

AV. S
139-3





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

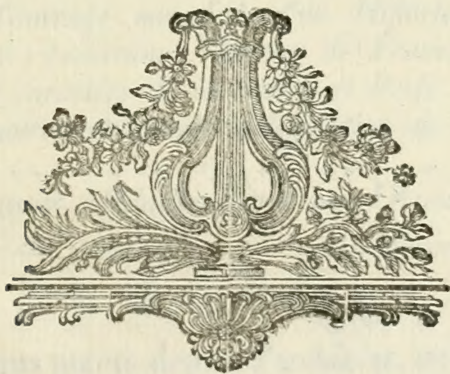
http://www.archive.org/details/histoiredelacad45acad

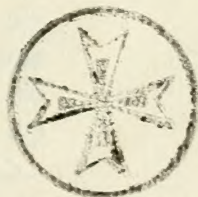
HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCC. LXXX, *juſques & compris l'année* M. DCC. LXXXIV.

TOME QUARANTE-CINQUIÈME.

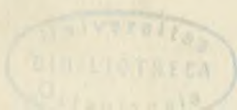




A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

M. DCC. XCIII.


UNIVERSITAS BIBLIOTHECA



AS
162
.P3A5
1793
v.45
Koll. spec.



TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE des Ouvrages de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCC. LXXX, juſqu'en M. DCC. LXXXIV.

*

TABLE
POUR LES MÉMOIRES.

TOME QUARANTE-CINQUIEME.

FAUTES À CORRIGER.

Tome XLII des Mémoires de Littérature.

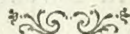
PAGE *361, ligne dernière,* Corynthe, *lisez* Corinthe.

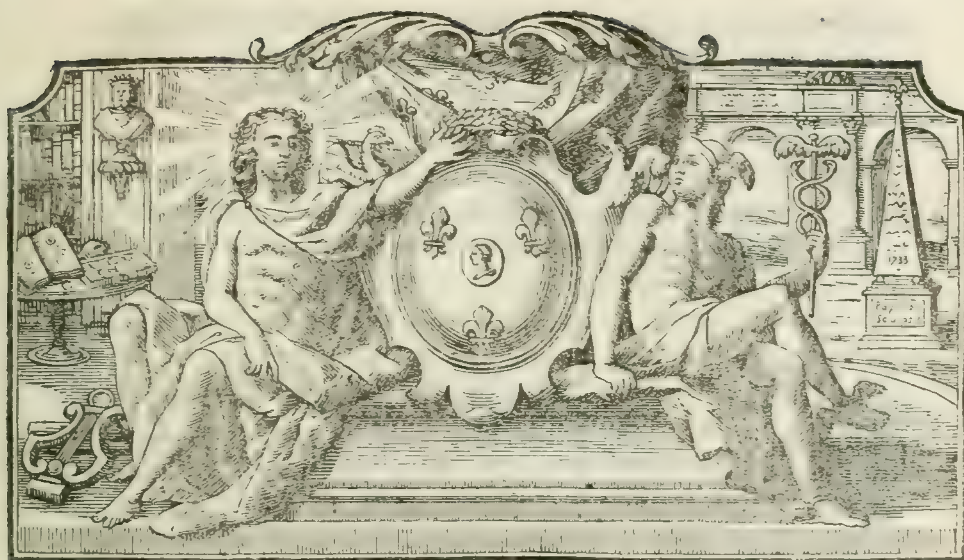
Page 362, note, ligne 8, légion, *lisez* légiflation.

Page 365, lignes 3, 14, 18, Pangœe, *lisez* Pangées.

Page 373, ligne 34, Μεσσηνιακων, *lisez* Μεσσηνιακον.

Page 376, ligne 10, Œgalée, *lisez* Ægalée.





HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

ET

BELLES-LETTRES.

NOUS présentons au Public trois volumes à la fois: le quarante-quatrième, qui est rempli par la table des matières des dix volumes précédens; le quarante-cinquième & le quarante-sixième, qui contiennent le résultat de nos travaux académiques, depuis l'année 1780

inclusivement, jusques & compris l'année 1784. Les circonstances seules, ont retardé la publication de ces nouveaux volumes, dont l'impression étoit déjà très-avancée au milieu de l'année 1789.

Quand ces mêmes circonstances auroient influé jusqu'à à un certain point sur l'activité de nos travaux, qui semblent exiger pour premiers moyens la tranquillité de l'esprit & une paix intérieure, on ne nous taxeroit point d'alléguer un vain prétexte, ou de donner une excuse trop légère. Mais, heureusement, si quelque obstacle imprévu n'arrête point l'impression des volumes suivans, dont les matériaux sont tout prêts, l'Académie prouvera bientôt que, durant les orages, elle a été loin de laisser éteindre, ni même refroidir sensiblement son zèle pour ses occupations habituelles, dont l'utilité, relativement aux progrès des lumières, à l'affermissement de la saine littérature, au maintien du bon goût, est universellement reconnue.

Fidèles à une méthode qui semble avoir été jusqu'à présent approuvée, nous rendrons ici un compte succinct de quelques faits particuliers, qui, pendant la période des cinq années qu'embrassent ces nouveaux volumes, ont pu intéresser l'Académie; il y en a quelques-uns qu'elle doit aimer à publier, comme étant de nouvelles preuves, soit de la considération dont elle a le bonheur de jouir chez l'étranger, soit de la bienveillance & de l'estime que le Gouvernement continue de lui accorder.

1.° Le vendredi 27 juin 1782, M. le Grand-duc & madame la Grande-duchesse de Russie, sous le nom de *Comte* & *Comtesse du Nord*, honorèrent l'Académie de leur présence. On leur avoit préparé des fauteuils; mais ils les refusèrent, & ne voulurent que des chaises comme les Académiciens. M. le Comte du Nord fit placer madame la Comtesse à sa droite. Aussitôt qu'ils eurent pris place, M. Dupuy, secrétaire perpétuel, fit un discours dans lequel il donna une idée des travaux de l'Académie & des motifs

qui déterminèrent Louis XIV à la fonder. Le reste de la séance fut rempli par la lecture de plusieurs Mémoires. A la fin, M. le Comte & madame la Comtesse du Nord acceptèrent un jeton qui leur fut présenté, & on en distribua à toutes les personnes de leur suite. Le Prince & la Princesse témoignèrent leur satisfaction, en adressant la parole à ceux des Académiciens qui se trouvoient à portée d'eux, & en demandant avec instance une copie des différens mémoires dont ils avoient entendu la lecture.

En 1784, le mardi 7 septembre, un autre personnage aussi distingué, & dont la réputation personnelle surpasse encore la haute naissance, le Prince Henry de Prusse, sous le nom de *Comte d'Oels*, se rendit à l'Académie. La Compagnie informée de son arrivée, fut au-devant de lui. Le Prince voulut s'inscrire lui-même sur le registre des présences; il y écrivit de sa propre main son nom, *Henry*, à la colonne des honoraires, & prit place au milieu de leurs siéges. Le Secrétaire (c'étoit alors M. Dacier qui avoit succédé à M. Dupuy) lut un exposé sommaire des travaux de l'Académie, & cette lecture fut suivie de celle de divers morceaux de littérature, parmi lesquels il y en eut un, qui, roulant sur la tactique des Anciens, dut fournir naturellement à l'Auteur, l'occasion de rappeler les campagnes à jamais mémorables de Frédéric II & celles de son frère, le digne émule de sa gloire; campagnes dans lesquelles ces illustres Guerriers ont déployé comme à l'envi, une profondeur de vues, une activité de talens, & une fertilité de ressources, dont, jusqu'à leur siècle, l'Histoire militaire, même chez les Romains, n'avoit peut-être jamais fourni d'exemples. Le Prince parut sentir vivement l'heureux à-propos d'un pareil éloge, où l'adulation n'avoit aucune part. Il accepta les jetons qui lui furent offerts, ainsi qu'aux Gentilshommes dont il étoit accompagné.

2.° Quant aux faits particuliers, concernant le régime

intérieur de l'Académie, voici ceux dont nous croyons devoir, ſelon la coutume, rendre compte au public.

L'Académie ayant ſenti que l'heure à laquelle étoit fixée l'ouverture de ſes ſéances particulières durant l'hiver, étoit devenue incommode à la plupart de ſes Membres, avoit demandé au Miniſtre d'être autoriſée à s'aſſembler pendant toute l'année à trois heures & demie. Le Miniſtre propoſa ce changement au Roi, qui l'adopta ſans difficulté; l'Académie fut informée de l'approbation de Sa Majeſté par une lettre adreſſée au Secrétaire, & dont voici la teneur:

A Verſailles, le 10 Février 1780.

« J'ai, Monſieur, rendu compte au Roi du déſir qu'a » l'Académie de s'aſſembler à l'avenir, en tout temps, à trois » heures & demie; Sa Majeſté l'a approuvé, & vous voudrez » bien l'en informer. « Je ſuis, &c. *Signé* AMELOT.

Bientôt après, un autre changement, plus intéreſſant, fut pareillement ſollicité par l'Académie, & approuvé de même par le Roi.

Sur la propoſition de M. Anquetil, & d'après des conſidérations dont il étoit impoſſible de ne pas ſentir la juſteſſe & l'importance, l'Académie jugea à propos de demander au Roi la permiſſion d'élire dorénavant elle-même ſon Secrétaire perpétuel, lorſque la place viendroit à vaquer. Le Roi conſentit à la demande de l'Académie, à condition que l'Académie lui préſenteroit trois ſujets parmi leſquels Sa Majeſté choiſiroit celui qui lui paroîtroit le plus propre à remplir cette place. Le Miniſtre fit connoître à l'Académie les intentions du Roi, par la lettre ſuivante adreſſée au Secrétaire:

A Verſailles, le 28 Avril 1780.

« J'ai, Monſieur, rendu compte au Roi de la délibéra- » tion de l'Académie du 18 de ce mois, concernant la » place de Secrétaire perpétuel. L'intention de Sa Majeſté

» eſt qu'à l'avenir, lorſque cette place ſera vacante, l'Aca-
» démie procède à l'élection de trois ſujets, qui ſeront
» propoſés à Sa Majeſté, & ſur leſquels Elle choiſira celui
» qu'Elle croira le plus convenable pour la remplir. Vous
» voudrez bien informer l'Académie de cette déciſion, &
» la faire inſcrire ſur les regiſtres. » *Signé* AMELOT.

En 1781, l'Académie engagea le Miniſtre à mettre ſous les yeux du Roi, un mémoire dans lequel elle expoſoit différentes demandes relatives, les unes à une dépenſe momentanée, les autres à une dépenſe annuelle, que les circonſtances actuelles rendoient néceſſaires. Sa Majeſté accueillit favorablement les demandes de l'Académie, & ordonna que les fonds deſtinés à nos dépenſes annuelles fuſſent augmentés de ſix cents livres; Elle en preſcrivit l'emploi de la manière énoncée dans la lettre du Miniſtre à M. Dupuy, ſecrétaire:

A Verſailles, le 1.er ſeptembre 1781.

« J'ai rendu compte au Roi, Monſieur, de la demande
» de l'Académie, tendant à ce que les fonds deſtinés à ſes
» dépenſes annuelles fuſſent augmentés de ſix cents livres:
» Sa Majeſté a bien voulu accorder cette augmentation. La
» ſomme de ſix cents livres ſera, en conſéquence, & à
» compter de cette année, ajoutée à celle de deux mille
» livres qui ſera expédiée annuellement en votre nom, pour
» les dépenſes ordinaires de la tranſcription des regiſtres.
» L'intention de Sa Majeſté eſt que ces ſix cents livres
» ſoient employées, 1.° au remplacement des réductions
» qu'ont éprouvées les prix fondés par M. le comte de
» Caylus & M. de Noinville; 2.° à la nouvelle dépenſe du
» bois de chauffage, occaſionnée par le ſecond poêle; 3.° à
» augmenter de deux cents livres les honoraires du ſieur de
» Grace; & enfin aux frais de reliûres des livres dont on
» fait préſent à l'Académie. Vous voudrez bien informer
« l'Académie de ces différens détails. » *Signé* AMELOT.

En 1782, l'Académie fut chargée par le Roi, de faire une recherche & un travail particulier sur les loix militaires, tant des Grecs que des Romains. La lettre que le Ministre avoit écrite sur ce sujet à M. Dupuy, secrétaire, portoit :

A Versailles, le 21 Février 1782.

« Le Roi, Monsieur, désireroit que l'Académie voulût » bien s'occuper de la recherche des loix, tant Grecques » que Romaines concernant le militaire. Ce sont les loix pro- » prement dites qu'il seroit question de réunir, en observant, » autant qu'il seroit possible, l'ordre chronologique. Je vous » prie de vouloir bien en parler à l'Académie, & de me » faire part de ses dispositions pour ce travail. » Je suis, &c. *Signé* AMELOT.

L'Académie en conséquence nomma M.rs Bouchaud, de Keralio, Garnier, Brotier, Auger & Guenée, & les chargea particulièrement de ce travail, dont le résultat général rédigé par M. de Keralio, & lû dans les séances particulières de l'Académie, fut ensuite remis au Ministre.

Enfin, avant l'expiration de l'année 1784, le Roi établit, dans l'Académie, un comité composé de huit Académiciens, qui furent chargés de faire connoître par des Notices exactes & des extraits raisonnés, les nombreux manuscrits que renferme sa bibliothèque. Comme nous avons déjà donné à la tête du premier volume de ces Notices publié en 1787, les détails qui concernent ce grand & utile établissement, nous ne nous étendrons pas davantage ici sur ce sujet.

L'espace de temps que renferme nos nouveaux volumes, a été remarquable aussi quant aux changemens arrivés dans la liste & l'état des Académiciens.

Le principal de ces changemens a été celui du Secrétaire perpétuel.

On ſe rappellera qu'en 1773, ſur la démiſſion de M. le Beau, le Roi avoit nommé M. Dupuy à ſa place. Après en avoir rempli les fonctions avec une exactitude, un zèle & une aſſiduité qui lui aſſureront éternellement la reconnoiſſance de l'Académie, après avoir donné ſes ſoins à la publication des volumes imprimés depuis cette époque, juſqu'au quarante - unième incluſivement, & compoſé les éloges hiſtoriques lûs dans les ſéances publiques, depuis la même année 1773 juſqu'à la fin de 1782, voyant que ſa ſanté s'altéroit au point de lui faire craindre de ne pouvoir plus remplir, comme par le paſſé, les devoirs multipliés de la place qu'il occupoit, il crut devoir demander au Roi la permiſſion de ſe démettre du ſecrétariat, & s'adreſſa pour l'obtenir à M. Amelot, qui lui fit la réponſe ſuivante:

A la Muette, le 16 Octobre 1782.

« Le Roi, Monſieur, veut bien accepter votre démiſſion » de la place de Secrétaire perpétuel de l'Académie des » Inſcriptions & Belles-Lettres; &, en conſidération de votre » zèle & de la manière dont vous avez rempli cette place, » Elle vous conſerve le titre d'ancien Secrétaire perpétuel » de l'Académie, ainſi qu'en a joui M. le Beau. Vous pouvez » communiquer ma lettre à la Compagnie lorſqu'elle ſera » aſſemblée, & la prévenir qu'elle pourra procéder à une » élection pour vous remplacer. Dès qu'elle m'en aura donné » avis, je prendrai à ce ſujet les ordres du Roi, dont » l'intention eſt, au ſurplus, qu'on ſe conforme pour » cette élection, à la déciſion dont je vous ai fait part » le 28 avril 1780. » *Signé* AMELOT.

D'après cette lettre, l'Académie s'aſſembla pour procéder à l'élection des trois ſujets qui devoient être préſentés au Roi. Elle décida d'abord qu'aucun de ces trois ſujets ne ſeroit cenſé élu par la Compagnie, à moins qu'ils n'eût obtenu dans un ſcrutin ſéparé les deux tiers des ſuffrages. Les trois ſujets qui ſe trouvèrent ſucceſſivement nommés

avec cette pluralité, furent M.rs Dacier de Rochefort & de Vauvilliers. Le Roi choisit M. Dacier, & le Ministre en informa M. Dupuy, par une lettre conçue en ces termes:

De Versailles, le 13 Décembre 1782.

« Je vous donne avis, Monsieur, que le Roi a nommé » M. Dacier à la place de Secrétaire perpétuel-trésorier » de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, vacante » par votre démission. L'intention de Sa Majesté est cepen- » dant que M. Dacier n'entre en fonctions qu'au 1.er janvier » prochain, que vous continuiez de les remplir pendant le » reste de cette année, & que d'ailleurs vous conserviez » le titre de *Secrétaire perpétuel*, ainsi qu'en a joui M. le » Beau. Je vous prie d'en informer l'Académie. Je » suis, &c. » *Signé* AMELOT.

Conformément aux intentions du Roi, M. Dupuy, après avoir remis à M. Dacier les papiers, titres & registres concernant l'Académie, lui céda sa place, & M. Dacier entra en fonctions au commencement de l'année 1783.

SUJETS DES PRIX

Pour les années 1780, 1781, 1782, 1783 & 1784.

L'Académie avoit proposé de nouveau pour sujet du Prix qu'elle devoit délivrer dans son Assemblée publique d'après Pâques 1780, de rechercher *Quelle a été l'administration municipale des Villes en France, depuis Clovis jusqu'au temps où le Gouvernement féodal commença à s'introduire; quelle fut depuis cette époque jusqu'à l'établissement des Communes, l'administration des Villes qui surent se défendre des entreprises des Seigneurs; quels ont été durant ces deux périodes, les différens titres, les fonctions, le pouvoir des Officiers préposés à l'administration, & de qui ces Officiers tenoient leur autorité.* Ce Prix double fut adjugé à M. l'abbé

l'abbé Bouquet, avocat au parlement, commiſſaire au Tréſor des Chartes, bibliothécaire & hiſtoriographe de la Ville *(a)*.

Le ſujet du Prix double que l'Académie devoit adjuger dans ſon Aſſemblée publique d'après Pâques 1781, étoit de rechercher *Ce que les Monumens hiſtoriques nous apprennent des changemens arrivés ſur la ſurface du globe par le déplacement des eaux de la mer.* N'ayant reçu au concours qu'un ſeul Mémoire qui ne lui a point paru remplir l'objet qu'elle avoit eu en vue lorſqu'elle avoit propoſé ce ſujet, elle ſe réſolut à l'abandonner; & ſe réſerva d'en propoſer un autre, pour un Prix extraordinaire & double, qu'elle annonça, l'année ſuivante, devoir être délivré ſeulement en 1784, à la ſéance publique d'après Pâques.

Le ſujet du Prix qui devoit être adjugé dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques en 1782, étoit *D'examiner l'état des Lettres, des Sciences & des Arts en Orient, ſous les Khalifats de Haroun al-Raſchid, & de ſon fils Almamoun, comparé avec celui où ils étoient alors dans l'Occident.* Ce Prix fut donné à M. Pigeon de Saint-Paterne, ſecond bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor.

En 1783, l'Académie avoit propoſé pour ſujet du Prix qu'elle devoit délivrer dans ſon Aſſemblée publique d'après Pâques de cette année, *De déterminer l'étendue des domaines de la Couronne, lors de l'avénement de Hugues-Capet au trône; qu'elles poſſeſſions ce Prince y ajouta; comment & par quels moyens ces domaines s'accrurent juſqu'au règne de Philippe-Auguſte excluſivement.* Aucun des Mémoires qui avoient été envoyés au concours n'ayant ſatisfait pleinement

(a) Le regiſtre ajoute, que ce fut *ſans approuver tout ce qui étoit contenu dans le Mémoire, & quoique les vues de la Compagnie n'y fuſſent pas entièrement remplies; mais parce que c'étoit celui où le ſujet propoſé avoit été traité avec le plus de lumières, de préciſion & de ſageſſe.*

l'Académie, elle proposa de nouveau le même ſujet pour Pâques 1785.

Le ſujet du Prix qui devoit être décerné dans l'Aſſemblée publique d'après la Saint-Martin, étoit de rechercher *Quels furent, chez les différens peuples de la Grèce & de l'Italie, les noms & les attributs de Pluton & des Divinités infernales, Proſerpine exceptée, comme ayant déjà fait partie d'un autre ſujet:* & l'Académie invitant auſſi les Auteurs à rechercher *quelles ont été les ſtatues, les tableaux célèbres de ces divinités, & les Artiſtes qui ſe ſont illuſtrés par ces ouvrages.* Ce Prix, qui avoit été remis deux fois, ſe trouvoit triple, & fut remporté par M. Mongez, Gardes des Antiques, & du Cabinet d'hiſtoire naturelle de Sainte-Geneviéve.

En 1784, l'Académie devoit diſtribuer deux Prix, l'un ordinaire & ſimple, l'autre extraordinaire & double. Le ſujet du Prix ordinaire conſiſtoit à *Déterminer l'influence des loix maritimes des Rhodiens ſur la marine des Grecs & des Romains, & l'influence de la marine ſur la puiſſance de ces deux Peuples.* Le Prix fut adjugé à M. Paſtoret, conſeiller à la Cour-des-Aides.

Le ſujet du Prix extraordinaire étoit de *Comparer entre elles la ligue des Achéens, deux cent quatre-vingts ans avant J. C, celle des Suiſſes en l'année 1307 de notre ère, celle des Provinces-unies en 1579; & de développer les cauſes, l'origine, la nature & l'objet de ces aſſociations politiques.* Celui-ci fut remporté par M. Jean, Baron de Méermann, ſeigneur de Dalem à la Haye.

La même année 1784, à la ſéance publique de la Saint-Martin, l'Académie devoit donner un Prix, dont le ſujet étoit d'examiner *Quel fut l'état du commerce chez les Romains, depuis la dernière guerre Punique juſqu'à l'avénement de Conſtantin à l'empire.* Aucune des Pièces qui avoient été envoyées au concours n'ayant paru dignes d'être couronnée, le Prix fut remis.

CHANGEMENS arrivés dans la Liste des ACADÉMICIENS, depuis le commencement de 1780 jusqu'à la fin de l'année 1784.

EN M. DCCLXXX.

La promotion de M. de Chabanon à la place d'Académicien-Pensionnaire, sur la fin de l'année 1779, ayant fait vaquer une place d'Académicien-Associé, elle fut donnée au commencement de l'année 1780, à M. de Choiseul-Gouffier.

M. Joly de Maizeroi, Académicien-Associé, mourut, & fut remplacé par M. Keralio.

M. Batteux, Académicien-Pensionnaire, étant mort, M. Gaillard lui succéda dans cette classe.

M. Gaillard fut remplacé dans celle des Associés, par M. Brotier.

EN M. DCCLXXXI.

L'Académie ayant perdu M. de la Curne de Sainte-Palaye, Pensionnaire, sa place fut donnée à M. Garnier.

M. Garnier fut remplacé parmi les Associés, par M. Auger.

La mort de M. Turgot, Ministre d'État, ancien Contrôleur général des finances, ayant fait vaquer une place d'Honoraire, elle fut donnée à M. Bignon, Bibliothécaire du Roi.

EN M. DCCLXXXII.

M. de Maurepas étant mort sur la fin de l'année 1781; sa place d'Académicien Honoraire fut donnée à M. le maréchal de Beauvau.

M. Bourguignon d'Anville, Académicien-Pensionnaire, mourut; M. Béjot fut élu à sa place.

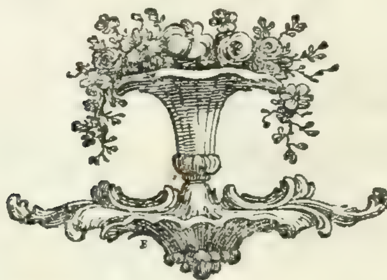
M. Béjot fut remplacé dans la classe des Associés, par M. Vauvilliers.

Cette même année, l'Académie perdit M. de Cannaye; comme il étoit Académicien Vétéran, sa mort ne fit vaquer aucune place.

EN M. DCCLXXXIV.

La place d'Associé-libre-étranger, que la mort de M. l'abbé de Guasco, en 1783, avoit fait vaquer, fut donnée à M. le prince de Torremuza.

M. Bignon, Académicien-Honoraire, mourut, & fut remplacé par M. de Breteüil.



LISTE des Académiciens qui composoient l'Académie à la fin de l'année 1784.

ACADÉMICIENS-HONORAIRES.

Messieurs,

DE NIVERNOIS, Grand-d'Espagne, de l'Académie Françoise.

DE PAULMY D'ARGENSON, de l'Académie Françoise, Honoraire de celle des Sciences, des Académies de Berlin, de Nanci, &c.

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, de l'Académie Françoise, Honoraire de celle des Sciences.

DE L'AVERDY.

LE FEVRE D'ORMESSON DE NOISEAU.

Le Cardinal DE BERNIS, de l'Académie Françoise.

BERTIN, Honoraire de l'Académie des Sciences.

AMELOT.

Le Maréchal DE BEAUVAU, de l'Académie Françoise.

DE BRETEÜIL.

ACADÉMICIENS-PENSIONNAIRES.

Messieurs,

BARTHELEMY, des Académies de Londres, de Madrid, de Cortone, de Pésaro, de Hesse-Cassel, &c.

Garde des Médailles & Antiques du Cabinet du Roi.

DE SIGRAIS, Capitaine de Cavalerie.

DE GUIGNES, de la Société royale de Londres, Interprète à la bibliothèque du Roi pour les Langues Orientales.

DUPUY, de l'Académie de Gottingue, ancien *Secrétaire perpétuel.*

DE BRÉQUIGNY, de l'Académie Françoise.

DE CHABANON.

GAILLARD, de l'Académie Françoise.

GARNIER.

BÉJOT, Garde des manuscrits de la bibliothéque du Roi.

DACIER, *Secrétaire perpétuel*, Commissaire au Trésor des Chartes de la Couronne.

ACADÉMICIENS-ASSOCIÉS.

Messieurs,

ANQUETIL.

AMEILHON, Bibliothécaire & Historiographe de la ville.

BOUCHAUD, Docteur-Régent de la Faculté des Droits.

GAUTIER DE SIBERT, Commissaire au Trésor des Chartes de la Couronne.

DE ROCHEFORT.

LE ROY, Historiographe de l'Académie d'Architecture, de l'Institut de Boulogne.

DE LA PORTE DU THEIL, de l'Institut de Boulogne, de l'Académie des Arcades de Rome, & de celle de Cortone.

DÉSORMEAUX, des Académies de Madrid, de Dijon, d'Auxerre.

D'ANSSE-DE-VILLOISON, de la Société royale de Londres, des Académies de Berlin, Madrid, &c.

LE BLOND, Sous-bibliothécaire du collége Mazarin.

DU SAULX, ancien Commissaire de la Gendarmerie, de l'Académie de Nancy.

LARCHER, Honoraire de l'Académie de Dijon.

GUENÉE, ancien Professeur d'éloquence en l'Université de Paris.

DE CHOISEUL-GOUFFIER.

DE KERALIO.

BROTIER.

AUGER.

VAUVILLIERS.

ACADÉMICIENS-VÉTÉRANS.

Messieurs,

NICOLAÏ.

BERTIN.

ACADÉMICIENS-LIBRES.

Messieurs,

Le baron DE ZURLAUBEN.

GROSLEY,

DE POUILLY.

LE P. PACCIAUDI.

Le prince MASSALSKI, évêque de Vilna.

DUTENS.

DE SAINTE-CROIX.

BRUNCK.

FRÉDÉRIC II, Prince règnant de Heſſe-Caſſel.

Le prince DE TORREMUZA.



HISTOIRE

DES

OUVRAGES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS

ET

BELLES-LETTRES.



OBSERVATIONS

Sur l'Ouvrage manuſcrit d'un Hiſtorien Arabe nommé MASOUDI, concernant l'Hiſtoire de France.

LES Orientaux en général, ainſi que M. de Guignes l'obſerve dans ce Mémoire, ont toujours été peu curieux de connoître l'Hiſtoire des Nations qui leur ſont étrangères, ou qui ne profeſſent point leur religion. Les Arabes ont cultivé les Sciences avec ſuccès ; ils ont fait de grands voyages dans les Indes & dans la Chine ; ils ont eu des liaiſons avec les peuples Occidentaux du temps de nos croiſades ; mais ils ne ſe ſont appliqués, ni à écrire d'eux-mêmes, ni à traduire en leur langue, d'après des livres étrangers, l'Hiſtoire des différens pays qu'ils ont été à portée de connoître. Leurs Écrits, dans le genre hiſtorique, ne contiennent que des notions vagues & générales, quelquefois peu exactes ; leurs Traités de Géographie même ſe reſſentent de cette indifférence pour les étrangers. Nous ne connoiſſons qu'un hiſtorien Perſan, nommé Beidawi, qui nous ait donné la ſuite complette de tous les Princes qui ont régné dans la Chine. Le court extrait que cet Écrivain nous a laiſſé, n'a pu être fait avec tant d'exactitude, ſans le ſecours des livres Chinois que l'Auteur a été à même de conſulter, parce qu'il vivoit ſous les Mogols qui venoient de faire la conquête de l'empire de la Chine. D'autres Écrivains Orientaux ont bien fait mention de quelques Empereurs ou Rois des contrées qu'ils ont connues ; mais il eſt difficile de faire un bon uſage de leurs récits, preſque toujours trop abrégés, privés de dates chronologiques, & ſouvent mêlés de fables, indépendamment des embarras cauſés par de fréquentes

méprifes de la part des Copiftes, qui, ne fachant point la vraie prononciation des noms étrangers, abfolument contraires à l'analogie de la langue Arabe, les ont tellement altérés, qu'il eft prefque impoffible de les reconnoître, même avec le fecours des Hiftoriens nationaux. De pareilles fautes, il eft vrai, peuvent paroître pardonnables. Il fut toujours facile, par exemple, de confondre dans l'Arabe un B avec une N, avec un T, &c. car, dans cette langue, les lettres que je viens de nommer, ayant la même figure, ne font différenciées que par des points : un point feul, mis en deffous, marque un B, mis en deffus, marque une N ; deux points, mis en deffous, marquent un I, mis en deffus, marquent un T ; ainfi du refte. Il y a également des lettres fufceptibles d'avoir été confondues les unes avec les autres par des Copiftes, faute d'avoir affez alongé certains traits.

En parcourant différens manufcrits Arabes, M. de Guignes a rencontré un Traité hiftorique intitulé : *Mouroudj ed-dhahab, ou maaden el-dgiouhar*, ce qui fignifie *les prairies dorées & les mines de pierres précieufes ;* c'eft un ouvrage d'Aboul-Haffan-Ali, furnommé Mafoudi, & defcendant de Mafoud el-hadheli, qui étoit un des compagnons de Mahomet *(b)*. Cet Hiftorien qui mourut en Égypte l'an 346 de l'hégire, de J. C. 957, a fait plufieurs Ouvrages eftimés ; celui dont il s'agit ici, eft une efpèce d'Hiftoire univerfelle, mais fort abrégée, dans laquelle l'Auteur donne une idée très-fuccincte de ce qui concerne la Chine, les Indes, l'ancienne Égypte, les fucceffeurs d'Alexandre, les Perfes, les Romains, & quelques autres peuples de l'Europe, & particulièrement les Francs. Ce dernier nom, dans l'Orient, eft attribué en général aux Européens, mais ici il s'agit des François proprement dits ; & fans doute c'eft parce que ceux-ci ont voyagé plus fréquemment & plus anciennement dans

---

(b) Ce manufcrit Arabe, qui eft à la bibliothèque du Roi, eft coté n. 599, *in-4.°*

ces contrées Orientales, que ſucceſſivement leur nom eſt devenu celui de tous les autres Européens.

Dans cet Ouvrage, composé long-temps avant nos croiſades, Maſoudi donne une petite chronique de nos Rois, qu'il termine à l'an 332 de l'hégire, de J. C. 943; temps où il vivoit. Quoiqu'il n'y ait aucun avantage à tirer d'un ſemblable extrait, qui certainement ne peut contribuer à éclaircir des difficultés, M. de Guignes a cru qu'on lui ſauroit gré d'indiquer la manière dont un Aſiatique a eſſayé de faire connoître le royaume de France à ſes contemporains; mais il avoue en même temps que c'eſt un objet de pure curioſité, qui doit tout au plus entrer dans la partie hiſtorique de nos Mémoires. Nous croyons avec M. de Guignes, qu'on aura quelque plaiſir à ſavoir ce que des peuples auſſi éloignés ont pu dire de nos pères, & comment ils ont traité notre Hiſtoire; d'ailleurs, l'ancienneté de l'Auteur qui étoit contemporain de Louis-d'outre-mer, au règne duquel il termine la ſuite de nos Rois, peut augmenter l'intérêt. Ce que nous devons conclure de ſon récit, c'eſt que, avant les croiſades, les François étoient déjà aſſez répandus dans l'Orient, & ſur-tout en Égypte, pour qu'on y déſirât de bien connoître leur nation en conſultant leurs Hiſtoriens, & qu'on y tranſcrivît des portions de leurs Ouvrages. Nous avons dit, en conſultant les Hiſtoriens, parce que Maſoudi n'a point fait ſon extrait ſur le rapport vague de quelques Voyageurs; il atteſte lui-même avoir lû un Ouvrage qu'il a trouvé à Phoſthat, ville faiſant aujourd'hui partie du Grand-Caire, qui alors n'étoit point encore bâti.

Maſoudi nous apprend qu'en 338 de l'hégire, 949 de J. C. il lui tomba entre les mains, un livre dont un perſonnage nommé غَربار Gharbar, Évêque de بَرَيرَة *Barira*, l'une des villes du pays des Francs, avoit fait préſent auparavant à Hakam, fils d'Abderrahman, maître du pays des Andalous. C'eſt le troiſième des Khalifs Ommiades

d'Espagne, qui commença à régner à Cordoue, l'an 796 de J. C. & mourut l'an 822. Il n'est pas aisé de reconnoître quel est ce Gharbar ni le lieu de son Siége, à cause de l'altération des lettres Arabes : c'est en vain peut-être qu'on chercheroit dans le *Gallia Christiana*, & dans le recueil des Historiens de France, à s'assurer d'un nom de lieu qui pût convenir aux figures des lettres qui, expriment le nom de l'évêché, ainsi que celui de l'Évêque qui occupoit le Siége à cette époque : on entrevoit seulement que ce dernier peut répondre au nom de Gerber ou de Garber, ou même de Gilbert.

Quoi qu'il en soit, c'est d'après le livre dont il parle, que Masoudi a fait son extrait de notre histoire. Il n'a point admis le règne de Pharamond ni celui de ses premiers successeurs; il dit simplement que le *premier des rois des*
1. *Francs est* فلودية *Phloudié, qui étoit Madgious, mais que sa femme* غرطلة *Gharthala rendit Chrétien.*

Un point de plus sur la première lettre de Phloudié fait قلودية *Cloudié*, c'est Clovis ; on reconnoît aisément dans *Garthala* le nom de Clotilde : Masoudi aura écrit probablement غلطلة *Glotilla*. Par *Madgious*, l'auteur Arabe veut dire que ce Prince étoit payen ; ce nom, emprunté de celui des Mages ou adorateurs du feu, a été attribué aux payens d'Europe, & sur-tout aux Normands, fameux alors par les grandes incursions qu'ils faisoient sur toutes les côtes de l'Europe & sur celles de l'Espagne, où ils furent connus des Arabes, qui, dans leurs histoires, ne les appellent pas autrement que les Madgious. Vers l'année 843 ou 844, époques de leurs ravages en Bretagne, ils parurent également à Lisbonne, à Séville & dans plusieurs autres villes d'Espagne, & ils ne sont jamais désignés chez les Auteurs du temps sous un autre nom que sous celui de *Madgious*.

Après Clovis *régna ſon fils* TADRIOUN تدريون II.
c'eſt une mauvaiſe leçon du mot *Théodoricus* ou Thierry, & ceux qui liſent l'écriture Arabe, découvriront facilement la cauſe des fautes de cette eſpèce dans le Manuſcrit: il s'agit ici de Thierry roi de Metz ou d'Auſtraſie, fils de Clovis.

L'Auteur, embarraſſé par la multitude des Princes qui régnèrent alors tous à la fois, & par la répétition des mêmes noms, omet tous ces Princes qui ſe diſputoient le trône ou le diviſoient, & donne pour ſucceſſeur à ce Thierry, III.
un Prince qu'il appelle *Tadri*, *fils de ſon fils Daphſart*, دفسرت il faut lire دقبيرت *Dacbeïrt:* c'eſt *Dagobert;* & le fils de celui-ci, *Tadri*, eſt ſans doute Thierry III, roi de Bourgogne & de Neuſtrie, que Maſoudi a cru mal-à-propos fils de Dagobert, ſecond roi d'Auſtraſie, auquel il avoit ſurvécu & ſuccédé. On ne doit pas beaucoup inſiſter ſur ces filiations, & Maſoudi eſt peu exact ſur cette première race de nos Rois, qui d'ailleurs fut partagée en tant de branches, qu'il eſt bien difficile à un étranger de connoître les véritables Rois de la totalité de la France.

Après ce Thierry *régna* (dit l'Auteur) *un Prince* qu'il nomme, tantôt قزامان *Cazaman* & tantôt فرامان IV.
Pharaman, & qu'il fait *fils de Daphſart* ou Dagobert; ce nom doit répondre à celui de Carloman.

Ce Prince eut pour ſucceſſeur ſon *fils Pharla;* c'eſt V.
Charles Martel que l'Auteur fait fils de Carloman.

A celui-ci *ſuccéda ſon fils* BENIN, بنين il faut lire VI.
ببين *Bebin ;* c'eſt Pépin-le-Bref qui eut pour *ſucceſſeur* VII.
ſon fils Pharla ou Charles, le même que Charlemagne. *Il étoit contemporain*, ſuivant l'auteur, d'*Hakam*, troiſième Khalif des Ommiades d'Eſpagne, & *il régna vingt-neuf ans; il y eut*, ajoute le texte, *des diviſions parmi ſes*

VIII. *enfans, & enfin ſon fils Lodric,* لدريق (liſez لدويق Lodoïc) *lui ſuccéda :* c'eſt Louis-le-Débonnaire, qui *régna auſſi vingt neuf ans & ſix mois.* Ce fut lui, dit Maſoudi, qui *alla aſſiéger Tortoſe ;* & en effet Louis, du vivant de ſon père en 809, avoit aſſiégé cette place.

IX. Lodoïc eut pour *ſucceſſeur ſon fils Pharla* ou Charles; c'eſt Charles-le-Chauve, qui, ſelon Maſoudi, *régna trente-neuf ans & ſix mois ; il fut lié avec Mohammed, fils d'Abder-rahman.* Ce Mohammed eſt le cinquième des Khalifs d'Eſpagne, qui commença à régner en 852.

X. *Lodric ou Lodoïc lui ſuccéda, & régna ſix ans*; c'eſt Louis-le-Begue. *De ſon temps, il s'éleva un chef des Francs*
XI. *nommé* Nouſo نوسه (c'eſt بوسه *Bouſo* ou Bozon), lequel, dit Maſoudi, *régna ſur les Francs.* On ſait que Bozon ſe rendit maître du royaume d'Arles ; Maſoudi lui donne *huit ans de règne,* & ajoute que ce *fut lui qui fit la paix avec les Madgious* ou les Normands, & *délivra le pays moyennant une ſomme de ſix cents livres peſant d'or & autant en argent, qu'il leur donna.* Nos Rois, pour arrêter ces barbares, leur ont ſouvent payé de ſemblables ſommes.

XII. *Il eut pour ſucceſſeur* PHARLA ou Charles, *qui régna pendant quatre ans.* L'auteur Arabe lui donne pour père, un perſonnage qu'il nomme *Bagouir,* بغوير Ce mot eſt vraiſemblablement le ſurnom de Louis-le-Begue, père de ce Charles, ſurnommé le *Simple.*

XIII. Enſuite *régna Tadric, fils de Pharla.* Ce Prince me paroît être le même que celui du nom de Louis, qui régnoit alors à Arles, & qui prétendoit avoir été adopté par Charles-le-Gras.

XIV. Vient après un autre *Tadric, fils de Pharla* ou Charles, qui régnoit du temps de l'Auteur, *l'an 332 de l'hégire,* de J. C. 943. Le nom de تدريق *Tadric,* eſt une altération de celui de لدويق *Lodoïc;* & par la date que

Maſſoudi

Maſoudi aſſigne, on voit qu'il s'agit de Louis-d'Outre-mer qui régnoit alors, & qui étoit fils de Charles-le-Simple.

C'eſt à cette époque que l'Auteur termine ſa chronique: il vivoit alors. Comme les derniers Princes ne devoient pas être nommés dans le livre qu'il avoit ſous les yeux, puiſque ce livre avoit été offert au Khalif Hakam entre les années 796 & 822, Maſoudi, pour ce qui concerne ces Princes, aura dû ſe contenter des relations verbales des Francs qui ſe trouvoient de ſon temps à Phoſthat. Les Provençaux, comme on ſait, voyageoient plus que les autres Francs en Orient; c'eſt probablement la raiſon pour laquelle il aura placé dans la ſuite de nos Rois, Boſon & ſon fils nommé Louis, qui ne poſſédèrent que le royaume d'Arles ou de Provence. Vraiſemblablement encore, les Khalifs de la race des Ommiades, qui s'établirent en Eſpagne après qu'ils eurent été chaſſés de la Syrie, furent curieux de connoître nos Princes avec leſquels ils eurent de fréquens démêlés. Ces Ommiades, qui ont commencé en l'année 755 de J. C. à régner à Cordoue, n'étoient point des Barbares; ils cultivèrent dans leur nouvel établiſſement les Arts & les Sciences, & ils ont beaucoup contribué à les faire renaître en Europe parmi les Chrétiens: quelques-uns même de ces Princes ſe ſont livrés à la poëſie, qui fut toujours le goût dominant chez les Arabes; & ils ont fait conſtruire en Eſpagne des monumens ſuperbes. C'eſt des Arabes d'Eſpagne que nous tenons les premières connoiſſances que nous avons eues de quelques auteurs Grecs. Ils ont fait la guerre à nos Rois, & ils ont pénétré fort avant dans nos provinces: pluſieurs de leurs Chefs en ſe révoltant contre les Khalifs d'Eſpagne, ſe mettoient ſous la protection de la France, & formoient des liaiſons qui ont dû contribuer à nous faire connoître les ſavans Arabes répandus dans l'Eſpagne.

Nous ne devons point rejeter ſur Maſoudi toutes les altérations que nous remarquons dans les noms de nos Rois; elles viennent ſans doute, comme l'a obſervé

M. de Guignes des copistes de l'ouvrage. D'ailleurs n'en trouvons-nous pas autant dans les auteurs Grecs à l'égard des Princes étrangers? Quelles variétés dans les noms des rois d'Égypte cités par Hérodote, par Diodore & par Manethon? elles sont telles, & pour l'orthographe des noms & pour l'ordre & le nombre des Princes, que nous ne pouvons les rétablir; les différens systèmes proposés par les Érudits sur ce sujet en sont une preuve. Ces reproches, au reste, pourroient être faits à une infinité de nos Écrivains, même de réputation, qui ont voulu parler des Nations étrangères: que de méprises ne remarque-t-on pas dans leurs ouvrages? dans quel embarras ne se trouveroient pas les Savans des siècles à venir, si jamais il ne leur restoit que de pareils écrits?

Au reste, selon le témoignage de M. de Guignes, aucun des différens manuscrits Arabes qu'il a eu occasion de consulter, ne présente autant de détails que l'ouvrage de Masoudi, même pour le temps de nos croisades où les Musulmans étoient le plus à portée de nous connoître. Leurs Écrivains, en général, ne nomment point nos Princes: Saint-Louis est appelé seulement *Redefrans*, comme si ce mot étoit son nom; les autres Princes sont nommés simplement rois des Francs. Les Musulmans d'Espagne, qui étoient plus nos voisins & qui portoient souvent la guerre dans nos contrées méridionales, avoient plus d'intérêt de nous connoître, & c'est sans doute pour satisfaire à cet égard le Khalif Hakam, que l'évêque Gharbar lui donna le livre dont Masoudi a tiré son extrait.

Il est fâcheux, dit M. de Guignes, que lors de l'expulsion des Maures, tant de manuscrits Arabes ayent été détruits. Les Savans de cette Nation avoient beaucoup écrit sur l'histoire d'Espagne; quelques-unes de leurs productions nous sont connues; il seroit intéressant pour nous de rassembler tout ce qu'on y peut trouver sur les incursions & les conquêtes des Arabes en France, & de rapprocher ces détails de ce que nos Historiens en ont rapporté. Avec un tel secours, on pourroit répandre

beaucoup de jour ſur cette partie de notre Hiſtoire, qui pour ces temps reculés, eſt encore très-obſcure.

DISSERTATION

Sur le caractère de la Satire de Perſe.

PERSE a-t-il connu le vrai genre de la Satire? mérite-t-il d'être placé à côté d'Horace & de Juvenal? c'eſt un problème littéraire qui partage les Savans depuis plus d'un ſiècle, & qui ne paroît point à M. l'abbé Garnier être encore réſolu.

Perſe, nous dit-il, admiré de ſes contemporains, loué, long-temps après ſa mort, par Quintilien, Martial & Saint Jérôme, a trouvé chez les Modernes, des juges ou plus difficiles ou moins équitables. Jules Scaliger, après avoir placé Horace fort au-deſſous de Juvenal, daigne à peine faire mention de Perſe, & (quoiqu'il déclare que ce Poëte n'a rien d'obſcur pour lui) ne balance point à le traiter de ténébreux, de froid, d'inepte. Caſaubon, prenant modeſtement la défenſe de Perſe, ſe contente de le placer au-deſſus d'Horace, à côté de Juvenal; convient qu'il manquoit de talent pour la plaiſanterie; ſe croit obligé d'avouer que ce Poëte n'eſt pas entièrement à l'abri du reproche d'obſcurité; & penſe faire aſſez que de chercher une excuſe à ce défaut, ſoit dans la trempe du génie ardent & élevé de l'Écrivain, ſoit dans la nature de ſes compoſitions ſerrées & conciſes, ſoit enfin dans la néceſſité où il étoit de déguiſer des traits lancés contre Néron, dont la vengeance eût été ſi redoutable. Heinſius, dans un traité où il rachète par la ſupériorité en fait de goût, ce qu'il doit céder en fait d'érudition aux deux Critiques dont il vient d'être fait mention, après avoir établi ce qui forme eſſentiellement le caractère de ce qu'on appelle

Scalig. Poëtic. l. VI, cap. VI, p. 775.

Caſaub. Proleg. in Perſ.

Orat. de Satirâ.

la Satire, a montré que les Satires d'Horace, ont éminemment toutes les qualités requiſes dans cette ſorte de compoſition; que Juvenal, au contraire, n'en a connu ni le véritable genre ni la meilleure forme, quoiqu'il ait cependant le mérite de la verſification. Mais, quand il vient à parler de Perſe, il en parle avec un tel mépris, qu'il paroît n'avoir ſeulement pas cherché à éviter les contradictions dans leſquelles la détermination de tout blâmer a dû naturellement le faire tomber. C'eſt ainſi que tantôt, Perſe ne lui paroiſſant pas aſſez mordant il appelle les Satires de ce Poëte un *poëme édenté;* tantôt, lui trouvant un caractère trop aigre & trop cauſtique, il eſt *tenté de croire que cet Écrivain a vécu ſeulement de moutarde.*

Bayle, quelle que ſoit ſon autorité, n'uſe pas d'un plus grand ménagement, & ne peut pardonner à Perſe ſon épaiſſe obſcurité. Enfin, M. du Saulx, ſoit dans un Mémoire lû il y a quelques années à l'Académie, ſoit dans le diſcours placé à la tête de la ſeconde édition de ſa traduction des Satires de Juvenal, a non-ſeulement recueilli tous les reproches que les Savans dont nous venons de parler ont accumulés contre Perſe, mais s'eſt appliqué à en prouver la ſolidité, dans l'examen de ce qui nous reſte des compoſitions de ce Poëte. M. du Saulx, en Critique judicieux, en cenſeur naturellement équitable, n'a pu refuſer toute eſpèce de mérite à Perſe; il reconnoît même qu'on rencontre chez lui quelques tirades éloquentes & vraiment ſublimes; mais il obſerve qu'elles perdent beaucoup de leur prix par la place qu'elles occupent, parce qu'elles paroiſſent jetées au haſard, ſans analogie & ſans liaiſon avec ce qui précède & ce qui ſuit. Selon M. du Saulx, Perſe, étranger aux mœurs de ſon pays qu'il eût fallu peindre, la tête remplie des maximes du Portique, qui ne peuvent paſſer que pour des extravagances dans l'uſage ordinaire de la vie; trop jeune, enfin, pour ſentir les convenances & le mérite de l'à-propos, n'a pris la

plume que pour répéter ſans ordre ce qu'il avoit appris de ſes maîtres. Il ignoroit complettement l'art du dialogue; &, en liſant ſes Satires, on ne ſait le plus ſouvent ſi c'eſt l'Auteur qui parle, ou bien l'Acteur qu'il met en ſcène; il a répandu ſur la marche & le développement de ſes idées un nuage ſi épais, il les a rendues en un ſtyle ſi énigmatique, que la peine à laquelle il faut ſe dévouer pour les entendre, ne ſauroit être compenſée par le fruit qui réſulte d'une pareille lecture. M. du Saulx n'a pu ſe diſſimuler que ce jugement ne pouvoit ſe concilier avec celui de Quintilien & de Martial, &, fâché de ſe trouver en contradiction avec deux auteurs dont il eſtime les lumières & le goût, il croit devoir attribuer ce qu'ils ont dit de flatteur pour Perſe, à des ménagemens pour la ſecte des Stoïciens, ou à d'autres conſidérations particulières dont les plus grands écrivains, comme on ſait, ne ſe ſont pas toujours affranchis.

A l'égard de cette dernière ſuppoſition de la part de M. du Saulx, M. l'abbé Garnier obſerve qu'elle eſt purement gratuite; mais il avoue en même temps que rien n'eſt plus difficile que de prononcer entre les partiſans & les détracteurs de Perſe. D'un côté, tous les Savans & les Littérateurs, qui, même après les diſcuſſions les plus ſévères des Critiques du premier ordre, n'ont point ceſſé d'admirer ce Poëte, & de s'occuper à commenter ou à traduire ſes Satires, ne ſauroient être regardés comme des hommes à préjugés, dépourvus de goût & de diſcernement: de l'autre part, pluſieurs de ſes cenſeurs ont été tels, qu'on ne ſauroit ni douter de leurs lumières, ni mépriſer leur jugement. Cependant, une différence remarquable que M. l'abbé Garnier croit apercevoir entre les uns & les autres, eſt que les partiſans de Perſe, en général, cédant uniquement à leur attrait particulier pour ce Poëte, l'ont toujours loué pour lui-même, & non comparativement à aucun de ſes rivaux; tandis que ſes détracteurs l'ont toujours voulu comparer à d'autres Auteurs, qu'ils affectionnoient ſans doute, mais auxquels Perſe ne reſſemble en aucune

manière; & dès-lors ils ont pu être fuſceptibles d'une prévention, dont les autres ont dû naturellement reſter exempts.

M. l'abbé Garnier croit que, en général, la méthode de juger les anteurs anciens par comparaiſon, étant ſujette à la prévention & à l'injuſtice, devroit être abſolument bannie du domaine de la critique, ou que du moins elle ne devroit jamais être ſuivie qu'avec bien des précautions. La plus indiſpenſable de toutes, ſeroit de ſe former une idée nette & préciſe du genre de littérature dans lequel ſe ſont exercés les écrivains qu'on veut comparer, & de donner de ce genre, une définition exacte qui marque ce que ce genre eſt en lui-même, abſtraction faite des acceſſoires & des modifications que chaque Écrivain, ſelon la trempe de ſon génie, a pu y apporter. Partant de ce principe, & ne croyant point que la définition de la Satire, donnée par Heinſius, le ſeul des Critiques modernes qui en ait préſenté une abſolument décidée, ſoit ſuffiſante pour remplir cet objet, M. l'abbé Garnier propoſe celle-ci: *La Satire proprement dite, eſt un poëme, ſans intrigue, d'une certaine étendue, ou mordant ou moqueur, contre les vices ou les défauts des hommes, dans la vue de les rendre meilleurs.*

D'après cette définition, M. l'abbé Garnier établit les différens caractères de la Satire.

Poëme, elle ſera écrite en vers, ce qui la diſtingue de quelques productions, d'un genre à peu-près ſemblable, mais écrites en proſe, tels que pluſieurs dialogues de Platon & Lucien, les Céſars de Julien, &c.

Une certaine étendue, empêchera qu'on ne la confonde avec l'épigramme. Mais comment fixer cette étendue? c'eſt à la nature du ſujet à la déterminer. M. l'abbé Garnier obſervant que la plus courte des Satires Latines qui nous reſtent eſt de cinquante vers, & la plus longue de ſix cents, il croit que l'on doit s'arrêter entre ces deux extrêmes.

Étant *ſans intrigue*, la Satire ſera ſéparée de la Comédie & de la Tragédie, quoiqu'elle ne laiſſe pas de leur

reſſembler en certains points, puiſqu'elle a le même but, qu'elle ſe ſert des mêmes moyens, & s'occupe des mêmes objets. Mais, tandis que la compoſition dramatique conſiſte en une fable ou fiction qui a une expoſition, un nœud ou un dénouement, la Satire n'aura qu'une marche ſimple, quoique ſuſceptible de variété.

Les vices ou les défauts des hommes en ſeront la matière. M. l'abbé Garnier entend par ces mots toutes les paſſions ou actions qui ne ſont pas dirigées par la raiſon. Quant aux défauts corporels, ils ne doivent, ſelon lui, entrer dans la Satire que par accident, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils peuvent entre les indices de quelque habitude vicieuſe de l'ame.

Ou mordant ou moqueur; les armes du Satirique ſont *la plaiſanterie, le ridicule, le ſarcaſme,* quelquefois même l'*invective,* ſi le vice qu'il attaque eſt de nature à ne pouvoir être corrigé par des moyens plus doux. M. l'abbé Garnier obſerve ici qu'on peut demander ſi le Satirique doit ſe permettre de nommer par leur nom les hommes, ſoit ridicules, ſoit vicieux qu'il attaque, à l'exemple de l'ancienne Comédie; ou leur donner des noms ſuppoſés, & ſe contenter de les déſigner aſſez clairement pour qu'on ne puiſſe les méconnoître, en ſuivant la méthode de la moyenne Comédie; ou enfin ſe borner, comme on fit dans la troiſième, à préſenter des portraits généraux dont il ſoit libre à chacun de faire l'application particulière, ſelon qu'il croit y reconnoître les différens perſonnages qui compoſent la ſociété. M. l'abbé Garnier, après avoir balancé les avantages & les inconvéniens de ces trois manières qui conviennent également à la Satire, croit que, pour la préférence, le Poëte doit ſe régler d'après certaines conſidérations qui naîtront du ſujet même de chaque Satire. Par exemple, s'il n'attaque que ces travers d'eſprit ou ces ridicules, qui ne peuvent faire qu'un tort léger, & ne ſauroient faire perdre à un homme ſon état civil & le fonds d'eſtime néceſſaire dans cet état, le Poëte pourra nommer le perſonnage; peut-être même devra-t-il

néceſſairement le nommer, attendu que le ridicule n'ayant point un caractère marqué & pouvant ſe modifier de cent manières différentes, on ne peut le ſpécifier & le rendre ſenſible qu'en nommant l'individu en qui il réſide. S'il s'agit de quelque action ſcandaleuſe & publique, le Poëte pourra donner aux acteurs des noms ſuppoſés: mais quand il eſt queſtion de peindre ou de reprocher des crimes, des forfaits, des paſſions infames, qui livreroient l'homme qu'on en accuſeroit à la haine & l'exécration de ſes concitoyens, le Poëte doit abſolument ſe borner à des portraits généraux, attendu qu'il n'eſt point de ſociété bien réglée, qui puiſſe ſouffrir que l'honneur, la réputation & l'état civil de ſes membres, dépendent de la dénonciation (toujours néceſſairement appuyée ſur des fondemens incertains, du moins toujours deſtituée de miſſion légale) d'un Poëte, quelles que fuſſent d'ailleurs ſa probité & ſa bonne foi; à plus forte raiſon du caprice & de la méchanceté du premier homme qui ſe ſentiroit du talent pour la verſification.

Enfin, *rendre les hommes meilleurs* eſt le but véritable, la fin morale que le Poëte ſatirique ne doit jamais perdre de vue: c'eſt ce but & cette fin qui ſépareront la véritable & bonne Satire de toutes les compoſitions poëtiques dans leſquelles on ne cherche qu'à nuire & à diffamer. Le Poëte ſatirique doit reſpecter les loix de la ſociété, & ſe montrer l'ami des hommes. S'il attaque les vices, ce doit être ſans acharnement & dans la ſeule vue d'en arrêter la contagion; &, comme l'exemple ou l'éloge des gens vertueux eſt un aiguillon puiſſant pour nous porter à la vertu, la louange en ce ſens ne ſera pas moins que le blâme du reſſort de la Satire: &, comme auſſi les exemples, les leçons directes ſuffiſantes pour des enfans ne ſatisferoient point des hommes faits, tels que ceux pour qui le Satirique écrit, & qu'il doit rendre raiſon de ſes préceptes ou de ſes conſeils, la Satire exige de la part de celui qui veut s'y exercer avec ſuccès, une étude approfondie de la morale, c'eſt-à-dire, de

de cette ſcience qui apprend aux hommes à ſe connoître, à régler leurs déſirs, à remplir leurs devoirs.

Telles ſont, & avec encore plus de détail, les règles que M. l'abbé Garnier preſcrit dans la compoſition de la Satire : c'eſt d'après ces règles qu'il procède à l'examen de la *manière*, du *faire* particulier, ſi on peut s'exprimer ainſi, des trois plus célèbres Satiriques de l'Antiquité, Horace, Juvenal & Perſe.

Il trouve dans la façon de vivre d'Horace, & dans ſes liaiſons habituelles avec Auguſte & Mécène, les motifs déterminans de la manière dont ce Poëte traite la Satire. Conſéquemment à ſon genre de vie, Horace ne put ſe propoſer pour but que d'amuſer ſes patrons, & de plaire aux gens de goût qui compoſoient leur ſociété. Des maximes auſtères y euſſent infailliblement déplu ; elles euſſent été d'ailleurs déplacées dans la bouche d'un homme enrichi par les bienfaits de ſes protecteurs, & qui ne ſe refuſoit à aucun des plaiſirs que paroiſſoient tolérer les bienſéances extérieures. Il dut donc ſe borner à attaquer le ridicule, & encore ne le combattre que par l'ironie & la plaiſanterie. Il ne dut en général traiter les vices que comme des travers d'eſprit, &, lorſqu'il s'en permettoit la cenſure, y mettre tant de légèreté & de gaieté, que les perſonnes nommées dans ſes Satires fuſſent forcées d'en rire, & de lui pardonner des traits qui pouvoient paſſer pour de ſimples in diſcrétions. Son ſtyle dut s'aſſortir à ſon deſſein, ſe rapprocher de celui de la Comédie, être coulant, enjoué, & ne différer du langage ordinaire, que par la meſure du vers à laquelle il s'aſſujettiſſoit. Si l'eſſence de la Satire le forçoit d'employer les maximes & les préceptes philoſophiques, il dut ne les préſenter jamais d'un ton dogmatique, les déguiſer par l'expreſſion la plus ſimple ; & c'eſt une précaution qu'Horace ne négligea jamais, comme M. l'abbé Garnier le prouve par différens exemples tirés de ſes Satires.

Juvenal fut en tous points l'oppoſé d'Horace ; & ſa façon de vivre décida pareillement de ſa manière d'écrire

la Satire. Livré pendant long - temps aux fonctions de Rhéteur, & vivant dans un siècle souverainement corrompu, la colère & l'indignation le jetèrent dans la carrière satirique, qui avoit beaucoup d'analogie avec son premier métier, la peinture des mœurs publiques étant le sujet le plus ordinaire des déclamations dont retentissoient les écoles. Mais, sous la plume d'un écrivain perpétuellement occupé à décrire les débauches les plus effrénées & les plus outrageantes pour la nature, telles que celles qui régnoient de son temps, tout ce qui avoit fait le charme des poësies d'Horace, l'épigramme & l'ironie, ne put trouver place. Le sarcasme amer, l'invective, l'objurgation durent être ses armes. La forme dialectique, si propre aux développemens des vérités philosophiques, dut être bannie de sa composition; &, d'après le choix même de ses sujets, Juvenal dut nécessairement enfler sa voix: n'ayant à décrire que des forfaits, des horreurs, les circonlocutions, les descriptions, l'hyperbole, toutes les figures qui peuvent donner au discours de la pompe & de l'éclat, entrèrent naturellement dans sa composition. La morale, au contraire, & ses maximes y eussent été comme superflues; aussi n'y inséra-t-il que rarement des préceptes, qu'il eut toujours soin de détacher presque entièrement du corps de ses narrations.

Perse (continue M. l'abbé Garnier, & c'est lui-même qui va parler dans le reste de ce morceau.) Perse étoit d'une famille équestre, alliée aux plus grandes maisons de Rome. Livré à l'étude sous des maîtres habiles, il s'attacha particulièrement au stoïcien Cornutus, qu'il aima tendrement pendant la courte durée de sa vie, & auquel il légua, en mourant, une partie de sa fortune. Ce fut sous les yeux & par les conseils de cet ami, qu'il se livra à la Satire; car, bien que les Stoïciens parussent faire peu de cas de la poësie, c'étoit uniquement sur l'abus de l'art, & non sur l'art en lui-même, que tomboient leur mépris & leur dégoût. Toutes les fois qu'il étoit employé à sa vraie destina-

tion, c'eſt-à-dire à chanter les bienfaits des Dieux, & à inſpirer le goût de la vertu, ils le vantoient, ou même le cultivoient; témoin l'hymne de Cléanthe à Jupiter: témoin encore le ſoin qu'ils avoient pris de commenter & d'expliquer les poëmes d'Héſiode & les vers dorés de Pythagore. La Satire Romaine, inventée par Lucilius, tenoit eſſentiellement à la morale. Perſe, quoique zélé Stoïcien, quoique doux & modeſte, comme l'exprime l'auteur de ſa vie, put donc s'y livrer avec d'autant moins de ſcrupule, qu'elle lui offroit, comme nous allons voir, un moyen ſimple de remplir, envers la ſociété, un devoir que les Philoſophes de ſa ſecte regardoient comme une dette ſacrée. Je parle de l'obligation que tout citoyen contracte en naiſſant, de s'intéreſſer au ſort de ſes concitoyens, & de travailler de toutes ſes forces à les rendre plus éclairés & plus vertueux. Socrate employa tous les momens de ſa vie à interroger, encourager ou corriger ceux des Athéniens qui conſentoient à entrer en converſation avec lui; &, quoiqu'il eût ſouvent occaſion de s'apercevoir combien cette occupation, malgré tous les ménagemens qu'il pouvoit garder, lui ſuſcitoit d'ennemis, il y perſiſta juſqu'à la mort, & déclara à ſes juges que, s'en croyant chargé par Dieu même, il n'accepteroit pas la vie à condition d'y renoncer. A ſon exemple, les Cyniques exercèrent la cenſure publique, mais avec plus de hauteur & de dureté. Succeſſeurs d'Hercule, ou, comme ils le diſoient quelquefois, meſſagers de Jupiter, ils attaquoient le vice par-tout où il oſoit ſe montrer, ſans égard pour les rangs & pour les titres, & comptoient pour rien l'abandon, la miſère, les affronts, l'exil & les ſupplices auxquels les expoſoit fréquemment cette dangereuſe commiſſion. Les Stoïciens, qui étoient dans les mêmes principes, montrèrent quelquefois le même courage; mais, dégoûtés du peu de ſuccès de leurs ſoins, ils renfermèrent ordinairement leur zèle dans l'enceinte d'une école où ils ne refuſoient leurs conſeils à aucun de ceux qui déſiroient de les conſulter. Perſe, à qui ſon âge ne permettoit ni d'enſeigner ſur une

place publique, ni de tenir une école, mais qui ne s'en croyoit pas moins obligé à payer ſon contingent à la ſociété, s'étant ſenti du goût pour la Satire, balança d'autant moins à ſuivre cette indication de la nature, que, en le mettant à portée de ſe rendre utile aux autres, elle ne le détournoit point du ſoin de travailler à ſa propre perfection. Il ne s'agiſſoit pour cet effet que d'épurer la Satire & de la rapprocher, plus que n'avoient fait ſes devanciers, de la morale dont elle étoit émanée.

Que tel ait été le vrai motif qui engagea Perſe dans la carrière ſatirique, c'eſt de quoi l'on s'apercevra en jetant ſeulement les yeux ſur les titres de ſes Satires. La première roule ſur l'abus des Lettres; la ſeconde ſur les prières & les vœux que l'on adreſſe aux Dieux; la troiſième ſur la molleſſe; la quatrième ſur l'opinion; la cinquième ſur la vraie liberté ou l'affranchiſſement des paſſions; la ſixième enfin ſur le bon uſage des biens de la fortune. N'eſt-il pas évident que, ſi l'Auteur a rempli ſon annonce, ſes Satires peuvent être enviſagées comme autant de traités de morale-pratique? Elles n'en diffèrent en effet que par la forme & les moyens, qui ne doivent jamais être les mêmes dans un morceau de poëſie, que dans un Traité proprement dit.

La philoſophie dont Perſe a tiré ſes maximes & ſes préceptes, eſt celle des Stoïciens, qui, non contens d'expliquer plus clairement que les autres Philoſophes, la nature du beau, du juſte & de l'honnête, s'étoient les premiers appliqués à preſcrire les devoirs de l'homme en général, & de chaque citoyen en particulier dans les divers grades de la ſociété; & qui, partant d'un principe évident, deſcendoient par des conſéquences immédiates en tous les cas particuliers, & preſcrivoient des règles pour diriger vers l'honnête, non-ſeulement les actions libres & volontaires qui ſont proprement la matière du vice ou de la vertu, mais encore les actes purement humains, regardés comme indifférens, parce qu'ils ne paroiſſent pas ſuſceptibles par eux-mêmes du bien & du mal moral. Je n'ignore pas que cette

ſecte, bien qu'elle ait fourni aux Juriſconſultes les principes & la baſe de leurs déciſions, bien qu'elle ait formé une foule d'illuſtres citoyens, un Caton, un Helvidius, un Traſéas, un Marc-Aurèle, a trouvé, tant parmi les anciens que parmi les modernes, de puiſſans contradicteurs qui ſe ſont efforcés de la repréſenter comme débitant une morale ou directement contraire aux premières notions du ſens commun, ou du moins tellement diſproportionnée à la foibleſſe humaine, que, ſi elle pouvoit être admiſe dans le commerce de la vie, ce ſeroit, tout au plus, en faveur de quelques ames privilégiées qui forment un point iſolé dans la ſociété. Je conviendrai même que les Stoïciens ont donné occaſion à ces reproches, en s'attachant trop à tracer l'idée d'un ſage exempt de paſſions & de foibleſſes, & ſemblable en quelque ſorte à la Divinité. Mais, ſi de cet aveu on prétend conclure que Perſe a eu tort d'adopter dans ſes Satires la morale des Stoïciens, parce qu'elle n'eſt à la portée que d'un petit nombre d'hommes, au lieu que le ſatirique doit ſe rendre utile à toutes les claſſes de la ſociété *: je réponds, que l'on confond viſiblement deux choſes très-diſtinctes dans l'intention & dans la pratique des Stoïciens. Pour rendre ſenſible la diſtinction dont je parle, je me ſervirai d'une comparaiſon. Cicéron, après avoir donné dans différens Traités, des préceptes de l'art oratoire, finit par en compoſer un qu'il intitula l'*Orateur*, où, raſſemblant tout ce que ſa mémoire & ſon imagination lui offroient de plus parfait, il a formé l'idée d'un Orateur ſi accompli, que, de ſon aveu même, il n'en avoit point exiſté de pareil, & qu'il n'en exiſteroit jamais. En conclura-t-on que Cicéron eſt un mauvais maître d'éloquence, & que tous les préceptes qu'il a donnés ſur cet art, doivent être écartés de l'éducation, parce qu'ils ne ſont propres qu'à décourager? On pourroit tout au plus lui faire un ſemblable reproche s'il n'avoit donné que ce Traité, ou s'il l'avoit deſtiné aux commençans; mais on ſait qu'il a eu l'attention de proportionner ſes leçons à la capacité de ceux pour qui

* *Heinſius de Satir. M. Duſaux, M. de l'Académie des Belles-Lettres.*

il les compoſoit; que la rhétorique de Hérennius, en ſuppoſant qu'elle ſoit de Ciceron, le livre de l'*Invention* & celui des *Partitions oratoires* étoient deſtinés aux candidats; les *Topiques* & les livres *De Oratore*, à des hommes déjà exercés dans l'art de l'éloquence, & qui n'avoient plus beſoin que de s'y perfectionner; enfin le Traité en queſtion, pour des Orateurs conſommés, à qui il étoit bon de préſenter un modèle dont ils s'efforçaſſent d'approcher ſans pouvoir jamais y atteindre. Raiſonnons de même par rapport aux Stoïciens; en étudiant la nature de l'homme, en la ſéparant de tout ce qui ne lui eſt qu'acceſſoire, en examinant juſqu'où ſes facultés affermies par un long exercice, & conſtamment dirigées vers un but certain, pouvoient l'élever, ils avoient formé l'idée d'un Sage qui n'avoit plus rien de terreſtre pour ainſi dire; &, en détaillant ſes qualités, ils ſembloient à la Multitude ne s'être étudiés qu'à étonner par la nouveauté de leurs paradoxes. Mais, à qui propoſoient-ils ce modèle de perfection? on ne peut douter que ce ne fût uniquement à des Athlètes déjà parvenus au terme de la courſe philoſophique, & qu'ils n'euſſent d'autres inſtructions à l'uſage de ceux qui n'étoient qu'au milieu ou même au commencement. Que telle ait été en effet la pratique des Stoïciens, le même Cicéron nous en fournit une preuve ſans réplique. Cet Orateur a traduit à l'uſage de ſon fils le Traité des devoirs du ſtoïcien Panetius. Dans le préambule de ce Traité, il ſe vante d'avoir ajouté quelque choſe au texte du philoſophe; mais il ne dit point qu'il en ait rien retranché, ni qu'il l'ait altéré pour ſe rapprocher des ſentimens d'une autre ſecte; &, une preuve certaine qu'il ne s'eſt rien permis de pareil, c'eſt qu'il n'y a pas un ſeul principe, une ſeule expreſſion qui ne ſoit conforme à la pure doctrine du Portique. Or, peut-on nommer dans tout ce qui nous reſte de l'antiquité, un ſeul ouvrage qui ſoit d'une utilité plus générale, plus à la portée de toutes ſortes d'eſprits, & qu'on puiſſe plus ſûrement indiquer à tous ceux qui déſirent de ſe rendre des citoyens eſtimables? Ce que Panetius, Antipater, Poſſidonius,

avoient exécuté en prose, pourquoi Perse n'auroit-il pu le tenter en vers ? En traitant des devoirs de la vie commune, il n'écrivoit point pour des Philosophes consommés ; il n'avoit par conséquent aucune raison de s'enfoncer dans des théories profondes, qu'il eût été d'ailleurs bien difficile d'accorder avec le langage des Muses. Il est vrai que la cinquième Satire roule toute entière sur l'explication du prétendu paradoxe des Stoïciens, que le Sage est le seul qui puisse être appelé véritablement libre, & que tous les Vicieux sont esclaves ; mais, je le demande, est-il besoin d'être Stoïcien, est-il besoin d'être un grand Philosophe pour convenir que, quand la raison n'est pas assez forte pour réprimer les passions, l'ame devient esclave des passions, & reste occupée à fournir des alimens à ces tyrans domestiques qui ne lui laissent goûter aucun repos, & l'entraînent malgré elle dans les derniers excès ? Jamais aucun Moraliste ancien ou moderne a-t-il tenu un autre langage ? On reproche à Perse un trait de la même Satire, qui appartient privativement à la doctrine du Portique ; c'est l'endroit où le Poëte, voulant humilier l'amour-propre d'un homme qui, sans avoir jamais réfléchi sur les obligations, se croyoit en état de se bien conduire, lui dit : *Digitum exere, peccas.* Il est clair que cette maxime appartient privativement à une secte qui, comme nous l'avons dit, avoit entrepris de régler jusqu'aux actes purement humains. Énoncée sans préparatifs & sans explication, elle pourroit paroître froide & minucieuse ; mais, qu'on y fasse attention : le Poëte a commencé par établir que l'ignorance & la présomption étoient les premières sources de toutes nos fautes, que l'on ne faisoit jamais bien sans avoir étudié ce qu'on doit faire ; &, aussitôt après avoir cité la maxime en question, il ajoute, que jamais un vigneron ne formera trois pas comme un excellent danseur. On voit clairement que, avec ces préliminaires & cette explication, la maxime en question n'a plus rien d'étrange, puisqu'elle présente un sens dont tout lecteur raisonnable doit se contenter. Il en est de même à plus forte raison

M. du Saulx, Discours sur les Satiriques.

de toutes les autres. J'avouerai cependant qu'elles ne ressemblent point à ces maximes décousues & populaires dont la plupart des Poëtes se contentent, & qui tirent leur principal mérite, soit de la place qu'elles occupent, soit des expressions dont elles sont revêtues; celles de Perse sont non-seulement propres au sujet qu'il traite, mais elles sont liées entre elles, & partent toutes d'un premier principe dont elles n'offrent que le développement. Car, s'il n'écrivit point ses Satires pour des Sages proprement dits, il ne les écrivit point non plus pour ceux qui ne cherchent dans leurs lectures qu'un stérile amusement: c'est dans la classe moyenne entre les deux dont je viens de parler, qu'il chercha des lecteurs; elle comprenoit, ou des hommes déjà éclairés dans la philosophie, ou des jeunes gens qui désiroient d'y être initiés; c'est pour eux qu'il a écrit, c'est à eux qu'il adresse fréquemment la parole; & l'on ne peut pas dire que cette classe fût peu nombreuse, puisque, à Rome sur-tout, elle embrassoit, comme nous le verrons plus bas, tous ceux que leur fortune mettoit à portée de recevoir quelque éducation.

De ce que je viens d'établir sur le motif qui entraîna Perse à écrire ses Satires, sur la qualité des lecteurs auxquels il les destina, il suit qu'il n'a pu vouloir prendre Horace pour modèle, ni dans le but moral que se propose la Satire, ni dans le choix des matériaux qu'elle emploie. Le but d'Horace n'a été, ni de purger l'ame des passions, ni de châtier le vice; il n'a voulu que corriger par le ridicule les travers de l'esprit, ou celles des habitudes vicieuses qui donnoient plus de tourment que de plaisir réel. S'il attaque, par exemple, le commerce clandestin avec les dames Romaines, ce n'est point parce que ce vice portoit atteinte à la foi publique & sapoit les fondemens de la société, c'est uniquement parce qu'il exposoit à trop de dépense, à trop d'inquiétudes, à trop de dangers, & que jamais le plaisir ne compensoit la peine. Il propose pour remède, non la continence, non la fidélité conjugale, mais des plaisirs plus sûrs & plus faciles

faciles avec des femmes publiques ou avec quelques jeunes affranchies. On ſent combien ces principes de morale ſont oppoſés à ceux des Stoïciens. Il s'eſt attaché à peindre les inconſéquences du chanteur Tigellius, la ſottiſe & l'impertinence du riche Naſidienus, la querelle de deux bateliers, &c. de pareils tableaux étoient propres à divertir Auguſte & Mecènes : auroient-ils eu le même intérêt pour ceux à qui Perſe deſtinoit ſes Satires ?

Si Perſe n'a pas dû vouloir imiter le genre de la Satire d'Horace, il n'a pas dû non plus, comme fit depuis Juvenal, choiſir pour le ſujet & l'objet principal de ſes Satires, la peinture fidèle des mœurs publiques : ces mœurs étoient ſouverainement corrompues, &, s'il étoit triſte d'être le témoin de tant d'abominations, il ne pouvoit être ni utile ni agréable de s'en repaître l'imagination, & d'en tracer aux autres des tableaux énergiques, puiſque plus ils euſſent été reſſemblans, plus ils auroient offenſé les ames vraiment honnêtes. Jugeons-en par ce qui eſt arrivé à Juvenal ; il a employé ſix à ſept cents vers à peindre dans le plus grand détail, les horribles débordemens, les crimes & la ſcélérateſſe des dames Romaines. Si, après avoir achevé la lecture de cette énorme Satire, on vient à ſe demander quel a été le but moral du Poëte en l'écrivant, on ne pourra guère diſconvenir que ce n'ait été de dégoûter du mariage l'homme auquel elle eſt adreſſée, & tous ceux qui ſeroient dans les diſpoſitions qu'il lui ſuppoſe. Mais ce dégoût du mariage étoit déjà ſi général à Rome, & y produiſoit des effets ſi funeſtes, que les Empereurs s'étoient cru obligés de publier des loix contre le célibat. Le Poëte qui a épuiſé toutes les reſſources de ſon art pour perpétuer, autant qu'il étoit en lui, un déſordre prohibé par les loix, ne s'eſt-il pas rendu plus coupable envers ſa patrie, qu'aucun des objets mépriſables dont il a dévoilé la turpitude ? Si l'on continue de ſe demander quels expédiens, quels remèdes il oppoſe au déſir du mariage, on ſe trouvera bien plus embarraſſé encore, car ils ſont ſi étranges ou ſi honteux, qu'on rougiroit

de les rapporter *(d)*. Un vice abominable, produit en partie par le dégoût du mariage, & en partie par le déréglement de l'imagination, souilloit les mœurs publiques; &, à la faveur de la confusion qui régnoit dans une ville aussi étendue que l'étoit Rome, il osoit quelquefois se produire à découvert. Juvenal en a fait l'objet de sa seconde Satire; il y décrit dans le plus grand détail les infernales orgies auxquelles ce vice donnoit lieu, & les mariages monstrueux des hommes avec des hommes; &, comme si la matière n'eût pas été encore suffisamment éclaircie, il introduit dans la neuvième un de ces infâmes de profession qui étale ses honteux exploits, & déplore en 140 vers le peu de fruit qu'il a retiré de ses exécrables complaisances. Que Juvenal n'ait point eu d'autre intention que de châtier ces abominations, c'est ce qu'on croira sans peine; mais ce dont il est bien permis de douter, c'est qu'il ait pris un bon moyen pour y réussir: car convient-il de prêcher la chasteté avec le langage de l'impudence? & que penseroit-on d'un Instituteur qui, pour porter ses élèves à la vertu, leur tiendroit des discours obscènes, & étaleroit à leurs yeux les tableaux les plus propres à leur salir l'imagination? Voilà l'écueil qu'il étoit difficile d'éviter en prenant pour objet principal de la Satire la peinture des mœurs publiques : dans une nation avilie, dégradée, elles ne présentent plus qu'un tissu d'horreurs dont la peinture sera nécessairement ou scandaleuse ou dégoûtante.

Puisque la peinture des ridicules, ni celle des grands crimes ne pouvoient être l'objet principal des Satires de Perse, & ne devoient y entrer que comme des accessoires,

---

(g) Ferre potes dominam, salvis tot restibus, ullam!
Quùm pateant altæ caligantesque fenestræ;
Quùm tibi vicinum se præbeat Æmilius pons.
Aut si de multis nullus placet exitus, illud
Nonne putes meliùs, quòd tecum pusio dormit.
Pusio qui noctu non litigat; exigit à te
Nulla jacens illic munuscula, nec queritur quòd
Et lateri parcas nec quantùm jussit anheles.

à quel autre objet a-t-il dû donner la préférence? à celui qui le rapprochoit davantage de la fin de la Satire : or, cette fin, comme nous l'avons dit, eſt de rendre les hommes meilleurs. Ce qui rend l'homme meilleur, ce ſont une raiſon éclairée & des habitudes vertueuſes ; ce qui le dégrade, ce ſont l'ignorance, les paſſions déréglées & des habitudes vicieuſes : c'eſt donc à fortifier les unes & à corriger les autres que Perſe a dû principalement s'attacher. Des maximes profondes qui s'emparent de l'ame, la forcent de ſe replier ſur elle-même pour étudier ſa nature & ſa deſtination, ſont propres à perfectionner la raiſon : des conſeils ou des préceptes dérivés de ces maximes & applicables aux différens actes de la vie, ſont les moyens de faire germer les habitudes vertueuſes: enfin, on corrige l'ignorance, les paſſions déréglées & les habitudes vicieuſes, par la honte & l'exemple des malheurs qu'elles ſont capables de produire. Ainſi, les maximes, les préceptes & les exemples doivent ſe trouver mêlés & fondus dans les Satires de Perſe ; mais en quelle proportion a dû s'opérer ce mélange ? c'eſt ce qu'il eſt important de connoître, puiſque cette découverte eſt ce qui peut le plus contribuer à déterminer le genre particulier de ſa compoſition. D'après tout ce que nous avons dit ſur le motif qui l'entraîna dans la Satire, & le choix de ceux qu'il ambitionna pour lecteurs, il me paroît évident qu'il a dû donner le premier rang aux maximes qui provoquent la méditation, & ſont proprement l'aliment de la raiſon ; le ſecond, aux préceptes qui ne ſont que les conſéquences & le développement des maximes ; & le dernier, aux exemples qui ne ſervent que d'éclairciſſement aux maximes & aux préceptes, par l'application que le Poëte en fait à des objets ſenſibles & connus. Quand je parle de rangs, qu'on ne s'imagine pas que je veuille indiquer l'ordre ſuivant lequel chaque partie de la Satire eſt diſpoſée : cette morale méthodique, qui ne convient qu'à un Traité proprement dit ou à un poëme didactique, ſeroit un défaut dans la Satire qui

doit éviter tout ce qui ſent la contrainte, & redouter l'uniformité. Tout ce que je prétends établir, c'eſt que la maxime dominante & les préceptes qui en dérivent, en quelque lieu de la Satire qu'ils ſe trouvent placés, ſoit au commencement comme dans la première & la cinquième, ſoit au milieu comme dans la troiſième & la ſixième, ſoit à la fin comme dans la ſeconde & la quatrième, occupent toujours le fond du tableau, & que les exemples n'y figurent que ſubſidiairement.

Non ſeulement Perſe a donné moins de place que les autres Poëtes ſatiriques à l'exemple, mais il diffère encore d'eux dans la manière de l'employer. Horace nomme ordinairement par leurs vrais noms les hommes qu'il a en vue; il le pouvoit, il le devoit même toutes les fois qu'il n'attaque que des ridicules ou des travers d'eſprit, puiſque c'étoit l'unique moyen, comme nous l'avons dit plus haut, de ſpécifier & de bien caractériſer la choſe dont il parle. Juvenal, bien qu'il cenſure des vices honteux & des crimes proprement dits, ſe permet auſſi de nommer ſes perſonnages, mais en s'impoſant la loi d'épargner les vivans, & de ne déployer ſa colère que ſur les morts. Perſe au contraire uſe ordinairement de portraits généraux à l'exemple des Poëtes de la nouvelle Comédie; il ſe permet rarement de nommer, &, lorſque cela lui arrive, on peut encore douter s'il ne ſe ſert pas de noms empruntés: mais il déſigne fréquemment les perſonnes dont il parle; &, à l'exemple des Poëtes de la moyenne Comédie, il les fait connoître par leur maſque, c'eſt-à-dire par leur rang & leur état, quelquefois même par des défauts corporels qui, joints aux autres indices, ne permettoient pas de s'y méprendre. C'eſt là ce qui lui a mérité l'animadverſion de quelques Critiques modernes qui, n'ayant peut-être pas bien ſaiſi ſon but, ont jugé qu'il y avoit de la dureté & une ſorte de groſſièreté à reprocher à un homme ſes défauts corporels. Deux endroits de la première Satire les ont ſur-tout révoltés. Perſe, voulant tourner en ridicule un riche Romain qui, avec un défaut choquant

Caſaubon in prolog. Perſii. M. Duſaulx, Diſcours ſur les Satiriques.

dans l'organe de la parole, ſe couvroit, à la fin d'un grand repas, d'un riche manteau, & liſoit aux convives, avec des tons étudiés & une affectation outrée, des héroïdes & d'autres pièces plaintives & langoureuſes, s'exprime ainſi :

Hîc aliquis cui circùm humeros hyacinthina læna eſt,
Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus,
Phyllidas, Hypſipylas, vatum & plorabile ſiquid,
Eliquat, & tenero ſupplantat verba palato.

N'eſt-il pas évident que, quand bien même ce vice d'organiſation n'auroit pas été un caractère propre à déſigner l'homme qu'il vouloit faire connoître; que, quand bien même ce défaut corporel, pris ſéparément, n'auroit pas été du genre de ceux qui entrent dans la Satire, il change en quelque ſorte de nature lorſqu'il ſe trouve joint à des prétentions qu'il ſembloit devoir exclure, & qu'il devient alors un ridicule que le Satirique étoit en droit de relever ? Le ſecond exemple prête encore moins à la critique; c'eſt le tableau d'un Patricien qui avoit la manie des vers, & qui, avide de louanges, aſſembloit chez lui des complaiſans & des flatteurs auxquels il faiſoit des préſens de peu de valeur, & qu'il prioit enſuite de lui dire naturellement ce qu'ils penſoient de ſes productions. Perſe, ſe mettant à leur place, répond :

. . . vis dicam! nugaris, cùm tibi, calve,
Pinguis aqualiculus propenſo ſeſquipede extet.

Il y a deux défauts corporels relevés dans ce peu de paroles, la *calvitie* & un ventre exhorbitant : mais, outre que ces deux caractères réunis ſervoient à déſigner clairement l'homme en queſtion, en le diſtinguant de pluſieurs autres Patriciens qui dans ce ſiècle avoient comme lui la manie des vers, étoient également avides de louanges, & avoient des flatteurs à gages, ces deux défauts corporels ſont du genre de ceux qui entrent dans la Satire autant qu'ils

ſont cenſés des indices des habitudes vicieuſes de l'ame: car la calvitie étoit regardée comme la ſuite de l'uſage immodéré des plaiſirs vénériens ; &, chez un peuple adonné aux exercices du Champ-de-Mars, une graiſſe ſurabondante paſſoit pour une marque de molleſſe & d'inertie. Heinſius, qui ne voit de Satire que là où il y a tel individu ou moqué ou blâmé, cenſure uniquement la retenue de Perſe à nommer les Vicieux par leur nom, & appelle à cette occaſion les Satires dece Poëte, *edentulum poëma*. Ce Critique, eſtimable à tant d'autres égards, ne s'étoit-il pas fait une idée trop étroite de la Satire, en la faiſant conſiſter eſſentiellement dans l'ironie & le blâme? ne ſeroit-ce pas la ravaler au-deſſous de l'épigramme qui donne le même réſultat d'une manière non moins ingénieuſe, & par des moyens plus ſimples & plus courts? ne ſeroit-ce pas la réduire, ou à ne pouvoir plus relever ſérieuſement les vices honteux, les paſſions criminelles, ou à dégénérer en libelle diffamatoire, ou bien enfin à n'oſer s'attaquer qu'à des morts? En prenant ce dernier parti, de quelle utilité ſera-t-elle à la ſociété, & quel bien le Poëte qui s'y livre, pourra-t-il ſe promettre de ſes veilles? ce ne ſera certainement pas de corriger ceux qu'il cenſure. Il ne doit pas non plus ſe flatter de produire cet effet ſalutaire ſur ceux de ſes contemporains qui leur reſſemblent; car des hommes qui ne craignent pas les loix, craindront-ils davantage un Poëte qui n'oſera ni les nommer ni les déſigner qu'après qu'ils n'auront plus rien à perdre? Je ſuis donc convaincu que, de même que Perſe, quoiqu'il ſe contente le plus ſouvent de donner des portraits généraux des Vicieux, ou de déſigner ceux qu'il a plus particulièrement en vue, n'a pas laiſſé cependant de les nommer quelquefois ; de même Juvenal s'eſt quelquefois ſervi de la méthode de Perſe, en déſignant ſous des noms empruntés ceux de ſes contemporains que la prudence & l'ordre public ne lui permettoient pas d'appeler par leur véritable nom.

Les changemens, dont je viens de rendre compte, dans le

but, l'objet & la forme de la Satire, en néceſſitoient un autre dans le ſtyle qui doit toujours être proportionné au ſujet. Le ſtyle léger, enjoué & badin de la Comédie *(e)*, auroit manqué de dignité pour énoncer convenablement les grandes maximes & les préceptes de la morale : le ſtyle grave & ſérieux de l'Épopée n'auroit pu ſe prêter aux diverſes formes de raiſonnement & à l'imitation du langage de la converſation. Il en falloit un moyen qui, participant de la nature de l'un & de l'autre, fût tout à la fois ſouple & nerveux, ſimple & ſublime, & qui eût pour qualités dominantes la conciſion & la rapidité : car les vérités morales, étant à la portée du commun des hommes, ne veulent qu'être indiquées ; & dans ce genre tout ce qui peut être ſous-entendu, tout ce qui peut être énoncé en moins de mots, devient fade & rebutant. L'ellipſe, l'hyperbate, la réticence, l'allégorie & les autres figures, ſoit des mots, ſoit des penſées, qui laiſſent quelque choſe à deviner, ſont les ornemens propres à ce genre de compoſition : telles ſont les principales qualités qui caractériſent le ſtyle de Perſe. Ses maximes ſont

(e) Caſaubon a joint à ſon vaſte commentaire ſur Perſe, un traité de la manière dont ce Poëte a imité Horace. Il confeſſe que perſonne avant lui ne s'étoit douté qu'il y eût le moindre rapport entre ces deux Écrivains. N'eſt-ce pas déjà une marque que ces prétendues imitations doivent être bien imperceptibles & bien peu caractériſées ! Elles ſe réduiſent en effet à quelques mots aſſez communs employés dans le même ſens par les deux Poëtes, ou à quelques formules conſacrées par l'uſage, & qui ſe préſentent mécaniquement à l'eſprit de tous ceux qui s'exercent dans le même genre de compoſition. Si de pareilles conformités ſuffiſoient pour prononcer qu'un Écrivain en a imité un autre, ne pourroit-on pas dire que les Orateurs, ſans en excepter un ſeul, n'ont fait que s'imiter les uns les autres, puiſqu'il n'y en a eu abſolument aucun dans lequel on ne puiſſe retrouver un grand nombre de mots & de formules qui ſe trouvoient déjà dans un Orateur plus ancien, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'au premier de tous ! Caſaubon a ſenti lui-même le peu de fondement de ſa prétendue découverte ; car il ne veut pas qu'on puiſſe même ſoupçonner que Perſe ait pris Horace pour modèle, & ait voulu tirer vanité de ſa reſſemblance avec ce grand Écrivain. Rapportons ſes propres paroles : *Iniquum, ridiculum ac ſtultum ſit, tam ineptæ ambitionis nobiliſſimum juvenem ac ſapientiſſimum velle inſimulare, qui contrà ſummo judicio virtute. Horatii ſic imitatus eſt, ut nævos & ἀποτυχίας ejuſdem cautus vitaverit.*

si sublimes & énoncées d'une manière si simple, qu'elles s'emparent de l'ame & se gravent dans la mémoire, dès qu'une fois on les a entendu prononcer. Les tableaux qu'il a tracés des vices & des diverses affections de l'ame, sont si riches & si finis, qu'il me paroît impossible de les faire passer dans une langue moins pittoresque & moins abondante. Sa marche est si dramatique, qu'il ne procède souvent que par demandes & par réponses : enfin, ses transitions sont si brusques, ses réticences & ses ellipses si fréquentes, qu'il laisse souvent à la sagacité de ses lecteurs à deviner plus de choses qu'il n'en énonce. Citons-en un exemple. Lorsque, après avoir présenté dans sa seconde Satire, le tableau d'une femme superstitieuse qui, tenant dans ses bras le foible rejeton de sa famille, demande pour lui aux Dieux les vastes possessions de Licinius, le riche palais de Crassus, une beauté si parfaite & des grâces si touchantes, que les jeunes personnes se le disputent un jour, qu'un Roi & une Reine le désirent pour gendre, que les roses naissent sous ses pas, le Poëte s'interpose brusquement entre les Dieux & cette ambitieuse nourrice, & prie Jupiter de ne pas lui accorder une seule de ses demandes, quoiqu'elle ait mis une robe blanche pour adresser sa prière; il n'y a aucun lecteur qui ne se demande à lui-même d'où peut procéder dans l'ame du Poëte ce transport subit qu'il n'a pas pris la peine de motiver. Mais, si le Lecteur réfléchit, il découvrira que Perse, ne comptant pour de vrais biens que la science & la vertu, pour de vrais maux que l'ignorance & le vice, a dû être effrayé des vœux de l'imprudente nourrice, & réclamer la pitié de Jupiter en faveur d'un innocent qu'elle alloit perdre, puisque l'immense fortune qu'elle vouloit attirer sur sa tête, & une beauté trop éclatante, en livrant son enfance aux flatteurs, à la mollesse & à tous les piéges de la séduction, ne pouvoient guère manquer de le dépraver. S'il continue de réfléchir sur l'instabilité & les dangers des dons de la fortune, & qu'il se rappelle la fin déplorable de ceux qui en avoient été le plus libéralement pourvus, d'un Priam, d'un

d'un Annibal, d'un Craſſus, d'un Pompée, d'un Séjan & d'un Silanus, il aura raſſemblé les matériaux de la dixième Satire de Juvenal, qui n'eſt qu'un excellent commentaire de ces ſept à huit vers de Perſe.

Que Perſe, me dira-t-on, ait mieux ſaiſi qu'aucun autre le vrai but de la Satire, & qu'il lui ait donné la forme la plus convenable, c'eſt un mérite dont on doit lui tenir compte, s'il ne l'a point acheté au prix d'un autre mérite plus néceſſaire encore, celui de la clarté. Mais ſi, en affectant trop de profondeur dans les idées, trop de conciſion & de rapidité dans le ſtyle, il s'eſt rendu énigmatique & ſouvent inintelligible, il a perdu dès-lors le droit non ſeulement d'être rangé à côté d'Horace & de Juvenal, mais d'être compté parmi les bons Écrivains.

Je conviens que l'obſcurité qui ne tient pas néceſſairement à la matière que l'on traite, eſt un défaut capital dans tout Écrivain, & beaucoup plus encore dans un Poëte. Si donc celle qu'on a ſi ſouvent reprochée à Perſe, me paroiſſoit appartenir à la trempe particulière de ſon eſprit & au déſordre de ſes idées, content d'admirer en ſilence les morceaux de ſes Satires qui m'auroient paru véritablement beaux, j'aurois paſſé condamnation ſur tous les reproches qu'on lui a faits : mais ſi cette obſcurité n'eſt qu'apparente, ou ſi elle tient à des cauſes qui ſont étrangères au Poëte, & qu'il n'a pu ni empêcher ni prévoir, on conviendra qu'il y auroit de l'injuſtice à vouloir l'en rendre reſponſable. Commençons par examiner ſi elle doit être attribuée au Poëte, & en cas qu'elle ne le puiſſe, tâchons de découvrir ce qui a trompé tant d'habiles Critiques qui la lui ont reprochée.

Si elle appartenoit véritablement à Perſe, on la trouveroit, ou dans les mots, ou dans les choſes.

A l'égard des mots & de tout ce qui concerne leur propriété, leur arrangement & leur conſtruction, perſonne ne diſconviendra que toutes les fois qu'il eſt queſtion d'une langue morte ou étrangère, on ne doive préférer le jugement

des contemporains & des hommes qui parloient la même langue, à celui des étrangers qui ne l'ont apprise qu'à l'aide d'un dictionnaire. Or, Quintilien, dans un ouvrage où il donnoit des préceptes sur l'élocution, a porté ce jugement de Perse, *multùm & veræ gloriæ Persius, quamvis uno libro, meruit.* Martial, à qui l'on ne contestera pas un tact fin, & qui vivoit, ainsi que Quintilien, plus d'un demi-siècle après la mort de Perse, s'exprime ainsi sur son compte.

Sæpiùs in libro memoratur Persius uno
Quàm levis in totâ Marsus Amazonide.

Saint-Jérôme, le plus éloquent des Pères Latins, l'appelle *disertissimum poëtam :* enfin, les plus célèbres Grammairiens qui nous restent de l'antiquité, & auxquels nous devons en partie la connoissance de la Langue Latine, Charisius, Diomède, Priscien & Probus, le citent fréquemment, s'appuient de son autorité, & ne lui ont reproché ni expression hasardée ni construction vicieuse. Quintilien est le seul qui ait relevé dans cet auteur un mot nouveau, sans décider s'il n'avoit pas droit de l'employer, comme déjà consacré par l'usage. S'il lui eût connu d'autres défauts, les auroit-il dissimulés ? l'auroit-il loué sans restriction ? Cette considération suffit sans doute pour montrer le peu de solidité des critiques que plusieurs savans modernes ont hasardées sur quelques vers de Perse : s'il avoit employé, comme ils le prétendent, des métaphores trop recherchées, si son style manquoit de naturel *(f)*, Quintilien & les

---

(f) M. Dusaulx, à la page 54, de son *Discours préliminaire sur la traduction de Juvenal*, voulant donner un exemple de l'abus que Perse fait des métaphores, & de ce qu'on nomme des *tropes*, cite ces quatre vers de la cinquième Satire :

Sin tu, cùm fueris nostræ paulò ante farinæ,
Pelliculam veterem retines, & fronte politus
Astutam vapido servas sub pectore vulpem,
Quæ priùs ante dedi repeto funemque reduco.

autres Écrivains Romains qui étoient en état d'en juger puisqu'ils parloient la même langue, auroient-ils manqué d'en faire la remarque? l'auroient-ils proposé pour modèle?

Par rapport aux choses, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans cet Ecrivain, comme dans les autres Satiriques, un grand nombre de traits dont on sent peu l'application, parce qu'ils faisoient allusion à des ouvrages ou à des faits qui étoient connus des contemporains & qui sont perdus pour nous. A cette première cause d'obscurité, Casaubon en ajoute une autre qui est particulière à Perse; c'est que, ayant osé attaquer Néron lui-même dans deux de ses Satires, ainsi que l'atteste son ancien Scholiaste, il ne pouvoit

---

Ces quatre vers, dit-il, offrent plusieurs tropes dont l'alliance est au moins bizarre; car on n'est point accoutumé à rencontrer dans aucun auteur, tant ancien que moderne, *la farine, le vin gâté, la peau des serpens, la ruse des renards & un licol* marchant de compagnie, & concourant à former un sens quelconque.

J'observerai d'abord qu'il s'agit dans ces vers d'un esclave nouvellement affranchi, à qui le poëte veut prouver que s'il n'est pas devenu plus homme de bien, il est tout aussi esclave qu'il étoit auparavant; & en second lieu, que les Romains nourrissoient leurs esclaves par des distributions de blé ou de farine qu'ils leur faisoient tous les mois. Un esclave, en parlant d'un de ses anciens camarades, pouvoit donc dire au propre, *cùm fueris nostræ paulò ante farinæ*. Le mot *politus* ne rappeloit pas plus aux Romains l'art de polir le marbre, que le mot poli ne nous le rappelle dans ces phrases *un homme poli, des manières polies.* Car on disoit chez eux *oratio polita: homo omni liberali doctrinâ politissimus; nihil acutius nihil politius Aristotele: politior elegantia, politæ facetiæ &c.* L'expression *rapidus* n'a pas non plus le moindre rapport au vin gâté; car elle n'est point un dérivé de *vappa* qui s'écrit par deux *P.* Le mot *funis* se prend au propre lorsqu'il est question d'un esclave dont on raccourcit la chaîne, & ne peut se traduire par un licol que dans le genre burlesque. De tous ces tropes, il n'en reste que deux; *ton ancienne peau,* pour dire tes vieilles habitudes; & *le renard,* pour exprimer la ruse: or ces deux métaphores sont si naturelles, que le peuple parmi nous s'en sert dans le même sens: *c'est un fin renard, il mourra dans sa peau.* Quelle raison nous obligeroit donc à supposer que la première rappeloit aux Romains *la peau des serpens?* Dans toutes les langues, c'est l'usage qui donne aux mots leur valeur & qui doit en régler l'emploi. Puis donc que les Écrivains de l'ancienne Rome, qui étoient à portée de le consulter, ne se sont point aperçus que Perse s'en soit jamais écarté, on doit croire qu'il ne mérite aucun reproche à cet égard.

échapper au reſſentiment de ce Prince ſanguinaire qu'en ſe couvrant d'épaiſſes ténèbres. Ce Savant ſuppoſe que le philoſophe Cornutus, auquel Perſe communiquoit ſes Satires à meſure qu'il les compoſoit, lui répétoit ſouvent : *Obſcurciſſez cet endroit.* Ce ſont-là les deux principales raiſons que les admirateurs de Perſe ont alléguées, ſinon pour le juſtifier entièrement, au moins pour l'excuſer. Leurs adverſaires me paroiſſent avoir été bien fondés à ne pas s'en contenter. La première eſt bien moins favorable à Perſe qu'à Horace & à Juvenal, puiſqu'il s'eſt moins attaché qu'eux à la peinture des ridicules & des vices de ſon ſiècle, & qu'il a principalement fondé ſes Satires ſur le développement des paſſions & des habitudes de l'ame humaine, qui, à quelques différences près, ſont les mêmes dans tous les ſiècles. La ſeconde ne pouvoit jamais faire excuſer que quelque paſſage de la première & de la quatrième Satire, puiſque ce ſont les ſeules qui puiſſent avoir quelque rapport à Néron; or, comme l'a judicieuſement remarqué Bayle, ce n'eſt point ſur quelques endroits de ce Poëte que tombe le reproche d'obſcurité, c'eſt ſur le genre de ſa compoſition & l'enſemble de ſes Satires.

Abandonnons ſans regret des moyens de défenſe ſi peu ſolides, & cherchons de bonne foi non ce qui rend Perſe obſcur, mais ce qui, depuis la chute de l'empire Romain, a dû le faire paroître tel à la plupart de ſes lecteurs. Cette nouvelle diſcuſſion amènera naturellement ce qui nous reſte à dire ſur le caractère particulier de ſes Satires.

La morale, dont eſt émanée la Satire, eſt une ſcience auſſi ancienne que le monde, puiſqu'elle n'eſt autre choſe que la voix de la raiſon appliquée à la conduite de la vie. Dans l'origine, elle ne conſiſta que dans un recueil de préceptes que les pères enſeignoient à leurs enfans, les chefs des ſociétés naiſſantes aux peuples qu'ils dirigeoient. Ces premiers matériaux acquirent une forme plus agréable par les ſoins des hommes de génie, qui généraliſèrent ces

préceptes pour en former des maximes, les couvrirent quelquefois du voile de l'allégorie pour en adoucir l'amertume, & les ornèrent des charmes de la poësie pour qu'ils se gravassent plus aisément dans la mémoire. C'est l'état où nous trouvons la morale dans les poëmes d'Hésiode, de Solon, de Phocylide & de Théognis. Cette méthode ne manquoit pas d'agrémens, mais elle laissoit beaucoup à désirer du côté de l'utile: car quelques-unes de ces maximes générales étoient mêlées de vrai & de faux; les autres, quoique vraies, pouvoient devenir dangereuses par une mauvaise application. Socrate s'aperçut le premier de ce qui manquoit à la morale; appelant à son secours la dialectique qui, entre les mains des Philosophes qui l'avoient précédé, n'avoit été appliquée qu'à la recherche des causes constitutives de l'Univers, il posa des principes, en tira des conséquences, & en déduisit des règles certaines qui firent de la morale une science proprement dite: c'est dans ce sens seulement qu'il mérita d'en être nommé le père. Sa méthode d'enseigner ne différa point essentiellement d'un entretien, suivi & profond, mais tout-à-fait proportionné aux forces de celui avec qui il conversoit. Ceux de ses disciples qui s'empressèrent de publier sa doctrine, se gardèrent bien de rien changer à cette méthode, parce qu'en effet c'est la plus naturelle & la plus efficace qu'on puisse imaginer pour corriger, instruire & exhorter. Le dialogue qui dut ainsi sa naissance à la morale, s'incorpora pour ainsi dire avec elle, & en fut regardé pendant bien des siècles comme absolument inséparable; car Lucien, qui vivoit sous les Antonins, est le premier qui osa le dégrader en l'appliquant à des objets bien moins sérieux. Long-temps cependant avant cet avilissement, il avoit éprouvé des variations qu'il est nécessaire pour l'éclaircissement du sujet qui nous occupe, de bien remarquer. Platon l'avoit élevé au plus haut point de perfection où il puisse atteindre; car, pour ne rien dire ici du mérite interne qui résulte de la profondeur & de la solidité du

raiſonnement, de la nobleſſe & des grâces du ſtyle, il l'avoit enrichi d'une prodigieuſe variété de caractères & de digreſſions, qui, placées de diſtance en diſtance, comme autant de lieu de repos, laiſſoient à l'eſprit épuiſé par une longue contention, la liberté de reſpirer & de reprendre ſa première vigueur pour ſe livrer à de nouvelles méditations. Ariſtote & Théophraſte qui avoient conſigné leur doctrine exotérique dans des dialogues dont il ne nous reſte que quelques fragmens, déſeſpérant ſans doute d'égaler Platon du côté de l'agrément, retranchèrent du dialogue les caractères, la peinture des mœurs, le lieu de la ſcène & les digreſſions, & n'occupèrent plus le petit nombre d'acteurs qu'ils conſervèrent, que de la diſcuſſion froide, mais claire, d'une queſtion importante & difficile à réſoudre. Zénon pouſſa encore plus loin la réforme; partant du principe qu'un vrai philoſophe voudroit pouvoir abréger même les ſyllabes dont il ſe ſert, il ſupprima dans le dialogue juſqu'au nom des acteurs, ou plutôt il ne conſerva que la forme dialogiſtique, qui conſiſte à interroger & à répondre. Un auditeur, qui n'étoit déſigné que par un nom générique, propoſoit au maître un problème; il n'avoit plus enſuite d'autre rôle à remplir que de répondre en auſſi peu de paroles qu'il étoit poſſible, aux différentes interrogations que le maître lui adreſſoit. Plus ſouvent encore le maître, ſans ſe faire adreſſer de problème, commençoit par expliquer didactiquement quelque point de doctrine; puis, parvenu à l'endroit qui formoit la difficulté, il recouroit à la forme dialogiſtique, s'interrogeoit lui-même, ſe répondoit, & jouoit ainſi les deux perſonnages. Ciceron nous a conſervé des exemples de la première méthode, à la tête de ſes quatre livres des Tuſculanes, où, expoſant la doctrine des Stoïciens ſur la mort, la douleur & les paſſions, il a voulu, comme il en avertit, donner au moins une eſquiſſe de leur manière de procéder. Les Commentaires d'Arrien ſur Epictète, nous retracent preſque par-tout la ſeconde: citons-en un exemple. Le premier

chapitre de tout l'ouvrage roule sur la fameuse distinction entre les choses qui dépendent de nous & celles qui n'en dépendent pas. Le Philosophe, après avoir exposé didactiquement que notre propre corps, la réputation, les richesses & tous les avantages extérieurs, ne dépendent point de nous, & peuvent à chaque instant nous être enlevés, & qu'au contraire les opérations de notre volonté & l'exercice de toutes les facultés de notre ame nous appartiennent, sont libres de leur nature & au-dessus de toute contrainte, poursuit ainsi: « Quelle règle de conduite » chacun de nous doit-il avoir présente à l'esprit dans les » dangers apparens? ce qui dépend de moi & ce qui n'en » dépend pas, ce qui m'est permis & ce qui ne l'est pas. Je » suis condamné à mourir; mais est-il nécessaire que ce soit » en pleurant? A être chargé de fers: faut-il que ce soit » en sanglotant? A passer le reste de mes jours dans l'exil, » mais qui m'empêchera d'y vivre tranquille, joyeux » & content? Revèle-moi le secret qui t'a été confié: je » ne te le revèlerai pas, car cela dépend de moi. Je » vais te mettre aux fers: moi? tu te trompes! dis ces » jambes, car pour ma volonté, Jupiter lui-même ne le » pourroit pas. Je te jetterai dans un cachot: ce corps, » à la bonne heure. Je te ferai trancher la tête: t'ai-je » jamais dit que mon cou eût seul le privilége de » ne pouvoir être coupé? Voilà, continue l'Écrivain, ce » que tous ceux qui s'attachent à la philosophie, devroient » chaque jour se rappeler, écrire & méditer. » C'est cette seconde méthode familière aux Stoïciens, & la plus propre sans contredit à donner du mouvement & de la chaleur au style, que Perse crut devoir adopter. Elle diffère du dialogue proprement dit, en ce que dans celui-ci le personnage que le Poëte introduit, a un caractère ou du moins un rôle qu'il ne doit point démentir, qu'il partage l'action & conséquemment l'attention du lecteur, & que, une fois introduit, il ne doit point disparoître entièrement avant la fin du drame; au lieu que dans l'autre c'est un

être purement fantaſtique, ſans nom, ſans caractère & ſans intérêt, que l'imagination du Poëte ou du Philoſophe crée pour le beſoin du moment, qui s'évanouit dès qu'il ceſſe d'être néceſſaire, & qui ſe trouve remplacé, ſi la matière le comporte, par trois ou quatre autres qui paſſent comme lui, ſans que le lecteur ſe mette en peine de ce qu'ils ſont devenus, parce qu'il n'a vu ou n'a dû voir que l'ouvrier & la matière, le Poëte & la choſe animée. Ce dialogiſme ou cette forme dialogiſtique, car il importe peu quel nom on lui donnera, pourvu qu'on ne le confonde point avec le dialogue proprement dit, n'avoit rien d'embarraſſant pour ceux qui avoient fréquenté les écoles des Stoïciens, ou qui s'étoient familiariſés avec leurs livres; elle ne devoit pas même paroître bien extraordinaire au commun des hommes, puiſqu'elle ne différoit point eſſentiellement des monologues ſi fréquens dans la comédie & dans la tragédie des anciens, qui ne chargeoient point comme nous la ſcène de confidens & de confidentes. Auſſi ne voyons-nous point qu'aucun Écrivain ancien ſe ſoit plaint que la marche de Perſe eût quelque choſe d'obſcur & d'embrouillé. Lorſque ſes Satires parurent après ſa mort *(g)*, elles excitèrent, dit l'Auteur de ſa vie, l'admiration publique; on ſe les arrachoit. Il n'en fut pas de même à la renaiſſance des Lettres: les premiers Savans entre les mains deſquels tombèrent les manuſcrits des Satires de Perſe, y trouvant à chaque pas des interrogations & des réponſes, & n'ayant plus aucune idée de la forme dialogiſtique des Stoïciens, crurent facilement qu'elles avoient été écrites en dialogue; &, quoiqu'ils n'oſaſſent encore les publier ſous cette forme, dans les premières éditions qu'ils en donnèrent, ils eurent ſoin de diſtinguer dans leurs notes ou commentaires ce qui devoit être mis dans la bouche d'un acteur ou d'un perſonnage

(g) *Editum librum continuò mirari homines & diripere cœperunt.*

dont

dont ils n'avoient pu découvrir le nom, d'avec ce que le Poëte disoit de son chef. Le savant Casaubon lui-même est tombé dans cette erreur commune. D'après une autorité si respectable, les traducteurs & les nouveaux éditeurs de Perse n'ont point balancé à introduire, dès le second vers de la première Satire, un ami de Perse, qui ne le quitte plus jusqu'à la fin de la pièce, & qui en partage l'action. Au reste, ils n'ont pas tous suivi la même distribution, & chacun d'eux a fait à ce personnage une part plus ou moins grande, selon sa manière de voir & de sentir. Les personnes de goût ont été choquées de ces disparates, & ont accusé le Poëte d'avoir ignoré les premiers élémens de l'art de dialoguer : leur embarras s'est accru, leurs plaintes ont redoublé, lorsque le Poëte, laissant à l'écart le personnage qu'il sembloit avoir pris pour compagnon de voyage, s'accoste pour ainsi dire du premier venu, raisonne un moment avec lui, puis le quitte brusquement pour se saisir d'un autre qu'il abandonne à son tour, soit pour revenir au premier, soit pour achever seul sa course. Alors, si les hommes de goût dont je parle n'ont pu se plaindre absolument qu'il les eût égarés, puisqu'il les avoit amenés au terme, & même par le chemin le plus court, ils ne lui ont pas pardonné de leur avoir laissé ignorer la route par laquelle il les avoit conduits. Voilà, si je ne me trompe, la première source de l'obscurité qu'on reproche à Perse.

La seconde, est le peu de connoissance que nous avons de toute morale scientifique, & particulièrement de celle des Stoïciens ; cette négligence de notre part pour une science qui tient de si près aux premiers besoins de l'ame, tient elle-même à une cause trop respectable, pour qu'on doive nous la reprocher : la religion chrétienne en s'identifiant & en consacrant tous les grands principes de la morale, nous a imposé l'obligation de les connoître & de les pratiquer, mais nous a en quelque sorte dispensés de les analyser & de les discuter. Les Anciens étoient dans

une poſition bien différente; abandonnés aux ſeules forces de la raiſon, ce n'étoit que dans une étude approfondie de la nature en général, & ſur-tout de l'ame humaine, qu'ils pouvoient puiſer la connoiſſance de ce qu'ils avoient à ſuivre ou à éviter pour ſe rendre heureux: auſſi ſe portèrent-ils à cette étude avec toute l'ardeur qu'un ſi grand intérêt eſt capable d'inſpirer. La fin à laquelle l'homme doit rapporter ſes notions, les idées des biens & des maux phyſiques & moraux, les inclinations ou penchans, les paſſions, les habitudes, les vertus & les vices, leurs générations & leurs affinités, les rapports de l'homme avec tous les autres êtres, ſes devoirs, tout fut diſcuté, défini, claſſé & rigoureuſement démontré. Les différentes ſectes qui partagèrent la Grèce, loin de nuire aux progrès de la ſcience, contribuèrent à l'affermir & à la propager; car comme les diſputes qu'elles excitoient, rouloient ſur des objets intimement liés au bonheur de chaque homme en particulier ou de la ſociété en général, il n'y avoit que des caractères ſtupides ou groſſiers qui puſſent conſentir à n'y prendre aucune part. Tous ceux à qui la nature avoit donné une certaine élévation dans les ſentimens & qui avoient reçu quelque éducation, ne pouvoient ſe diſpenſer de prendre le plus vif intérêt à tout ce qui concernoit une doctrine qui étoit devenue le principe de leurs actions & la règle de leur conduite. L'envie de s'y affermir & la néceſſité de ſe prémunir contre les difficultés qui pouvoient à chaque inſtant leur être propoſées par les partiſans d'une autre ſecte, les obligeoient d'en bien connoître l'enſemble & d'en ſonder toutes les profondeurs. C'eſt pour des hommes ainſi préparés que Perſe compoſa ſes Satires, c'eſt dans la doctrine des Stoïciens, la plus répandue & la plus goûtée à Rome, qu'il en puiſa la ſubſtance; &, en ſe diſpenſant de donner des définitions rigoureuſes des paſſions & des vices qu'il entreprend de corriger, en ſupprimant les diviſions & les ſubdiviſions qui auroient fait le principal mérite d'un traité didactique,

mais qui ne pouvoient entrer dans un morceau de poësie; en se contentant enfin de désigner ces passions & ces vices par des caractères qui leur fussent propres, & de leur faire parler leur langage, il n'avoit point à craindre que des hommes versés dans la connoissance du cœur humain, pussent se méprendre sur les objets dont il les entretenoit, ou fussent embarrassés à suppléer des liaisons & des idées intermédiaires qu'il avoit supprimées, & à suivre la chaîne de ses raisonnemens. Notre position est aujourd'hui bien différente : comme nous n'avons sur tous ces objets que des idées vagues & décousues, nous nous trouvons arrêtés à chaque pas, pour ainsi dire, par un large fossé qu'il nous est bien difficile de franchir ; &, si nous sentons en gros que chaque Satire pourroit bien ne former qu'un tout régulier, le fil qui lie ensemble les différens tableaux nous échappe presque toujours. Citons-en quelques exemples. La cinquième Satire qui traite de la vraie liberté, & qui est adressée au stoïcien Cornutus, dont Perse avoit été le disciple, est certainement une des moins embarrassantes de cet Écrivain, puisque c'est celle dont le sujet est le plus développé : c'est cependant celle qui paroît avoir fourni une plus ample matière à la censure. On a reproché à Perse, ordinairement si concis, d'avoir payé le tribut au mauvais goût de son siècle en se livrant à la déclamation, &, ce qui paroît bien plus extraordinaire encore, dans l'endroit même où il tourne en ridicule ce défaut: car quel rapport y a-t-il entre l'éloge du stoïcien Cornutus, & la vraie liberté qui est le vrai sujet de cette Satire? pourquoi la scène ne s'ouvre-t-elle, à proprement parler, qu'au soixante-treizième vers ? En joignant ensemble deux objets si disparates, n'étoit-ce pas tomber dans ce vice de composition qu'Horace a si justement proscrit dans les premiers vers de son Art poëtique? Si Perse, ajoute-t-on, vouloit louer son ami, ne le pouvoit-il sans former le souhait bizarre d'avoir cent bouches & cent voix, sans aller chercher la source de cette amitié dans la conjonction des planètes,

& mettre à contribution l'aſtrologie & la fable, & ſans s'égarer enſuite dans une exhortation poſtiche à l'étude de la Philoſophie ſtoïcienne? eſt-ce bien-là le langage de l'amitié? & ce ſeul vers d'Horace:

Nil ego contulerim jucundo ſanus amico.

n'exprime-t-il pas mieux toute la force de ce ſentiment, que ces longs détours, cette profuſion de figures & de paroles où Perſe s'enveloppe ſans néceſſité. Et, pour peu que l'on réfléchiſſe ſur tout ce que le début de cette Satire préſente de bizarre & d'incohérent, ne ſera-t-on pas bien fondé à croire que, content d'exprimer en vers les idées différentes qui venoient échauffer ſon imagination, il ne connut jamais l'art de former un plan? Voilà les principales objections qu'on a formées contre le commencement de cette Satire, & auxquelles nous allons eſſayer de répondre le plus brievement qu'il ſera poſſible. Perſe ſe propoſe de traiter de la vraie liberté, c'eſt-à-dire, de cette diſpoſition de l'ame qui lui permet d'écouter la raiſon, & de ſe porter au bien ſans effort & ſans combat. Cette heureuſe diſpoſition ne peut être produite en nous que par l'étude de la philoſophie & par l'affranchiſſement des paſſions violentes, telles que l'ambition, l'avarice, la volupté, la ſuperſtition qui, comme autant de tyrans domeſtiques, rempliſſent l'ame de troubles & de craintes. A l'aſpect des malheurs & des dangers auxquels il a eu le bonheur d'échapper par les ſoins attentifs de Cornutus, l'ame de Perſe eſt pénétrée de la plus vive reconnoiſſance, ſon imagination s'enflamme, & il voudroit avoir cent voix, pour publier la grandeur de ce bienfait; car Cornutus n'eſt point à ſes yeux un ami, c'eſt un père, un libérateur. Dans ce premier tranſport il alloit s'élever au-deſſus du genre & du ſtyle de la Satire, ſi, conformément à la méthode ſi familière aux Stoïciens & dont j'ai rendu compte dans l'article précédent, d'animer & de mettre en ſcène les objets dont ils traitoient, le philoſophe Cornutus

lui-même ne s'étoit rendu présent à son esprit, & si, effrayé du ton de ce début, sans en pénétrer l'objet, il ne l'avoit averti de se renfermer dans le genre simple propre à la Satire, & de laisser aux Poëtes épiques & tragiques l'hyperbole, l'enflure & tout ce vain attirail de la déclamation. Cédant au conseil, sans cependant renoncer à son premier souhait, il trace en trente vers le tableau touchant & plein de naturel, du genre de vie qu'il a mené au sortir de l'enfance dans la maison & sous la discipline, ou plutôt dans l'intime familiarité du Philosophe. Si l'on vouloit opposer quelque chose à ce morceau, il semble que ce n'auroit point dû être un seul vers d'Horace qui exprime la douceur de l'amitié commune fondée sur l'égalité, mais la sixième Satire de ce Poëte, où il a peint sa reconnoissance, pour un père tendre qui n'avoit épargné ni soins ni dépenses pour lui procurer une éducation fort au-dessus de son rang. En rapprochant ces deux tableaux si ressemblans pour le fond du sujet, on auroit pu juger lequel de ces deux grands Peintres sut le mieux exprimer le sentiment. Perse a mêlé à la peinture de ses sentimens, l'astrologie & les conjonctions des planètes : il auroit eu tort sans doute s'il n'avoit voulu parler en cet endroit que de sa reconnoissance ou de son amour pour Cornutus ; car il n'en devoit point aller chercher la source ailleurs que dans son propre cœur. Mais s'il veut rendre raison de la sympathie ou de cette impulsion secrète que donnent à deux ames les mêmes desirs, les mêmes goûts, les mêmes volontés, il est clair qu'il a pu, à l'exemple d'Horace, recourir aux influences des planètes, puisque c'étoit une idée reçue dans la physiologie des anciens. C'est à cette puissance cachée qu'il attribue le penchant qui les avoit entraînés l'un & l'autre dans l'étude de la philosophie : il en fait l'éloge & exhorte les jeunes gens & les vieillards à s'y livrer, sans perdre de temps, afin d'y puiser, les uns une règle de conduite, les autres un soulagement. Mais, pour suivre ce conseil il faut être libre,

c'eſt-à-dire, affranchi du joug des paſſions. Voilà la marche que le Poëte a ſuivie : ayant à traiter d'une maladie, il commence par indiquer le médecin & montrer le remède; ſous ce point de vue tout eſt lié, ſuivi & ſtrictement conforme à la règle de l'unité de deſſin.

D'habiles Critiques n'ayant pas aperçu le fil qui unit ces différentes parties, doit-on être ſurpris s'ils n'ont vu dans la troiſième Satire que déſordre & confuſion, puiſqu'en effet le plan en eſt plus compliqué & le rapprochement beaucoup plus difficile? Je vais eſſayer d'en eſquiſſer le ſujet. Le vice que le Poëte attaque eſt la molleſſe ou le relâchement de l'ame, vice directement oppoſé à la vertu, qui nous fait ſurmonter les travaux & triompher de la volupté. L'effet de ce vice, lorſqu'il eſt parvenu à ſon comble, eſt d'abrutir l'ame ou de la livrer à un ſtérile repentir & au tourment des remords. Mais dans ſes commencemens il ſe cache & ſe dérobe ſous deux affections de l'ame moins honteuſes, la diſſipation & la légèreté d'eſprit, qui pourroient trouver grâce dans l'enfance, & mériter une ſorte d'indulgence dans l'adoleſcence, ſi, en nous aveuglant ſur nos devoirs, elles ne nous livroient pas à des habitudes vicieuſes, qui tantôt nous font haïr la ſcience & le commerce des Sages, & tantôt, ſans nous ôter entièrement l'uſage de la raiſon, nous entraînent violemment à notre perte, & qui, lors même qu'elles paroiſſent amorties ou déracinées, ſe conſervent au fond du cœur, & ſe reproduiſent avec plus de violence que jamais à la première occaſion. Voilà la matière première de cette Satire : voyons quelle forme cette matière va prendre entre les mains du Poëte. Il anime & perſonnifie d'une part le vice qu'il ſe propoſe d'attaquer, & de l'autre la raiſon ou la morale dont il va emprunter les armes; le premier, ſous l'emblème d'un jeune homme qui, la tête encore chargée des vapeurs du vin qu'il a bu la veille, paſſe au lit la meilleure partie du jour; la ſeconde, ſous celui d'un Philoſophe qui vient le tirer de cet état de léthargie, & réuſſit d'abord

à l'engager à ſe mettre au travail : mais cette première réſolution eſt de courte durée, le moindre obſtacle ſuffit pour la détruire. Le Philoſophe tâche de le faire rougir de ſes vaines défaites, & de lui deſſiller les yeux ſur les dangers réels de ſon état, dont ne le préſerveront point les prétendus avantages qu'il peut ſe promettre de ſa fortune, de ſon rang & de ſes alliances. Ces dangers ſont d'une part l'abrutiſſement total dont il lui offre l'exemple ſous le nom emprunté de *Natta ;* de l'autre un repentir tardif, ou enfin le tourment des remords dont il offre ſucceſſivement deux peintures ſublimes & terribles. Terminant là ce qui regarde la molleſſe proprement dite, le Philoſophe qui n'eſt autre que le Poëte lui-même, paſſe bruſquement aux dégradations de ce vice, ou aux deux ou trois affections moins honteuſes ſous leſquelles il ſe déguiſe, la diſſipation, l'inſouciance & la légèreté d'eſprit. Son ſtyle change avec la matière, & aux grands tableaux qu'il vient d'offrir en ſuccèdent du genre ſimple & naïf ; ce qui ne paroîtra ni une diſſonance ni un défaut de goût à ceux qui conſidéreront que le plus grand mérite d'un Poëte ainſi que d'un Peintre, eſt d'aſſortir ſes couleurs aux ſujets, de varier ſes images, & de contraſter ſes perſonnages. En préſentant ſous un ſeul cadre le tableau des jeux des enfans, il caractériſe la diſſipation; elle eſt, ajoute-t-il, pardonnable à cet âge, mais elle eſt ſans excuſe dans un adoleſcent déjà initié aux myſtères de la philoſophie. La légèreté ou cette mobilité d'eſprit qui nous fait courir ſans but fixe vers tous les objets qui ſéduiſent l'imagination, eſt caractériſée dans un ſeul vers par l'image d'un homme qui pourſuit avec des mottes de terre, une bande de corbeaux qui s'eſt abattue devant lui. Ce défaut, ſi l'on ne prend ſoin de le corriger de bonne heure, laiſſe germer dans l'ame des vices & des maladies que les remèdes les plus efficaces & toute l'habileté des Médecins ne pourront guérir ; & comme ce défaut ne procède que du vide de notre eſprit & du peu d'impreſſion que les grands principes

de la morale ont fait fur notre cœur, le Poëte nous exhorte à rechercher férieufement ce que nous fommes, à quelle condition la vie nous a été donnée, quelle place nous occupons dans l'Univers, ce que la patrie, ce que nos parens ont droit d'attendre de nous : voilà ce qu'il recommande de méditer, fans porter nos défirs fur les prétendus avantages que pourroit procurer une autre profeffion. Ces confeils & ces préceptes ne font plus de faifon, lorfque les habitudes vicieufes auxquelles l'infouciance & la légèreté d'efprit ont donné lieu, fe font accrues & enracinées. Le Poëte préfente fur la fcène trois de ces caractères vicieux; le premier dont il choifit l'original dans la claffe groffière des Centurions, eft l'impudent ou l'effronté qui non-feulement ne rougit plus de fes excès, mais qui fe croit plus fage que ceux qui voudroient fe mêler de l'inftruire, & affecte de les tourner en ridicule. Le fecond eft un Vicieux du fecond ordre, c'eft-à-dire, un homme qui voit encore le bien, mais qu'un penchant irréfiftible entraîne au mal. Le perfonnage que le Poëte met en fcène, eft un homme riche & incontinent, qui, s'apercevant du dérangement de fon eftomac, s'étoit d'abord mis entre les mains d'un Médecin, & qui, fe fentant un peu foulagé, s'abandonne à fon penchant, rejette durement les confeils d'un ami relativement au danger de fon état, fe met à table & tombe fuffoqué au milieu du repas. Le troifième & dernier exemple, eft celui d'un Vicieux qui non-feulement écoute encore la raifon, mais qui fe propofe d'y conformer fa conduite, & qui prend les momens de calme que lui laiffent quelquefois les paffions, pour une entière guérifon; ces paffions fe confervent au fond de fon cœur, & à l'approche de l'objet propre à les enflammer, elles fe reproduifent avec plus de violence qu'auparavant. Tous ces tableaux font placés à la fuite l'un de l'autre, fans aucune liaifon apparente, & ne concourent à former un enfemble que par les rapports intérieurs qu'ont entr'elles les parties d'un même fujet. Pour pouvoir fuivre le Poëte dans fa marche,

marche, & ſuppléer les tranſitions & les liaiſons qu'il n'a point énoncées, il faut s'être procuré d'avance une connoiſſance approfondie de la matière dont il traite, & des principales diviſions dont elle eſt ſuſceptible. Quel devoit donc être le premier ſoin des Savans qui, depuis la renaiſſance des Lettres, ſe ſont chargés de donner des éditions de cet Auteur? C'étoit, à mon avis, de ſe bien aſſurer premièrement quel étoit le vice ou la paſſion qui étoit le ſujet de chaque Satire; ſecondement, de chercher dans ce qui nous reſte des écrits des Stoïciens, non-ſeulement les caractères, la définition, les diviſions & les ſubdiviſions de ce vice ou de cette paſſion, mais encore la définition, les caractères & les diviſions de la vertu directement oppoſée à ce vice, parce que c'eſt-là qu'il puiſe les maximes & les préceptes qu'il oppoſe au langage du vice ou des paſſions; troiſièmement enfin, de former de ces matériaux un petit traité didactique en forme d'argument à la tête de chaque Satire, en ſe bornant à la ſimple expoſition du ſujet, & en laiſſant à la ſagacité des lecteurs à ſuppléer les liaiſons & toutes les idées acceſſoires que le Poëte a ſupprimées de ſa compoſition. Ce travail nous mettroit à peu-près au niveau des lecteurs pour qui Perſe avoit compoſé ſes Satires; eſpérons donc que quelque habile Éditeur voudra bien l'entreprendre. Juſqu'à ce qu'il ſoit exécuté, Perſe, j'en conviens, aura des obſcurités pour le plus grand nombre des lecteurs; mais il réſulte de tout ce que nous venons de dire, qu'on ne peut ſans injuſtice les lui reprocher. Devoit-il, pouvoit-il même prévoir lorſqu'il écrivoit, qu'il viendroit un temps où la forme dialogiſtique ſeroit totalement oubliée, & que, de ce vaſte ſyſtème de morale dont toutes les parties étoient ſi approfondies & ſi développées, il ne reſteroit que quelques lambeaux épars que perſonne n'auroit la curioſité d'étudier & de rétablir dans l'ordre qui leur convient? Seroit-il étonnant que le meilleur traité de géographie parût obſcur à un homme qui auroit négligé d'étudier un traité de la ſphère?

Ces obſcurités cependant, les dédains, les injures même de quelques Savans du premier ordre, n'ont point empêché que par-tout où la langue des Romains a été entendue, Perſe n'ait trouvé une foule de partiſans, de commentateurs & d'interprètes. S'il n'a pas l'enjouement d'Horace, la pompe de Juvénal, il a en partage la force, la ſublimité & tout ce qui caractériſe la vraie grandeur. Il a mieux connu que l'un & l'autre la vraie fin de la Satire, il l'a plus rapprochée de nos beſoins; & à ce titre ſeul, il a droit à l'eſtime & à la reconnoiſſance de tous ceux qui s'intéreſſent aux progrès de la raiſon.

NOTE
Sur les Mémoires concernant la Légiſlation de la Grande Grèce [a].

[a] *Voy. Mém. tom. XLII, p. 286 & 309; & tom. XLV, p. 289.*

LA réputation méritée dont jouit M. Heyne, ne permet pas à M. de S.te-Croix de paſſer ſous ſilence, que ce Savant a traité ce qui regarde la Légiſlation de la grande Grèce, dans le ſecond volume de ſes Opuſcules académiques, en pluſieurs diſſertations : il les a lûes à différentes époques, depuis 1769 juſqu'en 1779; enſuite les a réunies & fait imprimer à Gottingue, en 1787, dans ce même volume dont elles occupent la plus grande partie. M. de S.te-Croix n'en avoit aucune connoiſſance, lorſqu'il envoya les ſiennes ſur ce ſujet à l'Académie en 1778; & ce ne fut qu'après la publication du quarante-deuxième volume de ſes Mémoires, dans lequel celles-ci ſont inſérées, que les Opuſcules de M. Heyne lui ont été connues.

Son plan eſt différent de celui de ce Savant; mais ayant puiſé dans les mêmes ſources, il a dû néceſſairement ſe rencontrer avec lui. Quoique ſes diſſertations n'ajoutent rien d'eſſentiel aux recherches de M. de S.te-Croix, néanmoins il s'y trouve des remarques judicieuſes qui lui étoient échappées:

c'eſt ſur-tout quand M. Heyne explique les textes obſcurs ou mutilés des Anciens, qu'on reconnoît toute ſa ſagacité. On en citera pour exemple le paſſage de Stobée, ſur la forme des ventes chez les Thuriens. « J'avois obſervé (dit M. de S.te-Croix) que ce paſſage étoit fort corrompu: M. Heyne a plus fait, il l'a corrigé très-heureuſement. Les arrhes donnés en préſence des voiſins, étoient le ſigne de la vente & un véritable engagement; on contractoit par-là, avois-je dit, l'obligation de livrer dans le même jour le prix convenu, ſans quoi on ſubiſſoit l'amende double & triple de l'argent qui avoit été compté. Cela n'eſt point exact, & doit être rectifié par l'endroit de Stobée, corrigé & traduit par M. Heyne, en ces termes: *Ita neceſſe erat, ut vicini illi tenerentur ipſi, ſi res empta non eſſet tradita, aut jam tradita tanquam non tradita peteretur, aut ab eo, cui tradita eſſet, accepta eſſe negaretur. Thurii porrò lege caverant, ut arrha confeſtim, pretium verò eodem die exhiberetur; quod ſi factum non eſſet, pœna emptori conſtituta erat, ut arrham amitteret. Sin venditorem, arrhâ acceptâ, pænitebat, ut is tantum perſolveret, quanti res vendita veniſſet*. . . . M. Heyne ſe récrie avec raiſon ſur l'exceſſive rigueur d'une pareille loi, & conjecture avec beaucoup de vraiſemblance qu'elle fut inſérée dans le code de Charondas de Catane, lorſque les Thuriens l'adoptèrent en y faiſant des additions & des corrections, néceſſitées par le laps du temps & la différence d'intérêts locaux ou perſonnels. »

Opuſc. Acad. t. II, p. 152, 153.

« Sans vouloir diſtinguer pluſieurs Charondas, comme je l'avois d'abord imaginé, je penſe donc à préſent qu'il n'y en eut qu'un ſeul, celui de Catane, auteur des Loix Chalcidiennes. Après avoir été promulguées dans cette dernière ville, & les autres colonies de Chalcis ou du reſte de l'Eubée, dans la Sicile, ces loix auront paſſé ſucceſſivement en Italie, & été adoptées par Rhegium, Thurium, &c. mais ces adoptions étant arrivées à des époques éloignées les unes des autres, ont dû néceſſairement entraîner des changemens, qui n'ont cependant jamais

été aſſez conſidérables pour qu'on ceſſât d'attribuer le code en entier à Charondas, le premier & principal légiſlateur. Cela ſert encore à expliquer comment des idées Pythagoriciennes ont pu ſe gliſſer, ſoit dans le préambule, ſoit dans le texte même des loix dont je viens de parler. »

« L'article de Crotone eſt fort intéreſſant, parce qu'il ſe trouve naturellement lié avec l'hiſtoire de Pythagore & de ſes diſciples. Auſſi M. Heyne l'a-t-il traité avec ſoin, en renvoyant toutefois pour ce qui concerne les aſſociations Pythagoriciennes & les effets qu'elles produiſirent en Italie, à un ouvrage Allemand de M. Meiners. Ne le connoiſſant que par cette citation, j'ignore donc en quoi diffèrent ou ſe rapprochent les recherches qu'il renferme, des détails ſur ce ſujet unique dans les annales du monde, & comme une ſuite néceſſaire ſur les principes politiques de l'école de Pythagore, auxquels j'ai conſacré la majeure partie de mon troiſième Mémoire concernant la *Légiſlation de la grande Grèce.* »

Opuſc. Acad. t. II, S. X, p. 1-6.

« Les anciens traités conclus entre les Romains & les Carthaginois ont encore fixé l'attention de M. Heyne, & les deux premiers ſont également l'objet de mes remarques inſérées dans ce volume. Quoiqu'elles n'ayent pas le même but que celles de cet habile Littérateur, je dois cependant en faire ici mention. Les deux diſſertations du Savant étranger ont été lues en 1780, & publiées en 1788. Dans une note, il rejette mon opinion ſur l'identité du promontoire *Pulchrum*, avec celui de *Porto-farino*, telle que je l'avois ſimplement indiquée dans un ouvrage ſur les Colonies anciennes; mais ce ſentiment ſe trouve mieux développé dans les remarques que je viens de citer. Un coup-d'œil ſur une carte réduite des côtes ſeptentrionales de l'Afrique, joint aux preuves que j'en rapporte, doit, je penſe, me diſculper de l'erreur dans laquelle on m'accuſe d'être tombé. »

Opuſc. Acad. t. III, p. 9.

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

EN M. DCC. LXXXI, l'Académie, ſur la demande des Officiers municipaux d'Arras, a arrêté les inſcriptions latines qui devoient orner la fontaine de cette ville.

La même année, l'Académie fit une médaille au ſujet de la naiſſance de M.gr le Dauphin.

En M. DCC. LXXXIII, ſur la demande du Roi, elle a fait la médaille qui devoit être enfermée dans la maçonnerie de la double écluſe que l'on conſtruiſoit à l'entrée du canal de Bourgogne.

La même année, elle fit auſſi la médaille pour la paix; le Roi, en faiſant demander à l'Académie cette médaille, avoit témoigné le déſir qu'elle reſpirât la plus grande ſimplicité;

De plus, une médaille également demandée par le Roi, pour célébrer l'invention des globes aéroſtatiques, & conſtater l'expérience qui en avoit été faite par M.rs Montgolfier & Charles.

En M. DCC. LXXXIV, l'Académie, ſur une nouvelle demande du Roi, fit une ſeconde médaille, relative à la découverte des globes aéroſtatiques; mais deſtinée plus ſpécialement que la première, à entrer dans la ſuite de l'hiſtoire métallique de Sa Majeſté.

Sur la demande des Officiers municipaux de la ville de Salon, l'Académie a rédigé une inſcription Françoiſe pour être placée au-deſſous du buſte de M. de Suffren, vice-amiral de France, à qui la ville de Salon vouloit conſacrer un monument.

Dans la même année, l'Académie a fait une médaille dont la légende eſt Françoiſe, pour conſtater la découverte de la mine d'or de la Gardette en Dauphiné. Cette

médaille devoit être frappée avec de l'or qui feroit tiré de la mine, & préfentée au Roi par MONSIEUR, comme un hommage des prémices de la mine qui lui avoit été concédée par Sa Majefté.

L'Académie fit pareillement cette année une médaille deftinée par le Roi, à être remife aux Intendans de fanté de Marfeille, pour récompenfe de leurs foins gratuits, & leur tenir lieu d'une diftribution accoutumée de jetons.

En outre elle a été confultée & a donné fon avis fur les projets d'une médaille que les fix corps des Marchands fe propofoient de faire frapper à l'occafion de la paix, & dont la légende devoit être en françois.



ÉLOGES

DES

ACADÉMICIENS

MORTS

DEPUIS L'ANNÉE M. DCC. LXXX,

JUSQU'EN M. DCC. LXXXIV,

Par MM. DUPUY & DACIER.

ÉLOGE



ÉLOGE

DE M. DE FONCEMAGNE,

Par M. DUPUY.

PARMI les Cités qui, animées de cet esprit d'émulation si propre à échauffer les ames & à les porter au grand, tiennent à honneur, s'enorgueillissent même, ou d'avoir eu part à des événemens mémorables qui font époque dans l'Histoire nationale, ou d'avoir donné naissance à des personnages, qui en différens états, comme en différens genres, ont illustré leur berceau en rendant leur nom célèbre, on ne pourroit sans injustice, refuser un rang distingué à la ville d'Orléans. Pâques, 1780.

C'est dans son sein que naquit ÉTIENNE LAUREAULT DE FONCEMAGNE, le 23 mai 1694, d'Étienne Laureault, écuyer, seigneur de Foncemagne, & de Marguerite de Cahouet de Senneville. C'est aussi elle qui fut témoin des progrès rapides & inespérés que dans ses premières années fit le jeune élève sous les différens maîtres dont il écoutoit les leçons. On ignore pourquoi elle ne le fut pas également de ceux que lui préparoit l'art oratoire : Bourges fut destiné à lui fournir un maître de Rhétorique; mais du moins après un an d'intervalle consacré à cette étude, la ville natale rentra dans ses droits pour le cours de philosophie.

Tout ce que le jeune homme put acquérir de connoissances dans la carrière usitée, ne servit qu'à lui faire éprouver vivement le besoin de les accroître, sans l'éclairer sur les moyens de le satisfaire. Il sentoit dans l'ame un

vide qu'il lui paroiſſoit bien difficile de remplir; & dévoré de la ſoif de ſavoir, il deſeſpéroit preſque de pouvoir l'appaiſer. Le ſéjour de ſes parens à la campagne pendant la plus grande partie de l'année, le laiſſant iſolé & livré à lui-même, le privoit des reſſources favorables à la paſſion qui le maîtriſoit. Heureuſement il s'en préſenta dans les liaiſons qu'il avoit formées à Orléans, avec pluſieurs membres reſpectables de la congrégation de l'Oratoire, qui plus d'une fois en a fourni à cette Académie. Sûr d'y trouver & des maîtres & des modèles dans toutes les vertus ainſi que dans toutes les ſciences, il n'héſita pas de s'abandonner ſans ſcrupule comme ſans réſerve, à l'impreſſion victorieuſe de ſon goût dominant : excellente école où il recueillit avidement tous les principes propres à former l'eſprit & le cœur, & pour laquelle, après l'avoir quittée, il a toujours conſervé un attachement égal à la reconnoiſſance qui en étoit le principe. Nous l'avons vu long-temps, fidèle à l'uſage de réſerver chaque année un nombre de jours à la retraite & au recueillement, aller dans la maiſon de l'Inſtitution, rallumer à l'ancien foyer le flambeau qui l'éclairoit dans le chaos orageux de cette vie, juſqu'au moment que des devoirs indiſpenſables, joints aux incommodités de l'âge, ne lui permirent plus de s'éloigner de ſes propres foyers.

Mais autant la ſource étoit abondante, autant furent grands les efforts qu'il fit pour en profiter, & ces efforts que l'imprudente jeuneſſe ne ſait point ménager, portèrent une rude atteinte à ſa ſanté. Il fallut abſolument ſonger à la réparer & à quitter la ville de Soiſſons, où il enſeignoit alors les Humanités, pour venir chercher, dans la maiſon paternelle, le repos & les remèdes que l'excès du travail avoit rendu néceſſaires. Là, avant de céder aux inſtances que la tendreſſe d'un père & d'une mère pour un fils unique qui les chérit rend bien puiſſantes, il capitula, & conſentit de reſter dans le monde, pourvu qu'on ne le dévouât pas à un état incompatible avec

ſon goût pour l'étude. Familiariſé dès ſes premières années avec les plus beaux génies de Rome & d'Athènes, rien ne lui paroiſſoit capable de le dédommager des tréſors que de jour en jour il découvroit en eux, ni du plaiſir qu'il goûtoit à s'en enrichir.

Près de la terre de Bellegarde en Gâtinois, où M. le duc d'Antin paſſoit chaque année une partie de la belle ſaiſon, étoit & en relevoit celle qu'habitoit M. de Foncemagne. Son mérite perſonnel le fit bientôt diſtinguer dans le nombre des Seigneurs voiſins : le Duc l'admit dans ſa ſociété; & plus il le connut, plus il le jugea digne de ſon affection. Si une liaiſon ſi précieuſe l'introduiſit dans la plus grande & la meilleure compagnie, elle ne ralentit point ſa paſſion pour les Lettres ; elle ne fit au contraire que l'épurer en même temps qu'elle lui communiquoit plus d'énergie, & lui apprit à joindre l'urbanité que donne le commerce du monde poli aux ſoins aſſidus qu'exige le ſervice des Muſes: qualité qui doit néceſſairement manquer à ceux qui dans le ſilence du cabinet cultivent les Lettres, ſans jamais pouvoir en prendre l'eſprit.

Quoique riche d'un fonds peu commun de connoiſſances, M. de Foncemagne, pour l'augmenter & le mettre en valeur, avoit beſoin du ſéjour dans la capitale, où l'appela la protection de M. le duc d'Antin. Sa réputation qui l'y avoit devancé ne tarda pas à s'accroître, & avant la fin de l'année 1722 & celle de ſon ſixième luſtre, cette Compagnie l'avoit adopté.

Il y débuta par des recherches ſur la déeſſe *Laverne*, divinité bizarre, révérée par les Romains ; mais il étoit appelé à la culture d'un champ plus intéreſſant pour nous, quoique non moins hériſſé de ronces & d'épines. *T. V, p. [illegible]*

Depuis quelque temps les eſprits s'étoient partagés ſur la queſtion, ſi dans la première race de nos Rois la Couronne étoit purement élective ou purement héréditaire. L'Académicien, dans deux Mémoires, fixa les limites préciſes des deux opinions, peſa les raiſons de *Tome VI, p. 680. [illegible] p. 404.*

part & d'autre avec la plus exacte impartialité, &, parcourant tous les monumens de l'Histoire, il montra que la seconde est seule admissible.

Tome VIII, p. [illegible]. Pour la fortifier encore, il prouva dans un autre, que c'étoit une maxime du gouvernement des François dans la première race, que tous les fils des Rois fussent également admis au partage du royaume de leur père; car il en résultoit par une conséquence nécessaire, qu'une Couronne partagée de droit entre tous les enfans du dernier Roi, ne pouvoit pas être élective.

Ces premiers pas conduisoient l'Académicien à une question qui sembloit plus délicate à traiter. Depuis la fin du XVe siècle l'opinion avoit prévalu, que les filles sont exclues de la succession au Royaume, en vertu d'une disposition de la Loi salique. Il falloit un courage soutenu par une érudition vigoureuse & raisonnée pour s'élever contre un préjugé devenu presque universel. M. de Foncemagne se présente avec intrépidité, le combat & *Tome VIII, p. 490.* l'anéantit dans un Mémoire dont peut-être n'a-t-on pas assez généralement compris l'esprit & le but.

Bien convaincu que la masculinité de la succession à la Couronne, est une des plus solides bases qui puissent assurer la consistance & la stabilité d'un État, il ne l'étoit pas moins que, si la masculinité avoit porté sur une loi écrite chez les François, elle n'existeroit plus, & que depuis long-temps le Royaume se seroit écroulé avec la loi même. Celle qui rédigée sous Clovis Ier régloit la succession à ces terres distribuées, sous le nom de *saliques*, aux François après la conquête, en récompense du service militaire, & sous la condition de le continuer, se maintint-elle long-temps en vigueur? Elle fut traitée d'*inhumaine* par Dagobert Ier; & à peine un siècle s'étoit-il écoulé depuis sa rédaction, que l'usage s'introduisit de ne plus distinguer le sexe dans le partage de ces possessions, auquel le père fut le maître de rappeler ses filles. La Couronne auroit donc subi le sort de ces terres saliques,

si la succession de part & d'autre eût été réglée par la même loi écrite. Il y a plus : la masculinité, loin d'être au fond une conséquence de la loi salique, émane de l'esprit qui, régnant dans la Nation lorsque cette loi fut rédigée, s'y est toujours perpétué; aussi a-t-elle survécu à la loi, & cela devoit être.

Fondée sur une coutume immémoriale, qui, ne tirant sa force que d'une pratique volontaire & cimentée par le consentement libre & unanime des peuples, étoit regardée comme leur propre ouvrage, au sort duquel l'existence & la gloire nationale étoient intéressées, elle a dû braver les orages, les troubles, les révolutions qu'a éprouvés la Monarchie. Elle n'auroit pu que succomber mille fois, si elle eût dépendu d'une loi qui, présentant quelque chose d'odieux, en ce qu'elle restreint la liberté publique, partage ordinairement la destinée de l'autorité d'où elle dérive. Pour la succession au trône du Souverain, comme pour la succession à l'héritage du Particulier, on se seroit cru un droit égal de crier à l'injustice, à la cruauté; on eût fait parler la nature, & à cette voix tout auroit également disparu.

Les lumières que M. de Foncemagne avoit répandues sur cette matière, il auroit bien désiré les faire rejaillir, au moins en partie, sur une autre qui l'avoit aussi occupé. Dans le dessein de fixer sous la première race l'étendue du royaume de France, sur-tout lorsqu'il fut partagé en différens royaumes particuliers, il fit une multitude de recherches infructueuses, en rendit compte à la Compagnie, & nous apprit à n'en pas tenter de nouvelles. *Tome VIII, p. 405.*

Autant il montroit de fermeté & de zèle pour le soutien de la vérité connue, autant faisoit-il paroître de désintéressement, d'impartialité & de bonne foi, en communiquant à l'Académie le fruit de ses veilles.

Lorsqu'il exposa ses vues sur les *tournois* & la *table-ronde*, après avoir discuté deux opinions, dont l'une *Tome XVIII, p. 311.*

attribue l'origine des armoiries aux tournois, l'autre aux croiſades, il ſe décida pour la première avec le
Tome XX. Père Méneſtrier. Mais un examen plus approfondi lui découvrit qu'il faut unir les deux opinions, parce que chacune en particulier ne donne pas complettement l'origine que l'on cherche. Les armoiries ſont des marques héréditaires de nobleſſe & de dignité : on en voit ſur des ſceaux avant l'an 1095, temps où fut publié la première croiſade; mais alors elles n'étoient pas fixes ; les Chevaliers les changeoient à leur gré : d'ailleurs, il n'étoit permis d'en avoir qu'aux Nobles qui avoient aſſiſté à des tournois : elles devinrent après les croiſades, des marques diſtinctives, conſtantes & héréditaires dans les familles. Si en terminant ce Mémoire, l'Académicien reconnoît avoir peu ajouté aux recherches de ceux qui l'ont précédé, il ſe félicite d'avoir au moins fait un extrait aſſez fidèle de tout ce que leurs ouvrages contiennent de plus important & de plus certain pour qu'on puiſſe ſe diſpenſer de les lire; voilà l'eſprit qui le dirigeoit ſouvent dans ſes recherches. Eh! que de peines épargnées, ſi l'on avoit ſur chaque matière des extraits exécutés ſur ce plan!

Ibid. Quand on le ſuit dans l'examen ſommaire des différentes opinions ſur l'origine de la Maiſon de France, plus on admire l'expoſé clair & méthodique qu'il fait de chacune & des raiſons qui l'appuyent, plus auſſi regrette-t-on qu'après s'être propoſé de développer dans un autre Mémoire, & d'étayer de nouvelles preuves ſon opinion particulière, il n'ait pas exécuté un projet ſi digne d'être repris. Mais, pour oſer ſe promettre un égal ſuccès, il faudroit avoir en partage une connoiſſance auſſi étendue des antiquités de la Nation, un eſprit auſſi réglé dans ſa marche, cet art de recueillir & de rapprocher des traits foibles & épars de lumière pour en former une maſſe ſenſible & frappante; cette ſagacité à démêler dans les monumens ſouvent obſcurs & confus de l'Hiſtoire, & à ſaiſir ce qui échappe à la plupart des Lecteurs ; enfin

cette dialectique fine qui ſait en tirer des conſéquences auſſi juſtes qu'inattendues.

C'eſt avec ces caractères que ſe montre encore l'érudition de l'Académicien, ſoit qu'il réfute une opinion du comte de Boulainvilliers ſur l'ancien gouvernement de la France [a], ou celle de du Boulai ſur la naiſſance du roi Louis VII [b]; ſoit qu'il diſcute en Critique, ou l'origine de cette tradućtion fabuleuſe qui faiſoit paſſer Charlemagne à Jéruſalem [c], ou diverſes particularités intéreſſantes du règne de Charles VIII [d]; ſoit enfin que, s'attachant à éclaircir pluſieurs circonſtances du voyage de ce Prince en Italie [e], il diſſerte ſur la ceſſion que lui fit alors André Paléologue de ſes droits au trône de Conſtantinople, en vertu d'un Acte dont la minute venoit d'être découverte par les ſoins de M. le duc de Saint-Aignan, dans les archives du Capitole.

Depuis pluſieurs années, le public a reconnu ces mêmes caractères dans le cours de cette diſpute renouvelée de nos jours, ſur l'Auteur du *Teſtament politique*, qui porte le nom du cardinal de Richelieu : querelle littéraire digne de remarque, dans laquelle l'exemple, malheureuſement trop rare, d'honnêteté, de décence, de politeſſe, que donna ſans peine M. de Foncemagne, fut ſuivi par ſon célèbre antagoniſte. Ils étoient l'un & l'autre membres de la même Compagnie; mais tous les ſpectateurs du combat furent bien convaincus que le premier ne dût point au titre de confrère les égards du ſecond.

Aux différens genres d'étude qui l'avoient occupé, M. de Foncemagne avoit toujours aſſocié l'étude de nos meilleurs Écrivains & de notre langue; il en connoiſſoit tous les principes & le génie, il la parloit avec pureté; ſon ſtyle étoit élégant ſans parure recherchée, ſimple ſans baſſeſſe, régulier ſans contrainte. L'Académie Françoiſe qui voyoit en lui aſſez de richeſſes pour une Compagnie où l'on ne ſauroit en avoir trop, reconnut aiſément qu'il en poſſédoit pour elle au-delà du néceſſaire, & qu'elle

[a] *Tome X, p. 525.*
[b] *Tome XIV, p. 211.*
[c] *Tome XXI, p. 149.*
[d] *Tome XVI, p. 237.*
[e] *Tome XVII, p. 539.*

ne pouvoit que s'enrichir en le possédant lui-même.

Mais on remarqua dans sa personne des qualités bien supérieures à celles que demande une Compagnie littéraire, parce qu'elles sont plus à la Société, j'entends celles dont se compose l'art si difficile, & par conséquent si rare de former des citoyens pour l'État, & plus rare encore de former des Souverains. Différentes lettres trouvées dans ses papiers après sa mort, apprennent qu'on avoit eu le projet de l'attacher à l'éducation de M.gr le Dauphin, père du Roi. En pareil cas, il en coûte peu d'être modeste: l'idée seule d'une place si délicate & si redoutable doit plutôt effrayer que séduire. C'est l'effet qu'elle produisit sur l'ame de M. de Foncemagne ; il n'eut pas de peine à s'interdire toute démarche comme tout désir. Aussi, lorsqu'en 1752, M. le duc d'Orléans jeta les yeux sur lui pour le placer en qualité de Sous-gouverneur auprès de son fils, M. le duc de Chartres, s'il sentit vivement tout le prix de l'estime & de la confiance du Prince, il lui fallut du temps pour se vaincre lui-même, & il ne se rendit qu'après une assez longue résistance. Pressentoit-il un événement sinistre, qui devoit l'arrêter dans une carrière pénible, mais honorable?

Huit ans auparavant, il avoit épousé mademoiselle Violette de Beaumarchais, dont le père, résidant pour l'ordinaire à Montargis, avoit un domaine voisin de la terre de M. de Foncemagne, & en qui la vertu & les grâces le disputoient à la solidité du caractère. Cette union, que le cœur de concert avec la raison avoit formée, faisoit le bonheur de sa vie. Il lui échappa au moment qu'il s'y attendoit
* (En 1758.) le moins. En perdant * une compagne qui avoit toute sa tendresse, il perdit tout jusqu'à sa santé. Une douleur sombre & profonde absorba toute sa personne : les organes du corps, les facultés de l'ame, tout en lui s'en ressentit.
* (En 1761.) Touché de son état, M. le duc d'Orléans lui accorda * sa retraite, & fit choix de M. de Châteaubrun pour le remplacer. Enfin le temps, les consolations de ses amis

empressés

empressés autour de lui, la bonté de son tempérament, l'étude, le tirèrent de cet état d'inertie & de langueur, pour le rendre à lui-même & à la Société, avec laquelle il avoit fait un divorce total.

Alors affranchi de tout engagement, il sentit mieux que jamais les charmes de la liberté qu'il chérissoit par-dessus tout, & qu'il croyoit conserver intacte en la sacrifiant aux Lettres. Ce sentiment imprimé dans son cœur par la nature, fut en plus d'une occasion le motif secret de sa conduite.

Le roi de Pologne, Stanislas, pendant son séjour à Chambort, ayant conçu le dessein de s'attacher M. de Foncemagne, chargea M. le Chevalier de Viltz de cette négociation. Celui-ci prend aussitôt la plume & écrit : « Le Roi qui connoît *vos talens & votre probité*, désire » vous avoir auprès de sa personne ; il vous offre un état » honnête & utile qui ne contrariera en rien le goût pour » l'étude qui vous domine : *voyez si cela vous tente.* » Une proposition si flatteuse, si honorable ne tenta point M. de Foncemagne; mais la manière dont il assaisonna le refus ne fit qu'augmenter l'estime du Roi bienfaisant qui l'en jugea plus digne encore de ses bontés. Le Chevalier répondit, « Le Prince a été fâché, édifié, enchanté : votre » refus l'afflige; il loue votre vertu, & votre esprit lui » plaît presqu'autant qu'à moi. »

C'est encore par ce motif que s'explique un trait de sa vie qu'il paroîtroit difficile de concilier avec son attachement particulier pour cette Compagnie qu'il chérissoit de préférence, & pour laquelle l'ardeur de son zèle ne s'est jamais ralentie. Lorsque M. de Boze se démit du secrétariat, M. le comte de Maurepas l'ayant proposé à M. de Foncemagne qui ne l'accepta pas, fit tomber le choix du Roi sur M. Fréret.

A la mort de celui-ci, même proposition de la part du Ministre, & même refus de la part de l'Académicien. Il est vrai qu'alors, pour soulager M. de Bougainville à la nomination

de qui il avoit contribué, & pour remplir le vide qu'avoit souffert la publication du recueil de l'Académie, il s'offrit d'en publier les Mémoires depuis le commencement de 1741 jusqu'à la fin de 1745. Déjà il en avoit fait imprimer le seizième volume, où la partie historique est aussi une partie distinguée de ses compositions académiques, & une portion du dix-septième, lorsque d'autres occupations vinrent le traverser dans un travail entrepris avec chaleur.

Libre dans l'esclavage volontaire où le tenoient les Lettres, son ame ne se laissoit point captiver par des attraits exclusifs. La Littérature se montroit à ses yeux, tantôt comme une riante prairie émaillée de fleurs; alors, ainsi que l'abeille, il voloit de l'une à l'autre pour en pomper les sucs divers; tantôt comme un vaste pays entrecoupé de collines scabreuses, hérissé de monts rudes & escarpés, où pour cueillir des fruits il faut des efforts: alors il en faisoit sans s'effrayer, mais sans s'astreindre à les continuer.

Toujours content de ses moissons, il n'envioit point à d'autres l'avantage d'en faire de plus coûteuses & de plus riches. Par ce moyen ses portefeuilles s'enfloient d'une multitude de morceaux d'une variété infinie; & si avec le secours d'une mémoire heureuse, dépôt fidèle qui lui rendoit au besoin tout ce qu'il avoit vu, lu, entendu, ils ne lui inspiroient pas le désir de faire des livres, ils le mettoient presque toujours à portée de fournir quelque chose d'utile à quiconque avoit envie d'en faire. Aussi les ouvroit-il sans réserve & sans espoir d'hommage; satisfait du progrès des connoissances, peu lui importoit qu'on sût qu'il y avoit contribué.

Dès sa jeunesse il avoit commencé à travailler sur l'Anthologie Grecque, dans le dessein d'en donner, sinon une édition complette, du moins un recueil de ce qu'elle contient de plus piquant, avec une traduction Françoise & des notes sur le texte. Mais il n'eut pas plutôt appris que M. Brunck, aujourd'hui notre confrère, s'occupoit

du même objet, qu'il lui offrit tout ce qu'il possédoit en ce genre. Lorsque M. Brunck, au lieu des courtes notes qu'il a placées à la fin de son édition, publiera d'amples commentaires sur l'Anthologie, on saura par lui-même tout ce que lui a valu ce trait de générosité.

Jusqu'ici j'ai tâché d'esquisser le portrait de l'Académicien, du Littérateur ; il me resteroit à peindre l'homme, si de plus dignes pinceaux n'avoient prévenu le mien.

Mais, pour essayer de décrire un groupe intéressant de qualités civiles & morales, fortifiées dans leur union par un lien sacré, quand je rappellerois ici cette aménité, cette douceur de caractère, cette sensibilité délicate, cette droiture, cette régularité de mœurs, cette fidélité religieuse à tous les devoirs, qui dans sa personne faisoient aimer, honorer, respecter les Lettres en les montrant associées aux vertus du Citoyen ; quand je parlerois de cet amour du bien dont ses actions & ses discours portoient le coloris & l'empreinte, de cette chaleur active, dévorante, qui ne lui laissoit aucun repos pour le service de ses amis; de ce vif empressement pour obliger les personnes honnêtes qui réclamoient son secours; de cette vertu indulgente, & peut-être un peu timide, qui craint d'effaroucher & d'endurcir, au lieu de corriger; que dirois-je qui ne fût au-dessous de ce que l'expérience en a fait connoître & que la renommée a publié ? Je dois pourtant, sur la foi d'un confrère bien instruit des affaires domestiques, chez qui le poids de la reconnoissance ne l'emporte point sur la véracité, je dois publier, comme un exemple d'humanité, que chaque année M. de Foncemagne consacroit au-delà du dixième de son revenu à l'exercice de sa bienfaisance envers les malheureux.

Les dernières années de sa vie ont été un état de souffrance presque continuel. On eût dit que la nature lui conservoit, avec un jugement sain, toute la vigueur de l'ame, pour sentir en entier, & pour savourer en

quelque ſorte tout ce que de cruelles douleurs peuvent avoir de plus amer & de plus cuiſant.

La Religion ſeule me fortifie & me conſole, diſoit-il à quelques amis, bien moins étonnés du courage dont ils étoient témoins, que de la ſource d'où il le tiroit. C'eſt dans ces ſentimens qu'il attendit avec fermeté la ſcène finale qui ferma la longue carrière de ſa vie le 26 ſeptembre de l'année précédente *(a)*.

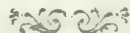
(a) On n'a rien dit des avantages pécuniaires que M. de Foncemagne retira des Lettres; cette note y ſuppléera.

En 1723, M. le duc d'Antin, ſurintendant des bâtimens du Roi, crut à propos d'établir dans l'Imprimerie royale, qui étoit alors de ſon département, un *Inſpecteur*, pour lui rendre compte de la partie littéraire qui ne lui paroiſſoit pas être du reſſort du Directeur de cette Imprimerie. La principale fonction de cette place d'Inſpecteur, donnée alors à M. de Foncemagne avec deux mille livres d'appointemens, devoit être d'examiner les ouvrages qu'on préſenteroit pour être imprimés au Louvre, & par conſéquent ſans l'approbation des Cenſeurs ordinaires, l'Imprimerie royale n'étant pas ſubordonnée à M. le Chancelier.

En 1725, M. le Duc, premier Miniſtre, doubla les appointemens de cette place, en conſidération d'un travail extraordinaire dont M. de Foncemagne avoit été chargé. M. le cardinal de Fleury ſupprima en 1737, l'emploi d'Inſpecteur, comme un établiſſement inutile, & réduiſit à une penſion perſonnelle de douze cents livres, les quatre mille livres d'appointemens dont M. de Foncemagne avoit joui juſqu'à cette époque.

En 1733, M. Félibien, garde de la ſalle des Antiques du Louvre, étant mort, M. de Foncemagne fut encore nommé par M. le duc d'Antin pour le remplacer; mais choiſi pour Sous-gouverneur de M. le duc de Chartres, il ſe démit en 1753 de cette place, en faveur de M. de Bougainville, en ſe réſervant la ſurvivance & une ſomme annuelle de mille livres accordée pour ſon logement. Rentré dans cette place par la mort de M. de Bougainville en 1763, il s'en démit encore en faveur de M. de Guignes, qui en fut pourvu l'année ſuivante, avec ſix cents livres d'appointemens.

On ne parle pas de la penſion académique dans cette Compagnie, ni de celle de deux mille livres qui lui fut accordée, lorſqu'en 1772 MM. de Bréquigny & Beauzée furent reçus à l'Académie Françoiſe.



ÉLOGE

DE M. DE MAIZEROY,

Par M. DUPUY.

PAUL-GÉDEON JOLY DE MAIZEROY naquit à Metz le 6 janvier 1719, de Paul Joly, écuyer, ſeigneur de Maizeroy & de Bionville, doyen de la Nobleſſe des trois Ordres de cette ville. Dans le ſein même de ſa famille, il trouva des modèles de ſavoir & de vertu, propres à le piquer d'une noble émulation. Séance de la Saint-Martin 1780.

Arrière-petit-fils du célèbre Pierre Joly, il eut toujours devant les yeux un aïeul reſpectable, qui ſervit à la fois l'État par ſes talens, & les Lettres par ſes lumières. Dans un temps où la tranquillité ſi chère aux Muſes étoit ſans ceſſe altérée par les troubles publics, il avoit ſu allier le goût mâle & épuré que doit inſpirer la lecture des meilleurs Écrivains de l'Antiquité, à des connoiſſances sûres qui le dirigoient à la fois dans le labyrinthe tortueux de la juriſprudence & dans la vaſte étendue des Mathématiques. Pourvu d'une charge de Conſeiller au préſidial de Metz, ſa capacité ſouvent miſe à l'épreuve & toujours reconnue, avoit fait découvrir en lui, ſans qu'il s'en doutât, un eſprit ſupérieur aux fonctions auxquelles il étoit dévoué par état. On le jugea propre à des commiſſions importantes, & on ne ſe trompoit pas. Il réuſſit dans toutes celles qui lui furent confiées, de manière à mériter l'eſtime & la confiance de Henri IV, & ce Prince ne crut pas s'acquitter envers lui par des Lettres patentes de Procureur général. Les ſervices rendus pour réunir à la Couronne les droits régaliens de Metz, Toul & Verdun, lui avoient donné droit à cette diſtinction.

Mais le ſort de l'homme vertueux eſt d'être éprouvé par l'adverſité; il faut qu'il paye tribut à la haine & à l'envie. Auſſi tandis qu'il repoſoit avec ſécurité dans l'eſpoir de jouir en paix de ſa gloire & de ſes vertus, eut-il la douleur, la plus amère pour un cœur tel que le ſien, celle de ſe voir accuſé de conſpirer contre l'État avec les principaux de ſes Citoyens, & d'être mandé à Paris pour ſe juſtifier. Bientôt, il eſt vrai, ſon innocence ſe montrant avec éclat au milieu des fers, impoſa ſilence à la malignité, & triompha pleinement de la calomnie. Un arrêt vengeur qui, émané du conſeil du Roi, publia dans toute la France ſa fidélité, ſa ſageſſe, ſa probité, leur imprima un ſceau authentique, & les affranchit à jamais de l'injure & de l'oubli.

Tel étoit, entr'autres, l'illuſtre biſaïeul dont la mémoire toujours préſente échauffoit l'ame du confrère que nous avons eu le malheur de perdre dans un âge peu avancé, & preſque au milieu de ſa carrière. Paul Gédéon n'eut pas plutôt terminé le cours de ſes études, dans le collége de ſa ville natale, qu'il ſe décida pour l'épée, & fit dès 1734, ſes premières armes en qualité de lieutenant. Ce n'eſt pas que dès-lors la ſenſibilité de ſon ame ne fût vivement émue, comme elle l'a toujours été, de la perſpective terrible que ce genre de vie offre à l'œil philoſophe. A la vue des ravages, de la déſolation, du déſaſtre, des meurtres, des crimes de toute eſpèce, que la guerre entraîne, permet, autoriſe même, & dont elle donne le funeſte ſignal au moment qu'elle ſecoue ſon redoutable flambeau, peut-on ne pas abhorrer la rage inſenſée des hommes acharnés à s'entre-détruire? peut-on ne pas déteſter la cruelle induſtrie qui en a fait un art, & un art ingénieux, qu'on s'efforce chaque jour de porter à ſa perfection? Quelles horreurs n'excitent pas ces ſcènes atroces où, après qu'une barbare fureur a immolé un grand nombre de victimes, le vainqueur abreuvé du ſang de ſes ſemblables dont il foule les corps palpitans encore

& entaſſés ſous ſes pas, chante, en béniſſant le Ciel, ſa gloire & ſon triomphe.

Souvent M. de Maizeroy a gémi amèrement ſur ces ſcènes ſanglantes, qui tant de fois ont affligé ſes regards, après avoir exercé ſes talens. La guerre de Bohème, fertile en tableaux de cette nature, lui procura du moins la ſatisfaction de ſe faire connoître à un Souverain du Nord, juſte appréciateur du mérite militaire. Des affaires de famille l'ayant appelé à Berlin, il fut préſenté au roi de Pruſſe, & il lui fit un détail ſi précis & ſi ſavant de la campagne de Prague, que Sa Majeſté Pruſſienne s'empreſſa de lui offrir du ſervice dans ſes troupes; diſtinction bien flatteuſe ſans doute de la part d'un Prince ſi éclairé & ſi célèbre dans l'art de la guerre, mais que M. de Maizeroy ſacrifia ſans peine à ſon amour pour la patrie. Les mêmes ſcènes ſe renouvelèrent pour lui dans la campagne de Flandre, ſous le maréchal de Saxe, aux ſiéges de Namur & de Charleroi, aux batailles de Raucoux & de Laufelt, enfin à la journée de Saint-Caſt.

Mais tout en frémiſſant à l'aſpect effrayant des fléaux qui marquent les pas de Bellone, M. de Maizeroy regardoit la guerre en elle-même comme un mal néceſſaire, attaché à la condition humaine par des liens indiſſolubles. Elle lui paroiſſoit avoir dans le cœur de l'homme un germe indeſtructible, un foyer toujours ſubſiſtant, ſupérieur à tout, & toujours prêt à lancer des flammes, ſemblable à ces volcans formidables qu'aucune force ne peut éteindre ni contenir. Pour ſonger à extirper de deſſus la face de la terre la fureur des combats, il falloit, à ſon avis, ſuppoſer des hommes, des peuples ſans paſſions, ſans vices, & peut-être ſans vertus. C'eſt ainſi qu'il s'en eſt ſouvent expliqué, & de vive voix & dans ſes écrits, dans ceux ſur-tout dont la Compagnie a entendu la lecture, & qui ſont conſignés dans ſon recueil. Il aimoit même à ſe perſuader, que plus cet art deſtructeur approchoit de ſa perfection par les différens efforts du génie, moins

il devenoit meurtrier & redoutable. Tel est l'esprit qui l'a guidé dans tous les écrits qu'il a publiés sur cette matière; & cette matière a peu de branches qu'il n'ait cultivées avec le plus grand soin.

Après avoir débuté en 1763 par des Essais militaires, il donna en différens temps un Traité des stratagèmes permis à la guerre; un autre des armes défensives; un nouveau Cours de tactique, où il réunit l'histoire & la pratique à la théorie; des Mémoires sur les opinions qui partagent les militaires; un Traité sur l'art des siéges & sur les machines des Anciens, ouvrage composé de plusieurs Mémoires lus dans nos séances particulières. Bien convaincu que l'Art militaire a, comme toute autre science, ses principes, ses règles, qui ne varient que dans leur application, à cause de la diversité des usages, il s'est toujours appliqué à en suivre les progrès chez les différens peuples qui l'ont pratiqué avec le plus d'intelligence & de succès, sur-tout chez les Grecs & les Romains, à recueillir précieusement les rayons de lumière épars dans les débris de l'Antiquité & propres à nous éclairer; enfin à unir l'antique au moderne par des chaînes inconnues à la plupart des gens du métier.

C'est aussi dans cet esprit que voyant les erreurs échappées à Duryer, traducteur de Tite-Live; à d'Ablancourt, dans la traduction de Thucydide & d'Arrien; à la Houssaye, dans celle de Tacite; à dom Thuillier dont le travail sur Polybe a si souvent égaré le chevalier Folard, il entreprit d'abord de traduire avec des notes les Institutions militaires de l'empereur Léon, prince qui en écrivant sur cette matière, ne crut pas déroger au titre de Philosophe que la postérité lui a conservé; ensuite de donner en françois, l'ouvrage de Xénophon, qui a pour titre: *Le Général de la Cavalerie.*

Ses lectures lui avoient montré des armées immenses très-fortes en Cavalerie, venir souvent se briser contre un corps d'infanterie, comme contre un écueil fatal; & c'est

c'eſt ce qu'il jugeoit devoir toujours arriver, lorſque celui-ci étoit armé convenablement, & diſpoſé dans un ordre ſolide, la force de la première en pareil cas ne lui paroiſſant pas comparable à celle du ſecond.

Quoique les principes de la tactique ſoient fixes & déterminés, il ne penſoit pas que la manière de les réduire en pratique dût toujours être la même. En général, le ſyſtème militaire doit être aſſorti à l'eſpèce des troupes, à leurs armes, à leur conſtitution phyſique, morale & politique, enfin au caractère national. C'eſt une maxime qu'il inculquoit ſouvent pour apprendre à s'épargner une infinité de peines ſuperflues, & à ne plus ſe fatiguer en vain par des imitations dangereuſes. Il gémiſſoit ſur les efforts impuiſſans ou frivoles qu'on faiſoit pour habituer les troupes à des manœuvres empruntées, en attribuant à ces méthodes une importance que ne leur avoit jamais donnée l'inſtituteur dont on n'avoit même pas compris l'eſprit.

Mais on ſent aſſez que je ne fais ici que les fonctions d'Hiſtorien. Il ne convient qu'aux militaires qui, dans l'étude de leur art ont allié les lumières de la pratique à celles de la théorie, d'apprécier les idées, les aſſertions, les vues de l'Académicien ſur les opinions qui les diviſent.

En s'élevant du grade de Lieutenant à ceux de Capitaine de Grenadiers & de Lieutenant-colonel, M. de Maizeroy, déjà décoré de la croix de Saint-Louis, éprouva des viciſſitudes. Succeſſivement employé, réformé, replacé, la mort l'enleva le 7 février de cette année, au moment où il alloit monter au grade de Brigadier. Dès le ſecond jour de ſa maladie qui s'annonça dans la poitrine, par un point de côté & un crachement de ſang, bien perſuadé que ſa fin approchoit, il en avertit lui-même, ſans émotion, ſans trouble, & fit toutes ſes diſpoſitions, avec ce calme inappréciable que donne la conſcience à une ame vertueuſe qu'aucun remords ne déchire. La ſienne étoit douée des qualités eſtimables qui ſeules donnent du prix au ſavoir,

& ſans leſquelles il eſt ſouvent plus nuiſible qu'utile. Né avec ce caractère doux, généreux, honnête, compatiſſant, qui gagne les cœurs & aſſure l'eſtime avec la confiance dans le commerce de la vie, le ſeul regret qu'il eut en mourant, fut de voir privés à l'avenir, de ſes bienfaits, des neveux & des nièces peu favoriſés de la fortune. Célibataire en leur faveur, il leur a ſacrifié de ſon vivant, tous les avantages qu'un établiſſement pouvoit lui procurer. Tendrement occupé d'eux juſqu'au dernier ſoupir, ſon cœur goûta une conſolation que ſa voix expirante ne pouvoit plus exprimer, lorſque, avant de lui fermer les yeux, deux reſpectables amis, auſſi dignes de ſon affection qu'il l'étoit de la leur *, lui promirent leurs bons offices pour un neveu qu'il déſiroit de faire entrer dans l'Ecole royale militaire.

* MM. de S.t-Chamant & de S.t-Auban.





ÉLOGE

de M. l'Abbé BATTEUX.

Par M. DUPUY.

CHARLES BATTEUX, Chanoine honoraire de l'églife métropolitaine de Reims, profeffeur vétéran du Collége royal, membre de cette Compagnie, & enfuite de l'Académie Françoife, naquit en 1713, dans un village * de Champagne, voifin de la capitale de cette province. C'eft dans cette ville qu'il paffa les années de fa jeuneffe, & fit fes premières études.

Séance publique, 24 avril 1781.

* Allendhuy.

Pour faire juger des difpofitions heureufes qu'il y apportoit, & de fon ardeur infatigable à les cultiver, il fuffit de dire avec une rapidité analogue en quelque forte à fes progrès, qu'il avoit à peine atteint fon quatrième luftre, lorfque chargé de profeffer la Rhétorique, il fe trouva en état d'enfeigner publiquement ce qu'ordinairement à cet âge on n'a pas encore affez appris. S'il fentit tout le prix d'un choix flatteur qui le déclaroit maître au moment prefque qu'il fortoit de la claffe de difciple, il n'oublia rien non plus pour le juftifier. Si d'ailleurs, comme il en fentoit auffi tout le poids, il lui fallut redoubler d'activité & d'efforts, il fut moins animé par le défir de fe faire un nom, moins excité par l'émulation louable d'acquérir le genre de célébrité qui honore, qu'entraîné par la paffion, toujours brûlante dans fon cœur, de remplir exactement tous les devoirs qui lui étoient impofés, & de confacrer tout ce qu'il avoit de talens au fervice de la Société.

Alors vraifemblablement il ne fe doutoit pas que fa

destinée le dévouoit à fournir un jour dans l'empire des Lettres, deux carrières à la fois, qui, bien différentes par leur nature, exigent aussi des qualités diverses dont l'union n'est pas commune, celle de la belle Littérature & celle de la Philosophie. C'est sous ce double aspect que se présente la vie de M. l'abbé Batteux; j'entends sa vie littéraire, la seule, pour l'ordinaire, du simple homme de Lettres, la seule du moins qui se prolonge glorieusement au-delà du trépas, lorsqu'en son genre elle a été aussi pure & aussi utile qu'elle peut & doit l'être.

La première exerçoit pour lors toutes les facultés de son ame, & s'approprioit impérieusement toutes ses veilles. Le fruit qu'il recueillit d'un travail opiniâtre soutenu pendant quelques années, le fit connoître dans cette capitale; il n'avoit que vingt-sept ans * lorsqu'il y fut appelé pour y professer les Humanités & la Rhétorique dans les colléges de Lizieux & de Navarre. Mais avant de quitter le pays natal, il voulut lui laisser du moins un léger monument de sa reconnoissance, & publia en 1739, une Ode Latine sur la ville de Reims, qu'il révéra toujours tendrement, comme le berceau de sa fortune & de sa réputation dans les Lettres. Cette pièce généralement accueillie, fut aussitôt traduite en vers François par M. l'abbé de Saulx, chanoine de la Cathédrale, chancelier de l'Université de cette ville, & membre de plusieurs Académies, connu par des Oraisons funèbres, des Éloges & différens morceaux de Poësie.

* En 1740.

Le temps approchoit qui devoit ouvrir, sous les pas de M. l'abbé Batteux, la nouvelle carrière que j'ai annoncée, & ensuite la porte des Sociétés consacrées aux Lettres. L'année même * où on le vit succéder à l'abbé Terrasson dans une chaire de Philosophie Grecque & Latine, au Collége royal, fut aussi celle où l'on reconnut particulièrement jusqu'où il avoit porté l'étude des bons Écrivains de l'Antiquité, & sur quel modèle il s'étoit formé lui-même avant de donner des leçons à la jeunesse.

* En 1750.

Un discours Latin montra la nécessité de conserver le goût des Anciens dans l'étude des Lettres: *De gustu veterum in studiis Litterarum retinendo*. Ceux qui ont cru voir un *gallicisme* dans ce titre, persuadés que le mot *gustus* n'a jamais désigné ce tact exquis, sûr & rapide qui saisit le vrai & le beau, & que les Latins ne l'ont jamais employé que dans l'acception physique du sens qui a son siége dans le palais, avoient oublié que Cicéron s'en sert pour exprimer un sentiment de l'ame qui n'a son principe dans aucun organe corporel, *veræ laudis gustus*.

Il est vrai qu'auparavant M. l'abbé Batteux avoit déjà établi sur une première & plus solide base sa réputation naissante, en opposant au faux goût qui gagnoit notre siècle, celui qu'il avoit puisé dans l'étude des Anciens. Je parle de l'ouvrage intitulé: *Les beaux Arts réduits à un principe* *, qui fut honoré d'une traduction Angloise *(a)*, & de deux traductions Allemandes *(b)*. C'est-là que l'Auteur pour l'instruction de la jeunesse, c'est-à-dire, pour l'objet qui importe le plus à tout Gouvernement, jeta les premiers traits de la méthode la plus simple, la plus sûre & la plus féconde, parce qu'elle est prescrite par la Nature; méthode qu'il développa ensuite dans son *Cours des Belles-Lettres*, & dans son *Traité de la Construction oratoire*. Aussi, le principe unique assigné aux beaux Arts dans le premier de ces Ouvrages, n'est-il autre chose que l'imitation de la Nature, mais de la Nature choisie, du vrai riche & piquant, parce que si rien ne plaît que ce qui est naturel, il ne s'ensuit pas que tout ce qui est naturel doive plaire.

* En 1746.

Ce n'étoit pas-là une découverte, a-t-on dit depuis que nous l'avons perdu. Non sans doute; aussi avoit-il

(a) Par M. Miller, qui traduisit le *Cours de Belles-Lettres*, en 1761, quatre volumes *in-12*.

(b) L'une par M. Schlegel, pasteur de Zerbst, en 1759: l'autre par M. Ramler, professeur à Berlin, en 1757.

prouvé lui-même que ſa doctrine n'étoit pas nouvelle, qu'on la trouve par-tout chez les Anciens, qu'elle ſert de baſe à la Poëtique d'Ariſtote, qu'elle a été bien connue de Platon, d'Horace & d'autres Écrivains. Si cependant elle éclairoit alors d'une vive lumière la ſphère de notre Littérature, pourquoi avoit-elle été à peine ſoupçonnée par d'Aubignac, par le Boſſu, par Dacier, ſans parler d'autres Auteurs qui ont publié des remarques & des diſſertations ſur la Poëſie? pourquoi, ſe laiſſant inonder de novateurs, le Public affichoit-il le beſoin réel d'être raffermi dans les bons principes? pourquoi ne s'étoit-on point aviſé d'en faire une application ſuivie & raiſonnée à la Muſique, à l'Art du geſte, enfin à l'Architecture même & à l'Éloquence? car on blâme encore l'Académicien, pour n'avoir pas fait à ces deux derniers Arts toute l'application qu'il auroit dû.

On attend qu'il ne ſoit plus pour lui faire des reproches qu'il auroit écoutés de ſon vivant, & dont il eût profité. Et parmi ces reproches, combien n'en remarque-t-on pas d'injuſtes; combien d'autres qui déjà n'ont plus d'objet, parce qu'il s'eſt corrigé lui-même? Et tandis que la Critique dirige avec humeur ſes traits contre le *Cours des Belles-Lettres*, pourquoi affecte-t-elle de taire que cet Ouvrage a été retouché & refondu dans les *Principes de la Littérature* où d'autres ſe trouvent réunis? Sachons-lui gré des nouveaux développemens qu'il a donnés, comme on en convient, à une doctrine ancienne, & des conſéquences lumineuſes, utiles & intéreſſantes qu'il a ſu en tirer.

Mais il ſe préſente ici une obſervation particulière que nous ne devons pas omettre, parce qu'elle eſt de la nature de celles qui caractériſent les hommes dont on veut connoître l'hiſtoire.

Les Anciens le rappelant à la Nature, lui avoient appris la néceſſité d'unir en tout l'utile à l'agréable; c'étoit à ſes yeux la baſe eſſentielle, la règle fondamentale de tous les Arts, à laquelle par conſéquent la Poëſie & la Proſe ſont

aſſujetties. Cette doctrine le conduit à des règles particulières pour chaque genre d'ouvrage, & c'eſt toujours dans la Nature qu'il les découvre : il conclut qu'il n'y a qu'un ſeul goût qui s'étend à tout, *même ſur les mœurs.* À ce ſujet, il remarque que le Goût ſe propage par des progrès inſenſibles, parce que le Public ſe laiſſe prendre peu-à-peu par l'exemple, & s'applique ſans y penſer, les modèles qu'il a ſous les yeux. Il retranche chez lui ce qui eſt de trop, ajoute ce qui manque ; & la réforme qui d'abord s'exerce ſur l'extérieur, paſſe enſuite juſqu'à l'ame. » Si on pratiquoit, dit-il, la religion Chrétienne comme » on la croit, elle feroit en un moment ce que les Arts ne » peuvent faire qu'imparfaitement & avec des années, & » quelquefois des ſiècles. Un Chrétien parfait eſt un » citoyen parfait : il a le dehors de la vertu, parce qu'il en » a le fond. . . . mais comme le plus grand nombre n'eſt » Chrétien que par l'eſprit, il eſt très-avantageux pour la » vie civile, qu'on inſpire aux hommes des ſentimens qui » tiennent quelque lieu de la charité évangélique : or ces » ſentimens ne ſe communiquent que par les Arts, qui, » étant imitateurs de la Nature, nous rapprochent d'elle » & nous préſentent pour modèle ſa ſimplicité, ſa droiture, » ſa bienfaiſance qui s'étend également à tous les hommes. » De là réſulte l'importance de former le goût de bonne heure ; & ſi le but de la Poëſie eſt de plaire en remuant les paſſions, » elle n'a jamais dû remuer, dit-il, que celles » qu'il nous importe d'avoir vives, & non celles qui ſont » ennemies de la ſageſſe : auſſi, ajoute-t-il, les grands Poëtes » n'ont-ils jamais prétendu que leurs ouvrages fuſſent » uniquement deſtinés à amuſer la légéreté d'un eſprit vain » ou à réveiller l'aſſoupiſſement d'un Midas déſœuvré : » on doit avoir une bien autre idée de leurs vues. Les » Poëſies tragiques & comiques des Anciens étoient des » exemples de la vengeance terrible des Dieux ou de la » juſte cenſure des hommes ; elles faiſoient comprendre » aux ſpectateurs, que, pour éviter l'une & l'autre, il

» falloit non-ſeulement paroître bon, mais l'être en effet. »

Telle eſt la doctrine que préſentent conſtamment *les Arts réduits à un principe;* mais enſuite M. l'abbé Batteux parut vouloir la modifier lorſqu'il traita plus amplement de la Poëſie dramatique, * s'étant perſuadé malgré l'autorité d'Ariſtote dont il croyoit ſuivre les maximes, qu'un drame où le vice eſt puni & la vertu récompenſée, ne peut être une Tragédie; & ce principe lui fit imaginer une explication nouvelle de cette *purgation* des paſſions, qui a donné tant d'exercice aux interprètes du philoſophe Grec. Enfin il parut l'abjurer totalement, ſoit que l'eſprit mûri par la réflexion fût éclairé de nouvelles lumières, ſoit que le cœur alarmé eût ſenti trop vivement les dangers que traînent à leur ſuite les Arts d'agrément, ſur-tout le dramatique.

* *Principes de la Littérature, t. III, V. Traité.*

Dans des Mémoires ſur la Poëtique d'Ariſtote, dont la lecture a occupé pluſieurs de nos ſéances, & que préſente un des volumes de notre Recueil, il diſſerte ſur la nature, ſur les fins de la Tragédie & de la Comédie. Il ne s'agit pas de la fin de l'ouvrier, mais de la fin ou de l'objet eſſentiel de l'ouvrage; car il convient que les drames peuvent être ſemés de maximes utiles, de traits moraux, d'exemples inſtructifs, c'eſt l'art du Poëte. Mais par leur eſſence ils ne ſont dirigés à aucune inſtruction, ce n'eſt point là la loi du genre: ils peuvent adoucir les mœurs agreſtes & les polir comme la lime emporte les aſpérités; mais s'ils continuent leur effet lorſque les mœurs ſont polies & adoucies, ainſi que la lime, ils ne font plus qu'affoiblir. L'objet direct de la Tragédie conſidérée dans ſa nature ſtricte & dans ſon point de vue eſſentiel, eſt le plaiſir de la terreur & de la pitié, abſtraction faite de toute idée de morale ou d'inſtruction. Sur ce point, dit-il, les principes d'Ariſtote ſont les mêmes que ceux de Platon. La Tragédie eſt ſuivant ces Philoſophes, un ſouffle qui anime les paſſions, *flagellum perturbationum :* or il demande, » s'il eſt fort utile en morale de ſe jouer ainſi » avec les paſſions de toutes eſpèces, & de les allumer

T. XXXIX.

» pour

» pour le plaisir de les sentir ? » Enfin il entreprend de prouver contre l'opinion d'un de nos confrères, » que » les hommes les plus sages de l'antiquité ont pensé » non-seulement que le théâtre tragique n'avoit pas en soi le » but de l'utilité morale, mais qu'il ne peut l'avoir ; qu'il » a par lui même un effet contraire à la saine morale, » qu'il l'a eu dans tous les temps & qu'il l'aura toujours, » parce que ce vice lui est essentiellement inhérent. »

Si tels ont été les principes d'Aristote, il est difficile de comprendre comment ce Philosophe n'en a pas conclu avec Platon, qu'il falloit supprimer la Tragédie ; car il en résulte évidemment que le théâtre tragique ne peut être qu'une école pernicieuse, puisque par son essence & par un effet inévitable, il nuit aux mœurs & anéantit la vertu. Mais on conçoit bien que M. l'abbé Batteux ne pensoit pas plus favorablement de la Comédie, & qu'il ne pouvoit que déplorer l'aveuglement de ceux qui, l'envisageant comme une École de morale, lui supposent une qualité absolument incompatible avec sa nature.

Après avoir attaqué directement & à visage découvert, dans différens Ouvrages, le faux Goût des Novateurs de notre siècle ; après avoir opposé à ses progrès, comme une barrière inébranlable, la doctrine qu'à l'exemple des Anciens il avoit puisée dans la Nature, il imagina un expédient non moins heureux pour son dessein. Ce fut d'interposer, entre lui & les corrupteurs du Goût, l'autorité même de ces Anciens, jointe à celle des Modernes, & de réunir, pour ainsi dire, en un seul corps les plus vigoureux athlètes, qui en ce genre eussent paru dans l'intervalle de vingt siècles. Aristote avoit illustré le siècle d'Alexandre ; Horace, celui d'Auguste ; Vida s'étoit montré avec éclat dans le siècle de Léon X ; Despréaux dans celui de Louis XIV : ce sont les quatre plus beaux siècles de la Littérature. Malgré la différence des temps, des lieux, des usages, des mœurs, des gouvernemens, ces Écrivains, en traitant de l'Art poëtique, ont tous,

comme d'un commun accord, tracé une feule & même voie, & montré par leur concert, que des règles invariables fixent la marche du Poëte.

On voudroit qu'en alliant ces quatre Poëtiques, M. l'abbé Batteux les eût accompagnées de remarques critiques, & qu'il eût rendu plus faillante la jufteffe des préceptes, par le contrafte des exemples fans nombre que pouvoient fournir des Ouvrages accrédités par les fauteurs des innovations.

Mais on ne penfe pas qu'il fe feroit alors écarté de fon but, & qu'il n'auroit fait que reprendre fon ancien rôle. Ce n'étoit plus avec fes propres armes qu'il vouloit combattre. Il fe propofoit d'ailleurs de rendre aux Lettres un fervice auffi pur que durable, fans nommer, fans défobliger perfonne. Son objet étoit de perfuader, de convaincre, de corriger fans humilier, fans irriter l'amour-propre. Placé en quelque forte derrière le miroir qu'il expofoit aux yeux des Novateurs, il fembloit leur dire : *Voyez, examinez ; vous reconnoiffez-vous !* C'eft auffi un Code de légiflation qu'il préfentoit aux Élèves de la poëfie, & même à des Poëtes célèbres, fans en dénoncer aucun ; mais en leur difant : *Voilà vos maîtres, voilà vos règles, c'eft d'après eux, c'eft par elles que, vous jugeant vous-mêmes, vous devez prévoir le jugement du Public & apprécier le Goût de vos Lecteurs.* Sa tâche fe bornoit donc uniquement à bien fixer le fens des loix, fi quelquefois il étoit douteux, & ne lui permettoit que les notes néceffaires pour l'intelligence du texte ; elle ne lui prefcrivoit d'autre devoir que de les faire précéder d'une traduction littérale, claire & précife.

Ce mérite ne manquoit pas en général à la traduction Françoife des œuvres entières d'Horace, qu'il avoit publiée quelques années auparavant. C'étoit à la vérité le moindre de ceux qui devoient fignaler l'exécution d'une entreprife pareille, s'il fe fût propofé de faire paffer dans une profe Françoife la piquante délicateffe, la douce harmonie, les charmes féduifans, les grâces enchantereffes de l'original.

Mais quoiqu'il n'eût jamais eu cette penſée, on ne laiſſa pas de le juger en toute rigueur, d'après le titre de *Traduction* qu'il avoit mis à la tête de l'Ouvrage. Il avoit eu beau déclarer publiquement qu'il ne croyoit pas qu'on pût jamais faire ſa lecture favorite d'une traduction des Odes d'Horace; que, pour lui, ſon unique objet avoit été d'aider ceux qui entendent le texte en partie, mais qui ont beſoin de quelque ſecours pour l'entendre mieux; qu'il leur donnoit une ſorte de dictionnaire continu, toujours ouvert devant eux, & préſentant le mot au beſoin; on s'obſtina toujours à fermer l'oreille, ou l'on feignit de ne pas l'entendre. On s'attacha même à relever quelques mépriſes, ſans lui ſavoir gré d'avoir quelquefois mieux pénétré le ſens d'Horace, que ceux qui l'avoient précédé dans le plus ingrat de tous les travaux littéraires. Une injuſte prévention fut portée au point qu'on vit juſqu'à des étrangers adopter ſes idées, ſans lui en faire hommage, comme s'ils n'avoient oſé le nommer.

Cependant étoit-il poſſible de ne pas juger, d'après les principes expoſés dans tous ſes Ouvrages, ce qu'il devoit penſer en général de la traduction d'un Poëte, & d'un Poëte tel qu'Horace? Il avoit médité long-temps ſur le caractère & le génie de la Poëſie, ſur ſes moyens, ſes règles, ſon langage, ſur ſa manière de voir & de peindre la Nature. Pouvoit-il ignorer que ces objets varient eſſentiellement d'une nation à l'autre, ſelon les temps & les lieux, & qu'ayant dans chacune des traits propres & individuels, ils doivent néceſſairement perdre au paſſage, s'altérer, ſe modifier diverſement, & conſerver ſeulement une reſſemblance vague & fugitive? Quelles idées ne lui ſuggéroit pas encore cette harmonie qui, dans la haute Poëſie ſur-tout, charme ſi puiſſamment l'oreille & les ſens, mais qui eſt preſque auſſi dépendante de chaque langue, que l'ombre l'eſt du corps?

C'eſt un ſujet ſur lequel il avoit fait de profondes réflexions. Après avoir lu, relu, comparé, concilié ce

que nous ont tranſmis ſur ce point les Critiques anciens; il nous fit part, & de ſes doutes, & du réſultat de ſes recherches, dans un Mémoire *ſur les nombres poëtiques & oratoires,* où il eſſaya de fixer les idées préciſes de différens termes de l'Art, tels *que rythme, nombre, meſure, eſpace, mètre, pied, vers* & pluſieurs autres. Peut-être manqua-t-il la notion juſte du *rythme;* mais il ne laiſſa pas de donner ſur toute cette matière d'excellentes remarques, & d'y répandre des lumières qui ne pouvoient être le fruit que d'une longue méditation.

Tome. XXXV.

Juſqu'ici, l'ayant ſuivi dans la carrière des Belles-lettres *(c)*, nous avons obſervé les ſervices qu'il leur a rendus, les efforts qu'il a faits pour y maintenir le bon goût, pour les diriger à l'utilité publique, enfin le fruit & le réſultat de ſon travail; il nous reſte à le conſidérer dans celle de la Philoſophie, où d'autres points de vue, d'autres plans, d'autres recherches ont dû l'occuper.

Un fil ſouvent imperceptible lie les connoiſſances humaines, quelque diſparates qu'elles paroiſſent; mais il eſt donné à peu d'eſprits d'en embraſſer un grand nombre. Celles qu'avoit acquiſes M. l'abbé Batteux, depuis ſes premières années, par l'étude des meilleurs Écrivains, l'avoient mis en état de remplir les fonctions attachées à une chaire qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui au Collége-royal; mais la Philoſophie Grecque & Latine, qui en faiſoit l'objet, étoit un corps trop vaſte, même pour le plus vaſte génie. Il falloit donc néceſſairement le détailler, l'attaquer par partie; il falloit décompoſer encore ces parties, les ſous-diviſer, faire enſuite, d'après l'examen de ſes forces, un choix juſte, & ſe tracer une méthode ſimple, mais sûre pour l'ordre & l'enchaînement de ſes idées.

M. l'abbé Batteux auroit pu jeter ſes premiers regards

(c) On peut rapporter à cette claſſe le *Diſcours* qu'il publia en 1752, ſur la naiſſance de M. le duc de Bourgogne, & une traduction du Traité de Denys d'Halicarnaſſe ſur l'arrangement des mots, que la mort l'a empêché de publier.

ſur la Phyſique expérimentale des Anciens, rechercher ce que leur avoit appris l'obſervation des effets de la nature, juſqu'où ils avoient pénétré dans ce qu'on appelle l'Hiſtoire naturelle ; quelle influence les lumières philoſophiques avoient eue ſur les Sciences, ſur les différens Arts connus ou inventés de leur temps ; mais il crut devoir auparavant remonter plus haut, & par un élan vigoureux ſe porter tout d'un coup au degré d'élévation où l'eſprit humain étoit parvenu, pour deſcendre enſuite à ſon aiſe, par une pente douce & facile. Il ſe plaça donc, pour ainſi dire, à la cime d'un mont élevé ; & là, au centre du vaſte horizon de la Philoſophie, il arrêta ſes regards ſur un ſeul point, ne voulant conſidérer d'un œil fixe, que ce qu'a imaginé de ſiècle en ſiècle, la Sageſſe antique, pour expliquer la Nature par le développement des cauſes, ou du principe actif dans l'Univers.

C'étoit une queſtion unique, qui tenant d'un côté à une métaphyſique déliée, lui paroiſſoit ſcabreuſe & rebutante; mais elle lui préſentoit auſſi un côté plus traitable & plus attrayant, par le rapport qu'elle pouvoit avoir à la Morale & à la conduite de la vie : conſidération qui ſeule eût ſuffi pour le décider. Elle entroit d'ailleurs, comme une partie diſtinguée, dans l'Hiſtoire de l'homme : c'étoit un intérêt de plus.

Admis en 1754, dans cette Compagnie, après la mort de l'abbé Fenel, il y débuta par des obſervations ſur le ſyſtème d'Anaxagore; mais il ne tarda pas à lui expoſer ſon plan général, & la marche qu'il s'étoit preſcrite. A quoi donc tendoient les efforts multipliés des ſiècles qu'il entreprenoit de parcourir? à répondre à des queſtions qu'il eſt bien naturel de ſe faire. *Tom. XXV.*

Qu'eſt-ce que ce grand tout dont je fais partie? de quoi a-t-il été fait, & par qui? Inſtruit dans la ſimplicité de la foi, un enfant ſatisfait ſans peine à ces queſtions ſublimes. A cette obſervation qui n'eſt pas nouvelle, M. l'abbé Batteux ajoute que nous ne ſentons pas aſſez nos

avantages ſur les payens, lorſque nous voulons approfondir cette partie de la nature. « Nous avons un pied ſur le » ferme. La révélation ſert de guide à la Philoſophie, & » l'empêche de ſe perdre dans cette mer immenſe où » preſque tous les Anciens n'ont trouvé que des écueils. »

Tome XXV, p. 48.

Auſſi, lorſqu'il eut aſſigné à ſes recherches trois époques, dont la première comprend les Philoſophes antérieurs à Thalès; la ſeconde, ceux qui parurent depuis Thalès juſqu'à Socrate; & la dernière, ceux qui vécurent depuis Socrate juſqu'à Chryſippe & Poſidonius, qu'on peut regarder comme le dernier des Anciens, parce que tous ceux qui l'ont ſuivi juſqu'au ſiècle de Deſcartes, n'ont fait que copier, traduire ou commenter leurs prédéceſſeurs; il ne fut pas plutôt deſcendu de la première de ces époques à la ſeconde, qu'il s'aperçut que les égaremens ſe multiplioient en proportion des efforts de la raiſon humaine. Avant Thalès, on avoit revêtu myſtérieuſement d'expreſſions poëtiques & figurées, des idées auſſi ſimples que celles que nous avons aujourd'hui ſur les cauſes premières. La foi du genre humain contenant l'hiſtoire de l'origine du monde, & dans cette hiſtoire les grands principes de la religion & de la morale, avoit ſervi de baſe aux raiſonnemens philoſophiques. On vit au contraire, depuis Thalès, les cauſes & les effets, tous les principes de la religion & des mœurs, dépendre des ſyſtèmes établis par la Métaphyſique, & flotter au gré des opinions, entre le ſentiment intime d'accord avec l'hiſtoire des premiers temps, & les idées ingénieuſes des Beaux-eſprits, qui crurent trouver dans leur tête le dénouement de toutes les difficultés.

T. XXIX, p. 229.

Dans la troiſième, les écarts & les erreurs ſe multiplièrent encore juſqu'à ce qu'après bien des courſes & des circuits, après avoir paſſé par tous les extrêmes, par tous les milieux, après s'être heurtés en tous les ſens, s'être croiſés mille fois, on vit enfin les Philoſophes tomber de laſſitude au même endroit d'où ils étoient partis.

M. l'abbé Batteux ne s'étoit pas moins fatigué qu'eux à la poursuite de tant de phantômes; mais il s'en consoloit, non-seulement parce que la découverte d'une erreur est un pas vers la vérité, mais encore parce qu'il avoit vu la croyance d'une seule Intelligence suprême se maintenir chez tous les peuples civilisés, malgré les contradictions, les erreurs, les extravagances de leurs Sages. C'est à cette vérité que les rappeloient continuellement l'ancienne tradition du genre humain, les mystères d'Éleusis & d'autres semblables établis dans différentes contrées, les usages religieux, la forme des gouvernemens, les loix, les sermens, les dissentions même de leurs Philosophes, le sentiment intérieur, la crainte de l'avenir, le spectacle enfin du ciel & de la terre.

T. XXXV, p. 182.

Ce qui le consoloit encore c'étoit de s'être convaincu qu'au-delà de cette vérité, la raison livrée à elle-même, n'avoit pas fait, chez les Modernes, un pas de plus que chez les Anciens. L'observation, à l'aide d'instrumens plus parfaits & plus multipliés, a grossi la masse des effets connus; les causes sont restées couvertes de voiles impénétrables. La Raison suprême, pour qui c'est un jeu, & de former cette machine immense, & d'y entretenir l'ordre, le mouvement & la vie, se joua des vaines tentatives de la raison humaine pour lui dérober son secret. Les systèmes de cosmogonie & de physique, après avoir amusé quelque temps l'oisive & quelquefois indocile curiosité, vont enfin d'un cours plus ou moins rapide, s'abîmer tour-à-tour dans le vaste océan des chimères de l'esprit humain. De-là sans doute les siècles à venir verront des vapeurs s'élever encore par l'action du feu allumé dans d'autres cerveaux, & poussées par le souffle impétueux d'une imagination exaltée, former de nouveaux torrens, qui, après avoir fatigué la surface du globe littéraire, finiront aussi par se précipiter dans le même abîme.

Le domaine de la Philosophie, choisi par M. l'abbé Batteux, n'étoit qu'un sable aride & mouvant, ou plutôt

une région de Fées, d'une espèce toute particulière, où l'on rencontre plus d'épines que de fleurs, plus de fondrières & de précipices que de prairies & de rians païsages; mais de tout ce qui pouvoit y paroître digne de quelque attention, rien n'avoit échappé à l'œil de l'observateur. Depuis le palais du plus magnifique aspect jusqu'à la plus chétive cabane, il avoit tout vu, tout examiné; aussi rendit-il un compte exact de tout dans une multitude de Mémoires que recèlent différens volumes du recueil de la Compagnie. Dans la suite, il en exprima la substance, & dégagea les observations des discussions savantes & laborieuses dont il avoit dû les accompagner, pour n'en présenter que le résultat, dans un Ouvrage intitulé : *Histoire des causes premières.* On y trouve ce qu'il importe de savoir, soit pour reconnoître les débris qui ont formé tous les systèmes modernes, soit pour se convaincre que l'intelligence des anciens Écrivains dépend souvent du langage & de la doctrine des Philosophes, parce que la poësie & la prose, Grecque & Latine, en ont emprunté des expressions & des pensées; c'est ainsi qu'on ne peut bien entendre un paissage d'Horace, si on ignore les principes d'Antisthène & d'Aristippe.

Mém. t. XXVI.

Mais ce qui d'un côté consoloit M. l'abbé Batteux & de l'autre l'affligeoit, c'étoit d'avoir vu, ainsi qu'il s'exprime lui-même, » que la Philosophie ancienne est le plus » riche arsenal de l'incrédulité moderne; car, ajoute-t-il, » que dit-on aujourd'hui, que n'ayent dit Démocrite, » Protagore, Théodore, Épicure, Ammonius, Plotin, » Porphyre, Celse, Julien & tant d'ennemis, soit de » la Divinité, soit du Christianisme? C'est-là qu'on voit » sans déguisement & dans leur état naturel, tous ces » poisons enveloppés avec tant d'art dans ces livres, où » l'homme plus inquiet que hardi, tâche de porter le » coup sans paroître. « Il parloit ainsi en 1755; depuis, il auroit eu tort de reprocher tant d'artifice à notre siècle.

T. XXVII, p. 160.

Quoiqu'il eût médité long-temps sur la Philosophie d'Epicure,

d'Épicure, qui fait l'objet d'un de ses Mémoires, il crut que cette matière exigeoit encore un travail particulier. En l'entreprenant, il se fit un devoir d'écarter tout ce que les Anciens, amis & ennemis du Philosophe, avoient dit pour & contre sa personne, pour ne s'attacher qu'à l'exposition de ses principes relativement à la morale. Il falloit pour cet examen, recueillir tout ce qui, dans les débris de l'Antiquité, nous reste des expressions, des pensées, des maximes du Philosophe & de ses Disciples, les discuter en détail, les rapprocher, les comparer & en saisir le juste résultat.

L'Ouvrage intitulé la *Morale d'Épicure*, fut le fruit de ce nouveau travail. Tous les points de la doctrine Épicuréenne y sont développés avec autant de clarté que de précision. C'est un amas monstrueux de suppositions arbitraires, d'absurdités, de contradictions, de mystères incompréhensibles, tel que doit être nécessairement tout système qui a pour base l'anéantissement d'une première cause libre & intelligente. On y voit, que le juste & l'injuste sont des noms sans réalité; en un mot que la vertu du vrai disciple d'Epicure, si elle n'a d'autre fondement que sa doctrine, est celle de l'égoïste qui, sans allarmes comme sans espoir pour l'avenir, bornant à cette vie son existence, & rapportant tout à son individu, n'est & ne peut être soumis aux loix, qu'autant que la crainte du châtiment est capable d'altérer la quiétude de son ame & de nuire à son bien-être personnel. Placé entre la volupté & l'impunité, le crime n'est point crime pour lui, parce que ce ne peut être qu'un bien pour un cœur inaccessible par principe au remords.

Tandis que, dans le sein de deux Corps littéraires, l'Académicien méditoit sur la Philosophie & sur les Belles-Lettres, un Ministre, toujours zélé pour le progrès des arts & des connoissances utiles, entretenoit, aux extrémités de l'Orient, une correspondance avec des Chinois qui avoient été élevés à Paris, & les engageoit par des bienfaits

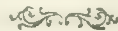
M. Bertin.

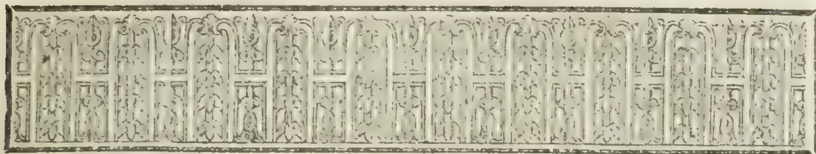
à composer des Mémoires instructifs sur différens objets intéressans. A sa prière, M. l'abbé Batteux se chargea de les revoir & de les rédiger avant d'en faire part au Public, & par ses soins plusieurs ont vu le jour de son vivant.

Bientôt après il fut encore chargé, par ordre du Gouvernement, de présider à la rédaction d'un Cours d'études qu'un autre Ministre destinoit à l'éducation des Élèves de l'École-royale militaire. Ce Cours très-étendu, fut conçu & exécuté en moins d'un an, selon le vœu du Ministre. Un travail si pressé, & terminé avec tant de célérité, nuisit à la fois, & à l'ouvrage, qui, dans quelques-unes de ses parties, manqua le point de perfection dont il étoit susceptible, & plus encore au Rédacteur même dont la santé s'affoiblit sans retour. Aux maux de nerfs dont il se plaignoit depuis quelques années, se joignit l'hydropisie de poitrine qui l'enleva le 14 juillet de l'année dernière.

M. le Comte de S.t-Germain.

Il prévit & attendit sa fin avec la tranquillité d'esprit qui tenoit de son caractère, & avec la résignation vertueuse qui tenoit à ses principes. Plus jaloux d'être que de paroître, il ambitionnoit bien moins de donner de l'éclat à son nom, que de mériter l'estime des ames honnêtes dont les regrets honorent aujourd'hui sa mémoire. Borné à la société de quelques amis dans le cours paisible d'une vie retirée, il entremêloit au travail du cabinet quelques amusemens de la campagne. Écrivain solide & estimable, son style fut élégant sans affectation, noble avec simplicité, pur & régulier sans gêne & sans monotonie, précis sans obscurité. Mais bon citoyen, & juste appréciateur du véritable prix des Lettres, jamais il n'eut pour but, dans les productions de sa plume, que l'utilité publique. Une famille nombreuse perd en lui le cœur d'un parent tendre, & les secours d'un bienfaiteur généreux.





ÉLOGE

DE M. DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

Par M. DUPUY.

NÉ sur la fin du dernier siècle, dans la ville d'Auxerre, JEAN-BAPTISTE DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, eut pour père Edme de la Curne, qui avoit été Gentilhomme ordinaire de la Chambre de son A. R. M.gr le duc d'Orléans.

Lû à la Saint-Martin, 1781.

Parmi ses ancêtres, les uns ont possédé dans la province, des charges de judicature, & il ne se sentit jamais le courage de les prendre pour modèles; d'autres ont cultivé les Lettres, & toujours la passion de les imiter brûla dans son ame. Mais sa destinée étoit de montrer en ce genre plus d'une singularité. Le cours ordinaire des études qui éprouve & développe les talens, qui donne ou bannit l'espérance, fut totalement nul pour lui. Si la nature l'avoit doué d'une imagination vaste, active & ardente, d'une conception facile & profonde, elle lui avoit donné aussi un tempérament foible & délicat, avec une santé frêle & chancelante qui tenoit ses parens dans des alarmes continuelles. C'est sans doute à l'attention scrupuleuse qui, durant les premières années, lui interdit toute application d'esprit, qu'il dut cette vigueur qu'exigèrent dans la suite l'activité & l'étendue de ses travaux littéraires. Mais, sous l'œil vigilant & inquiet d'une mère respectable, partageant avec elle des occupations douces assorties à la foiblesse du sexe, en écoutant ses vertueuses leçons, s'il eut le plus précieux de tous les avantages, celui de

cultiver avant tout & ſans partage les qualités du cœur, dès que le corps ſentit ſes forces s'affermir, l'eſprit n'en ſentit auſſi qu'avec plus de vivacité & d'impatience le beſoin de ſavoir. L'ardeur inſatiable de s'inſtruire, juſqu'alors contenue, tel qu'un torrent impétueux qui franchit enfin les fortes barrières oppoſées à ſon cours, éclata bruſquement avec d'autant plus de violence qu'elle avoit été plus contrainte; je ne ſaurois en marquer les traces, ni déterminer avec préciſion l'ordre qui en régla la marche. Je puis dire ſeulement que le premier objet fut l'étude des Langues Latine & Grecque, & que, ſous la direction de deux membres diſtingués de cette Compagnie, des progrès d'une rapidité inconcevable dans la lecture des meilleurs Écrivains, mirent en peu d'années le Diſciple en état d'être l'émule de ſes Maîtres, & bientôt après leur confrère. Peut-on apprendre ſans étonnement, que, après une jeuneſſe languiſſante & oiſive, avant d'atteindre le milieu de ſon ſixième luſtre, il ait fixé ſur lui les regards de cette Compagnie, & ſon choix pour une place d'Aſſocié. *En 1724.*

Peu s'en fallut cependant que des ordres ſupérieurs ne lui fiſſent abandonner totalement la carrière qu'il avoit le plus ambitionnée; dès l'année ſuivante, nommé pour réſider auprès du Roi Staniſlas, alors à Wiſſembourg, il fut chargé de la correſpondance de la Cour de France avec ce Prince. Il s'agiſſoit d'une négociation intéreſſante & délicate, celle du mariage de la fille de Staniſlas avec Louis XV. Le ſuccès dont elle fut couronnée, les bontés conſtantes dont le Roi Staniſlas & ſon auguſte famille honorèrent M. de Sainte-Palaye, l'eſpoir qu'on lui donna de le faire paſſer à quelque autre miſſion dans les Cours étrangères, n'étoient que trop capables d'ouvrir ſon cœur à l'ambition & de le repaître des idées de fortune: tout fut ſacrifié aux Lettres. Les Lettres même dans cet intervalle n'avoient pas été oubliées: & c'eſt à cette époque ſans doute que ſe rapportent des Recherches ſur l'hiſtoire de

Lorraine, dont font foi des écrits de sa main trouvés dans ses papiers.

En étudiant l'histoire Romaine dans les sources, il avoit comparé le récit de Tite-Live sur le neuvième Consulat de Rome & sur les neuf Consulats suivans, avec celui de Denys d'Halicarnasse; & comme ces deux Écrivains ne paroissent pas s'accorder sur ce point, il proposa dans une séance de la Compagnie, un moyen de conciliation aussi simple qu'ingénieux. *Mém. de l'Acad. t. VIII, p. 363.*

Alors, M. Secousse donnoit des remarques sur quelques vies de Plutarque. Cet Académicien ayant été obligé d'abandonner ce travail pour s'occuper d'un Ouvrage aussi important & aussi pénible que le Recueil des Ordonnances de nos Rois, M. de Sainte-Palaye, qui avoit goûté le plan de son confrère, résolut d'en continuer l'exécution, & commença par relever, dans la vie de Romulus, plusieurs fautes qui avoient échappé à Plutarque, & qui le mettoient en contradiction, ou avec lui-même ou avec d'autres Historiens. L'attrait qu'il éprouvoit dans ce genre de travail, loin de remplir toute la capacité de son ame, y laissoit un vide qu'il ne pouvoit se dissimuler, parce qu'il en étoit importuné. Il se sentoit appelé à quelque chose de plus grand & de plus utile : il crut le trouver dans l'histoire de France, & ayant pris le parti de s'y livrer tout entier, il prévint l'Académie dès l'année 1727, qu'il s'étoit proposé de faire à l'avenir une lecture suivie des Historiens de la troisième race, & son début en ce genre fut un Mémoire concernant la vie & les ouvrages de Rigord & de Guillaume le Breton. Bientôt après il fit connoître, par une notice, un Ouvrage contenant la vie de Charlemagne. C'est un Manuscrit conservé dans l'abbaye de Saint-Ived de Braine, ordre de Prémontré, dans le diocèse de Soissons. *Tome VII, p. 114.* *Tome VIII, pag. 528.*

Plus d'une fois on lui représenta la différence énorme de la nouvelle carrière qu'il embrassoit, à celle qu'il avoit abandonnée : il ne se la cachoit pas à lui-même. N'étoit-ce *Tome VII, pag. 280.*

pas, disoit-on, échanger des roses contre des épines, de l'or contre du plomb, préférer les glaces des monts Hyperborées à la riante vallée de Tempé? Des vues d'utilité, de patriotisme même, échauffant son courage, ne lui permirent pas de balancer; &, déterminé irrévocablement à parcourir des contrées souvent arides, hérissées, scabreuses, il se promit de ne rien laisser échapper, de tout voir, de tout examiner, de tout recueillir avec l'attention la plus soutenue & l'exactitude la plus scrupuleuse.

Cette méthode & ce vaste plan d'observations se remarquèrent dans les Mémoires dont la lecture occupa plusieurs de nos séances. La vie & les ouvrages de Glaber, historien du temps de Hugues-Capet; la vie & les ouvrages de Guillaume de Nangis & de ses Continuateurs; la Chronique de Morigny, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près d'Étampes, & les Auteurs qui l'ont composée; la vie d'Helgaud, moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, avec la vie, ou plutôt l'Oraison funèbre du roi Robert dont il est auteur; l'*Histoire* & les *Gestes* de Louis VII, fournirent successivement matière à ses recherches & à sa critique.

On fut étonné, il le fut lui-même le premier, de la constance & du courage dont il eut besoin, pour suivre jusqu'à la fin l'*histoire des Trois-Maries,* composée vers le milieu du XIV.e siècle, par un Carme, nommé Jean de Venette, parce qu'il étoit né dans le village de Venette près de Compiegne, & un des Continuateurs de Guillaume de Nangis. C'est un Poëme d'environ quarante mille vers, si en faveur de la rime on peut décorer de ce nom la prose la plus insipide & la plus capable de rebuter le plus intrépide Lecteur.

L'Académicien, animé du désir de connoître un Auteur à qui on donne la qualité d'historien de France, soutenu par l'espoir de rencontrer enfin quelque trait digne d'être recueilli, dominé par l'esprit d'exactitude qui lui fait un devoir de ne rien passer, arrive au bout de sa carrière,

& ſe trouve avoir exprimé en quelques lignes, ſur quelque matière que ce ſoit, toute la ſubſtance de l'hiſtoire des Trois-Maries. Il s'en conſole ſans peine, il s'en applaudit même. L'exemple qu'il a donné n'eſt pas indigne de cette Compagnie, & devroit être moins rare. En préſentant tout ce qu'une pareille lecture peut avoir d'utile, il a diſpenſé de la faire. C'eſt ſans doute bien mériter des Lettres, que de ménager à ceux qui les cultivent un temps toujours précieux, & de leur épargner un travail auſſi dégoûtant qu'infructueux; mais, pour les ſervir ainſi, il faut les aimer d'un amour pur & déſintéreſſé: c'eſt ainſi que les aimoit M. de Sainte-Palaye.

Un des plus précieux monumens de notre Hiſtoire, malgré les défauts qui le déparent, la Chronique de Froiſſard, incomparablement plus propre à piquer comme à ſatisfaire ſa curioſité, par ce ton de vérité, ſimple & naïf, ſouvent gracieux, quelquefois élevé, qui touche & attache, méritoit de lui plus de conſidération & de ſoins. Auſſi en fit-il une étude profonde, &, non content de la lire & relire dans les différentes éditions connues, il crut néceſſaire de comparer pluſieurs Manuſcrits qui ſe conſervent, ſoit dans la Bibliothèque du Roi, ſoit dans d'autres dépôts. Avec quel chagrin n'avoit-il pas reconnu que nos premiers Imprimeurs des anciens livres François, au mépris de la fidélité inviolable due au texte, s'étoient permis de corriger de leur chef les Manuſcrits, & avoient par cette hardieſſe, ajouté aux erreurs échappées à l'ignorance ou à l'inattention des Copiſtes? témérité fatale aux Lettres, dont il ſe plaignit amèrement dans la notice qu'il nous préſenta de deux Manuſcrits du livre intitulé le *Jouvencel*, conféré avec l'Imprimé. *Tome XXV, Pag. 700.*

A l'examen des Chroniques de Froiſſard, il falloit joindre celui des autres pièces qui portent ſon nom, pour connoître & juger le mérite de l'Auteur, comme Hiſtorien & comme Poëte; car le talent poëtique de l'Écrivain, quoiqu'à peine ſoupçonné aujourd'hui, malgré

près de trente mille vers qui, à la vérité, nous restent seulement en manuscrit, le rendit de son temps presqu'aussi célèbre que ses compositions historiques. Non moins éclairé sur sa personne que sur ses écrits, M. de Sainte-Palaye traça d'abord l'histoire de sa vie; ensuite, le flambeau de la Critique à la main, il en apprécia les productions diverses dans différens Mémoires qui occupèrent plusieurs séances de cette Compagnie. Il ne montra pas moins de sagacité & de jugement dans un autre Mémoire sur les principaux monumens de l'histoire de France, qu'il accompagna de sa notice historique des Chroniques de Saint-Denys.

Quoique la lecture des anciens romans de Chevalerie entrât nécessairement dans son plan, il crut devoir s'en justifier aux yeux de la Compagnie, par les ressources qu'elle fournit pour l'Histoire, les Généalogies, la Géographie, pour la connoissance des mœurs, des variations de notre Langue, & même des droits respectifs des Seigneurs & des Vassaux. Mais quel besoin pouvoit-il avoir de justification? Cette lecture, si utile à l'Auteur qui a publié les vies des Troubadours, n'étoit-elle pas indispensable pour la composition des Mémoires curieux & intéressans où M. de Sainte-Palaye a considéré l'ancienne Chevalerie, comme un établissement politique & militaire? Et quel rang n'occupe pas dans l'Histoire nationale l'histoire de la Chevalerie?

Institution trop sublime sans doute dans son origine, & plus qu'humaine, qui, élevant l'ame au-dessus d'elle-même, la transportoit dans une sphère étrangère, intellectuelle, & affranchie de l'empire désordonné des sens. Législation majestueuse & imposante, mais trop périlleuse, où l'union délicate de l'amour, de la religion & de l'honneur à celui de la beauté, appeloit les orages autour du cœur fragile de l'homme, au milieu d'une foule d'écueils redoutables. Phénomène étonnant en morale comme en politique, à jamais mémorable dans les fastes de l'esprit humain,

humain, où une aſſociation peu naturelle d'idées, de pratiques, de ſentimens, de paſſions, ne pouvoit manquer d'enfanter à la fois, s'il eſt permis de le dire, des excès en vertus & en vices. Et que nous reſte-t-il aujourd'hui de l'eſprit de l'ancienne Chevalerie, ſi grand, ſi généreux, ſi reſpectable dans ſa pureté primitive, celle du moins où elle aſpiroit, & dont elle a fourni des exemples? peut-être, parmi quelques légers, mais précieux débris, une portion funeſte, une ombre ténébreuſe & fugitive, qui brave impunément les loix & la raiſon. M. de Sainte-Palaye, le prenant dès ſa naiſſance, en ſuit les traces, en marque les progrès, en expoſe les devoirs, les maximes, les effets; en calcule avec impartialité les avantages & les abus, en compare en tous points l'utilité avec les inconvéniens. Qu'y aperçoit-on? un contraſte bizarre de religion & de galanterie, de magnificence & de ſimplicité, de liberté & de ſujétion, de groſſièreté & de *courtoiſie*, pour parler le langage de la Chevalerie même; des fonctions preſque ſerviles ennoblies par des vues relevées; un mélange heureux d'adreſſe & de force, de patience & d'ardeur, de prudence & de bravoure; l'héroïſme enfin porté à ſon plus haut degré par un motif ſouvent fantaſtique, & à l'aide d'une imagination en délire. Siècles à la fois dignes d'admiration & d'horreur, où le règne de la vertu, de l'honneur & de l'humanité, aſſocié au règne de la licence, de la débauche, du brigandage & de la barbarie, réaliſe à nos yeux éblouis & étonnés, ces ſiècles fabuleux tant chantés par les Poëtes.

Mais que ſont ces productions de M. de Sainte-Palaye répandues dans notre Recueil, en comparaiſon de celles qui enrichiſſoient ſon cabinet, & qui, depuis acquiſes par le Roi, ont paſſé dans ſon Cabinet d'hiſtoire? collections immenſes, formées de ce qu'offrent de plus rare & de plus précieux les plus riches dépôts littéraires. Pour les groſſir, après avoir pour ainſi dire épuiſé la France, il paſſa deux fois en Italie; & c'eſt dans un de ces voyages qu'il

découvrit à Lucques, chez le sénateur Fiorentini, un Manuscrit de Joinville bien différent des Imprimés, différent aussi de celui qui a servi à la dernière édition de cet Auteur : le Roi en fit l'acquisition en 1740.

Tome XV, pag. 7, 8.

Tandis que des Savans étrangers avec qui il entretenoit une correspondance suivie, lui faisoient passer les richesses de leurs pays, il ne cessoit de son côté d'en accumuler d'autres par ses recherches particulières : on a de sa main plus de quatre mille notices de manuscrits François de tous les âges. Comme il s'étoit procuré des copies des plus anciens monumens de notre Langue, il y avoit joint des extraits de tous ceux qui concernent notre Histoire. Une si abondante moisson suffisoit pour deux Ouvrages aussi importans par leur matière qu'effrayans par leur étendue.

Le premier étoit un Dictionnaire de nos Antiquités, dans le goût de celui de Pitiscus pour les antiquités Romaines. Plus de cent volumes contiennent des extraits rangés par ordre alphabétique sur toutes les branches des antiquités Françoises, avec l'indication exacte des passages où il en est parlé, soit dans les livres imprimés, soit dans les manuscrits que M. de Sainte-Palaye avoit rassemblés : recueil vaste & fécond, qui recèle le germe & la substance d'une multitude d'Ouvrages divers, qui seul est une Bibliothèque, & qui n'attend que la main de l'ouvrier pour mettre en œuvre tant de matériaux intéressans. Mais déjà combien d'Écrivains n'y ont pas puisé à leur gré ? car loin de tenir ses trésors enfouis, M. de Sainte-Palaye les ouvroit généreusement à quiconque en avoit besoin : ses porte-feuilles, ses conseils, sa bourse même, tous les secours dont il pouvoit disposer en faveur des gens de Lettres, furent toujours obtenus, souvent offerts.

Le second Ouvrage, destiné à servir de préliminaire aux autres qu'il avoit projetés, mais dont le plan agrandi successivement l'occupa presque toute sa vie, est un Glossaire de l'ancienne langue Françoise depuis son origine;

entrepriſe hardie dont l'exécution ne pouvoit être le fruit que d'une lecture plus faſtidieuſe encore qu'immenſe.

Mais dans quel eſprit a-t-on dit, a-t-on écrit même, que M. de Sainte-Palaye avoit d'abord réſolu de n'en faire jouir le public qu'en le forçant de partager auſſi ſes fatigues & ſes dégoûts par la lecture de quarante volumes *in-folio !* Quel a été le premier Auteur d'une idée ſi folle & ſi extravagante ? c'eſt ce que j'ignore : qu'elle ait été adoptée bonnement par des gens qui ſe piquent de penſer, c'eſt ce qu'il ſemble difficile de concevoir. Établiſſons les faits avec la ſimplicité, compagne du vrai ; l'abſurdité diſparoîtra.

Il n'eſt point de Langue où parmi des mots qui ne préſentent qu'une idée, il ne s'en trouve une infinité d'autres auxquels ont été attachés des ſens très-différens. Or, ſoit pour le ſens unique, ſoit pour chacune des diverſes acceptions d'un mot, l'Académicien avoit recueilli un très-grand nombre de paſſages. Ce Recueil achevé dès 1756, formoit environ quarante volumes *in-folio*, mais n'étoit point deſtiné dans cet état à voir le jour. Trop ſage pour ſonger à en faire un emploi auſſi inſenſé, M. de Sainte-Palaye comptoit alors que pour rédiger ſon Gloſſaire, il ne lui reſtoit plus qu'à choiſir dans ſon ample Collection, & à en extraire les paſſages les plus déciſifs, les plus précis, c'eſt-à-dire, les plus propres à fixer le vrai ſens de chaque terme, laiſſant de côté tous les autres comme ſuperflus. C'eſt à quoi ſe bornoit alors ſon projet ; & déjà il l'avoit développé dans un Proſpectus public, lorſqu'un Membre diſtingué de cette Compagnie, le même dont l'amitié conſtante & active, après avoir remplacé celle d'un frère ou plutôt d'un autre lui-même, a recueilli ſes derniers ſoupirs, lui repréſenta que l'Ouvrage très-eſtimable ſans doute, manqueroit cependant d'un mérite eſſentiel, & partageroit même un défaut commun à tous les Lexiques. Il n'eut pas de peine à faire ſentir combien il étoit important de joindre à la connoiſſance de notre ancienne

M. de Bréquigny, reçu à l'Academ. des Belles-Lettres en 1759, à l'Acad. Franç. en 1772.

Langue celle de son Histoire. Une infinité de termes ont subi dans leur forme des altérations diverses, soit par la manière différente de les prononcer, soit par celle de les écrire, de sorte que, après une multitude de changemens successifs, le même mot se trouve enfin tellement défiguré, que souvent il n'est plus reconnoissable. Rapprocher des altérations si variées sous un seul article, c'étoit rendre sensible même à l'œil, l'identité du mot déguisé sous tant d'orthographes qui sembloient le multiplier; c'étoit aussi préparer un fondement solide à des étymologies abandonnées auparavant à des conjectures vagues & sans principes. Ce mérite manquoit à l'ancien plan : celui de l'exactitude est le seul auquel les Lexicographes paroissent avoir aspiré. Un mot a-t-il plusieurs significations diverses? ils les ont toutes compilées, rassemblées avec le plus grand soin en les entassant les unes sur les autres, sans ordre, sans méthode, sans presque soupçonner que dans l'origine un mot n'a eu qu'un sens primitif d'où tous les autres sont ensuite dérivés, par extension d'idée, par allusion, ou par différentes espèces de tropes. Un fil, souvent à la vérité très-délié, unit toutes ces acceptions diverses. Telles que des rameaux sortis de la même tige, elles remontent à la première comme par des degrés successifs de filiation. C'est une espèce d'arbre généalogique sans lequel, si l'on peut espérer tout au plus une connoissance grammaticale, on ne parviendra jamais à la connoissance philosophique d'une Langue : c'est le seul moyen de la suivre, & l'esprit humain avec elle, dans sa marche, dans ses progrès, dans ses variations, dans les différens périodes de ses accroissemens; & ce moyen, négligé par les Léxicographes, manquoit aussi à l'ancien plan de M. de Sainte-Palaye.

Mais quel surcroît de travail & combien de talens particuliers n'exigeoit pas le nouveau qu'il saisit avidement, dans la persuasion de n'avoir rien fait tant qu'il lui restoit quelque chose de mieux à faire, & dans un âge où quarante ans de veilles avoient dû affoiblir ses forces?

Vigueur d'eſprit, courage, patience, ſagacité, dialectique, méditations profondes, combinaiſons réfléchies, que ne falloit-il pas pour réuſſir ? & l'Ouvrage exécuté ſur le ſecond plan pouvoit-il ne pas être auſſi volumineux que celui qu'avoit enfanté le premier ? *(a)*.

L'Auteur avoit donc beſoin d'un Coopérateur habile qui ſe pénétrât de ſes idées, de ſa méthode & de ſes vues : il eut le bonheur de le trouver, de le former ſous ſes yeux, & de le mettre en état de remplir ſeul le reſte de la tâche pénible & délicate qu'il s'étoit impoſée. Bientôt le public, ſous les yeux de qui le premier volume ne tardera pas de paroître, pourra juger du plan & de l'exécution.

D'après un travail ſi analogue à celui de l'Académie Françoiſe, l'opinion publique aſſignoit à M. de Sainte-Palaye un titre de confraternité dans cette Compagnie long-temps avant qu'il le reçût : elle l'admit dans ſon ſein deux ans après la publication du *Proſpectus* dont le plan avoit été réformé. La célèbre Académie de la Cruſca qui conſacre ſes travaux à la langue Italienne, eut une raiſon pareille pour l'inſcrire dans ſes faſtes. D'autres Compagnies littéraires, celles de Florence, de Dijon, de Nancy, crurent s'honorer en l'adoptant. Il avoit eu quelque part à la naiſſance de celle-ci, le Roi Staniſlas avant de la créer ayant jugé à propos de le conſulter; & les judicieuſes obſervations qu'alors il communiqua, ſe ſont trouvées parmi ſes papiers. *Sur la fin de 1750.*

En traçant juſqu'ici une légère eſquiſſe de ce qu'a fait M. de Sainte-Palaye pour les Letres, j'aurois paru oublier l'Homme pour ne montrer que le Savant, ſi cette eſquiſſe

(a) Ayant travaillé à quelques articles du Gloſaire, ſur-tout à quelques-uns de la lettre G, & à ceux que comprend la lettre Q, d'après le ſecond plan qui me fut alors communiqué, & qui étoit trop conforme à mes idées pour qu'il n'eût pas mon ſuffrage ; c'eſt avec connoiſſance de cauſe que j'ai pu entrer dans ce détail.

même n'étoit pas aussi celle de la trempe de son ame. Déjà sans doute on m'a prévenu; on a jugé qu'une puissante impulsion de la nature l'avoit porté à l'étude de l'esprit dont étoit animée l'ancienne Chevalerie : il s'y retrouvoit en effet tout entier ; & pour la partie qui convenoit seule à son tempérament & à ses forces, celle des Lettres qui avoit aussi fait un des devoirs des premiers Chevaliers, il apportoit ces rares & vigoureuses qualités qu'ils avoient développées dans le métier des armes. Pour lui comme pour eux, les entreprises les plus hautes & les plus pénibles avoient des appas ; son courage comme le leur, s'irritoit, s'enflammoit à la vue des plus grands obstacles : ainsi qu'eux il a signalé dans sa carrière la fermeté, la sagesse, la patience, l'activité infatigable qui préparent & assurent les succès, & qui ne permettent même pas le repos après les avoir obtenus, tant qu'il en reste d'autres à tenter & à espèrer. Dans son cœur plein de candeur & de franchise, comme dans celui qui caractérisoit la vraie Chevalerie, dominoit l'amour du bien, des loix, de la patrie, de l'humanité, &, de son cœur, il passoit dans sa conduite & dans ses écrits. Un désintéressement égal rendit vils à ses yeux les dons de la fortune ; & combien de sacrifices n'obtint pas de la sienne l'ardeur pour le service des Lettres ! Toutes ses pensées, toutes ses actions portèrent l'empreinte de l'honneur, & de la douceur de son ame sensible.

Mais, au mot de sensibilité, quelle idée se réveille dans tous les esprits ? celle de la tendresse réciproque, brûlante, inaltérable, qui, depuis le premier jusqu'au dernier instant de la vie, unit les cœurs de deux frères jumeaux, qui attira les regards & l'admiration de leur âge, qui par-tout fixa sur leurs personnes l'estime & les égards, la vénération & les hommages.

M. de Chamfort, Discours de réception à l'Acad. Franç. & réponse de M. Séguier.

Eh ! que me reste-t-il à en dire, depuis que deux plumes éloquentes ont épuisé à l'envi l'intérêt qu'inspire un sentiment si rare & si délicieux ? & si l'un d'eux a pu se

plaindre que l'autre, en parlant le premier, avoit pris *la fleur du ſujet*, je dois reconnoître auſſi que l'un & l'autre m'ont tout enlevé.

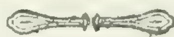
Mais que dis-je? je me trompe. En cueillant après les fleurs les fruits dans toute leur maturité, ils m'ont laiſſé ceux qui, incapables d'y parvenir, ne conſervent qu'un goût d'amertume ou d'âpreté. Oui, malgré les tendres émotions, malgré les doux raviſſemens, malgré l'attendriſſement profond qu'ils m'ont fait partager avec les ames ſenſibles, ils n'ont pu m'empêcher d'entendre, ils m'ont preſque impoſé le devoir de rappeler ici, les murmures non moins pénétrans de l'amour patriotique offenſé. Quel inſtant en effet que celui où les deux frères, pour jouir ſeuls & ſans partage de leur tendreſſe & de leur bonheur, ſe dévouent irrévocablement au célibat? M. de la Curne, avec l'aveu de ſon frere, avoit projeté & arrangé un hymen honorable & avantageux. Les conditions étoient arrêtées, les paroles données, le jour étoit pris. La veille, les deux frères ſe trouvent ſeuls; un morne ſilence de quelques momens eſt tout-à-coup rompu par des ſanglots; M. de Sainte-Palaye s'élançant au cou de ſon frère: Nous allons donc nous quitter, s'écrie-t-il avec le ton déchirant de la douleur. Non, non, reprend vivement M. de la Curne: jamais, jamais, plus d'hymen pour moi. Les larmes à l'inſtant ſe mêlent & ſe confondent, les bras s'entrelacent, les cœurs s'uniſſent plus étroitement encore; on ſe fait des ſermens réciproques, qui ſeront inviolables & ſacrés. Déſormais les deux amis ſeront inſéparables: même demeure, même chambre, ſans excepter les temps de maladie; l'héritage paternel ſera commun ſans être jamais partagé.

A cette ſcène touchante, j'entends éclater de toutes parts des applaudiſſemens, des tranſports. J'y joins auſſi les miens; mais je ſens, & je dois le dire, je ſens en même temps retentir à mon oreille les gémiſſemens, les accens, moins bruyans mais non moins énergiques, de la Patrie qui ſe plaint avec amertume d'avoir été, & légèrement oubliée,

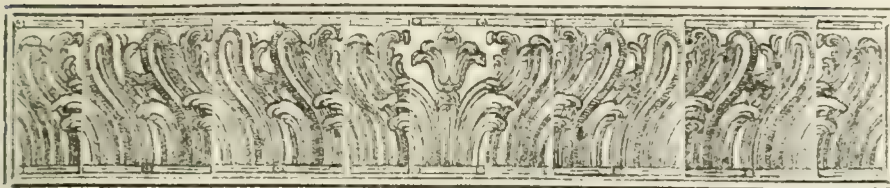
& inhumainement facrifiée. Quoi ! les vertus, dit-on, précèdent ou fuivent la véritable amitié. Verra-t-elle donc, fans s'attrifter, fans s'émouvoir, deux citoyens vertueux dont elle s'honore, jurer, s'engager mutuellement de ne lui point laiffer après eux d'héritiers de leurs vertus, & n'être que trop fidèles à leur parole ? Et c'eft dans fon fein paternel que la Vertu même donnera ce trifte & funefte exemple de ftérilité ! Quelle idée nous en formons-nous donc ? . . . . Mais je m'arrête. En indiquant une tache, je ne prétends pas montrer un ulcère, encore moins fonder une plaie. La vertu du meilleur des Chevaliers fut-elle jamais pure à tous égards ?

D'un autre côté, fi, par une allufion ou licence poëtique, le modèle récent d'amitié fraternelle a été comparé à celui des frères d'Hélène, heureufement du moins l'article de l'hymen ne peut entrer dans ce parallèle. L'outrage fait à la Vertu couvriroit d'opprobre l'exemple moderne, comme l'ancien. Mais j'y remarque un trait particulier de reffemblance que la Vertu avoue, qu'elle confacre même au triomphe de la tendreffe fraternelle. L'un des *Diofcures* obtint l'honneur de partager avec fon frère l'immortalité qui lui étoit propre ; c'eft auffi par fon frère que M. de la Curne vivra dans la mémoire des fiècles à venir. C'eft par lui, c'eft par affociation au prix de fes travaux, c'eft au gré de fes vœux, qu'après le trépas leurs noms, portés enfemble fur les ailes de la Renommée, voleront à jamais de bouche en bouche, & fe trouveront toujours unis dans le même éloge, comme leurs perfonnes l'ont été dans cette vie. Une gloire commune, indivifible, fe perpétuera pour eux d'âge en âge, tant que règnera dans les ames bien nées l'amour des Lettres & de la Vertu ; tant que l'Amitié, fille du ciel, trouvera ici-bas des cœurs dignes d'elle & de fes faveurs.

M. de Sainte-Palaye eft mort le 1.er mars de cette année.



ÉLOGE



ÉLOGE

DE M. TURGOT,

Par M. DUPUY.

ANNE-ROBERT-JACQUES TURGOT, Marquis de l'Aulne, naquit à Paris le 10 mai 1727. Des monumens authentiques, qui échappés aux outrages du temps & aux ravages de la barbarie, ont percé les ténèbres de l'antiquité, attestent l'ancienneté & la noblesse de sa famille, & rappellent, dès le treizième siècle, le lustre qui couvrit son berceau dans la Bretagne avant qu'elle s'établît en Normandie. La robe & l'épée lui ont à-la-fois mérité des honneurs; mais si ce double avantage lui est commun avec une multitude d'autres familles respectables, elle partage avec un petit nombre un mérite particulier, qui dans l'un & l'autre genre l'a toujours caractérisée; je veux dire ces qualités estimables du cœur, ces vertus des ames grandes & sensibles, dont la fermeté est alliée à la douceur; vertus paisibles, patriotiques, qui ne sont pas toujours l'apanage des grands génies, & dont les salutaires effets portent sans bruit l'empreinte des opérations tranquilles, mais fécondes & bienfaisantes de la Nature.

Le caractère de bonté dont M. Turgot avoit hérité de ses pères, ne tarda pas à se manifester. A peine avoit-il commencé le cours des Humanités dans le collége de Louis-le-Grand, qu'on s'aperçut avec inquiétude que l'argent

qu'il recevoit aſſez abondamment de ſa famille, diſparoiſſoit preſque auſſitôt. Ces alarmes empoiſonnoient la joie que donnoient les ſuccès du jeune Élève ; elles l'accrurent, lorſque l'emploi de l'argent découvert les fit ceſſer. Partagé entre des Condiſciples qui manquoient de moyens, il leur procuroit les livres dont ils avoient beſoin.

Alors M. Sigorgne, aujourd'hui Vicaire-général de Mâcon, dont différentes productions ont ſignalé le ſavoir, profeſſoit la philoſophie au collége du Pleſſis. M. Turgot paſſa dans ce Lycée, où les leçons du Maître cimentèrent dans l'ame du Diſciple un attachement qui ne s'eſt jamais démenti.

Bientôt le moment arriva qui devoit décider du choix d'un état. Ses parens qui, l'ayant deſtiné de bonne heure à l'état eccléſiaſtique, l'avoient fait paſſer dans le ſéminaire de S.t Sulpice, n'avoient rien remarqué juſqu'alors qui ne dût les affermir dans cette réſolution : caractère réfléchi & laborieux, eſprit juſte, pénétrant & profond, qu'aucune difficulté ne rebute ; pureté de mœurs, ame généreuſe, honnête, paſſionnée pour la vertu, modeſtie voiſine de la timidité ; tout juſtifioit à leurs yeux une vocation que la raiſon même & la prudence ne pouvoient leur montrer que ſous l'aſpect le plus favorable.

Mais c'étoit auſſi le moment où il étoit le plus néceſſaire de faire uſage de la méthode que M. Turgot a conſtamment pratiquée durant tout le cours de ſa vie, celle de ne prendre aucune réſolution ſans avoir auparavant tout balancé, tout examiné, tout analyſé avec la plus ſcrupuleuſe attention. Jamais on n'a porté plus loin que lui la déférence & le reſpect dus à des parens; mais il ſentoit que ce devoir ceſſeroit d'en être un, s'il ne pouvoit s'acquitter que par le ſacrifice de la conſcience. Il étoit bien convaincu que, répondant ſeul à l'Etre ſuprême & à la Patrie de l'emploi de ſes jours, le premier de ſes devoirs, avant de rien décider, étoit de ſe juger lui-même avec la plus ſévère impartialité, d'apprécier exactement la nature & l'étendue des obligations qu'il alloit

s'impoſer, enfin de faire une eſtime juſte de ſes talens & de ſes forces.

Ce ne fut donc qu'après avoir mûrement tout peſé, qu'il prit le parti, en 1744, d'écrire & de communiquer à ſon père les raiſons qui le déterminoient à ne point s'engager dans les Ordres ſacrés, & à préférer la Magiſtrature. Quoique frappé de ſurpriſe à cette nouvelle inattendue, M. Turgot le père fut auſſi agréablement touché de la confiance que lui montroit ſon fils, que de la franchiſe avec laquelle il s'expliquoit; & comme il ne pouvoit qu'approuver ſes motifs, il l'exhorta ſeulement à ne point prendre de parti définitif, avant d'y avoir préparé ſa mère par degrés, & en attendant, à continuer le cours de ſes études, à s'avancer même le plus qu'il pourroit dans la carrière où on l'avoit cru appelé.

Cette déférence coûtoit peu à M. Turgot: perſonne ne connut mieux le prix du temps, & ne ſut mieux l'employer. Jamais les plaiſirs de la jeuneſſe, jamais l'ambition de l'âge mûr ne lui dérobèrent un inſtant. Génie actif & vigoureux, il ſentoit qu'il en trouveroit aſſez pour ſe préparer aux fonctions de l'état auquel il étoit réſolu de ſe dévouer. L'étude de la Religion & de la Théologie entroit même dans le vaſte plan des connoiſſances qu'il ſe propoſoit d'acquérir.

Élu Prieur de Sorbonne en 1749, il prononça en cette qualité deux Diſcours Latins, où il étonna moins par la pureté de la diction, que par l'étendue & la profondeur des vues. Dans le premier, qui eſt un morceau intéreſſant d'hiſtoire & de philoſophie, il s'agiſſoit de montrer *les avantages que la Religion chrétienne a procurés au genre humain.* Après avoir développé l'influence des opinions ſur les mœurs, & celle des mœurs ſur les gouvernemens, l'auteur prouve que, d'un côté, la morale de l'Evangile, morale douce & fraternelle; de l'autre, une hiérarchie de miniſtres devenus chers aux peuples par leur zèle à réclamer comme à défendre les droits de l'humanité contre les entrepriſes funeſtes du deſpotiſme militaire, ont dû opérer

ſur les eſprits une révolution auſſi utile aux Sujets qu'aux Souverains : les Princes ont été à-la-fois moins tyranniques & plus ſacrés, deux points importans & inſéparables, d'où émane néceſſairement le bonheur des uns & des autres.

Dans le ſecond, il traçoit le tableau des progrès qu'a faits l'eſprit humain depuis les premiers âges juſqu'à nos jours, & de ceux que la poſtérité a droit d'eſpérer. Ne ſera-t-on pas étonné que, dans un diſcours prononcé il y a plus de trente ans, le jeune Prieur de Sorbonne ait prévu & annoncé un événement que le Miniſtre d'État a vu depuis arriver, les Colonies Angloiſes ſéparées de leur métropole, & les ſuites de cette diviſion ?

A la vue d'une foule & d'une variété prodigieuſe de connoiſſances dont ces Diſcours étoient nourris, on comprit aiſément que la Théologie n'avoit pas dévoré tout le temps, ni abſorbé toutes les veilles de l'Orateur. M. Turgot, pour exécuter le plan qu'il s'étoit formé de partager ſa vie entre les Lettres, les Sciences & les fonctions de la Magiſtrature, avoit aſſocié à l'étude particulière du Droit une multitude d'autres études capable d'effrayer l'homme le plus laborieux. Dans le cercle des connoiſſances humaines, il en eſt peu qui n'euſſent déjà fixé ſon attention & exercé ſa ſagacité. L'Anatomie fut preſque la ſeule où il ſe vit forcé de ſe contenter d'une notion générale. Les démonſtrations anatomiques, l'appareil même qui les accompagne, répugnoient trop à l'extrême ſenſibilité de ſon cœur.

Que ne puis-je préſenter ici une liſte tracée de ſa main avant l'âge de vingt-quatre ans ! C'eſt un catalogue des ouvrages dont il projetoit de s'occuper durant le cours de ſa vie. Les principales branches de la Littérature, tant ſacrée que profane, en fourniſſent la matière. Dans le premier genre, on verroit des Commentaires ſur toute l'Écriture ſainte, des Traités ſur la Religion révélée & ſur la Religion naturelle ; ſur les dogmes, ſur les motifs de crédibilité, & ſur la tolérance. Le ſecond offriroit une multitude d'objets

ſi divers, ſi diſparates, qu'on ne croiroit pas le même génie capable de les embraſſer. On remarqueroit dans la partie grammaticale, une analyſe des Langues Hébraïque, Latine & Françoiſe; des obſervations générales ſur l'origine des Langues & ſur leur rapport; ſur les traductions & ſur les étymologies. Que dirai-je enfin? Tragédies, Poëmes, Philoſophie univerſelle, Phyſique, Métaphyſique, Morale, Chimie, Géométrie, Aſtronomie, Hiſtoire, Géographie, Politique, Légiſlation, chacune de ces branches de Littérature a ſa place marquée dans cette liſte étonnante. Des cinquante-deux ouvrages qu'elle contient, quinze ont été achevés ou commencés par l'auteur; quelques-uns, comme, entr'autres, *le Poëme des Saiſons*, ont été exécutés par des Écrivains dont M. Turgot préféroit l'amitié à la gloire de lutter contre eux. Mais il en a compoſé beaucoup d'autres qui n'entroient pas alors dans le plan de ſes travaux. Ceux même qu'on voit inſcrits à la tête de la liſte, je veux dire les Tragédies & les Poëmes, ne ſont pas ceux qui ont obtenu la préférence, malgré les charmes de la Poëſie, qui, pour l'ordinaire, ont un empire ſi puiſſant ſur l'imagination de la jeuneſſe. Les plus importans ſont ceux qui ont attiré ſes premiers regards & fixé ſon choix. On regrette de n'avoir trouvé dans ſes papiers que trois fragmens précieux d'un Traité ſur l'exiſtence de Dieu, qu'il avoit compoſé à l'âge de vingt-un ans; & ſi quelque choſe en peut conſoler, c'eſt une Diſſertation ſur l'amour de Dieu, qu'on croit du même temps, & qui honore également ſon cœur & ſon eſprit.

Il importe peu de ſavoir en quel temps il traduiſit de l'Hébreu la plus grande partie du Cantique des Cantiques; du Grec, le commencement de l'Iliade; du Latin, une multitude de fragmens de Cicéron, de Céſar, d'Ovide, de Sénèque, les ſept premiers chapitres des Annales de Tacite, pluſieurs Odes d'Horace en vers François, une partie du premier livre des Géorgiques avec le commencement du quatrième, & les Églogues de Virgile en vers François métriques; c'eſt-à-dire, en grands vers non rimés, dont les

pieds ſont formés de ſyllabes longues & brèves, comme dans la poëſie des Grecs & des Romains (*a*).

Quoique ce genre de verſification eût pour M. Turgot des charmes bien ſupérieurs à ceux de la poëſie rimée, on peut mettre en queſtion ſi notre proſodie, dans ſon état actuel où règne tant d'arbitraire, peut s'y prêter avec la régularité indiſpenſable ; mais du moins, pour en bien ſentir l'harmonie, il faut une oreille auſſi exercée & auſſi ſenſible que l'étoit celle de M. Turgot, avec une connoiſſance auſſi profonde de notre Langue.

Pour ſaiſir, plus en Philoſophe qu'en Grammairien, les rapports généraux qui lient les langues entr'elles, il falloit auſſi joindre l'étude des modernes à celle des anciennes ; l'entrepriſe étoit pénible & de longue haleine. Ce fut un amuſement pour M. Turgot : il apprit l'Anglois, l'Allemand, l'Italien, & un peu l'Eſpagnol. Au milieu des plus grandes occupations qui partagèrent enſuite ſa vie, les objets de littérature qui avoient exercé ſa jeuneſſe, furent toujours rappelés, ou pour remplir agréablement ſes loiſirs, ou pour le conſoler des chagrins & des traverſes que ne manque jamais d'éprouver une belle ame paſſionnée pour le bien & capable de le faire.

Il poſſédoit aſſez parfaitement l'Anglois pour traduire en cette Langue de bons Ouvrages François avec l'applaudiſſement des Anglois même. C'eſt à lui que nous devons la connoiſſance des poëſies *Erſes;* c'eſt lui qui a traduit, d'après Macpherſon, les premiers Poëmes d'*Oſſian* que nous ayons connus, & qui ont été publiés avec des réflexions pleines de ſens, de goût & de ſavoir ſur la Poëſie des peuples ſauvages. Tout ce qu'il trouvoit d'agréable ou d'utile dans

Journal étranger, & Variétés littéraires.

(*a*) On peut voir l'Ouvrage, qui parut *in-4.°* en 1778, ſous le titre de *Didon, Poëme en vers métriques, traduit du quatrième livre de l'Enéide de Virgile, avec le commencement de l'Enéide, & les ſeconde, huitième & dixième Églogues du même Auteur, le tout accompagné du texte Latin, (p. 108)*. On y remarquera ſur-tout avec quelle préciſion M. Turgot a rendu le ſens de l'original.

les Écrivains étrangers, il aimoit à le faire passer dans notre Langue. C'est dans cet esprit qu'il traduisit, en différens temps, plusieurs morceaux du *Spectateur* d'Addisson, un volume presque entier de l'Histoire des Stuards, publiée par David Hume; les Dissertations du même auteur sur les jalousies du commerce, sur la réunion des partis, & sur la liberté de la presse; les Considérations de Josias Tucker, sur les guerres entreprises pour favoriser, étendre ou assurer le commerce; quelques morceaux de Johnson, quelques autres de Shakespear, la Prière universelle de Pope, & le commencement de l'Essai sur l'homme.

La *Messiade*, Poëme Allemand de Klopstock, méritoit son attention; il traduisit la plus grande partie du premier chant, ensuite quelques morceaux choisis de la *Mort d'Abel*, & le premier livre entier des Idylles de Gessner, imprimé avec les autres Pièces du même Auteur, traduites par M. Huber, & publiées avec une préface générale composée par M. Turgot.

Mais pour revenir au temps où il avoit en Sorbonne pour amis & pour émules des condisciples, aujourd'hui Prélats aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus, nous devons dire que l'émulation dont ils étoient animés, faisoit souvent naître entr'eux des discussions sur des matières très-curieuses & très-intéressantes. M. Turgot n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il adressoit à M. l'abbé de Cicé, aujourd'hui Évêque d'Auxerre, sur la circulation de l'argent, une Dissertation où se montre le germe d'un grand homme d'État. Peu auparavant, l'Académie de Soissons avoit proposé pour sujet d'un prix: *Quelles peuvent être, dans tous les temps, les causes de la décadence du goût dans les Arts, & des lumières dans les Sciences!* On a trouvé dans les papiers de M. Turgot, le plan & plusieurs morceaux d'un Discours qu'il méditoit sur cette matière; mais dès qu'il sut que l'abbé Bon s'en occupoit aussi, il préféra de tout communiquer à un ami, qu'une longue chaîne de malheurs ne lui rendit que plus cher

dans la ſuite, & de revoir ſon travail qui fut couronné. Combien de ſacrifices pareils, & de ſon temps & de ſes travaux, n'a-t-il pas faits à l'amitié, dont perſonne ne connut mieux les devoirs, & ne ſentit mieux les charmes !

Le ſyſtème du docteur Berkeley, depuis Évêque de Cloyne, ſyſtème ſi peu compris, par conſéquent ſi mal réfuté par la plupart de ceux qui l'ont attaqué, parce qu'au fond il a moins pour objet l'exiſtence que la nature des corps, M. Turgot entreprit, en 1750, de le combattre, & compoſa deux Lettres, dont il étendit depuis & développa la doctrine, en rédigeant pour l'Encyclopédie l'article *Exiſtence*, dans le temps que cet Ouvrage étoit autoriſé *(b)*.

M. de Maupertuis avoit tenté de ſoumettre la formation des Langues à des procédés géométriques ; M. Turgot, en montrant combien ce ſyſtème eſt défectueux, donna des obſervations très-lumineuſes ſur le mécaniſme & ſur la métaphyſique des Langues. Depuis quelques années, il travailloit à un Dictionnaire de la Langue Latine rapportée à ſes mots primitifs, avec leurs origines, leurs compoſés & leurs dérivés. On regrette qu'il ne reſte de cet Ouvrage que quelques fragmens, avec un recueil d'étymologies qui devoit en faire partie. La ſcience des étymologies avoit des attraits pour lui; il y trouvoit une occupation pour l'eſprit, non-ſeulement dans les voyages, mais encore dans les inſomnies auxquelles le dérangement de ſa ſanté le rendit dans la ſuite fort ſujet. Au moins cette ſcience, dont l'abus eſt ſi facile & ſi fréquent, ceſſera d'être auſſi frivole que fantaſtique, tant qu'elle ne franchira pas les bornes qu'il lui a tracées *.

* Dans l'Encyclopéd. mot *Étymologie*.

(b) Il fournit auſſi au même Dictionnaire, les articles *Étymologie*, *Expanſibilité*, *Foire*, *Fondation* ; & en préparoit d'autres, tels que *Humide*, *Humidité*, *Hôpital*, *Immatérialité*, *Inſpecteurs*, *Mendicité* ; il ne les acheva pas, & ne ſongea plus à en rédiger, lorſqu'il vit ceſſer l'autoriſation de cet Ouvrage.

Parmi

Parmi les plus grands Ouvrages qui ayent occupé M. Turgot dans cette première époque de sa vie, & qui par leur union devoient se prêter un secours mutuel, on en distingue deux, un Traité de Géographie politique, & une suite de discours sur l'Histoire universelle; il n'en reste, outre quelques fragmens, que le plan, mais plan très-étendu & très-régulier, qui surprend par l'immensité des recherches; vaste & magnifique cadre qui n'attend qu'une main assez habile pour le remplir.

Telles sont les occupations diverses qui partagèrent, sans réserve, sept années de la vie de M. Turgot, dans une carrière qu'il avoit résolu d'abandonner. Un triste événement, dont il ne se croyoit pas si promptement menacé, en ouvrit sous ses pas une autre qu'il lui fallut abreuver de ses larmes. Il perdit en 1751, un père tendre & chéri, objet de l'amour & de la vénération publique, dont la gloire vivra, je ne dis pas tant que les fastes de cette Compagnie, décorés de son nom, trouveront des Lecteurs, mais tant que subsisteront les plus beaux monumens & les annales de cette ville.

En déposant l'habit ecclésiastique, ses premiers vœux se portèrent vers une charge d'Avocat du Roi au Châtelet. Il sentoit le besoin de parler en public, pour essayer de vaincre sa timidité naturelle, entreprise d'autant plus difficile, que cette timidité tenoit à un grand fond de modestie; & la modestie, comme innée chez lui, étoit peu susceptible de modération : il voyoit le point de la perfection à une hauteur que d'autres n'aperçoivent pas, & à laquelle il lui paroissoit presque impossible d'atteindre. Quand on n'est jamais content de soi, on est loin de la vanité & de la présomption. Mais enfin, la ressource d'une tentative, qui n'eût pas été sans succès, lui ayant manqué, il fut pourvu en 1752, d'une charge de Conseiller-substitut de M. le Procureur-général; la même année, de celle de Conseiller au Parlement, & peu de temps après, de la charge de Maître-des-requêtes.

Celle-ci avoit dans ſon eſprit un titre de préférence; elle enlevoit moins de temps à ſes occupations favorites, quoique la loi qu'il s'étoit impoſée de ne s'en rapporter jamais qu'à lui-même pour extraire toutes les pièces d'une procédure, lui en laiſsât moins qu'à bien d'autres. Mais les momens de loiſir ſe multiplient pour celui qui n'en donne point aux diſſipations & aux amuſemens frivoles. Auſſi M. Turgot ſut-il en trouver à la fois, & pour ſes devoirs & pour ſes goûts.

C'eſt alors que, enflammé du déſir de conſolider & d'étendre les connoiſſances qu'il n'avoit encore pu qu'ébaucher, il apprit la Chimie ſous le célèbre Rouelle, s'occupa plus particulièrement de l'Hiſtoire naturelle, de la Géométrie tranſcendante, de l'Aſtronomie (*c*), & s'appliqua bien plus ſérieuſement encore aux études relatives à l'adminiſtration. C'eſt dans cette vue qu'il approfondit le ſyſtème du Docteur Queſnay, ſe le rendit familier, & en adopta une partie. Mais il avouoit lui-même avec reconnoiſſance, qu'il n'avoit jamais trouvé plus de ſecours que dans l'expérience & les lumières de M. de Gournay ſon ami, qui, aux qualités d'excellent Citoyen, réuniſſoit en ſa perſonne celles du Négociant, du Magiſtrat & de l'homme d'État. Toujours il a regardé comme l'événement qui ait le plus contribué à ſon inſtruction, le bonheur qu'il eut d'accompagner ce Magiſtrat, alors Intendant du commerce, dans les tournées qu'il fit en 1755 & l'année ſuivante, en différentes provinces du Royaume. Mais auſſi quelle fut ſa douleur, lorſqu'une mort prématurée l'enleva plus malheureuſement encore pour la patrie que pour lui-même! Des larmes amères arroſèrent les fleurs qu'il jeta ſur ſon tombeau: en célébrant ſes vertus, il fit ſentir tout ce que la Nation

(*c*) En Janvier 1760, M. Turgot découvrit dans la conſtellation d'Orion une Comète, & en donna avis à M. l'abbé de la Caille, qui l'obſerva le 8 & le 16 du même mois. Voyez *l'année 1760 des Mém. de l'Acad. des Sciences, p. 101 & ſuiv.*

lui devoit, tout ce qu'elle perdoit. Mais le juste tribut qu'un cœur reconnoissant & vrai payoit aux mânes de l'ami le plus intime, ne fit qu'y enfoncer plus avant le trait qui l'avoit déchiré. Jamais M. Turgot n'a cessé de le pleurer comme un modèle perdu à jamais pour lui. Ce fut même moins pour faire diversion à la douleur dans laquelle il étoit plongé, que pour mettre en pratique les leçons d'un maître respectable, que, animé du même esprit, il résolut de voyager dans la Suisse & dans le pays de Vaux, d'où il revint par l'Alsace. Les observations qu'il fit sur la forme & la nature des vallons & des montagnes qu'il parcourut, sur la qualité des terres & des pierres qui les composent, sont curieuses sans doute, & dignes d'un Naturaliste exact & judicieux; mais elles cèdent, pour l'intérêt & l'utilité, à d'autres qu'il rédigea sur l'agriculture, sur les productions, le commerce & les fabriques des lieux où il avoit séjourné. Celles-ci entroient plus directement dans le plan des travaux que lui commandoit l'amour du bien public, qui maîtrisoit toutes les facultés de son ame: passion noble & énergique, qui, après avoir été le seul mobile d'une application longue & pénible à divers genres d'études, soutint ensuite son courage dans les opérations les plus délicates & les plus difficiles. Le temps approchoit de faire usage de tant de trésors accumulés: quelques mois après son retour, M. Turgot fut nommé Intendant de la Généralité de Limoges. Août 1761.

Que le temps ne me permet-il de tracer ici le tableau de l'état déplorable où se trouvoit alors ce Département, des moyens qu'employa M. Turgot pour y remédier, des obstacles qu'il eut à surmonter! Ce seroit un corps précieux d'instruction, je dirois presque un Code dans ce genre d'administration. Je me permettrai uniquement d'observer que l'article seul de l'imposition avoit réduit la Province à une pauvreté effrayante. Une espèce de taille, tarifiée d'après une sorte de cadastre fait innocemment sur des principes erronés, parce qu'alors on ignoroit les vrais, y

étoit établie depuis vingt-deux ans. On avoit arpenté les deux tiers de la province, mais ſans faire des cartes. D'un côté, les ſimples brouillons des Arpenteurs; de l'autre, des eſtimations faites à la hâte & ſans diſcuſſion avec les propriétaires ou les cultivateurs, avoient ſervi de baſe aux opérations ſubſéquentes. Souvent les erreurs des copiſtes mettoient les procès-verbaux en contradiction avec les feuilles du Relevé contenant les articles qui ſervoient à former la cote de chaque particulier; & ce n'étoit pas une petite affaire de rétablir l'accord juſte & indiſpenſable. Nulle vérification, depuis vingt-deux ans, des changemens arrivés dans les propriétés, par héritages, par vente ou par abandon. Délà, des impoſitions ſans rapport à la ſituation réelle des paroiſſes, des taxes fauſſes, des cotes inexigibles que les Collecteurs n'étoient pas moins obligés d'acquitter d'avance.

Dans la partie qui n'avoit pas été arpentée, c'étoit au même égard une adminiſtration toute différente. L'impoſition étoit réglée ſur d'anciennes déclarations peu fidèles, que les propriétaires avoient faites de la qualité & de la continence de leurs héritages; & l'on avoit encore moins de reſſources pour ſuivre les variations de propriété & de culture. On avoit même confondu parmi les objets de revenu, les beſtiaux de labour, qui n'en ſont qu'un inſtrument diſpendieux; & de plus, tous les beſtiaux y étoient ſoumis à une impoſition par tête, au lieu que dans les deux tiers arpentés, cette impoſition n'affectoit du moins que les troupeaux & les beſtiaux d'engrais. Par-tout régnoit l'ignorance de la vraie ſituation des contribuables; de toutes parts s'élevoient des murmures & des plaintes. Ceux qui avoient accès ou crédit auprès des Intendans, ſe faiſoient entendre, quoiqu'il fût impoſſible de vérifier la juſtice qu'on leur accordoit. Les cris des malheureux ſans appui, c'eſt-à-dire, du plus grand nombre, étoient étouffés ou ſe perdoient dans les airs.

Tel étoit le chaos ténébreux où il falloit porter la

lumière pour le débrouiller : c'étoit une hydre qui dévoroit ſans ceſſe la ſubſtance du pauvre, & dont il falloit extirper par le feu les têtes toujours renaiſſantes. On ſeroit étonné des peines incroyables que ſe donna M. Turgot, tant pour connoître l'état réel des paroiſſes, que pour aſſeoir ſur cette baſe l'équité & l'uniformité des impoſitions. La taxe par tête des bêtes à laine fut ſupprimée. On aſſura des exemptions aux ſeptuagénaires & aux parens chargés de famille, en raiſon du nombre des enfans. M. Turgot, adreſſant aux Curés des inſtructions pleines de douceur & de raiſon, ſut les convaincre de la juſteſſe de ſes vues, & n'eut enſuite qu'à ſe louer de leur zèle. Il les regardoit comme une eſpèce de Magiſtrats, que la ſainteté de leur miniſtère & l'habitude d'exercer la charité, font naturellement reſpecter du Peuple. Il ne doutoit pas que, en leur procurant plus d'aiſance, le Gouvernement ne trouvât en eux des perſonnes dignes de la confiance la plus utile à ſes vues paternelles.

Quels ſecours ne tira-t-il pas d'eux pour l'entrepriſe qu'il forma d'abolir les corvées, & de conſtruire les chemins au moyen d'une adjudication dont le prix étoit ſupporté par toute la province? Quoique l'abus de l'ancienne méthode fût reconnu, la nouvelle donnoit lieu à des inquiétudes. On ſe méfie toujours des innovations de la part de l'Adminiſtration; & d'ailleurs, on pouvoit avoir quelque raiſon de craindre que les deniers deſtinés aux chemins, ne fuſſent détournés à un autre emploi. M. Turgot trouva le ſecret de diſſiper les alarmes, au moyen d'une forme qui ne laiſſoit point de fonds libres dont aucune autorité pût s'emparer. On eſt ſurpris de la modicité de la dépenſe qu'ont occaſionnée plus de cent cinquante lieues d'excellentes routes dans le pays le plus montagneux, & de celle qu'exige l'entretien.

Mais, pour le ſuccès de ces opérations, quelles reſſources ne trouva pas M. Turgot dans le fond de ſes connoiſſances? Moins ordonnateur des travaux que premier Ingénieur,

la chaîne & le niveau en main, il arpentoit les lieux, choisissoit les pentes, décidoit de leurs contours, les faisoit tracer sous ses yeux, & calculoit par le toisé les frais de l'ouvrage.

C'est ainsi que l'expérience, éclairée par la théorie, lui apprit pour la construction des chemins, tous les détails qu'il a développés ensuite avec tant de sagacité & de prudence, dans deux Mémoires rédigés pour la conduite des ateliers de Charité.

C'est lui qui a proposé le premier au Ministère, cette manière si noble & si heureuse, de secourir la pauvreté présente en diminuant les causes de la pauvreté future; d'obliger les hommes à se faire du bien en le leur payant. Deux années de disette l'ayant forcé de multiplier ces travaux de Charité dans son Département, il les ordonna de manière que les hommes, les femmes & les enfans y concouroient à la fois. A des sommes considérables qu'il reçut alors du Gouvernement, il ne se contenta pas d'ajouter tout ce dont sa fortune lui permettoit de disposer, il y joignit l'emprunt de 20,000 livres. Mais durant ces deux années malheureuses où il eut à lutter, & contre les besoins réels, & contre les préjugés qui les augmentent, il ne souffrit jamais que la liberté du transport des grains, ni celle des magasins reçussent la moindre atteinte, ni qu'on se permît aucune taxation de prix. Il fit même réimprimer à Limoges, & distribuer dans les trois Provinces de son Département, l'Ouvrage de M. le Trosne, où ces principes d'administration sont exposés, en adressant une lettre circulaire à tous les Officiers de Police.

Cette doctrine lui paroissoit d'une si grande conséquence, que jamais il n'a hésité de s'en montrer le défenseur. Lorsqu'en 1770, M. l'abbé Terray résolut de révoquer l'Édit de 1764, M. Turgot lui écrivit sept lettres qui formoient le traité le plus complet sur cette matière. Le Ministre lut, loua, admira même, & . . . . . anéantit la liberté du commerce des grains.

M. Turgot s'en consola par d'autres opérations bienfaisantes dans les provinces de son département. La corvée des chemins étoit abolie ; il en restoit deux autres, celle des voitures pour le passage des troupes, & celle de leur logement. Un marché conclu avec un Entrepreneur qui, pour 15,000 livres par an, se chargea de fournir toutes les voitures nécessaires, fit disparoître la première. Le service mieux fait ne coûtoit pas le quart de la perte qu'occasionnoit l'ancien aux seules paroisses limitrophes des chemins. Si la France entière goûte aujourd'hui les fruits d'un arrangement si sage, c'est à M. Turgot qu'elle en est redevable. On loua des maisons pour former des casernes dans les principaux lieux d'étapes, & la seconde fut anéantie. Si d'un côté la discipline militaire y gagna, de l'autre, toutes ces dépenses, incomparablement moindres que celles de l'ancienne méthode qui écrasoit quelques particuliers, & réparties, comme l'équité l'exigeoit, sur tous les Contribuables de la province, devinrent peu sensibles.

Plus d'une fois le cœur de M. Turgot avoit gémi à la vue d'un Collecteur de la Taille, dont le sort lui paroissoit déplorable. Si, ne sachant pour l'ordinaire ni lire ni écrire, & incapable de tenir des comptes en règle, le Collecteur exposoit, par son ignorance, les Contribuables à payer deux fois, condamné lui-même à perdre un temps toujours si précieux à la pauvreté, à languir dans une prison par la faute ou l'impuissance d'autrui, à risquer son argent s'il l'avançoit, il étoit encore vu de mauvais œil par ses Concitoyens, heureux même s'il ne leur devenoit pas odieux. Pour abolir un usage funeste qui ruinoit successivement presque toutes les familles d'un village, M. Turgot établit un certain nombre de Préposés au recouvrement des impositions, qui y vaquent sans cesse, & en comptent tous les mois. Mais ces impositions même n'étoient point proportionnées au revenu de la province : il le démontra, & obtint annuellement des diminutions considérables.

Ce qui ne l'affligeoit pas moins, c'étoit la multitude des victimes immolées chaque année par l'impéritie des femmes qui se mêloient des accouchemens. Il en appela une instruite & exercée dans son art, en lui faisant un sort honnête, lui fournit tous les secours nécessaires pour former des élèves dans différentes villes, favorisa & protégea celles qui, réussissant le mieux, se rendirent capables d'en former d'autres.

On s'attache par ses bienfaits aux personnes qui en sont l'objet; on s'y attache même par les peines qu'il en coûte pour les obliger; & ces liens se fortifient par l'espoir d'obliger encore, au moins autant que par la reconnoissance dont on est payé. Faut-il donc s'étonner que M. Turgot ait refusé l'Intendance de Rouen, ensuite celle de Lyon & de Bordeaux, malgré les agrémens & les avantages qu'elles lui présentoient? Chaque fois on applaudit à son zele & à son désintéressement; on lui promit même des fonds pour mettre la dernière main à la réforme qu'il avoit faite à l'assiette de l'imposition. Mais quoiqu'il ne les eût pas encore obtenus lorsqu'il parvint au ministère, il ne laissa pas de faire pour le bien, sans murmure comme sans regret, au-delà des ressources qui lui restoient.

Souvent il étoit consulté par les Ministres, & son avis motivé étoit une discussion approfondie de chaque matière. C'est ainsi que, dans un Mémoire qui a vu le jour, il établit les principes qui doivent diriger l'administration des mines & des carrières; dans un autre, les régles relatives aux forges & à l'impôt de la marque du fer.

Une affaire pour laquelle on eut recours à ses lumières, lui donna lieu d'écrire sur l'intérêt de l'argent, discussion délicate, où après avoir entrepris de montrer, en Théologien, que le prêt à intérêt sans aliénation du principal, n'est point réprouvé par la Religion, il établit en Philosophe & en Politique, que l'argent est une marchandise dont l'usage peut se louer comme celui de tout autre bien; qu'il est naturel que le loyer soit en raison des risques; que s'il peut être convenable de fixer les intérêts courans en justice

justice sur le pied du produit des terres, cette règle ne pouvoit s'étendre aux conventions libres du commerce, où le risque étoit toujours plus grand; que le moyen d'arrêter l'usure étoit de ne faire aucun règlement, & de laisser la concurrence des prêteurs & des emprunteurs en âge de contracter, faire la police de l'intérêt de l'argent. Cette doctrine étoit diamétralement opposée à celle du Docteur Quesnay, qui, moins partisan en ce point d'une liberté indéfinie, vouloit que l'intérêt de l'argent fût généralement réglé sur le rapport du produit des terres au capital de leur acquisition. Le Conseil adopta l'avis de M. Turgot dans l'affaire dont il s'agissoit.

Plusieurs Écrivains avoient aussi des querelles entr'eux sur ce qu'ils appeloient la grande & la petite culture, sur le labour des bœufs ou des chevaux. M. Turgot exposa encore ses principes sur ce point, & ces principes n'étoient ceux ni des uns ni des autres. Cependant, afin de mieux éclaircir la matière, il la fit proposer pour un sujet de prix par la Société d'Agriculture de Limoges qu'il présidoit, & rédigea lui-même le Programme, plus instructif que le Mémoire qui fut couronné lorsqu'il n'y étoit plus.

Il cherchoit par-tout des lumières, & ses recherches même annonçoient l'étendue & la profondeur de celles qu'il possédoit. C'est ce qui parut dans d'autres *Réflexions sur la formation & la distribution des richesses.* Il avoit connu à Paris deux jeunes Chinois de beaucoup d'esprit, qui y étoient élevés; & lorsqu'ils furent renvoyés dans leur patrie, avec une pension du Roi pour entretenir une correspondance utile, que continue avec distinction M. Ko, le seul des deux qui reste aujourd'hui, M. Turgot leur procura des livres, des instrumens de prix, & les chargea principalement d'une multitude de questions très-bien rédigées sur toutes les parties du gouvernement & des arts de la Chine. Ce fut pour les mettre à portée de faire des réponses justes & précises, qu'il composa l'Ouvrage dont je viens de parler.

Tous les ſujets de prix propoſés par la Société d'Agriculture de Limoges, ſous la préſidence de M. Turgot, tendoient à éclairer, ou les opérations du Gouvernement, ou celles du Peuple. Il s'agiſſoit, ou d'aſſigner les effets des impôts indirects ſur les revenus des propriétaires des biens-fonds, ou d'indiquer la meilleure manière d'eſtimer exactement le revenu de ces biens, ou celle de fabriquer les eaux-de-vie, ou de donner les moyens les plus efficaces pour détruire le charançon. Déjà il avoit eu à combattre dans l'Angoumois un fléau non moins redoutable, *le papillon de blé;* inſecte deſtructeur, un ſeul couple produit chaque année plus de deux cents autres inſectes, dont chacun, dans ſon état de chenille, dévore un grain de blé. Que de mouvemens ne s'étoit pas donnés M. Turgot pour ſeconder les opérations de deux Académiciens célèbres, M.rs Duhamel & Tillet, que la Cour envoya pour lors dans cette province! Mais rien n'étoit capable d'épuiſer ſon infatigable activité, toutes les fois qu'il étoit queſtion du bien public. On n'imagineroit pas ce qu'il lui en coûta de peines & de temps, pour vaincre les préjugés du payſan, & pour l'habituer à une nourriture * ſaine, qui le garantiſſoit des horreurs de la famine à laquelle il étoit ſouvent expoſé.

* Pommes de terre.

La conſervation & l'engrais des beſtiaux, principal produit du Limoſin, étoit un objet trop important pour être négligé; il entroit dans toutes les inſtructions que donnoit M. Turgot à ceux qui concouroient à ſes vues patriotiques. Il introduiſit dans les pays de plaine, l'uſage de former des prairies artificielles en trefle, en luzerne, en ſainfoin; fit venir, diſtribuer une quantité conſidérable de ces graines, & apprit aux habitans de la campagne à ne rien envier, en cette partie, à ceux des montagnes. Des Élèves envoyés à l'École vétérinaire de Lyon, trouvèrent à leur retour de la protection & des moyens pour s'établir dans les provinces.

Enfin, rien n'échappoit à la perſpicacité ni à la vigilance

de M. Turgot, & les peuples, dans le raviſſement, ne voyoient jamais que les ſoins & les attentions d'un père tendre, généreux & compatiſſant, qui portoit par-tout la conſolation & la vie *(d)*.

Une ame de cette trempe étoit faite pour attirer les regards d'un jeune Monarque, en qui l'amour du bien, égal au pouvoir de le faire, ne cherche que le bonheur de le connoître, & de le démêler au travers des ſombres nuages qu'élèvent à l'envi, pour le cacher, l'ambition, la flatterie & la cupidité.

M. Turgot, nommé Secrétaire d'État de la Marine le 20 juillet 1774, &, un mois après, Contrôleur-général & Miniſtre d'État, connut par lui-même l'ame du Souverain juſte & bienfaiſant, qui ne lui étoit connue auparavant que par la voix de la renommée. Il vit d'abord juſqu'à quel point elle étoit touchée du triſte ſort d'une multitude de citoyens, qui, pour ſubſiſter, n'avoient d'autre reſſource que de modiques penſions accordées après de longs ſervices. Ces penſions s'étant trouvées arriérées de pluſieurs années, on avoit imaginé d'en faire un capital dont l'intérêt étoit converti en rente viagère. Les Penſionnaires étoient donc écraſés du poids des dettes que le beſoin les avoit forcés de contracter, ou les créanciers, à qui ils devoient la vie, réduits à perdre leurs avances. Tout ce qui étoit dû d'arrérages ſur les penſions de ſix cents livres & au-deſſous fut acquitté, & les penſions mêmes remiſes au courant.

Le nouveau Miniſtre vit encore le jeune Souverain

(d) Appelé de l'Intendance de Limoges au Miniſtère, M. Turgot fut témoin d'un ſpectacle rare & bien flatteur. A cette nouvelle le Peuple ému & attendri verſa des larmes, que lui arrachoient à la fois les regrets, la joie, & la reconnoiſſance. La plupart des Curés ayant recommandé en chaire à leurs paroiſſiens d'intéreſſer le Ciel par leurs prières, en faveur du nouveau Miniſtre, & avertis qu'ils diroient une Meſſe à cette intention, les paroiſſiens interrompant d'eux-mêmes leurs travaux ordinaires, accoururent en foule pour y aſſiſter.

* Lapin.

également affligé des dégâts causés par un animal * dont la dent nuisible dévore chaque année dix fois plus qu'il ne peut jamais acquérir de valeur. Une loi, que le Roi lui-même rédigea de sa main, en ordonna la destruction dans toutes ses capitaineries.

A la vue des traits d'équité & de bienfaisance qui caractérisoient d'une manière si touchante, l'ame du jeune Monarque, de quel attendrissement ne fut pas saisie celle de M. Turgot? Quel dut être son empressement, de quelle ardeur ne se sentit-elle pas enflammée à déployer tout ce qu'il y avoit en elle de vigueur, de lumières, de ressorts, de talens pour le bien public, & pour le service d'un maître si digne d'être secondé!

Il ne m'appartient pas de tenter une esquisse satisfaisante des opérations générales, exécutées ou entreprises par le nouveau Ministre des finances. La plupart sont assez connues, pour être jugées. Il me conviendroit encore moins d'en hasarder imprudemment l'éloge ou la censure. Mais je puis me permettre une observation importante pour l'histoire des disputes & des travers de l'esprit humain, où l'intrigue & l'intérêt de parti jouent un rôle dont les ames honnêtes & vraies sont à la fois affligées & indignées.

M. Turgot a toujours pris pour principe de son administration, de ne chercher à grossir les revenus de l'État, & à mettre l'ordre dans les finances, qu'en augmentant la richesse des Propriétaires, & le bien-être de tous les Citoyens.

Tel fut le motif de l'Arrêt du Conseil du 13 septembre 1774, & des Lettres-patentes dont il fut revêtu. Le Roi y rétablit la liberté du commerce intérieur des grains, & seulement de province à province. M. Turgot y ajouta un préambule pour faire sentir le prix de ce bienfait. Défendre aux habitans d'une province de venir au secours de leurs compatriotes dans le besoin, c'eût été une barbarie des plus absurdes. Néanmoins il falloit nécessai-

rement ſoutenir l'équité d'une prohibition ſi extravagante, pour diriger une attaque juſte contre la nouvelle loi, du moins dans ſes points fondamentaux. Les Écrivains qui firent entendre leurs bruyantes clameurs contr'elle, ſe gardèrent bien de prendre ce parti : il leur parut plus commode de donner le change ; toutes leurs déclamations furent dirigées contre l'exportation des grains hors du Royaume. On réuſſiſſoit du moins ainſi à intimider les ames vulgaires, & dès-lors n'avoit-on pas gagné un terrain immenſe ?

Si je dois m'interdire le détail des opérations de M. Turgot dans la Finance, je ne dois pas oublier les productions de ſa plume dans cette époque, ni les reſſources de ſon zèle pour le progrès des connoiſſances utiles. Il venoit d'apprendre la fâcheuſe nouvelle d'une maladie épizootique qui ravageoit nos Provinces méridionales, lorſqu'il tomba malade à Verſailles *. Comme il connoiſſoit le prix de la célérité pour arrêter les progrès de la contagion, il raſſembla ſes forces, & dicta d'abord un long Mémoire inſtructif qui fut achevé & imprimé dans l'eſpace d'un jour & d'une nuit, enſuite les lettres qui devoient l'accompagner. Il ſentoit bien qu'il prodiguoit ſa ſanté ; mais il regardoit comme un bonheur ce ſacrifice fait à l'utilité publique. Ce travail forcé ayant appelé la goutte ſur la poitrine, ſa vie fut dans le plus grand danger. Plus de quatre mois s'écoulèrent avant qu'il pût quitter le lit ; il n'en fut même tiré que par le bruit des émeutes populaires qui prenoient pour prétexte la liberté du commerce intérieur des grains.

* 3 Janvier 1775.

Le flambeau de l'Hiſtoire portera-t-il quelque jour une lumière aſſez vive ſur un des plus étranges événemens de ce ſiècle, pour en dévoiler l'origine, l'eſprit & les agens ſecrets ? Peut-être eſt-il à déſirer que, à tous ces égards, il reſte profondément enſeveli dans les ténèbres où il a été conçu. Mais on n'ignorera jamais que ce délire momentané d'un Peuple abuſé, ne pouvoit avoir d'autre effet que celui d'affamer les principales villes du Royaume : on ne ſe

ſouviendra jamais non plus ſans regret, qu'il ait coûté deux victimes à l'État, & une dépenſe inutile de plus de 600,000 livres.

Lorſqu'à la ferme des poudres, autoriſée à faire des fouilles importunes, quelquefois vexatoires, chez les particuliers, M. Turgot ſubſtitua une régie qui coûte au fiſc peut-être cinq ſixièmes de moins, il avoit à cœur d'étendre & de perfectionner la fabrication du ſalpètre, matière importante dont l'Académie des Sciences s'eſt toujours occupée depuis. Il fit répandre dans les Provinces des inſtructions imprimées ſur l'art de former des ſalpètres, & rechercher les procédés de différens peuples étrangers, ſur-tout des Suédois. Ayant pris l'agrément du Roi, il envoya juſqu'aux Grandes-Indes un Savant, pour découvrir les cauſes qui y rendent le ſalpètre ſi abondant, la méthode uſitée pour le former & le récolter, ſans oublier de faire paſſer en Europe les graines utiles, ſur-tout le riz ſec qui ſe cultive dans les montagnes. Un autre Savant fut chargé de même d'aller recueillir dans le Pérou, les graines des plantes ſuſceptibles de naturaliſation dans nos contrées.

M. de Saint-Émond. Le vaiſſeau qui le portoit périt dans la traverſée.

M. d'Ombey, qui a envoyé pluſieurs graines précieuſes, avec des inſtructions pour les cultiver.

M. Turgot n'avoit pas moins à cœur les progrès de la navigation intérieure; mais voyant avec peine que les plans préſentés par des Ingénieurs qui n'avoient pas toutes les connoiſſances néceſſaires, engageoient quelquefois dans des dépenſes perdues, il crut devoir confier à trois Géomètres diſtingués, & décorés du titre d'Inſpecteurs généraux, l'examen de tous les projets dans ce genre de navigation. Les premiers fruits de leur travail ſont de curieuſes expériences ſur la réſiſtance des fluides dont le public a été inſtruit. Un de ces profonds Géomètres remplit une chaire d'Hydrodynamique établie dans le même temps & dans le même eſprit. C'eſt auſſi au zéle patriotique de M. Turgot, que l'Académie de Chirurgie doit l'établiſſement d'une chaire de Chimie, & un hoſpice de ſix lits pour les malades dont le traitement eſt du reſſort de ſon art.

MM. d'Alembert, l'abbé Boſſut, de Condorcet.

M. l'abbé Boſſut.

Lorſque, éloigné du Miniſtère, M. Turgot fut rendu à

lui-même & à ſes amis, il conſerva ſans altération toute la ſérénité de ſon ame. » Quand on a ſervi ſon Souverain » avec fidélité, diſoit-il, quand on a fait profeſſion de ne » lui taire aucune vérité utile, & qu'on n'a à ſe reprocher » ni foibleſſe ni fauſſeté, ni diſſimulation, on ſe retire » ſans honte, ſans crainte & ſans remords. » Si les Arts & les Sciences firent ſa conſolation, c'eſt parce que l'eſprit y trouvoit ſon aliment ordinaire & favori. Succeſſeur de M. le duc de Saint-Aignan dans la claſſe des Honoraires de cette compagnie, il venoit ſe délaſſer parmi nous, & nous éclairer de ſes lumières auſſi ſouvent que pouvoit le lui permettre une ſanté altérée par de rapides & violentes ſecouſſes. N'ayant pu achever un grand travail pour la perfection des thermomètres, il laiſſa à M. l'abbé Rochon ſon coopérateur, la gloire d'en faire jouir le public. Ils ont fait enſemble des expériences qui conſtatent une découverte précieuſe en Chimie, ſur la *diſtillation dans le vide.* (e)

Le temps n'a pas permis à M. Turgot de porter à ſa perfection une manière de tiſſer les cables, qui, ſous moins de volume & de ſolidité, leur donneroit plus de force, ni d'achever deux Ouvrages importans, l'un ſur la *ſituation des Américains*, où il ſe propoſoit de faire entrer les conſeils dont cette République naiſſante peut avoir beſoin, les inſtitutions & les loix qui lui ſont néceſſaires, en lui montrant les écueils qu'elle doit éviter; l'autre ſur les *vrais principes de l'impoſition*, où il vouloit approfondir la queſtion, ſi les impôts doivent porter ſur les terres ou ſur les conſommations.

La mort, qui l'enleva l'année précédente dans la vigueur de l'âge, & dans un moment où il ne ſe croyoit pas ſi près de ſa fin, a privé la Patrie, les Arts & les Lettres, des 8 Mars.

(e) Si en hiver on établit dans une chambre un alembic, & le récipient au dehors, l'un & l'autre privés d'air, la différence de la température de la chambre où l'on fait du feu pour ſon uſage, & de l'air extérieur, ſuffit ſeule pour opérer la diſtillation. Par ce moyen on épargne bien des frais, & l'on ne craint pas d'incendier les matières.

principaux fruits de ſes veilles, qu'il n'avoit encore pu pouſſer au dernier degré de maturité.

Il ne fut réellement attaché à aucun de ces partis qui portent le nom de Sectes. Sa Philoſophie étoit celle des Eclectiques. Aucun ſyſtème ne lui paroiſſoit admiſſible dans toutes ſes parties. Il ne ſe décidoit qu'après le plus ſcrupuleux examen, & ſouvent ne ſe décidoit pas. Bien convaincu que la vérité, ſeul objet du Philoſophe digne de ce nom, ſe trouve plus rarement encore dans les Sectes, que l'exacte morale, qui fait l'homme de bien, ne ſe rencontre dans les Corps, il n'adoptoit rien ſur parole. Rien auſſi ne lui ſembloit plus nuiſible au progrès de la raiſon, que de former une eſpèce de confédération pour ſoutenir un ſentiment particulier. Peu touché des reproches que lui faiſoient ceux qui ſe conduiſoient par d'autres principes, il leur reprochoit à ſon tour la manie de vouloir faire communauté d'opinions, & de ſe rendre ſolidaires les uns pour les autres; enfin, il leur repréſentoit que la vérité n'eſt pas ſi facile à trouver, qu'on y puiſſe aller en troupe; & ſi les progrès en ſont reculés, c'eſt que du ſein d'un parti on a toujours vu ſortir de temps en temps des eſprits faux mais enthouſiaſtes, qui le décréditent & lui attirent du mépris, tant par l'ineptie ou l'abſurdité de leurs idées, que par le ton confiant & magiſtral qu'ils prennent avec le public en les débitant.

S'il s'agiſſoit de meſurer l'étendue de ſon génie, peut-être faudroit-il moins enviſager la multitude & la variété des objets qui l'ont ſucceſſivement occupé, qu'être à portée de conſidérer le vaſte plan d'adminiſtration qu'il rédigeoit, & que le força d'interrompre l'émeute dont j'ai parlé, pour le renvoyer à un autre temps, parce qu'elle lui fit manquer le moment où il auroit dû être mis ſous les yeux du Roi & de ſon Conſeil.

Que pourrois-je dire de ſa probité, de l'intégrité de ſes mœurs, de ſes vertus en un mot, après l'hommage invariable qu'ont été forcés de leur rendre ſes ennemis même les plus ardens & les plus intéreſſés à le perdre? On a pu jeter

jeter des ſoupçons ſur la juſteſſe de ſon eſprit, ſur la bonté de ſes vues, ſur la ſolidité de ſes projets ; mais la médiſance & la calomnie, ſi promptes à ſervir les fureurs de la haine, ont-elles jamais pu trouver un trait à aiguiſer contre ſon cœur ?

Né avec une fortune honnête, mais médiocre, il n'a jamais profité, pour l'accroître, des moyens qui paſſent pour légitimes, & qu'il avoit ſous la main. Lorſqu'elle repouſſa, comme capable de la ſouiller, le préſent d'uſage que les Fermiers-Généraux font au Contrôleur-Général, en commençant un nouveau bail, avoit-il trouvé des exemples de ce déſintéreſſement ? en verra-t-on après lui ?

Plus on recherchera tous les inſtans d'une vie, bien courte, à ne conſidérer que le peu d'eſpace qu'elle occupe dans l'immenſité des temps, mais devenue bien longue par l'exercice continuel de toutes les facultés de l'ame pour le bien public, plus auſſi on ſe rappellera, avec une tendre émotion, ces paroles d'un Ancien : *Bonum virum facilè crederes, magnum libenter.* *Tacit. vit. Agric. n. 44.*

M. le marquis Turgot, & madame la ducheſſe de Saint-Aignan, aujourd'hui ſeuls héritiers de ſes vertus domeſtiques & communes avec un frère qui n'eſt plus, ont donné un exemple bien rare de généroſité, mais bien digne, & d'eux, & de celui qu'ils regrettent avec toutes les ames vertueuſes & ſenſibles ; ils ont exécuté toutes les diſpoſitions qu'ils ont imaginé que M. Turgot auroit pu faire, s'il ne leur avoit pas été ſi promptement enlevé.





ÉLOGE

DE M. LE COMTE DE MAUREPAS,

Par M. DUPUY.

Saint Martin, 1782.

JEAN-FRÉDERIC PHELYPEAUX, comte de MAUREPAS & de PONTCHARTRAIN, baron de BEYNE, Ministre d'État, naquit à Versailles, le 9 juillet 1701, de Jerôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, Ministre & Secrétaire d'État, & de Christine-Éléonore de la Rochefoucaud de Roye sa première femme.

Originaire de Blois, la Maison de Phelypeaux connue depuis plus de quatre siècles, borna long-temps, comme une infinité d'autres Maisons, toute son ambition à jouir paisiblement dans ses foyers, des honneurs dont la patrie récompensoit ses services. Que dans la suite l'Église, la Robe, & l'Épée ayent concouru à une illustration plus éclatante, c'est encore un avantage qui lui est commun avec une multitude d'autres; mais sa destinée lui réservoit un honneur qui devoit lui appartenir sans partage.

On observe que certaines qualités morales semblent attachées d'une manière spéciale à certaines Familles, & faire en quelque sorte partie de leur caractère distinctif, soit qu'elles s'y transmettent avec le sang de père en fils, d'après je ne sais quelle conformation particulière des organes, soit plutôt qu'elles y germent & s'alimentent de l'esprit dominant, des mœurs, des exemples, des leçons domestiques, ainsi que ces plantes qui doivent leurs vertus

bienfaiſantes ou l'élégance de leurs formes, bien moins à la Nature qu'aux ſoins induſtrieux du cultivateur.

La connoiſſance des affaires publiques qui tient ſi intimement à celle des hommes, l'art difficile de l'adminiſtration qui, outre des lumières ſupérieures à celles du commun des hommes dans les Monarchies, exige une trempe d'ame particulière, ſemblent avoir été le point de vue commun, l'objet général d'une application conſtante dans la Maiſon de Phelypeaux.

C'eſt en ce genre que le chef de la branche de Pontchartrain, Paul Phelypeaux, né à Blois en 1569, montra dès l'année 1588, une capacité & une prudence bien au-deſſus de ſon âge, à la Cour de Henri IV. Ce Prince, juſte appréciateur du mérite de toute eſpèce, crut ne point trop payer douze ans de ſervices par la place de Secrétaire des commandemens de Marie de Médicis. La Reine, qui de ſon côté crut s'honorer en le protégeant hautement, après dix ans d'épreuve, lui procura une place de Secrétaire d'État. L'Hiſtoire n'a point laiſſé ignorer combien, pendant un miniſtère de onze années, ſes ſages avis contribuèrent à maintenir l'autorité de la Régente & la tranquillité des peuples, ni quelle part il eut aux affaires les plus délicates, ſur-tout à celles de la Religion. Cette place importante, entrée par lui dans ſa famille en 1610, s'y eſt maintenue depuis ſans interruption, & comme une eſpèce d'héritage, juſqu'en 1775, au milieu des troubles & des factions dans l'État, des révolutions dans le Miniſtère, des intrigues, des cabales & des haines parmi les Courtiſans: preuve unique & ſans exemple d'une confiance inaltérable de la part de nos Souverains.

Louis Phelypeaux ſon fils, quoiqu'âgé ſeulement de huit ans, n'en fut pas moins gratifié de la charge de Secrétaire d'État, à condition que pendant ſa jeuneſſe elle ſeroit exercée par ſon oncle paternel, en faveur duquel il s'en démit dans la ſuite. Ainſi les deux frères furent jugés également capables de remplir les fonctions d'une charge qui, pour

la première fois, décoroit leur Famille. Plus d'une fois on y a vu le même titre conféré à un âge incapable d'agir; mais on n'a jamais vu que, pour l'exercer, on ait cherché du secours, ou dans des Familles alliées, ou dans aucune autre.

Celle de Phelypeaux nous est trop chère, nous lui devons trop, pour ne pas prendre intérêt à tout ce qui peut en relever la gloire.

Nos fastes ne nous permettront jamais d'oublier qu'à la mort du marquis de Louvois, lorsque le soin des Académies fut détaché de la charge de Surintendant des Bâtimens, M. de Pontchartrain à qui il fut confié, dans le temps qu'il étoit Contrôleur-général & Secrétaire d'État ayant le département de la Maison du Roi, & plusieurs années avant d'être élevé à la dignité de Chancelier de France, donna une attention particulière à cette Académie, dont il remit l'inspection à l'abbé Bignon son neveu; & qu'il voulut que son fils assistât souvent à nos séances ordinaires. Nous savons que, lorsqu'en 1699 il fut nommé Chancelier, s'il céda l'exercice de la charge de Secrétaire d'État avec le département des Académies au comte de Pontchartrain son fils & son survivancier, il se réserva l'inspection d'un ouvrage qu'il avoit extrêmement à cœur, *l'Histoire du Roi par médailles;* enfin, c'est aux soins de l'un & de l'autre, réunis à ceux de l'abbé Bignon, que l'Académie doit le règlement de 1701, qui assura son état, en lui donnant une nouvelle forme & fixant l'objet de ses travaux.

Animé de l'esprit de ses ancêtres, M. le comte de Maurepas étoit né homme d'État, & dès le berceau trouva dans le sein de sa Famille des leçons & des modèles. Il n'avoit pas, au commencement de la Régence, atteint son troisième lustre, qu'après la retraite & la démission de son père, il se vit nommé Secrétaire d'État au département de la Maison du Roi & de Paris. Si l'âge ne lui permettoit pas de remplir encore par lui-même les fonctions de cette

place, il n'en sentit que mieux le besoin de perfectionner ses talens : d'ailleurs son génie actif, curieux & passionné pour les arts & les connoissances utiles, y trouvoit un aliment bien assorti à son goût, avec une infinité de ressources pour les encourager. L'Académie d'Architecture fut la première qui en éprouva les effets : des Lettres-patentes lui donnèrent en 1717 une existence légale qui jusqu'alors lui avoit manqué. L'année suivante, M. de Maurepas épousa la fille du Marquis de la Vrillière son parent, & dès-lors partagea l'exercice de sa charge avec son beau-père, qui paraphoit ses signatures. Il avoit à justifier le choix du Régent qui, en éloignant son père, lui en avoit conservé la place ; & le Régent, qui ne vit pas sans un plaisir mêlé de surprise, les accroissemens prématurés de raison, de sagesse & de lumières, dans un jeune homme dont le caractère lui paroissoit avoir quelque affinité avec le sien, se hâta de lui ouvrir une plus vaste carrière, en lui confiant en 1723 le département de la Marine réuni à celui de la Maison du Roi.

Louis XIV, après avoir couvert les mers de ses vaisseaux, après avoir fait la loi à toutes les Puissances maritimes de l'Europe réunies contre lui, avoit eu la douleur de voir presque expirer la marine militaire qu'il avoit créée. Depuis la malheureuse attaque de Gibraltar en 1705, on ne vit plus, ni sur l'Océan, ni sur la Méditerranée, de ces flottes redoutables qui avoient fait respecter le pavillon François. L'épuisement où ce Prince laissa l'État à sa mort, la subversion qu'opéra peu de temps après le fameux Système dans les finances du Roi comme dans les fortunes des particuliers, opposèrent un obstacle invincible au rétablissement de la Marine. Un Premier-ministre, vertueux & pacifique, crut alors devoir traiter le Royaume comme un corps naturellement robuste, mais lassé, abattu par des travaux forcés, auquel il ne faut que du repos & du régime pour reprendre sa première vigueur. Souvent on lui a reproché une économie mal-entendue dont la Marine a souffert, une

modération déplacée que nos voisins pouvoient prendre pour de la foiblesse, un esprit borné qui ne prévoyoit pas que de petites épargnes du moment mettroient un jour dans la nécessité de faire long-temps des dépenses énormes & ruineuses. Peut-être pensoit-il qu'après avoir rétabli l'ordre par-tout, après avoir ranimé, vivifié les branches principales de l'administration, après avoir enrichi l'État par un commerce heureux & immense, notre Marine, à la voix du premier de nos Monarques qui l'évoqueroit au besoin, comme à celle de Louis XIV, sortiroit aussitôt, pour ainsi dire, du tombeau, & montreroit une face imposante. Qui oseroit décider qu'il se trompoit, si l'on suppose que l'esprit de paix & d'équité qui dirigeoit ses opérations, eût pu subsister après lui, & même jusqu'à la fin de ses jours ?

Mais cette espérance est-elle de la nature de celles dont on peut raisonnablement se repaître, au milieu d'une multitude de Puissances ambitieuses & jalouses, dont les intérêts divers & toujours mobiles se croisent de mille manières, & qui, s'observant sans cesse, épient le moment de s'élever
En 1747. aux dépens l'une de l'autre ? N'étoit-il pas plus naturel de craindre & d'attendre ce jour malheureux, qui arriva en effet, où toute la Marine royale se trouva réduite à un seul vaisseau délabré ?

Ce n'est pas, qu'avant & après cette époque humiliante, elle n'ait eu quelques intervalles de vigueur ; mais cette vigueur, quoique supérieure, par les soins de son Ministre, aux moyens qu'il avoit en main, ne pouvoit être durable sans des secours constans ; & l'industrie de M. de Maurepas ne pouvoit lui en procurer que de momentanés. Néanmoins, par une singularité bien remarquable, si rien ne pouvoit être plus funeste à notre Marine que la guerre, c'est la guerre même qui fournit à M. de Maurepas des ressources pour la Marine. Ayant prévu de loin une rupture avec l'Angleterre, il eut soin d'approvisionner les Colonies, de faire rentrer tous les vaisseaux marchands, & de se

mettre dans le cas de n'être entamé nulle part au commencement des hostilités maritimes. Par cette précaution, il se ménageoit une ressource dans le commerce qui, trop satisfait d'échapper à la puissance d'un ennemi redoutable, paya volontiers ensuite un droit d'escorte pour ses convois; droit qui fournit à M. de Maurepas les fonds extraordinaires dont il avoit besoin pour son département auquel refusoit de contribuer le fisc public. Il profita de ces secours avec tant d'économie, que les payemens des ouvriers & des matelots ne cessèrent jamais dans les arsenaux. Les escortes furent si bien distribuées, que les convois ne manquèrent nulle part leur destination.

Cependant quels que puissent être les avantages & les ressources d'un commerce florissant, M. de Maurepas, bien convaincu que l'autorité ne doit jamais se déployer en sa faveur que d'une manière noble & digne d'elle, fit révoquer le privilége de la Traite des Nègres, que la Compagnie des Indes avoit obtenu. Depuis quelque temps des Écrivains politiques ont prononcé que ce commerce est un véritable crime qu'aucun prétexte ne sauroit pallier. Cette question tient à une autre qui consiste à savoir si la servitude personnelle est elle-même un crime proscrit par les loix éternelles de l'Auteur de la nature. Avant de les décider, peut-être faut-il craindre de condamner trop légèrement des Nations que leur attachement aux loix sacrées de la justice a rendues recommandables. Sans parler des Grecs, ni de leurs Sages, ni d'une multitude d'autres Peuples anciens & modernes, on sait que le trafic des esclaves étoit autorisé chez les Romains, & que souvent, après une action heureuse, les captifs étoient vendus sans scrupule au profit du fisc ou des troupes victorieuses. Un commerce, sans être criminel en lui-même, peut être vil, méprisable, peu honnête par son objet, par ses moyens, par sa fin, par ses suites. Celui des Nègres peut à plusieurs égards être assez odieux pour compromettre la dignité d'un État qui accorde à une

Compagnie légalement établie le privilége de l'exercer. La suppression de ce privilége doit donc faire honneur à un Ministre qui sent que la bassesse & l'indécence ne doivent pas plus approcher du Trône que le crime. S'il est des priviléges abusifs qui nuisent à l'esprit même du commerce en gênant sa liberté, & au bien-être des citoyens, en les privant de jouissances honnêtes, il est aussi de la sagesse d'un homme d'État de les abolir; & telle fut encore celle de M. de Maurepas à l'égard du privilége qu'avoit la Compagnie des Indes d'empêcher la culture du café dans nos îles de l'Amérique. Enfin, s'il est des priviléges scandaleux, qui, autorisant ce que la loi proscrit, & par-là devenus le germe d'une foule de vices, portent les alarmes & le désastre dans les familles: & tel a été celui des maisons de jeux, asyle d'impunité pour l'avarice & le brigandage: alors, tandis que tout citoyen a le droit de faire éclater ses plaintes & son indignation, le devoir de l'homme public est de déployer tout ce qu'il a de courage, de crédit, de pouvoir; & ce genre de gloire distingue encore le ministère de M. de Maurepas.

Mais, s'il se vit dans l'impossibilité de soutenir l'honneur de notre marine en temps de guerre, son génie trouva le moyen de faire plus pour elle en temps de paix qu'il n'eût pu faire en la rendant triomphante. La gloire lui étoit réservée d'en faire un Art, gloire à laquelle n'eût pas été comparable celle des succès; & si cet Art, dans ses différentes branches, n'est peut-être pas encore parvenu au plus haut point de sa perfection, la route qui doit y conduire est ouverte. L'Architecture navale étoit, sans principes fixes, abandonnée à une routine ou fausse ou incertaine. Presque chaque Constructeur de vaisseau avoit la sienne & en faisoit mystère. Un d'eux soupçonna qu'il ne pouvoit se passer des Sciences exactes; il s'y livra, & reconnu bientôt le vice des méthodes ordinaires.

M. Olivier.

M. de Maurepas, à qui il communiqua ses idées, en sentit

ſentit à l'inſtant la juſteſſe & l'importance. Dès-lors, l'œil du Miniſtre embraſſe l'objet de ſon département dans toute ſon étendue, & ſous un point de vue tout nouveau. Des Géomètres & des Aſtronomes ſont attachés à la marine, le modeſte & célèbre M. Bouquier, eſt appelé du fond de ſa province ; on cherche des lumières chez l'Étranger; une École publique eſt établie à Paris, pour les Conſtructeurs, ſous la direction d'un autre membre célèbre de l'Académie des Sciences, M. Duhamel. Le public voit, dans des Ouvrages pleins de recherches & de vues profondes, la Science nautique ſortir du chaos, & ſe montrer plus avancée que chez une nation voiſine dont elle fait la force & l'opulence. De nouvelles Cartes marines plus exactes ſont ordonnées, les anciennes réformées à l'aide de nouvelles obſervations faites ſur les lieux, & d'inſtrumens plus parfaits. Je ne dois qu'effleurer ces objets importans, dont le détail eſt conſigné dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

Des vues plus générales encore avoient déjà occupé M. de Maurepas. Il avoit compris quelle influence devoit avoir ſur la navigation la queſtion qui s'agitoit ſous ſon miniſtère, ſur la figure de la terre. Eſt-ce un ſphéroïde alongé vers les pôles, comme le penſoit Caſſini, ou un ſphéroïde aplati, comme Newton & Huygens l'avoient conclu de différentes théories? Des dimenſions établies ſur chacune de ces hypothèſes réſultoit une différence de plus de deux degrés ſur une route de cent degrés en longitude ſous le même parallèle. Qui pouvoit alors répondre que cette différence ne fût réellement pas plus grande? & qui pourroit déterminer le nombre des vaiſſeaux auxquels des erreurs bien moins conſidérables ont été funeſtes? il étoit donc de l'intérêt de toutes les nations & de tous les temps, que ce point controverſé, qui d'ailleurs tient au ſyſtème général de l'Univers, & influe ſur l'Aſtronomie, ſur l'art même du Nivellement, fût éclairci & décidé. Il ne pouvoit l'être que par la comparaiſon de

deux degrés du méridien mesurés, l'un sous l'Équateur, l'autre vers le Pôle : opération dispendieuse, difficile & périlleuse. Mais la considération de l'utilité publique l'emporte dans l'esprit de M. Maurepas, sur toute autre. Des Savans pleins de courage & de zèle vont, à sa voix, braver les ardeurs de la zône enflammée, & les horreurs des climats glacés. L'entreprise est poussée avec une magnificence qui répond à la grandeur de son objet. Les suites & les succès de ces travaux sont connus du Public, & par des ouvrages particuliers, & par le compte que lui en a rendu l'Académie des Sciences : expédition savante, à laquelle l'Antiquité n'offre rien de comparable ; elle immortalise à la fois, & le règne de Louis XV qui l'entreprit, & le ministère de celui qui en fut l'ame & le mobile. Leur gloire vivra tant que les lumières des Sciences éclaireront quelque portion de ce globe.

L'objet principal de cette hardie & mémorable entreprise, ne fixa pas seul l'attention de M. de Maurepas. Comme il n'avoit pas oublié, que, animé par le comte de Pontchartrain son père, à parcourir les îles de la mer Égée, l'Asie & tout l'Orient, Tournefort, que nous pouvons regarder comme le père de la Botanique, avoit enrichi la France d'un grand nombre de plantes inconnues auparavant; il engagea Joseph Dejussieu, de même un autre Savant plus versé encore dans le même genre, à se joindre à ceux qui partoient pour l'Amérique méridionale. Mais, c'est aux Savans qui ont l'inspection du Jardin du Roi, à nous dire tout ce que doit au zèle actif de M. de Maurepas un établissement si digne de la grandeur de nos Monarques.

Au reste, dans la vaste région des Lettres dominée par cet Astre bienfaisant, quelle est la portion un peu importante qui n'en ait pas ressenti la bénigne influence, qui n'en ait pas été échauffée, vivifiée, fécondée ?

Parmi les dépôts divers qui composent la Bibliothèque

du Roi, en eſt-il qui ayent échappé aux regards de M. de Maurepas? C'eſt en leur faveur qu'à ſes ordres tout ſe met en mouvement loin de la Capitale: de toutes parts on s'empreſſe de concourir à ſes vues; la France lettrée à autant de correſpondans & de coopérateurs qu'il y a de Miniſtres dans les Cours & de Conſuls dans les différentes contrées. Deux membres de cette Compagnie ſont envoyés au Levant; l'un, l'abbé Sévin, rapporte de Conſtantinople plus de cinq cents Manuſcrits précieux en diverſes langues; l'autre, l'abbé Fourmont, recueille dans la Grèce, outre des médailles & des bas-reliefs, plus de trois mille inſcriptions antiques, utiles au progrès de la Géographie, de l'Hiſtoire & de la Chronologie. Le récit de ce voyage littéraire eſt tranſmis à la poſtérité dans nos Mémoires.

Un ſavant Suédois, devenu François par les bienfaits de M. de Maurepas, & enſuite membre de cette Compagnie, M. Otter, parcourt la Perſe & la Babylonie, d'où il rapporte entr'autres, les livres très-rares des Sabéens. De nos jours, un autre de nos confrères pénétrant dans la Bibliothèque de Saint-Marc à Veniſe, va pour ainſi dire, en calculer les tréſors, & la mettre à contribution. Dès l'année 1732, la Bibliothèque du Roi, depuis le commencement du règne de Louis XV, ſe trouve enrichie de dix mille Manuſcrits, événement dont l'Académie conſacre la mémoire par une médaille. Des enfans ou jeunes gens de langues, élevés à Conſtantinople aux dépens du Roi, ont ordre de copier & de traduire les livres Turcs, Arabes, Perſans; & de ce travail naît un recueil aujourd'hui fort ample pour la Bibliothèque royale. Se préſente-t-il enfin une occaſion de faire pour elle quelque acquiſition, d'y faire paſſer de nouvelles richeſſes, il ſuffit que M. de Maurepas en ſoit inſtruit, toutes les reſſources ſont ſuggérées, tous les moyens employés, toutes les difficultées aplanies. Auſſi, dans cet immenſe & magnifique ſanctuaire des Muſes, en quelle vénération

M. de Villoiſon.

n'eſt pas le nom de ce Miniſtre, & quel eſt l'Homme de Lettres qui ne la partage pas?

C'eſt à nous ſur-tout à donner l'exemple, c'eſt un devoir que nous imposeroit le ſouvenir ſeul du vif intérêt qu'il a toujours montré pour cette Compagnie. Depuis 1736 qu'il fut compté parmi nos Honoraires, pluſieurs de nous l'ont vu fréquenter nos aſſemblées, & les animer par ſa préſence. A peine rappelé à la Cour, nous l'avons vu déſirer avec empreſſement de nous préſider, & de jouir au moins encore une fois avant ſa mort, d'un honneur, diſoit-il, dont ſa diſgrâce l'avoit privé.

A ce mot ne craignons pas que des idées défavorables ſe réveillent dans les eſprits. Eh! qui ne ſait que l'événement qui l'éloigna du tourbillon de la Cour & des affaires, montra l'imprudence du Courtiſan, ſans ternir l'honneur du Miniſtre? On n'avoit pu lui reprocher qu'un peu trop d'indulgence, dans la juſte perſuaſion que, s'il eût ſévi contre la mutinerie & l'indiſcipline, il auroit épargné bien des fautes & des malheurs. Mais, s'il eſt vrai que, pour l'intérêt public, l'exacte équité doit préſider aux punitions plus encore qu'aux récompenſes, il ne l'eſt pas moins que cette molleſſe, reprochée à M. de Maurepas, étoit moins la ſienne que celle du Gouvernement.

Dégagé enfin des importunités & des flatteries des eſclaves de la faveur, il emporta dans ſon exil, avec la liberté, la conſidération publique; & rendu à lui-même, il n'en ſentit que mieux le vide des grandeurs, & l'énergie de ſon ame. Piqué le premier jour, diſoit-il, & conſolé dès le ſecond, il trouva en lui ſeul des reſſources qu'il n'eût peut-être pas ſoupçonnées; &, réduit, en quelque ſorte, pour la première fois, à la condition de ſimple Citoyen, il en aperçut tous les avantages, & connut auſſi pour la première fois, le prix d'une exiſtence qui ne doit rien à la faveur. Des lumières profondes, fruits d'une longue expérience, conſervés dans le dépôt d'une mémoire prodigieuſe, une ſagacité reconnue, un tact ſûr, un coup-

d'œil juste & rapide, un sens droit, une intégrité éprouvée, lui préparoient une autorité personnelle, plus solide & plus chère que celle que peuvent donner les places les plus éminentes. Des familles considérables devoient à l'envi réclamer son intercession, implorer ses conseils, déposer à ses pieds leurs querelles & leurs intérêts, &, le prenant pour arbitre, attendre avec confiance qu'il daignât faire à leur égard l'office de pacificateur. Tandis que l'homme privé signaloit, dans ses domaines, l'esprit d'ordre, de modération, d'équité & de bienfaisance qui portent par-tout la consolation & la vie, il falloit qu'il développât aussi, dans la Société, ces qualités aimables du cœur, ce caractère doux, affable & modeste qui en font les délices.

Il les goûtoit depuis vingt-cinq ans, avec cette heureuse quiétude, cette sérénité d'ame, qui montrent que le Sage sait trouver son bonheur par-tout, parce qu'il ne le cherche pas hors de lui, & qu'il en porte le germe au fond de son cœur, lorsqu'un événement imprévu changea tout-à-coup la face des affaires. Louis XV meurt, & laisse le Trône à son petit-fils qui n'avoit pas encore vingt ans accomplis.

Avec quel attendrissement & quelle inquiétude les ames patriotiques ne virent-elles pas un jeune Monarque, en qui on distinguoit, parmi une multitude d'excellentes qualités, le désir de connoître le bien, livré à lui-même, dans l'âge des passions au milieu des dangers de toute espèce? Mais aussi, de quels sentimens ne fut-on pas pénétré, quelles espérances ne conçut-on pas quand on apprit que le jeune Prince appeloit auprès de sa personne un ancien Ministre dont, suivant ses expressions, la probité & la connoissance profonde des affaires devoient suppléer à son expérience, & l'aider à remplir ses devoirs? Le public le vit reparoître à la Cour sous des auspices favorables. On eût dit que M. de Maurepas ne vouloit s'y montrer qu'en rendant à la France & aux vœux de

la Nation l'ancienne Magiſtrature. En venant conſacrer au ſervice de l'État ſes dernières années, il ne veut lui être à charge qu'autant qu'il le faut pour ne pas déranger ſa fortune. Tel a été ſon déſintéreſſement, tel il ſera toujours, &, placé deux fois à la ſource des richeſſes, on le verra deux fois auſſi ne montrer à ſa Famille l'intégrité de ſa fortune qu'en ne laiſſant point de dettes à acquitter. Sa préſence n'allarmera ni ne contrariera l'ambition du Courtiſan. Ce ne ſera plus à la tête d'un département, ce ne ſera même pas avec le titre de Miniſtre, ce ſera ſans la décoration d'aucune place, qu'il ſacrifiera déſormais ſon repos & le reſte de ſes jours au bien de la patrie. Il ne dirigera la jeuneſſe & la puiſſance du Monarque qu'avec l'autorité de la raiſon, & par la ſageſſe des conſeils; & le ſecret impénétrable qui va couvrir toutes les opérations du Gouvernement, & doit en préparer les ſuccès, nous laiſſera même ignorer la part qu'il y aura. On remarquera ſeulement en général, dans toutes les parties de l'adminiſtration, comme dans toutes les affaires qui ſe préſenteront, cet eſprit de douceur, de modération, de juſtice, de conciliation, & d'économie qu'on ſavoit auparavant être celui de M. de Maurepas. On n'ignorera pourtant point qu'il ſera des premiers à montrer du courage & de la fermeté, s'il s'agit d'armer le bras du Souverain pour le ſoutien d'une guerre que la liberté des mers, l'honneur & l'intérêt des Puiſſances, joint à celui de l'humanité, rendront juſte & néceſſaire.

Les Courtiſans n'obſerveront pas ſans ſurpriſe, ni peut-être quelquefois ſans chagrin, que, deſtiné à être le conſeil de ſon Roi, il en devienne l'ami & le confident le plus intime. Si les vœux de la France ſont comblés par la naiſſance d'un Dauphin, ils verront le Roi s'empreſſer de venir partager avec cet ami l'excès de ſa joie, la dépoſer dans ſon ſein pour l'accroître, pour en jouir en commun; &, dans cet épanchement mutuel & délicieux, dans cette confuſion de ſentimens & de

jouiſſances, ils ne pourront décider ſi l'union de deux ames que la naiſſance a ſéparées par un intervalle immenſe, honore plus le Sujet que le Souverain. Enfin, ſi la mort l'enlève à la France, ils entendront le Roi, accablé de triſteſſe, déclarer que perſonne dans ſon royaume ne fait une plus grande perte que lui; ils le verront renoncer à des plaiſirs propres à le diſtraire, même à des fêtes préparées, pour ſe livrer entièrement à ſa douleur.

Telle a été l'heureuſe deſtinée de M. de Maurepas. Elle lui réſervoit encore, pour comble de bonheur, après avoir rempli les devoirs de la piété, la douce conſolation de rendre les derniers ſoupirs entre les bras d'une tendre & reſpectable compagne, digne de ce nom dans toute la rigueur du terme, héritière comme lui des vertus domeſtiques, en qui reſpiroit l'ame de leurs ancêtres communs: de ſorte qu'on peut adreſſer à ſes mânes, ces paroles d'un grand Écrivain aux mânes d'un grand Homme: *Omnia ſine dubio, aſſidente amantiſſimâ uxore, ſuperfuere honori tuo.* *Tacit. Agric. 45.*

Il mourut à Verſailles, le 21 novembre 1781, âgé de quatre-vingts ans quatre mois.





ÉLOGE

DE M. D'ANVILLE,

Par M. DACIER.

JEAN-BAPTISTE BOURGUIGNON D'ANVILLE, premier Géographe du Roi, Penſionnaire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Adjoint-géographe de l'Académie des Sciences, de la Société des Antiquaires de Londres, de l'Académie des Sciences de Péterſbourg, Secrétaire ordinaire de M. le duc d'Orléans, naquit à Paris le 11 juillet 1697, de Hubert Bourguignon, & de Charlotte Vaugon.

Son goût pour la Géographie ſe manifeſta preſque dès l'enfance: il ſembloit l'avoir reçu de la nature. Cette ſingularité nous autoriſe à dire quelque choſe de ſes premières années. A peine avoit-il douze ans, qu'une Carte géographique, tombée par haſard entre ſes mains, & la lecture de quelques Hiſtoriens Latins, décidèrent de ſa vocation & des affections de toute ſa vie. Dejà il conſacroit les momens de loiſir que lui laiſſoit le cours de ſes études, à deſſiner la carte des pays décrits par ces Auteurs: bientôt même, ce goût ayant pris plus de force & de vivacité, il employoit une partie du temps des claſſes à le ſatisfaire. Son Profeſſeur le ſurprit un jour dans cette occupation, & ſe diſpoſoit à le punir; mais, après avoir jeté les yeux ſur ſes deſſins, il eut le bon eſprit de l'applaudir & de l'encourager, bien ſûr que ſes études ne pouvoient ſouffrir d'une inclination qu'elles avoient

avoient développée, & à laquelle elles étoient indiſpenſablement néceſſaires.

L'Écolier ne trompa point l'attente du Maître : les Auteurs anciens lui devinrent plus chers de jour en jour, & lui inſpirèrent pour la Géographie ancienne, un amour de préférence qu'il a conſervé juſqu'à la fin de ſa vie, ſoit par ce charme inexprimable qui nous ramène toujours vers les objets auxquels notre ame doit ſes premières jouiſſances, ſoit parce qu'elle lui paroiſſoit emprunter quelque choſe de la majeſté impoſante des Peuples dont elle éclaire l'Hiſtoire.

Peu d'années après que M. D'Anville fut ſorti du collége, le beſoin de conſulter, le beſoin plus preſſant peut-être de parler de l'objet de ſa paſſion à des perſonnes en état de l'entendre, lui firent rechercher la connoiſſance des Savans les plus diſtingués. Il eut le bonheur d'en être accueilli, & d'être admis dans la ſociété de l'abbé de Longuerue, dont la converſation fut pour lui une ſource inépuiſable d'inſtruction, & dont les conſeils fortifièrent encore ſon attrait naturel pour la Géographie ancienne.

Avec un pareil guide, il entreprit de remonter à l'origine de cette Science. Il aimoit à la conſidérer, pour ainſi dire au berceau, & à en étudier les accroiſſemens progreſſifs.

Il eſſayoit de ſuivre les Phéniciens dans leurs navigations, & d'en deviner le ſecret; il cherchoit à reconnoître la trace de ceux qui, par l'ordre de Néchos, partirent de la mer Rouge, firent le tour de l'Afrique, & retournèrent en Égypte par la Méditerranée, après trois ans de navigation. Il partoit de Carthage avec Hannon, & côtoyoit l'Afrique en ſens contraire juſqu'au cap des Trois-pointes. Il viſitoit avec Scylax de Caryande, les pays & les établiſſemens ſitués ſur une partie des côtes de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique. Il accompagnoit Hérodote dans ſes voyages en Grèce, en Italie, en

Égypte, en Aſie. Il pénétroit juſqu'au-delà de l'Indus avec Alexandre. Il ſuivoit les Romains dans leurs conquêtes, & leur ſavoit preſque gré d'avoir ſubjugué le monde qu'ils lui faiſoient connoître : il l'embraſſoit tout entier avec Strabon, Mela, Ptolémée, le reſte des Géographes & tous les Hiſtoriens de l'Antiquité.

L'étude des Ouvrages hiſtoriques & géographiques ne ſatisfaiſoit pas encore pleinement l'ardeur de s'inſtruire dont M. D'Anville étoit tourmenté : il y joignoit la lecture des Philoſophes, des Orateurs, des Poëtes même ; car il alloit chercher la vérité juſque dans le pays des fictions & des menſonges. Mais en liſant les plus ſublimes Écrits, il fermoit les yeux à tout ce qui ne concernoit pas la Géographie ; il s'étoit condamné à ne voir, dans Homère & dans Virgile, que des noms & des poſitions de peuples & de villes. Si par haſard quelques beautés étrangères à ſon objet l'arrêtoient un moment & ſurprenoient ſon admiration, il s'en arrachoit auſſitôt & ſe reprochoit ces légers écarts comme un larcin fait à ſa paſſion favorite. Mais il n'eut guère à ſe défendre de ces ſéductions que dans ſa jeuneſſe ; il ſe rapprocha davantage, par la ſuite, du goût de ſon maître : tout le monde ſait que l'abbé de Longuerue diſoit de bonne foi à ſes amis, qu'avec les Antiquités tirées d'Homère par Feithius & la Gnomologie, ou le Recueil des Sentences du même Poëte, par Duport, on pouvoit très-bien ſe paſſer de l'Iliade & de l'Odyſſée.

On ſeroit tenté de plaindre une pareille inſenſibilité, ſi on connoiſſoit moins les plaiſirs vifs que procure la découverte d'une vérité à ces hommes utiles, qui ſont animés de la noble ambition d'ajouter à la maſſe des connoiſſances humaines & d'en reculer les limites. Tel étoit le but que ſe propoſa toujours M. D'Anville ; auſſi l'eſpèce de prédilection qu'il avoit pour la Géographie ancienne, ne l'empêcha point de ſe livrer avec le même zèle à l'étude de la Géographie moderne, & même de celle du moyen âge, qui préſente peut-être encore

de plus grandes difficultés à ſurmonter. Indépendamment du déſir d'embraſſer toutes les parties de cette Science, & d'en ſaiſir l'enchaînement & les rapports; indépendamment du beſoin de ſatisfaire ſa curioſité, toujours inquiète tant qu'il lui reſtoit quelque choſe à connoître, il avoit ſenti de bonne heure que la Géographie ancienne & la Géographie moderne, s'éclairciſſent & ſe rectifient l'une par l'autre, & qu'ainſi, pour faire faire un pas à la Géographie générale, & travailler utilement après tant de Géographes célèbres qui l'avoient précédé depuis la renaiſſance des Lettres, il falloit comparer les ſiècles aux ſiècles, le monde ancien avec le monde moderne, l'état actuel du globe avec ſon état dans les temps les plus reculés, ainſi que dans les temps intermédiaires.

Convaincu de la néceſſité de cette méthode, M. D'Anville aſſocia dans ſes études les Ecrivains groſſiers des ſiècles barbares à ces Écrivains ſublimes qui ont illuſtré les beaux jours de la Grèce & de Rome. Il mit pareillement à contribution les journaux des Navigateurs, les Voyages, les Relations, tous les Écrits de ce genre, & les Cartes de toute eſpèce qu'il pouvoit ſe procurer.

Comme il n'y a que très-peu de points déterminés par des obſervations aſtronomiques, le Géographe ne peut avoir recours pour fixer la poſition des autres points dont le nombre eſt infini, qu'aux meſures itinéraires; il doit les connoître toutes, afin de pouvoir les comparer & les rapporter à la meſure commune qu'il juge à propos de choiſir. M. D'Anville ſe livra donc à des recherches profondes ſur les meſures itinéraires en uſage chez les Anciens & chez les Modernes; meſures, qui varient ſans ceſſe ſuivant les différens ſiècles & les différens pays, & qu'il eſt d'autant plus difficile d'évaluer, qu'elles ſont quelquefois différentes ſous la même dénomination, & les mêmes ſous une dénomination différente.

Ce n'eſt encore là qu'une partie de la tâche qu'il avoit à remplir : ces études auroient ſuffi, ſans doute,

pour en faire un Savant en Géographie ; mais elles ne suffisoient pas pour en faire un Géographe habile dans la pratique. Il falloit mettre en œuvre les matériaux qu'il avoit ainsi rassemblés, les discuter, les apprécier, les combiner de mille manières, les arranger, pour ainsi dire, sur le terrain, dans la place qui leur convenoit, & en construire l'édifice immense de la Géographie de tous les âges. Il falloit en composer le tableau le plus exact de la terre actuelle, dans son ensemble & dans tous ses détails. Il falloit, après des siècles & des révolutions sans nombre, tracer exactement l'ancienne forme des diverses contrées du monde connu ; fixer l'étendue & la situation précises des pays occupés par ces anciens peuples dont il ne reste plus que le nom ; assigner une position exacte aux villes dont il n'existe que les ruines, ou dont les ruines même ont péri ; retrouver les divers emplacemens de celles qui, après avoir été renversées, ont été rebâties dans d'autres lieux, & renversées encore ; reconnoître celles qui, sous des noms barbares ou modernes, cachent une origine antique ; indiquer ces champs de bataille, fameux par de grandes destructions, où des Nations presque entières ont trouvé leur tombeau, ou, plus malheureuses encore, celui de leur liberté. Il falloit, pour le moyen âge, marquer la succession rapide & les diverses limites de ces empires éphémères fondés & détruits par des peuples barbares, qui tous, vainqueurs & vaincus, ont disparu de dessus la terre, où ils n'ont laissé que le souvenir de leurs dévastations.

Un grand courage, une mémoire prodigieuse, un enthousiasme que rien ne pouvoit dompter, soutinrent M. D'Anville dans ces longs & pénibles travaux. Une critique sage, qui, dans les cas douteux, lui faisoit démêler la vérité ; une sagacité rare, qui entre les probabilités lui faisoit toujours choisir la plus probable ; enfin, une espèce d'instinct, qui, lorsqu'il est perfectionné par la réflexion & par l'expérience, est la marque du

véritable talent, ou plutôt le talent même pour les Sciences dans lesquelles la conjecture est souvent nécessaire, le firent triompher de tous les obstacles.

Les liaisons qu'il avoit formées dans le cours de ses études géographiques, avec des Gens de Lettres de grande réputation, commencèrent à établir la sienne, & lui valurent, avant l'âge de vingt-deux ans, le brevet de Géographe du Roi, quoiqu'il n'eût encore paru aucun Ouvrage de lui. Il justifia bientôt ce titre en publiant les Cartes du royaume d'Arragon, & celles qu'il avoit dressées pour la description de la France ancienne & moderne de l'abbé de Longuerue. Remarquons à la louange de M. D'Anville, que rien n'étoit plus honorable pour lui que d'avoir été choisi pour ce travail par l'abbé de Longuerue, le moins indulgent des Savans pour les demi-connoissances, si ce n'est d'avoir obtenu son estime & son suffrage après l'exécution.

Ce premier succès dut, sans doute, encourager M. D'Anville, mais il ne lui inspira point cette orgueilleuse confiance qui a souvent retenu dans la médiocrité des hommes nés pour se distinguer par de grands talens; il le rendit au contraire plus sévère envers lui-même, & l'avertit qu'il avoit besoin de plus grands efforts pour en mériter un second. Ainsi plusieurs années s'écoulèrent entre la publication de ses premières Cartes & de celles d'Afrique qui parurent en 1727. Elles furent suivies peu de temps après, des Cartes qu'il composa pour le Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée & à Cayenne, pour l'Histoire de Saint-Domingue du Père Charleroix, & pour l'*Oriens Christianus* du Père le Quien. Il déploya dans celles-ci, sur-tout dans la Carte du Patriarchat de Jérusalem, une étendue de connoissances qui lui fit infiniment d'honneur.

Ces différens Ouvrages lui méritèrent de la part des Jésuites, une préférence d'autant plus flatteuse qu'elle étoit éclairée, & qu'elle ne devoit pas peu contribuer

alors à fixer le jugement du Public sur son mérite. Ils le choisirent pour rédiger les Cartes de la Chine, levées par leurs Missionnaires, & en former l'Atlas de cet empire, qui accompagne l'histoire du Père Duhalde.

M. D'Anville fit dans le cours de ce travail, des observations, qui, jointes à quelques autres qu'il avoit déjà eu occasion de faire, le déterminèrent à prendre parti dans la question sur la figure de la terre, qui partageoit alors les Savans. Il crut pouvoir la résoudre par le moyen de la Géographie, & établit son opinion dans deux Mémoires qu'il publia en 1735 & 1736, sous le titre modeste, l'un de *Proposition d'une mesure de la terre, dont il résulte une diminution considérable dans sa circonférence sur les parallèles ;* l'autre, *Mesure conjecturale de la terre sur l'Équateur, en conséquence de l'étendue de la mer du Sud.* Ses conjectures ne manquoient pas de probabilité, & eurent alors plusieurs partisans; mais, avouons-le sans détour (nous n'aurons pas souvent de ces aveux à faire), elles se trouvèrent contraires au résultat des observations astronomiques, faites par la suite au Cercle polaire & à l'Équateur ; ce qui prouve seulement l'insuffisance de la Géographie à cet égard, & non celle du Géographe, auquel on ne peut reprocher que d'avoir peut-être trop présumé de la Science, & de n'avoir pas été assez convaincu, que c'est dans les cieux qu'on doit chercher à connoître la terre.

Cette erreur même, qui n'appartenoit qu'à un homme très-habile, fut plus utile que nuisible à la réputation de M. D'Anville; elle s'accroissoit de jour en jour par les nouvelles productions dont il enrichissoit la Géographie, & fut portée au plus haut degré par sa Carte d'Italie.

Ce pays, célèbre à tant de titres, dans tous les temps, n'avoit encore que des Cartes extrêmement défectueuses, & ne travailloit point à les perfectionner. M. D'Anville voulut rendre ce service à l'ancienne patrie de Ciceron & de Virgile; avec les seules connoissances qu'il avoit puisées dans les Auteurs anciens, & l'application exacte

des meſures itinéraires, ſans rien emprunter aux modernes que la nomenclature, il compoſa une Carte qui prouve mieux que les meilleurs raiſonnemens, combien l'ancienne Géographie eſt utile pour éclaircir la Géographie actuelle. Il y réduiſit de pluſieurs milliers de lieues quarrées, l'étendue que MM. Sanſon & Deliſle donnoient à l'Italie dans leurs Cartes, & fit un ſi grand nombre de corrections conſidérables, qu'il crut devoir expoſer les raiſons qui l'y avoient déterminé, dans une analyſe qu'il publia en 1744. Quelques années après, le Pape Benoît XIV ayant fait meſurer le degré du Méridien dans l'État eccléſiaſtique, & tirer une chaîne de triangles dans tout l'intervalle des deux Mers, M. D'Anville eut la ſatisfaction, la plus grande ſans doute qu'il pût déſirer, de voir ſes corrections confirmées par les opérations des Géomètres, & d'être preſque parvenu par l'érudition & la critique, à une exactitude qui paroiſſoit réſervée à la Géométrie.

Depuis la publication de la Carte d'Italie, chacune des années de M. D'Anville fut marquée par de nouveaux ſuccès. Ses quatre parties du Monde, une foule de Cartes particulières, dont l'énumération nous meneroit trop loin, ſes deux Hémiſphères, qui préſentent l'enſemble de ſes travaux ſur la Géographie moderne, étendirent ſa réputation dans toute l'Europe. Les Voyageurs des différentes Nations lui ont rendu plus d'une fois le témoignage, qu'il avoit deviné les pays qu'ils parcouroient; qu'il les avoit guidés d'une manière ſûre dans des contrées où ils ſe ſeroient égarés à la ſuite de tout autre Géographe. Les Navigateurs même ont ſouvent reconnu l'utilité de ſes Cartes pour la navigation, & avoué que les Côtes y ſont deſſinées avec une juſteſſe, qu'on ſeroit trop heureux de trouver dans toutes les Cartes marines.

Ce ſeroit affoiblir ces éloges, que de vouloir y ajouter. Bornons-nous à obſerver que chacune des Cartes de M. D'Anville, ſoit générales, ſoit particulières, eſt auſſi complette qu'elle pût l'être dans le temps où il la compoſoit.

parce qu'il n'en publioit aucune, sans s'être bien assuré par ses recherches, d'avoir sur le pays qu'elle renfermoit, toutes les lumières acquises à cette époque. Mais s'il se faisoit un devoir de ne rien omettre de ce qui étoit connu, il s'en faisoit un non moins sévère de resserrer chaque contrée dans ses justes limites, & de n'admettre aucun lieu dont la position ne fût pas à peu-près certaine, ou du moins très-probable. Quant à ceux dont l'existence ou la situation étoient entièrement douteuses, il différoit de s'en emparer jusqu'à ce qu'il y fût autorisé par de nouvelles observations, & se conduisoit à cet égard comme les Souverains de l'Europe se conduisent relativement à certaines îles éloignées, qu'on est convenu de laisser dans une espèce de neutralité; toujours prêts néanmoins à faire valoir leurs prétentions ou à les abandonner, suivant les conjonctures. De-là, dans plusieurs de ses Cartes, sur-tout dans celles d'Afrique, ces grands espaces restés vides, qui attestent en même temps & son exactitude rigoureuse, & les bornes des connoissances positives en Géographie.

Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des Cartes qu'il composa pour la Géographie ancienne, sans essayer d'en relever le mérite, universellement reconnu par les Savans. L'*Orbis Veteribus notus* embrasse toutes les contrées de la terre que la soif de l'or & la fureur des conquêtes firent connoître aux Anciens. On avoit déjà une Carte de M. Delisle, sous le même titre : un seul exemple suffira pour donner une idée de la différence qu'on remarque entre l'une & l'autre. M. Delisle plaçoit les *Satyrorum insulæ* dont parle Ptolémée, aux îles du Japon, & par ce moyen étendoit les connoissances géographiques des Anciens, au-delà du continent de l'Asie. M. D'Anville les restreint considérablement, en plaçant ces îles des Satyres, aux îles de Pulo Condor, qui sont d'environ vingt-cinq degrés plus occidentales que le Japon, réduction énorme qu'il justifia dans un Mémoire qu'il lut à l'Académie en 1763, & qu'elle a fait imprimer dans son recueil.

L'*Orbis*

L'*Orbis Romanus* renferme l'étendue de cet Empire immenſe qui a ſuccombé ſous le poids de ſa propre grandeur.

La Carte de l'ancienne Grèce offre la repréſentation fidèle des pays occupés par ces Républiques célèbres, dont on ne peut encore prononcer le nom, ſans éprouver une ſorte d'émotion, parce qu'il réveille en nous de grandes idées.

Il ſuffit de nommer la Carte de l'Aſie mineure & de la Syrie, celle de la Paleſtine, qu'il compoſa pour feu M. le Duc d'Orléans, auquel il étoit attaché, & qui eſt ſi utile pour l'intelligence de nos Hiſtoires ſaintes; celle de l'Italie ancienne, à laquelle on peut appliquer ce que nous avons dit de ſon Italie moderne.

M. D'Anville avoit une affection particulière pour ſes Cartes d'Égypte, ou parce qu'il avoit traité avec plus d'intérêt la Géographie d'un pays regardé comme le berceau des connoiſſances humaines, ou parce que ſon amour-propre étoit flatté d'avoir trouvé un aſſez grand nombre de corrections importantes, à faire aux Cartes antérieures aux ſiennes, & même à celle du Père Sicard, qu'il avoue, d'ailleurs, lui avoir été de la plus grande utilité. Il les accompagna d'un Ouvrage rempli d'érudition & de critique, intitulé : *Deſcription de l'Égypte ancienne & moderne*, dans lequel il établit, d'après un calcul qu'on doit ſuppoſer exact, que la vallée, fécondée par le débordement du Nil, étant ſeule ſuſceptible de culture, l'Egypte ancienne, dont la fertilité ſuffiſoit à la ſubſiſtance d'un nombre incroyable d'habitans, ne contenoit que deux mille cent lieues quarrées de terre propre au labourage, étendue qui n'eſt au plus que la douzième partie de celle de la France.

Il avoit publié en 1741 des *Éclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule* : l'amour ſi naturel du pays où on eſt né, le déſir de rendre utiles les nouvelles connoiſſances qu'il avoit aquiſes ſur cette contrée, l'engagèrent à

refondre cet Ouvrage dans un autre beaucoup plus complet, ſous le titre de *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des Monumens Romains*, qui parut en 1760, preſque en même temps que ſa Carte intitulée *Gallia antiqua*, dont il eſt un excellent Commentaire.

C'eſt au regret que lui témoignèrent pluſieurs perſonnes de ne pouvoir conſulter ſes Cartes anciennes, faute d'entendre le latin, que nous devons ſa *Géographie ancienne abrégée* qu'il donna au Public en 1768, & qui fut accueillie comme elle méritoit de l'être.

Ses *États formés après la chute de l'empire Romain en Occident*, ſon *Mémoire ſur les Peuples qui habitent la Dace de Trajan*, ſes deſcriptions de l'empire *Turc* & *de l'empire de Ruſſie*, qu'il publia en 1771 & 1772, rempliſſent l'intervalle qui ſépare la Géographie ancienne de la Géographie moderne, & préſentent le tableau des révolutions étonnantes qui changèrent la ſurface preſque entière de la terre.

Ces nombreux Ouvrages & pluſieurs autres encore que nous ſommes obligés de paſſer ſous ſilence, n'empêchèrent pas M. D'Anville d'enrichir le Recueil de cette Académie d'un grand nombre de Mémoires, tels que ſes *Recherches ſur les ſources du Nil; ſur le golfe Perſique & les bouches de l'Euphrate & du Tygre; ſur l'étendue de l'ancienne Rome; ſur l'île de Cypre; ſur le* Portus Itius *& le lieu du débarquement de Céſar dans la grande Bretagne*, & ſur pluſieurs autres points intéreſſans de la Géographie ancienne & celle du moyen âge.

Non content d'avoir conſacré toute ſa vie à la Géographie, M. D'Anville voulut perpétuer en quelque manière le culte qu'il lui rendoit, en formant des hommes dignes de le remplacer: il révéla le ſecret de ſon Art dans ſes *Conſidérations ſur l'étude & les connoiſſances que demande la compoſition des Ouvrages géographiques* & donna, dans ſon *Traité des Meſures itinéraires anciennes & modernes*, l'inſtrument dont il s'étoit ſervi avec tant de ſucès.

Les anciens Géographes avoient presque tous voyagé, & parloient très-souvent de ce qu'ils avoient vu. M. D'Anville au contraire connoissoit la terre sans l'avoir vue; il n'étoit, pour ainsi dire, jamais sorti de Paris, & ne s'en étoit pas éloigné de plus de quarante lieues.

Différentes circonstances firent qu'il ne parvint qu'assez tard aux honneurs littéraires: il avoit près de soixante ans lorsqu'il fut reçu en cette Académie en 1754; & près de quatre-vingts, lorsque l'Académie des Sciences l'élut en 1773, à la seule place qui y soit destinée à la Géographie. Cette même année une nouvelle couronne vint orner sont front; la place de premier Géographe du Roi étant devenue vacante, il y fut nommé sans l'avoir sollicitée; depuis long-temps toutes les Nations, de concert, le regardoient comme le premier Géographe de l'Europe.

M. D'Anville avoit formé une Collection de Cartes, tant gravées que manuscrites, la plus complette & la plus précieuse qui ait peut-être jamais existé. Les Savans, les Voyageurs, les personnes éclairées de tout rang & de tout pays, des Princes même s'étoient empressés de l'accroître, par le désir de contribuer au progrès de la Géographie dont il étoit l'oracle, & par le plaisir si doux de donner des témoignages de considération à un homme justement célèbre: c'étoit en quelque sorte, un tribut honorable payé au mérite utile, par l'estime & par la reconnoissance. M. D'Anville avoit toujours eu le projet de ne se désaisir de cette Collection rare qu'en faveur de la Nation; le Gouvernement qui en connoissoit le prix entra dans ses vues, & le Roi l'acquit vers la fin de l'année 1779, laissant jouir M. D'Anville le reste de sa vie d'un trésor si glorieusement amassé. Malgré l'affoiblissement de sa vue & de presque tous ses sens, il dirigea constamment le travail des personnes chargées de le mettre en ordre. C'est le dernier service qu'il ait rendu à la Géographie.

Le grand intérêt dont il étoit animé pour ce premier & dernier objet de ſes affections, avoit paru ſuſpendre, pendant cette opération, le dépériſſement de ſes organes: en perdant ce ſoutien, ſon ame perdit ſon reſſort: il offrit encore pendant deux ans, l'affligeant ſpectacle d'un homme de mérite qui ſe ſurvit à lui-même, juſqu'à ce qu'enfin, la nature étant entièrement épuiſée, il acheva de mourir le 28 janvier 1782, âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.

M. D'Anville étoit d'une conſtitution foible & délicate, qui ne ſembloit pas lui promettre de ſi longs jours: mais une extrême ſobriété & la régularité conſtante de ſa manière de vivre le mirent en état de réſiſter, depuis ſa jeuneſſe juſqu'à l'âge le plus avancé, à un travail d'environ quinze heures par jour, ſans que ſa ſanté en fût altérée; peut-être même ce travail, qui lui préparoit des ſuccès certains, qui écartoit de lui l'ennui & le dégoût, qui répandoit de l'intérêt & du charme ſur tous les momens de ſa vie, fut-il plus puiſſant que toute autre cauſe pour la prolonger.

En parcourant ſans ceſſe la terre, il s'étoit en quelque façon approprié les lieux dont il avoit rigoureuſement déterminé la poſition. Il contemploit avec complaiſance ces membres épars de ſon Empire; &, comme ſes prétentions lui paroiſſent fondées ſur des autorités reſpectables, il voyoit avec peine qu'on osât les conteſter, ſur-tout quand il s'agiſſoit de quelque point de la Géographie ancienne qu'il croyoit avoir plus invariablement fixée, & dont il s'étoit réſervé plus ſpécialement la poſſeſſion. La critique lui paroiſſoit alors une eſpèce de ſacrilége contre l'objet même de ſon culte; &, tranſporté d'une colère religieuſe, il s'écrioit quelquefois: *On profane toute l'Antiquité.* Cet enthouſiaſme qui eût, ſans doute, été ridicule dans un homme médiocre, étoit bien excuſable dans un vieillard qui n'avoit penſé, qui n'avoit vécu que pour la Géographie, & à qui la douce habitude d'être applaudi avoit dû donner

une grande idée de ſes talens ; on peut dire même que cet enthouſiaſme étoit reſpectable par les grands effets qu'il a produits : ſans ce reſſort puiſſant qui faiſoit agir M. D'Anville, nous ſerions vraiſemblablement privés d'un grand nombre d'excellens Ouvrages, & la Géographie ſeroit encore dans l'état où il l'avoit trouvée.

Mais autant il étoit bleſſé de la critique quand elle ſe montroit à lui armée de tous ſes traits, autant il avoit de reconnoiſſance pour les obſervations particulières qu'on lui communiquoit, & qui lui donnoient lieu de corriger les erreurs où l'avoient quelquefois entraîné les Mémoires dont il avoit été obligé de ſe ſervir. Un de nos Confrères, que l'amour éclairé des Arts a conduit à ces heureux climats où ils s'étoient perfectionnés, lui ayant apporté, ſur le golfe de Macri en Carie, ſur Milet & ſur le canton de l'Ionie où cette ville étoit ſituée, des détails qui le frappèrent, il s'empreſſa de rectifier ſa Carte d'Aſie, & ſe fit un plaiſir de publier ce qu'il devoit à ſon bienfaiteur ; car c'eſt le nom qu'il donnoit à ceux qui l'éclairoient de leurs lumières. Si on comparoit les premières épreuves de quelques-unes de ſes Cartes avec les dernières, on verroit qu'il a plus d'une fois fait uſage d'obſervations pareilles ; on verroit même qu'il a profité de la critique quand il la trouvoit juſte ; tant il eſt vai que ſa paſſion pour le progrès de la Géographie faiſoit taire chez lui toutes les autres.

On lui reprochera peut-être de n'avoir pas toujours écrit avec aſſez de clarté & de préciſion ; mais avant de le blâmer de n'avoir point employé une partie de ſon temps à ſe former le goût & le ſtyle par la lecture de nos bons Écrivains, qu'on ſe rappelle l'uſage utile qu'il a fait de tous ſes inſtans.

Peu répandu dans la ſociété, vivant dans le paſſé plutôt que dans le préſent, & dans les pays étrangers plus que dans ſa Patrie, connoiſſant moins les hommes que le ſéjour qu'ils habitent, M. D'Anville occupoit volontiers les autres

de ſes travaux, & croyant ne parler que de ſa paſſion, il parloit de ſes ſuccès.

Mais ces effuſions de cœur, ces épanchemens d'un amour-propre naïf qu'il n'avoit point appris à déguiſer, méritoient de l'indulgence & ne pouvoient offenſer perſonne. On l'entendoit ſans peine vanter la perfection de ſes ouvrages, & dire de la Géographie ce qu'Auguſte diſoit de Rome : *Je l'ai trouvée de brique, & je la laiſſe d'or.* En effet, les écarts de l'amour-propre ne ſont choquans que lorſqu'ils portent ſur des objets familiers au public, & dont chacun peut ſe croire en état de juger.

M. D'Anville étoit d'ailleurs ſimple, modeſte même quand il n'étoit point queſtion de Géographie. Content de règner ſur cette Science, loin de chercher à s'élever au-deſſus de ceux qui excelloient dans une autre, il les traitoit en toute occaſion, avec reſpect & déférence ; preuve certaine que ſon eſtime pour lui-même avoit pour principe, non l'orgueil qui aſpire toujours à la prééminence, mais la conſcience qu'il avoit de ſes forces : il croyoit pouvoir être juſte envers lui, comme il l'étoit envers les autres. Ajoutons, pour terminer en deux mots ſon éloge, qu'il n'avoit aucun défaut eſſentiel, & qu'il joignoit à toutes les qualités qui forment le grand Géographe, toutes les vertus qui font l'homme eſtimable.

Il avoit épouſé en 1730 Mademoiſelle Charlotte Teſtard, qu'il perdit en 1781, après cinquante-un ans de mariage. Heureux alors que la privation des facultés de ſon ame lui ait épargné le ſentiment de cette affreuſe ſéparation, il eſt du moins deſcendu doucement au tombeau ; la douleur l'y auroit précipité.

M. D'Anville a laiſſé deux filles ; une Religieuſe ; l'autre mariée à M. Hebert de Hauteclaire, Tréſorier de France, chargé par le Gouvernement de la direction des Ponts & chauſſées & du pavé de Paris.





ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ DE CANAYE,

Par M. DACIER.

ÉTIENNE DE CANAYE, Prêtre, Associé-Vétéran de l'Académie des Belles-Lettres, naquit à Paris le 7 décembre 1694, d'une famille ancienne & recommandable dans la Magistrature. Son père, Étienne de Canaye, & son aïeul sont morts l'un & l'autre Doyens du Parlement de Paris. Il étoit arrière-petit-neveu du célèbre Philippe Canaye, Seigneur de Fresne, Conseiller d'État sous le règne de Henri III, & honoré de la confiance de Henri IV, qui le nomma successivement son Ambassadeur en Angleterre, en Allemagne & à Venise, & le choisit pour être un des juges de la fameuse conférence qui se tint, en 1600, à Fontainebleau, entre le Cardinal du Perron & Duplessis-Mornay. Le Père Canaye, Jésuite, beaucoup plus connu aujourd'hui par sa prétendue conversation avec le Maréchal d'Hoquincourt, que par quelques ouvrages qui furent néanmoins assez estimés de son temps, étoit son parent à peu-près au même degré. Par les femmes & sur-tout par sa mère, Marie-Anne Garnier, M. l'Abbé de Canaye étoit allié à plusieurs grandes maisons du Royaume. Mais ne mettons pas plus d'importance à ces avantages fortuits, qu'il n'y en mettoit lui-même : il avoit trop de philosophie & de droits réels à la considération, pour être touché jusqu'à un certain point de ceux qu'il ne devoit qu'au hasard.

Lu dans la séance publique d'après la Saint-Martin 1783.

Après avoir fait ses études au Collége des Jésuites avec le plus grand succès, il se décida pour l'état ecclésiastique,

non par ambition, sa vie entière prouve que jamais cette passion n'eut d'accès dans son ame, mais afin de pouvoir cultiver les Lettres sans distraction, & mener une vie douce & tranquille, seul bien auquel il aspirât. Un sentiment moins personnel & plus noble fortifioit encore son inclination pour l'état ecclésiastique, & auroit suffi seul pour la faire naître ; en embrassant cet état, il assuroit la fortune de son frère aîné, qu'il aimoit avec la plus grande tendresse, & qui, malheureusement pour l'ame sensible & généreuse de M. l'Abbé de Canaye, n'a jamais joui du sacrifice que l'amitié s'étoit proposé de lui faire.

Il entra donc au Séminaire de Saint-Magloire, où il étudia pendant plusieurs années la Théologie par devoir & les Belles-Lettres par goût. On devoit naturellement attendre d'une pareille disposition, qu'il sortiroit du Séminaire bon Littérateur & médiocre Théologien ; mais son esprit se plioit avec tant de facilité à tous les genres de connoissances, qu'il égala pour le moins les plus habiles de ses confrères dans la Scholastique.

Il avoit cru que l'état ecclésiastique seroit un rempart suffisant entre lui & les affaires, pour lesquelles il avoit une aversion insurmontable : il se trompoit. Son père ne pensoit pas comme lui, & le pressa vivement, à diverses reprises, de se disposer à posséder une charge de Conseiller-Clerc au Parlement, à laquelle il le destinoit depuis long-temps. Le désir de se soustraire à ses instances réitérées qui pouvoient devenir des ordres, & de se livrer sans réserve à son amour exclusif pour les Lettres & pour le repos, influa vraisemblablement autant que toute autre cause, sur le parti qu'il prit, vers la fin de l'année 1716, d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire, dont le Père de la Tour, son proche parent, étoit Supérieur-général. Il y passa environ douze ans, presque uniquement occupé de ses études favorites, pour lesquelles il trouvoit les secours les plus puissans dans cette Congrégation savante, qui comptoit, sur-tout alors, parmi ses membres un grand nombre d'hommes du

du mérite le plus diſtingué dans les Sciences ſacrées & profanes ; & il n'auroit jamais ſongé à en ſortir, s'il n'y avoit été en quelque manière contraint par les ſollicitations preſſantes de ſa famille.

Rendu à la ſociété, qui devoit avoir d'autant plus de charmes pour lui qu'il en avoit beaucoup pour elle (car on ſe plaît ordinairement où l'on eſt ſûr de plaire), ſa paſſion pour les Lettres n'en fut point affoiblie. Il continuoit de les cultiver avec une ardeur & un plaiſir qui aſſuroient ſes ſuccès : un jugement ſain, une ſagacité rare éclairoient ſes recherches ; un goût exquis les dirigeoit & leur fixoit des limites. Les Langues d'Athènes & de Rome lui étoient devenues aſſez familières, pour en ſentir ſans travail les beautés & les fineſſes ; mais quelqu'attrait qu'eût pour lui la Langue Latine, il donnoit la préférence à la Grecque, & il la donnoit à Homère ſur tous les Ouvrages écrits dans cette Langue. Dès qu'il l'eut connu, il l'aima ſi paſſionnément, qu'il l'apprit preſque tout entier par cœur ; & dans la ſuite il l'aima encore plus, peut-être parce qu'il l'avoit appris. Dans ſon eſprit s'étoient dépoſées les richeſſes que la Poëſie, l'Éloquence & la Philoſophie ont produites dans tous les ſiècles. Il avoit le ſecret de jouir de ſon opulence, & d'en faire jouir les autres, ſans avoir l'air de la connoître & ſans que perſonne la devinât, parce qu'il paroiſſoit toujours ne ſavoir préciſément que ce qu'il avoit beſoin de dire. Il ne l'auroit jamais montrée aux yeux du public, ſi ſon entrée à l'Académie, où il fut admis en 1728, ne lui en eût fait un devoir. Plus d'une carrière s'ouvroit à la variété de ſes talens & de ſes connoiſſances. Il s'eſſaya d'abord par un Mémoire ſur l'Aréopage, dans lequel il examine quel fut le fondateur de ce Tribunal célèbre ; le temps & le lieu de ſon établiſſement ; quelles étoient les qualités exigées dans les Juges qui le compoſoient, & quelle forme ces Juges obſervoient dans l'inſtruction & le jugement des affaires qui étoient portées devant eux. Pour donner une idée du mérite de ce Mémoire, il ſuffit

de dire que M. l'abbé de Canaye a trouvé le moyen d'ajouter au Traité que le ſavant Meurſius a laiſſé ſur le même ſujet, & qu'il a rendu ce qu'il emprunte de lui, avec un ordre, une préciſion & une élégance de ſtyle, qui font lire ce morceau avec le plus grand intérêt.

Bientôt après, la naiſſance & les progrès de la Philoſophie ancienne, attirèrent & fixèrent pour quelque temps ſes regards. De tous les ſujets que l'Hiſtoire peut traiter, il n'en eſt pas de plus vaſte & de plus magnifique. Quels ſont en effet les objets qui s'offrent au pinceau de l'Hiſtorien? la Nature en général & l'Homme en particulier; la formation & la conſervation de l'Univers & des Sociétés, le bouleverſement & la régénération des mondes & des gouvernemens, les combats effrayans & interminables des élémens, & ceux des paſſions, non moins effrayans, non moins interminables. Quelles ſont les diverſes cauſes auxquelles il aſſignera tour-à-tour l'origine, le maintien & le rétabliſſement de l'harmonie univerſelle? dans le phyſique, toutes les eſpèces de puiſſances dont les hommes ſe ſont fait des idées vraies ou fauſſes; la puiſſance de la matière & du mouvement, celle de je ne ſais quel deſtin aveugle & inflexible, celle d'une intelligence infinie, & des génies ſubordonnés; dans le moral, les notions immuables du vrai, du juſte & du beau par eſſence. Sur quoi aura-t-il à prononcer lui-même? ſur la ſomme immenſe des erreurs, & le petit nombre des vérités arrachées dans de longs intervalles, aux ténèbres épaiſſes dont elles étoient enveloppées. Quels ſont enfin les Auteurs qu'il oſera citer à ſon tribunal, & dont les témoignages balancés pourront le diriger dans ſes déciſions? Thalès & Pythagore, Empédocle & Démocrite, Socrate, Platon & Ariſtote, Zénon, Épicure & cette foule d'hommes célèbres dont les noms, après tant de ſiècles, laiſſent encore dans nos eſprits une impreſſion profonde d'admiration & de reſpect.

Avant M. l'Abbé de Canaye, pluſieurs Savans & quelques Philoſophes avoient entrepris d'expliquer ou de

deviner la doctrine des Anciens; mais leurs ouvrages trop concis ou trop diffus, écrits presque tous dans une langue étrangère ou savante, effarouchoient ou lassoient la plupart des Lecteurs. Bayle étoit presque le seul parmi nous qu'on prît la peine de consulter & la liberté de copier servilement; encore l'accusoit-on d'accommoder à ses idées celles des anciens Philosophes; & d'ailleurs. comme il n'avoit pas donné par ordre l'histoire de la Philosophie ancienne, ses travaux ne pouvoient nuire au plan de M. l'Abbé de Canaye.

Au commencement de l'année 1731, il lut dans cette Académie ses *Recherches sur Thalès*, chef de l'école d'Ionie. Après avoir rapporté les principaux traits de la vie de ce Philosophe, il rend compte de ses découvertes en Astronomie, & de son opinion sur les causes premières. Dans les deux premiers articles, on voit un Critique sage & éclairé; dans le troisième, un Philosophe pénétrant & impartial. Thalès avoit admis l'eau pour principe de toutes choses. M. l'Abbé de Canaye examine ce système sous tous les rapports, le discute avec soin, & finit par être aussi peu favorable que Bayle, à l'orthodoxie du fondateur de l'école Ionienne.

L'année suivante, il donna la vie d'Anaximandre, disciple de Thalès, composée sur le modèle de celle du maître, & terminée par le même résultat. En travaillant à ces deux Mémoires, il s'étoit aperçu que, trop séduit par l'éclat de son projet, il n'en avoit pas assez médité les inconvéniens. La plupart des ouvrages des anciens Philosophes de la Grèce ont péri; il ne nous reste de leur doctrine que des fragmens détachés du tout dont ils faisoient partie; fragmens quelquefois contradictoires, presque toujours composés de termes équivoques, dont il est très-difficile de saisir le véritable sens; fragmens conservés souvent par des Auteurs d'une secte opposée, qui peuvent les avoir altérés, ou du moins interprétés en faveur de leur propre système, de sorte qu'on est toujours en droit de douter si les dogmes qu'ils nous donnent comme étant

ceux des anciens Philoſophes, ne ſont pas plutôt ceux qu'ils ont eux-mêmes intérêt de leur attribuer.

M. l'abbé de Canaye avoit éprouvé deux fois le dégoût d'un travail qui, après de longues veilles, n'avoit produit que des probabilités & des conjectures : il ne voulut pas s'y livrer une troiſième fois, & laiſſant à d'autres le foible avantage de multiplier nos doutes, s'il étudia encore les débris de la Philoſophie ancienne, il ne tenta plus de les raſſembler pour en former un tout. Comme il rompoit, en abandonnant cette hiſtoire, l'eſpèce d'engagement qu'il avoit contracté avec l'Académie, il crut en devoir expoſer les motifs dans un diſcours qu'il lui communiqua, & que des raiſons particulières l'ont empêché de publier. Nous en rapporterons un morceau qui ſera la plus belle partie de ſon Eloge, parce qu'on y verra & la manière dont il enviſageoit les choſes, & celle dont il ſavoit les exprimer. Nous perdrons, ſans doute, à la comparaiſon ; mais nous devons nous oublier pour faire mieux reſſortir ſes talens & pour honorer ſa mémoire ; & nous rempliſſons ce devoir avec joie. Voici comment il parle des monumens qui nous reſtent de la Philoſophie ancienne.

« Qu'on s'imagine un édifice immenſe, dont les proportions parfaitement exactes offrent au ſpectateur le plus difficile & le mieux inſtruit, ce que la ſymétrie a de plus régulier, la richeſſe des ornemens de plus magnifique, le bel enſemble de plus parfait ; qu'on ſuppoſe que tout-à-coup toutes les parties de cet édifice s'ébranlent, ſe détruiſent & s'écroulent, & qu'il ſoit queſtion, après bien des ſiècles, de tirer du chaos de ces ruines, je ne dis pas quelques morceaux mieux conſervés que les autres, mais l'édifice lui-même tel qu'il étoit quand il faiſoit l'orgueil de l'architecte & l'étonnement de tous les yeux; qu'on emploie à cet Ouvrage les mains les plus ſavantes, mais dirigées par des vues particulières : que réſultera-t-il de tant d'efforts réunis ? un aſſemblage bizarre, ſinon auſſi informe que celui des décombres

» mêmes, du moins aussi peu propre qu'elles à retracer » l'ancienne ordonnance & le génie du premier Auteur.

» Voilà l'image de l'ancienne Philosophie, avec cette » différence qu'il est peu vraisemblable que ces hommes, » tout nés qu'ils étoient pour donner le ton à leur » siècle, fussent parvenus à une connoissance de la vérité » assez complette pour avoir pu construire un système où » rien ne se dementît, & dont toutes les parties fussent » tellement arrangées, que chacune d'elles pût concourir, » autant par elle-même que par son rapport avec les » autres, à former un ensemble aussi capable de satisfaire » l'esprit, que l'édifice dont nous venons de parler l'étoit » de charmer les yeux ».

» Tout se réduit donc à savoir, non ce que les anciens » Philosophes on dû penser, non pas même ce qu'ils ont » pensé réellement, mais ce qu'on peut raisonnablement » croire qu'ils ont pensé, sur la foi de ceux qui ont bien » voulu nous l'apprendre, & qui peut-être nous ont moins » transmis les opinions dont ils nous annoncent l'histoire, » que celles dont ils étoient eux-mêmes prévenus. »

Tel est le ton général de ce Discours que nous aurions désiré pouvoir insérer ici tout entier, & qui est bien propre à faire regretter que l'Auteur se soit obstiné à garder le silence depuis qu'il l'eut composé. Plus jaloux d'acquérir que de produire, passionné pour le repos, redoutant tout ce qui pouvoit altérer sa tranquillité, assez modeste & assez philosophe pour être indifférent à la gloire, quand même il auroit pu l'obtenir sans effort, le devoir seul l'avoit déterminé à écrire. Aussi s'empressa-t-il, dès que les circonstances le lui permirent, de se délivrer de ce devoir dont le poids le fatiguoit. A peine les dix années, fixées par nos Règlemens pour pouvoir être admis dans la classe des Vétérans, furent-elles écoulées, qu'il demanda & obtint de passer dans cette classe, où l'on est dispensé du tribut imposé à chaque Académicien, parce qu'on renonce à l'espoir de la pension, qui en est la juste récompense, & à laquelle on ne parvient ordinairement

qu'après plus de vingt ans de travail & d'aſſiduité. Si M. l'abbé de Canaye avoit été à la veille d'y arriver, c'eût été une raiſon de plus pour lui d'y renoncer: un patrimoine conſidérable lui rendoit inutile cette reſſource tardive; & ſon ame déſintéreſſée mettoit encore moins de prix à la fortune qu'à la célébrité.

Libre des devoirs académiques, l'Académie ne lui en fut pas moins chère; & on ne le vit pas aſſiſter à nos aſſemblées moins fréquemment qu'auparavant. Il uſoit ſeulement de la liberté qu'il s'étoit procurée de ne point contribuer à enrichir le Recueil de nos Mémoires, & il en uſoit à la rigueur. Si ſes amis lui faiſoient quelques reproches obligeans ſur ſa pareſſe ſtudieuſe & philoſophique, & tentoient de l'exciter à en ſortir : *Je veux toujours demeurer dans la foule*, répondoit-il : *en Littérature comme au Théâtre, le plaiſir eſt rarement pour les Acteurs.* Mais en ceſſant de ſervir les Lettres par ſes Ouvrages, il ne ceſſa point de leur être utile, ſoit en les faiſant aimer & reſpecter dans le monde, ſoit en éclairant de ſes lumières & de ſes conſeils les Gens de Lettres qui vouloient le conſulter.

Outre les Mémoires dont nous avons parlé, M. l'abbé de Canaye a laiſſé un grand nombre de notes, écrites pour la plupart ſur les marges de ſes livres : celles de ſon Homère, qu'il ne ſe laſſoit point de relire, en ſont ſur-tout preſque entièrement chargées. Néanmoins, quel que fût ſon enthouſiaſme pour ce Poëte ſublime, il n'alloit pas juſqu'à lui inſpirer une admiration égale pour chacun de ſes vers; & M. l'abbé de Canaye avoit trop de goût pour faire comme un Savant, très-eſtimable d'ailleurs, qui, après avoir lu pluſieurs fois l'Iliade dans le deſſein d'en relever les beautés principales, ſe trouva l'avoir ſoulignée d'un bout à l'autre.

Le reſpect des héritiers de M. l'Abbé de Canaye pour ſa mémoire, & la précaution qu'il a priſe d'écrire ſes remarques ſur ſes livres, les préſerveront ſans doute du ſort qu'éprouvèrent chez lui, dans ſon enfance, un nombre prodigieux de notes précieuſes du célèbre Florent Chrétien,

Inſtituteur de Henri IV, que Madame de la Guerche ſa petite-fille, marraine de M. l'Abbé de Canaye, lui avoit léguées. Ces notes, dépoſées dans un lieu peu fréquenté, furent oubliées; des Domeſtiques qui n'en connoiſſoient pas le prix, les employèrent ou les diſpersèrent comme papiers inutiles; quelques-unes ſeulement, échappées à l'ignorance, ne ſervirent qu'à augmenter les regrets que M. l'Abbé de Canaye eut de cette perte, qui l'affligea plus vivement, que n'auroit pu faire celle d'une partie de ſa fortune.

Il avoit reçu de la Nature cette aptitude au bonheur, dont elle eſt trop ſouvent avare, que la Philoſophie peut étendre & diriger, mais que, malgré ſes magnifiques promeſſes, elle ne peut ſuppléer que très-imparfaitement; ou plutôt la Nature avoit placé le bonheur même dans le cœur de M. l'Abbé de Canaye, en y admettant excluſivement toutes les paſſions douces & honnêtes qui en ſont la ſource, ainſi que celle des vertus. Il fut heureux dans la retraite, il le fut dans le monde, il le fut dans tous les âges; il l'auroit été dans tous les états dont les devoirs lui auroient permis de jouir en paix de lui-même, & de ſuivre ſes inclinations.

Son eſprit réuniſſoit, par un accord ſingulier, la naïveté & la fineſſe, la légèreté & la profondeur, l'enjouement & la ſolidité, la grâce & la force; qualités qui formoient un enſemble d'autant plus piquant, que chacune d'elles contraſtoit mieux avec l'autre.

Perſonne n'avoit plus que M. l'Abbé de Canaye, le talent rare de bien raconter; & il y joignoit le mérite, peut-être encore plus rare, de ne jamais raconter autant qu'on auroit voulu. Habile à ſaiſir le ridicule, il n'eût tenu qu'à lui de ſe faire craindre; il préféroit de ſe faire aimer. Cette arme dangereuſe ne l'étoit point entre ſes mains: quelquefois malin, jamais cauſtique ni méchant, il ſe bornoit à employer cette plaiſanterie douce, aimable, qui avertit les autres de ſe tenir ſur leurs gardes, les

atteint ſans les bleſſer, les contraint de faire valoir leurs avantages, de cacher leurs défauts, ou du moins de ſourire à leur défaite. Il traitoit les prétentions avec moins de ménagement, & ſe permettoit quelquefois de tendre des pièges à la vanité pour lui arracher des aveux qui la montroient dans ſa nudité, & par conſéquent dans ſa laideur : c'étoit l'ironie de Socrate avec lequel il avoit paſſé une partie de ſa vie; il eſt bien difficile de fréquenter un grand homme, & de ne pas chercher à l'imiter.

On repouſſe ſouvent les prétentions des autres pour défendre les ſiennes : c'eſt l'amour-propre irrité qui ſe venge. M. l'Abbé de Canaye n'étoit point excité par cette ſenſibilité orgueilleuſe : ami de la ſimplicité & de la modeſtie, il ne pouvoit voir, ſans une ſorte d'indignation, qu'on offensât ces vertus qui faiſoient, pour ainſi dire, le fond de ſon caractère. Nous ne pouvons nous refuſer de citer ici un trait, peu intéreſſant par lui-même, mais qui montre juſqu'à quel point il les mettoit en pratique, & combien peu il étoit jaloux des diſtinctions auxquelles la plupart des hommes attachent le plus grand prix. Son indifférence à cet égard étoit telle, que dans un âge aſſez avancé, il n'avoit pas encore appris à connoître les armes de ſa famille. Quelqu'un de ſes amis voyant un jour diverſes armoiries peintes dans la chapelle de ſon château de Montereau, & lui demandant leſquelles étoient les ſiennes, il lui fut impoſſible de le ſatisfaire ſans avoir recours à ſon cachet, que cette queſtion l'obligea d'examiner pour la première fois de ſa vie.

Il a conſervé, juſque dans ſes dernières années, les facultés eſſentielles de ſon ame & toutes ſes qualités aimables. On remarquoit ſeulement qu'il prenoit moins de part à la converſation, non qu'elle ceſſât de l'intéreſſer ; mais comme il entendoit difficilement, il craignoit, ou d'être à charge aux autres en les faiſant répéter, ou que ſon oreille trompée ne fît imputer à ſon eſprit l'affoibliſſement de ſes organes.

Long-temps avant cette époque, il avoit preſque entièrement

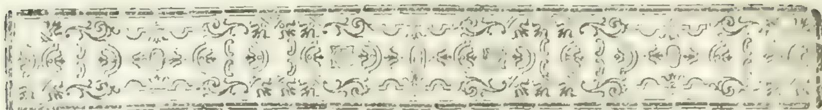
entièrement renoncé à la ſociété : les liens qui l'y attachoient, avoient été ſucceſſivement rompus par la mort de la plupart de ſes amis ; & les agrémens qu'il trouvoit dans l'intérieur de ſa maiſon, l'avoient empêché de chercher à faire de nouvelles liaiſons au-dehors. Ce n'eſt pas que ſon ame ſenſible n'éprouvât le beſoin d'aimer, mais il pouvoit le ſatisfaire ſans ſortir de chez lui. Une nièce *(a)*, qui lui épargnoit, depuis près de cinquante ans, l'obligation, bien pénible pour lui, de ſe mêler de ſes affaires, qui lui prodiguoit les ſoins les plus touchans & les plus aſſidus, partageoit toutes ſes affections avec un neveu *(b)*, élevé ſous ſes yeux, formé par lui-même, occupé ſans ceſſe, ainſi que ſa mère, plus encore par ſentiment que pour acquitter la dette de la reconnoiſſance, à faire le bonheur d'un oncle, qui à ſon tour ne s'occupoit que du leur.

C'eſt vraiſemblablement autant à leurs ſoins tendres & empreſſés & à la régularité conſtante de ſa vie, qu'à ſon excellente conſtitution, que M. l'abbé de Canaye a dû la ſanté ferme & vigoureuſe dont il a joui juſqu'à la fin de ſa longue carrière. Il fut frappé, vers le milieu de l'année 1781, d'une attaque d'apoplexie qui l'avertit qu'il approchoit du terme : mais, auſſi philoſophe dans la pratique que dans les principes, il n'en fut point ébranlé ; ſa ſérénité & ſa gaieté n'en furent pas même ſenſiblement altérées : on le vit, dès qu'il fut un peu rétabli, ſe livrer à ſes occupations & à ſes amuſemens ordinaires, avec le même attrait & le même plaiſir qu'avant d'avoir eſſuyé ce funeſte accident. Une nouvelle attaque, plus cruelle, accompagnée d'une paralyſie ſur le larynx, l'enleva le 12 mars 1782, dans la quatre-vingt-huitième année de ſon âge.

(a) Madame la Marquiſe de Meſnilglaiſe.

(b) M. le Chevalier de Meſnilglaiſe, aujourd'hui Capitaine aux Gardes-Françoiſes.





ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ DE GUASCO,

Par M. DACIER.

Séance de la Saint-Martin 1784.

OCTAVIEN DE GUASCO, Comte de Clavieres, Chanoine de l'Eglise de Tournay, Associé-libre étranger de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, de la Société Royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de celle de Cortone, & d'un grand nombre d'Académies de France & d'Italie, naquit à Pignerol en l'année 1712. Il étoit le second des trois fils du Comte François de Guasco, Directeur de la Province de Pignerol (titre qu'on donnoit aux Administrateurs des provinces dans les États du Roi de Sardaigne, avant que le roi Victor-Amédée le changeât en celui d'Intendant), & de la Comtesse Anne Castiglioni.

Il avoit apporté en naissant une curiosité sans bornes, qui lui fit éprouver de bonne heure le besoin de s'instruire: ce besoin devint si pressant, quand il fut sorti de l'enfance, & pour le satisfaire il se livra à l'étude avec si peu de ménagement, que ses yeux naturellement foibles en furent affectés au point de faire craindre qu'il ne perdît entièrement la vue; il en fut même privé pendant plusieurs mois, autant par le funeste effet des remèdes employés pour le guérir, que par la violence de la maladie. Mais enfin la Nature, triomphant du mal & du médecin, lui sauva un œil qui, heureusement pour lui, avoit été traité plus négligemment que l'autre, parce qu'on en désespéroit.

Peu de temps après qu'il fut rétabli, il embrassa l'état ecclésiastique, & fit sa principale étude de la Théologie &

de la Langue Hébraïque, d'abord dans la ville d'Asti dont son père avoit obtenu le Directorat en échange de celui de Pignerol qu'il avoit été contraint de céder, & ensuite dans celle de Turin. Il se lia dans cette dernière ville, de l'amitié la plus étroite avec quelques-uns de ses compagnons d'étude, dont plusieurs furent élevés dans la suite, plus encore par leur mérite que par leur naissance, aux premières dignités de l'Église. Animés d'une égale ardeur de se distinguer dans la carrière qu'ils avoient à parcourir, ils s'assembloient chaque jour pour tenir des conférences sur les objets de leurs études, & se communiquer mutuellement leurs observations & leurs lumières. Ce zèle ne méritoit que des éloges & des encouragemens : la haine théologique, dont on ne connoît que trop l'opiniâtreté & les emportemens, voulut le trouver coupable, parce qu'elle avoit intérêt qu'il le fût. Quelques Ordres religieux, irrités de de ce qu'on leur avoit ôté les chaires de l'Université, pour les donner à des Séculiers, aussi irrités peut-être de ce qu'on y attaquoit plusieurs points de leur doctrine, portèrent aux Éleves un coup qui devoit en même temps atteindre les Maîtres. Pour faire croire que l'enseignement étoit en mauvaises mains depuis qu'il n'étoit plus dans les leurs, ils semèrent le bruit que M. l'abbé de Guasco & ses amis avoient puisé dans les nouvelles écoles des principes hardis, des opinions contraires à la Religion ; & ils surent si bien l'accréditer, que l'Inquisiteur du Saint-Siège, le Président de l'Université & les Ministres d'État en furent alarmés, & enjoignirent aux jeunes Théologiens de rendre compte de leur foi devant des Commissaires nommés pour les interroger. Il leur fut facile de prouver leur innocence, &, pour cette fois du moins, la calomnie fut utile à ceux contre qui elle étoit tramée ; elle répandit dans la ville la réputation dont ils ne jouissoient encore que dans l'enceinte des écoles, & retomba de tout son poids sur ceux qui en étoient les auteurs.

M. l'abbé de Guasco passa encore quelques années à Turin,

partageant ſon temps entre les fonctions de ſon état & les Lettres, & travaillant à ſe rendre digne des places auxquelles il croyoit avoir droit d'aſpirer. L'élévation d'un homme que la rivalité avoit rendu l'ennemi de ſon père, & qui parvint au plus haut degré du crédit & de la faveur, détruiſit en un moment ſes eſpérances & celles de ſa famille. Le père s'empreſſa de donner la démiſſion de ſes places, pour s'épargner le déſagrément de ſe la voir peut-être demander; & les fils, dont deux ſervoient dans les troupes du Roi de Sardaigne, ne doutant pas que tout accès aux honneurs & à la fortune ne leur fût fermé, & ne pouvant ſe réſoudre, dans la vigueur de l'âge, à vivre dans la retraite & dans l'obſcurité, formerent la réſolution de chercher à ſe procurer, ſous un ciel étranger, les avantages auxquels il ne leur étoit plus permis de prétendre dans leur patrie. Les deux militaires entrèrent d'abord au ſervice de la Ruſſie, avec le grade de colonel, & paſsèrent bientot après à celui de la Maiſon d'Autriche. L'aîné y mourut en 1762, Général d'Infanterie, Grand'Croix de l'Ordre de Marie-Thérèſe, & moins honoré par ces titres que par la défenſe mémorable de Schwednitz, dont il partagea la gloire, en qualité de Commandant de la place, avec l'Officier François qui dirigeoit l'artillerie, & ſur-tout par les regrets que témoigna de ſa perte la Souveraine dont il étoit devenu le ſujet librement & par choix. L'autre, faute d'avoir eu autant d'occaſions de ſe ſignaler, fit un chemin moins rapide : il avoit cependant obtenu le même grade que ſon frère, quelque temps avant ſa mort arrivée en 1780.

L'amour des Lettres, l'éclat dont elles brilloient en France, & l'eſpoir d'y trouver quelque ſoulagement aux douleurs preſque habituelles qu'il reſſentoit aux yeux, depuis la maladie qu'il avoit eſſuyée dans ſa jeuneſſe, déterminèrent M. l'abbé de Guaſco à préférer la France à tout autre pays. Arrivé à Paris dans le cours de l'année 1738, il ne tarda pas à former des liaiſons avec quelques-uns des hommes les plus diſtingués dans les Lettres, & fut aſſez heureux

pour inſpirer dès-lors à l'illuſtre Monteſquieu des ſentimens d'amitié, qui ſuffiroient ſeuls à l'éloge de M. l'Abbé de Guaſco, & qui donnèrent la meilleure opinion de ſes qualités perſonnelles. Cette prévention favorable, des connoiſſances dont il n'étoit point avare, beaucoup de vivacité, un grand déſir de plaire, un langage moitié François, moitié Italien, ſoutenu de cette pantomime expreſſive qui, partageant l'attention entre les yeux & les oreilles, rend celles-ci plus indulgentes, ſupplée ce qui manque à la propriété des termes, détermine le ſens des expreſſions vagues, ajoute à la force ou à la fineſſe des penſées, & donne plus d'intérêt au récit en le mettant, pour ainſi dire en action, le firent réuſſir dans la Société au-delà de ſes eſpérances, au commencement de ſon ſéjour à Paris. S'il n'avoit ambitionné que ces ſuccès paſſagers, loin de travailler à ſe perfectionner dans la Langue Françoiſe, il auroit ſans doute conſervé avec ſoin une manière de s'exprimer à laquelle il en étoit en partie redevable. Mais ſon ambition étoit plus noble; il avoit la paſſion d'écrire, & d'écrire en françois: il employa donc pluſieurs années à étudier nos meilleurs Auteurs, & indépendamment de l'inſtruction qu'il en retira, il ſe familiariſa avec notre Langue, au point que le ſtyle de ſes Ouvrages laiſſe rarement apercevoir que l'Écrivain eſt étranger.

Son premier eſſai en François, fut la Traduction des Satires Ruſſes du Prince Cantemir, Ambaſſadeur de Ruſſie à la Cour de France, également recommandable comme Miniſtre & comme homme de Lettres, & dont il étoit devenu l'ami. Il ne publia cette Traduction que pluſieurs années après la mort du Prince, dont il écrivit alors la vie qu'il a miſe à la tête des Satires.

L'Académie des Belles-Lettres ayant propoſé pour le ſujet du Prix de l'année 1746, de rechercher *quel étoit l'état des Sciences & des Arts en France, ſous les règnes de Charles VI & de Charles VII*, ce prix, qui paroiſſoit

devoir appartenir à un François, fut remporté par M. l'Abbé de Guaſco. Le ſujet de celui de l'année ſuivante étoit beaucoup plus étendu, plus intéreſſant pour l'Hiſtoire générale, & demandoit qu'on mît à contribution les Auteurs de l'Antiquité, les Inſciptions, les Médailles & les Monumens de toute eſpèce : il s'agiſſoit d'examiner *quelle eſt la véritable ſignification du titre d'Autonome que prenoient pluſieurs villes ſoumiſes à une Puiſſance étrangère, & quels priviléges étoient attachés à ce titre, ſoit par rapport à l'adminiſtration de la juſtice, ſoit par rapport aux impoſitions & au ſervice militaire.* M. l'Abbé de Guaſco traita ce ſujet avec autant d'érudition & de méthode que le précédent, & eut le même ſuccès. Son Mémoire ſur l'état des Sciences en France, ſous le règne de Louis XI, lui mérita en 1749, une troiſième couronne dans cette Académie, qui l'admit la même année au nombre de ſes Aſſociés libres étrangers. Il y lut peu de temps après une Diſſertation ſur les Volces, ou les anciens habitans du Languedoc, dont il diviſe l'hiſtoire en trois époques : barbares dans la première, il les montre dans la ſeconde ſe poliçant peu-à-peu par le commerce des Phocéens, fondateurs de Marſeille. On les voit ſous la dernière époque devenus, en quelque ſorte, Romains dans leur gouvernement, dans leurs mœurs, dans leur langage, & en grande partie dans leur religion, produire des Orateurs, des Juriſconſultes, des Artiſtes dont Rome même admira les talens. Cette Diſſertation a été publiée par extrait dans le vingt-troiſième volume de notre Recueil. Les deux premières, couronnées en 1746 & 1747, ont été imprimées à Tournay en 1756; on y a joint un Traité ſur les Aſyles, tant ſacrés que politiques, depuis les temps les plus reculés juſqu'à ceux du Chriſtianiſme, dans lequel M. l'Abbé de Guaſco trace avec aſſez d'étendue, l'hiſtoire de ces lieux de ſûreté auſſi nombreux autrefois qu'ils ſont rares aujourd'hui, & fait voir qu'ils ont été uniquement établis dans l'origine pour protéger l'innocent opprimé, le foible perſécuté, le

malheureux, que le ſort, non ſa volonté, a rendu coupable, & nullement pour mettre les véritables criminels à l'abri de la juſte rigueur des Loix; & que ſi quelquefois ils y ont trouvé l'impunité, il faut l'imputer à l'abus & non à l'eſprit de l'inſtitution qui, malgré cet inconvénient, lui paroît avoir été beaucoup plus utile à l'humanité en ſauvant des milliers d'innocens, qu'elle ne lui a été nuiſible en dérobant quelques ſcélérats au ſupplice.

On a encore inſéré dans ce Recueil une diſſertation ſur le Préteur des Étrangers, Magiſtrat prépoſé à la déciſion des différends qui s'élevoient, ſoit entre les Étrangers que les affaires ou les plaiſirs attiroient en foule à Rome, ſoit entr'eux & les Citoyens Romains. M. l'Abbé de Guaſco la compoſa, étant dans cette ancienne capitale du monde, à l'occaſion d'une inſcription, dans laquelle Nevius Surdinus, dont elle a dû orner le tombeau, eſt qualifié *Prætor inter cives & peregrinos*, & qui ſe trouve au revers d'un bas-relief, repréſentant le dévouement de Curtius, que l'on conſerve au Capitole. M. l'Abbé de Guaſco n'a point eu le mérite d'expliquer l'inſcription; il avoit été prévenu par le Marquis Menutti; mais il a ſuppléé ce que ce Savant avoit omis, & a recueilli tout ce qu'il a pu trouver dans l'hiſtoire & dans les monumens concernant cette Magiſtrature, depuis l'an de Rome 510, où elle fut érigée, juſqu'au règne d'Auguſte, ſous lequel l'Auteur penſe qu'elle fut détruite.

Pendant le ſéjour que M. l'Abbé de Guaſco fit alors à Rome, la multitude des ſtatues que cette ville renferme, lui donna l'idée d'un ouvrage qui l'a occupé une grande partie de ſa vie, & qui, n'étant d'abord qu'une ſimple lettre, devint bientôt une diſſertation, & a fini par former un volume *in-4.°* ſous le titre d'*Eſſai hiſtorique ſur l'uſage des ſtatues chez les Anciens*, imprimé à Bruxelles, en 1768. On avoit déjà ſur les ſtatues pluſieurs ſavans traités, dans leſquels elles ſont conſidérées, ſoit relativement à l'hiſtoire, ſoit relativement à l'art. M. l'Abbé

de Guaſco, ſans négliger ces deux parties, enviſage ſon ſujet ſous un point de vue philoſophique, & entreprend de montrer principalement quel étoit le rapport des ſtatues avec la religion, les mœurs, le gouvernement, l'amour de la patrie; combien elles ont fait de héros d'hommes qui, ſans la noble émulation de mériter que leur image fût conſacrée à la vénération publique, n'auroient peut-être eu que des vertus ordinaires; enfin combien elles ont contribué à la gloire & à la proſpérité des États, tant qu'ils ont réſervé cet honneur aux Dieux & aux hommes qui en étoient véritablement dignes. On trouve dans cet Eſſai des vues très-ſaines, des réflexions juſtes & ſolides; mais comme les plus eſſentielles ſe préſentent pour ainſi dire d'elles-mêmes à ceux qui ſavent voir & réfléchir, & n'ont par conſéquent ni le piquant de la nouveauté, ni le mérite de la profondeur; comme d'ailleurs la partie de l'art & celle de l'érudition leur ſont en quelque ſorte ſubordonnées, il eſt arrivé que cet ouvrage eſtimable, à bien des égards, a été accueilli avec aſſez peu d'empreſſement.

Nous ne connoiſſons que le titre des autres ouvrages de M. l'Abbé de Guaſco: nous n'avons pu nous procurer ni ſes obſervations hiſtoriques ſur quelques-unes de nos provinces méridionales, qu'il avoit parcourues pour en examiner & en recueillir les monumens; ni ſa diſſertation ſur le Pape Clément V, fameux par la tranſlation du Saint-Siége à Avignon, & par la condamnation des Templiers; ni celle qu'il compoſa dans un de ſes voyages à Naples, ſur le temple conſacré à Sérapis dans la ville de Pouzzoles; ni pluſieurs autres morceaux du même genre, qui, pour la plupart, n'ont vraiſemblablement point été imprimés. Il paroît que la traduction Italienne qu'il avoit faite de l'Hiſtoire Ottomane du Prince Démétrius de Cantemir, père de l'Ambaſſadeur dont on a parlé, & celle de l'Eſprit des Loix, qu'il avoit écrite ſous les yeux de l'Auteur de cet immortel Ouvrage, ont eu le même ſort,

ſort, ainſi qu'un grand nombre de Mémoires ſur les loix, les mœurs, le commerce, les arts des pays qu'il avoit vus; & il avoit voyagé dans preſque toute l'Europe.

Depuis qu'il eut obtenu un Canonicat de Tournay, en 1751, content de ſa fortune, & plus riche encore de ſa frugalité & de ſon extrême économie que de ſon revenu, il ne ſongea plus à l'augmenter. Il eut même la modération, dans un des voyages qu'il fit à Vienne pour les affaires de ſon Chapitre, de refuſer un Bénéfice conſidérable qui lui fut offert en échange de ſon Canonicat, & qui ne lui auroit pas impoſé des devoirs plus gênans. Il eſt vrai néanmoins que ſon refus ne porta qu'un léger préjudice à ſes intérêts: l'Impératrice, qui déſiroit de récompenſer en lui les ſervices de ſes frères, lui donna preſqu'auſſitôt, à titre de penſion, la moitié des revenus de la menſe primatiale de Malines, & voulut le retenir à Vienne, en lui confiant la place de Directeur des études des Archiducs pour la partie de l'Hiſtoire. La ſanté de M. l'abbé de Guaſco ne lui permit pas de ſe charger de cet emploi honorable: le climat de l'Autriche ne lui convenoit pas mieux que celui de la Flandre, que les médecins lui avoient pluſieurs fois conſeillé de quitter; & comme il ſoupiroit depuis long-temps après l'Italie, il prit le parti de s'y retirer & d'eſſayer du ſéjour de différentes villes, avant d'en choiſir une pour s'y fixer à demeure. Pendant celui qu'il fit à Florence, il trouva l'Académie des Géorgophiles dans un état de langueur qui annonçoit une deſtruction prochaine: il entreprit de la rétablir, & eut le crédit de faire confirmer par l'autorité ſouveraine, les Réglemens qu'il rédigea pour aſſurer la durée de cette Compagnie, en aſſurant ſon utilité; &, ce qui étoit plus difficile, de lui faire aſſigner un lieu d'aſſemblée dans le palais Ducal, & les fonds néceſſaires pour remplir convenablement l'objet de ſon inſtitution.

Le plaiſir de jouir ſans ceſſe de la reconnoiſſance de ſes confrères, qui le regardoient avec raiſon comme le ſecond fondateur de leur Société, les ſentimens d'affection

& d'intérêt, qui attachent pour l'ordinaire de la manière la plus forte aux établissemens, ainsi qu'aux personnes dont on est le bienfaiteur, sembloient devoir le retenir dans la capitale de la Toscane; mais un sentiment plus puissant & plus doux, lui fit préférer Véronne, où Madame la Comtesse Bernardi sa sœur, qu'il chérissoit avec tendresse, l'invitoit depuis long-temps à venir s'établir auprès d'elle; il y a vécu environ vingt ans dans le sein de l'amitié & des lettres, & il y est mort le 10 mars 1781, laissant, outre Madame Bernardi, une autre sœur, mariée à M. Craveri, Membre du Sénat royal de Turin.

L'Académie des Filarmonici, qui s'étoit empressée de l'associer, dès qu'il se fut fixé à Véronne, n'a pas cru rendre à sa mémoire un hommage trop éclatant, en lui décernant une oraison funèbre, qui a été prononcée par un de ses Membres les plus éloquens.

S'il en faut croire l'orateur, la sévère économie de M. l'Abbé de Guasco, loin de nuire à sa bienfaisance, lui procuroit les moyens d'exercer cette vertu, & tournoit toute entière au profit de l'humanité souffrante; il a donné des sommes considérables aux hôpitaux de Saint-Jean-de-Latran, d'Ancone, de Saint-Germain en Piémont; il a doté plusieurs filles vertueuses, qui par sa libéralité sont devenues d'excellentes mères de famille; il a fait un grand nombre de bonnes œuvres de la même espèce; & ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, il les a presque toutes faites plusieurs années avant sa mort.

Son amitié constante survivoit aux amis qu'il avoit perdus, & ne s'éteignoit point dans leur tombeau. Il ne prononçoit presque jamais, même dans les dernières années de sa vie, le nom de Montesquieu sans attendrissement. Il pouvoit, sans doute, être fier d'avoir eu un pareil ami; mais l'amitié seule faisoit couler ses larmes: la vanité ne pleure que lorsqu'on l'humilie.

Susceptible d'impressions profondes, les services, les

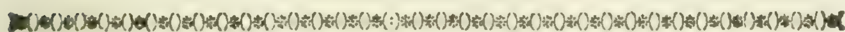
bons procédés ne s'effaçoient point de son souvenir : mais, par une suite de ce caractère, il conservoit aussi un long ressentiment des offenses ; & la vérité, que nous devons honorer avant la cendre des morts, nous défend de dissimuler que dans une occasion il s'est vengé avec peu de mesure & de délicatesse. Hâtons-nous d'ajouter, pour contrebalancer l'affligeant aveu que nous avons été forcés de faire, que le même homme qui ne pouvoit pardonner une injure, a eu la générosité de pardonner à un ingrat qui lui devoit de l'attachement & qui avoit attenté à sa vie.





MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.



DE LA CONNOISSANCE Que les Anciens ont eue des pays du Nord de l'Europe.

PREMIER MÉMOIRE.

Par M. DE KERALIO.

SI l'Histoire ancienne du Nord nous est à peine connue, ce n'est pas qu'elle présente peu de faits dignes d'attention, ni que ses monumens antiques n'aient point cette

Lû le 25 Avril 1780.

majesté qui se concilie, pour ainsi dire, une vénération religieuse; ce n'est point aussi que nos savans aient négligé de les connoître : des obstacles insurmontables les ont arrêtés. L'éloignement des lieux a rendu jusqu'à notre temps la communication des lumières entre le Nord & le Midi lente & difficile. La connoissance des anciennes langues septentrionales étoit nécessaire pour acquérir celle des antiquités scandinaves; mais ces langues presque abandonnées, même dans leur patrie, sont restées long-temps inconnues hors de ses limites, & nous avons à peine aujourd'hui les moyens de les apprendre. La langue latine, étant devenue celle des sciences dans toute l'Europe, a été employée par les historiens danois & suédois du XVI.e siècle; mais leurs écrits sont remplis de citations en ancien islandois, danois ou suédois, qui souvent n'y sont pas traduites. Ainsi nos littérateurs, ignorant ces langues, & privés des secours nécessaires pour en acquérir la connoissance, n'ont pu s'instruire dans ces ouvrages : d'ailleurs, un vrai savant n'est satisfait que lorsque les monumens & les auteurs originaux lui parlent eux-mêmes. Enfin, nous avons quelques moyens de les interroger & de les entendre. Conduits par eux, nous pourrons connoître l'ancien pays nommé *Basilie* par Pythéas, & *Scandinavie* par les Romains, chercher l'origine des peuples qui l'ont occupé, leur trace dans les deux chemins qu'ils paroissent avoir pris, l'un par la Chersonèse cimbrique, l'autre par ces contrées nommées aujourd'hui *Finlande* & *Laponie*, & celui que tint ensuite l'armée aséenne venue de l'Orient avec Oden. Nous pourrons comparer dans ses principes essentiels l'ancienne langue islandoise ou norvégienne avec celles des peuples voisins, examiner les changemens qu'elle éprouva sous Oden, & les caractères nommés *runiques* dont ce conquérant altéra peut-être la simplicité en y mêlant les anciennes lettres de Cadmus. Nous trouverons des objets encore plus intéressans dans les bâtons ou calendriers runiques, produit de la connoissance des Scandinaves en astronomie, dans

leurs fables religieuſes qui paroiſſent tenir beaucoup de celles des Grecs, dans leurs temples, leurs cérémonies, leurs loix, leurs mœurs, leurs coutumes : & pénétrant même juſqu'au fond du Nord, nous y verrons ce peuple iſolé, connu dans l'Europe ſous le nom de *Lapon*, que lui ſeul ne connoît pas, peuple nomade, paiſible, différent des nations voiſines par les traits, la ſtature, les vêtemens, la langue & les mœurs. Un examen plus approfondi de ce peuple ſingulier pourra nous conduire à ſon origine. Ces détails ſerviront de baſe & de preuves à une hiſtoire du peuple ſuédois. Ses qualités originelles, ſa valeur à la guerre, ſa fermeté dans les révolutions qu'il a éprouvées, ſa prudence dans la paix, ſon vertueux penchant pour les arts & les ſciences utiles, ſont dignes de fixer l'attention de tous les hommes : leur préſenter ces grands exemples, ce ſera les ſervir. Sa conſtante amitié pour les François a mérité tous leurs égards ; nous occuper de ſon hiſtoire, c'eſt contribuer, en quelque ſorte, à reſſerrer les liens qui uniſſent depuis ſi long-temps la Suède & la France. Mais, avant que de pénétrer dans la Scandinavie, il faut marquer les routes que l'on a tenues pour y parvenir, & lier l'hiſtoire du Nord avec celle du Midi, en examinant l'origine & les progrès de la connoiſſance que les Grecs & les Romains avoient acquiſe des pays ſeptentrionaux. Ce premier mémoire préſentera le Nord de l'Europe attaqué, pour ainſi dire, par les Grecs, du côté de l'Aſie par leurs établiſſemens ſur les bords du Pont-Euxin, & dans l'Océan germanique par les Phocéens de Marſeille & leur célèbre Pythéas. On y verra les colonies grecques s'établir, ſe multiplier, devenir puiſſantes par un grand commerce, s'avancer vers la Scythie avec l'ardeur d'un peuple ingénieux qui ſupporte impatiemment des bornes à ſes lumières ; & malgré leur opulence, leur nombre, leurs efforts conſtans durant pluſieurs ſiècles, on les verra toujours arrêtées & repouſſées par les mœurs ſauvages des nations qui, du Caucaſe à l'Iſter, défendoient l'approche des contrées du Nord.

Si quelques vaiſſeaux phéniciens pénétrèrent avant les Grecs dans le Pont-Euxin, il n'en reſte aucune trace. Le teint noirâtre, les cheveux crêpés, l'art de travailler le lin, la circoncision, la reſſemblance de la langue & de toutes les coutumes décéloient dans les Colchidiens une origine égyptienne ou peut-être éthiopienne *(a)*. On ne trouve dans l'hiſtoire aucun fait, aucune navigation qui puiſſe faire conjecturer que cette colonie fût venue par mer. Suivant Hérodote & les Égyptiens interrogés par lui à ce ſujet, c'étoient plutôt les deſcendans de quelques ſoldats de Séſoſtris, laiſſés ſur le Phaſe, ou, comme le dit Diodore, ſur le Palus mœotide, plus de quinze ſiècles avant l'ère chrétienne *(b)*. Lorſqu'Hérodote les vit environ mille ans après, ils conſervoient plus de ſouvenir des Égyptiens, que ceux-ci n'en avoient d'eux : cependant il ne leur reſtoit qu'une idée confuſe de leur origine.

L'expédition de Séſoſtris donna aux Égyptiens, & par eux aux Phéniciens qui fréquentoient l'Égypte, quelque connoiſſance du Pont-Euxin. Ainſi les colonies phéniciennes de Cadmus, & l'égyptienne que Danaüs conduiſit en Grèce peu de temps après, purent y répandre ce qu'elles ſavoient concernant cette mer & les peuples de ces bords. Il eſt probable que Phrixus fut inſtruit par cette voie qu'il y avoit des Égyptiens au fond du Pont-Euxin, & qu'ils y occupoient un pays fertile. Ce jeune prince, fuyant les perſécutions de ſa belle-mère, préféra de ſe retirer chez un peuple éloigné, mais hoſpitalier & ami des arts : peut-être auſſi fut-il attiré par les richeſſes de cette contrée. *(c)*.

Aétes, fils du Soleil, c'eſt-à-dire dans la langue allégorique de l'antiquité, venu de l'Orient ou du Midi, régnoit en

---

(a) Herodot. l. II. Ἡ ζόη πᾶσα καὶ ἡ γλῶσσα ἐμφερής ἐστι ἀλλήλοισι. *fol p. 127, l. 36,* edit. Londin. 1679. —*Strab. lib. XI, pag. 498,* C. Lutet. edit. Caſaub. — *Diodor. Sic. lib. I.* Henric. Steph. *pag. 35,* C. —*Pindar. Pyth. 4.* στροφ. έ. χώλ. ιΔ' — *Dyon. perieg. verſ. 689.* —Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *vol. IV, p. 602.*

(b) Mém. de l'Acad. *vol. V, p. 394.*

(c) Strab. l. I, p. 45, Caſaub. D.

Colchide, lorſque le fils d'Athamas y fut tranſporté. La fable dit que ce fut par un bélier, fils de Neptune; & l'hiſtoire n'ayant conſervé aucun détail de ce voyage, on n'a pu former à cet égard que des conjectures plus ou moins ingénieuſes *(d)*. On croit aſſez généralement que ce bélier fut un vaiſſeau qui porta Phrixus dans la Colchide près de quatorze cents ans avant notre ère. Mais, s'il eſt vrai que nul vaiſſeau ne paſſa les Cyanées avant le navire Argo, on peut croire que Phrixus, ayant abordé en Bithynie, ſe rendit à quelque port de ce pays & s'y embarqua pour la Colchide. Il eſt peu vraiſemblable que ce prince encore ſans expérience eût entrepris un voyage d'environ trois cents cinquante lieues, en traverſant des pays où l'hoſpitalité n'étoit pas connue.

Un ſiècle & demi s'écoula entre la navigation de Phrixus & l'expédition des Argonautes, ſi fameuſe dans l'antiquité. La Grèce voulant s'ouvrir l'entrée du Pont-Euxin, mer inconnue, brumeuſe, infeſtée par des pirates *(e)*, hériſſée d'écueils, voiſine des aquilons *(f)*, entourée de peuples barbares, & nommée *inhoſpitalière (g)*, aſſembla ſes guerriers les plus célèbres: Jaſon fut élu pour les commander. L'eſprit fabuleux de cet âge exagéra les dangers que tant de héros alloient braver. A l'entrée de cette mer étoient deux roches dont la cime ſe perdoit dans les nuages; les plus énormes flots de la bleuâtre Amphitrite venoient s'y briſer en mugiſſant: elles avoient le mouvement & la vie; c'eſt pourquoi les Dieux les nommoient *errantes*. Nul vaiſſeau n'échappoit à leur fureur; les oiſeaux même ne l'évitoient pas. Plus rapides que les vents, elles ſe réuniſſoient pour briſer les navires & les hommes que les flots

---

(d) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *vol. XII, p. 123.*

(e) Strab. l. XI, p. 495, D.

(f) Pomp. Mel. l. I, c. 19.

(g) Ovid. Triſt. l. IV, eleg. 4, v. 55.—Plin. l. IV, c. 12.—Strab. l. VII, p. 298, D.—*Diod. Sic. l. IV, p. 170, edit.* Henric. Steph. *ad finem.—Scymn. ch.—Pomp. Mel. c. 19, l. I.—Theocr. idyll. 13, verſ. ultim.* ἄξενον Φᾶσιν.

de la mer & les tourbillons de flamme y précipitoient. Cependant Argo franchit ce pas formidable, mais ce fut avec le secours d'une puissante divinité : la main de Junon même guida le navire, & depuis ce moment les deux rocs sont immobiles *(h)*.

Une entreprise tentée par des héros, favorisée par les Dieux, ne pouvoit avoir qu'un objet extraordinaire. Phrixus avoit immolé à Jupiter le bélier qui le porta dans la Colchide : il en avoit donné au souverain du pays la toison d'or ; ce fut elle dont les Argonautes voulurent tenter la conquête, c'est-à-dire en langue vulgaire, enlever l'or qu'on recueilloit avec des peaux de mouton dans le Phase & dans les torrens des montagnes voisines. C'est cet usage qui fait dire à Pline que la Colchide est célèbre par ses toisons d'or *(i)*. Ce pays avoit aussi des mines d'or, d'argent, & de fer, qui pouvoient attirer les Argonautes *(k)*. Leur siècle n'est pas éloigné de ceux dont Homère a peint les mœurs, & les héros de l'Iliade ne sont point ennemis de l'or.

Ces deux navigations, ayant ouvert aux Grecs une vaste mer, devinrent célèbres dans leur histoire. Plusieurs monumens, répandus tant sur les bords du Pont-Euxin que dans la Médie *(l)*, rappelèrent les bienfaits de Phrixus & de Jason. Celui-ci, disoit-on, avoit pénétré jusqu'aux lieux voisins du Caucase *(m)*. Le riche temple de Leucothée, dans la Moschique, aux frontières de l'Arménie, étoit l'ouvrage de Phrixus; il y rendoit des oracles, & le bélier, animal sacré, n'y étoit point immolé. Pharnace & Mithridate de Pergame en enlevèrent les richesses *(n)*. Une ville

(h) *Homer. Odyss. l. XII, v. 59 & seq. —Theocr. idyll. XIII. — Ovid. ex Ponto, ep. 1, l. III, v. 1.—Strab. l. VII, p. 300.* C.

(i) *Plin. l. XXXIII, c. 3,* in Colchis, velleribus aureis inclyto regno—*Stra. l. I, p. 45,* D. *l. XI, p. 499,* C.

(k) *Strab. l. I, p. 45,* C. —*Plin. l. XXXIII, c. 3.*

(l) *Strab. l. I, p. 45,* D.

(m) *Strab. l. XI, p. 505,* D.

(n) *Strab. l. XI, p. 498,* C.— *Pomp. Mel. l. I, c. 21.*

ſituée aux confins de l'Ibérie & de la Colchide portoit le nom de *Phrixium (o)*. Jaſon avoit élevé un temple à Jupiter près de Chalcédon: un promontoire du Pont fut appelé *Jaſonium*. On montroit auprès du Phaſe les reſtes d'une ancre de pierre que l'on diſoit avoir été celle du navire Argo. Arrien, qui vivoit ſous l'empereur Adrien, la vit en faiſant le tour du Pont-Euxin: il rapporte qu'on y découvroit aſſez de marques de vétuſté, pour qu'on la crût du temps de Jaſon; mais une autre ancre de fer, à laquelle on attribuoit la même antiquité, lui parut beaucoup plus moderne *(p)*.

Bientôt les Grecs s'établirent ſur le Pont-Euxin; quelques-unes de leurs colonies plaçoient leur première époque au temps de Phrixus & de Jaſon. Dioſcurias, habitée & peut-être fondée par des Miléſiens, rapportoit ſon origine à Amphitus & Telchius *(q)* conducteurs de chars, qui accompagnoient les Dioſcures. C'étoit, diſoit-on, ſous les mêmes chefs que les Phtiotes, Achéens & Lacédémoniens qui étoient de ce voyage, avoient formé des établiſſemens entre la Colchide & le Boſphore cimmérien; ceux-là ſous le nom d'*Achéens*, les autres, ſous celui d'*Hénioques (r)*. Autolycus un des Argonautes étoit révéré à Sinope comme fondateur de cette ville: il y avoit un temple, & y rendoit des oracles *(ſ)*. Sur le rivage des Maryandins, Héraclée ſe glorifioit d'avoir été fondée par Hercule: on y montroit deux chênes qu'il avoit ſemés, & la caverne Achéruſe par laquelle il amena Cerbère du fond du Tartare. Quelques gouttes échappées de la gueule de ce monſtre produiſirent dans ces lieux le plus ſubtil des poiſons, le funeſte aconit *(t)*.

(o) *Depuis* Ideſſe. *Strab. l. I, p. 45*, D. *l. XI, p. 499*, B.

(p) *Arr. Peripl.*

(q) *Plin. l. VI, c. 5.* Strabon les nomme Amphiſtrate & Reca. *l. XI, p. 496*, A. — *Solin. c. 25.* — *Pomp. Mel. l. I, c. 21.*

(r) *Strab. l. XI, p. 495*, D.

(ſ) *Strab. l. XII, p. 546*, B.

(t) *Plin. l. XXIX, c. 2.* — *Pomp. Mel. l. I, c. 19.* — *Dyoniſ. Perieg. v. 788 & ſeq.* — *Sol. c. 55.* — *Xenoph. de exped. Cyr. lib. VI, p. 292, lin. 42 & ſeq.* Baſil. 1572.

Les habitans d'Apſaros, petite ville du Pont-Euxin, y faiſoient voir le tombeau d'Abſyrthe, frère de Médée, & prétendoient que leur ville en avoit porté le nom, mais que les nations barbares des environs l'avoient corrompu *(u)*. Un comptoir des Sinopéens portoit le nom de *Cythore*, fils de Phryxus *(x)*. Les barbares même de la Tauride connurent les héros grecs; la mémoire d'Iphigénie vivoit parmi eux, & la gloire du vaillant Achille s'étoit répandue juſques aux bords de la Scythie.

Il y avoit à cinq cents ſtades des bouches de l'Iſter une île connue ſous le nom de *Leuké* ou celui d'*île d'Achille (y)*. Thétis l'avoit donnée à ſon fils; on y voyoit dans un temple des anneaux, des patères, des pierres précieuſes conſacrées au Dieu qui l'habitoit: ce n'étoient point des hommes qui prenoient ſoin du temple; l'île étoit déſerte. Pluſieurs plongeons, hirondelles & corneilles de mer *(z)*, paſſoient la nuit ſur le rivage: dès que l'aurore annonçoit le jour, ces oiſeaux alloient à la mer, & s'y étant plongés voloient dans le temple, l'arroſoient & le nettoyoient avec leurs ailes. Ainſi chez les anciens toute la nature honoroit les vertus guerrières.

Les navigateurs alloient dans ce temple offrir au héros leurs vœux & leurs ſacrifices; dès qu'ils en approchoient, il leur apparoiſſoit en ſonge & les inſtruiſoit des lieux où le mouillage étoit ſûr & commode. Quelques-uns voyoient auſſi Patrocle durant leur ſommeil. Achille même apparoiſſoit

---

(u) Arrian. peripl.

(x) Ephor. citant. Strab. l. XII, p. 544, D.

(y) Strab. l. VII, p. 306, A. Δίαρμα πεντακοσίων σταδίων. *Plin. l. IV, c. 13*, a Boryſthene 140 M. a Peuke inſula 50 M. — *Pomp. Mel. c. 7, l. II. Ptolem. l. III. Myſ. lin. ultimâ.* — *Arrian. Peripl.* — *Solin. cap. 29.* — *Dyoniſ. Perieg. verſ. 54 & ſeq.* Ces deux derniers auteurs placent l'île d'Achille devant le Boriſthene. — *Scylax in Geogr. ant. 1700, in-4.° p. 70.*

(z) Κορῶναι αἱ θαλάσσιοι. *Arrian. peripl.* C'eſt peut-être le petit cormoran ou corbeau aquatique, *graculus palmipes Ariſtotelis*, the ſea-krow de Willughby, *corvus aquaticus minor*, Aldrovand. ornith. 3, pag. 272, tab. 273. — Willugb. ornith. 249, tab. 63. *Phalacrocorax minor, Briſſon 6, pag. 516.* — *Linnæi ſyſtem. natur.* Anſer Pelec. 4, *p. 217, tom. I*, 1767.

quelquefois

quelquefois ſous la forme d'une flamme, au ſommet du mât ou d'une vergue, comme les Dioſcures.

La chèvre lui étoit conſacrée. Ceux qui faiſoient voile vers l'île avec le deſſein d'y ſacrifier, portoient pluſieurs victimes, en immoloient une, & laiſſoient les autres dans l'île. Elles ſervoient aux navigateurs que la tempête y jetoit, ſi toutefois le héros interrogé par eux recevoit leurs ſacrifices; alors la victime obéiſſante venoit s'offrir d'elle-même. Le temple renfermoit auſſi beaucoup d'offrandes en argent. On y voyoit une ſtatue de forme antique, & des inſcriptions à la louange d'Achille & de Patrocle, en vers grecs & latins. Quelques-uns croyoient que cette île étoit la demeure de pluſieurs héros *(a)*; mais le plus vaillant des guerriers y étoit le plus révéré: où devoit-il, en effet, recevoir les honneurs divins, ſi ce n'eſt au milieu de peuples qui n'avoient d'occupation que celle de la guerre?

Les Thraces, les Hénètes, les Paphlagoniens vinrent au ſecours de Troie. Homère nomme pluſieurs lieux de la rive méridionale du Pont-Euxin; Seſame, Kromne, Erythine, Ægiale, Cythère, Alybe, *contrée lointaine où eſt la ſource de l'argent (b)*: il parle du Sangare & du Parthénius. Héſiode fait mention de ces deux rivières *(c)*. Ainſi, plus de douze ſiècles avant notre ère, les Grecs connoiſſoient la côte qui s'étend du Boſphore de Thrace aux Chalybes. Ce fut de ce côté que leurs colonies commencèrent à s'établir, & qu'elles ont toujours été en plus grand nombre. Celui de la Thrace étoit plus froid, moins fertile, plus

---

(a) Dionyſ. Perieg. v. 545.

(b) Iliad. γ. 187, β. 851 & ſeq. Il eſt vraiſemblable que l'Alybe d'Homère étoit le pays des Chalybes, nommés depuis Chaldéens; pays célèbre par ſes mines d'argent, & depuis par ſes mines de fer. *(Strab. l. XII, p. 549,* B. C. D. *550,* A. B. *— Xenoph. de exp. Cyr. l. V, p. 177, lin. 44 & ſeq.* Le mot τηλόθεν employé par le poëte place Alybe à une grande diſtance de la Paphlagonie, dont il vient de parler. Hellanicus, cité par Étienne de Byſance, a parlé d'un port du Pont-Euxin, nommé Alybe. *Steph.* Ἀλύβη.

(c) Theog. v. 344.

exposé aux tempêtes *(d)* : cependant l'Ister & l'Ardiscus sont au nombre des fleuves qu'Hésiode a nommés ; mais on pouvoit en avoir eu connoissance par l'intérieur de la Thrace *(e)*.

Les colonies Milésiennes furent les plus nombreuses. On trouve d'abord à la côte de Bythinie, Héraclée qui avoit un port commode : cette ville devenue puissante assujettit tout le pays & envoya d'autres colonies *(β)*. Arrian & Xénophon attribuent son établissement aux Doriens de Mégare, & Strabon aux Milésiens. Ceux-ci fondèrent la petite ville de *Téïum* qui appartint ensuite aux Paphlagoniens *(f)*. Sésame, ville voisine, prit le nom d'Amastris, femme de Denys, tyran d'Héraclée, & fille d'Oxyathra, frère de Darius, lorsque cette princesse eut réuni par confédération les quatre colonies grecques de Sésame, Cromna, Téium & Cythore *(g)*. Mais, parmi les autres villes que les Grecs avoient en Paphlagonie *(γ)*, il faut distinguer Sinope, colonie de Milet. La situation en étoit heureuse, le terroir fertile, les pêcheries abondantes, & sur-tout celles du thon ; elle avoit des ports & des rades commodes *(δ)*. Ses premiers habitans, ne connoissant pas ce qu'ils possédoient, restèrent long-temps foibles & pauvres. Une nouvelle colonie de Milésiens en fit un meilleur usage *(h)*. Les campagnes de Sinope se couvrirent d'oliviers ; ses tables de bois d'érable & de noyer, ses huiles

---

(d) *Strab. l. VII, p. 319*, C.

(e) *Hesiod. Theog. v. 339, 345.*

(β) *Strab. l. XII, p. 542*, A.

(f) *Strab. l. XII, 543*, C.—*Pomp. Mel c. 20, l. 1.*—*Arrian. peripl.* Il paroît que les bornes de la Paphlagonie & de la Bithynie changèrent. Strabon les met au fleuve Parthénius ; Méla & Pline au Billæus. Scylax nomme cette ville Τήϊον, & la met aussi en Paphlagonie.

(g) *Strab. l. XII, p. 544*, D.—*Plin. l. VI, c. 2.*—*Arrian. peripl.*

(γ) *Colusse, Corenis, Cinolis, Anticinolis, Abonuteicos, &c. v. Scyl. Plin. Strab. &c.*

(δ) Σινώπη... ἵδρυται γὰρ ἐπὶ αὐχένι χερρονήσου τινός· ἑκατέρωθεν δὲ τοῦ ἰσθμοῦ λιμένες καὶ ναύσταθμοι. *Strab. lib. XII, p. 545*, C. D.

(h) Étienne de Bysance attribue la fondation de Sinope à Macritius de Cos, qui fut peut-être conducteur de la seconde colonie. *V. Xenop. de exp. Cyr. lib. X, p. 290, l. 39, Basil. fol. 1572.*

& ſon minium *(i)* auſſi beau que celui d'Ibérie, acquirent de la renommée. La chaîne de montagnes qui la ſéparoit de la Bithynie produiſoit des bois propres à la conſtruction des vaiſſeaux, & qu'il étoit facile de conduire à la mer. Sinope enrichie par un grand commerce, conſtruiſit des flottes, domina en ſouveraine juſqu'aux Cyanées, & ſecourut la Grèce en pluſieurs guerres : devenue opulente, elle conſtruiſit dans ſon enceinte des portiques & des temples qu'elle peupla de ſtatues. Mais ſa gloire & ſa liberté périrent enſemble; elle fut priſe par Pharnace, enſuite par Lucullus, & reçut une colonie Romaine. Lucullus lui laiſſa tous ſes ornemens; il n'en fit enlever qu'une ſphère, ouvrage de Billarus, & la ſtatue d'Autolycus, fondateur de Sinope *(k)*. Cette ville fut la patrie de quelques hommes célèbres, dont les plus connus ſont Diogène & Mithridate *(l)*. Les poëtes ont feint que Sinope étoit fille du fleuve Aſopus, parce que la ſeconde colonie miléſienne qui l'avoit occupée deſcendoit des Ioniens anciennement établis dans le Péloponèſe, auprès de Sicyone ſur les bords de l'Aſope, & dépoſſédés par les Achéens, lors de la troiſième irruption des Héraclides *(m)*. Armène, bourg & port voiſin de Sinope, en étoit une colonie *(μ)*.

Dans le royaume de Pont, les Miléſiens fondèrent Amiſos, habitée enſuite par des Athéniens, & nommée par eux Pirée. Peu de villes ont éprouvé plus de viciſſitudes; elle fut libre ſous les Grecs, enſuite poſſédée par des rois, ornée de temples & augmentée par Mithridate, nommée

---

(i) *Strab. l. XII, p. 540,* A.— *Plin. l. XXXIII, c. 7.* Les Anciens nommoient ainſi le mercure minéraliſé, que nous appelons cinabre : notre minium eſt la chaux de plomb pouſſé au feu de réverbère juſqu'à rougeur.

(k) *Strab. l. XII, p. 545 & ſeq.*— *Plutarch. Lucull.*

(l) Strabon nomme Timothée, l'hiſtorien Bathon, & le poëte comique Diphilus.

(m) *Dionyſ. Perieg. v. 773 & ſeq.*

(μ) Ἀρμένη ἐστὶ δὲ κώμη τῶν Σινωπέων ἔχουσα λιμένα. *Strab. l. XII, p. 545,* B. Οἱ δ' Ἕλληνες. . ἀφικνοῦνται εἰς Σινώπην, καὶ ὡρμίσαντο εἰς Ἀρμένην τῆς Σινώπης. *Xenoph. de exp. Cyr. l. VI, p. 290, lin. 37.*

après lui *Pompeiopolis (n)*, prise par Pharnace & par Lucullus, affranchie par Jules Céfar, remife par Antoine fous le joug des rois, tyrannifée par Strabon, libre fous Augufte.

Plus loin font le Thermodon & les fertiles plaines de Thémifcyre, que les Amazones ont rendu célèbres *(o)*: on y élevoit des troupeaux nombreux de bœufs & de chevaux; on y recueilloit l'élyme *(p)* & le mil : les montagnes voifines donnoient des raifins, des noix, des fruits de toute faifon, nourriffoient du gibier en abondance *(q)*, produifoient le cryftal & le jafpe verd *(r)*.

Au-delà vers le nord, les peuples étoient plus fauvages, & les colonies moins fréquentes; on en trouve trois de Sinope, Cotyore, Cérafos, & Trapèfe ou Æfenis *(f)*. Elles étoient voifines des Mofynèques, nom qui fignifie *habitans des arbres* ou *des maifons de bois (t)*. Les mœurs de ce peuple étoient barbares; ils fe deffinoient fur le corps des figures extraordinaires, affouviffoient leur faim par-tout comme les brutes; fans nulle pudeur, s'unifloient au hafard comme elles, fe donnoient un roi par élection, le gardoient étroitement & dans les chaînes, le faifoient jeûner un jour entier, s'il avoit fait quelque faute; d'ailleurs incultes, durs, inhumains, ennemis de tous les hommes

(n) Plin. l. VI, c. 2.—Solin. c. 56.

(o) Diodor. Sic. l. II, p. 128, (Hanov. fol. 1604).

(p) Linné a confervé ce nom, & en fait un genre de la feconde fection de fa troifième claffe. M. Adanfon le nomme d'après Théophrafte *Sitofpelos,* & en fait un genre de froment de la famille des gramen, *fection 5.* Plufieurs efpèces de ce genre croiffent aux bords de la mer. *Linn. fpec. plant. p 83, fyftem. nat. t. 2, p. 100.* —Adans. famill. des plant. *tom. 2, pag. 36.*

(q) Strab. l. XII, p. 548, A.

(r) Ὑδατόεσσαν ἴασπιν. *Dionyf. Perieg. v. 780 & feq.*

(f) Steph. Byfant. Τραπεζοῦς, *Xenoph. de exp. Cyr. l. V, p. 268, lin. 29, lib. VI, p. 278, lin. 2.*

(t) Θινὲς δὲ καὶ ἐπὶ δένδρεσιν ἢ πυργίοις οἰκοῦσι. διὸ καὶ Μοσυνοίκους ἐκάλουν οἱ παλαιοί, τῶν πύργων μοσύνων λεγομένων. *Strab. lib. XII,* A. *p. 549.* Μοσσύνοικοι δουρατέοις πύργοισιν ἐν οἰκία τεκτήναντες... οὓς καλέουσι μόσσυνας, καὶ δ' αὐτοὶ ἐπώνυμοι ἔνθεν ἔασι. *Apollon. l. II. — Mel. lib. I, c. 21.—Plin. l. VI, c. 4.* Καὶ οἱ μόσσυνας ἔχουσι δουρατέους. — *Dionyf. Perieg. v. 766.*

qui abordoient à leurs côtes *(u)*. Tels étoient auſſi les Chalybes ou Chaldéens, qui s'étoient preſque emparés de Céraſos alors nommée *Pharnacie*, les Byzères, les Macrons ou Sannes, les Cercites ou Apaïtes, tous les habitans de ces montagnes juſqu'à la Moſchique, où étoient les Heptacomètes qui ſurpaſſoient les autres en férocité *(x)*.

Au-delà ſur la partie du rivage qui ſe courbe vers le nord, on trouve la Colchide & le Phaſe, & une ville grecque de même nom, ſituée au milieu des eaux : elle avoit d'un côté la mer, de l'autre un lac ; le fleuve entouroit le reſte. Athéniſtagore de Milet fut le chef de cette colonie *(y)*. La côte produiſoit du chanvre, du lin, de la cire & de la poix ; les toiles du Phaſe étoient renommées ; les bois de conſtruction qui croiſſoient dans ce pays & vers le Caucaſe, fournirent de grands ſecours à Mithridate pour ſes forces navales. Au-delà étoit Cycnus fondée par des marchands grecs *(z)*.

Vers l'angle où le rivage, quittant la direction nord, court à l'occident, on trouvoit Dioſcurias, colonie de Milet, nommée depuis *Sébaſtopolis* & anciennement *Æa (a)*. Les peuplades voiſines, la plupart Sarmates, venoient y acheter quelques denrées & ſur-tout du ſel *(b)*. Pline & Strabon les appellent *nations (c)*; mais doit-on nommer

---

(u) Strab. l. XII, p. 549, A. *Xenoph. de exp. Cyr. lib. V, p. 277, lin. 26.*

(x) Ibid. Strab.

(y) Strab. l. XI, p. 498, C. *499,* A. *500,* C. — *Scylax. Colch.* Cet ancien géographe, (ὁ παλαιὸς συγγραφεύς. *Strab. l. XIV, p. 658,* A.) dit qu'en remontant le Phaſe à cent quatre-vingt ſtades, on trouve une grande ville des barbares, nommée *Malè*, de laquelle étoit Médée. Il ne parle point d'*Æa* que Pline place à quinze milles, & Étienne à trois cents ſtades de la mer, ſur le Phaſe, entre l'Hyppos & le Cyanos, *(lib. VI, c. 4.)* D'autres ont dit que Séſoſtris étoit le fondateur de cette ville d'*Æa*, *(v. Apollon. Scholiaſt.)* Scylax place auſſi dans la Colchide une ville grecque nommée Γυννις : c'étoit vraiſemblablement celle qu'Étienne de Byſance nomme Τυννις & Πυννις.

(z) Mela l. I, c. 21.

(a) Arrian. Peripl.

(b) Strab. lib. XI, p. 506, A.

(c) Συνέρχεσθαι μὲν εἰς αὐτὴν ἑβδομήκοντα· οἱ δὲ καὶ τριακόσια ἜΘΝΗ φασίν, πάντα δ' ἑτερόγλωττα. *Strab. lib. XI, p. 498,* A. — *Dioſcuriades . . . nunc deſerta. . . . quondam adeò clara ut Timoſthenes in eam trecentas nationes, quæ diſſimilibus linguis uterentur, deſcendere prodiderit. Plin. lib. VI, c. 5.*

ainſi des familles diſperſées, vivant d'animaux & de fruits ſauvages, tellement diviſées d'intérêt & de commerce, que chacune avoit ſa langue & n'entendoit pas les autres? On en comptoit juſqu'à cent trente; quelques-uns même diſent trois cents : les Romains furent obligés d'entretenir en cette ville cent trente interprètes *(d)*.

Les principaux de ces peuples étoient les Achéens, nommés depuis *Zygiens*, les Hénioques, les Cercetes, & plus haut les Phthirophages à qui une ſaleté exceſſive fit donner ce nom *(e)*. Les Soanes, leurs voiſins, avoient la même ſaleté, mais plus de valeur & de puiſſance *(f)*; ils occupoient la cime du Caucaſe, avoient un roi, trois cents juges, un grand nombre de combattans, & empoiſonnoient leurs armes. Le reſte de ce mont, qui forme un grand iſthme entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne, étoit aux Albains & aux Ibères : ceux-ci un peu moins barbares, occupoient un ſol fertile, avoient des villes, des marchés, des édifices publics. Ils étoient diviſés en quatre ordres, choiſiſſoient leurs rois dans le premier, & prenoient le plus âgé des parens du dernier roi. Le ſecond ordre étoit celui des prêtres, le troiſième des ſoldats & des laboureurs, le quatrième des eſclaves : chaque famille avoit ſes biens en commun & obéiſſoit au plus âgé.

La plupart des Albains étant bergers ou chaſſeurs, ſe rapprochoient plus de la vie nomade, mais ne différoient pas totalement des Ibères *(g)* : ne connoiſſant ni monnoie, ni poids, ni meſure, ni nombre au-delà de cent, ils ne

---

(d) *Et poſtea à noſtris* CXXX *interpretibus negotia ibi geſta*, *Plin.* ibid.

(e) *Strab. lib.* XI, *p. 497*, A.

(f) *Strab. lib.* XI, *p. 499*, B. Cet auteur les nomme *Thoanes* à la page 497 : on le trouve écrit de ces deux manières dans le précieux manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, du XII.e ſiecle, *n.° 1393*, *pag. 128 verſo* & *129*. Le manuſcrit *n.° 1408* a auſſi ces deux leçons, *pag. 338* & *339 verſo*. Le *n.° 1395* qui a ſervi d'original à l'édition d'Alde de 1516, & le *n.° 1396*, portent le nom de Θοανας, & celui de Πόανες. Le beau manuſcrit *n.° 1394*, a Θοάνας & Σόανες : enfin le *1398* a Χοανας & Σόανες.

(g) *Strab. l.* XI, *p. 501*, B.

commerçoient que par échange. Quelques-uns cultivoient les campagnes & faisoient la guerre sans industrie. Il y avoit entr'eux si peu de commerce qu'ils étoient divisés en vingt-six tribus dont chacune avoit sa langue & son roi : dans la suite ils n'obéirent qu'à un seul. La vieillesse recevoit chez eux les plus grands honneurs. Ils adoroient quelques dieux que les Grecs ont cru être le Soleil & Jupiter, & la Lune qui avoit sur-tout leurs hommages. Le temple de la déesse étoit voisin de l'Ibérie : le souverain pontife, objet des respects du peuple, & préposé par l'autorité royale, administroit un territoire consacré, vaste, bien peuplé ; il présidoit aux ministres qui desservoient le temple : plusieurs d'entr'eux saisis par l'esprit de la déesse annonçoient les destinées. Si une fureur extrême emportoit le prophète dans les bois, le grand-prêtre, l'enchaînant avec des fers sacrés, le nourrissoit abondamment le reste de l'année. Conduit ensuite à l'autel, il y étoit parfumé & immolé avec les victimes ; un des ministres lui enfonçoit dans le cœur le javelot réservé aux sacrifices humains ; les autres attentifs à sa chûte y lisoient l'avenir & l'annonçoient à l'assemblée : ensuite portant le cadavre au lieu destiné à cet usage, tous le fouloient aux pieds, & croyoient se purifier. Il n'étoit permis chez les Albains, ni de prendre aucun soin des morts, ni même d'en parler : s'ils laissoient de l'argent, on l'enterroit avec eux, & l'on ne conservoit rien des biens de ses pères *(h)*. Tels étoient dans ces contrées les peuples les moins barbares ; quelques autres peuplades moins connues habitoient les montagnes au-dessus de Dioscurias.

En arrivant par mer à cette ville, on découvroit le Caucase dont la hauteur paroissoit égaler celle des plus hautes montagnes, & l'on y distinguoit le rocher nommé *Strobilos*, où l'on disoit que Vulcain avoit enchaîné Prométhée par les ordres de Jupiter *(i)*.

(h) Strab. l. XI, p. 503, A, B, C.

(i) Idem, *p. 505*, D.—*Arrian. Peripl.*

Plus loin, les Achéens, les Hénioques & les Zygiens, peuples pirates *(k)*, habitoient une côte montagneuse & sans ports; ils avoient des bateaux légers qui tenoient au plus trente hommes: les Grecs les nommoient *Camares.* Lorsque l'hiver ne leur permettoit pas de tenir la mer, ces bateaux transportés dans les forêts leur servoient d'habitations. Quelquefois ils prenoient terre chez une tribu voisine, s'y cachoient avec leurs bateaux dans les forêts qui leur étoient connues, erroient de nuit, pilloient, enlevoient des hommes, remettoient aussitôt en mer, & instruisant eux-mêmes les familles des enlèvemens qu'ils leur avoient faits, rendoient les captifs pour un prix médiocre. Les habitans du Bosphore ouvroient quelquefois leurs ports à ces pirates, & leur permettoient d'y vendre leurs prises. Ces peuples obéissoient à des chefs soumis eux-mêmes à d'autres chefs, nommés *tyrans* ou *rois.* Les Hénioques en avoient quatre, lorsque Mithridate passa du Pont chez les Achéens, & delà dans la Chersonèse.

Près du Bosphore cimmérien étoit la Sintie, où l'on trouvoit quelques villes grecques *(l)*. Les plus remarquables étoient Cépos, colonie de Milet, Hermonasse & Phanagorie, colonies d'Ioniens *(m)*; celle-ci étoit le marché des nations voisines du Palus Mœotides: elle avoit un temple consacré à Vénus *apaturienne* ou *trompeuse.* On disoit que cette déesse poursuivie jusque-là par des géans, appela Hercule, le cacha dans une caverne, y attira les géans l'un après l'autre, & qu'ils périrent tous sous les coups de son défenseur *(n)*.

La rive méridionale du Palus avoit pour habitans les Mœotes & quelques autres peuplades. Les femmes elles-mêmes y étoient guerrières; elles combattoient à cheval,

(k) *Strab. lib. XI, p. 495,* D.
(l) *Phanagoria, Cepos, Sindicos limen, Patos* ou *Bata,*
(m) *Dionys. Perieg. v. 552.*
(n) *Strab. lib. XI, p. 495,* B.

& n'avoient le droit de tranſmettre la vie à un nouveau citoyen, qu'après avoir donné la mort à un ennemi *(o)*: la rive ſeptentrionale étoit déſerte *(p)*.

Les Grecs, ayant continué leurs établiſſemens, avoient paſſé dans la Cherſonèſe; ils la nommèrent *Taurique*, parce qu'elle étoit habitée par les Taures, & *petite Scythie*, parce que les Taures étoient Scythes. Dans les ſiècles ſuivans, ce nom s'étendit à toute la côte compriſe entre l'iſthme & le Boryſthène, & même paſſa l'Iſter *(q)*.

Les Taures étant géorgiens, c'eſt-à-dire, cultivateurs, paſſoient pour être plus doux & plus civiliſés que les nomades: cependant ils étoient avides & quelquefois pirates *(r)*. Panticapée, où les Miléſiens s'établirent, fut long-temps ſoumiſe aux rois du pays qui, d'abord ne poſſédant qu'un petit territoire près du Boſphore cimmérien, étendirent leur domination ſur toute la Cherſonèſe *(ſ)*. Les Grecs avoient auſſi dans cette preſqu'île, du côté de l'orient, Nymphæa, Cydæa, Myrmécium, & Théodoſia *(t)*, colonie de Milet, Parthénium & Trapézus; ils venoient y chercher les ſalaiſons du Palus & le blé que cette côte & les plaines de la preſqu'île produiſoient avec abondance *(u)*.

Sur la rive occidentale étoit Cherſonèſe, colonie d'Héraclée du Pont-Euxin *(x)*: on y voyoit le temple d'une vierge, & ſur le promontoire voiſin le temple & la ſtatue de la même divinité *(y)*. Les Taures diſoient que c'étoit Iphigénie, fille d'Agamemnon; ils lui ſacrifioient tous les Grecs dont ils pouvoient ſe ſaiſir, & tous les étrangers que la tempête jetoit ſur leurs côtes *(z)*. Quelques-uns croyoient que c'étoit Diane, & la regardoient comme

(o) *Pomp. Mel. lib. I, c. 21.*
(p) *Strab. lib. VII, p. 310*, D.
(q) Idem *p. 311*, A.
(r) Idem B, D.
(ſ) Idem *p. 310*, A, D.
(t) *Scylax* ἐν Σκύθῃ.

(u) *Strab. lib. VII, p. 309*, D; *p. 311*, B.
(x) *Plin. lib. IV, c. 12.*
(y) Τὸ τῆς παρθένου ἱερὸν, δαίμονός τινος. *Strab. lib. VII, p. 308*, C.
(z) *Herodot. lib. IV, p. 257, lin. 41 & seq. edit. citat. p. 3, not. a.*

fondatrice de cette ville, célèbre ſur-tout par une caverne conſacrée aux Nymphes *(a)*.

Au-delà ſur le Boryſthène étoit Milétopolis *(b)* ou Olbia-Savia, fondée pendant l'empire des Mèdes, c'eſt-à-dire, au moins ſix ſiècles avant l'ère chrétienne *(c)*, & ſur la rive gauche du Tyras ou Danaſter, Niconie; ſur la rive droite Ophiuſe ou Tyras *(d)*; plus bas, au bord de la mer Iſtria *(e)*, Iſſos *(f)*, ou Iſtropolis *(g)*, dont l'origine remonte à l'irruption des Scythes dans la Médie, environ ſix cents trente-deux ans avant notre ère; Tomes devenue célèbre par l'exil d'Ovide, Odeſſe fondée pendant le règne d'Aſtyages *(h)*, Apollonie cinquante ans avant celui de Cyrus *(i)*: toutes ces colonies étoient miléſiennes. Les Mégariens de Chalcédon fondèrent Ménébrie ou Méſembrie, lorſque Darius fils d'Hyſtaſpes faiſoit la guerre aux Scythes *(k)*. Quelques-unes de ces villes firent d'autres établiſſemens ſur la même côte. Méſembrie envoya une colonie à Nauloque, Apollonie à Thynias & Anchiale, Héraclée à Calatis, lorſqu'Amyntas monta ſur le trône de Macédoine *(l)*.

Ainſi les Grecs entouroient tout le Pont-Euxin, & faiſoient le commerce de cette mer; mais nous voyons, par ce qui nous reſte de leurs travaux en géographie, que, depuis le temps de Phrixus juſqu'à celui de Solin, c'eſt-à-dire, pendant plus de deux mille ans, ils ne purent acquérir du pays du Nord qu'une connoiſſance générale & très-imparfaite. La ſeule rigueur du climat auroit ſuffi pour les arrêter; un ciel qui n'étoit jamais ſans froidure *(m)*, une

(a) *Pomp. Mel. l. II, c. 1.*
(b) *Plin. lib. IV, c. 12.*
(c) *Scymn. ch. — Strab. l. VII, p. 306,* B.
(d) *Scymn. ch.—Herodot. l. IV, p. 241, lin. 29.—Strab. lib. VII, p. 306,* A. Niconie eſt vraiſemblablement le Νεωνειον de Scylax, comme le Τρίαστης ποταμὸς du même auteur paroît être le Tyras.
(e) *Arrian. Peripl.*
(f) *Strab. l. VII, p. 319,* A.
(g) *Plin. l. IV, c. 11.—Scymn. ch.*
(h) *Scymn.* vers l'an 580 avant J. C.—*Plin. l. IV, c. 11.*
(i) *Scymn.* vers l'an 609 av. J. C.
(k) *Idem* vers l'an 509 av. J. C.
(l) *Idem* cinq cents trente-un ans avant J. C.
(m) *Ovid. l. V, eleg. 2, v. 65.*

terre enſevelie ſous les neiges *(n)*, les plus grands fleuves couverts d'une glace épaiſſe *(o)*, le Boſphore cimmérien & pluſieurs milles du Pont-Euxin gelés & portant des hommes, des chevaux & des chariots *(p)*, quel aſpect & quels obſtacles ? mais la nature ſeptentrionale en oppoſoit de plus grands. Dans ces climats tous les peuples étoient brigands ou pirates, même les cultivateurs *(q)*; ils abhorroient les étrangers & leurs coutumes, & ſur-tout celles des Grecs *(r)*; ils leur faiſoient une guerre interminable *(ρ)*, & pour donner une mort plus ſûre, ils empoiſonnoient leurs traits *(ſ)*. Quelquefois ils chaſſoient les Grecs de leurs établiſſemens. Lorſque Pline écrivoit *(t)*, Dioſcurias avoit été abandonnée, Pityus ruinée par les Hénioques; &, quand Arrian fit le tour du Pont-Euxin, Théodoſia étoit déſerte *(u)*.

Ainſi les Grecs, toujours occupés de leur défenſe ou de leur commerce, ne pouvoient ni tirer d'inſtruction de ces peuples demi-ſauvages, ni pénétrer dans leur pays. Peu-à-peu même leur genre de vie & leurs uſages devinrent barbares; ils n'employèrent plus que la langue ſcythique mêlée de quelques mots grecs. Le climat & l'habitude des combats en firent preſque des Scythes *(x)*. Les ſeuls Héracléotes établis à Cherſonèſe conſervèrent les mœurs d'Ionie *(y)*; cependant quelques Grecs, ayant abandonné ceux du Pont-Euxin, pénétrèrent dans la Scythie juſqu'au pays des

---

(n) Ovid. Triſt. lib. III, eleg. 4, v. 48.

(o) Idem *l. V, eleg. 10, v. 10. — l. 3, eleg. 10, v. 25. — Epiſt. ex Ponto, 7, l. IV, v. 7.* Ibid. *epiſt. 9, v. 85.* — Ibid. *epiſt. 10, v. 38. — Triſt. lib. II, v. 196.*

(p) Herodot. l. IV, p. 233, lin. 48 & ſeq. — Strab. l. VII, p. 307, B.

(q) Idem *p. 311,* D.

(r) Herodot. l. IV, p. 248, lin. 24 & ſeq.

(ρ) Ovid. Triſt. l. V, eleg. 3, v. 11. — Ex Ponto l. I, epiſt. 2, v. 15 & ſeq. — Pomp. Mel. l. II, c. 1.

(ſ) Ovid. Triſt. l. III, eleg. 10, v. 64. — l. IV, eleg. 1, v. 77. — Ex Ponto l. III, epiſt. v. 26. — Lib. IV, epiſt. 8, v. 11 — Strab. lib. XI, p. 499, C.

(t) Plin. lib. VI, c. 5.

(u) Arrian. Peripl.

(x) Ovid. Triſt. l. V, eleg. 7, v. 11, 12, 51, 52 & ſeq. — Eleg. 2, v. 68. — Herodot. l. IV, p. 231, l. II.

(y) Plin. l. IV, c. 12.

Budins; ils y ſubſiſtèrent ſous le nom de *Gélons*, & gardèrent quelque choſe de leur langue & de leurs uſages; mais il ne paroît pas qu'ils aient conſervé de liaiſon avec les colonies grecques, ni qu'ils y aient fait paſſer des inſtructions ſur l'état des peuples ſcythes *(z)*.

Les anciens auteurs grecs comprenoient tous les peuples au-delà de l'Iſter & du Pont-Euxin, ſous les noms d'*Hyperboréens*, d'*Arimaſpes* & de *Sauromates :* enſuite on les appela *Scythes* & *Celto-ſcythes (a)*. Homère ne les nomme pas; mais il paroît les déſigner, lorſqu'il peint *Jupiter jetant ſes regards ſur la Thrace, la Myſie, les célèbres Hippomolgues qui vivent de lait, & les Abiens, hommes juſtes (b)*. Héſiode nomme les Scythes dans un de ſes vers, & les déſigne dans un autre, en parlant *des hommes qui vivent de lait, & ont des chars pour demeure (c)*. En effet, la plupart vivoient de lait, & ſur-tout de lait de cavale, de lait acide, de fromage, de chair de cheval & d'autres animaux *(d);* ils erroient d'un pâturage à l'autre, & n'avoient d'habitations que leurs chariots *(e);* ils donnoient leur territoire à cultiver pour un tribut médiocre & ſuffiſant à leurs beſoins : s'il n'étoit pas acquitté, ils faiſoient la guerre; ils n'en payoient aucun : leur pauvreté, leur climat, leur courage les défendoient *(f)*. Oppoſés dans leurs mœurs, les uns s'abſtenoient des chairs de tout animal *(g);* les autres égorgeoient leurs hôtes, ſe nourriſſoient de leur chair, buvoient dans leurs

(z) Herodot. l. IV, p. 258, lin. 44. Πόλις δὲ ἐν αὐτοῖσι (Βουδίνοισι) πεπόλισται ξυλίνη· οὔνομα δὲ τῇ πόλι ἐστὶ Γελωνός... Εἰσὶ γὰρ οἱ Γελωνοὶ τὸ ἀρχαῖον Ἕλληνες... οἴκησαν ἐν τοῖσι Βουδίνοισι.

(a) Strab. l. XI, p. 507, C.

(b) Iliad. l. XIII, v. 5 & 6.

(c) Γλακτοφάγων εἰς αἶαν ἀπήναις οἰκί' ἐχόντων. Strabon *(l. VII, p. 302,* D*)* cite ce vers d'un poëme d'Héſiode, intitulé *circuit de la terre*, que nous n'avons plus : le même poëte a nommé les Scythes dans cet autre vers cité par Strabon *(l. VII, p. 300,* D,*)* d'après Ératoſthène : Αἰθίοπας, Λίγυάς τ' ἠδὲ Σκύθας ἱππημολγούς.

(d) Herodot. l. IV, p. 225, lin. 22.—Strab. l. VII, p. 302, C; *311,* B, C; *l. XI, p. 493,* A.

(e) Herodot. lib. IV, p. 240, lin. 3, 5 & 6.—Strab. l. VII, p. 300, C, *l. XI, p. 490,* C.

(f) Strab. l. VII, p. 311, C, D.

(g) Ephor. a Strab. citat. lib. VII, p. 302, C.

crânes *(h)*, dans ceux de leurs ennemis, dans ceux de leurs compagnons qu'ils avoient tués en combat ſingulier *(i)*; s'élançoient comme des tigres ſur le premier ennemi tombé ſous leurs coups, & s'abreuvoient de ſon ſang *(k)*; employoient les peaux humaines à couvrir leurs carquois, leurs chevaux, & même à ſe vêtir *(l)*; n'érigeoient des autels qu'au Dieu des combats repréſenté par un glaive *(m)*; lui ſacrifioient le centième de leurs priſonniers, de même que des bœufs & des chevaux *(n)*; célébroient les obsèques de leurs ſouverains en étranglant la plupart de ceux qui les avoient ſervis *(o)*: l'effuſion de leur propre ſang étoit le ſceau de leurs alliances *(p)*. Au-delà, les anciens plaçoient des peuples anthropophages, & autour d'eux de vaſtes ſolitudes remplies de bêtes féroces *(q)*. Pouvoit-on pénétrer dans ces pays? où chercher ces hommes errans dans leurs déſerts? où les y trouver *(r)*!

Un autre obſtacle arrêtoit les Grecs: tous les peuples qui habitoient depuis le Caucaſe juſqu'au fond de la Scythie, différant peu entr'eux par les mœurs, on peut juger de leur état par celui des trois cents nations qui fréquentoient Dioſcurias *(ſ)*, ou par les trente peuples que Pline met dans la Tauride *(t)*. Ce ne pouvoient être que des tribus, ou même des familles, dont chacune avoit ſon nom, ſa langue & ſes mœurs particulières; ſouvent armées l'une contre l'autre, dépoſſédées ou aſſujetties, elles paſſoient aux pays voiſins, ou prenoient le nom du vainqueur: quelques-unes étoient détruites; d'autres changeoient de

---

(h) Herodot. l. IV, p. 245, lin. 4.—Strab. l. IV, p. 201, B; *l. VII, p. 298,* D.

(i) Herodot. l. IV, p. 245, l. 5.

(k) Ibid. *p. 244, lin. 28 & 29.*

(l) Ibid. *lin. 42 & ſeq.*

(m) Ibid. *p. 243, lin. 16.*

(n) Ibid. *l. 50 & ſeq.*

(o) Herodot. l. IV, p. 246, lin. ultim. & ſeq.

(p) Ibid. *lin. 10 & ſeq.*

(q) Ibid. *p. 231, lin. 26 & ſeq —Plin. lib. VI, c. 17; l. VII, c. 2.—Solin. c. 25.—Mela, l. II, c. 6 ad finem.*

(r) Μὴ ἐκλαμείεις τ' ἐξευρεθῆναι. *Herodot. lib. IV, p. 240, lin. 1.*

(ſ) Vide ſuprà.

(t) Lib. IV, c. 12.

chef & de nom. Dans ces mutations continuelles des peuplades barbares, les Grecs ne pouvoient pas même en connoître les noms. Ils les désignoient par quelques dénominations grecques tirées des principales coutumes qu'ils y remarquoient. Tels sont les noms d'*Écéchiriens (u)* ou oisifs, de *Macrocéphales* ou longues têtes, de *Mossunèques* ou habitans de maisons de bois, d'*Hénioques* ou conducteurs de chars, de *Camarites* ou conducteurs de bateaux couverts, de *Sannes* ou armés de javelots, de *Læzes* ou arrogans, de *Sagides* ou porteurs de sacs, d'*Hamaxobiens* ou habitans de chariots, de *Nomades* ou bergers, de *Mélanchlènes* ou habits noirs, de *Basilides* ou royaux, d'*Orètes* ou montagnards, de *Sindes* ou habillés de lin, & plusieurs autres. Cette ignorance des vrais noms & des changemens qui s'y faisoient, a couvert le Nord de ténèbres cimmériennes. On a multiplié les peuples en donnant ce nom à des tribus & à des familles, ou en désignant un seul peuple par différens noms, ou en le plaçant en même temps, sous différens noms, en des pays différens. De même que les migrations des Grecs, des Treres, des Cimbres, des Lydiens, des Perses, des Gaulois, des Macédoniens, ont jeté dans leur histoire une grande confusion *(x)*, le flottement continu des nations scythiques en a effacé les traces. Ainsi les anciens géographes diffèrent tous entre eux; les demeures des peuples dont ils ont parlé sont incertaines; les noms changent dans chaque auteur, plusieurs des peuples de Strabon ne sont plus ceux de Méla, ni de Pline, ni de Ptolémée *(Ξ)*.

(u) Ἐκεχειρεῖς. *Scyl.*

(x) Strab. l. XII, p. 573, D.

(Ξ) Dans le petit territoire de Thémiscyre, Pline place les Béchiriens, les Sidéniens, les Ampreutes, les Sanniques, les Sales qui étoient auparavant les Phthirophages; dans la Colchide les Mardes, les Serres, les Céphalotomiens, les Épagérites, les Thaliens; Xénophon les Cœtes (Κοῖτοι ou Κοῖται, *de exped. Cyr. lib. VII, p. 233, lin. 16)*; Ptolémée les Manrales, & aux environs Scylax met les Ecéchiriens. Pline place aux sommets du Caucase les Icatales, Imaduques, Ranes, Anelaques, Tydiens, Carastaciens, Asuciandes, Caucades, Opharites, Agedes, Car-

Il en eſt de même des rivières *(ξ)*: le cours de toutes celles qui viennent du Nord dans le Pont-Euxin, leur étoit inconnu. Ariſtote regardoit le Tanaïs comme un bras de

---

napes, Gardiens, Acciſes, Gabres, Grégares, Imituens, Apartheniens, Suites, Auchetes, Satarnes, Aſampates, Tanaïtes, Néphéonites, Canteques, Sapiens, Phataréens, Herticéens, Spondoliques, Synhietes, Amaſſes, Iſſes, Catacetes, Tagones, Catores, Néripes, Agandéens, Mandaréens, Saturchéens, Spaléens. Mela nomme ici les Sexſolites

Strabon met entre le Caucaſe & le Palus les Gèles, les Lègues *(l. XI, p. 503, D.)* les Chaïanetes, les Polyphages, Éiſadaques, Næbians, Panxanes, Siraques *(l. XI, p. 506, C.)*: Pline y met les Napéens Carmaques, Ozans, Antaques, Maſaques, Aſcantiques, Acapéates, Agagammates, Phicares, Rhymoſoles, Aſcomarques *(l. VI, c. 7)*; Ardates, *(l. XXXVII, c. 8)*; Ptolémée les Séracéniens, Maténiens, Chaïnides, Iaxamates, Périerbédiens, Souardéniens, Zacates, Ippophages & Modaques.

Sur le Palus Méotide Strabon met les Sindes, Agriens, Arrichiens, Tarpetes, Obidiacéniens, Sittacéniens, Doſciens, Aſpungitains, *(l. XI, p. 495, B.)*; Pline y met les Vales, Serbes, Archiens, Xingiens, Pſéſiens, Évaſes, Cottes, Ciciméniens, Meſſénians, Coſtoboques, Choatres, Zigues & Turcs, *(l. VI, c. 7)*; Ptolémée les Sepſiens, Tyrambes, Aſtouricaniens, Zygiens ſur le Varadanus, Conapſéniens, Métibiens, Agorites, Sapotréniens, Scymnites, Sacones, Souenocolques & Sanares.

Strabon nomme au-delà du Tanaïs, dans la Scythie, les Paſiens, les Catares & les Saracaules *(l. XI, p. 511, B.)*; Pline, les Cicianthiens, Utidorſes, Ariaques, Rhymniciens, Péſiciens, Amordes, Iſtiens, Edons, Cames, Camaques, Eucates, Cotières, Antaliens, Piales, Cacidires, Ætéens, Napéens, Appelléens, *(l. VI, c. 13)*. Ptolémée, dans cette même Scythie qu'il nomme Sarmatie d'Europe, place les Veltes, Oſiens, Carbones, Alauniens, Caréotes, Saliens, Aorſes, Pagurites, Savares, Boruſciens, Akibiens, Naskiens, Ibiones, Idres, Cariones, Sargatiens, Ophlones, Oſiles, Racalaniens, Exobugites, Carpiens, Ghéviniens, Bodéniens, Huniens, Amadociens, Navariens, Treccades.

(ξ) Pline parle du Tembroge & du Gallus qui ſe jettent dans le Sangare qu'il nomme auſſi *Coralius*: il place à la même côte le Pédopile, le Callicore, le Sonaute & le Bilis; en Paphlagonie, le Varet; en Capadoce, le Cappadox, le Ceraune, & le Chadiſia *(l. VI, c. 1 & 3)*; dans la Thémiſcyrène, le Sydène, le Jaſonium, le Mélanthium, le Pyxite, l'Apſarum, le Campſéonyſis, le Nogrus, le Bathis, le Charien, le Roas, le Sigunia, le Terſos, l'Atelpos, le Chryſorroas, &c.; en Colchide, l'Icaruſe, l'Hiéron, le Scéacériges, *(c. 4)*; Ptolémée, le Chariſte.

Du Caucaſe au Palus, Strabon place l'Anticite, *(l. XI, p. 494, A)*, le Mermodas & l'Achardée *(l. XI, p. 504, C)*; Pline, le Lagoüs, l'Ophare, le Ménophare & la fontaine Immitiſſi; Ptolémée, le Teſphanius, l'Attikites, le Pſaphus, le Pſicrus, le Burke, l'Aitheſſérius, le

l'Araxe *(o)*. Arrian dit que cette même rivière ſort du Palus méotide, & ſe jette dans le Pont-Euxin *(y)*. Tibulle & les deux Sénèque ont confondu le Danube & le Tanaïs *(z)*: Méla fait de ce dernier fleuve un torrent ſi rapide qu'il ne peut geler *(a)*. Pluſieurs croyoient que le Palus n'étoit qu'un golfe de l'Océan, ou du moins un épanchement peu éloigné *(b)*.

Au-delà des Sarmates & des Scythes, quelques peuples à peine connus, que des habits de peaux défendoient contre le froid, donnèrent naiſſance à des fables. Comme ces vêtemens les rendoient ſemblables à des animaux, l'eſprit fabuleux vit en eux des monſtres, des arimaſpes ou monocules, des ægipodes, des hippopodes, des gryphons gardiens des mines d'or, des magiciens qui ſe changeoient en loups pendant quelques jours, & reprenoient enſuite la forme humaine *(c)*. Plus loin, le même eſprit imagina les monts Ryphées *(d)*, & au-delà, tout un peuple ſage & heureux, qu'il nomma *Hyperboréens*. A-t-il voulu, en plaçant la vertu parfaite & le bonheur ſuprême dans les terres inhabitables, marquer à la fois nos bornes en morale & ſur le globe? A ces fictions les géographes ſubſtituoient les bornes de la terre habitable, qu'ils auroient mieux nommées,

---

le Corax, le Varadanus. Dans la Scythie, Pline met le Mandagrée & le Caſpaſe *(c. 7)*; Ptolémée, le Lycus, l'Agare, le Carcinites, & en Tauride, l'Iſtrianus.

(o) Meteorol. lib. 1, p. 545, C. ὁ Ἀράξης· τούτου δ' ὁ Ταναϊς ἀποσχίζεται μέρος ὤν, εἰς τὴν Μαιῶτιν λίμνην.

(y) Ταναϊν ποταμόν· καὶ ὁρμᾶται μὲν ἀπὸ λίμνης τῆς Μαιώτιδος· ἐσβάλλει δὲ εἰς θάλασσαν τὴν τοῦ Εὐξείνου πόντου. Arrian. Peripl.

(z) Danubius Sarmaticos impetus cohibens, & Europam Aſiamque diſterminans. Senec. quæſt. natur. l. VI.-*Quòque Hebrus Tanaisque Getas rigat atque Sigynos*, Tibull. l. IV, ad Meſſal.—*Qui frigidum ſeptena Tanaïm ora pandentem bibit.* Senec. in Troad. v. 8 & 9.

(a) Mela, lib. 1, c. 21.

(b) Sive ea (Palus Mæotis) illius Oceani ſinus eſt, ut multos adverto credidiſſe, ſive anguſto diſcreti ſinu reſtagnatio. Plin. l. II, c. 67.

(c) Herodot. l. IV, p. 233, lin. 15, 38, 41; p. 258, lin. 20 & ſeq.—Strab. l. 1, p. 21, D; *l. XI, p. 507*, C.—*Plin. l. IV, c. 12, 13; l. VII, c. 2.—Pomp. Mel. l. II, c. 1 ad fin.—Dionyſ. Perieg. v. 310.*

(d) Διὰ δὲ τὴν ἄγνοιαν τῶν τόπων τούτων οἱ τὰ Ῥίπαια καὶ τοὺς Ὑπερβορείους μυθοποιοῦντες λόγου ἠξίωνται. *Strab. lib. VII, p. 295*, A.

nommées, les bornes de leurs connoiſſances. Au-delà c'étoit pour eux l'extrémité de la terre (e), la zone inconnue (f). On croyoit qu'un froid exceſſif éteignoit la vie dans ces régions ténébreuſes (g): Ptolémée les plaçoit au 63.e degré; & on liſoit à cette latitude ſur toutes les cartes: *glaces de Scythie*, ou *mer glacée* (Σκυθικὸν κρύος ἢ πέλαγος πεπηγός. *Plutarch. in Theſ. pag. 1*). Strabon croyoit qu'au-delà du parallèle où le jour eſt de dix-ſept heures, c'eſt-à-dire, par les 54 degrés 17 minutes de latitude (h), le froid devenoit inſupportable à l'homme (i). Ovide exilé à Tome, y diſoit avec douleur:

Ulteriùs nihil eſt, niſi non habitabile frigus;
heu! quàm vicina eſt ultima terra mihi!

Triſt. lib. III, eleg. 4, v. 51, 52.

Rien ne vit au-delà;
Tout eſt glace, frimats, ſolitude profonde:
Hélas! je touche aux limites du monde.

Il mourut à ces limites ſans les connoître; toutes les qualités de ſon génie furent impuiſſantes contre le climat;

(e) Ὕστατοι τῶν γνωρίμων Σκυθῶν Ῥοξολάνοι, ἤδη δὲ τὰ ἐπέκεινα διὰ ψύχος ἀοίκητά ἐστι. *Strab. l. II, p. 114*, C. Καὶ διὰ τὸν χειμῶνα τοῦτον ἐόντα τοιοῦτον ἀοίκητα τὰ πρὸς βορέην ἐστὶ τῆς ἠπείρου ταύτης. *Herodot. l. IV, p. 234, lin. 43 & ſeq.* Νευρῶν δὲ τὸ πρὸς βορέην ἄνεμον ἔρημον ἀνθρώπων. *Idem p. 231, lin. 11.* Τὸ δὲ τούτων κατύπερθε (ἀνδροφάγων) ἔρημον ἤδη ἀληθέως, καὶ ἔθνος ἀνθρώπων οὐδὲν ὅσον ἡμεῖς ἴδμεν. *Idem p. 231, lin. 28.* Μέχρι γῆς πάλιν ἐρήμου διὰ πάγων. *Scymn. ch.*

(f) Ὑπὲρ δὲ τῶν Ῥοξολάνων εἴ τινες οἰκοῦσιν οὐκ ἴσμεν. *Strab. l. VII, p. 306*, C. *Ab oſtio Tanaïs nihil modicum diligentiſſimi autores fecere: Artemidorus ulteriora incomperta exiſtimavit.* Plin. l. II, c. 108. *Cadentes aſſiduè nives adeò invia efficiunt, ut ultra ne viſum quidem intendentium admittunt.* Pomp. Mela, l. II, c. 1.

(g) *Infeſto rigore & æterno gelu premitur omne, quicquid eſt ſubjectum duabus extremis (zonis), utrinque circa vertices; hunc qui* Septentrio *vocatur, eumque qui adverſùs illi* Auſtrinus *appellatur. Perpetua caligo utrobique, & alieno molliorum ſyderum aſpectu, maligna ac pruinæ tantùm albicans lux.* Plin. l. II, c. 68.

(h) *Geogr. de Varen. tom. III, p. 269.*

(i) Ἐν δὲ . . τοῖς βορειοτέροις . . . ἡ δὲ μεγίστη ἡμέρα ἐστὶν ὡρῶν δεκαεπτά. Τὰ δ' ἐπέκεινα ἤδη πλησιάζοντα τῇ ἀοικήτῳ διὰ ψῦχος. *Strab. l. II, p. 135*, B.

il n'en acquit pas d'autres connoiſſances que celles qu'il reçut des Grecs.

Ce peuple navigateur avoit répandu ſes colonies ſur toutes les côtes de l'Europe, depuis la Tauride juſques aux colonnes d'Hercule. Il oſa les franchir, & ſe frayer vers le Nord, par la mer Atlantique, des routes nouvelles. Les Phocéens établis à Marſeille, jaloux d'étendre leur commerce dans les deux mers, confièrent cette entrepriſe à leur concitoyen Pythéas, diſtingué par ſes connoiſſances mathématiques & aſtronomiques *(k)*. Les ſavans diffèrent beaucoup entr'eux ſur l'époque de ce voyage *(l)*. Voſſius

---

(k) Strab. l. IV, p. 211, C.

(l) M. de Bougainville (Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *tome XIX, p. 153*, vers la fin) a cru, contre le ſentiment général, que Pythéas avoit fait deux voyages dans la mer atlantique, au nord de l'Europe. Il fonde ſon opinion ſur le paſſage ſuivant de Strabon, qu'il regarde comme décifif. Il faut le prendre quelques mots plus haut, parce qu'ils ſont importans pour en développer le vrai ſens. Strabon cite ce que Pythéas a dit de Thulé, & ajoute: Ταῦτα μὲν τὰ τοῦ Πυθέου. Καὶ διότι ἐπανέλθων ἐνθένδε πᾶσαν ἐπέλθοι παρωκεανῖτιν τῆς Εὐρώπης ἀπὸ Γαδείρων ἕως Ταναΐδος. M. de Bougainville rapporte la traduction latine de ce paſſage, par Xylander : *Hæc Pytheam dicere, idque addere inde reverſum quicquid Europæ regionum eſt ad Oceanum peragraſſe a Gadibus ad Tanaim uſque.* Cette traduction n'eſt point aſſez exacte. Strabon ayant rapporté ce que Pythéas diſoit de Thulé, a ſoin de diſtinguer ſes propres obſervations, du récit de Pythéas, par ces mots : ταῦτα μὲν τὰ τοῦ Πυθέου ; *ce qui vient d'être rapporté eſt de Pythéas.* Ce qui ſuit n'appartient donc plus au voyageur, mais à Strabon ; c'eſt une remarque qu'il fait ſur le récit du Marſeillois, & elle en eſt ſi diſtincte, que l'interprète latin voulant abſolument l'y joindre, a été obligé d'y inſérer ces mots, *idque addere,* qui ne ſont point dans l'original.

Il y a dans cette traduction d'autres négligences qui altèrent le ſens du texte. L'aoriſte ἐπανέλθων n'eſt pas rendu exactement par le prétérit *reverſus*, étant revenu, qui répond au prétérit grec ἐπανεληλυθώς. Il n'indique point que Pythéas *étant revenu* de Thulé, fit une ſeconde fois le même voyage, mais qu'en allant vers le Nord il toucha çà & là aux côtes de la Bretagne, où l'on pouvoit aborder, comme le dit Strabon, d'après lui (ὅλην μὲν τὴν Βρεττανικὴν ἐμβατὸν ἐπελθεῖν) ; & qu'en *revenant enſuite,* (ἐπανέλθων) il côtoya toute l'Europe, depuis une rivière de Germanie, qu'il nomme *Tanaïs*, (*voyez* Mém. cité p. 154) juſqu'à Cadiz.

Ce qui ſuit n'eſt pas rendu avec plus d'exactitude. Comme il achève d'éclaircir le ſens de tout ce paſſage, il eſt néceſſaire de le rapporter. Strabon continue ainſi : Φησὶ δ' οὖν ὁ Πολύβιος ἄπιστον καὶ αὐτὸ τοῦτο πῶς ἰδιώτῃ ἀνθρώπῳ καὶ πένητι τὰ τοσαῦτα διαστήματα πλωτὰ καὶ πορευτὰ γένοιτο ; c'eſt-à-dire,

& Hardouin placent Pythéas ſous Ptolémée Philadelphe, qui monta ſur le trône l'an de Rome 468, & le 285.e avant l'ère chrétienne. Gaſſendi le fait contemporain de Publius Scipion, conſul l'an 218 avant J. C. & père de Scipion l'Africain. Bayle a réfuté ces trois ſavans, & a maintenu contr'eux Pythéas dans la poſſeſſion d'une antiquité

ſuivant la traduction latine: *Polybius autem id quoque incredibile ait eſſe privatum hominem, eumque pauperem, tantùm ſpatii* mari terrâque *obiviſſe.* On voit ici πλωτὰ ϗ πορευτὰ rendus par *mari terrâque ;* cependant le mot πορευτὰ n'indique pas plus des terres que des mers ; il ſignifie *aperta, pervia,* ouverts, où l'on peut paſſer, & ne préſente aucune idée particulière de voyage par terre. La traduction exacte du paſſage entier ſeroit donc: *hæc verò ſunt Pytheæ. Ideo poſtea indè rediens omnem paſſim adiviſſet Europæ oram maritimam a Gadibus ad Tanaïm uſque. Id igitur, ait Polybius, incredibile quonam modo ſpatia tanta homini privato & pauperi navigabilia perviaque facta fuiſſent.* « Telles ſont les paroles de » Pythéas: il s'enſuivroit que revenant enſuite de Thulé il auroit touché çà & là toute la côte maritime d'Europe, depuis Cadiz juſqu'au Tanaïs. Polybe dit donc qu'il eſt incroyable comment un ſi grand eſpace auroit été acceſſible & navigable pour un particulier & un homme pauvre. » Il n'y a rien dans ces mots qui indique deux voyages ; &, puiſque Polybe & Strabon objectoient contre Pythéas, qu'un homme pauvre comme lui ne pouvoit pas avoir parcouru tant de mers, il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils euſſent omis de parler expreſſément d'un double voyage qui rendoit le fait qu'ils combattoient une fois plus impoſſible. Ajoutons que nul auteur ancien n'attribue deux voyages à Pythéas, & que de ſon temps un ſeul étoit aſſez difficile. Ce qui a confirmé M. de Bougainville dans cette opinion, c'eſt qu'il voyoit Thulé dans l'Iſlande. Il n'a pu croire que l'aſtronome de Marſeille eût fait en un ſeul voyage deux navigations auſſi grandes que celles de cette île, & de la mer Baltique. On examinera, dans un autre mémoire, ſi la Thulé de Pythéas étoit l'Iſlande.

Les paſſages de Strabon cités dans cette note ſont très-corrompus dans l'édition de Caſaubon : on les a reſtitués ici d'après tous les manuſcrits du Roi. *(V. N.° 1393, pag. 44; N.° 1394, pag. 50; N.° 1385, pag. 33; N.° 1396, p. 37, verſo; N.° 1408, pag. 68, verſo; N.° 1397, pag. 59; Conf. Strab. lib. II, pag. 104,* A, B.

M. de Bréquigny a bien voulu me communiquer une conjecture qui eſt très-heureuſe; il ſoupçonne que le paſſage de Strabon a été tronqué par les copiſtes, qu'ils en ont retranché trois mots, & qu'il faut y lire: *καὶ διότι ἐπανελθὼν ἐνθένδε πᾶσαν ἐπέλθοι τὴν παρωκεανῖτιν τῆς Εὐρώπης (ἕως Γαδείρων ϗ) ἀπὸ Γαδείρων ἕως Ταναΐδος.* Le ſens alors ſeroit très-clair; Pythéas trouvant impoſſible d'aller au-delà de Thulé, eſt revenu en ſuivant toutes les côtes d'Europe dans l'océan, juſqu'à Cadiz, & eſt enſuite allé de Cadiz juſqu'au Tanaïs par la méditerranée. Cette correction ôteroit toute incertitude; mais aucun manuſcrit n'autoriſe encore à la recevoir.

plus reculée; mais après avoir détruit leur opinion, il n'y substitue rien de précis, & se contente de placer Pythéas au siècle d'Alexandre. M. de Bougainville, peu satisfait d'une détermination aussi vague, en a cherché une plus exacte; suivant lui, *le voyage de Pythéas remonte avant l'année 327 (avant J. C.) date de la conquête des Indes; & cet astronome, contemporain d'Aristote, si même il n'est pas plus ancien que lui, a fleuri au plus tard vers le milieu du quatrième siècle avant J. C. (m).*

M. de Bougainville s'est donc borné à déterminer une époque postérieure au voyage de Pythéas, & a fondé ses recherches sur l'hypothèse, qu'Aristote n'avoit pu attribuer autant d'étendue qu'il en donne vers le nord à la terre habitée, que d'après la connoissance des découvertes du savant Marseillois. On peut lui objecter que l'ancienne opinion qui plaçoit les Hyperboréens au pôle septentrional, *super aquilonem Ryphæosque montes, sub ipso sy derum cardine (n)*, jointe aux connoissances mathématiques & au génie d'Aristote, suffisoit pour donner lieu aux conjectures de ce philosophe, sans que Pythéas les lui eût fournies; & même en adoptant l'hypothèse de M. de Bougainville, il ne s'ensuivroit pas que ces deux anciens auteurs eussent vécu dans le même temps: rien n'empêcheroit que le Stagirite, venu plusieurs siècles après le Marseillois, n'eût fait usage de ses découvertes. Ainsi la base de cette détermination, toute ingénieuse qu'elle est, peut être contestée; & supposé qu'on l'adopte, elle est insuffisante, puisque l'existence de Pythéas reste encore comme flottante dans les âges antérieurs. Essayons de la fixer par des preuves plus rigoureuses.

Pythéas ayant publié la relation de son voyage, Dicæarque, disciple d'Aristote, en fit la critique dans un

(m) Mém. de l'Acad. Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *tome XIX, p. 148.*

(n) *Pomp. Mela, lib. III, c. 5, initio.*

de ſes écrits. Il eſt vraiſemblable que ce ne fut pas lorſqu'il étudioit ſous ce philoſophe, mais lorſqu'ayant acquis des lumières ſuffiſantes, il fut en état de compoſer des ouvrages ; & comme Ariſtote n'ouvrit ſon école que vers la fin de ſa vie, nous ne devons placer la publication des écrits du diſciple qu'à un temps voiſin de la mort du maître.

Maintenant il faut chercher, par une autre approximation, la diſtance de ce terme à la date inconnue. Cette diſtance nous eſt indiquée par Strabon. *Polybe décrivant l'Europe*, dit ce géographe, *annonce qu'il abandonne les anciens, & conſulte ſeulement ceux qui les ont réfutés, tels que Dicæarque, & Ératoſthènes qui a écrit le dernier ſur la géographie, & Pythéas qui en a trompé pluſieurs (o).* Ainſi Polybe exclut Pythéas du rang des anciens géographes, & le met à celui des modernes avec Dicæarque. Il n'y avoit donc ni entre Pythéas & Dicæarque, ni entre leurs ouvrages un grand nombre d'années. Les découvertes du Marſeillois excitèrent une attention générale ; les hiſtoriens, les géographes, les aſtronomes en firent mention ; les poëtes chantèrent Thulé. Cependant Ariſtote, en déterminant les bornes ſeptentrionales de la terre habitée *(p)*, ne parle ni de Thulé ni de Pythéas. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'un auteur auſſi exact, ſuppoſé qu'il eût connoiſſance de cette importante & célèbre découverte, qui pouvoit ſeule fonder ſon aſſertion, eût gardé ſur elle un profond ſilence. Il n'eſt pas plus croyable qu'un philoſophe auſſi attentif à raſſembler des connoiſſances de toutes parts, eût ignoré une découverte connue long-temps avant lui, importante pour toutes les ſciences qu'il aimoit & cultivoit, faite par un ſavant diſtingué, citoyen d'une colonie

(o) Πολύβιος δὲ, τὴν Εὐρώπην χωρογραφῶν, τοὺς μὲν ἀρχαίους ἐᾶν φησι, τοὺς δ' ἐκείνους ἐλέγχοντας ἐξετάζειν, Δικαίαρχόν τε καὶ Ἐρατοσθένη, τὸν τελευταῖον πραγματευσάμενον περὶ γεωγραφίας, καὶ Πυθέαν, ὑφ' οὗ παρακρουσθῆναι πολλούς. *Strab. lib. loco ſuprà citato.*

(p) *Ariſtot. meteorol. lib. II, c. 5.*

Grecque. Le ſilence d'Ariſtote prouve que la relation de Pythéas a été antérieure de peu d'années, ou même poſtérieure au temps de ſa mort, & qu'il ne l'a pas connue, ou qu'elle lui eſt parvenue ſi tard qu'il n'a pu en faire uſage. Ainſi Dicæarque n'a critiqué Pythéas qu'après la mort d'Ariſtote; mais l'a-t-il fait immédiatement après cette époque, ou pluſieurs années enſuite? Pour le déterminer il faut, à la manière des géomètres, ſuppoſer l'époque la plus éloignée où il ſoit probable que Dicæarque ait publié ſon ouvrage, & prendre le terme moyen entre les deux extrêmes.

Ariſtote ouvrit ſon école trois cents trente-trois ans avant notre ère, & n'y reçut que des hommes d'un âge mûr *(q)*. Dicæarque n'y entra donc pas avant l'âge de vingt-cinq ans, & il en avoit trente au moins lorſque ſon maître mourut à Chalcis, l'an 321 avant l'ère chrétienne. Il put critiquer alors Pythéas; il peut auſſi ne l'avoir fait que trente ans après. Si nous prenons la date moyenne, ſa critique ſera placée vers l'an 306 avant Jéſus-Chriſt. Maintenant pour fixer la date du voyage, obſervons qu'il a dû être auſſi long que difficile; que Pythéas & les Marſeillois ont pu le tenir ſecret pendant quelques années pour les intérêts de leur commerce; qu'ainſi l'on peut croire que la relation n'en fut publique & ne paſſa en Grèce que pluſieurs années après le retour du voyageur. On peut donc mettre environ vingt-cinq ans entre la critique de Dicæarque & le départ de Pythéas; ce qui rapporte la date de ſon entrepriſe vers l'an 331 avant l'ère chrétienne. Les talens, les qualités & les connoiſſances qu'elle exigeoit, ſuppoſent un homme conſommé, un homme dans la force de l'âge, c'eſt-à-dire, entre trente & quarante ans. Si on ajoute trente-ſix ans à la date de ſon voyage, il ſera né vers l'an 367 avant notre ère, dix-ſept ans après la naiſſance d'Ariſtote.

(q) Diogen. Laërt.

Cette détermination s'accorde avec tous les faits connus, & tous les témoignages historiques ; elle suppose Pythéas plus âgé que Dicæarque d'environ dix ans *(r)*, & suivant Polybe & Strabon, il y avoit peu d'années entr'eux. Quant à Ératosthène *(s)* & Timée *(t)*, qui ont parlé de Pythéas, ils ont pu, écrivains postérieurs, profiter des lumières & des écrits de l'astronome de Marseille.

La même détermination concilie les opinions de tous les savans sur le temps où Pythéas a vécu. Elle le fait contemporain d'Aristote, comme l'a cru M. de Bougainville ; elle le place au temps d'Alexandre *(u)*, comme le

---

(r) Si Dicæarque est entré âgé de vingt-cinq ans à l'école d'Aristote, ouverte trois cents trente-trois ans avant J. C. il naquit l'an 358, environ dix ans après Pythéas.

(s) Ératosthène mourut âgé de quatre-vingts ou quatre-vingt-deux ans *(Suidas. Lucian. de longævis, p. 918*, C. *Lut. 1615, f.°)*, l'an 235 avant J. C. & naquit, par conséquent, l'an 313 ou 315, environ cinquante-trois ans avant Pythéas.

(t) Cet historien écrivit les guerres de Pirrhus qui fut tué dans Argos, deux cents soixante-douze ans avant notre ère. *(Dionys. Halicarn. præfat. Cicer. epist. lib. 5 ad Trebat.)*. Supposons que Timée soit mort quelques années après, par exemple, vers l'an 267 avant J. C. comme nous savons qu'il a vécu quatre-vingt-seize ans *(Lucian.—athen. lib. 11)*, il seroit né vers l'an 363 avant l'ère chrétienne, environ quatre ans après Pythéas, & par conséquent il a pu s'instruire dans les écrits du savant Marseillois. Mais on peut encore confirmer cette date en remontant à des époques certaines & précises. Timée fut disciple de Phili que de Milet, & celui-ci d'Isocrates. *(v. Suidas)*. Cet orateur naquit sous l'archontat de Lysimaque, cinq ans avant la guerre du Péloponèse, & quatre cents trente-six avant notre ère *(Dionys. Halicarn. de antiq. orator.)*. Il mourut sous l'archontat de Chæronides, peu après la défaite des Athéniens à Chéronée, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans. *(Philostrat. Isocrat.—Dionys. Hal. Lucian. p. 917*, D, *Lutet. 1615.)* Vers l'an 403 avant J. C. Isocrates ouvrit une école qui devint bientôt florissante, & dans laquelle se formèrent les plus grands orateurs de la Grèce. *(Plutarch.)* Il y enseigna jusqu'à ses dernières années : ainsi Philisque a pu étudier sous ce grand maître, vers l'an 373 avant l'ère chrétienne ; &, si nous supposons qu'il avoit alors vingt ans, & qu'il tenoit école à cinquante, Timée aura pu étudier sous lui à l'âge de vingt ans, vers l'an 343 avant notre ère, & croire ensuite à ce que Pythéas disoit du succin, comme le rapporte Pline. *Huic & Timæus credidit.* (lib. XXXVII, c. II.)

(u) Depuis l'an 356 jusqu'à l'an 324 avant J. C.

vouloient Vendelin *(x)*, Gaſſendi *(y)* & Bayle *(z)*; enfin ſi on lui accorde une vie de près d'un ſiècle, il aura beaucoup approché du règne de Ptolémée Philadelphe, comme l'ont cru Voſſius & Hardouin.

Pythéas ayant côtoyé l'Eſpagne, une partie des Gaules & la Bretagne, s'avança au nord de cette île, vers une terre nommée *Thulé, qu'il diſoit être diſtante de ſix jours de navigation, voiſine de la mer coagulée (a), & la plus ſeptentrionale des terres britanniques.* Il plaçoit *aux environs de Thulé les extrémités de la terre, pour leſquelles le tropique d'été eſt dans le cercle arctique; mais ne diſoit ni que Thulé fût une île, ni ſi la terre habitable s'étendoit juſqu'au degré où le tropique d'été devient arctique (b).* Il avoit appris *ſeulement par tradition, qu'à Thulé & dans les lieux voiſins il ne ſubſiſtoit plus ni terre proprement dite, ni mer, ni air, mais une eſpèce de concrétion de ces élémens, ſemblable au poumon marin (c), dans laquelle la terre & la mer &* *tous*

(x) *Vixiſſe illum (Pytheam) temporibus Alexandri Magni; quod ſcio eſſe veriſſimum.* God. Iren. Vendel. epiſt. ad Gaſſend. oper. tom. VI, p. 427. *Scripſi ad te vixiſſe illum temporibus Alexandri Magni, nec retracto. Nam . . . Plinium adi atque audi de ſuccino loquentem verbis Pytheæ . . . . . . quibus Timæus credidit, Agathoclis inimicus, exulans nimirum in Maſſiliâ, atque in quotidianâ frequentatione Pytheæ (ibid.)* Ce ſejour de Timée à Marſeille n'eſt confirmé par aucune autorité ni dans Vendelin, ni dans Bayle qui le répète d'après lui. Mais quand même ce fait ſeroit vrai, il s'accorderoit avec la détermination qui vient d'être propoſée. La révolution de Syracuſe arriva l'an 317 avant notre ère: Pythéas auroit eu alors cinquante ans. *(Gaſſend. oper. tom. VI, p. 483).*

(y) De vitâ Peiresk. tom. V, lib. V, p. 327.

(z) Dictionn. artic. Pytheas.

(a) Ἥν φησι Πυθέας ἀπὸ μὲ τῆς Βρετ-τανικῆς ἓξ ἡμερῶν πλοῦν ἀπέχειν πρὸς ἄρκτον· ἐγγὺς δ' εἶναι τῆς πεπηγυίας θαλάτης. *Strab. lib. 1, p. 63,* A. *Inſula Thule . . . ſex dierum navigatione in ſeptentrionem a Britanniâ diſtante.* Plin. lib. II, cap. 75.

(b) Πυθέας τὰ περὶ Θούλην τὴν βορειοτάτην τῶν Πρετανίδων ὕστατα λέγει, παρ' οἷς ὁ αὐτός ἐστι τῷ ἀρκτικῷ ὁ θερινὸς τροπικὸς κύκλος. Παρὰ δὲ τῶν ἄλλων οὐδὲν ἱστορῶν, οὔθ' ὅτι Θούλη νῆσός ἐστι, οὔτ' εἰ τὰ μέχρι δεῦρο οἰκήσιμά ἐστιν, ὅπου ὁ θερινὸς τροπικὸς ἀρκτικὸς γίνεται. *Strab. p. 114,* D. *N.ª B.* Au lieu du mot Βρετανικῶν qui eſt dans l'imprimé, tous les manuſcrits du Roi portent Βρετανίδων ou Πρετανίδων, ancienne dénomination des régions britanniques.

(c) Poumon marin, ver molaſſe *(Mollusca. Animalia ſimplicia, nuda, abſque teſtâ inhabitatâ, artubus inſtructa)*, du genre des méduſes, *(Meduſa.*

tous les principes flottoient ſuſpendus, & qui étoit réellement comme un lien du tout, mais qui ne permettoit ni paſſage, ni navigation. Il diſoit avoir vu lui-même cette ſubſtance reſſemblant au poumon marin (d).

Cette obſcure deſcription d'un objet inconnu obſervé de loin, fut cenſurée vivement par Strabon; il s'emporta contre Pythéas, juſqu'à l'accuſer de fauſſeté ſur ce point, & même ſur tous les autres *(e)*. Gaſſendi & M. de Bougainville ont juſtifié l'aſtronome de Marſeille *(f)*; ils ont fait voir que ſon critique eſt trop ſévère, & que Pythéas a été quelquefois mieux inſtruit que lui. On peut ajouter l'exemple ſuivant à ceux qu'ils en ont rapportés.

Strabon reprend Hipparque d'avoir dit, ſur la foi de Pythéas, que Byſance & Marſeille avoient à peu-près la même latitude, parce que dans ces deux endroits il y avoit même rapport entre le gnomon & l'ombre. Pour corriger ces deux aſtronomes, le géographe rapporte des meſures données par pluſieurs auteurs, & conclud que Byſance eſt beaucoup plus au nord que Marſeille *(g)*. Nous ſavons aujourd'hui que Byſance eſt plus au midi que Marſeille, de $2^{d}\ 13'\ 45''$. Ainſi Pythéas & Hipparque étoient plus près de la vérité que leur cenſeur, & on ne

---

(Meduſa. Corpus gelatinoſum, orbiculatum, depreſſum; os ſubtus, centrale), eſpèce cinquième. *(Meduſa orbicularis ſubtus quatuor cavitatibus. Meduſa aurita)*. Linn. ſyſtem. natur. *Urtica Plinii. Urticæ noctu vagantur; vis pruritu mordax, eademque quæ terreſtris Urticæ; contrahit ergo ſe quàm maximè rigens, ac prætemnatante piſciculo frondem ſuam ſpargit, complectenſque devorat : ora ei in radice eſſe traduntur, excrementa per ſumma tenui fiſtulâ reddi.* Plin. lib. IX, c. 45.

(d) Προσιστορήσαντος δὲ καὶ τὰ περὶ τῆς Θούλης καὶ τῶν τόπων ἐκείνων, ἐν οἷς οὔτε γῆ καθ' αὑτὴν ὑπῆρχεν ἔτι, οὔτε θάλαττα, οὔτ' ἀήρ· ἀλλὰ σύγκριμά τι ἐκ τούτων πλεύμονι θαλαττίῳ ἐοικός· ἐν ᾧ φησι τὴν γῆν καὶ τὴν θάλατταν αἰωρεῖσθαι καὶ τὰ σύμπαντα· καὶ τοῦτον ὡς ἂν δεσμὸν εἶναι τῶν ὅλων, μήτε πορευτὸν μήτε πλωτὸν ὑπάρχοντα. Τὸ μὲν οὖν τῷ πλεύμονι ἐοικὸς αὐτὸς ἑωρακέναι· τ' ἄλλα δὲ λέγειν ἐξ ἀκοῆς. Mſſ. du Roi.— *V. Strab. lib. II, p. 104*, B.

(e) Strab. lib. I, p. 63, B; *lib. II, p. 104*, A, *p. 115*, B, &c.

(f) Gaſſend. tom. IV, Proport. gnom. pag. 530 & ſuiv.—Mém. de l'Academie des Belles-Lettres, *tome XIX, p. 148.*

(g) Ὥστε πολὺ ἀρκτικώτερος ἂν εἴη ὁ διὰ Βυζαντίου τοῦ διὰ Μασσαλίας. *Strab. lib. II, c. 15.*

pouvoit pas eſpérer plus de préciſion d'une méthode auſſi incertaine que celle qu'ils ont employée ; comme on ne pouvoit attendre qu'une très-grande erreur des eſtimations de marchands dont Strabon & Ptolémée faiſoient uſage. Celui-ci en convient, & cite à ce ſujet Marinus, qui diſoit que les marchands n'étant occupés que de leur commerce, négligeoient les autres objets, & que ceux de ſon temps avoient quelquefois la vanité d'augmenter les diſtances des lieux où ils étoient allés *(h)*.

Strabon devoit donc, comme tout autre homme, accorder de l'indulgence & en demander. Sa critique peu modérée des écrits de Pythéas, eſt moins propre à les dépriſer qu'à nous en faire déplorer la perte : malgré la vivacité à laquelle il s'abandonne, il n'y a pas démontré une ſeule erreur. Avec moins de prévention, il auroit enrichi ſon ouvrage des découvertes de l'aſtronome de Marſeille, & nous les auroit conſervées ; il auroit penſé que Pythéas avoit aperçu de loin des objets qu'il n'avoit pas bien diſtingués. Son récit même le prouvoit; on y trouve tout le caractère d'un homme qui n'affirme que ce qu'il croit vrai; il diſtingue ce qu'il a vu de ce qu'il ne ſait que par tradition. Quelques matelots lui parlent d'une ſubſtance extraordinaire que l'on aperçoit vers la zone froide ; ils lui en font, dans leur langue, une deſcription qu'il rapporte comme il l'entend ; ils lui diſent qu'elle reſſemble au poumon marin, eſpèce de ver très-commun dans les mers du Nord, & la lui font voir dans l'éloignement. Il écrit qu'il l'a vue, & rien de plus ; ſemblable au peintre qui, découvrant à l'horizon quelques points éclairés dans une maſſe vaporeuſe, les rend d'une touche vague ſans les prononcer. Que peut faire de plus un homme qui découvre un objet inconnu dont il ne diſtingue pas les formes ? S'il le décrit obſcurément, comme il le voit, l'obſcurité du récit en prouve la fidélité.

(h) Ptolem. lib. 1, c. 11.

Polybe & Strabon n'ayant aucune connoiſſance de la mer du Nord, regardèrent celui-ci comme une fable ridicule. Que diroient-ils aujourd'hui, ſi dans les objets que cette mer préſente, ils retrouvoient un fond de vérité qui a pu donner lieu à la narration répétée par Pythéas? De ſon temps, les navigations ne ſe faiſoient qu'à la vue des côtes: l'aimant n'avoit point encore ouvert les grandes mers, même les plus tranquilles. On étoit loin de l'âge qui devoit braver les dangers & les difficultés de la mer glaciale; mais on pouvoit en apercevoir de loin les amas flottans de glace & de neige *(i)*, ou peut-être quelques parties de ceux qui revêtent les côtes norvégiennes. Ces grandes maſſes blanchâtres, parſemées de points brillans comme des étoiles, n'offroient ni l'aſpect d'une terre, ni celui de la mer, ni celui de l'air. Les matelots ignorant l'origine de ces glaces, & croyant que c'étoit une ſubſtance tenant le milieu entre la terre, l'air & l'eau, la comparoient au poumon marin, qui ne paroît être ni animal, ni végétal. Ils y voyoient encore un autre point de reſſemblance. Le poumon marin, ſubſtance gélatineuſe, de forme ronde, ayant quatre ou cinq pouces de diamètre, convexe en-deſſus, diaphane vers ſes bords, flotte en grand nombre dans les mers du Nord, & réfléchit vivement les rayons du ſoleil; alors les vagues brillent de points lumineux *(k)*, ſemblables à ceux des amas de glace, dont quelques-uns ſont clairs & luiſans comme du verre *(l)*. Les matelots des côtes voiſines faiſant voir de loin ces amas à Pythéas, lui montrèrent en effet une ſubſtance qui reſſembloit au poumon marin, & qui n'étoit réellement ni terre, ni mer, ni air. Pythéas put répéter

(i) Kongl. ſvensk. vetensk. acad. Handling. 1763. 1 quart. — Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *vol. XIX, p. 153.*

(k) Pehr kalm. veſt. gœt. och Bohuſlands reſa; Stokholm, 1746, *p. 78 & 79.*—Klein ſyſtèm. nat. du règne animal. Par. 1754, *8.° tom. II, pag. 266.*

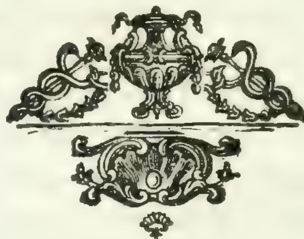
(l) Recueil des voyages au Nord, *tome I, page 154.* — Hiſt. nat. de Buffon, *tome I, 4.° p. 371.*

ce qu'ils en disoient, & ajouter qu'il avoit vu ce qui ressembloit au poumon marin, tant par son éclat que par sa nature incertaine. Dans les mêmes circonstances, qu'auroient dit de plus vrai Polybe & Strabon? Au lieu des traits de la critique, ne devoient-ils pas des éloges au savant & hardi navigateur qui le premier montra la route de ces mers dangereuses? Mais excusons l'excès de leur zèle, en faveur des grands avantages que nous retirons de leurs écrits. Gardons-nous de manquer de reconnoissance pour les travaux des autres hommes; sans leurs secours, le plus grand génie resteroit inculte & stérile. Homère, né parmi les Gètes, n'auroit jamais été qu'un barbare.

Si quis in hâc ipsum terrâ posuisset Homerum,
Esset, crede mihi, factus & ille Getes.

Ex Pont. epist. XIV. l. IV, v. 47.

Nous devons nos lumières à tous ceux qui nous ont précédés, à leurs travaux, à leurs découvertes, même à leurs erreurs: un naufrage montre les écueils. Réservons nos mépris à l'oisiveté, notre haine au vice, & honorons du tribut de gratitude que nous leur devons, ces hommes courageux qui ont produit, dans le travail & dans la peine, les richesses dont nous jouissons en paix & en abondance.



DE LA CONNOISSANCE
Que les Anciens ont eue des pays du Nord de l'Europe.

SECOND MÉMOIRE.

Par M. DE KERALIO.

JE vais continuer, dans ce Mémoire, l'examen des découvertes de Pythéas, rechercher quelle connoiſſance en acquirent les Romains, & quelles furent celles qu'ils y joignirent, tant ſur la géographie que ſur l'hiſtoire naturelle des pays du Nord, lorſqu'ils y eurent porté leurs armes. J'eſſayerai d'y placer les peuples qu'ils y ont connus, & je comparerai les poſitions attribuées par les anciens aux terres ſeptentrionales, à celles que les modernes y ont déterminées.

Lû le 9 Janvier 1781.

Dans les recherches faites par les ſavans pour découvrir la poſition de l'ancienne Thulé, leurs opinions ſe ſont partagées entre l'Iſlande & les îles de Hetland ou Schetland. Les raiſons qui peuvent prouver que l'un ou l'autre ſentiment eſt vrai, n'ont point encore été diſcutées avec cet ordre & cette clarté qui ne laiſſent aucun doute. Je vais donc eſſayer de répandre quelque lumière ſur cette queſtion, en examinant ce que les anciens nous diſent de Thulé, & ſur-tout en rectifiant les erreurs de leurs meſures géographiques par l'exactitude des nôtres.

Pythéas mettoit ſa Thulé au nombre des terres britanniques *(a)*. Une pareille dénomination, tranſportée d'un pays à l'autre, indique toujours dépendance ou proximité.

(a) Θούλην τὴν βορειοτάτην τῶν Πρεττανίδων. *Strab. lib. II, Par. 114,* D; *Amſterd. 175.*

Lib. I, p. 63, B. Lorſque Strabon la donne à l'Hybernie, c'eſt que ce pays eſt peu diſtant de la Bretagne. Lorſqu'on nous parle aujourd'hui en général d'une île britannique, on nous préſente l'idée d'une île voiſine de la Grande-Bretagne, & notre imagination ne va point la chercher à 150 lieues *(b)*. Ainſi le premier trait de l'auteur grec nous marque une poſition peu éloignée de la Bretagne, & la fixe au nord de cette île, en nous diſant que Thulé étoit la plus boréale des terres britanniques.

Pythéas, ſuivant la détermination en uſage dans ſon temps, compte ſix jours de navigation entre la Bretagne & Thulé *(c)*. Pour évaluer cette diſtance, il ne faut pas ſans doute calculer la route que fait en ſix jours un de nos vaiſſeaux, mais celle que le voyageur Marſeillois pouvoit faire, & qu'il paroît avoir faite.

Eratoſthènes diſoit que de Gadès au Promontoire ſacré il y avoit cinq jours de navigation. Artémidore taxa d'erreur cette meſure, objectant qu'il n'y avoit pas entre ces deux endroits plus de 1700 ſtades *(d)*, qui font à peu-près 64 lieues de 2500 toiſes. Il lui reproche en même temps d'autres erreurs, & dit qu'il n'eſt tombé dans toutes ces fautes que pour avoir ſuivi Pythéas *(e)*. On peut donc attribuer au Marſeillois cette meſure de Gadès au Promontoire ſacré. Que ce ſoit ou ne ſoit pas une erreur, il ſuffiroit ici que ce fût une eſtime de ce voyageur, & je pourrois, ſans autre examen, l'appliquer à mon objet. Mais afin d'y répandre autant de clarté qu'il eſt poſſible de le faire, examinons ſi, en raſſemblant toutes les circonſtances,

---

(b) De Dungſby-héad à la hauteur de la côte méridionale d'Iſlande, il y a 5 degrés qui, calculés avec l'augmentation progreſſive vers le Nord, font 115 lieues, de ce point à la côte orientale de la même île, 9 degrés, ou, par cette latitude, 91 lieues. La diagonale eſt 147.

(c) Ἣν φησι Πυθέας ἀπὸ μὲν τῆς Βρεττανικῆς ἓξ ἡμερῶν πλοῦν ἀπέχειν πρὸς ἄρκτον. *Strab. lib. I, p. 63,* A

(d) Καὶ Ἐρατοσθένης . . . λέγεσθαι . . . τὸν ἀπὸ Γαδείρων ἐπὶ τὸ ἱερὸν ἀκρωτήριον διάστημα ἀπέχειν ἡμερῶν πέντε πλοῦν· οὐ πλειόνων ὄντων ἢ χιλίων καὶ ἑπτακοσίων σταδίων. *Strab. lib. III, p. 148,* D.

(e) Καὶ ὅσα δὴ ἄλλα εἴρηκε, Πυθέᾳ πιστεύσας. *Ibid.*

la meſure de Pythéas ne ſe trouveroit point conforme à la vérité *(f)*.

Scylax, en terminant ſa deſcription de l'Europe, évalue à 500 ſtades le plus long jour de navigation. Si nous *Geograph. antiq. p. 73.* prenons les ſtades de 10 au mille romain de 756 toiſes, nous trouvons environ 15 lieues de 2500 toiſes pour la navigation d'un jour; & en effet, quelques diſtances aſſignées par ce géographe, entre les villes dont il fait mention, confirment cette meſure. Il compte d'Italie en Corſe un jour & demi, ou 23 lieues, & nous en trouvons 25 d'Orbitello à Baſtia; de Corſe en Sardaigne le tiers d'un jour, ou 5 lieues; de Mylæ à Lipara un demi-jour, ou 8 lieues.

Hérodote évaluant auſſi le plus long jour de navigation, le détermine à 70000 orgyes *(g)* : or l'orgye, meſure *Mém. de l'Acad. vol. XXIV, p. 504.* itinéraire, eſt de 3 pieds 1 pouce $\frac{4}{10}$ de ligne, ce qui donne pour chaque jour à peu-près 14 lieues, & s'accorde aſſez juſte avec la longueur qu'Hérodote attribue au Pont-Euxin. Cependant il paroît par d'autres évaluations que la journée alloit quelquefois à 20 lieues : on peut donc prendre cette meſure comme la plus grande, & 15 comme la moyenne.

Les 1700 ſtades qu'Artémidore ſuppoſoit entre Gadès & le Promontoire ſacré, font environ 52 lieues, meſure aſſez conforme à celle de nos cartes, qui eſt d'environ 48 lieues en droiture; mais ſuivant l'évaluation précé- *Voy. Mém. de M. d'Anville, tome XXXVII, p. 437.* dente, les cinq jours de navigation d'Ératoſthènes & de Pithéas, feroient 75 lieues : c'eſt cette différence de 23 lieues, qu'il s'agit de faire évanouir.

On tomberoit ici dans une erreur conſidérable, ſi on tranſportoit dans l'Océan cette meſure déterminée par

---

(f) La diſtance eſt d'environ 48 lieues, qui, à cinq jours de navigation, feroient environ 9 $\frac{1}{2}$ lieues par 24 heures.

(g) *Lib. IV, §. 86.* Νηῦς ἐπίπαν μαλιστάκη κατανύει ἐν μακρῇ ἡμέρῃ ὀργυιὰς ἑπτάκις μυρίας.

Hérodote & Scylax, pour les mers méditerranées. Dans l'Océan, les gros temps plus fréquens, les vents plus impétueux, les vagues plus fortes & plus élevées, les courans, le flux & reflux devoient retarder la route. Une mer nouvelle, des côtes inconnues, des obſervations à faire par-tout, obligeoient le voyageur Marſeillois à plus de lenteur & de précaution; & plus il avançoit vers le Nord, plus ces inconvéniens ſe multiplioient. Il faut donc réduire cette meſure pour l'Océan; & ſi l'on conſidère attentivement tous les obſtacles que cette mer oppoſoit à Pithéas, on admettra ſans difficulté ſa détermination ſuivie par Ératoſthènes, qui donne cinq jours pour environ 52 lieues, c'eſt-à-dire, 10 lieues par jour.

Mais ſi nous employons cette meſure entre Gadès & le Promontoire ſacré, nous ſommes bien plus fondés à la tranſporter entre la Bretagne & Thulé, puiſque Pithéas n'a parlé de cette diſtance que ſur le rapport des matelots de ces mers, qui ne faiſant uſage que de petits bâtimens, devoient naviguer à très-petites journées. Ainſi nous pouvons placer Thulé à ſix de ces jours de navigation, ou environ 60 lieues au nord de la Bretagne, diſtance qui nous mène aujourd'hui vers l'extrémité ſeptentrionale des îles de Schetland, marquée ſur les cartes de M. d'Anville, à 58 lieues de Dungſby-head.

Il ſe préſente ici une difficulté qui paroît conſidérable. Notre voyageur plaçoit aux environs de Thulé *les dernières terres pour leſquelles le tropique d'été eſt dans le cercle arctique (h).* Cette latitude paroît mieux convenir à l'Iſlande qu'aux îles Schetlandiques; & c'eſt principalement ce paſſage qui a fait croire à quelques ſavans que Thulé étoit l'Iſlande *(i)*. Il faut donc l'examiner avec attention, &

(h) Πυθέας τὰ περὶ Θούλην ὕστατα λέγει, παρ' οἷς ὁ αὐτός ἐστι τῷ ἀρκτικῷ ὁ θερινὸς τροπικὸς κύκλος. Strab. part. 114, D; Amſt. 175, liv. II.

(i) *Caſaub. Strab. comment. p. 42,* D. *Pontan. Daniæ deſcrip. p. 742 & ſeq. Bougainville, Mém. de l'Acad. tom. XIX, p. 152, Harduin. not. in Plin. tom. I, lib. IV, c. 16, p. 222, note h.*

rapprocher

rapprocher tous les faits qui peuvent nous faire juger si cette opinion est fondée sur la réalité ou sur une simple apparence.

Observons d'abord que, dans le passage cité par Strabon, Pythéas ne place point Thulé sous le cercle polaire, mais seulement vers les dernières terres qui s'étendent jusque-là, & par conséquent en-deçà de la zone glaciale. Nous devons sans doute nous en rapporter à l'auteur original, à l'auteur de la découverte, préférablement à ceux qui ne parlant que d'après son autorité, ont exagéré par degrés ce qu'il avoit écrit. Si Pomponius Mela nous dit de Thulé : « le soleil s'y levant & s'y couchant à deux points du ciel très-voisins l'un de l'autre, les nuits y sont courtes, mais obscures comme ailleurs pendant l'hiver; claires en été, parce que l'astre s'élevant plus haut, quoiqu'il ne soit pas encore visible, éclaire cependant les lieux voisins; & nulles pendant le solstice, parce que le soleil déjà plus visible n'y répand pas seulement l'éclat de ses rayons, mais il montre pour lors la plus grande partie de soi-même *(k)* »; on voit que cet élégant écrivain suit le récit de Pythéas, mais qu'en peintre ambitieux, il agrandit son modèle, & place Thulé un peu au-delà du cercle polaire.

Si Pline écrit que « dans la Bretagne, les nuits lumineuses de l'été promettent sans nul doute ce que la raison oblige de croire, que le soleil au jour du solstice approchant de l'axe du monde, & sa lumière se resserrant davantage, les parties de la terre au-dessous de lui ont un jour continuel pendant six mois; & au contraire six mois de nuit quand cet astre s'est éloigné; si le même auteur ajoute que, suivant

(k) In eâ, quòd sol haud longè occasurus exurgit, breves utique noctes sunt; sed per hyemem, sicut alibi, obscuræ, æstate lucidæ, quòd per id tempus jam se altiùs elevans, quanquam ipse non cernatur, vicino tamen splendore proxima illustrat: per solstitium verò nullæ, quòd tùm jam manifestior non fulgorem modò, sed sui quoque partem maximam ostentat. Lib. III, c. 9.

» Pythéas, ces apparences céleſtes ont lieu dans l'île de Thulé *(l)*; » on voit qu'il a exagéré la conjecture de ce voyageur *(m)*, & porté juſque ſous le pôle l'*ultima* Thulé, que celui-ci n'a pas même avancée juſqu'au cercle arctique.

Quant à Solin qui écrivoit un ſiècle & demi après Pline & Méla, temps où l'on connoiſſoit un peu mieux le Nord, il ſuit exactement Pythéas, & place Thulé vers le cercle polaire, en diſant, comme le Marſeillois, que c'eſt la dernière des îles britanniques. « Là, pendant le ſolſtice
» d'été, continue-t-il, quand le ſoleil eſt au ſigne du cancer,
» il n'y a *preſque pas de nuit;* & pendant le ſolſtice d'hiver, le jour eſt tel que l'orient touche le couchant » *(n)*.

C'eſt ainſi que chaque géographe regardant Thulé comme la dernière terre vers le nord, l'y portoit plus ou moins loin, ſuivant l'idée qu'il s'étoit faite des bornes de la terre habitée. En général, Pythéas & tous les anciens géographes ont donné trop de latitude aux pays ſeptentrionaux : pluſieurs cauſes concouroient à les induire en cette erreur. Les voyageurs, n'oſant pas ſe fier à des mers & des côtes inconnues, naviguoient avec plus de précaution & de lenteur. Les difficultés que leur oppoſoit l'océan germanique, retardoient auſſi leur courſe; & comme ils meſuroient les diſtances par jours de navigation, leur eſtime devenoit trop grande. Les marchands, plus occupés des progrès du commerce que de ceux des ſciences, meſuroient leur route avec peu de ſoin; quelquefois

(l) In Britanniâ. . . æſtate lucidæ noctes haud dubiè repromittunt id quod cogit ratio credi, ſolſtitii diebus accedente ſole propiùs verticem mundi, anguſto lucis ambitu, ſubjecta terræ continuos dies habere ſenis menſibus, noctesque e diverſo ad brumam remoto. Quod fieri in inſulâ Thule Pytheas Maſſilienſis ſcripſit, ſex dierum navigatione in ſeptentrionem a Britantanniâ diſtante. (tom. I, p. 110, lib. II, c. 75, §. 77. Harduin.)

(m) V. Cellarii notit. orb. antiq. lib. II, c. 4, p. 445 & ſeq.

(n) Multæ & aliæ circa Britanniam inſulæ; e quibus Thule ultima. In quâ æſtivo ſolſtitio, ſole de cancri ſidere faciente tranſitum, nox penè nulla, brumali ſolſtitio dies adeò conductus ut ortus junctus ſit occaſui. c. XXV, p. 47.

même, ſuivant Marin cité par Ptolémée *(o)*, le vain deſir de paroître plus recommandable par de longs voyages, faiſoit augmenter les intervalles. Ainſi les géographes n'ayant calculé que d'après ces meſures, ont trop avancé vers le nord les terres connues de leur temps. Méla, qui place Thulé un peu au-delà du cercle polaire, dit en même temps qu'elle eſt oppoſée au rivage des Bergues *(p)*. Ce ſont vraiſemblablement les habitans du Bergos de Pline, aujourd'hui *Berghen*, capitale de Norvège. Voilà donc un lieu qui n'eſt en réalité qu'à $60^{d}\ 11'$ de latitude, porté par Méla au-delà du cercle polaire.

Pline a fait plus ; il rapporte que ſuivant quelques auteurs, on a, ainſi qu'à Thulé, ſix mois de jour & ſix mois de nuit dans l'île de Mona, éloignée de Camalodunum, ville de Bretagne, d'environ 200 milles. Mais, quand même Pline auroit placé Camalodunum au cap Orcas, ou quand on voudroit croire, ce qui ſeroit aſſez vraiſemblable, qu'il y a une légère altération dans le texte, & que l'île dont il s'agit eſt Pomona, une des Orcades, & non pas Mona, ſituée entre la Bretagne & l'Hybernie; il reſteroit toujours que Pline a ſuppoſé le pôle à 200 milles, ou 60 lieues $\frac{4}{5}$ des îles britanniques *(q)*, & par conſéquent qu'il les a portées trop au nord d'environ 28^{d}.

Solin, quoique plus exact dans la poſition de Thulé, n'eſt pas ici exempt d'erreur. Après avoir placé cette île par les 66^{d} de latitude, il compte cinq jours & cinq nuits entre cette île & les Orcades *(r)*, c'eſt-à-dire, environ

(o) *Οὓς γάρ φησι μὴ φροντίζειν τὴν ἀλήθειαν ἐξετάζειν, ἀσχολουμένους περὶ τὴν ἐμπορείαν· πολλάκις δὲ καὶ αὔξειν μᾶλλον τὰ διαστήματα δι' ἀλαζονείαν Ptolem. lib. I, c. II.*

(p) *Thule Bergarum littori oppoſita eſt* (Lib. III, c. 6). On lit *Belgarum* dans les imprimés ; Gronovius y ſubſtitue *Belcarum*. Il me paroît que la vraie leçon eſt *Bergarum*. On ne peut pas ſuppoſer que Mela, qui place Thulé au cercle polaire, l'oppoſe au rivage des Belges.

(q) En comptant le mille à 756 toiſes, & la lieue à 2500.

(r) *Ab Orcadibus Thulen uſque quinque dierum ac noctium navigatio eſt.* c. 35.

50 lieues, ou 2^{d} 15′; il place donc les Orcades vers 60^{d} 45′, & par conséquent trop au nord d'environ 5^{d}.

Ce que Tacite a écrit de la Bretagne, conviendroit à une terre voisine du cercle polaire. « La durée des jours » y surpasse, dit-il, la mesure des nôtres; la nuit est claire » & courte à l'extrémité de l'île: vous n'y distinguez le » commencement & la fin de la lumière, que par un foible » intervalle. Que si les nuages ne l'empêchoient pas, on y » verroit le soleil luire pendant la nuit, & n'avoir ni lever ni coucher, mais passer, à ce qu'on assure *(s)* ».

Il faut donc diminuer de plusieurs degrés les latitudes septentrionales données par les anciens, & sur-tout rapprocher de nous la Thulé de Pythéas. Puisqu'il a dit ne la connoître que par ouï-dire *(t)*, il n'a pu en indiquer la position que très-vaguement sur le rapport incertain des matelots du pays; & lorsque nous voyons les géographes qui lui sont postérieurs, & qui sans doute avoient eu d'autres mémoires que les siens, se tromper depuis 5^{d} jusqu'à 28, il doit nous être permis de donner à sa Thulé quelques degrés de moins en latitude. C'est ce qu'a fait Ptolémée, qui lui assigne le 63[e], & après lui Étienne de Byzance *(u)*. Mais en examinant la position générale que cet astronome donne à la Bretagne, on la trouve encore trop au nord. Il attribue 61^{d} 40′ au promontoire *Novantum* que M. d'Anville a placé par 55^{d} 5′. Il suppose que le promontoire *Orcas* ou *Tarvedum*, le plus voisin des Orcades & de Thulé, est à 60^{d} 15′; & ce promontoire, aujourd'hui le *Farro-head*, n'est réellement, ainsi que le *Dungsby-head*,

(s) Dierum spatia ultra orbis nostri mensuram, & nox clara, & extremâ Britanniæ parte brevis, ut finem atque initium lucis exiguo discrimine internoscas. Quòd si nubes non officiant, aspici per noctem solis fulgorem, nec occidere & exsurgere, sed transire affirmant. Agricol. vit.

(t) Λέγειν ἐξ ἀκοῆς *Strab. lib. II, p. 104,* B.

(u) Voce Θούλη Νῆσος μεγάλη ἐν τῷ Ὠκεανῷ ὑπὸ τὰ ὑπερβόρεια μέρη· ἔνθα τὴν θερινὴν ἡμέραν ὡρῶν εἴκοσιν ὁ ἥλιος ἰσημερινῶν ποιεῖ, τὴν δὲ νύκτα τεσσάρων· τὰς δὲ χειμερινὰς τοὐναντίον.

qu'à 58^{d} $36'$. Mais puiſqu'il faut diminuer d'environ 2^{d} cette latitude, la même correction eſt néceſſaire à celle de Thulé ; ce qui la ramène préciſément aux îles Schetlandiques, dont la plus ſeptentrionale a 60^{d} $44'$ de latitude *(x)*.

Quelques autres témoignages ne marquent pas moins clairement cette poſition. Tacite, parlant de la Bretagne conquiſe par Agricola, nous dit : « le nord de cette île n'étant voiſin d'aucunes terres, eſt battu par une mer vaſte & ouverte............ Alors, pour la première fois, une flotte romaine doublant ce rivage de la dernière des mers, aſſura que la Bretagne eſt une île ; en même temps elle trouva & ſoumit ces autres îles, juſqu'alors inconnues, qui ſont appelées *Orcades*. *On aperçut auſſi Thulé* que juſqu'à notre temps la neige & l'hiver avoient cachée *(y)* ».

Quelle eſt donc cette terre qu'*aperçut* la flotte romaine? La plus grande diſtance à laquelle on puiſſe découvrir un objet ſur notre globe, égale environ 40 fois ſa hauteur, en y comprenant l'augmentation cauſée par la réfraction, & ſur-tout dans une mer où les terres couvertes de neige & de brumes, ſe confondent avec le ciel. Mais les plus hautes montagnes, telles que les Cordillères, ou, ſuivant Pontoppidan, les monts de Norvège, ont environ 3000 toiſes ou une grande lieue de hauteur perpendiculaire, & ne peuvent par conſéquent être vues qu'à la diſtance de 40 lieues. Ainſi la flotte romaine, paſſant au nord des Orcades, ne pouvoit apercevoir ni les îles de Féroé à 80 lieues, ni les montagnes de Norvège à 128, ni l'Iſlande à 147 ; mais les îles Schetlandiques ou Thulé qu'elle laiſſoit ſur ſa gauche à 10 ou 12 lieues, & qu'on

(x) Voyage de Kerguelen, p. 161.

(y) Septentrionalia ejus, nullis contrà terris, vaſto atque aperto mari pulſantur.... Hanc oram noviſſimi maris tùm primùm romana claſſis circumvecta inſulam eſſe Britanniam affirmavit ; ac ſimul incognitas ad id tempus inſulas, quas Orcadas *vocant, invenit domuitque. Diſpecta eſt & Thule, quam hactenus nix & hyems abdebant.* Agricol. vita.

peut voir en effet par un beau temps à cette distance *(z)*. Il paroît que Servius assignoit la même position à cette île, en disant qu'elle étoit dans l'Océan, entre l'occident & le nord, au-delà de la Bretagne & des Orcades.

Georgic. l. 1, v. 30.

Maintenant résumons les raisons qui nous montrent l'ancienne Thulé dans les îles de Schetland; elles sont les plus septentrionales des terres britanniques, & leur appartiennent en effet, non-seulement comme voisines, mais comme une suite de la chaîne de montagnes qui partage l'Angleterre & l'Écosse, ce qu'on ne peut dire de l'Islande en aucune manière. Elles sont assez proches de la pointe nord de la Grande-Bretagne, pour que les anciens navigateurs, qui s'éloignoient rarement des côtes, aient pu s'y rendre en six jours de navigation ; position qui ne convient nullement à l'Islande, séparée de l'Angleterre par 150 lieues de pleine mer. Les navigateurs modernes eux-mêmes ne font point ce trajet en aussi peu de temps. Bletkénius, parti de Hambourg le 10 avril 1563, fit voile droit par les Orcades & les îles de Féroé, & n'arriva en Islande que le 14 juin. M.[rs] Banks & Solander quittèrent Londres le 12 juillet 1772, prirent par le canal Saint-George, les îles de l'Ouest, & après une relâche de peu de jours, mouillèrent à Bessestedr, le 28 août. En 1767, M. de Kerguelen alla en douze jours de la hauteur des îles-aux-Oiseaux, au port de Berghen. Dans ce dernier trajet, il fut emporté au nord par les courans, & manqua les îles de Schetland à la vue desquelles il vouloit passer, ensuite il descendit trop vers le sud. Mais si de nos jours un navigateur expérimenté dévie ainsi de sa route, comment les anciens, sans boussole, sans gros bâtimens, auroient-ils franchi cette mer? pouvoient-ils faire en six jours ce que nos meilleurs marins n'ont fait qu'en un mois? Pline dit qu'on naviguoit de Nérigon à

Blefken. Islandia.

(z) Voyez voyage de Kerguelen, pag. 161.

Thulé *(a)*; rien n'empêche de le croire, en prenant pour Thulé les îles de Schetland qui sont à 80 lieues des côtes de Norvège. Mais croira-t-on de même que l'on ait pu faire alors 200 lieues pour gagner l'Islande; navigation qui, dans cette mer, exigeoit au moins vingt jours sans la vue d'aucune côte? Tous les anciens ont placé au nord une mer congelée; aucun d'eux n'a fait mention des montagnes de glace: auroient-ils pu aller en Islande sans voir ce phénomène, & le voir sans en parler? Ne cherchons pas leur Thulé en des mers qui leur étoient inaccessibles, tandis que tous leurs témoignages, toutes leurs mesures, toutes leurs déterminations rectifiées d'après les nôtres, nous ramènent à un seul & même point, aux îles de Schetland.

Adam de Brême, qui vivoit vers le milieu de l'onzième siècle, a écrit le premier que Thulé étoit l'Islande. Mais peut-on s'arrêter à l'assertion d'un auteur qui ajoute que cette île est à une distance infinie des autres terres; qu'elle est à peine connue, & cependant que les écrivains, tant romains que barbares, en ont rapporté beaucoup de choses dignes de mémoire; qui attribue à Béda ce que Pline a écrit de Thulé & de la Bretagne; qui assurant qu'elle a un jour de six mois, en conclud que c'est l'Islande; qui dit que la glace y devient noire, sèche & inflammable *(b)*?

(a) Sunt qui & alias produnt (insulas) . . . . maximamque omnium Nerigon, ex quâ in Thulen navigatur. Lib. IV, c. 16, §. 30, p. 222.

(b) Thyle insula, quæ per infinitum a cæteris secreta longè sita est in Oceano, vix, ut inquiunt, nota habetur. De quâ tam à romanis scriptoribus quàm a barbaris multa referuntur digna prædicari. Ultima, inquiunt, omnium Thyle, in quâ æstivo solstitio, sole cancri signum transeunte, nox nulla; brumali solstitio proinde nullus dies. Hoc quidem senis mensibus fieri arbitrantur. Item Beda scribit in Britanniâ æstate lucidas noctes haud dubiè repromittere, ut si in solstitio continuos dies habeant senis mensibus, noctesque e diverso ad brumam sole remotò. Quod fieri in insulâ Thyle Pytheas Massiliensis scripsit, sex dierum navigatione in septentrionem a Britanniâ distante. Hæc itaque Thyle nunc Island *appellatur, a glacie quæ Oceanum astringit; de quâ etiam hoc memorabile ferunt quòd eadem glacies ita nigra & arida videatur propter antiquitatem ut incensa ardeat.* Chorograph. Scandinaviæ.

L'hiſtorien danois Pontanus a défendu cette opinion, ſans ajouter aucune preuve aux foibles raiſons du chanoine de Brême. Il a cherché des autorités parmi les hiſtoriens du Nord, & n'en a trouvé que très-peu.

Saxon le grammairien diſtingue Thulé de l'Iſlande; il place très-bien cette dernière île à l'occident de la Norvège; il traduit exactement le non d'*Iſlande* par ces mots, *inſula glacialis;* il parle du mont qui jette des flammes *(c);* mais on ne trouve nulle part dans ſon ouvrage que l'Iſlande ſoit la Thulé des anciens. Cependant cet hiſtorien donne à une terre du nord le nom de Thulé; il vante l'induſtrie de ceux qui l'habitent: « toujours ſobres, dit-il, ſur un » ſol ſtérile qui ne produit point les alimens des paſſions, ils » emploient leur vie à s'inſtruire, & ſuppléent à leur pauvreté » en exerçant leur eſprit. Ils aiment à connoître & confier » à leur mémoire ce qu'ont fait toutes les nations; & » regardent comme auſſi glorieux de tranſmettre à la poſté» rité la vertu des autres hommes, que de montrer celles qu'ils poſsèdent *(d)* ».

Cet éloge, qui ne peut regarder les habitans du Schetland, conviendroit aux Iſlandois. Mais comme l'auteur parle de leur île dans un autre endroit, & n'en dit rien dans celui-ci, on ne peut pas douter que la Thulé dont il s'agit ici, ne ſoit le Thyle ou Tellemark qui fait aujourd'hui partie de l'évêché de Berghen.

Procop. bell. Goth. lib. II, cap. 15.

Avant l'hiſtorien danois, Procope avoit donné le nom de

(c) Ab hujus (Norvagiæ) latere occidentali, inſula quæ glacialis dicitur, magno circumfuſa reperitur Oceano... In hâc itidem inſulâ mons eſt, qui rupem ſyderеam perpetuæ flagrationis æſtibus imitatus, incendia ſempiterna jugi flammarum eructatione continuat. Hiſt. Danic. l. 1, p. 2, C, D. fol.

(d) Nec Thylenſium induſtria ſilentio obliteranda. Qui, cum ob nativam cœli ſterilitatem luxuriæ nutrimentis carentes officia continuæ ſobrietatis exerceant, omniaque vitæ momenta ad excolendam alienorum operum notitiam conferre ſoleant, inopiam ingenio penſant: cunctarum quippe nationum res geſtas cognoſſe, memoriæque mandare voluptatis loco reputant, non minoris gloriæ judicantes alienas virtutes diſſerere quàm proprias exhibere. Ibid. p. 1, D.

de Thulé au Tellemark, & par extension à toute la Scandinavie. Cette moderne Thulé n'a donc rien de commun avec celle de Pythéas, puisqu'il connoissoit aussi la Scandinavie, la nommoit *Basilia*, & ne la plaçoit point, comme Thulé, au nord & au rang des îles Britanniques.

Casaubon embrassa le sentiment d'Adam de Brème, sans en donner d'autres raisons que l'autorité des savans, & même sans les nommer *(e)*. Cluvier & Mercator sont de la même opinion, mais ne l'appuient d'aucune preuve. *Introd. in geog. c. 21 & 24. Mercat. geogr.*

Le père Hardouin soutient que Thulé est l'Islande, & que ce ne peut être l'île de Schetland, parce que celle-ci est à peine à une journée de l'Angleterre, & n'a pas un jour de six mois. On voit qu'il adopte l'opinion de Pline, qui plaçoit Thulé sous le pôle. Mais si Thulé avoit un jour de six mois, ce n'est pas plus l'Islande que le Schetland; & quant à la parité qu'il suppose entre nos jours de navigation & ceux de Pythéas, elle est trop éloignée du vrai pour qu'on y fasse attention. *Plin. lib. IV, p. 222, c. 13. S. 30, not. k.*

M. de Bougainville a dit aussi, dans son mémoire sur la vie & les ouvrages de Pythéas, que Thulé étoit l'Islande; mais il ne le juge ainsi, que parce que le voyageur Marseillois la plaçoit près du cercle polaire *(Voyez Mém. de l'Acad. tome XIX, page 152)*: je crois avoir prouvé qu'elle étoit plus près de nous.

Excepté le chanoine de Brème & Pontanus, la plupart des auteurs septentrionaux n'ont point cherché Thulé dans l'Islande. Albert Crantsius parlant de celle-ci, ajoute que quelques-uns l'ont regardée comme l'ancienne Thulé; mais, dit-il, Nicolas Germain, commentateur de Ptolémée, place Tylé entre l'Ecosse & la Normannie *(f)*.

(e) *Thule . . . non esse aliam quàm quæ Islandia hodie dicitur, facilè doctis viris assentior.* Comment. ad Strabon. p. 42, D.

(f) *Hanc insulam (Islandiam) nonnulli interpretati sunt Tylen; sed Nicolaus Germanus, Ptolemæi lucidator, Tylen ponit inter Normanniam & Scotiam.* Chronic. regn. aquilonarium. fol. p. 591.

Gent. sept. hist. f. p. 10.

La Tylé d'Olaüs Magnus est celle de Procope, ou la Scandinavie. Olaüs ne dit point, en nommant l'Islande, qu'elle soit l'ancienne Thulé, mais seulement qu'étant voisine de la mer glaciale, elle mérite le nom d'*ultima Thule (g)*; & dans la carte jointe à son histoire, on voit Tylé près de l'île Schetland, au 64^{d} de latitude, & l'Islande entre le 70 & le 75.

Basil. 1567, f.

André Velléius, que Pontanus a cité comme ayant dit que les Thulitains étoient les Islandois, distingue très-précisément, au contraire, les uns des autres. Il dit dans son histoire ecclésiastique *(h)*: « lorsque les persécutions cessèrent, l'église de Dieu s'étendit non-seulement jusqu'aux » Thulitains ou Thélémarkiens, mais jusqu'aux Islandois & » Groënlandois ».

Orbis descript. 4.° 1553, p. 145.

Thes. geogr.

Les géographes Appien & Gemma Frisius distinguent Thulé de l'Islande; ils placent l'une au-dessus des Orcades, par 63^{d} de latitude, comme Ptolémée, & l'Islande à 65^{d} 30′. Ortelius met aussi Thulé au-dessus des Orcades; mais la sienne est celle de Procope, le Tellemark de Norvège *(i)*. Il paroît croire, d'après la ressemblance des noms & la position, que ce Tellemark est la Thulé de Pythéas & de Ptolémée; ce qui ne se peut, puisque ces deux géographes distinguent très-précisément cette île d'avec la Scandinavie, & leur assignent des places différentes.

Conrad Celtes les a distinguées avec autant de clarté, lorsqu'il a peint Thulé entourée de ses Orcades, & l'île glaciale regardée par l'ourse à l'extrémité du pôle *(k)*. Il

(g) Islandia.....glaciali mari propinqua, atque ob id dici meretur terra glacialis, seu ultimum Tyle, nulli veterum non celebrata. P. 50.

(h) Cessantibus itaque persecutionibus, crevit ecclesia Dei in his terris, passim dilatatis ipsius pomeriis, non tantùm ad Thulenses sive Thelemarchicos, sed & ad Islandos & Gronlandos. Andr. Vell. histor. ecclesiast.

(i) Ego Tilemark interpretor, qui Norvagiæ tractus est. Vox enim alludit, & Ptolemæi latitudo & longitudo huic Tilemarkiæ planè convenit. Tulem aliam esse ab Islandiâ docet ejus descriptio apud Procop. Theatr. orbis.

(k) Orcadibus quâ cincta suis Thyle, & glacialis
Insula, ad extremum quam videt ursa polum.
De moril. Germ.

désigne même exactement, dans les termes suivans, la position de Thulé : « vers la plage septentrionale où la Germanie se termine, & où Thylé s'élève d'une mer que « le froid rend compacte & lente, il y a un lieu nommé les « *Orcades (l)* ». La poësie ne permettoit guère d'indiquer plus précisément les îles de Schetland.

Plusieurs autres savans ont reconnu dans ces îles l'ancienne Thulé ; mais comme ils confirment plutôt cette opinion par leur nombre que par des raisons, il suffira de les nommer : ce sont Ramus *(m)*, Myritius *(n)*, Speed *(o)*, Sporman *(p)*, Magin *(q)*, Peucer *(r)*, Cellarius *(s)*, Cambden *(t)*, Arngrim Jonas *(u)*, & quelques autres encore.

J'ajouterai à tous ces noms celui d'un géographe célèbre, dont l'autorité pourroit fixer l'opinion, si l'autorité seule avoit ce pouvoir. M. d'Anville, dans sa carte générale de l'ancien monde, a désigné par le nom de Thulé, les îles de Schetland, & soumis cette question aux calculs géographiques, dans un de ses mémoires. *Mém. de l'Acad. tom. XXXVII, p. 436.*

Quant à Synesius *(x)*, Giraldus *(y)* & Gaspar Varrere *(z)*, que les anciens même n'ont pas convaincus de l'existence de Thulé, je les ai laissés dans leur sceptiscime. Je n'ai point aussi parlé de Rudbeck; il seroit superflu de dire que Thulé est pour lui la Suède. On voit, par ce qui vient d'être rapporté, qu'il est seul de son avis; qu'un petit nombre de savans ont cru retrouver Thulé dans l'Islande; que quelques-uns, séduits peut-être par la ressemblance des noms, ont donné le nom de Thulé au Tellemark de

(l) Est locus arctoo quâ se Germania tractu
Claudit & in rigidis Thyle ubi surgit aquis;
Orcadas has memorant. *Ibid.*

(m) *Prælect. ad georgic.*
(n) *Opusc. astron.*
(o) *Theatr. Magn. Britann.*
(p) *Act. Acad. reg. Hafn. an. 1636.*
(q) *Geograph. vet. tom. II.*
(r) *De terræ dimensione.*
(s) *Notit. orb. antiq.*
(t) *Britann.*
(u) *Specim. Island. & Crymog.*
(x) *Synes. opera.*
(y) *Anglica, Normann. Cimbrica.*
(z) *Novus orbis.*

Norvège; que le plus grand nombre a vu Thulé dans les îles de Schetland, où en effet, comme on vient de le voir, toute l'antiquité nous ramène. Ajoutons, pour dernière preuve, que la plus considérable de ces îles, généralement connue sous le nom de Mainland, est nommée encore aujourd'hui Thyl-inseln, ou île de Thulé, par les habitans des pays voisins, qui vont y commercer *(a)*. Suivons maintenant Pythéas dans le reste de son voyage.

Après avoir dépassé la pointe nord de la Bretagne, il s'avança vers Thulé; ensuite, soit par lui-même, soit par les habitans des côtes de la Germanie, il prit connoissance du Sinus Codanus, & de quelques îles de cette mer, qu'il regarda, ainsi que tous les anciens, comme un grand golfe de l'Océan. Suivant lui, les Guttons habitoient auprès d'une espèce de rade nommée *Mentonomon*, dont l'étendue étoit de 6000 stades. Il y avoit, à une journée de navigation, une île nommée *Abalon*, où les flots au printemps jetoient du succin; les habitans l'employoient au lieu de bois pour faire du feu, & le vendoient à leurs voisins les Teutons *(b)*.

La ressemblance des noms pourroit faire croire que c'est Habelō, île des côtes de Sudermanie *(c)*; mais la distance est beaucoup plus grande, puisqu'Habelō est à 91 lieues au nord de l'Allemagne, ce qui fait au moins, pour le temps de Pythéas, huit jours de navigation. Il faut donc chercher plus près son île *Abalon*. Timée, rapportant le même fait d'après le voyageur Marseillois, nomme *Basilie* cette île où la mer jetoit du succin *(d)*. C'est le nom

(a) Peucer, Sporman, aux ouvrages cités.—Géograph. d'Hubner. *tom. II p. 114.*

(b) Pytheas Guttonibus Germaniæ genti accoli æstuarium Oceani, Mentonomon *nomine, spatio stadiorum sex millium. Ab hoc, diei navigatione insulam abesse Abalum; illuc vere fluctibus advehi (succinum) & esse concreti maris purgamentum. Incolas pro ligno ad ignem uti eo, proximisque Teutonis vendere.* Plin. l. XXXV, §. 11, c. 7, & l. XXXVII, p. 769, c. 2, tom. II.

(c) Au-dessus de Brāviken. Latit. 58^{d} 38′, longit. 34^{d} 57′.

(d) Huic & Timæus credidit, sed insulam Basiliam vocavit.

que Pythéas donnoit à la Scanie, & on y retrouve à la côte orientale un hærade ou gouvernement nommé *Albo*, nom duquel un Grec a pu faire celui d'*Abalon*. On y tire du ſuccin des ſables de la côte, ſur-tout à Raflunda, qui paroît devoir ſon nom à cette production : *raf* ſignifie en Suédois ſuccin, & *lund*, un bois. De plus, les habitans de ce rivage étoient en effet voiſins des Teutons ; ceux-ci habitoient les îles nommées aujourd'hui *Seeland*, *Fionie*, & autres îles danoiſes : ainſi les habitans d'Abalon pouvoient y porter le ſuccin qu'ils recueilloient dans leurs ſables.

Linn. Skånska resa. p. 125.

Ptolémée place les Guttons à la rive droite de la Viſtule ; mais comme il y avoit environ 60 lieues de cette rivière aux côtes orientales de Scanie, ces Guttons-ci ne peuvent pas être ceux de Pythéas, qui étoient à une journée d'*Abalon*. Il paroît donc que la rade *Mentonomon* n'étoit point le golfe de Dantzig ; je crois qu'il faut la chercher plus à l'occident, aux bouches de l'Oder, dont la poſition remplit à peu-près les conditions du problème : c'eſt le point des côtes de la Germanie qui s'éloigne le moins de celles de la Scanie. On y trouve une vaſte rade, & ſi l'on ſe rappelle que tous les peuples barbares changeoient ſouvent de demeure, on ne s'étonnera point de voir, au temps de Pythéas, des Guttons près du Viadrus ; ils paroiſſent y avoir laiſſé quelques traces de leur ſéjour dans le nom *Guttalus* que Pline *(e)* & Solin *(f)* donnent à une rivière de cette contrée, qu'ils préſentent comme égalant en grandeur l'Elbe & la Viſtule. Comme on ne peut comparer à ces deux rivières que le Viadrus, quelques ſavans ont cru, avec raiſon, que celui-ci étoit le même que le Guttalus, ou qu'il y avoit du moins entr'eux peu de diſtance ; & le nom *Guttalus*, rappelé à ſa langue maternelle, eſt *Guttelf* ou rivière des Guttes.

L. III, c. 5.

Cluver. intr. geog. p. 177. Spener. Germ. antiq. p. 79.

(e) Amnes clari in Oceanum defluunt, Guttalus, Viſtillus, Albis. Lib. IV, c. 14.

(f) Albis, Guttalus, Viſtula, amnes altiſſimi, præcipitantur in Oceanum.

Les Guttons occupant donc cette côte & peut-être l'île adjacente, aujourd'hui *Rugen*, ont pu aller en un jour à l'île Abalon, qui est maintenant Albo en Scanie. J'observerai ici que les 6000 stades, attribuées dans Pline au *Mentonomon* de Pythéas, sont évidemment une erreur. En prenant les stades de 10 au mille de 756 toises, les 6000 sont 181 lieues $\frac{44}{100}$, étendue qui surpasse de beaucoup celle d'une rade ou *æstuarium*. Si nous supposons 600 stades au lieu de 6000, nous aurons 18 lieues $\frac{144}{1000}$, mesure qui peut convenir au petit golfe où se jette l'Oder.

Voilà tout ce qui nous reste de la relation de Pythéas. Ce fut vers le commencement du cinquième siècle de Rome qu'il fit ses voyages, & vers l'an 420 que les Romains purent avoir connoissance de ses découvertes. Occupés à jeter les fondemens de leur grandeur, ils faisoient la guerre aux Samnites, & n'avoient point encore de marine, lorsque l'astronome de Marseille découvroit le nord. Les Cærites, leurs alliés, les secouroient de leurs forces maritimes; & ce fut pendant la première guerre punique, après la prise d'Agrigente, que pour la première fois Rome eut des vaisseaux; mais elle n'en fit usage que pour conquérir, & ne parvint à la connoissance des pays étrangers que par ses victoires. Aucune légion ne passa le Pô avant l'an de Rome 530, & la Gaule Narbonnoise ne fut réduite en province que l'an 633.

Dion. Hal. Polyb. Tit. Liv.

Suivant Polybe, cité par Strabon, les Marseillois qui se joignirent à Scipion, ayant été interrogés par lui sur la Bretagne, aucun d'eux ne lui dit rien d'important concernant cette île; & il en fut ainsi de ceux de Narbonne & de Corbilon, quoique ce fussent les plus grandes villes de cette contrée *(g)*. M. de Bougainville croit que ce Scipion est le second Africain, parce que Narbonne n'existoit pas au

Mém. de l'Academ. tom. XIX, p. 162, à la note.

(g) Πρότερον δὲ Κορβίλων ὑπῆρχεν ἐμπορεῖον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ. Περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων· ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον, ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ

temps des Scipions antérieurs, & que Polybe n'en fait aucune mention dans la description du passage d'Annibal par les Gaules, quoiqu'elle fût sur la route de ce général. Il convient cependant que Polybe étant mort cent-vingt-deux ans avant J. C. le passage dans lequel cet historien fait mention de Narbonne, démontre qu'une ville de ce nom existoit avant que les Romains y eussent envoyé une colonie, l'an 120 avant l'ère chrétienne; il prouve aussi que Narbonne étoit dès-lors une des principales villes du pays, & par conséquent qu'elle étoit ancienne. Dans ces temps où le commerce n'avoit pas une très-grande activité, l'accroissement des villes devoit être beaucoup plus lent. Ajoutons que Polybe transporte Annibal sur le Rhône sans décrire sa route dans les Gaules, & que le silence qu'il a gardé sur Narbonne, comme sur les autres villes où passa le Carthaginois, ne prouve pas bien la non-existence de Narbonne en ce temps.

Mém. de l'Ac. p. 164, à la note.

L'auteur Grec dit que les Marseillois, interrogés par Scipion, se joignirent à ce général; il ajoute que P. Cornélius Scipion allant au-devant d'Annibal, se rendit de Pise à Marseille, & qu'ayant pris terre à la première bouche du Rhône, il envoya reconnoître l'ennemi par trois cents cavaliers d'élite, qui, pour guides, eurent des Gaulois, stipendiaires de Marseille. Ne seroit-ce point-là ces Marseillois qui se joignirent à Scipion? Le même auteur rapporte aussi que Cnéius Cornélius Scipion, qui commandoit la flotte romaine sur les côtes d'Espagne, avoit avec lui deux vaisseaux de Marseille; & comme Narbonne pouvoit exister alors, & même être une grande ville, comme Polybe en fait mention dans la description qu'il donne de l'Europe, pour servir d'éclaircissement à ce qu'il va dire de l'expédition d'Annibal, il a vraisemblablement parlé de l'un de ces deux Scipions dans le

Polyb. lib. III.

Σκηπίωνος ὑπὲρ τῆς Βρεττανικῆς· οὐδὲ τῶν ἐκ Ναρβῶνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ. *Strab. lib. IV, p. 190,* B. *V. Tit. Liv. lib. XXI, c. 26.*

passage cité par Strabon. Dans l'un ou l'autre cas, ces demandes de Scipion, au sujet de la Bretagne, furent faites vers l'an de Rome 534, avant J. C. 217, & plus d'un siècle après le voyage de Pythéas.

L'entretien des Marseillois avec Scipion ne me paroît pas prouver, comme l'ont cru les deux auteurs Grecs, qu'ils n'eussent aucune connoissance de ce que leur demandoit le général Romain. L'intérêt de leur commerce, la haine contre un peuple conquérant qui les vouloit assujettir, la crainte de nuire aux Bretons, nation belliqueuse, qu'ils pouvoient regarder comme un obstacle à l'agrandissement des Romains, & à l'asservissement de la Gaule, étoient de puissantes raisons de dissimuler. Le même intérêt qui les unissoit aux Romains contre Carthage, les unissoit aux Bretons contre les Romains; ce fut lui qui fit garder aux Gaulois un silence absolu, lorsque César voulut passer en Bretagne. Ce général dit que les Gaulois connoissoient à peine cette île, que personne, excepté les marchands, ne s'exposoit à y passer, & même que ceux-ci n'en connoissoient que la côte voisine des Gaules. Ce fut en vain qu'il rassembla des marchands de toutes parts, & qu'il les interrogea sur la grandeur de l'île, sur le nombre & sur les mœurs des nations qui l'habitoient, sur leurs usages civils & militaires, sur les ports les plus propres à recevoir de grands vaisseaux *(h)*; il fut obligé d'envoyer Volusenus sur un long navire pour reconnoître la côte.

Cæs. Comm. Lib. IV.

Mais ce qui ne laisse aucun doute sur le motif du silence des marchands Gaulois, c'est qu'il ne furent pas plutôt les desseins de César, qu'ils en donnèrent avis aux

(h) Quæ omnia ferè Gallis erant incognita. Neque enim temerè præter mercatores apud illos adit quisquam; neque iis ipsis quidquam, præter oram maritimam, atque eas regiones quæ sunt contrà Galliam notum est. Itaque, convocatis ad se mercatoribus undique, neque quanta esset insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incolerent, neque quem usum belli haberent, aut quibus institutis uterentur, neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat. L. IV.

Bretons

Bretons *(i)*. Auroient-ils eu cet empreſſement pour des peuples féroces dont ils auroient craint de toucher la côte? & ſe pouvoit-il que leur ignorance fût auſſi entière à l'égard d'une nation voiſine, qui les avoit ſecourus dans preſque toutes les guerres qu'ils avoient ſoutenues contre les Romains *(k)!* Ces ſecours ne ſuppoſent-ils pas des ambaſſades, des conventions, des liaiſons tant civiles que particulières? Il eſt impoſſible que ceux qui les ont formées n'aient eu aucune connoiſſance de la Bretagne, de ſes peuples & de leurs mœurs; comme il eſt certain que Céſar, & le Scipion qui interrogea les Marſeillois, ne connoiſſoient que le nom de cette île.

Strabon dit que Polybe rapporte cet entretien de Scipion, en parlant des récits fabuleux de Pythéas, & il ajoute que ce voyageur en impoſa concernant la Bretagne, puiſque long-temps après lui ſes compatriotes ne la connoiſſoient pas; mais quand même l'ignorance de quelques matelots ou de quelques ſoldats ſtipendiaires de Marſeille auroit été réelle, que pouvoit-on en inférer contre Pythéas? Combien ne trouveroit-on pas aujourd'hui d'habitans de Marſeille & de Narbonne, qui ne pourroient dire à un général rien d'important ſur l'Angleterre, οὐδὲν μνήμης ἄξιον? Si on en concluoit qu'un aſtronome du ſiècle dernier n'a pu avoir aucune connoiſſance de ce pays, le raiſonnement ne ſeroit pas bon, & il eſt encore plus foible pour le temps de Publius Scipion, parce que les connoiſſances y étoient plus difficiles & plus rares. Si on ajoute que les Marſeillois pouvoient être inſtruits, & avoir de bonnes raiſons pour ſe taire, il ſera évident que cette objection de Polybe & de Strabon ne peut pas jeter de ſoupçon ſur la véracité de Pythéas.

Environ deux ſiècles après lui, quelques nouvelles

(i) Interim conſilio ejus cognito, & per mercatores perlato ad Britannos, &c. Ibid.

(k) Cæſar. . . . . in Britanniam proficiſci contendit, quod omnibus ferè Gallicis bellis hoſtibus noſtris indè ſubminiſtrata auxilia intelligebat. Ibid.

notions des pays du Nord furent apportées à Rome par cette multitude d'esclaves Cimbres & Teutons que Marius y amena *(l)*; elles furent augmentées ensuite par les guerres contre les Germains, & rendues telles que nous les trouvons dans les anciens géographes.

Méla qui a vécu sous l'empereur Claude, vers le milieu
Lib. III, c. 3. du premier siècle, parle du Sinus Codanus : « ce vaste golfe, dit-il, est rempli de grandes & de petites îles ; reçue au sein des rivages, la mer n'y est ouverte nulle part, ni semblable à une mer : les eaux entrant dans les terres, & pénétrant souvent au-delà, se divisent sous la forme vague & tortueuse des rivières. Lorsqu'elles atteignent les rivages, alors contenues par les îles qui sont peu éloignées entr'elles, resserrées presque par-tout comme en un détroit, elles se courbent ensuite & forment un arc immense. Les Cimbres & les Teutons occupent ces rivages *(m)*; au-delà sont les Hermions, derniers peuples de la Germanie ». Ces mots peignent assez bien la mer qui baigne à l'Orient la Chersonèse cimbrique, les îles qui en sont voisines, & les rivages des Germains.

Le même géographe a placé six îles dans le Sinus Codanus. En effet, il y en a six principales, qui sont : Funen, Langeland, Laland, Falster, Moön & Seland. Il ajoute que la plus grande & la plus fertile est la *Codanonie* : les Teutons, dit-il, l'occupent encore *(n)*. Ce nom me paroît

---

(l) Sexcentesimum & quadragesimum annum urbs nostra agebat, cùm primùm Cimbrorum audita sunt arma. Tacit. Germ.

(m) Super Albin Codanus ingens sinus magnis parvisque insulis refertus est. Hâc re mare quod gremio littorum accipitur, nusquàm latè patet, nec usquàm mari simile, verùm aquis passim interfluentibus ac sæpe transgressis, vagum atque diffusum facie amnium spargitur. Quà littora attingit, ripis contentum insularum non longè distantibus, & ubique penè tantumdem ut angustum & par freto, curvansque subindè se, longo supercilio inflexum est. In eo sanè Cimbri & Teutoni : ultrà ultimi Germaniæ Hermiones. Lib. III, c. 6.

(n) Contrà Germaniam vectæ, in illo sinu quem Codanum *diximus, sex. Ex iis Codanonia quam adhuc Teutoni tenent, ut magnitudine alias, ita fæcunditate ante stat.* L. III, c. 6.

être en langue cimbrique Godan-õen ou l'*île du Dieu;* alors celui du peuple feroit *Godan-õener* ou *habitans de l'île du Dieu*, & il eft remarquable que celui de *Teutoni* ou *Teutones* fignifie de même habitans de l'île de Teut ou de Dieu; ainfi l'un de ces deux noms n'eft qu'une traduction de l'autre, & celui de *Sinus Codanus* fignifie *golfe du Dieu.* Méla croyoit, avec tous les anciens, que cette mer faifoit partie de l'Océan, qu'elle avoit le flux & reflux, & que les détroits qui féparent les îles oppofées à la Sarmatie, étant alternativement remplis & abandonnés par les flots, ces terres paroiffoient être tantôt des îles & tantôt un feul continent *(o).* Si on tente d'expliquer cette opinion par la marche ordinaire de l'efprit humain, on verra d'abord dans ces apparences d'îles & de continent, le rapport de quelques marchands ou voyageurs qui ont vu la Scandinavie & les îles du Sinus Codanus à différentes diftances. Toute la côte orientale, oppofée à ce qu'on nommoit alors *Sarmatie d'Europe*, a en effet beaucoup d'îles, de rades & de larges embouchures de rivières qui, vues à une diftance médiocre, lui donnent l'afpect d'une grande multitude d'îles; mais de loin tous ces petits intervalles difparoiffant, ne femblent former qu'un feul continent. Les hommes dont le jugement, avant de s'inftruire des effets, fe précipite vers les caufes (& il y en a eu de tels dans tous les temps), ceux-là, dis-je, entendant parler vaguement de ces apparences de la Scandinavie, & croyant que cette mer faifoit partie de l'Océan, fe font hâtés de les attribuer au flux & au reflux qui n'exifte pas fur ces côtes.

Pomponius ajoute que ces îles oppofées à la Sarmatie, font habitées par les Oœones qui ne vivent que de grains & d'œufs d'oifeaux aquatiques *(p).* Voffius & quelques

---

(o) Quæ Sarmatis adverfa funt, ob alternos acceffus receffufque pelagi, & quòd fpatia queis diftant, modò operiuntur undis, modò nuda funt: aliàs infulæ videntur, alias & una & continens terra. Ibid.

(p) In his effe Oœonas, qui ovis avium paluftrium & avenis tantùm aluntur. Ibid.

autres ſavans ont cru, d'après la reſſemblance avec les deux noms grecs ὠὸν & αἰὼν, que ce nom étoit d'origine grecque, & ſignifioit des hommes dont les œufs ſont la nourriture; mais outre que ce nom ſeroit Ὠονουώναι, comme l'obſerve Gronovius, il eſt ſingulier d'aller chercher dans la Grèce l'explication d'un nom ſcandinave, qui d'ailleurs ne ſe trouve ni dans Strabon, ni dans Ptolémée; & il me ſemble plus naturel de tirer de la langue cimbrique cette étymologie, puiſque les principales connoiſſances que les Romains ont eues des pays du Nord leur ſont venues par les Cimbres. Dans leur langue *õe* ſignifie une île, *voner*, habitans, & *õe-voner*, habitans des îles; il eſt facile de reconnoître ce mot dans celui d'*oæonæ* que les Latins en ont fait. Les Cimbres donnoient peut-être ce nom en général à tous les inſulaires, & particulièrement aux habitans des îles qui étoient vis-à-vis de la Sarmatie : ce ſont aujourd'hui *Gotland* & *Õland*. Tant qu'elles auront été peu habitées, on y aura trouvé, comme dans toutes les îles du monde, une grande quantité d'œufs. Méla parle auſſi d'Hippopodes & de Panotes, noms que les fables grecques ont placé dans tous les pays du Nord.

Ces légères connoiſſances firent quelques progrès vers le temps de Pline; ce curieux naturaliſte raſſembla plus ſoigneuſement ce que les hiſtoriens & les géographes avoient dit avant lui du nord de l'Europe, & y joignit quelques nouveaux détails : il parle, d'après Timée, d'une île appelée *Raunonia*, ſituée à une journée de la Scythie, & ſur laquelle, au printemps, la mer jette du ſuccin *(q)*.

Pour retrouver cette île, rappelons-nous que les anciens ont compris ſous la Scythie tout le pays nommé depuis Sarmatie d'Europe, & même la Germanie. Pline dit que le nom de Scythes, donné aux peuples Sarmates & Ger-

(q) Inſulæ complures....ex quibus, ante Scythiam, quæ appellatur Raunonia, *unam abeſſe diei curſu, in quam veris tempore fluctibus electrum ejiciatur, Timæus prodidit.* Lib. IV, c. 13, §. 27, p. 220.

mains, n'étoit resté qu'à ceux de ces peuples qui étoient le plus au nord *(r)*. Tels étoient ceux que le même auteur nomme *Scirres* & *Hirres ;* ils habitoient les rivages du golfe Cylipène *(ſ)*, aujourd'hui golfe de Riga : à 10 lieues de la côte la plus voisine, & 22 lieues du fond du golfe, il y a une île nommée *Runõ*, qui, par son nom & sa position, paroît être celle de *Raunonia*, où la mer jetoit du succin.

Au-dessus est l'île d'Õsel, que la ressemblance de nom pourroit faire regarder comme l'Osériɛte *(t)*, dont Pline a parlé d'après Mithridate *(u) ;* celui-ci la plaçoit sur les côtes de la Germanie, la disoit abondante en cèdres qui répandoient l'électrum sur les rochers. Il est vrai que Pline a nommé *Latris* une île située à l'entrée de ce golfe; mais on en connoît une autre nommée *Dagõ*, que l'on peut regarder, aussi-bien que l'île d'Õsel, comme l'ancienne Latris, puisque toutes deux ont même position. Pline continuant à décrire le Nord, dit qu'à trois jours de navigation du rivage des Scythes, Xénophon de Lampsaque plaçoit une île immense qu'il appeloit *Baltie*, & que Pythéas avoit nommée *Basilie (x)*. Suivant Timée, qui parloit surtout d'après l'astronome de Marseille, la *Basilie* de ce voyageur & son île *Abalon* étoient la même chose *(y) ;* mais j'ai fait voir qu'*Abalon* étoit une partie de la Scanie : ainsi la Baltie ou Basilie étoit la Scanie, que Ptolémée appelle *Scandie*, & Pline *Scandinavie*. Celui-ci dit que sa

---

(r) Lib. IV, cap. 12.

(ſ) Quidam hæc habitari ad Vistulam usque fluvium a Sarmatis, Scirris, Hirris, tradunt ; sinum Cylipenum *vocari, & in ostio ejus insulam Latrin.* Lib. IV, c. 14, §. 28, p. 221.

(t) Osericta, ou *O-se-rike* signifie royaume de la mer des iles.

(u) Mithridates in Germaniæ littoribus esse insulam, vocarique eam Oserictam *cedri genere sylvosam ; indè electrum defluere in petras.* Lib. VIII, cap. 2.

(x) Xenophon lampsacenus a littore Scytharum tridui navigatione, insulam esse immensæ magnitudinis, Baltiam tradit ; eamdem Pytheas Basiliam *nominat.* Lib. IV, c. 13, p. 220.

(y) Huic (Pytheæ) & Timæus credidit ; sed insulam (Abalum) Basiliam *vocavit.* Lib. XXXV, c. 7, §. 11.

grandeur de cette île n'avoit pas été reconnue : elle étoit en effet, comme le disoit Xénophon de Lampſaque, environ à trois jours de navigation (grande meſure), ou 63 lieues du rivage des Scythes. Diodore de Sicile parle auſſi de l'île nommée *Baſilie*, ſituée dans l'Océan, vis-à-vis des Scythes. Suivant Pline, les Hillévions en occupoient une partie; ils y avoient cinq cents tribus, & l'appeloient un autre monde. L'immenſe mont *Sevo*, qui ne le cédoit point aux monts Ryphées, étoit habité par les Ingévons, première nation germanique du côté du nord; il s'étendoit juſqu'au promontoire des Cimbres, & formoit le vaſte golfe nommé *Codanus*, rempli d'îles, dont la plus célèbre étoit la Scandinavie.

L'Éningie ou Fenningie, aujourd'hui la Finlande, étoit regardée auſſi comme une grande île *(z)*; il en étoit ainſi de Nérigon, maintenant *Norrige* ou Norvège : comme on croyoit que cette mer étoit remplie d'îles, chaque lieu qu'on y découvroit paſſoit pour tel. Bergos, aujourd'hui Berghen, fut mis au nombre des îles *(a)*; la pointe de la Cherſonèſe étoit habitée par les Cimbres, & on donnoit le nom de *Cartris* au promontoire ſeptentrional que nous appelons *Skagen (b)* : enfin, les vingt-trois îles que les Romains aſſujettirent, & dont l'une étoit Burchana (ou Borkholm, à l'embouchure de l'Ems) paroiſſent avoir été

(z) Incipit deindè clarior aperiri fama ab gente Ingevonum quæ eſt prima indè Germaniæ. Sevo mons ibi immenſus nec Riphæis jugis minor, immanem ad Cimbrorum uſque promontorium efficit ſinum, qui Codanus *vocatur, refertus inſulis quarum clariſſima Scandinavia eſt, incompertæ magnitudinis; portionem tantùm ejus, quòd ſit notum, Hillevionum gente quingentis incolente pagis, quæ* alterum orbem terrarum *eam appellat. Nec eſt minor opinione* Eningia. Lib. IV, c. 14.

(a) Sunt qui & alias produnt (inſulas), Scandiam. . . . . Bergos, maximamque omnium Nérigon, *ex quâ in Thulen navigatur.* Lib. IV, cap. 16.

(b) Promontorium Cimbrorum excurrens in maria longè peninſulam efficit quæ Cartris *appellatur. Tres & viginti indè inſulæ Romanorum armis cognitæ. Earum nobiliſſimæ,* Burchana, fabaria *noſtris dicta, a frugis ſimilitudine ſpontè provenientis, item* Gleſſaria *a ſuccino militiæ appellata, a barbaris Auſtrania præterque Actania.* Lib. IV, c. 13.

celles qui forment une longue chaîne depuis Texel jusqu'au Véser; ce sont vraisemblablement les *Glessariæ* que les Grecs nommèrent *Électrides*, parce qu'on y trouvoit l'électre ou succin *(c)*. L'ordre que suit Pline en les nommant, ne permet guère d'en douter; après les îles qui sont à l'occident & au midi de la Bretagne, il parle des *Glessariæ* répandues à l'opposite dans la mer germanique; & voulant faire le tour de la Bretagne par l'occident, en présentant la suite & l'ordre des lieux, il nomme après les Orcades, les Acmodes ou Œmodes, après celles-ci les Ébudes. En suivant cette espèce de chaîne, les Œmodes seront ces îles que nous appelons *Western*, c'est-à-dire, de l'ouest, & les Ébudes seront plus bas & plus près des côtes d'Écosse. Les noms de Ricina & de Maleos, donnés par Ptolémée à deux des Ébudes, se reconnoissent dans les noms modernes de Rœchlin & de Mull; celui d'Épidium que porte une autre de ces îles, dans le même géographe, peut indiquer une position peu éloignée du promontoire de même nom; cette position explique aussi la distance de sept jours de navigation que Solin met entre les Ébudes & les Orcades. Pline compte, il est vrai, trente Ébudes, tandis que Ptolémée & Solin n'en admettent que cinq; mais la seule inspection de la carte montre la cause de cette différence: il y a en effet environ trente îles sur la côte occidentale de l'Écosse, mais il n'y en a que quatre ou cinq d'une certaine grandeur. Quant au nombre des Œmodes, Pline & Méla ne diffèrent pas; il y en avoit sept qu'on retrouve dans les îles Western.

A ces traits ébauchés par Pline & Méla, Tacite en ajouta quelques-uns avec sa force ordinaire: « maintenant, dit-il, la cité des Cimbres est petite, mais leur gloire est « grande *(d)*. Plus loin, dans l'Océan même, les cités des «

(c) Et ab adverso (Britanniæ) in Germanicum mare sparsæ Glessariæ quas Electridas *Græci recentiores appellavere, quòd ibi electrum nasceretur.* Lib. IV, cap. 13.

(d) Proximi oceano Cimbri... Parva nunc civitas, sed gloria ingens. German.

» Suions ſont puiſſantes, non-ſeulement par les hommes & » leurs armes, mais encore par les flottes; ils eſtiment la » richeſſe, & n'obéiſſent qu'à un ſeul monarque. Les armes » y ſont renfermées, parce que l'Océan garantit des attaques » imprévues; on les dépoſe en un lieu public, de crainte » que des mains armées & oiſives ne ſe portent aux plus » grands déſordres; on ne les confie qu'à un eſclave; il eſt » de l'utilité royale de n'y prépoſer ni un noble, ni un citoyen né libre, ni même un affranchi *(e)* ». Ces grands traits de caractère, joints à la conformité du nom, ne permettent pas de douter que les Suions ne ſoient le peuple qui porte aujourd'hui le nom de Suédois. Tacite leur joint les *Sitons*, qui n'en diffèrent, dit-il, qu'en ce qu'une femme règne ſur eux *(f)*.

Il parle enſuite des Fennes comme d'un peuple chaſſeur, & nous le retrouvons ſous le même nom, au pays que nous appelons *Finlande*. Plus loin, quelques peuples inconnus, à qui l'on donnoit le nom d'*Oxiones* & d'*Hellusſes*, n'avoient, diſoit-on, que le viſage d'humain, le corps étoit de bête ſauvage *(g)*.

Dans le ſiècle ſuivant, Ptolémée traita la géographie avec plus de ſcience & de méthode; il eſſaya de déterminer la figure de la terre plus exactement qu'on ne l'avoit fait avant lui, & d'y marquer avec préciſion la poſition des lieux & des peuples. Lorſque l'on conſidère combien les progrès des ſciences ſont difficiles & lents, lorſqu'on voit que pendant neuf ſiècles entiers, depuis Almamon juſqu'à

(e) Suionum hinc civitates, ipſo in oceano, præter vires armaque claſſibus valent. . . Eſt apud illos & opibus honos, eoque unus imperitat, nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma ut apud cæteros Germanos in promiſcuo, ſed clauſa ſub cuſtode & quidem ſervo, quia ſubitos hoſtium incurſus prohibet Oceanus; otioſæ porrò armatorum manus facilè laſciviunt; enim verò neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis præponere regia utilitas eſt. German.

(f) Suionibus Sitonum gentes continuantur; cætera ſimiles, uno differunt, quòd fœmina dominatur. Ibid.

(g) Cætera jam fabuloſa. Helluſios & Oxionas ora hominum vultuſque corpora atque artus ferarum gerere.

Louis

Louis XV, les travaux des Arabes, d'Abulféda, de Fernel, Snellius, Norvood, Riccioli, Picard, Newton, Huyghens, Caſſini, Polhem, Celſius & nos académiciens ont à peine ſuffi à ce grand ouvrage, on doit s'étonner qu'avec auſſi peu d'obſervations aſtronomiques, & le foible ſecours des eſtimations de marchands & de voyageurs, l'aſtronome d'Alexandrie & ceux qui l'avoient précédé dans ce grand travail, ne ſe ſoient pas écartés de la vérité plus qu'ils ne l'ont fait. L'ignorance où ils étoient du rapport de l'axe de la terre au diamètre de l'équateur, les a égarés, ſur-tout en longitude; ils ont porté trop près du pôle de 3ᵈ les pays connus de leur temps au nord de l'Europe, & trop à l'eſt de 14. Une auſſi grande erreur prouve démonſtrativement qu'il étoit impoſſible aux anciens de s'éloigner des côtes, puiſque les giſemens leur en étoient auſſi peu connus.

Au temps de Ptolémée, le nom des Cimbres n'exiſtoit plus qu'à la pointe nord de la Cherſonèſe. Il paroît que les connoiſſances des Romains ſur le *Sinus Codanus* & quelques-unes de ces îles, ne lui étoient point parvenues; il en compte quatre, en y comprenant la Scandie, leur donne le nom d'îles ſcandiennes, & ne place d'habitans que dans la plus orientale, qui eſt la Scandinavie de Pline. La plupart des noms qu'il donne à ces peuplades, ont une ſignification dans la langue cimbrique, & paroiſſent tirés de la nature des lieux habités, ou de celle des habitations; cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que cet uſage a ſubſiſté de tout temps, & ſubſiſte encore dans cette contrée. Le nom de la plupart des provinces de Suède eſt tiré de leur poſition, ou de la qualité de leur ſol; *Jemte-land,* ſignifie pays-plat; *Jemte-landing*, habitant des plaines; *Talland*, pays de vallées; *Tallanding*, habitant des vallées; *Varmeland*, pays de montagnes, en langue finlandoiſe; *Sudermanland*, pays des hommes du ſud; *Weſtmanland*, pays des hommes de l'oueſt; *Finland* ou *Fenland*, & en finlandois, *Suoma*, terre marécageuſe, &c. Il me paroît donc que

l'examen des différentes dénominations de la Scandinavie & de ses habitans, fait dans cette vue, est la voie la plus certaine pour en découvrir le vrai sens, & pour en tirer ce qui peut servir à déterminer leur position.

Le nom *Baltie* que Xénophon de Lampsaque, cité par
Lib. IV, c. 13. Pline, donnoit à cette contrée septentrionale, est vraisemblablement le plus ancien; son origine est le mot *bålte*, qui signifie ceinture, parce que les premiers Cimbres qui passèrent le Sund n'occupèrent que le rivage, & *ceignirent*, pour ainsi dire, ce nouveau continent par leurs établissemens. Le nom *Basilie* que Pythéas lui donna ensuite, n'est que celui de *Baltie* altéré; il est possible que ce voyageur ne comprenant point la signification de ce mot, l'ait rapproché de sa langue, & changé en celui de Basilie, parce qu'on lui disoit que le peuple qui habitoit ce pays avoit des Rois.

Le nom *Skåne* que porte aujourd'hui la province de Suède la plus méridionale, n'est qu'une traduction du mot bålte; *scåning* signifie en général *bordure*, & peint avec plus de vérité encore que bålte, la position des établissemens qui *bordoient* cette pointe: quant aux noms de Scandinavie employé par les Romains, & à celui de Scandie que nous trouvons dans Ptolémée, ils sont évidemment dérivés du vrai nom cimbrique *Skåne*, que nous avons aussi changé en celui de Scanie.

Ceux que les mêmes auteurs donnent aux habitans du pays, ne désignent pas des peuples différens, mais différentes classes d'un même peuple, dont Pline nous a conservé le nom général *Hillevionês*, & qu'il représente comme très-nombreux. Dans ses premiers commencemens, il fut adonné à la piraterie, & son nom désignoit en même temps sa demeure & sa principale occupation; ce nom composé des mots cimbriques *helle*, tout, *vik* ou *vig*, rade, *voen* ou *boen*, habitation, étoit en langue du pays, *helle-vig-voner*, c'est-à-dire, habitans de toutes les rades: les autres noms par lesquels on distinguoit les différentes

portions de ce peuple, exprimoient leur poſition particulière, ſoit au bord de la mer & des lacs, ſoit dans l'intérieur des terres.

Il s'étendit d'abord à l'Orient, le long du rivage, parce que les terres y ſont meilleures & mieux abritées, le ciel plus doux, & les rades plus ſûres. On y voit encore un lieu nommé *Cimbris-hamn*, ou port des Cimbres; ceux qui occupèrent cette côte, ſont les *Phavonæ* de Ptolémée, en cimbrique, *Haf-voner* ou *På-haf-voner (h)*, c'eſt-à-dire, habitans des bords de la mer; ce géographe les place à l'orient de la Scandie, & avec eux les *Phireſi*, ou habitans des *fierdar*, ou langues de terre qui ſéparent les golfes: ainſi ces deux eſpèces d'habitans étoient entre-mêlées; les Phavones étoient ſur les golfes, & les Phirèſes en rempliſſoient les intervalles.

Enſuite venoient les *Gutes* (Γὖται), qui depuis furent nommés *Goths*. L'étymologie de ce nom a embarraſſé les critiques. Saumaiſe *(Comment. de ling. helleniſt.)* le dérive de celui de *Scythes*, changé, dit-il, en celui de Gètes. Corneille Agrippa *(De occult. philoſoph. l. III, c. 35.)* & Luther *(De german. popul. propr. nomin. p. 6, Vitteb. 8.° 1611.)* ont dit que les *Goths* ſe nommoient ainſi, parce que dans leur langue le nom de Dieu étoit *God* ou *Got*. Spelman *(Gloſſar. archæolog.)* le tire de *jæt* qui ſignifie *géant*, nom convenable, dit-il, à des hommes vaillans & robuſtes. Grotius *(Goth. hiſtor. & gloſſar.)* veut que la douceur & l'hoſpitalité des Goths leur ayent mérité le nom de *god* qui ſignifie *bon* dans les langues germaniques.

Mais aucun de ces ſavans n'a remonté juſqu'à l'origine; les dénominations *Gothi* & *Gothia* ſont modernes; le nom antique du canton dont il s'agit ici, eſt *Gautland (*prononcez *Gaoutland)*, dont la racine *gau (gaou)*, n'a jamais ſignifié ni *Dieu*, ni *bon*, ni *géant*, ni *Scythe;* elle ſignifie adjectivement *habité*, ſubſtantivement *habitation limitée*, *canton*,

---

(h) Prononcez *ha-voner* ou *po-ha-vooer.*

pagus, & elle a cette ſignification dans toutes les langues germaniques. (Voyez *Vachter. gloſſ. germ.*) Cette racine, priſe adjectivement, a pour neutre *gaut*, qui, joint au nom neutre *land*, ſignifie pays *habité par cantons;* ce qui eſt vrai en effet de l'ancienne Gautland : la même dénomination ſe retrouve en Suédois, avec la même analogie; comme cette langue change fréquemment la diphtongue norvégienne *aou* en *eu*, elle a fait de *Gautland* le nom *Gōtland* ou *Gōthaland*. Enfin, ce qui ajoute une grande vraiſemblance à l'étymologie que je propoſe ici, c'eſt qu'on retrouve dans la compoſition de ce mot le même eſprit que dans celle de toutes les autres.

La côte méridionale étoit occupée par les Daukions, mot qui peut, comme celui de Phavones, ſe rapporter à la marine; *docka* ſignifie un lieu où les vaiſſeaux peuvent être mis à ſec pour le radoub, & les Daukions étoient peut-être ceux qui réparoient les vaiſſeaux.

Les terres de la côte occidentale ſont entre-mêlées de terreins ſablonneux qui ne produiſent que des bruyères & des arbriſſeaux; c'eſt-là que Ptolémée place les *Chædini*, nom dérivé de *hed*, c'eſt-à-dire, lande ou champ de bruyère.

Linn. Skānſka reſa, p. 6.

Le centre du pays n'étoit qu'une forêt long-temps après l'âge dont je parle; c'eſt ce qu'atteſtent les ſagor ou anciennes hiſtoires gothiques *(i)*: il y avoit çà & là dans cette forêt immenſe, de petites plaines qui eurent leurs habitans; Ptolémée les nomme *Leuonæ;* & dans les langues cimbriques, *Lōfvoner (k)* ſignifie ceux qui habitent parmi le feuillage. Il y a encore un endroit nommé Lōvene dans la Gothie occidentale, hérade de Viſta.

Plin. lib. IV, cap. 14. Solin. c. 32.

Le nom des *Inghévons*, que Pline & Solin placent au mont *Sevo*, ne convient pas moins bien que les précédens à l'eſpèce du ſol habité; ce ſont des prairies formées par

(i) Dar eru ſtorar merker. *Gothr. & Rolf. hiſtor. p. 1.*

(k) Prononcez *Leuvoner* & *Leuvene*.

la nature dans les vallées de ces montagnes, & le mot *ænge-voner* signifie, en islandois, en danois & en suédois, habitans des prairies *(l)*.

(l) Quelques auteurs suédois ont cru que les peuples nommés *Ingævons* par les Romains, tiroient ce nom des Ynglingares ou princes descendans d'*Yngvé* fils de Niorder, successeur d'Oden. M. Jacob Vilde, auteur d'une histoire du droit public de Suède, écrite en latin, étoit de cette opinion. Son fils qui a donné une traduction suédoise de cet ouvrage, accompagnée de notes, y défend le sentiment de son père, *(V. Jac. Vilde Allmænnig. ræt. histor. Stockolm. 4.° p. 63, cap. 2.)* contre M. Dalin, auteur d'une histoire générale de Suède. Mais la seule preuve qu'il en apporte est ce passage de Solin : *Mons Sevo ibi ingens, nec Riphæis minor collibus initium Germaniæ facit. Hunc Ingævones tenent, a quibus primis post Scythas nomen germanicum consurgit. Dives viorum terra, frequens populis numerosis & immanibus, extenditur inter Hercynium saltum & rupes Sarmatarum : ubi incipit Danubio, ubi desinit Rheno perfunditur.* Voilà, dit M. André Vilde, tout l'empire qu'Oden fonda & gouverna par ses fils, qui avec tous leurs sujets, paroissent compris ici sous le nom d'*Ingævons*, d'*Ingvéons*, & *Iggyllions ;* car on le trouve ainsi, dit-il, en quelques manuscrits : *Detta går på hela Kæysaredomet som Odin stiftat, och i lifstiden styrdt genom sina barn ; hvilcka med alla des undersotare hår tyckas forstås med* Ingevones, Ingveones, *ock* Iggyllones, *som låsas i nagra manuscripter.* Ibid. p. 65. Il est certain que Solin parle ici de la Germanie entière, mais il me paroît évident que cet auteur ne la donne point aux Ingævons, & qu'il les relègue au contraire dans le mont Sévo, comme Pline l'avoit fait avant lui. *Incipit deindè clarior aperiri fama ab gente Ingævonum quæ est prima indè Germaniæ. Sevo mons ibi immensus.* Lib IV, c. 14. Ajoutons que le mot *Ingævons* ne se dérive pas commodément d'Ynglingares, nom de la postérité d'Yngvé ; & que, si on veut le tirer immédiatement d'Yngvé, la terminaison *vohner* ou *ohner* reste insignifiante, quoique dans tous les noms septentrionaux elle paroisse signifier habitans.

Pline dit que les Teutons, les Cimbres & les Cauques étoient Ingævons. *Ingævones quorum pars Cimbri, Teutones & Cauchorum gentes*, lib. IV, c. 14. Cela se peut dans le sens que je donne à ce mot, puisqu'ils ont toujours habité vers la mer. On peut dire, dans le même esprit, que les Hermions ou Herminons étoient les habitans des lieux élevés (du mot *her* élevé, & *mān* habitans). Quant au nom d'*Istevons* ou d'*Estevons*, il peut signifier *habitans des bois*, (de *esti* branchages, & *vohner* habitans). Tacite rapporte l'origine de ces dénominations aux trois enfans de Mann, fils du dieu Teut sorti de la terre. L'étymologie que je propose expliqueroit très-simplement cette généalogie. La déesse *Hertha* (Erde, ou la Terre) produit Teut qui est le premier principe, & dont le nom peut signifier, *qui règne* ou *qui manifeste.* Teut produit Mann ou l'homme, l'habitant de la terre; celui-ci a trois fils qui produisent les Engævons, les Hermions & les Estevons ; c'est-à-dire que la postérité du premier homme habite sur la

A la côte occidentale étoient Nérigon & Bergos ; à l'Orient, les *Suions*, dont le nom exprimoit auſſi les lieux qu'ils habitoient ; il eſt formé de *ſõ (ſeu)*, qui ſignifie mer ou lac, & de *vig* (prononcez *vii)*, c'eſt-à-dire, port ou rade ; ce nom *Sõ-vig* eſt devenu, par abréviation, *Svig* ou *Svii*, auquel ajoutant le mot *diod*, qui ſignifie peuple, on en a fait *Svidiod*, c'eſt-à-dire, peuple des rades & ports de la mer & des lacs. De même, le nom de *Sviariki* donné à l'ancienne Suède, eſt l'abrégé de *Sõ-viiar-riki* ou royaume des ports de mer & des lacs ; il s'eſt conſervé & ſubſiſte encore avec le changement d'une ſeule lettre, tant au commencement qu'à la fin du mot : les Suédois nomment leur pays *Svea-rike*. Ce changement ne s'eſt point fait au haſard, on l'a tiré de la ſignification des mots *vek* & *vik*, qui eſt originairement la même ; en françois, *pli*, en latin, *ſinus :* les rades & les anſes furent nommées *vikar*, parce qu'elles ſont formées par les plis & ſinuoſités des côtes ; on a donc pu employer indifféremment *vik* ou *vek*, ſuivant que l'un ou l'autre ſon a été plus doux à l'oreille.

Le pays habité par les Svions étoit celui qu'on nomme *Upland ;* comme ils y occupoient, outre la côte, le lac Mălaren & ſes îles, & l'eſpèce de golfe rempli d'îles & de rochers, nommés aujourd'hui *Skăren* (prononcez *Schèren)*, ils ſe donnèrent un nom qui pût déſigner les rades maritimes & celles des lacs, pour ſe diſtinguer des *På-ha-voner*

---

terre trois différens lieux qui ſont les vallées, les montagnes & les bois.

M. Dalin s'accorde avec moi en quelque manière, ſur l'explication du mot *Ingævons*. Il le dérive du tudeſque *enge* qui ſignifie *étroit*, & obſerve que les prairies qui occupent le fond des vallées, ſont auſſi nommées *ăng* en ſuédois ; les Iſlandois les nomment de même *einge*. En général, les mots *ang*, *æng*, *ongl*, *ing*, ont ſignifié *étroit* dans les dialectes germaniques. *(V. Somner. lexic.--Boxhorn. lex. antiq. Britann.)* Il eſt vrai, comme l'objecte M. André Vilde, que le Suédois moderne n'emploie point ce mot au propre ; mais cela ne prouve pas qu'il ne l'ait jamais admis ; & il y eſt du moins au figuré dans *ænga* ſerrer, oppreſſer, *ængſla* affliger, &c. Il peut donc y être de même au figuré dans le mot *æng*, pour ſignifier *prairie*. *(V. Dalins Svearikes hiſtor. 4.° p. 69.)*

qui n'habitoient qu'aux bords de la mer; ils nommèrent aussi leur pays *Svia-veldi* ou monde maritime, dénomination qui a pu faire dire à Pline que les *Hillévions* se disoient habitans d'un autre monde.

Olaüs Vérélius a dérivé le nom de *Svea-rike* du verbe *sveda* ou *svedia*, qui signifie *brûler*, parce que ceux des anciens Suédois qui s'adonnèrent les premiers à l'agriculture, incendioient les parties de forêt dont ils vouloient défricher le sol. Il n'a pas fait assez d'attention aux mœurs des premiers habitans. Dans l'origine, les Suédois n'ont pas été colons, mais pirates, & en un temps où subsistoient le *Svithiod*, le *Sviariki*, le *Sviaveldi* ou *monde maritime*. Ce n'est donc pas le nom natif & original *Svea-rike* ou *Sverige* qui peut être dérivé de *Svedia*; mais ce sont les dénominations étrangères, telles que l'allemande *Schweden*, la françoise *Suède*, & la latine *Suedia*. Il est vraisemblable que les étrangers n'ont bien connu ce royaume, que lorsque ses habitans renonçant à la piraterie, se sont livrés à l'agriculture, & ont brûlé beaucoup de forêts. Ce travail actuel & principal ayant fixé plus particulièrement l'attention de leurs voisins les Allemands, ceux-ci ont traduit exactement le verbe *Svedia*, qui exprime ce travail, par le mot *Schweden*, auquel même ils ont donné la terminaison verbale usitée dans leur langue; & employant ensuite ce mot substantivement, ils en ont fait le nom du pays où l'on incendioit les forêts. Quant au mot originel *Suedia*, dont la terminaison est celle d'une partie des noms latins, ils l'ont adopté sans altération dans leurs écrits en cette langue. Les Suédois eux-mêmes l'ont reçu, parce que les écrits allemands ont été leurs premiers modèles; & ce nouveau nom, transmis aux François, a quitté la forme latine pour suivre l'analogie de la langue qui le recevoit. Pontanus a dérivé le nom latin *Suedia* de *sõ*, lac, & de *veden* qu'il a traduit par *sylva*; mais il a pris *veden* dans une signification que ce mot n'a pas en suédois : *ved* signifie *bois à brûler*, & non pas forêt.

Les Svions occupoient donc les rades & ports de la mer & de quelques lacs. Tacite place auprès d'eux un autre peuple qu'il nomme les *Sitons;* cette position bien précise, ne me paroît pas permettre de les séparer, & de transporter les *Sitons* jusqu'en Norvège, comme l'ont fait quelques savans. L'historien Romain dit qu'ils étoient gouvernés par une femme; mais on ne trouve, dans l'histoire ancienne du Nord, aucun peuple qui eût cet usage.

M. Sven Bring, auteur d'une histoire de Suède, rapporte que Freya, sœur d'Yngvé Frey, tint secrete la mort de son frère, & régna quelque temps. Il est possible, ajoute-t-il, qu'elle ait fait sa résidence à *Sigtoune,* & que ce soient les habitans de cette ville que Tacite nomme les *Sitons.* Mais l'auteur Suédois n'apporte aucune preuve de cette résidence; mais Tacite parle d'un peuple & non d'une ville, & puisque la mort du roi fut secrète, le peuple se crut toujours gouverné par un homme, & non par une femme. Il me paroît donc mal-aisé de croire que cet événement secret & passager soit parvenu à Tacite sous l'apparence d'un usage constant, & d'un article fondamental du gouvernement d'un peuple. L'histoire ancienne des *Suions* offre une explication plus vraisemblable & plus naturelle du passage de Tacite; suivant lui, ces deux peuples avoient les mêmes mœurs, & ne différoient l'un de l'autre qu'en ce que les Sitons obéissoient à une femme. Or, cet usage avoit lieu parmi les Svions dans certaines circonstances: ainsi la différence établie par Tacite devient nulle, & ces deux peuples n'en forment qu'un seul. Une partie de ce peuple, commandée par un petit roi ou chef militaire, étoit presque toujours en mer pour pirater; *voilà les Svions:* l'autre, composée des vieillards, des femmes & des enfans, étoit laissée à terre, & y vivoit soit de l'agriculture, soit de la portion du butin qui lui étoit départie; voilà les *Sitons,* la partie du peuple établie sur le rivage, qui étoit en effet laissée quelquefois sous la domination de la reine. Le mot *Sitons,* dérivé de *sitta,* signifie *assis, établis.*

Au-delà,

Au-delà, Tacite plaçoit une mer lente & immobile, qui entouroit & bornoit la terre de ce côté *(m)*. « Ce qui le fait croire, dit-il, c'eſt que la lumière du ſoleil couchant « y éclaire juſqu'à ſon lever avec tant de clarté qu'elle fait « pâlir les aſtres (c'eſt en effet ce qui arrive en Suède pen- « dant l'été). La crédulité ajoute, continue-t-il, qu'on entend « le ſon du Dieu qui ſort de la mer, que l'on voit ſa figure, « ſa grâce & les rayons de ſa tête. On dit (& le rapport eſt « vrai), qu'ici finit la nature ». Pythéas y plaçoit auſſi la mer congelée; Philémon, la *Morimaruſa* ou mer morte des Cimbres *(n)*, juſqu'au promontoire *Rubeas;* Pline, l'Océan ſeptentrional, qui, depuis le Paropamiſus, rivière de Scythie, étoit, ſuivant Hécatée, nommé *Amalchium*, c'eſt-à-dire, en langue ſcythe, *mer congelée (o);* & au-delà, le *mare cronium:* celle-ci eſt la mer environnante de Tacite. On a cherché inutilement, dans la langue grecque, l'étymologie de ce nom; elle s'offre évidemment dans celle du Nord: *cronium* vient de *krona*, couronner; c'étoit le *moor kronande,* la mer qui bornoit & couronnoit les terres ſeptentrionales.

On ignore la poſition du Paropamiſus: le P. Hardouin a cru que c'étoit l'Oby; mais comme Pline en parle immé-

---

(m) Trans Svionas aliud mare pigrum ac propè immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides; quòd extremus cadentis jam ſolis fulgor in ortus edurat, adeò clarus ut ſidera hebetet. Sonum inſuper emergentis audiri, formaſque decoremque, & radios capitis aſpici perſuaſio adjicit. Illuc uſque, (& fama vera) tantùm natura. German.

On lit dans tous les imprimés, *formaſque deorum:* ces mots ne pouvant avoir qu'une liaiſon forcée avec le reſte de la phraſe, ont embarraſſé tous les interprètes. Je conjecture qu'ils ont été altérés & qu'il pouvoit y avoir *formaſque decoremque:* du moins ceux-ci forment un ſens complet & convenable.

(n) Morimaruſa me paroît venir de *mor* mer, & de *moras* marais: alors ce nom ſignifieroit *mer ſtagnante* ou *marécageuſe.*

(o) Reliqua littora incerta ſignata fama: ſeptentrionalis oceanus: Amalchium *eum Hecatæus appellat, a Paropamiſo amne quà Scythiam alluit; quod nomen ejus gentis lingua ſignificat* congelatum. *Philemon* Morimaruſam *a Cimbris vocari, hoc eſt,* mortuum mare, *uſque ad promontorium* Rubeas. *Ultrà deinde* Cronium. *Lib. IV, cap. 13.*

diatement après les îles ſituées à la côte occidentale de la Scythie ou Sarmatie d'Europe, il me paroît plus vraiſemblable que cette rivière appartenoit à l'occident de la Sarmatie, & qu'Hécatée plaçoit la mer *Amalchium* au nord de la Scythie occidentale, & du rivage des Eſtyens.

Quant au promontoire *Rubeas*, s'il eſt vrai que les anciens aient déſigné par ce nom le Nord-cap, & non pas quelqu'autre promontoire beaucoup plus voiſin de la Norvège, il eſt du moins certain qu'ils ne le connoiſſoient que ſur le rapport des Cimbres, & n'avoient aucune idée préciſe de ſa poſition. En général, leurs connoiſſances géographiques s'étendoient à peine au 62.e degré; au-delà, depuis Pythéas juſqu'à Solin, tous ont placé la mer congelée & le *mare cronium.*

Il eſt vrai qu'ils parloient d'un peuple qui habitoit juſque ſous le pôle ; mais ne devons-nous pas le mettre plutôt au rang de leurs fictions qu'à celui de leurs connoiſſances? Strabon nous dit que le peu de notions que l'on avoit de ſon temps des pays du Nord, a fait croire aux fables concernant les monts Ryphées & les Hyperboréens. *Διὰ γὰρ τὴν ἄγνοιαν τῶν τόπων τούτων, οἱ τὰ Ῥιπαῖα ὄρη καὶ τοὺς Ὑπερβορείους μυθοποιοῦντες λόγου ἠξίωνται.* (*L. VII, p. 295*, B.) Pline paroît en juger de même : *gens felix, ſi credimus,*
Lib. IV, c. 12, *quos* Hyperboreos *appellavere . . . . fabuloſis celebrata*
§. 26, p. 219, *miraculis.* Solin dit auſſi : *fabula erat de Hyperboreis.* Ces
cap. 35. deux auteurs, & pluſieurs autres, les placent en Europe;
Plin. ibid. Méla, en Aſie; d'autres, entre notre occident & celui
Mela, lib. III, cap. 5. des Antipodes : la plupart *(p)* s'accordent à les placer au-delà des Aquilons, ſous le pôle de la terre, aux dernières limites du cours des aſtres, où l'année ſe partage en un

(p) In Aſiatico littore primi Hyperborei ſuper aquilonem Rypheoſque montes, ſub ipſo ſiderum cardine jacent, ubi. . ſex menſibus dies, & totidem aliis nox uſque continua eſt. Mela, lib. III, cap. 5.

Ibi credunt eſſe cardines mundi, extremique ſiderum ambitus ſemeſtri luce & unâ die ſolis averſi. Plin. lib. IV, cap. 12, par. 26.

Incolunt penè Pterophoron, quem ultrà aquilonem accepimus jacere

ſeul jour de ſix mois, & une nuit de même durée. *Le vent n'y avoit rien de nuiſible (q).*

Cette expreſſion remarquable, & la ſituation au-delà des Aquilons, me paroiſſent indiquer clairement l'origine de cette fiction ; l'Aquilon étoit le vent le plus redoutable ; ſur la terre, il détruiſoit les fruits & les moiſſons ; ſur la mer, il excitoit les tempêtes, déchiroit les voiles, briſoit les mâts, pouſſoit les vaiſſeaux contre les écueils : heureux & ſeul heureux le peuple à qui ſon ſouffle funeſte ne raviſſoit point les dons d'un air pur & d'une terre féconde *(r)*. Il ne pouvoit qu'être ſitué au-delà des montagnes, d'où ſortoit ce vent terrible. A meſure qu'on en découvroit vers le nord, on ſuppoſoit qu'elles étoient la demeure des Aquilons, & on plaçoit au-delà les Hyperboréens : ainſi les peuples du midi donnèrent ce nom aux Celtes, aux Germains *(ſ)*, & même aux Gaulois qui s'emparèrent de Rome *(t)*; les hiſtoriens & les géographes Grecs, à ceux qui habitoient au nord du Pont-Euxin ou de la

---

gens beatiſſima . . . eam Aſiæ quidem magis quàm Europæ dederunt : alii ſtatuunt mediam inter utrumque ſolem, antipodum occidentem, & noſtrum renaſcentem : quòd aſpernatur ratio . . . Sunt igitur in Europâ, apud quos mundi cardines eſſe credunt, & extimos ſiderum ambitus, ſemeſtrem lucem, averſum tantùm unâ die ſolem. Sol. cap. 35.

Ὑπερβορέους τοὺς βορειοτάτους φασὶ λέγεσθαι. Strab. lib. I, p. 62, *B.*

(q) Regio . . . . omni afflatu noxio carens. Plin. ibid. *Nihil noxii flatus habent.* Solin. ibid. Voy. Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, vol. VII, *p. 113 & ſuiv.* vol. XVIII, *p. 192 ;* vol. XXXV, *p. 589.*

(r) Terra aprica, per ſe fertilis. Mela ibid. *Regio aprica, felici temperie.* Plin. ibid. *De cælo magnam clementiam auræ ſpirant ſalubriter.* Solin. ibid.

(ſ) Ποσειδώνιος εἶναι φησὶ τοὺς Ὑπερβορείους, κατοικεῖν δὲ περὶ τὰς Ἄλπεις τῆς Ἰταλίας. Schol. in Apollonium, II, v. 677.

(Ἴστρου) πηγὰς γὰρ ὑπὲρ πνοιῆς βορέαο Ῥιπαίοις ἐν ὄρεσιν ἀποπρόθι μορμύρουσι. Apollon. lib. IV.

Τὸν Ἴστρον φησὶν ἐκ τῶν Ὑπερβορέων καταφέρεσθαι καὶ τῶν Ῥιπαίων. Οὕτω δὲ εἶπεν ἀκολουθῶν Αἰσχύλῳ, ἐν λυομένῳ Προμηθεῖ λέγοντι τοῦτο. Schol.

Πρώταρχος δὲ τὰς Ἄλπεις Ῥιπαῖα ὄρη οὕτω προσαγορεύεσθαι. Καὶ τοὺς ὑπὸ τὰ Ἄλπια ὄρη κατοικοῦντας πάντας Ὑπερβορέους ὀνομάζεσθαι. Steph. Byz. *voce* Ὑπερβόρεοι.

Μνασέας δέ φησι τοὺς Ὑπερβορέους νῦν Κελτοὺς λέγεσθαι. Apoll. Schol. Voyez Pindar. *Olymp. 3.*

(t) Plutarch. in Camill. Ponticum Heraclid. citante, p. 140. A.

Sarmatie *(γ)*; les poëtes, aux nations les plus ſeptentrionales *(u)*.

A cette première idée, on joignit peu-à-peu celles que donna le progrès des connoiſſances; lorſque l'on eut découvert l'arrondiſſement de la terre, il fallut tranſporter les Hyperboréens juſque ſous le pôle, parce qu'il n'y a que ce lieu où le vent du nord ne ſouffle pas, & leur donner après un jour de ſix mois, une nuit également longue, qui ne paroiſſoit pas devoir entrer dans le partage du plus heureux peuple. Lorſqu'on entendit parler de ces Scandinaves qui, las de la vie, ſe précipitoient volontairement du haut d'un rocher *(x)*, on attribua cette coutume aux Hyperboréens *(y)*, comme ſi des hommes auſſi heureux qu'on ſe les imaginoit, pouvoient deſirer la mort. On leur donna auſſi les bois pour demeure *(z)*, parce que les peuples les plus ſeptentrionaux dont on avoit connoiſſance, habitoient les bois *(a)*. On apprit que vers le nord, la longueur des jours d'été mûriſſoit promptement les fruits; auſſitôt l'eſprit fabuleux augmenta ſes premières fictions, en appliquant cette vérité à ſes Hyperboréens : on dit qu'ils ſemoient le matin, moiſ-

(γ) Τοὺς μὲν ὑπὸ τοῦ Εὐξείνου καὶ Ἴστρου καὶ Ἀδρίου κατοικοῦντας Ὑπερβορέους ἔλεγον. *Strab. lib. II, p. 507*, C. Ἐν μὲν τοῖς πρὸς τῇ ἀγνώστῳ γῇ κλίμασιν οἱ Ὑπερβορέοι Σαρμάται. *Ptolem. l. V.—Herod. lib. IV.—Pauſ. I, 31.—Diodor. II, pag. 91.*

(u).....Hyperboreo ſeptem ſubjecta trioni.

Virgil. Georg. lib. III, v. 381.

Solus hyperboreas glacies Tanaïmque nivalem
Luſtrabat.

Lib. IV, 513.

(x) Gothr. & Rolf. Saga, p. 8 & 12.

(y) Et ubi eos vivendi ſatietas magis quàm tædium cœpit, hilares, redimiti ſertis, ſemetipſi in pelagus ex certâ rupe præcipites dant. Mela, lib. III, c. 5.

Mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis delibutoque ſenio luxu, ex quâdam rupe in mare ſalientibus. Plin. lib. IV, c. 12, §. 26.

Mortem arceſſunt, & voluntario interitu caſtigant obeundi tarditatem. Quos ſatietas tenet vitæ, epulati delibutique de rupe notâ præcipitem caſum in mare profundum deſtinant. Solin. c. 35.

(z) Domus iis nemora lucique. Plin. ibid.

(a) Voyez ci-deſſus.

ſonnoient à midi, cueilloient les fruits le ſoir, & les portoient de nuit dans leurs cavernes *(b)*.

On diſoit encore qu'ils envoyoient tous les ans des vierges porter à Délos les prémices de leurs champs; & Pline, qui proſcrit d'ailleurs de leur hiſtoire tout le merveilleux, croit que d'après ce fait, rapporté par tant d'auteurs, on ne peut pas douter qu'il n'y ait eu des Hyperboréens *(c)*. Cependant, même en regardant cet envoi comme véritable, il ſera douteux que le peuple auquel on donnoit alors le nom d'Hyperboréen, habitât ſous le pôle; car les vierges ſaintes auroient eu d'abord la mer glaciale à franchir, ce que nos vaiſſeaux ont ſouvent tenté ſans ſuccès; elles auroient eu à parcourir, du pôle à Délos, plus de 1200 lieues en droiture, à traverſer le pays des Fennes, des Sarmates, des Gètes, des Thraces, peuples peu hoſpitaliers; & pour croire que les fruits conſacrés au dieu de Délos, ſe feroient conſervés dans ce voyage, il faudroit croire à ce Dieu même. Ce qui eſt plus facile à concevoir, c'eſt que les prêtres diſoient que ces fruits venoient de loin, quoiqu'en effet on les apportât d'aſſez près pour qu'ils ſe puſſent conſerver *(d)*; cela fut encore plus facile à dire & à faire, lorſque les vierges ſaintes ayant trouvé des hommes peu reſpectueux, on ſuppoſa que les fruits ſacrés étoient tranſmis de peuple en peuple, du pôle à Délos, tandis qu'ils venoient peut-être d'un peuple Celte ou Germanique, nommé alors par les Grecs, *Hyperboréen*.

(b) Qui non alibi quàm in ſemeſtri luce conſtituere eos, ſerere matutinis, meridie metere, occidente ſole fœtus arborum decerpere, noctibus in ſpecus condi tradiderunt. Plin. Ibid.

(c) Nec libet dubitare de gente eâ, cùm tot autores prodant frugum primitias ſolitos Delon mittere Apollini, quem præcipuè colunt. Virgines ferebant eas, hoſpitiis gentium per aliquot annos venerabiles: donec violatâ fide, in proximis accolarum finibus deponere ſacra ea inſtituére, hique ad conterminos deferre, atque ita Delon uſque. Plin. ibid.

(d) Voyez mém. de M. l'abbé Banier, *vol. VII, page 141* des mém. de l'Académ. Voyez auſſi le mémoire de M. l'abbé Gedoyn, *page 113, vol. VII.*

Les anciens ayant peu connu les pays ſeptentrionaux & leurs habitans, en ont preſque entièrement ignoré l'hiſtoire naturelle. Pline, qui a raſſemblé tout ce qu'on ſavoit de ſon temps, parle des chevaux ſauvages qu'on trouve dans le Nord, & de l'*alces* ou *élan*, qui ne diffère, dit-il, du cheval que parce qu'il porte la tête & les oreilles droites *(e)*; mais outre que le cheval a auſſi ce caractère, qui a été pris par M. Klein pour diſtinguer ſa première famille des quadrupèdes ongulés, l'élan a des cornes larges & palmées, qui le mettent dans le genre des cerfs; il ſe diſtingue auſſi du cheval par un fanon. Cet animal eſt extrêmement vîte, & ſa peau ſi dure qu'à peine une balle peut la percer; il frappe du pied comme le cheval, & ſe défend avec les pieds & les cornes : on le trouve dans les forêts du Nord, & ſur-tout dans les bois de peupliers.

Syſt. nat. du règne animal, tome I, page 3.

Le naturaliſte Romain parle d'un autre animal de Scandinavie, que l'on n'avoit encore jamais vu ailleurs, mais dont pluſieurs avoient fait mention. Il étoit ſemblable à l'élan, & nommé *achlis ;* n'ayant point d'articulations aux jarrets poſtérieurs, il ne pouvoit pas ſe coucher, & s'appuyoit contre un arbre lorſqu'il vouloit dormir : pour le prendre, on coupoit des arbres à moitié, & on épioit le moment où il tomboit avec ſon appui. L'achlis étoit renommé pour ſa vîteſſe; ſa lèvre ſupérieure étant fort grande, l'obligeoit à rétrograder en paiſſant, afin de ne point s'embarraſſer dans les herbages *(f)*.

Si on prend les traits généraux de cette deſcription, en ſupprimant la fable des jarrets ſans article, & le trait douteux de la grande lèvre, elle convient au renne avec

---

(e) Septentrio fert & equorum greges ferorum. . . prætereà alcem, ni proceritas aurium & cervicis diſtinguat, jumento ſimilem.

(f) Item notam in Scandinaviâ inſulâ, nec unquam viſam in hoc orbe, multis tamen narratam achlin, *haud diſſimilem illi, ſed nullo ſuffraginum flexu; ideòque non cubantem, ſed acclinem arbori in ſomno, eaque inciſa ad inſidias capi; aliàs velocitatis memoratæ. Labrum ei ſuperius prægrande, ob id retrograditur in paſcendo, ne in priora tendens involvatur.* Ibid. *Voy. Solin.* qui attribue ceci à l'élan.

aſſez de juſteſſe. L'*achlis* de Pline n'avoit jamais été vue qu'en Scandinavie; ce qui eſt vrai du renne encore aujourd'hui, relativement aux pays d'Europe qui ſont plus méridionaux. L'*achlis* ne pouvoit pas être l'élan, puiſqu'on trouvoit celui-ci dans les forêts de Germanie; cependant l'*achlis* étoit ſemblable à l'élan. Le renne eſt auſſi du même genre, de celui du cerf, & il n'y a que le renne privé qui diffère de l'élan par ſa petite taille; le ſauvage eſt beaucoup plus grand que celui qui eſt privé, & a la peau plus dure *(g)* : l'*achlis* étoit très-vîte; le renne l'eſt auſſi. Enfin, nul autre animal du Nord ne préſente les mêmes rapports; le renne eſt le ſeul dont les traits généraux conviennent avec ceux que Pline attribue à ſon *achlis.*

Quelques éditeurs liſent *machlis* dans le paſſage de Pline; ce nom pourroit bien être celui de *machanis* que l'on donne, dans quelques provinces Lappones, aux rennes de ſix ans. (Voyez *C. F. Hoffberg. cerv. rhen. ad finem.)*

Parmi les autres productions de la nature ſeptentrionale, celle que les anciens ont le mieux connue eſt l'*électre* ou *ſuccin;* il ſe trouvoit dans tout le Nord, mais ſur-tout aux côtes des Eſtyens. Tacite a cru qu'ils étoient les ſeuls qui le recueilliſſent *(h);* cependant il eſt probable que les Gutons en trouvoient à l'embouchure de la Viſtule: il y en avoit auſſi en Scandie; les habitans d'*Abalon* ou d'*Albo* en vendoient à leurs voiſins, & en avoient ſi abondamment qu'ils le brûloient comme du bois *(i)*, juſqu'à ce que le luxe des Romains y eût mit une valeur *(k);* alors les Scandinaves & les Germains le leur livrèrent, étonnés du prix qu'ils en recevoient *(l).*

(g) Car. Frid. Hoffberg cervus Rheno, p. 24, §. 17, p. 7, §. 5.

(h) Soli omnium (Æſtii), ſuccinum, quod ipſi gleſum *vocant, inter vada atque in ipſo littore legunt.* German.

(i) Illuc (Abalo) vere fluctibus advehi (ſuccinum) . . . . incolas pro ligno ad ignem uti eo, proximiſque Teutonis vendere. Plin. lib. XXXVII.

(k) Donec luxuria noſtra dedit nomen. Tacit. German.

(l) Ipſis in nullo uſu, rude legitur, informe perfertur, pretiumque mirantes accipiunt. Tacit. ibid.

Le succin, porté bientôt aux Pannoniens, parvint à la mer Adriatique, ensuite aux Venètes qui habitoient à la gauche du Pô; ceux-ci le firent connoître en Italie. Les femmes en portèrent comme ornement & comme remède; on lui attribua la vertu de guérir les maux de gorge que certaines eaux rendoient fréquens chez les Venètes; ils le firent porter aux enfans comme un amulette; ils l'employèrent contre la frénésie & la rétention d'urine, soit en boisson, soit comme topique; ils l'attachoient au cou pour guérir la fièvre; ils le trituroient avec le miel rosat pour les maux d'oreille, avec le miel attique pour les nébulosités de la vue : dans les maux d'estomac, ils le donnoient seul en poudre ou délayé dans l'eau avec le mastic *(m)*. Nous l'employons aussi en médecine, intérieurement & comme topique sous la forme de poudre, de sel, de teinture ou d'huile. On le croit propre à fortifier les nerfs, & on le donne dans les convulsions & dans l'épilepsie *(n)*: nous en faisons aussi des bijoux & des ornemens.

Les marchands Romains l'achetèrent d'abord sur le Pô, que les anciens nommoient *Éridan (o)*, & confondoient quelquefois

---

(m) Affertur a Germanis in Pannoniam maximè provinciam. Indè Veneti primùm, quos Græci Henetos *vocant, rei famam fecere proximi Pannoniæ, id accipientes circà mare Adriaticum. . . hodie trans Padanarum agrestibus fœminis, monilium vice succina gestantibus, maximè decoris gratiâ, sed & medicinæ, quandò tonsillis creditur resistere & faucium vitiis, vario genere aquarum juxtà illos infestante guttura ac vicinas carnes. . . . infantibus adalligari amuleti ratione prodest. Callistratus & cuicumque ætati contrà lymphationes prodesse tradit, & urinæ difficultatibus potum adalligatumque. . . . hoc collo adalligatum mederi febribus & morbis : tritum cum melle, at rosaceo, aurium vitiis; &, si cum melle attico conteratur, oculorum quoque obscuritatibus; stomachi etiam vitiis per se farina ejus sumpta, vel cum mastiche ex aquâ potâ.* Plin. lib. XXXVII, c. 3.

(n) V. Iunker. element. chym.— Pharmacop. de Lémery.—*Boërhaav. mater. medical.*

(o) Padus. . . . a Græcis dictus Eridanus. Plin. lib. III, cap. 16. *Græci. . . . prodidere . . . Phaëtontis fulmine icti sorores fletu mutatas in arbores populos lacrymis electrum omnibus annis fundere juxtà Eridanum amnem, quem* Padum *vocamus.* Plin. lib. XXXVII, c. 2.

quelquefois avec le *Rhodanus (p)*. Les uns, comme Æſchyle, donnoient ces deux noms à une rivière d'Ibérie; d'autres, comme Euripide & Apollonius, faiſoient couler ces deux fleuves l'un près de l'autre dans la mer Adriatique. Les Germains ayant dit aux marchands Romains que le ſuccin ſe trouvoit aux bords du Rhodanus, ceux-ci ne doutèrent point que ce ne fût l'*Éridan* des Grecs ou le *Padus* des Latins; mais il eſt vraiſemblable, comme Cluvier l'a conjecturé *(q)*, que c'étoit celui dont Hérodote a parlé, lorſqu'il a dit *que les Barbares nommoient* Éridan *une rivière qui ſe jetoit dans la mer du côté du nord, & de laquelle on croyoit que venoit l'électrum (r)*. En effet, il y a encore une rivière nommée *Rodaune*, qui ſe joint à la Viſtule auprès de la mer. L'identité des noms & le lieu où le ſuccin étoit vendu aux Romains, leur perſuadèrent que la nature le formoit aux rives du Pô; & l'imagination poëtique transforma les larmes des ſœurs de Phaëton en cette précieuſe matière *(ſ)*.

Bientôt le luxe en porta l'uſage à l'excès; ſous Néron, rien n'étoit orné ſi le ſuccin y manquoit : Julien, chargé par ce prince d'ordonner un combat de gladiateurs, envoya un chevalier Romain juſqu'aux rivages de Germanie où on le recueilloit, & il en rapporta une ſi grande quantité, que tout l'appareil des jeux en fut orné ; on l'employa même à joindre enſemble les filets deſtinés à protéger le

(p) Æſchylus in Iberiâ. . . . Eridanum eſſe dixit eumdemque appellari Rhodanum; *Euripides rurſus & Apollonius in Adriatico littore confluere Rhodanum & Padum.* Plin. ibid. — Apollon. Argonaut. l. IV.

(q) L. III, c. 34, p. 137.

(r) Ἠριδανὸν καλέεσθαι πρὸς βαρβάρων ποταμὸν ἐκδιδόντα ἐς θάλασσαν, τὴν πρὸς βορέην ἄνεμον, ἀπὸ τοῦ τὸ ἤλεκτρον φοιτᾶν λόγος ἐστί. Lib. III.

(ſ) Aſſertur a Germanis in Pannoniam. . . . Indè Veneti. . . rei famam fecere. . . . id accipientes circa mare Adriaticum. Pado verò annexa fabulæ videtur cauſa. (Plin. l. XXXVII, c. 3) *Pretium operæ eſt ire longiùs, ne padaneæ ſylvæ credantur lapidem fleviſſe. Hanc ſpeciem in Illyricum barbari intulerunt. Quæ cùm per pannonica commercia uſu ad tranſpadanos homines foret delata, quòd ibi primùm noſtri eam viderant, ibi natam putaverunt.* Solin. c. 33.

podium, en éloignant les bêtes féroces *(t)*. Solin rapporte que le roi d'une nation Germanique en envoya 13000 livres à Néron *(u)*; le plus gros morceau qui fut apporté par l'envoyé de Julien, pesoit 13 livres.

Quelques anciens ont regardé le succin comme un fossile *(x)*, & nous donnons encore cette dénomination à celui qu'on tire de la terre *(y)*; d'autres disoient que c'etoit un sédiment de l'urine du lynx, ou de certains animaux nommés *langues* ou *languries*, qui se trouvoient sur les bords du Pô; d'autres, une espèce de suc ou de sueur grasse que les rayons du soleil couchant, devenus plus vifs à l'endroit où il se plonge, laissoient sur la mer, & que les flots apportoient aux rivages de Germanie. On a dit aussi que c'étoit le suc de quelques arbres nommés *électrides*, qui croissoient dans la Ligurie, dans la Bretagne, & même aux jardins des Hespérides. Pythéas & Timée croyoient que c'étoit une espèce d'écume de la mer coagulée *(z)*;

(t) Vid itenim (littus Germaniæ) eques romanus, missus ad id comparandum a Juliano curante gladiatorium munus Neronis principis; qui hæc commercia & littora peragravit, tantâ copiâ invectâ, ut retia arcendis feris, podium protegentia, succinis nodarentur, arma verò & libitina, totusque unius diei apparatus esset e succino. Plin. l. XXXVII, c. 3.

(u) Munere Neronis principis apparatus omnis absque succino inornatus est; nec difficulter, cùm per idem tempus tredecim millia librarum rex Germaniæ dono ei miserit. (c. 33) Suivant l'évaluation de M. Dupuy *(Mém. de l'Acad. vol. XXVIII, p. 671.)* 13000 livres. poids romain, égalent 8886, 1875 livres, poids de France, & 13 livres, poids romain, égalent 8,8861875 livres, poids de France.

(x) Philemon fossile esse (dixit).

(y) Valler. Mineralog.

(z) Demostratus lyncurion *id vocat, & fieri ex urinâ lyncum bestiarum, e maribus fulvum & igneum, e fœminis languidius atque candidum. Alii dixere* langurium, *& esse in Italiâ bestias langurias. Zenothemis* langas *vocat easdem, & circa Padum iis vitam affirmat: sudines arborem quæ gignitur in Liguriâ... Sotacus credidit in Britanniâ arboribus effluere quas* electridas *vocavit. Pytheas...... esse concreti maris purgamentum. Huic & Timæus credidit.... Theomenes dicit juxta syrtim magnam hortum Hesperidum esse, ex quo in stagnum cadat, colligi verò a virginibus Hesperidum.... Ctesias Indis.... montem sylvestrem arboribus electrum ferentibus..... Mithridates Germaniæ littoribus esse insulam.... cedri genere silvosam: inde defluere in petras...... Mnesias Africæ lacu in quo aves quas* meleagridas *&* penelopas *vocat, vivere....*

d'autres attribuoient cette production au lac Céphiside, près de la mer Atlantique, ou bien à un lac d'Afrique, sur les bords duquel vivoient les oiseaux nommés *pénélopes* ou *méléagrides.* Sophocle a dit qu'elle se formoit au-delà des Indes, des larmes de l'oiseau qui pleuroit la mort de Méléagre.

D'autres croyoient que le succin étoit le suc ou la moelle de certains arbres *(a)* du même genre que le pin. L'humeur surabondante, disoient-ils, s'ouvrant un passage, est condensée par le froid ou la tiédeur de l'automne, comme la gomme des cerisiers & la résine des pins; alors tombant dans la mer, ou enlevée des îles par les flots, elle est poussée vers les rivages. Son origine du suc d'un arbre lui a fait donner le nom de *succin;* son inflammabilité, son odeur quand on le brûle ou quand on le broie, font assez juger qu'il sort du pin : certains corps que l'on y voit souvent à l'intérieur, tels que des fourmis, des cousins & même des lézards, prouvent qu'il a été liquide, & qu'en acquérant de la consistance, il a renfermé ces petits animaux *(b).* La chimie a prouvé depuis que le succin est un bitume; elle sait le résoudre en sel & en huile, &

Sophocles ultra Indiam fieri dixit e lacrymis meleagridum avium Meleagrum deflentium. Plin. l. XXXVII, c. 2.

(a) Succum tamen arborum esse intelligas. . . . Occidentis insulis terrisque inesse crediderim balsama, quæ vicini solis radiis expressa atque liquentia in proximum mare labuntur, ac vi tempestatum in adversa littora exundant. Tacit. German.

(b) Nascitur autem defluente medullâ pinei generis arboribus, ut gummi in cerasis, resina pinis. Erumpit humoris abundantia; densatur rigore vel tepore autumnali. Cùm intumescens æstus rapuit ex insulis, certè in littora expellitur. . . . Quod arboris succum esse prisci nostri credidere, ob id succinum *appellantes. Pineæ autem arboris esse judicio est pineus in attritu odor, & quod accensum tædæ modo ac nidore flagret. . . . . Liquidum primò destillare argumento sunt quædam intus translucentia, ut formicæ & culices lacertæque, quas adhæsisse musteo non est dubium, & inclusas indurescente.* (Plin. l. XXXVII, c. 3) *Succum tamen arborum esse intelligas, quia terrena quidem, atque etiam volucria animalia plerumque interlucent, quæ implicata humore, mox durescente materiâ cluduntur.* Tacit. German.

peut auſſi le recompoſer avec l'huile rectifiée de ce foſſile, & l'eſprit de ſel très-concentré *(c)*.

Les Germains le recueilloient dans le ſable & ſur le rivage *(d)*; on le trouve encore aujourd'hui ſur toutes les côtes de la Baltique, & ſur-tout à celles d'Allemagne, où les vents du nord le pouſſent avec les flots : on l'y pêche avec des filets. En Suède, on le tire du ſable, ſur-tout aux côtes de Smaland. En Pruſſe, on le trouve dans la terre en grande quantité, aux côtes un peu montagneuſes, ſous des couches de ſable, de limon, d'argile, de bois bitumineux ou pourri, de terre alumineuſe ou vitriolique. On en trouve auſſi en d'autres pays aſſez loin des côtes, ſous des couches de ſable, ou même ſur les montagnes, dans les fentes des rochers *(e)*.

Les anciens en connoiſſoient de tranſparent & d'opaque, l'un & l'autre différemment colorés : ils en avoient de couleur blanche, qui étoit fort odorant; on le nommoit *electrum*. Un autre étoit couleur de cire ou jaune-pâle; le troiſième, d'un jaune-fauve, étoit le plus eſtimé, ſur-tout quand il étoit tranſparent; mais on n'y vouloit pas une couleur trop ardente, on y deſiroit l'image du feu & non pas ſa rougeur même; celui dont la couleur douce imitoit celle du vin de Falerne, étoit préféré *(f)* : on y aimoit auſſi la couleur du miel qui a été cuit, ou bien la couleur dorée qui fit donner à une de ces variétés le nom

---

(c) *V. Neuman. prælect. chimic. — Junkeri elementa chemiæ. — Vallerii mineralog. — Boërhaav. mater. medic.*

(d) *Succinum. . . . . . inter vada atque in ipſo littore legunt.* Tacit. Germ.

(e) *V. Valler. mineralog. — Junker. chemia.*

(f) *Genera ejus plura. Candida odoris præſtantiſſimi; ſed nec his nec ceris pretium. Fulvis major autoritas; ex his etiamnum amplior tranſlucentibus, præterquàm ſi nimio ardore flagrent, imaginemque igneam ineſſe non ignem placet. Summa laus Falernis a vini colore dictis, melli fulgore perſpicuis. Sunt & quibus decocti mellis lenitas placeat. . . . Calliſtratus & differentiam novam attulit, appellando* chryſelectrum, *quaſi coloris aurei, & matutino gratiſſimo aſpectu, rapaciſſimum ignium, & ſi juxtà fuerint, celerrime ardeſcens.* Plin. l. XXXVII, c. 3.

de *chryſelectrum.* Les Romains nommoient le ſuccin fauve, *ſvalternicum*, mot évidemment dérivé du cimbrique *ſvafvel-arterna*, qui ſignifie *eſpèces de ſoufre (g)*; ſa grande inflammabilité a pu lui faire donner ce nom, & c'eſt peut-être en ayant égard à cette propriété, que les deux plus célèbres naturaliſtes du Nord, *Vallérius* & *Linné*, l'ont auſſi placé au rang des ſoufres. On le nommoit *glèſſ* en Germanie, & c'eſt encore aujourd'hui le nom que les Allemands lui donnent; il vient peut-être de *gleiſſen*, qui ſignifie *briller*.

Nous connoiſſons aujourd'hui trois eſpèces de ſuccin; une tranſparente, dont les variétés ſont le blanc, le jaune-pâle, le jaune-citrin, le jaune-d'or, le rouge-foncé : le fauve des anciens paroît avoir été une variété ſecondaire de leur chryſelectrum ou jaune-d'or. Comme on donne auſſi le même nom à une eſpèce de chryſolithe, Vallérius a cru que les anciens avoient pu confondre ces deux ſubſtances; mais il me ſemble qu'elles diffèrent trop par la conſiſtance, pour avoir été priſes l'une pour l'autre.

Notre ſeconde eſpèce eſt opaque & blanche, ou jaunâtre, ou brune, en teintes plus ou moins foncées. La troiſième eſt colorée en vert, en bleu, ou en un mélange de pluſieurs couleurs; il y en a qui eſt en partie opaque & en partie tranſparente *(h)*. Il ne paroît pas que les anciens ayent connu cette eſpèce colorée par la nature; mais ils ſavoient teindre le ſuccin en pluſieurs couleurs : ils y employoient le ſuif de bouc & la racine de bugloſe, ou bien le *conchylium*, coquillage, dont une eſpèce teignoit en jaune de tourneſol un peu foncé, l'autre en couleur de mauve purpurine, & une troiſième en beau violet *(i)*.

(g) *Philemon foſſile eſſe, & in Scythia erui duobus locis candidum atque ceræ coloris quod vocaretur* electrum; *in alio loco fulvum quod appellaretur* ſvalternicum. Plin. l. XXXVII, c. 2.

(h) *V. Linn. ſyſtem. natur.* — *Valler. mineralog.*

(i) *Notum fieri oportet quocumque libeat tingi, hœdorum ſevo & anchuſæ radice : quippe etiam conchylio inficiuntur.* (Plin. l. XXXVII,

Ces préparations leur servoient à contrefaire les pierres transparentes, & sur-tout les améthystes *(k)*. Nous savons, comme eux, teindre les succins, & de plus, rendre transparens ceux qui sont opaques. (Voyez *Junker. chem.*) Ils ont aussi reconnu que le succin, échauffé par le frottement, attire les filamens des étoffes, les pailles & les feuilles, comme l'aimant attire le fer *(l)*; mais ils ne soupçonnoient pas que le feu excité dans ce petit morceau de bitume, étoit celui du tonnerre.

---

c. 3.) *Tertius (color) est qui propriè conchylii intelligitur, multis modis; unus in heliotropio, & in aliquo ex his plerumque saturatior; alius in malvâ, ad purpuram inclinans; alius in violâ serotinâ, conchyliorum vegetissimâ.* Plin. l. XXI, c. 8. *Vid.* Linn. system. natur. testac. 504, tom. I, p. 1211.

(k) *Succina etiam gemmis, quæ sunt translucidæ, adulterandis magnum habent locum, maximè amethystis.* Plin. l. XXXVII, c. 3.

(l) *Cæterùm attritu digitorum, acceptâ caloris animâ, trahunt in se paleas ac folia arida, ac philyras, ut magnes lapis ferrum.* Plin. l. XXXVII, c. 3.



RECHERCHES
Sur les migrations des Mardes, ancien peuple de l'Asie.

Par M. ANQUETIL DUPERRON.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

LA circulation des peuples ſur la ſurface de la terre, eſt une des portions les plus importantes de l'hiſtoire; c'eſt même, lorſqu'il s'agit des anciennes nations, le ſeul moyen par lequel nous puiſſions parvenir à l'origine des langues, des uſages, des opinions, dans ce chaos de mutations que le genre humain a éprouvées depuis ſa création. Lû le 29 Novembre 1782.

Les migrations bien marquées, bien circonſtanciées, ſont des points fixes à l'aide deſquels on peut ſuivre la marche des peuples ſur la vaſte étendue du globe, & décompoſer, par l'analyſe, le réſultat phyſique & moral qu'a dû donner leur mélange, à telle époque, à telle latitude, en tel climat, telle eſpèce de pays, de ſol, avec telles loix, telle adminiſtration, tel culte religieux, tel langage.

Travail vraiment digne de l'eſprit de l'homme; mais auquel il faudroit renoncer, ſi le monde ne s'étendoit pas au-delà de l'Europe, où le terrein eſt meſuré à la toiſe, à la ligne; où, d'un côté, les hommes, depuis long-temps ſe confondent, ſe preſſent, ſont entaſſés les uns ſur les autres, comme les eſclaves dans les vaiſſeaux négriers, ayant à peine la place de leur corps; tandis que, de l'autre, un ſeul propriétaire occupe l'eſpace de deux mille individus de ſon eſpèce.

Ubique domus, ubique populus, ubique reſpublica, ubique

vitæ. Summum testimonium frequentiæ humanæ, onerosi sumus mundo, vix nobis elementa sufficiunt: & necessitates arctiores, & querelæ apud omnes, dum jam nos natura non sustinet. Ainsi parloit Tertullien, sous l'empire de Sévère, sur la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne.

De animâ, c. 30, edit. Rigalt. 1675, p. 280.

La Gaule & la Germanie ont bien pu autrefois recevoir des nations nombreuses qui s'y sont fixées. Aujourd'hui cent étrangers ne trouveroient peut-être pas en Europe où poser librement le pied, tant les peuples y sont serrés; du moins la distribution des terreins n'y laisse aucun espace sans maître.

Mais l'Amérique, l'Afrique & l'Asie nous offrent encore des migrations de la nature de celles qui font l'objet de ces recherches. On voit, dans ces vastes continens & aux mêmes latitudes, une multitude de peuples, pasteurs, chasseurs, même agriculteurs, se transporter à 50, 100, 200 lieues. Cette ressemblance mérite d'être présentée avec quelque détail: je me borne ici à l'Amérique & à l'Asie.

L'Amérique, dans ce qu'on appelle le Canada, à l'ouest de Montréal, du 282.e degré de longitude, au 303.e environ, & du 41.e degré de latitude septentrionale, au 49.e c'est-à-dire, dans un espace de 525 lieues est & ouest, 200 lieues nord & sud, comprend cinq grands lacs, le lac Ontario, le lac Érié, le lac Huron, le lac Michigan, & le lac Supérieur, plus nord & plus considérable que les quatre premiers: ces lacs communiquent tous, & à quelque distance sont accompagnés d'autres lacs qui en sont comme la décharge ou la prolongation.

Si un tremblement de terre ouvroit, à la hauteur de ces grands bassins, la chaîne des monts Apalaches, cela formeroit, en Amérique, une mer Méditerranée plus longue que celle de l'ancien monde, & presque perpendiculairement au-dessous *(a)*; parce que les terreins noyés au-delà du

(a) Buache, Considérations géograhiques & physiques sur les nouvelles découvertes, *1753, page 33.* Duprats, histoire de la Lousiane, *1758, tome I, pages 138, 155* — & la carte.

lac

lac ſupérieur, ſeroient alors abſolument couverts, ſans parler des lacs & rivières que l'on place à l'oueſt du Miſſiſſipi; & peut-être la communication iroit-elle à la mer du ſud.

Autour de ces lacs & ſur les bords des rivières qui s'y jettent, habitent les nations Iroquoiſe, Huronne, Érié, Ilinoiſe, Maskoutine, & une multitude d'autres moins conſidérables, qui vivent la plupart de chaſſe. Les Iroquois chaſſent & cultivent, & ſont en conſéquence plus nombreux & plus puiſſans.

Wallace, Eſſai ſur la différence du nombre des hommes, &c. tr. fr. 1754, page 56, &c.

Ces peuples paſſent d'un lac à l'autre, d'une rivière à l'autre, portant quelquefois leurs barques ſur leurs épaules, pour faire des expéditions militaires, c'eſt-à-dire, pour piller & maſſacrer une peuplade foible ou ſans défenſe. Ils mangent leurs priſonniers. On les voit changer de demeure lorſque la chaſſe varie dans tel ou tel canton. La commodité du tranſport par les lacs & les rivières, nourrit chez eux ce goût de courſes: les miſſionnaires mêmes, depuis qu'une partie a embraſſé le chriſtianiſme, ſont obligés de les ſuivre. La moitié de leur vie eſt en voyages dans les marais, les montagnes, les bois, ſur les lacs, les rivières, pour fournir à leur nourriture, leur entretien, faire la traite avec d'autres peuplades, & ſoutenir leur commerce avec les établiſſemens Européens; quelquefois même ſimplement pour viſiter des détachemens ou colonies de leur nation, chez leſquelles ils ne paſſeront que quinze jours, après un voyage de deux mois. Ils iront encore à 200 & 300 lieues exécuter des danſes en ballets, de cinq à ſix jours; leſquelles ſont accompagnées de banquets terminés par une ivrognerie complète.

Pluſieurs de ces nations ſont fameuſes par leur férocité, leur cruauté, par leur agilité à la courſe, dans les bois, par la promptitude, l'adreſſe avec laquelle elles ſavent ſurprendre leurs ennemis, &c. Tels ſont les Iroquois, devenus la terreur de 4 à 500 lieues de pays, & qui ont preſque détruit, entr'autres nations, celle des Algonquins. Ils ont des peuplades au nord & au ſud du lac Ontario, & ſont

divisés en cinq portions qu'on appelle les *cinq nations:* les Européens leur payent en marchandises, fusils, poudre, ustensiles de ménage, une espèce de tribut.

On connoît en général les hiéroglyphes de ces peuples, leur style figuré par colliers, calumets : c'est leur langage; ce sont leurs titres, les monumens de leurs traités, de leurs contrats; ce sont leurs archives.

Toutes ces nations, plus ou moins vagabondes, sont au nord, au nord-est, d'un empire considérable, le Mexique, qui avoit subjugué & réuni, lorsque les Espagnols en firent la conquête, les peuplades moins fortes & moins actives, du 20.e degré au 40e. Celles qui habitent à l'est, la Louisiane, par la rivière des Ilinois, le Misouri & le Mississipi, descendent même des lacs jusqu'au golfe du Mexique, c'est-à-dire, du 42.e degré au 29.e par une route de 325 lieues en ligne directe, plus de 500 avec les circuits, & de-là remontent dans leur pays.

Voilà en général l'état des peuples du Canada & de la Louisiane: mais le Canada, pays montueux, plus froid, est le seul où il y ait des lacs; la Louisiane n'a proprement que des rivières, & à l'est les monts Apalaches, qui la séparent des États-unis, ci-devant les établissemens Anglois : on regarde les lacs voisins de l'embouchure du fleuve Saint-Louis ou Mississipi, comme des restes de la mer qui ne sont pas encore remplis, comblés.

Hist. de la Louis. t. I, p. 157.

De cette partie du nouveau monde, traversant le globe perpendiculairement, descendons dans l'ancien, en Asie, à 20 ou 30d ouest, au plus, de différence, mais du 37.e au 49.e de latitude septentrionale, comme en Amérique: là, nous trouverons des bassins d'eau considérables, la mer Caspienne, le Pont-Euxin, les Palus Méotides, l'Hellespont, & d'autres déchargemens de ces vastes réservoirs, qui occupent, avec les intervalles, 575 lieues est & ouest, 300 environ nord & sud.

Autour de ces grands amas d'eau, errent depuis trois mille ans, une multitude de peuples, tantôt soumis,

tantôt révoltés, puis domptés & tranſportés, ou paroiſſant d'eux-mêmes dans une autre contrée.

Timoſthènes, cité par Pline, rapportoit que trois cents nations, avec des langues différentes, ſe rendoient *(deſcendere tradiderit)* à Dioſcuriade, ville des Colches, ſur le Pont-Euxin. Les Romains y employoient, pour leurs affaires, le miniſtère de cent trente interprètes. Dans Strabon, il eſt queſtion de ſoixante-dix nations, & ſelon quelques-uns, de trois cents.

Hiſt. nat. l. VI, c. 5, edit. hard. 1723, t. I, p. 305.

Géogr. l. XI, p. 498.

L'Europe a éprouvé les fureurs, la barbarie de celles qui habitoient les bords des Palus Méotides.

Ces nations ont toutes des noms particuliers, quoique chez les anciens elles portent en général celui de Scythes, de Celto-Scythes *(b)*.

Leur cruauté eſt connue ; elles ſe nourriſſoient de chair humaine : leur intempérance pour le vin avoit paſſé en proverbe chez les Grecs.

La chaſſe étoit un de leurs principaux exercices, ainſi que la piraterie.

On croit voir des Iroquois, des Ilinois, des Hurons, au portrait que Strabon nous fait des Achéens, des Zygues & des Hénioches, peuples placés au nord, ſur le Pont-Euxin. Ils ont de petites embarcations légères (les Grecs les appellent καμάραι) qui peuvent contenir vingt-cinq à trente perſonnes. Revenus de leurs expéditions, ils les portent ſur leurs épaules dans les forêts, qui leur ſervent généralement de demeures. Lorſque la mer eſt navigable, ils y reportent leurs *kamarai*. Ils font la même choſe ſur un terrein étranger : connoiſſant tous les endroits couverts de bois, ils y cachent leurs barques, courent le pays à pied, de jour & de nuit, & emmènent des priſonniers qu'ils laiſſent aiſément racheter.

(b) Ptolem. geogr. l. VI, c. 13, 14, 15. edit. græc. 1533, p. 407—413. —Strab. geogr. l. XI, edit. 1620, p. 507, 511; l. VII, p. 298.—Herod. l. VI, edit. 1592, p. 411.—Œlian. var. hiſt. lib. II, edit. Tigur. p. 41. —Strab. lib. VII, p. 313 ; l. XI, p. 495, 496.

Herod. l. IV, p. 302, 303.

On ſe rappelle le préſent allégorique, compoſé d'un oiſeau, d'une ſouris, d'une grenouille & de cinq flèches, que les rois des Scythes envoyèrent à Darius, fils d'Hyſtaſpe, lorſque imprudemment engagé dans leurs déſerts, ſon armée étoit ſur le point de périr.

Geogr. l. XI, p. 305.

Les Scythes voyageoient en corps de nation : Strabon le dit poſitivement. Ils pouvoient remonter, de peuplade en peuplade, par le Volga, l'Oby, juſqu'à la mer glaciale, comme les Hyperboréens envoyoient des offrandes à Délos: on ſait que les anciens placent les *Abii* au nord, ſous l'Aquilon *(c)*.

Les auteurs Grecs & Latins nous apprennent que, dans les commencemens, les migrations étoient très-fréquentes, ſur-tout dans les pays fertiles & abondans; mais c'eſt principalement autour & aux environs du grand lac, la mer Caſpienne, qu'ils placent cette fluctuation, ce refoulement de peuples : le pays regorgeoit en quelque ſorte de nations qui ſe chaſſoient & ſe remplaçoient tour-à-tour.

Au-deſſous étoit l'empire d'Aſſyrie, de Médie, de Perſe, ſelon les temps, dont les monarques payoient tribut à quelques-uns de ces peuples.

Je ne pouſſe pas plus loin les rapports qui peuvent rapprocher les nations nomades du nord de la Perſe & de la mer Caſpienne, des ſauvages du Canada & de la Louiſiane.

Il eſt queſtion, dans ces recherches, de migrations de peuples; le tour de la mer Caſpienne eſt, comme je l'ai dit, en quelque ſorte le point général de départ pour l'eſt, l'oueſt, le nord & le midi : & comme les caractères agreſtes, fiers, féroces même, tranchent davantage & ſe conſervent mieux lorſque les migrations ne font changer

---

(c) Strab. l. VII, p. 298; l. I, p. 75. — Ptolem. l. VI, c. 15. — Herod. l. IV, p. 266. — Pauſan. l. I, edit. 1613, p. 59. — Ammian. Marcell. l. XXIII, edit. 1636, p. 256. — Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *tome XIII, p. 222. — Thucid. hiſt. l. I, edit. 1594, p. 2.* — Den. d'Halicarn. Antiq. Rom. *l. I, édit. 1586, p. 7, 9, 12.*

ſenſiblement ni de ſol, ni de climat, je choiſis les *MARDES*, ancien peuple de l'Aſie, & Scythe d'origine.

Hiſt. not. in Dyon. Perieg. edit. 1679, p. 345.

Je diviſe cet ouvrage en deux parties ou deux mémoires.

Dans le premier, je ſuivrai la marche des Mardes dans la Perſe, la Parthie, la Médie, l'Arménie, près du Pont-Euxin, où ils paroiſſent ſous les noms de *Mardes* & d'*Amardes*, dans un eſpace de huit cents ans, c'eſt-à-dire, du ſixième ſiècle avant l'ère chrétienne, au troiſième depuis cette ère.

Le ſecond mémoire prendra les Mardes à cette dernière époque, les conduira à l'an 669 depuis Jéſus-Chriſt, appelés en Arménie, en Syrie, *Mardes*, *Mardaïtes*, & les amènera juſqu'au ſiècle actuel ſous leur premier nom, celui de *Mardes*.

PREMIER MÉMOIRE.

Les Mardes dans la Perſe, la Parthie, la Médie, l'Arménie, & au Pont-Euxin.

Je commence par le nom même de ce peuple, *Marde:* pluſieurs ſavans le font venir de *marad,* en hébreu, *il s'eſt révolté;* expreſſion propre à déſigner un caractère qui veut être à ſoi. Cette interprétation s'applique très-bien au peuple Marde; mais il n'eſt pas naturel d'avoir recours à une langue étrangère, lorſque celle du pays, le *Parſi,* que l'on parloit en Perſe, ſix cents ans avant l'ère chrétienne, comme je l'ai prouvé dans un autre mémoire, offre un ſens raiſonnable: *Mard*, en *Parſi*, ou Perſan moderne, ſignifie *homme*, & par extenſion, *courageux.*

Mém. de l'Académ. des Belles-Lettres, tome XXXI, p. 416, 429, 430, 431.

On verra dans le cours de ce mémoire, que ce nom convient aux Mardes, comme celui d'*Indios bravos* aux Américains que les Eſpagnols n'ont pu ſoumettre, entre le Pérou & le Chili.

Ces réflexions ſuppoſent que les Mardes étoient un

peuple établi en Perse ; c'est sur quoi sont d'accord tous les auteurs Grecs & Latins, historiens & géographes.

Il est vrai qu'ils les nomment *Mardes* & *Amardes ;* qu'ils les placent dans différens cantons de ce vaste empire, dans la Médie, la Parthie & même dans l'Arménie & la Colchide.

Delà le P. Hardouin conclut que ce n'est pas le nom propre d'une seule nation, mais une dénomination commune à divers peuples qui se ressembloient par la férocité *(feritas)* de leurs mœurs; un surnom donné par les Perses à tous les voleurs & habitans fugitifs des montagnes.

In Plin. l. VI, cap. 5, t. I, p. 305, n.° 28; c. 17, p. 315, n.° 18.

D'autres écrivains modernes ont pris les variétés que présentent les anciens, pour des contradictions *(d)*.

Les géographes hommes de lettres, tels que Bernard Sylvain, Mercator, Magin, ou donnent simplement les Mardes au sud de la mer Caspienne, & au-dessus du mont Niphates, dans leurs cartes de Ptolémée, ou bien comme Ortelius dans son *Thesaurus geographicus*, Baudrand dans sa *Geographia, &c.* ils se contentent de rapporter les témoignages sans les concilier ni répondre aux objections : c'est la marche que suit la Martiniere dans les quatre articles de *Mardi*, que présente son *Dictionnaire.* Cluvier les nomme simplement dans son *Introduction à la géographie, &c.* & les place dans sa carte de l'Arménie. Cellarius fait mention du fleuve *Amardus* ou *Mardus*, en Médie, & des Mardes, dans la même contrée, dans la Margiane, l'Elimaïde, en Arménie; des Mardiéniens fixés dans la Sogdiane : mais sans distinguer les temps, disant vaguement qu'il y en a en plusieurs endroits *(e)*.

M. d'Anville, dans son *Orbis veteribus notus*, ne donne

(d) Ptolem. geogr. Venet. 1511, —*Id. edit. Bert.* 1618.—*Id. edit. Mag.* 1617.—*Ortel. tab. Alex. M. Maced. exped.* & Cop. dans l'Atlas de la géogr. anc. de M. Hornius, profess. à Leide, 1741.

(e) Introd. in univers. Geogr. 1661, *p. 117.—Geogr. antiq. tom. II, edit.* 1731, *p. 665, 710, 718, 691, 693, 327, 713, carte, 675.*

que les Mardes au ſud de la mer Caſpienne, qu'il place à 69d environ de longitude ; les autres ne paroiſſent ni ſur cette carte, ni dans la *partie orientale de l'empire Romain*, de ce célèbre géographe. Dans ſon *Mémoire ſur la mer Caſpienne*, il prend l'*Aſproud* pour le fleuve *mardus* ou *amardus*, de Ptolémée; il rapporte les différens ſens, honorables ou injurieux, du mot *mard*, en Perſan, à l'occaſion des *Mardi*, qu'il appelle du *Deilem*, ſoumis par Alexandre, *vivant de rapines ſur leurs voiſins*. Enſuite ce ſavant s'exprime ainſi : « la même inclination au brigandage, ailleurs que dans le Deilem, fait trouver des *Mardi* en pluſieurs cantons de l'Orient » *(f)*.

1777, p. 14, 15.

J'obſerverai ſur les 69d que M. d'Anville donne au pays des Mardes, que la différence de 15, 20, 30d, & même plus, en longitude, entre Ptolémée, les géographes orientaux qui l'ont copié, & les écrivains modernes, vient principalement de ce que, dans le géographe Grec, les longitudes ſont, pour le plus grand nombre de lieux, calculées ſur les meſures itinéraires, qui, généralement, augmentent les diſtances; tandis que l'obſervation aſtronomique, ſur laquelle s'appuient les géographes modernes, les diminue, c'eſt-à-dire, les met à leur valeur réelle.

Magin, ſur Ptolem. p. 7. Ptolém. géogr. l. 1, p. 15, d'Anville, conſid. géogr. p. 11, 12, 52, 53, 89, 92, 23.

Mais cette raiſon ne ſuffit pas, pour abandonner dans l'*Aſie ancienne*, c'eſt-à-dire, telle qu'on la ſuppoſe connue par les anciens, la configuration de la mer Caſpienne adoptée par les géographes qui ont cherché à éclaircir Hérodote, Strabon, Arricie, Quintecurce, Ptolémée, Pline, &c.

Id. *mém. ſur la mer Caſp. p. 4, 5, Hérod. lib. I, page 94.*

Il eſt vrai que ces géographes ne ſont pas d'accord entre

(f) On trouve les Mardes en Arménie, au-deſſus du mont Niphates, dans la carte de l'Arménie ancienne, en quatre parties *(Paris, 1653)*, par la Rue; mais ils ne paroiſſent pas ſur les cartes de l'Europe & de l'Aſie ancienne, de l'empire romain, partie orientale, des Sanſons (Nicol & Guill.) 1637—1655; dans celles de ces géographes, données par Mariette & Robert, 1667, 1668; dans le *Perſarum imperium* de P. Moullart Sanſon, 1721; ni dans la *deſcription* de la terre, qui eſt à la fin du *Phaleg* de Bochart (Cadom. 1646).

eux *(g)*; on les voit donner depuis 10^{d} jusqu'à 20 & plus de longueur, est & ouest, à cette mer, & depuis 6, jusqu'à 10 & demi de largeur, nord & sud. Mais au moins avec ces déterminations, on peut se reconnoître dans les anciens *(h)*; au lieu qu'en donnant sur les cartes de l'Asie ancienne, à la mer Caspienne, 5 à 6^{d} ouest-est, 10 à 11 nord & sud, comme elle les a actuellement, & réglant la longitude sur l'observation, il semble, en lisant les anciens, qu'il ne soit plus question de la même contrée, des mêmes endroits: nouvelle source d'obscurité pour la géographie ancienne, qui, par elle-même, offre déjà assez de difficultés.

Mém. sur la mer Casp. p. 4. Kirch. de port. Casp. Tabul. miscell. Berol. t. IV, p. 88, &c.

On présume d'ailleurs que la mer Caspienne a éprouvé des changemens considérables dans la partie orientale, vers ces plaines immenses, occupées en grande partie par les Massagetes; changemens occasionnés par les terreins que l'eau a abandonnés, ou par les atterrissemens qui se sont faits depuis la pointe des Dahes jusqu'au nord de l'Iaxartes ou Sirr. Ce fleuve & l'Oxus (le Dgihon), qu'on représente comme ayant anciennement leur embouchure dans la mer Caspienne, déchargent maintenant leurs eaux dans le lac

Carte de la mer Casp. de M. d'Anville.

(g) Bernard Silvain donne à la mer Caspienne environ 21^{d} de longitude, 7 $\frac{1}{2}$ de latitude; Mercator, 20^{d} passant de longitude, 6^{d} de latitude; Ortelius, 14^{d} de longitude, 8^{d} 25′ de latitude; du 83e degré au 97^{d}; du 40^{d} 18′ au 45^{d} 35′. Magin donne à la même mer 20^{d} de longitude, 9^{d} de latitude; Cluvier, 16^{d} de longitude, 6^{d} de latitude; Bochard, 18^{d} $\frac{1}{2}$ de longitude, 6^{d} $\frac{1}{2}$ de latitude; Hill, 19^{d} de longitude, 8^{d} de latitude; Blancard, 18^{d} de longitude, 8^{d} de latitude; Nic. & Guillaume Sanson, 18^{d} $\frac{1}{2}$ de longitude, 7^{d} $\frac{3}{4}$ de latitude; donné par Mariette, 8^{d} de longitude, 10^{d} passant de latitude; Moul. Sanson, 15^{d} de longitude; Duval, 16^{d} de longitude, 7^{d} $\frac{1}{2}$ de latitude; Guill. de l'Isle, 10^{d} de longitude, 10^{d} de latitude; le même, dans l'*Empire d'Alexandre*, donné par Buache, 6^{d} de longitude, 11^{d} pass. de latitude; Cellarius, 7^{d} $\frac{1}{4}$ environ de latitude: sa carte ne marque pas les longitudes; enfin, M. d'Anville, 5^{d} de longitude, du 68e degré au 73^{d}; 10^{d} 35′ de latitude, du 36e 40′ au 47^{d} 15′.

(h) M. d'Anville, au bas de la carte qui accompagne ses *Antiquités de l'Inde*, a cru devoir donner une esquisse de carte pour Ptolémée, avec les longitudes & les latitudes de ce géographe, sous ce titre: *Ptolemaïcæ Tabulæ in parte maritimâ brevis imago.*

Aral

Aral ou de Khowaresm, éloigné de la mer Caspienne de 4 degrés est.

En général, les mers, les côtes, les rivières, les fleuves, sont sujets & l'ont toujours été à des variations, des déplacemens, qui ne permettent pas d'abandonner, je crois devoir le répéter, le témoignage des anciens, dès que les positions qu'ils donnent, ne s'accordent pas avec le local actuel déterminé par observation. Les premiers géographes ou commentateurs des auteurs Grecs & Latins, nous ont donné des cartes propres à faire connoître l'état ancien de la terre, du moins tel que ces auteurs le supposoient: ainsi, en lisant ce mémoire, il est bon d'avoir sous les yeux la *carte des expéditions d'Alexandre*, donnée par Ortélius. Quoique cette carte soit défectueuse à bien des égards, on y reconnoîtra plus facilement la position ancienne de la mer Caspienne, du Pont-Euxin, du golfe Persique, des rivières, des montagnes & des principaux endroits, que dans les nouvelles cartes faites pour expliquer les anciens.

Cependant ces premières cartes ne doivent être regardées que comme des *à peu-près*, servant à guider les yeux dans la lecture des auteurs Grecs & Latins. L'homme de lettres qui veut des positions exactes, examine, d'un côté, les longitudes, les latitudes, toutes les indications données par les anciens; de l'autre, les observations & les autres circonstances géographiques que fournissent les modernes; il dresse ensuite des cartes de comparaison qui présentent les différentes configurations ou positions, en gardant, autant qu'il est possible, les distances relatives.

Je reprends maintenant le détail de ce qui concerne les Mardes. Les commentateurs des anciens ne sont pas plus satisfaisans au sujet de ce peuple, que les géographes modernes.

Le scholiaste de Denys Périégètes, Eustathe, sur le vers 1019, qui fait mention des Mardes après les Gèles & avant les Atropaténiens, se contente de dire: *les plus septentrionaux des Mèdes, sont les Gèles & les Mardes, nation*

Edit. Oxon. 1697, p. 90, 277, & v. 732.

Hyrcanienne, voleurs & habiles archers, λῃσαὶ ϗ τοξόται ἄνδρες.

P. 260, 345. Hill, dans ses notes sur le même écrivain, attaque Pline qui nous donne des Mardes entre la Margiane & la Bactriane; cependant il les croit errans, & les place près de l'Hyrcanie.

Edit. ad us. Delph. Lond. 1701, p. 114, n. 4. Le P. Jos. Cantel, dans ses notes sur Justin, réfute Strabon & Ptolémée, qui placent cette nation sur les confins de l'Arménie.

Edit. 1640. Frenshémius, dans son commentaire sur Quinte-Curce, ne peut expliquer les deux expéditions d'Alexandre contre les Mardes.

Edit. 1668, p. 218, 219. Nicolas Blancard, éditeur d'Arrien, dans une note sur les Mardes, rassemble les passages des anciens; d'où il résulte seulement, & c'est son opinion, qu'il y a eu plusieurs peuples de ce nom.

Paris, 1775, p. 212, 213. L'*Examen critique des historiens d'Alexandre* renferme un article intéressant sur les Mardes; mais ni cet ouvrage, ni les commentaires sur Strabon, Pline, Étienne de Bysance, &c. n'assignent la cause des positions où cette nation s'est trouvée en Perse & ailleurs.

C'est ce que je vais tâcher d'exécuter, en marquant aussi exactement que me le permettront les anciens monumens, les différens cantonnemens de ce peuple, ses migrations à des époques fixes, ce qui y a donné lieu, & les suites qu'elles ont eues.

Pour cela, je considère les Mardes sous cinq empires, qui forment cinq époques clairement déterminées dans l'histoire ancienne: la première, sous les Perses; la deuxième, sous Alexandre; la troisième, sous les Parthes; la quatrième, sous les Parthes & les Romains; la cinquième, sous les empereurs de Constantinople, chrétiens & musulmans.

La dernière époque, qui conduit les Mardes jusqu'au dix-huitième siècle, sera la seconde partie de ces recherches.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis cinq cents cinquante-neuf ans, plus ou moins, jusqu'à trois cents trente ans avant l'ère chrétienne.

EMPIRE PERSE.

Les Mardes, près de la mer Caspienne.

Première migration *à l'est-nord-est de la Perside.*

§. I.

Les Mardes au sud & au sud-est de la mer Caspienne.

HÉRODOTE, rapportant la révolte de Cyrus contre Astyage, fait l'énumération des nations, différentes des Mèdes & réputées Perses, qui habitoient ce vaste empire; il distingue celles qui cultivoient la terre, des peuples pasteurs: ceux-ci étoient les Daes, les Mardes, les Dropiques & les Sagartiens *(i)*.

Strabon nous apprend qu'Arsaces *(k)*, il le nomme *Scythe*, premier roi des Parthes, commandoit à des Daes appelés *Parnes*, livrés au soin des troupeaux, & qui habitoient les bords de l'Ochus (Ὦχος), fleuve de la Bactriane; *(l)* plusieurs les faisoient descendre des Daes, nommés *Xantiens* ou *Pariens*, & placés au-dessus des Palus Méotides; mais il remarque qu'on ne convenoit pas généralement que les Daes fissent partie des Scythes établis dans cette contrée septentrionale.

Il résulte de ce passage, que les Daes avoient des noms

(i) Οἱ δὲ ἄλλοι νομάδες Δάοι, Μάρδοι, Δροπικοὶ, Σαγάρτιοι. Herod. lib. I, pag. 60.

(k) Ἔπειτα Ἀρσάκης ἀνὴρ Σκύθης τῶν Δάων τινὰς ἔχων τοὺς Πάρνους καλουμένους Νομάδας, παροικοῦντας τὸν Ὦχον, ἐπῆλθεν ἐπὶ τὴν Παρθυαίαν, καὶ ἐκράτησεν αὐτῆς . . . Strab. lib. XI, p. 515.

(l) Φασὶ δὲ τοὺς Πάρνους Δάας μετανάστας εἶναι ἐκ τῶν ὑπὲρ τῆς Μαιώτιδος Δάων, οὓς Ξανθίους ἢ Παρίους καλοῦσιν. Ibid.

particuliers & diſtinctifs, ſelon le lieu qu'ils habitoient; d'où je conclus que celui de *Dae* étoit une qualification générique. La plupart des Scythes, dit Strabon *(m)*, qui commencent à la mer Caſpienne (à l'oueſt des Maſſagètes & des Saces), ſont appelés *Daes*.

Les peuples errans portent ſouvent de ces ſurnoms, qui leur ſont donnés par les nations chez leſquelles ils font des apparitions ou des incurſions; & ces ſurnoms ſont pris ordinairement de la profeſſion, de quelque qualité qui leur eſt particulière.

Hérodote & Strabon appellent les *Daes* de Perſe *nomades*, c'eſt-à-dire, paſteurs; & le mot *dai*, en perſan, ſignifie *nourrice :* c'étoit donc un peuple qui, par état, *nourriſſoit* des troupeaux, mais des troupeaux de toute eſpèce.

Hiſt. nat. l. VI, c. 5. p. 305.

Suivant la même analogie, le mot *Mard* ſera le nom des plus *braves* de ces paſteurs, de ceux qui étoient chargés de la protection des troupeaux. Pline, nous le verrons plus bas, place un peuple de ce nom au nord, ſur les bords du Pont-Euxin. Cette poſition en fait un peuple Scythe, & le rapproche des Daes des Palus Méotides; mais je ne le conſidère ici que comme faiſant partie de l'empire Perſe.

Les *Dropiques* d'Hérodote ſeront les *faucheurs* (*dirpandji*, en turc, δρεπάνη, *faulx*, en grec), armés par conſéquent de faulx. Dans ces premiers temps, les inſtrumens propres à l'exploitation des terres, ſervoient d'armes. L'état tient à celui de paſteurs; il faut de la paille, du fourrage pour les animaux, les beſtiaux; il convient encore au local, entre la mer Caſpienne & l'Oxus.

Enfin, le mot *Sagartioi* déſignera les chaſſeurs (*ſchekari*, en perſan); nouveaux défenſeurs des troupeaux, chargés encore d'une partie de la nourriture des trois autres claſſes:

(m) Οἱ μὲν δὴ πλείους τῶν Σκυθῶν ἀπὸ τῆς Κασπίας θαλάττης ἀρξάμενοι, Δάαι προσαγορεύονται. Τοὺς δὲ προσεῴους τούτων μᾶλλον Μασσαγέτας, καὶ Σάκας ὀνομάζουσι. Ibid. p. 511.

les *Mardes* étoient contre les hommes, les *Sagartiens* contre les animaux.

J'ai voyagé dans les montagnes de l'Inde avec des peuples paſteurs, qui avoient des claſſes deſtinées à ces différentes fonctions.

Obſervons d'abord que l'agriculture & le ſoin des troupeaux, dans ces ſiècles reculés, étoient en vénération chez les Perſes; le légiſlateur de la nation, Zoroaſtre, en faiſoit un point de religion cinq cents cinquante ans avant l'ère chrétienne. Le reſpect pour ces deux profeſſions ſera toujours honneur au pays où il ſera en vigueur. *Zend-av. t. I, 2.e part. p. 29, 280, 284, 137, &c. t. II, p. 610, 119.*

Suivons maintenant la marche d'Hérodote, dans ſon récit, pour trouver la poſition des Mardes.

L'hiſtorien Grec, à l'endroit que l'on vient de citer, fait le tour de la Médie, allant de l'oueſt-nord-oueſt au midi, à l'eſt, & montant enſuite au nord. D'abord paroiſſent les peuples de la Perſide, qui conduiſent aux *Kermaniens* (Γέρμανιοι), aux *Drangianiens* (Δηρουσιαῖοι), peuples agriculteurs. Il parle enſuite des Daes, des Mardes, &c. qui habitent par conſéquent au nord de ces derniers, au ſud & au ſud-eſt de la mer Caſpienne.

Ailleurs, faiſant l'énumération des vingt ſatrapies établies par Darius, fils d'Hyſtaſpe, cinq cents vingt ans avant J. C. & des tributs que ce prince en exigeoit; au-deſſus de la dix-huitième ſatrapie, formée des Mantiéniens (ſelon les mſſ. Matiéniens), des Saſpires & des Alarodiens, nations du Pont-Euxin, dans la dix-neuvième, Hérodote, ſuivant l'oueſt-nord-oueſt, fait mention des Moſches (Μόσχοι), des Tibaréniens (Τιβαρηνοί), des Macrons, des Moſynèces, autres peuples du Pont-Euxin, qui répondent en partie à la Cappadoce, & des Mardes (Μάρδοισι). En marge du texte, H. Étienne a mis, *γεαπλαὶ*, Μάρσοισι; & comparant cet endroit avec celui du ſeptième livre, où l'hiſtorien Grec fait le dénombrement de l'armée de Xerxès, quatre cents quatre-vingts ans avant l'ère chrétienne, on voit clairement que les Mares (Μᾶρες) répondent à ces Μάρδοισι, ſelon les mſſ. *Herod. l. III, p. 247.* *P. 464, 466.*

Μάρπισι. Ils ſont, comme eux, placés après les Moſches, les Tibaréniens, les Macrons, les Moſynèces, & avec les Colches; ſeulement les Saſpyres & les Alarodiens, qui, dans le premier paſſage, ſont nommés avant eux, ici paroiſſent après.

Le comte Boiardo, qui traduiſoit Hérodote en italien, en 1539, par conſéquent avant la première édition d'Henri Étienne, & Saliat, qui le donnoit en françois, en 1580, mettent tous deux, au premier paſſage, les *Mardes*, & au ſecond, les *Mares:* avec cette différence, que l'auteur Italien préſente le ſecond paſſage, comme il eſt dans la traduction latine de Laurent Valla; & Saliat, ſelon le texte qu'Étienne avoit ſous les yeux, lorſqu'il a corrigé la traduction de Valla.

Ce texte décrivoit l'armure des Mares, puis celle des Colches, & donnoit un même commandant aux deux nations.

Valla, après le mot *Mares*, met l'armure qui convient aux Colches, paſſant celle des Mares.

Henri Étienne a donné le texte grec entier, avec la traduction tronquée de Valla, qu'il a corrigée en marge, rétabliſſant l'armure des Mares, omiſe dans le latin *(n)*.

Ces variantes font voir que les deux endroits d'Hérodote, où il eſt queſtion des *Mares*, ſont altérés. Ceux qui font mention des Saſpyres le ſont de même: le premier porte Σάρπειρεῖσι, & ſelon les manuſcrits, Σάρπειρσι; le ſecond,
Page 727. Σάσπειρες. Plus bas, dans Strabon, nous verrons Μαραοὶ, dans le texte, au lieu de Μάρδοι.

(n) Μᾶρες δὲ ἐπὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι κράνεα ἐπιχώρια πλεκτὰ εἶχον, ἀσπίδας δὲ δερματίνας μίκρας, καὶ ἀκόντια. Κόλχοι δὲ περὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι κράνεα ξύλινα, ἀσπίδας δὲ ὠμοβοΐνας μικράς, αἰχμάς τε βραχέας, πρὸς δὲ, καὶ μαχαίρας εἶχον. Μάρων δὲ καὶ Κόλχων ἦρχε Φερενδάτης ὁ Τεάσπιος.

Valla: *Mares in capitibus ligneas galeas gerebant, ſcutulaque e crudo bovis tergore atque lanceolas, prætereà Macheras. Præerat autem Maribus & Colchis Pherendates Theaſpis filius.*

Henry Étienne, en marge: *Mares in capitibus quidem galeas more patrio textiles gerebant (vel nexiles), clipeos autem parvos pelliceos & jacula. Colchi in capitib. lign.*

Ainsi ces fautes n'empêcheroient pas de reconnoître les Mardes dans les *Mares* du Pont-Euxin, si Étienne de Bysance, en disant *(o) les Mares, nation voisine des Mossynèces,* ne citoit pas Hécatée sur l'Asie. Ses trois commentateurs, Pinedo, Berkélius & Holstenius, lisent de même, Μάρες, ainsi qu'Ortélius dans son *Trésor;* & ce nom a aussi rapport au premier passage d'Hérodote, où cependant Valla & Étienne lisent Μάρδοις.

C'est encore le sentiment de Vossius sur Pomponius Mela. Ce savant lit Μαροί, dans le premier passage d'Hérodote, au lieu de Μάρδιοι, & renvoie au deuxième: *nulli,* dit-il, *illic terrarum* (près du Pont-Euxin) *unquam fuere Mardi.* *Édit. Gronov. 1722, p. 328.*

Mon dessein n'est pas ici de fixer la leçon qui convient au texte de Mela, qui donne lieu à cette correction. *De sit. orb. l. 1, c. 2.*

Les uns y lisent *Mardi, Antibarani;* d'autres, *Mathi, Antibarani;* Alde, *Mario Antibarani;* Vossius, *Matiani, Tibarani;* Pintianus, *Macrones, Tibarani;* & Gronovius, qui réfute la note de Vossius, *Mathian Ibarani.* *Page 21.*

Mais, en examinant avec attention la marche de Mela, on voit que la leçon, *Mardian, Tibarani,* n'a rien que de raisonnable, si Μάρδιοι est celle d'Hérodote. Ce géographe a parlé des peuples les plus septentrionaux de l'Asie, de ceux qui, au-dessous, occupent l'intérieur des terres, les Bactres, les Sogdiens, les Dahes, &c. des nations situées au-delà & autour de la mer Caspienne, les Massagètes, les Cadusiens, les Hyrcaniens, les Ibériens; de celles qui appartiennent au Pont-Euxin, les Achæi, les Georgi, les Moschi, &c.

Rentrant dans l'espace qui sépare les deux mers, il nomme les *Mardes,* & non les *Mantieniens,* à moins que ce ne soient les Ματιηνοὶ, qu'Hérodote, dans l'armée de Xerxès, joint aux Paphlagoniens. *Lib. VII, p. 465.*

Atque ubi, dit Mela, *in nostra maria tractus excedit* *Lib. cit. p. 22.*

(o) Μάρες ἔθνος προσεχὲς τοῖς Μοσσυνοίκοις. Ἑκαταῖος Ἀσίᾳ.

Mardi, Antibarani; & notiora jam nomina Medi, Armenii Commageni . . . Cappadoces, Gallo-Græci . . . La marche eſt naturelle, deſcendant du nord au ſud ſud-oueſt.

En liſant avec Alde, *Mario (Mares),* au lieu de *Mardian,* on pourra ſubſtituer avec Voſſius, *Amardi* à *Medi.* Cette poſition des Amardes ou Mardes, près des Arméniens, ſera prouvée dans la ſuite de ce mémoire.

Mais une objection conſidérable contre l'exiſtence d'un peuple de Mares ou de Mardes, près des Moſynèces, c'eſt que Xénophon *(p),* à la fin de ſa relation de l'expédition de Cyrus le jeune, faiſant l'énumération des pays ſoumis aux rois de Perſe, & que le corps de Grecs, au ſervice de Cyrus, avoit parcourus en quinze mois, compris l'allée & le retour, nomme à leur rang les Καρδοῦχοι, les Χάλυβες, les Χαλδαῖοι, les Μάκρωνες, les Κόλχοι, les Μόσυνοικοι, les Κοῖτοι, ou Κοῖται, dans Pline *Cotyi,* & les Τιβαρενοι αὐτόνομοι, *ſui juris.*

Plin. hiſt. nat. l. VI, c. 4.

On retrouve ici les peuples dont Hérodote a fait mention; il n'y a d'omis que les Μᾶρες ou Μάρδοι, qui ſeroient placés où ſont les Κοῖτοι, nom dont la leçon eſt incertaine.

Id. l. V, p. 273, 275.

Aux livres IV & V de la même relation, les Grecs revenant de Perſe dans leur patrie, ſous la conduite de Xénophon, traverſent le pays des Macrons & ſe trouvent dans celui des Colches. Les troupes qui faiſoient la route par terre, tandis que les autres alloient par mer, arrivent à Céraſunte, colonie de Sinope, ſituée ſur le Pont-Euxin, dans la Colchide, & s'y repoſent quelques jours. Elles approchent enſuite du pays des Moſynèces, qu'elles traverſent; de-là les Grecs paſſent par le pays des Chalybes, ſoumis aux Moſynèces, par celui des Tibaréniens, juſqu'à la ville de Κοτύωρα, autre colonie de Sinope, ſur le terrein des mêmes Tibaréniens, dans la Paphlagonie.

P. 266, 273, 279.

Diod. Sic. hiſt. lib. XIV, p. 416.

Id. *p. 413.*

Id. p. 277.

(p) De exped. Cyr. lib. VII, à la fin, édit. 1569, p. 333.
Tab. itiner. decem mill. Græc. &c. P. Duval dans l'atlas de Hornius.

La

La Marche comprend tout le pays de la Colchide à la Paphlagonie, autour du Pont-Euxin; les Macrons, les Colches, les Tibaréniens sont nommés. Les mœurs, les coutumes, le caractère, la férocité des Mosynèces sont rapportés dans le plus grand détail. Leur armure ressemble à celle des Mosynèces, des Mares & des Colches d'Hérodote. Et Xénophon * ne parle ni des Mardes ni des Mares, que l'on suppose voisins des Mosynèces, passant dans leur pays, cent ans après l'époque de Xerxès!

Diod. p. 266, 279.

* ni Pline, *loc. cit.*

Ces différentes observations m'empêchent de me servir de l'autorité d'Hérodote, pour placer des Mardes au sud du Pont-Euxin, à l'ouest des Mosches. Je me borne à ceux dont il fait mention à l'occasion de Cyrus, & qu'il nomme avec les Daes.

La position de ce dernier peuple est certaine. On a vu Strabon le fixer sur les bords de l'Ochus, fleuve de la Bactriane. Les Mardes, reculés à l'ouest, se trouvent près de ce qu'on appelle maintenant le *Tabaristan*, nom formé de celui des *Tapuri*, que les anciens placent dans cette partie de la Perse; c'est-à-dire, comme on les voit sur la carte que M. Kirch a ajoutée à son savant *Mémoire sur les portes Caspiennes*, près du 37.e degré de latitude septentrionale, & du 89.e de longitude, au sud de la mer Caspienne: calculant sur la position du Tabaristan, donnée par les géographes Orientaux, ils seront à 36^d 50′ de latitude moyenne, 88 de longitude.

Lib. XI, p. 515. Cluvier, lib. cit. p. 115. Den. Perieg. vers. 732. d'Anv. mém. sur la mer Casp. pag. 14. Miscell. Berol. t. IV, p. 86. Grav. Nassir. ed. 1652, p. 20, Oulough. beg. p. 52.

§. II.

Pourquoi les Mardes de la mer Caspienne, ni les Daes, ne paroissent point sous Darius, sous Xerxès.

Les positions que l'on vient de déterminer, sont généralement avouées des savans. Reste cependant une difficulté.

Comment des peuples, tels que les Daes & les Mardes, ne se trouvent-ils, ni dans le dénombrement des provinces

fait ſous Darius, fils d'Hyſtaſpe, ni dans le catalogue des nations qui, quarante ans après, formoient l'armée de Xerxès; tandis que c'eſt avec les Daes qu'Arſace fonde dans la ſuite l'empire des Parthes, & que les Mardes jouent un ſi grand rôle ſous Alexandre? On ſait encore que Darius Codoman, vaincu par le héros Grec, avoit dans ſon armée des corps de troupes de ces deux nations; & que, chez Hérodote, le nom de *Marde*, termine, ſans doute, comme marque d'honneur, le nom du chef des Caſpiens, Ariomarde fils d'Artaban; le nom du chef des Moſches & des Tibaréniens, Ariomarde fils de Darius, & de la fille de Smerdis fils de Cyrus.

Strab. l. XI, p. 515.

Quint. Curc. de reb. Alex. m. l. IV, c. 12.

Hérod. l. VII, p. 464.

Les écrivains anciens vont nous aider à réſoudre cette difficulté; ils préſentent la Perſe ſous trois différens états, de liberté, de tyrannie & d'anarchie.

(q) Sous le règne de Cyrus & ſous celui de Cambyſe, dit Hérodote, *il n'y eut rien de réglé au ſujet des tributs; mais on apportoit des dons.* Chacun faiſoit ſon préſent.

Premier état; *de liberté.*

C'eſt alors que nous voyons les Mardes & les Daes ſe joindre d'eux-mêmes aux peuples de la Perſide, pour établir & affermir l'empire Perſe ſur les ruines de celui des Mèdes.

Herod. l. I, p. 60, 61.

Darius, c'eſt toujours Hérodote qui parle, *voyant ſon autorité bien établie (r),* partagea la Perſe en vingt ſatrapies, à la tête deſquelles il mit des chefs, *réglant (ſ) le tribut que chaque nation devoit payer,* & déterminant, pour l'or le talent d'Eubée; pour l'argent, celui de Babylone.

Second état; *de tyrannie.*

Des peuples du caractère des Daes, des Mardes, braves, qui n'ont beſoin de perſonne, ſe ſéparent du corps de

---

(q) Ἐπὶ γὰρ Κύρου ἄρχοντος, καὶ αὖτις Καμβύσεω ἦν κατεστηκὸς οὐδὲν φόρου πέρι, ἀλλὰ δῶρα ἀγίνεον. Herod. lib. III, p. 225.

(r) Δυναμιός τε πάντα οἱ ἐπιμπλέατο.

(ſ) Ἐτάξατο φόρους οἱ προσιέναι κατὰ ἔθνεά τε.

l'empire; ils se gouvernent par eux-mêmes, *sui juris:* en conséquence, leur nom ne se trouve pas dans le catalogue des provinces.

(t) Les Perses, continue Hérodote, *à cause de ce règlement de tribut, & pour d'autres actions de cette nature, disent que Darius étoit courtier* (nous dirions *financier); Cambyse, maître, & Cyrus, père : car le premier tiroit profit de tout, faisoit trafic de tout; le second étoit difficile, dur, de peu de soin,* s'occupant peu de ses affaires; *le troisième (Cyrus), doux, & faisant en tout le bien des Perses.*

Paroles qui méritent d'être gravées dans le cœur de tous les souverains.

On peut donc fonder un grand empire, être conquérant; on peut-être Cyrus, & en même temps plein de bonté, ne cherchant que le bonheur de ses peuples, se contentant de ce qu'ils apportent volontairement, δῶρα ἀγίνεον.

L'indépendance dans laquelle les Mardes & les Daes se soutenoient, n'empêchoit pas de les rechercher au moment du danger. Leur bravoure étoit connue, ainsi que leur attachement, mais attachement libre, à l'empire Perse.

S'ils ne paroissent pas dans l'armée de Xerxès, ils servent, comme on l'a dit, dans celle de Darius Codoman.

Une partie de la nation Marde occupoit alors l'est-nord-est de la Perside; c'est la première migration, qui sera développée plus bas, à la deuxième époque. I.re MIGRATION.

(t) Διὰ δὲ ταύτην τὴν ἐπίταξιν τοῦ φόρου, καὶ παραπλήσια ταύτῃ ἄλλα, λέγουσι Πέρσαι ὡς Δαρεῖος μὲν ἦν κάπηλος· Καμβύσης δὲ δεσπότης· Κῦρος δὲ πατήρ. Ὁ μὲν ὅτι ἐκαπήλευε πάντα τὰ πρήγματα. Ὁ δὲ ὅτι χαλεπός τε ἦν καὶ ὀλίγωρος. Ὁ δὲ ὅτι ἤπιός τε καὶ ἀγαθά σφι πάντα ἐμηχανήσατο.

Le mot κάπηλος désigne proprement un marchand qui frelate le vin (κακύνειν τὸν πηλόν, *vinum ioni. è.)* De-là καπηλεύειν vendre avec finesse, intriguer dans les affaires, chercher à gagner en trompant.

En fait de surnoms odieux, le public adopte plus volontiers ceux dont le son approche de celui du nom. Par-là l'erreur dans la prononciation fait que l'un se dit pour l'autre. *Dalal* en Persan comme en Arabe, signifie *courtier, institor, dara, dalal:* le second mot aura été joint au premier, mis à sa place, en adoucissant l'. Valla rend ὀλίγωρος par *morosus.*

Regardant l'empire Perse comme près de sa chute, obligés, au milieu des troubles internes & externes qui l'agitent, de se mettre en état de défense dans leurs montagnes, les Mardes, à qui la profession de pasteurs ne fournit plus une nourriture assurée, sont chasseurs, font des courses sur leurs voisins, exigent des péages, obligent même les rois de leur donner tous les ans des subsides. C'est ce que Strabon, parlant de la colonie Marde établie près de la Perside, appelle rendre tributaires les rois d'Asie.

Peripl. Nearch. dans les Géogr. min. hudf. t. I, p. 35. Quint. Cur. l. V, c. 6. Géogr. l. XI, p. 524.

Troisième état; d'*anarchie*.

Et c'est le cours naturel des choses.

Le dégoût d'un gouvernement étranger (celui des Mèdes) *(u)*, porte à faire des efforts en faveur d'un prince généreux, qui travaille à le renverser; l'enthousiasme national produit le *secours volontaire*.

Voilà les Perses sous Cyrus.

L'autorité, qui va en augmentant, lorsqu'elle croit n'avoir plus rien à craindre, convertit le don en *tribut:* le peuple murmure; les troubles, les scissions commencent.

Voilà les Perses sous Darius.

Ce prince, pour conserver une partie de ses États, se *rend tributaire* de l'autre, & n'en porte pas moins le nom de Roi: cette espèce d'anarchie amène la ruine de l'empire.

Voilà les Perses sous les successeurs de Xerxès, jusqu'à Darius Codoman, toujours appelé le grand roi, *le roi des rois, Schahan schah,* en payant des redevances humiliantes aux Mardes, aux Uxiens, aux Elyméens, aux Cosséens, &c.

Strab. Géogr. p. 524, dans les Géogr. min. t. II, p. 148.

§. III.

Les Anciens expliqués sur les Mardes de la mer Caspienne.

J'ai prouvé que, selon Hérodote, les premiers Mardes

(u) Πάλαι δεινὸν ποιεύμενοι ὑπὸ Μήδων ἄρχεσθαι. Hérod. l. I, p. 60.

habitoient au ſud & au ſud-eſt de la mer Caſpienne, près des bords de cette mer.

Cette poſition déterminée, on entend aiſément Strabon.

1.° Lorſqu'il prolonge la demeure des Mardes ou Amardes, & des Hyrcaniens, juſqu'aux bouches de l'Oxus, au-deſſus des Daes: il paroît, par Arrien, que le pays de ce premier peuple étoit fort étendu.

Géogr. l. XI, p. 507.

Géogr. min. t. II, p. 148.

2.° Lorſque, dans un autre endroit, il le place près des Hyrcaniens.

Tab. Alex. m. imper. & expedit. par P. Moullart Sanſon, 1712.

On conçoit qu'Étienne de Byſance doit appeler les Mardes, *nation Hyrcanienne;* l'anonyme de Ravène, mettre la Mardiane au nombre des provinces de l'Hyrcanie *(n).*

Aux mots Μάρδοι & Ἀμάρδοι.

Que Pline peut dire: *per Caucaſi juga protenditur ad Bactros uſque gens Mardorum fera, ſui juris,* & appeler les *Amardes,* Scythes.

Hiſt. nat. l. VI, c. 16, 17, p. 313, 315.

Que Pomponius Mela peut s'exprimer ainſi: *Iaxartes . . . inter Amardos & Pæſicas os aperit;* ce que Voſſius entend des Mardes.

Lib. III, c. 5, lib. cit. p. 539.

Denys Périégètes nomme de ſuite les Caduſiens, les Mardes, les Hyrcaniens & les Tapyres; après leſquels il place le *Mardus,* qui coulant entre les Derbices (les Δερπικοὶ d'Hérodote), va ſe jeter dans la mer Caſpienne.

Verſ. 732.

Hill, dans ſon commentaire, croit qu'il eſt queſtion du *Margus.* Le ſcholiaſte répète le mot Μάρδος, & la poſition de ce fleuve approche de celle que j'ai donnée aux Mardes.

Page 261.

Enfin, d'après ces idées, Ptolémée peut placer l'embouchure de ce dernier fleuve, le Μάρδος, qu'il nomme *Amardos,* à 86^{d} 30′ de longitude, 41^{d} 30′ de latitude ſeptentrionale; ſa ſource à 85^{d} de longitude, 38^{d} 30′ de latitude: & des Μαρδυενοὶ ſous les montagnes de la Sogdiane.

Géogr. l. VI, c. 2, Med. p. 371.

Page 406. Blancard, tab. Aſiæ antiq.

On ſe rappelle que les Mardes, peuple paſteur, errant à l'eſt, à l'oueſt, au midi, devoient prendre une grande

---

(x) *Hyrcania habet provincias, id eſt, Mardianon, Derbiceon, Cauduſion...* edit. Gronon. *p. 755.*

étendue de pays. Mais, sans m'arrêter aux simples vraisemblances, je crois ne devoir rapporter leurs migrations, qu'aux époques conservées par les anciens.

Dans l'intervalle de temps que je viens de parcourir, on a vu cette nation livrée d'abord au soin des troupeaux, ensuite, par besoin, à la chasse, brave, belliqueuse, contribuer à la destruction de l'empire des Mèdes, toujours libre, exigeant même un tribut des rois d'Asie : & c'est Hérodote, si curieux de plaire aux Grecs; c'est Strabon, qui trace leur portrait.

L'époque suivante va nous montrer les Mardes sous le même caractère, mais avec des nuances odieuses, qu'ils ne doivent vraisemblablement qu'aux panégyristes d'Alexandre.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Trois cents trente ans, &c. avant l'ère chrétienne.

Alexandre maître de la Perse.

Les Mardes toujours près de la mer Caspienne, & à l'Est-nord-est de la Perside.

On lit dans les historiens Grecs & Latins, que les Mardes ont été soumis par Alexandre ; ce qui doit tomber à l'an 330 environ avant l'ère chrétienne. *Alexander Hyrcaniam Mardosque subegit*, dit l'abréviateur de Trogue-Pompée.

Petav. doctrin. tempor. t. II, p. 596, 597. Justin. l. I, c. 3.

Rapportons les expéditions militaires, ou plutôt les courses incendiaires de ce prince, sur les terres d'un peuple libre, indépendant des rois de Perse, & qui dès-lors n'entroit pour rien dans la querelle que le roi de Macédoine pouvoit avoir avec ces monarques.

Les conquérans de profession sont de grands enfans, qui ont envie de tous les pays qu'ils voient, dont ils entendent parler : leurs jeux sont les pillages, la dévastation, la mort.

Huetian. p. 279, 280.

Alexandre avoit des qualités supérieures; il étoit bon naturellement, compâtissant, équitable. Rejetons ses vices,

ſes crimes, car il faut nommer les choſes par leur nom ; rejetons-les ſur ſa jeuneſſe, ſur les paſſions trop autoriſées par l'exemple des ſages mêmes de la Grèce, ſur les flatteurs, ſur la ſéduction du pouvoir abſolu & toujours armé, & ſur la malheureuſe ivreſſe des ſuccès. Les hiſtoriens qui nous étalent avec emphaſe ſes brillantes invaſions, ſont plus coupables que lui. Tenons-nous-en au mot de l'empereur Marc-Aurèle : Alexandre & ſon palfrenier ont été réduits, en mourant, au même point. *M. Antonin. de reb. ſuis edit. Cator. 1652, lib. VI, p. 51.*

§. I.

Les Mardes dans la Perſide.

Le héros Macédonien, après avoir vaincu Darius à Arbelle, pris Babylone, Suſe, ſoumis les Uxiens, réduit Perſépolis, capitale de la Perſide, part de cette ville avec mille chevaux & un corps d'infanterie légère, au lever des pléïades, c'eſt-à-dire, vers l'équinoxe du printemps, & pénètre dans l'intérieur de la Perſide. Il a à combattre la pluie, la neige glacée, ne trouve par-tout qu'une ſolitude affreuſe, point de veſtiges qui annoncent un pays habité par des hommes : *ſine uno humani cultûs veſtigio*, dit Quinte-Curce. *Quint. Curc. lib. I, c. 6.*

Pour raſſurer, encourager ſes ſoldats, qui croyant être au bout du monde *(y)*, vouloient revenir ſur leurs pas, Alexandre met pied à terre, ſe fait lui-même un chemin en caſſant la glace ; les chefs & le reſte des troupes l'imitent.

Après avoir traverſé des forêts où il n'y avoit ni routes ni ſentiers, les Grecs rencontrent des troupeaux errans, peu de veſtiges de culture : *humani cultûs rara veſtigia.*

Les naturels, dans des chaumières éparſes, ſans chemin frayé, ſe croyoient d'abord en ſûreté. Dès qu'ils virent les troupes ennemies, ils ſe retirèrent dans leurs montagnes couvertes de neiges, après avoir tué ceux qui ne pouvoient

---

(y) Humanarum rerum terminos ſe videre credentem . . . . . antequàm lux quoque & cælum ipſis deficerent, reverti jubebant.

les ſuivre. A la fin, apprivoiſés par les priſonniers, ils ſe rendirent à Alexandre, qui les traita avec douceur.

Vaſtatis deinde agris Perſidis, dit Quinte-Curce, *viciſque compluribus redactis in poteſtatem, ventum eſt in Mardorum gentem bellicoſiſſimam, & multùm à cæteris Perſis cultu vitæ abhorrentem. Specus in montibus fodiunt, in quos ſeque ac conjuges & liberos condunt. Pecorum aut ferarum carne veſcuntur. Ne feminis quidem pro naturæ habitu molliora ingenia ſunt; comæ prominent hirtæ; veſtis ſuper genua eſt: fundâ vinciunt frontem; hoc & ornamentum capitis & telum eſt. Sed hanc quoque gentem*, ajoute l'hiſtorien, *idem fortunæ impetus domuit. Itaque trigeſimo die, poſteaquàm à Perſepoli profectus erat, eòdem rediit.*

Quinte-Curce, ſous l'empire de Claude, critique dans les femmes Mardes, un habillement qu'il auroit loué, aux premiers ſiècles de la république, dans les femmes Romaines.

L'extérieur qui lui paroît ſi affreux, eſt celui des montagnards, toujours en courſe, toujours à monter & à deſcendre: on ſe rappelle le jupon des montagnards d'Écoſſe. Ils ont beſoin, hommes & femmes, d'inſtrumens à pluſieurs uſages, comme moins embarraſſans. Les cheveux des femmes, attachés avec une fronde, paroiſſoient dreſſés en-haut, comme ceux des naturels de la Louiſiane, en Amérique, par 30 degrés nord. Ces peuples relèvent leurs cheveux, les attachent ſur le ſommet de la tête; retombant ſur leurs oreilles, ils font à la vue l'effet d'un bonnet; la touffe qui s'élève en-haut, eſt le *comæ prominent hirtæ* de Quinte-Curce.

Duprat, hiſt. de la Louiſ. t. I, p. 105, & planche.

Au reſte, les femmes des Mardes, ſurpriſes par les ſoldats d'Alexandre, pouvoient être échevelées, avoir dans le viſage, dans le regard, la dureté, l'air étonné, ſauvage, qu'imprime la frayeur mêlée à la fureur. Devoient-elles ſe mettre dans leurs atours, pour recevoir avec grâce, *molli ingenio*, des brigands qui venoient porter la déſolation dans le ſein de leurs familles?

Ces Mardes, voiſins de la Perſide, vivant de leurs troupeaux,

troupeaux, de leur chasse, sont des guerriers intrépides, comme ceux de la mer Caspienne. Arrien nous apprend qu'Alexandre les ayant soumis en hiver (dans les montagnes le printemps est encore l'hiver), lorsqu'ils croyoient leur pays inaccessible (ἄβατον), y bâtit *(z)* des villes, pour qu'ils ne fussent plus pasteurs, mais agriculteurs, & qu'ayant, par ce moyen, les objets (nécessaires à la vie) dont ils craignoient de manquer, ils ne se fissent plus de mal, de violence les uns aux autres.

C'étoit réparer, autant qu'il étoit en lui, le mal d'une invasion dictée par l'esprit de conquête, conduite par la violence.

Pour trouver la position de cette colonie Marde, examinons la marche d'Alexandre.

Avec de l'infanterie, dans une saison rude, *intolerabili tempestate,* marchant dans un pays inconnu, réputé ennemi, ce prince ne pouvoit pas s'éloigner considérablement du corps de l'armée. En second lieu, c'est dans la Perside qu'il s'enfonce ; il en ravage les terres ; & les Mardes qu'il rencontre ensuite, sont une espèce de Perses : *multùm à cæteris Persis cultu vitæ abhorrentem.* Il n'est donc pas question ici des Mardes de la mer Caspienne, nation à part, placée à près de deux cents lieues en ligne directe de Persépolis; & le héros ne met que trente jours à son expédition, c'est-à-dire, quatorze jours pour aller, quatre de repos, douze pour revenir. D'ailleurs nous verrons plus bas Alexandre faire la conquête de leur pays, lorsqu'il sera en Hyrcanie. Reste donc l'ouest, le sud, l'est de la Perside.

On ne trouve aucun vestige de ces Mardes dans les cartes d'Ortélius, de Sanson, de Cellarius, de M. d'Anville, &c.

Ortélius, dans son *Trésor,* place un peuple de ce nom

(z) Καὶ πόλιας ἐπέκτισε, τοῦ μὴ νομάδας ἔτι εἶναι, ἀλλὰ ἀροτῆρας καὶ γῆς ἐργάτας, καὶ ἔχειν ὑπὲρ ὅτων δειμαίνοντες, μὴ κακὰ ἀλλήλους ἐργάζωνται. Peripl. Nearch. dans les Géogr. min. t. I, p. 35. Arr. rer. indic. p. 586.

aux environs de la Soufiane; Cellarius, dans fon ouvrage le met à l'oueft de la Perfide, après les Uxiens *(a)*: dans Cluvier, la Mardyène eft au fud de la Perfide, joignant le golfe Perfique, ainfi que dans Blancard, dont d'ailleurs la carte de l'*Afie ancienne* ne préfente aucun peuple du nom de Mardes. On trouve dans la *partie orientale* du *Theatrum hiftoricum* de Guillaume de Lifle, des Mardes au fud-fud-oueft de Perfépolis, un peu au-deffus de Taoce; & dans fon *Alexandri magni imperium,* &c. donné par M. Buache, à l'oueft, un degré environ de Perfépolis, fur le même parallèle que cette ville.

Mais ces pofitions, non plus que celle qui feroit directement au midi, ne peuvent s'accorder avec le récit de Quinte-Curce.

Strab. geogr. l. XV, p. 729, l. XVI, p. 744

D'abord, Alexandre venoit de l'oueft, avoit traverfé le pays des Uxiens; il n'y aura pas retourné, ni dans les contrées voifines : fon ambition alloit toujours à avancer.

d'Anville, mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XXX, p. 158, 159.

Theven. voy. de Perf. in-4.° c. 23, p. 245, 246, 256, 264.

Les montagnes, il eft vrai, font affez près de Schiras, peu éloigné de Perfépolis, prefqu'au fud; mais elles ne rendent pas, il s'en faut de beaucoup, le pays affreux, comme le dépeint Quinte-Curce; c'eft le *Scheheriftan,* c'eft-à-dire, le pays des villes. Le vin & les meilleures productions de la terre viennent en Perfe de ce canton, dont la température, par l'affiette des lieux, les lacs, les rivières, eft admirable.

Au fud eft le pays de Lar, très-chaud en été, comme le marque le fecond nom qu'il porte, *garm,* & fans froid en hiver, avec quelques montagnes.

Au refte, defcendre de ce côté, n'eft pas s'enfoncer dans la Perfide; c'eft la partie la plus étroite de cette province en général; point de déferts, au midi ni au fud-oueft; point de froids piquans, ni de peuples fi féroces; au fud,

---

(a) Geogr. antiq. t. II, p. 69.—Introd. ad geograph. c. 13, p. 115, & tabul. Sophor. reg.—Tabul. Afric. antiq. & quarumd. Europ. Afiæque adjac. region. delineat, author. Nic. Blancardo, dans l'atlas de la géogr. anc. de Hornius. *Ejufd. Blancard. Afia antiqua ibid.*

étant voiſins du golfe Perſique, ils vivent de poiſſon, comme les Ichtyophages, placés au midi de la Carmanie. Ce ſont les Arabes, qui habitent de tout temps les bords de ce golfe.

Les rois de Perſe avoient dans ce canton, un palais près de la mer, κατὰ τὴν Ὄκην λεγομένην, dit Strabon; ſur quoi Caſaubon demande: *an eſt quam vocat* Ταόκην *Ptolomeus!* La conjecture eſt juſte: on lit dans le périple de Néarque, que, de l'embouchure du Granide, ſur lequel étoit Taoce, dans l'intérieur des terres, au palais des rois de Perſe, il y a environ 200 ſtades, c'eſt-à-dire, moins de 6 lieues, à 58 toiſes le ſtade; 8 lieues environ, ſelon l'évaluation ordinaire à 94 toiſes le ſtade. J'aurai ſoin de préſenter, dans le cours de ce mémoire, ces deux meſures du ſtade employé pour l'Aſie, par les écrivains Grecs & Latins. Les Mardes, ſuppoſés au ſud de Perſépolis, doivent être peu éloignés de Taoce. Les monarques Perſes auroient donc choiſi pour ſéjour, un déſert affreux, au milieu des peuples les plus ſauvages du canton.

d'Anv. lib. cit. p. 161, 162. Strab. geogr. l. XV, p. 728. not. p. 254. Geogr. min. t. I, p. 33. Cellar. geograph. antiq. t. II, p. 695. d'Anv. éclairc. ſur la carte de l'Inde, p. 55.

De plus, le géographe de Nubie donne la route de Schiras à Tavag, peu éloigné de la mer, & que M. d'Anville croit être Taoce. Cette route paſſe par deux caravanſeras & trois villes; elle eſt de 96 milles, qui feront 32 à 40 lieues, ſelon l'évaluation que l'on adoptera pour les milles du géographe de Nubie. Le pays des Mardes ſera donc à 25 à 30 lieues. Eſt-ce là une route de 13 à 14 jours pour Alexandre?

Tr. de Gabr. Sion. p. 125. d'Anvil. lib. cit. p. 162.

La marche de ce conquérant a donc dû être à l'eſt-nord-eſt, ou eſt $\frac{1}{4}$ nord-eſt, vers les montagnes & les déſerts qui ſont entre la Carmanie & la Parthiène, c'eſt-à-dire, vers la Carmanie déſerte *(b)*.

A travers les montagnes, dans des pays inconnus,

(b) P. Duval, dans ſa carte *des expéditions d'Alexandre-le-Grand*, s'éloigne peu de cette poſition; il place des *Mardes* dans les montagnes à l'oueſt de la Carmanie déſerte, au ſud de la *Parthiène*.

inhabités, au milieu des pluies, des glaces, un corps de troupes, quelque leſte qu'il fût, ne pouvoit pas faire plus de cinq à ſix lieues par jour. Dodwel, dans ſa première note, ſur les σταθμοὶ (journées) d'Iſidore de Charace, dit que le σταθμὸς d'un voyageur, étoit communément de vingt mille pas (environ 7 lieues ſelon l'évaluation ordinaire) : on en trouve dans l'itinéraire d'Antonin, de 21 & 24 milles (à peu-près 8 lieues); d'autres, de 12 (4 lieues). Cinq à ſix lieues par jour pour une marche en quelque ſorte forcée, mais dans un pays tel qu'on l'a dépeint, & avec de l'infanterie, tiennent le milieu entre ces évaluations, & donnent 84 lieues pour la route entière, ſur le pied de 6 lieues par jour : c'eſt à peu-près l'eſpace à parcourir, allant de Perſépolis à l'eſt-nord-eſt ou eſt $\frac{1}{4}$ nord-eſt, vers la Carmanie déſerte; & c'eſt la ſeule fois qu'Alexandre ait paru dans cette contrée. On ſait qu'il entra dans l'Inde deſcendant du nord de la Perſe à l'eſt-ſud-eſt; & qu'il ne viſita qu'à ſon retour la Carmanie & la Gédroſie au ſud, ſans s'élever plus haut.

Geogr. min. t. II, p. 1, a.

Quint. Curt. l. IX, c. 10.

Voyons maintenant ſi nous ne trouverions pas le nom même des Mardes dans cette partie de la Perſe.

Ptolémée appelle Μοδομαστικὴ, le nord-eſt de la Carmanie déſerte : en liſant *Mordo maſiſtὴ*, ce ſera le *grand pays des Mardes*, la *Mardène*, que ce géographe place dans la Perſide.

Ptolem. geogr. l. VI, c. 6, Carm. p. 384. c. 4, Perſ. p. 380.

Au-deſſous de cette contrée *(la Mardène)*, ſont les Μέτορες; & l'on trouve dans le Kirman, au nord-eſt, *Maſtih*, & le mont *Meder*, qui pour le nom & la poſition, ſemblent répondre au Μαστικὴ & aux Μέτορες *(Metran, les Grands)* de Ptolémée; *Metones*, dans la traduction de Bernard Sylvain.

Si, avec d'autres traducteurs de ce géographe, on lit *Mægores*, le Mekran, à 93^{d} de longitude, ſelon Abulfeda, 24^{d} 45$'$ de latitude, eſt au ſud du Kirman, & par conſéquent du pays des Mardes ſuppoſés dans la Carmanie déſerte.

Deſcrip. Mar. Perſ. geogr. min. t. III, p. 67.

D'un autre côté, Strabon nous dit que la Perſe, il entend la Perſide, priſe dans un ſens très-étendu, *πολλὴ οὖσα (c)*, par le nord entoure la Carmanie, comme dans un autre endroit, il y comprend en quelque ſorte la Souſiane *(d)*. Le pays que j'aſſigne aux Mardes, peut donc être regardé comme de la Perſide.

Ainſi il y avoit une nation de ce nom à l'eſt-nord-eſt, dans les montagnes qui tiennent à la Carmanie déſerte & à la Parthie, & une nation très-belliqueuſe; ce pays avoiſine les déſerts qui s'étendent au Siſtan & au Zabuleſtan, le berceau des anciens héros Perſes, par 32 & 33 degrés de latitude ſeptentrionale, par 100 — 104 de longitude. Les montagnes y ſont couvertes de neige, comme à Iſpahan, qui eſt par 35d 36′: à la fin de l'hiver, au printemps, le climat y eſt très-froid; c'eſt à peu-près celui des *Paropaniſades*, qui bornent le Siſtan & le Zabouleſtan à l'eſt & au nord, & dont les villes les plus ſeptentrionales, données par Ptolémée, ſont à 38d 45′, & les plus méridionales, par 33d 20′.

Naſſired. p. 30, Oul. Berg. p. 62.

Geogr. lib. VI, c. 18, p. 420.

Telle eſt la première migration connue des Mardes, d'après laquelle Néarque a pu dire dans ſon Périple, Μάρδοι μὲν Πέρσῃσι προσεχέες οἰκέουσι; & Étienne [a] de Byſance faire mention des Περσῶν Μάρδοι, diſtingués de ceux d'Hyrcanie. Strabon [b] parlant d'après le récit de Néarque, des quatre nations qui exigeoient tribut des rois d'Aſie, & ſoumiſes par Alexandre, ſavoir, les Mardes voiſins des Perſes; les Uxiens & les Éliméens, des Perſes & des Suſiens; les Coſſéens, des Mèdes: ce géographe, dis-je, a pu, allant de l'eſt au nord-oueſt, placer les Mardes près des Perſes, προσεχέες *voiſins contigus*, comme les trois autres nations le ſont reſpectivement des Perſes, des Suſiens &

[a] *Geogr. min. t. I, p. 35. Arr. rer. indic. p. 586.*
[b] *Au mot* Ἀμαρδοί.
[b] *Geogr. min. t. II, p. 148. Strab. geogr. p. 524.*

(c) Τὴν μὲν οὖν Καρμανίαν ἐγκυκλοῦται πρὸς ἄρκτον ἡ Περσὶς, πολλὴ οὖσα. Ταύτῃ δὲ συνάπτει ἡ Παραιτάκηνὴ καὶ Κοσσαία μέχρι Κασπίων πυλῶν . . . . Strab. geogr. lib. XVI, pag. 744.

(d) Σχεδὸν δέ τι καὶ ἡ Σουσὶς μέρος γεγένηται τῆς Περσίδος. Id. l. XV, p. 727.

des Mèdes; mais non les mettre dans la Perside même, au centre de cette province.

Enfin, on sait que la Perside, à l'est, étoit terminée par le fleuve Bagrade, qui la séparoit de la Carmanie déserte. Dans le texte Grec de Ptolémée, Persépolis est par 94 degrés de longitude, 33^{d} 20′ de latitude; dans la traduction de Bernard Sylvain, par 91 degrés de longitude, 33^{d} 20′ de latitude; & dans le *Canon des villes célèbres*, du même géographe, donné par Hudson, cette ville est à 90^{d} 15′ de longitude, 31^{d} 20′ de latitude. Je choisis pour la longitude ce dernier terme, pris d'un manuscrit plus exact. Le Bagrade est par 94 degrés de longitude; au-delà de ce fleuve sera la Mardyène.

Geogr. l. VI, c. 4, p. 377; Geogr. min. t. I. Marc. Peripl. p. 19. Ptolem. geogr. l. VI, c. 6, p. 383, c. 4, p. 380. Geogr. min. t. III, p. 38, nui. 10.

Du 30.e degré de latitude, au 34.e, 3^{d} 45′ de longitude, donnent 77 à 79 lieues environ. Voilà les 84 lieues de la marche d'Alexandre; 7 ou 5 de plus que 77—79, pour la portion de latitude (les degrés n'y perdent rien), & pour la différence de la mesure du chemin à la ligne directe, formant l'espace absolu.

d'Anvil. consid. geogr. p. 46, 49.

Ce que j'ai dit de la première migration des Mardes, n'est pas une simple conjecture. Strabon nous apprend que les Curtes (les Curdes) & les Mardes de Perse, avoient le même nom & le même caractère que ceux de l'Arménie, qui y étoient venus d'ailleurs, *οἱ μετανάσαι εἰσὶ*; & parlant des habitans de la Perside *(e)*, il nomme d'abord ceux qui mènent une vie honnête *σεμνοῦ τινος εἰσὶ βίου ζηλωταὶ*; ensuite les Kyrtiens (les Curdes) & les Mardes, qu'il traite de *λησρικοὶ brigands*, tandis que les premiers sont *agriculteurs γεωργικοὶ*.

Geogr. l. XI, p. 523.

Il y avoit donc des Mardes dans la Perside, prise comme nous avons fait plus haut, & c'étoit une colonie venue d'une autre contrée, ainsi que celle de la Médie

Ibid.

(e) Φῦλα δ' οἰκεῖ τὴν χώραν, οἵ τε Πατειχορεῖς λεγόμενοι, καὶ οἱ Ἀχαιμενίδαι, καὶ οἱ Μάγνοι. Οὗτοι μὲν οὖν σεμνοῦ τινος εἰσὶ βίου ζηλωταί. Κύρτιοι δ' καὶ Μαρδοὶ λησρικοί· ἄλλοι δὲ γεωργικοί. Strab. lib. XV. p. 727. Casaubon lit, en marge, Μάγοι, au lieu de Μάγνοι, & Μάρδοι, au lieu de Μαρδοί.

Atropatène; troisième migration, que je ferai connoître à la troisième époque.

§. II.

Les Mardes en Hyrcanie.

On a vu le portrait que les anciens nous ont tracé des Mardes de la Perside. Le même air de famille va reparoître, à la même époque, dans les Mardes d'Hyrcanie, descendans de ceux dont Hérodote fait mention, & que je regarde comme la tige de tous les Mardes de l'Asie.

Alexandre, après la mort de Darius, poursuivant les meurtriers de ce prince, traverse la Parthiène, & arrive avec son armée au bout de l'Hyrcanie, sans doute le sud-est, puisque, selon Arrien, il conduit ensuite ses troupes à Zadra carta, la plus grande ville de cette province, *τὴν μεγίστην πόλιν τῆς Ὑρκανίας*, & que l'on place près de la mer Caspienne actuelle, à l'extrémité orientale de l'Hyrcanie; d'où le héros Macédonien descend vers la Parthie & dans l'Arie.

Voy. d'Olear. tr. fr. in-4.° t. I, p. 363. De exped. Al. lib. III, p. 216, 220. Duval. exp. Al. m. tab. Cellar. geogr. antiq. t. II, p. 675, cart. Delisle, cart, &c. d'Anvil. orb. vet. Ortel. tab. exp. al. m. mac.

Si Zadra carta, dans l'*Orbis vetus* de M. d'Anville, par 70 degrés de longitude, est l'*Hyrcania* de Ptolémée [a], capitale de l'Hyrcanie, cette ville doit être fort à l'est; dans le géographe Grec, elle est à 98ᵈ 50′ de longitude, 40 degrés de latitude.

[a] Geogr. l. VI, p. 400.

M. d'Anville, dans son *Mémoire sur la mer Caspienne*, paroît la reconnoître dans *Sarïah*, ville du Tabaristan, que Nassireddin & Oulougbegue placent à 88 degrés de longitude, 37 degrés de latitude.

Geogr. min. t. III, p. 41. Tabul. geogr. p. 20, 52.

Le nom de *Zadra carta*, est formé de *Zadra*, ou *Zeudra*, & de *carta:* le second mot signifie *fait, perfectionné, achevé;* il répond à l'*abad* moderne, c'est-à-dire, *rendu abondant, peuplé. Zadra carta*, sera donc, en changeant seulement la prononciation des voyelles, *Ester-abad*, dans le Ghilan (ou le Mozendran), l'ancienne Hyrcanie, sur la frontière du Corasan & du Tabaristan; ville que

Olear. loc. cit. Nassir. & Oul. b. loc. cit. Hist. de Tamer.

tr. fr. par Pét. de la Cr. t. II, p. 142, n. (a), 143, n. (b), 165, 212, n. (a), 382, not. (a). L. VI, c. 16. p. 313.

les géographes Orientaux, placent à 89^{d} 35′ ou 90 degrés de longitude, 36^{d} 50′ de latitude.

« Ester-abad, dit M. d'Anville, est à quelque distance » de la mer, sur une rivière (dans sa carte d'Asie, l'*Ester*) qui se rend dans le port de cette ville » : il la place à près de 73 degrés, & semble croire que cette rivière est le *Syderis* de Pline. *Mox gentes Tapuri* . . . dit le naturaliste, *Hircani, à quorum littoribus idem mare Hircanum vocari incipit, à flumine Syderi. Circa id amnes Mazeras, Stratos, omnia ex Caucaso. Sequitur regio Margiane.*

Si le nom du Syderis a servi à former *Zadra carta*, ou *Ester-abad* (c'est-à-dire, *bâti sur le Syderis, sur l'Ester, rendu florissant par l'Ester)*, les positions sont exactes, aux confins de l'Hyrcanie, aux confins de la Margiane.

Mais ceci n'est qu'une conjecture, propre cependant à nous faire connoître quelle contrée habitoient les Mardes qu'Alexandre va réduire sous sa puissance.

Lib. VI, c. 5.

Mardorum, dit Quinte-Curce, *erat gens confinis Hyrcaniæ, cultu vitæ aspera, & latrociniis assueta.*

Je le demande, quel est dans ce moment le *latro*, du Marde ou du Macédonien? mais *hæc sola nec legatos miserat nec videbatur imperata factura.*

Pourquoi un peuple libre auroit-il envoyé des députés au chef d'une troupe de coureurs de bois, venus de plus de 700 lieues, sans autre raison, autre titre que leur bon plaisir, porter dans ses foyers, le fer & le feu? pourquoi auroit-il obéi aux ordres de ce conquérant, autrement que forcé?

La résistance, aux yeux d'Alexandre, est un crime impardonnable: *itaque rex indignatus, si una gens posset efficere ne invictus esset.*

Voilà le mot, l'arrêt est prononcé : l'univers entier périra, ou recevra la loi du Macédonien. *Jam haud procul*

Id. l. IX, c. 6. Huetian, p. 280.

absum à fine mundi, dit ailleurs ce jeune insensé, après avoir fait à ses compagnons l'étalage de ses conquêtes, *quem egressus, aliam naturam, alium orbem aperire mihi statui.*

. . . *Oceano*

. . . *Oceano classes*, c'est Lucain qui parle, *inferre parabat* *Pharf. l. x, verf. 36—42.*
Exteriore mari. Non illi flamma nec unda,
Nec sterilis Libie, nec Syrticus obstitit Ammon.
Isset in occasus, mundi devexa secutus,
Ambissetque polos, Nilumque a fonte bibisset.
Occurrit suprema dies, naturaque solùm
Hunc potuit finem vesano imponere regi.

Alexandre laisse son bagage, marche toute la nuit avec une troupe d'élite, *invictâ manu comitante;* on croit voir un chef de flibustiers. Il tombe au point du jour sur l'ennemi, qui, précipité de ses montagnes, prend la fuite, abandonne ses villages.

Le héros Grec s'en empare; mais l'armée ne pouvoit qu'à grande peine pénétrer dans l'intérieur du pays. Partout des montagnes entourées de forêts épaisses, des rochers escarpés; dans le plat-pays, des arbres plantés à dessein, dont les branches courbées & mises en terre formoient un nouveau tronc. Lorsque tous ces arbres étoient couverts de feuilles, le chemin étoit comme rempli de lacs, de filets qui en fermoient l'entrée: couper les bois, étoit le seul moyen d'y pénétrer; mais le corps de l'arbre, devenu plus dur par les nœuds, repoussoit le coup, tandis que les branches qui cédoient, le rendoient inutile.

Les naturels, accoutumés comme les bêtes fauves à se glisser dans les broussailles, entrèrent dans les bois; cachés derrière les arbres, ils attaquoient l'ennemi à coups de flèches: τοξόται, ἄνδρες, dit le scholiaste de Denys Périégètes, parlant des Mardes d'Hyrcanie.

Alexandre les poursuit en chasseur, *venantium modo*, pénètre dans leurs retraites, les tue presque tous, & ordonne à ses soldats de cercler le bois, pour fondre par l'entrée qu'on pourroit y trouver.

Ils errent dans un pays qu'ils ne connoissent pas; plusieurs sont pris par les Mardes, & Bucéphale, ce fameux

cheval d'Alexandre, disparoît. L'historien fait un éloge pompeux de cet animal.

Le prince entre en fureur: *majore ergo quàm decebat irâ simul ac dolore stimulatus, equum vestigari jubet, & per interpretem pronunciari, ni reddidissent, neminem esse victurum.*

Et voilà les modèles de courage, de valeur qu'on ne cesse de nous présenter; le sort d'une nation entière attaché à celui d'un cheval!

Les Mardes, plus sages que leur ennemi, ramènent Bucéphale, avec des présens, demandant sans doute la paix.

Hornius, Introd. à la géogr. anc. p. 14.

Mais les héros, les armes à la main, ne s'appaisent pas si aisément: *sed nec sic quidem mitigatus, cædi silvas jubet, adgestâque humo e montibus, planitiem ramis impeditam exaggerat.*

L'ouvrage avance, le terrein s'élève; désespérant de pouvoir conserver les postes qu'ils occupoient, les Mardes, pour débarrasser leur pays d'un frénétique, dont la folie étoit de vouloir qu'on le reconnût pour maître, *gentem suam dedidere.* Les ôtages sont livrés à Phradate, & le conquérant Grec regagne son camp le cinquième jour.

Pii II, Papæ Asiæ descript. p. 15, 31, 35.

Des expéditions de ce genre font honte à l'humanité.

On reconnoît dans les Mardes, fixés aux confins de l'Hyrcanie, la bravoure qui distingue ceux de la Perside, *gentem bellicosissimam;* le même genre de vie, les mêmes demeures: ils habitent la contrée occupée par les Mardes, compagnons de Cyrus. Alexandre, après avoir soumis les Daes, donne un même commandant à l'Hyrcanie, aux Mardes & aux Tapyres.

Quinte-Curc. l. VIII, c. 3.

Arrien dit peu de chose de l'expédition contre les Mardes de la Perside, mais il entre dans des détails sur celle-ci, parle de la situation des lieux, du caractère du peuple, de sa force; son récit s'accorde avec celui de Quinte-Curce.

Ci-d. p. 113. De expedit. Alex. p. 218, 219.

On voit Alexandre faire des préparatifs pour une entreprise difficile, importante. Il prend, entr'autres troupes, des archers, des soldats couverts de boucliers, des hommes de trait à cheval, la moitié de la cavalerie de ses alliés. Le pays des Mardes d'Hyrcanie est vaste: le héros en

parcourt une grande partie, πολὺ μέρος; beaucoup de Mardes périssent les armes à la main, d'autres en fuyant; il en fait un grand nombre prisonniers.

Ils sont pris au dépourvu, parce que personne jusqu'alors ne s'étant jeté hostilement *(f)* sur leur pays, à cause de la difficulté des lieux, de la pauvreté qui en rendoit les habitans vaillans, guerriers, μαχίμους, ils ne croyoient pas qu'Alexandre, qui les avoit dépassés en allant à *Zadra carta*, les attaqueroit, ni qu'il pût jamais pénétrer sur les hautes montagnes, où ils s'étoient réfugiés. *Arr. l. III, p. 216.*

Les Mardes se rendent, comme dans Quinte-Curce, à la force, & recoivent avec les Tapyres, Autophradate, pour satrape.

Dans Diodore de Sicile, antérieur à Quinte-Curce, le conquérant Macédonien arrive à la partie maritime de l'Hyrcanie *(g)*, se jette sur le pays du peuple, *appelé les Mardes*, τῶν ὀνομαζομένων Μάρδων. Cette nation qui sent la supériorité de ses forces, ἀλκῇ διαφέροντες, méprise la puissance d'Alexandre, quoiqu'elle augmente avec ses conquêtes, & dédaigne d'employer auprès de lui, ni supplications, ni marques de respect, d'honneur; mais gardant les gorges de ses montagnes avec 8000 hommes, elle attend, sans rien craindre, l'arrivée des Macédoniens.

Le reste est exactement comme dans Quinte-Curce, avec l'histoire de Bucéphale, pris, tandis qu'Alexandre dévastoit le pays par le feu, πυρπολοῦντος δὲ αὐτοῦ τὴν χώραν; puis rendu avec de riches présens, par les Mardes, qui se soumettent, & donnent des ôtages.

Nous savons par Quinte-Curce, que Darius Codoman avoit dans son armée, avec mille *Dacs*, un corps de *L. IV, c. 12.*

(f) Οὐ γὰρ ἐστὶν ὅστις χρόνῳ ἐμβεβλήκει ἐς τὴν γῆν αὐτῶν ἐπὶ πολέμῳ. Arr. lib. cit. p. 219.

(g) Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἐπελθὼν τὴν παραθαλάττιον τῆς Ὑρκανίας, ἐνέβαλεν εἰς τὴν χώραν τῶν ὀνομαζομένων Μάρδων. Οὗτοι γὰρ ἀλκῇ διαφέροντες. . . οὐδεμιᾶς ἐντεύξεως ἢ τιμῆς ἠξίωσαν αὐτόν. Προκαταλαβόμενοι δὲ τὰς εἰσβολὰς στρατιώταις ὀκτακισχιλίοις πεθαρρηκότες τὴν τῶν Μακεδόνων ἔφοδον ὑπέμενον. Diod. Sic. hist. lib. XVII, edit. 1604, p. 602.

Mardes: Persas deinde cum Mardis, Sogdianisque, Ariobarsanes & Orabates ducebant. Après cette levée, le pays, dans un besoin pressant, peut encore fournir 8000 soldats, qui se croyent en état de résister aux armes victorieuses, d'arrêter les succès enflés par la renommée, du héros Grec; qui ne se rendent, que quand ils voient l'ennemi prêt à les prendre d'assaut.

Que l'on juge par-là de la résistance des Mardes, si tous leurs soldats avoient été réunis, & qu'ils eussent eu le temps de déployer toute leur force.

Usser. Annal. p. 170, édit. 1722.

Maintenant il n'y a plus de difficulté sur les deux expéditions d'Alexandre contre la nation des Mardes; la première, au nord-est de la Perside, a été de trente jours; la seconde, à l'extrémité de l'Hycarnie, de cinq. M. d'Anville appelle ceux-ci les Mardes du *Deïlem;* mais c'est les placer trop à l'ouest.

Mém. sur la mer Caspienne, p. 14.

Voilà deux divisions de la nation Marde en Perse, prouvées par les auteurs anciens.

Les mêmes écrivains vont nous en montrer une troisième dans la Parthie; je la regarde comme la deuxième migration de ce peuple.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Cent soixante-dix ans avant l'ère chrétienne.

Règne des Parthes.

Les Mardes dans la Parthie & dans la Médie Atropatène.

Deuxième & Troisième Migrations.

§. I.

Les Mardes dans la Parthie.

II.e MIGRATION.

La dispersion des Mardes dans l'empire Perse, & le coup passager qu'Alexandre leur avoit porté, n'avoient rien diminué de leur force; les auteurs qui écrivent après ces

révolutions, les appellent toujours *fortiſſimam gentem;* ils n'en étoient même devenus que plus formidables: l'adverſité taille les hommes, comme le ciſeau la ſtatue.

J'ai vu dans l'Inde, l'effet de ces torrens de ſoldats, qui ſe précipitent en dévaſtant. Tout fuit à leur approche; ils roulent le fer & le feu: leur marche eſt tracée par la déſolation, les maſſacres, les incendies. Le fléau paſſé, chacun regagne ſes foyers.

Près de Ganjam, ſur la côte d'Orixa, l'armée de Salabetzingue, renforcée d'un corps de François, étoit à peine à quelques journées, que les princes fugitifs revenoient dans leurs États; les commandans des forteresſes bravoient les ordres du Soubah de Dékan.

J'ai trouvé les villes abandonnées ſur la route de Jagrenat, à la nouvelle que les fakirs & pélerins, eſpèce de brigands bien connus en Aſie, après avoir fait leurs dévotions à cette pagode célèbre, revenoient en corps d'armée, pour ſe dédommager, en mettant le pays à contribution, des frais que le voyage leur avoit cauſés. C'eſt tous les ans le même pélerinage, la même armée, les mêmes dévaſtations; & le pays n'en eſt pas moins riche. Quand il n'y a pas de deſtruction permanente, l'ouragan paſſé, les choſes ſe remettent dans l'état où elles étoient. C'eſt toujours à recommencer, malgré les ôtages, à moins qu'on ne s'établiſſe, qu'on ne reſte ſur le lieu. Phradate, qu'Alexandre avoit établi Satrape des Mardes, de l'Hyrcanie, des Tapyres, eſt mis à mort, *ſoupçonné d'avoir voulu ſe rendre roi, regnum adfectaſſe ſuſpectus.*

C 1 — d. p. 122, 123; Quinte-Curc. l. VIII, c. 3, l. X, c. 1.

Je reprends la ſuite des migrations des Mardes.

L'empire d'Alexandre fut, à la mort de ce conquérant, partagé entre ſes généraux *(h)*. Après bien des combats, la

(h) Diodor. Sc. lib. XVIII p. 628; lib. XIX, p. 720, 746; Juſt. lib. XV, cap. 2, p. 146; Petav. Doctrin. temp. t. II, p. 598—602. Uſſer. annal. 1722, p. 213, 214, 222, 223, 228, 237, 238, 239. Vaill. Arſacid. imper. can. chronol. p. 1. Longuerue, Epoch. vet. orient. 1750, p. 49. Mém. de l'Acad. des Bel. lett. t. XVI, p. 286—287. t. XXXVI, p. 142.

troiſième année de la 117.ᵉ Olympiade, qui tombe à l'an 309 avant J. C. par la mort d'Alexandre & enſuite par celle d'Hercule, les deux fils d'Alexandre-le-Grand, ou du moins vers l'an 305, Caſſandre ſe trouva roi de la Macédoine; Lyſimaque, de la Thrace; Antigone, de l'Aſie mineure; Ptolémée, de l'Égypte. Selon Diodore de Sicile *(i)*, comme il n'y avoit plus de ſucceſſeur à l'empire, chacun de ceux qui avoient en leur puiſſance des nations ou des villes, nourriſſoit l'eſpérance d'en être roi, & occupoit le pays auquel il avoit été prépoſé, comme un royaume qu'il auroit acquis par les armes. Séleucus Nicator avoit la Syrie; le royaume de ce prince, chef des Séleucides, dont l'ère tombe à l'an 312 avant J. C. comprenoit la Babylonie, la Perſide, proprement l'ancien empire Perſe.

Bayer, hiſt. regn. Bactr. p. 38, 45. Strab. Geogr. lib. 15, p. 736.

Les Mardes, ſous ce règne agité comme devoit être un premier établiſſement; tandis qu'il ſe formoit (255 ans avant J. C.) un royaume Grec dans la Bactriane, & que le roi de Syrie lui-même, étoit obligé de luter contre les reſtes de la domination Perſe, reſpirans encore dans la Perſide, contre les généraux Grecs qui avoient partagé avec lui l'empire du conquérant Macédonien: pendant ces troubles, les Mardes auront réparé leurs pertes au midi, au nord; ils auront acquis de nouvelles forces.

L'an 250 *(k)* avant l'ère chrétienne, ſelon le P. Petau; 256, ſelon Vaillant & l'abbé de Longuerue, les Parthes, ſous la conduite d'Arſaces, ſecouent le joug des Grecs: Antiochus, ὁ Θεὸς, occupoit alors le trône de Syrie. Le règne des trois premiers princes ſe paſſe en guerres avec les rois

---

(i) Οὐκέτι γὰρ ὄντος οὐδενὸς τοῦ διαδεξομένου τὴν ἀρχήν, τὸ λοιπὸν ἕκαστος τῶν κρατούντων ἐθνῶν ἢ πόλεων βασιλικὰς εἶχεν ἐλπίδας, καὶ τὴν ὑφ' ἑαυτὸν τεταγμένην χώραν εἶχεν ὡσανεί τινα βασιλείαν δορίκτητον. Diod. Sic. l. XIX, p. 728.

(k) *Doctr. temp. t. II, p. 619. Bayer. lib. cit. p. 38, 39, 50. Vaill. Regn. Parth. t. I, can. chron. p. 1. Annal. Arſacid. p. 2. Arſac. reg. p. 1—4, 36. Seleucid. imper. p. 48, &c. Longuer. annal. Arſacid. 1732, p. 2. Mém. de l'Acad. des Bel. lett. t. XXXII, p. 671—673.*

Grecs de Syrie, ou si l'on veut, d'Asie, en préparatifs contre les nouveaux souverains de la Bactriane, en conquêtes au nord, dans la Médie, l'Hyrcanie, vers les portes Caspiennes, les Arages, les Tapyres, &c.

Les Parthes avoient trois ennemis à redouter; les Bactriens, au nord; les Syriens, à l'ouest; au sud-sud-ouest, les souverains de la Perside. Ceux-ci pouvoient monter par le nord-ouest de la Carmanie; les Bactriens & les Syriens, assaillir la Parthie par les portes Caspiennes.

Vaill. Regn. Parth. T. I, p. 22. Strab. l. XV, p. 728, 736. Phot. Biblioth. cod. 58.

On voit par-là, que ce poste étoit pour les Parthes de la plus grande importance. Devenues *clefs de l'Asie*, comme les appelle Denys Périégètes, κληῖδες γαίης Ἀσιήτιδος, les portes Caspiennes leur ouvroient encore un asyle dans le nord. On sait que les Parthes, sous Arsace II.[e] surpris par Séleucus Callinique, roi de Syrie *(l)*, se réfugièrent chez les Aspasiatres (ou Aspasiaques), nation Sace, fixée à l'ouest des monts Aspasiens, entre l'Oxus & l'Iaxarte, selon Polybe & Ptolémée, au-delà du 52.[e] degré de latitude septentrionale.

Vers. 1036.

Ce fut par les portes Caspiennes, qu'Arsace III.[e] (Artaban) en guerre avec Antiochus-le-Grand, abandonnant la Médie, se retira dans la Parthie, comme avoit fait Darius fuyant devant Alexandre. On peut juger de l'importance de ce passage, par les difficultés que le roi de Syrie eut à vaincre, lorsque, maître d'Hécatonpyle, capitale de la Parthie, & allant à la poursuite du roi des Parthes, il voulut passer dans l'Hyrcanie par une autre route.

Vaill. Regn. Parth. T. I, p. 23, 27.

Arrivé à Tages, ἐπὶ Τάγας, ce prince s'informe des gens du pays, de la nature des lieux, & des obstacles qu'il faudra surmonter, du côté des ennemis, pour atteindre aux hauteurs du mont Labouta, qui tournent vers l'Hyrcanie.

Polyb. l. X, p. 835, 838.

Le Trésor d'Ortélius place la ville de Tages *(Τάγαι)*,

(l) Bayer. lib. cit. p. 66, 63. Strab. geogr. l. XI, p. 513. Polyb. hist. l. X, edit. Gronov. 1670, t. I, p. 862. Ptolem. geogr. l. VI, c. 14. Scyth. intr. Imaum. p. 410, 412.

dans la Parthie; je ne connois d'auteur ancien, que Polybe, qui en fasse mention: seulement Pline, parlant des peuples à l'est de la mer Caspienne, nomme les *Tagæ;* selon Solin, *Oxiſlacæ.*

Hiſt. nat. l. VI, c. 16, p. 314, 354, n.e 44. Polyhiſt. c. 49, p. 55, edit. Salmas, 1689.

Cellarius ne parle point de Tages. On pourroit croire d'abord que c'est Rhages (Ῥάγαι, Rey), éloigné, selon Arrien, des portes Caspiennes, d'une journée de troupe à cheval, menée par Alexandre: mais examinant avec soin le morceau de Polybe, où se trouve cette expédition, on voit qu'il est ici question d'un passage au nord, beaucoup plus difficile que celui des portes Caspiennes, que l'historien Grec nomme ailleurs, parlant de la Médie, & qui sont à l'ouest, plus sud qu'Hécatonpyle.

Arr. de exp. Alex. l. III, p. 205, 208.

L. V, p. 542. Den. Pereg. v. 1039.

Ces portes étoient le seul chemin connu, pour aller chez les Tapyres, les Hyrcaniens; mais elles auroient trop alongé la route d'Antiochus: Pline les place à 133 milles d'Hécatonpyle, c'est-à-dire, à 24 lieues, le mille supposé de 7 stades, & le stade de 58 toises; & selon l'évaluation ordinaire des milles, près de 44 lieues.

Hiſt. nat. l. VI, c. 15, p. 312, n.e 22.

Les Parthes sachant que ce prince ne prenoit pas la route des portes Caspiennes, qu'en conséquence son armée seroit obligée de passer par des gorges que les torrens avoient creusées, remplies d'arbres & de pierres, comblèrent de nouveau ces vallées avec des troncs, des branches, des quartiers de rochers, & attendirent les Syriens, occupant tous les endroits où ils avoient pu placer des postes.

Mais les troupes légères d'Antiochus s'étant emparé des hauteurs, protégèrent le passage: malgré cela, ce ne fut qu'avec des peines infinies que l'armée traversa les montagnes. Le trajet étoit de 300 stades (plus de 7 lieues ou près de 12 lieues), & le huitième jour, les Syriens étoient à peine parvenus au sommet des dernières hauteurs, où ils eurent un rude combat à soutenir.

A la fin, les ennemis s'étant aperçus que, pendant la nuit, on les avoit tournés, & que les Syriens les plongeoient, ils se rendirent; & Antiochus arriva en bon ordre

ordre à Tambrace (Τάμβρακα), ville qui, par sa proximité de Syringe, paroît être d'Hyrcanie, quoi qu'Étienne de Bysance la place dans la Parthie.

Cellar. geogr. antiq. t. II, p. 706. Arr. lib. cit. III, p. 208. Freinshem. in Quint. Curt. t. II, l. VI, c. 4. Den. Périég. v. 1034.

Il suffit de comparer cette route avec le passage des portes Caspiennes, par l'armée d'Alexandre, & avec l'étendue que les anciens donnent à ces portes, pour se convaincre que ce sont des endroits différens.

Le héros Macédonien s'arrête un jour à l'entrée des portes Caspiennes, les passe le lendemain, & parvient à des lieux habités, cultivés *(m)*. La route que prend Antiochus, est de 7 ou 12 lieues, dans les montagnes; le pays est celui que traverse Alexandre pour aller de la Parthie dans l'Hyrcanie *(n)*. Le trajet des portes Caspiennes, creusées dans le roc, & assez étroites, selon le scholiaste de Denys Périégètes *(o)*, pour qu'on les ferme avec des portes; cet espace n'est que d'une lieue & demie, ou deux lieues & demie. *Caspiæ portæ*, dit Solin, *panduntur itinere manufacto, longo octo millibus passuum: nam latitudo vix est plaustro permeabilis*. On trouve ensuite 28 milles de pays, sans puits, ni sources, *deserta Parthiæ,* dit Pline: c'est le reste de la marche d'Alexandre, pour arriver à des lieux habités, οἰκούμενα.

Arr. de exp. Alex. l. III, p. 214, 216.

Poly. hist. c. 47.

Hist. nat. l. VI, c. 15, p. 312. n. 17. Geogr. min. t. II. Isid. Charac. p. 6, 7. vers. 1037, 1038.

Ces portes, selon Denys Périégètes, étoient des clefs qui ouvroient le chemin du nord & celui du midi; rien donc de plus important, pour un roi Parthe, que d'en être maître absolu, & de n'en confier la garde qu'à des troupes d'une valeur & d'une fidélité reconnues.

Après les guerres dont je viens de parler, l'empire des

Vaill. regn. Parth. t. I, p. 34, 35.

(m) Καὶ τῇ μὲν πρώτῃ πρὸς ταῖς Κασπίαις πύλαις ἐστρατοπέδευσε· τῇ δευτέρᾳ δὲ εἴσω παρῆλθε τῶν πυλῶν, ἔστε οἰκούμενα ἦν. Arr. de exped. Alex. Lib. III, p. 208.

(n) Alexandre prit sa route par les *gorges Hyrcaniennes*, comme le dit très-bien, dans sa *Dissertation sur les portes Caspiennes*, le savant M. Kirch, habile astronome, & critique sage & éclairé. *Miscellan. Berolin. T. IV, p. 102—103.*

(o) Οὕτω δὲ καὶ ὁ τόπος ἐστένωται, ὡς καὶ πύλας ἐπιθεῖναι τῷ τόπῳ. Lib. cit. p. 277.

Parthes fut aſſez tranquille du côté des rois de Syrie; mais, dans cet intervalle, la puiſſance Bactrienne prenant un nouvel accroiſſement, avoit envahi l'Ariane, l'Inde (ſeptentrionale), juſqu'aux Seres, ſous les rois Euthideme & Ménander.

Bayer. l. cit. p. 75, 79, 86. Strab. l. XI, p. 516. Plutarq. t. II, p. 821. Strab. l. XI, p. 511.

Dans ces circonſtances, un peuple tel que les Mardes, voiſin du royaume Bactrien, devenoit un ami eſſentiel, ou un ennemi redoutable.

C'eſt alors, cent ſoixante-dix ans avant l'ère chrétienne, que Phraates, fils aîné d'Arſaces Priapate, c'eſt-à-dire, le grand chef *(bara pad)*, nommé *Arſaces V.*[e] ſoumet les Mardes à ſon empire: *Mardos, validam gentem, bello domuit*, dit Juſtin. Ces Mardes devoient être ceux de la mer Caſpienne & ceux de la Carmanie déſerte, qui ſembloient reſſerrer la Parthie du nord au ſud.

Hiſt. l. XLI, c. 5. Pii Pap. II, deſcr. aſ. p. 77.

La réduction des Mardes, ſous la domination Parthe, confirme la leçon des manuſcrits, dans le paſſage de Pline: *Suſianis ad orientem verſus junguntur Coſſei* (en marge, *Oxi*, Ch. & mſſ.) *latrones, & Miſæorum quadraginta populi liberæ feritatis. Supra eos patent Parthuſi, Mardi, & Saitæ, Hyi, qui pretenduntur ſupra Elymaida, quam Perſidi in ora junximus.* En marge, *parent Parthis Mardi.* Mſſ. & Ch. c'eſt-à-dire, manuſcrits & Chifflet.

Hiſt. nat. l. VI, c. 27, edit. Dalecamp. 1599, p. 129.

Le P. Hardouin a mis dans le texte, d'après les manuſcrits, *Oxii*, au lieu de *Coſſæi;* il confirme cette leçon dans ſes *notes & corrections*, & ne dit rien des manuſcrits qui portent: *parent Parthis Medi*, dans l'édition de Dalechamps, On lit, *ſupra eos parent Parthuſi, Mardi*, dans l'édition de Paris, 1516.

P. 334, n.° 16, & p. 357, n.° 96.

Fol. 40, verſ.

Il étoit de la politique des rois Parthes, dans la poſition où ils ſe trouvoient, après avoir dompté une nation du caractère, de la valeur, de la force des Mardes, de les détruire juſqu'au dernier, ou de les recevoir comme amis, & même avec des marques de confiance propres à les fixer, à les attacher au nouveau règne.

Arſaces prend ce dernier parti, & les fait venir à Charace, pour leur en donner la garde.

Vaill. Parth. regn. t. I, p. 36.

C'eſt la deuxième migration des Mardes, que je rapporte à l'an 170 ou 169 avant l'ère chrétienne. Iſidore, qui nous a conſervé ce fait important, étoit lui-même de cette ville, & avoit conſulté les monumens publics; il eſt cité par Athénée. Dodwell le place ſur la fin du règne des Parthes.

Deipnoſaph. l. III, edit. 1597, p. 93. Geogr. min. t. II. Differt. p. 60, 66, 74. Id. p. 1. n. c. d'Anv. conſid. géog. p. 39. Salmaſ. in Solin. edit. 1689, p. 846. F.

« *(p)* Enſuite (après la Médie ſupérieure, Ecbatane, &c.) dit Iſidore de Charace, dans ſes Σταθμοὶ Παρθικοὶ, eſt la Médie « Matiène, de 58 ſchènes (290 milles, à 5 milles le ſchène, « ſelon Dodwell; environ 51 ou 95 lieues), dans laquelle « il y a dix villages & cinq villes; à 7 ſchènes (près de 6 « ou 10 lieues) Raga & Charace. La plus grande de celles « qui ſont en Médie (Matiène) eſt Raga. Le roi Phraates « eſt le premier qui ait établi *(ᾤκισεν)* les Mardes à Charace. « Elle eſt ſous le mont appelé Caſpien, d'où les portes Caſ- « piennes (prennent leur nom) ».

« Paſſant de-là les portes Caſpiennes, on trouve un long boyau, & la Choarène, de 19 ſchènes; dans laquelle eſt la « ville d'Apaméia, à 4 ſchènes ».

Ptolémée place *(q)* Charace à 94ᵈ 15′ de longitude, ainſi qu'Apameia, & à 20 minutes de plus de latitude nord, (dans la trad. lat. 36ᵈ 40′). Il met Europe, que l'on

Ptolem. p. 376. Geogr.

(p) Ἐντεῦθεν Ματιανὴ Μηδία, σχοῖνοι νη'. ἐν ᾗ κῶμαι ι'. πόλεις δὲ ε'. ἀποσχοῖνοι ζ'. Ῥάγα καὶ Χάραξ, ὧν μεγίστη τῶν κατὰ τὴν Μηδίαν ἡ Ῥάγα. Εἰς δὲ τὴν Χάρακα πρῶτος βασιλεὺς Φραάτης τοὺς Μάρδους ᾤκισεν. Ἔστιν ὑπὸ τὸ ὄρος ὃ καλεῖται Κάσπιος, ἀφ' οὗ αἱ Κάσπιαι πύλαι. Ἐντεῦθεν ὑπερβάντων τὰς Κασπίας πύλας ἐστὶν αὐλὼν, καὶ ἡ Χοαρηνὴ σχοῖνοι ιθ'. Ἐν ᾗ Ἀπάμεια πόλις ἀποσχοῖνοι δ'. . . . . Iſid. Charac. Geogr. min. t. II, p. 6, 7.

Dodwell traduit. . . . . *quarum Raga maxima omnium in Mediâ. In Characem rex Phraates primus tranſtulit Mardos. . . Hinc tranſeuntibus per Caſpias portas planities in longum porrecta, & Choarena.* Le mot ᾤκισεν, aor. de οἰκίζω, ſignifie également placer, & envoyer une colonie.

(q) Χάραξ ϞΔ δ' λς γ'.
Ἀπάμεια ϞΔ δ' λς.
Ptol. geogr. lib. VI, c. 5, Part. p. 382.

min. t. III, p. 39. Strab. geogr. l. XI, p. 524.

fait être Raga *(r)*, à la même latitude, 36^d 20′, mais à 93^d 30′ de longitude, c'eſt-à-dire, 12 lieues & demie plus oueſt que les portes Caſpiennes; ce qui répond à la journée de troupes à cheval d'Alexandre: dans Strabon, la diſtance eſt de 500 ſtades (12 ou 20 lieues). Enfin, Ptolémée termine à l'eſt & au nord la Médie, par la Parthie & l'Hyrcanie, à 94 degrés de longitude, 39 degrés de latitude; ce qui ſuppoſe les portes Caſpiennes à 94 degrés de longitude, & quelque choſe plus ſud en latitude: & en effet, ce géographe leur donne 94 degrés de longitude, & 37 degrés de latitude *(ſ)*.

Geogr. l. VI, c. 2. Med. p. 372.

Cell. geogr. antiq. t. II, p. 672.

La poſition de Charace, aux portes Caſpiennes, eſt donc certaine. Si Ptolémée, & les écrivains qui l'ont copié, mettent cette ville dans la Parthie, c'eſt qu'elle confine à cette portion de la Perſe, & que ce géographe recule la Parthie au-delà des portes Caſpiennes.

Ammian. Marcell. l. XXIII, c. 24.

La ſituation de la Médie Matiène, où ſe trouve le lac de ce nom, ne peut embarraſſer: Hérodote fait ſortir l'Araxe & le Guyndes du pays des Matiéniens *(Ματιηνῶν)*; Strabon place les Mèdes & les Matiéniens ſous le mont Parachoatra, qui s'étend à l'eſt de l'Arménie, par les portes Caſpiennes, &c. à l'Aria.

Strab. geogr. l. XI, p. 514, 511, 522, 527, 529. Herod. L. I, p. 93. Ptolem. geogr. l. VI, c. 2, p. 371, 373.

Faiſons maintenant quelques réflexions ſur la conduite d'Arſaces.

D'abord, ce prince n'aura pas établi à Charace la nation entière des Mardes: un peuple qui fournit des ſoldats aux rois de Perſe, & qui, pris au dépourvu, a encore huit mille hommes d'élite, pour défendre ſes montagnes, contre un conquérant tel qu'Alexandre, ne ſe renferme pas dans une ſeule ville.

C'eſt donc la portion militaire, c'eſt-à-dire, celle dont il avoit éprouvé la valeur; c'eſt cette portion que le roi

---

(r) Dans l'*Orbis veteribus notus* de M. d'Anville, *Rages* eſt à 70 degrés de longitude, près des portes Caſpiennes, au-deſſous.

(ſ) Αἱ δὲ Κάσπιαι πύλαι ϟδ λζ. Ptol. geogr. lib. VI, ·p 373.

des Parthes place dans l'endroit le plus important de ſes domaines. C'étoit mettre les Mardes dans leur poſition naturelle, les montagnes, les défilés. Armés, non armés, eſclaves, libres, des montagnards braves, ſur la frontiere preſque de leur propre pays, étoient toujours à craindre; & cependant Arſaces leur livre la clef de la Parthie pour le nord & l'oueſt. Des Mardes, dans ce poſte, pouvoient faire le perſonnage du Bacha de Bagdad, qui, quand c'eſt un homme de tête, tient la balance entre le Turc & le Perſan, ſe fait acheter des deux monarques, quoique dépendant du premier. Je conclus de-là, que l'établiſſement (ſelon Dodwell, le tranſport) des Mardes à Charace, au paſſage qui ſéparoit la Parthie de la Médie, de l'Hyrcanie, étoit une démarche dictée par la confiance extrême que le roi des Parthes avoit dans la valeur de cette nation, dans ſa fidélité à l'égard des puiſſances auxquelles elle avoit engagé ſa foi.

Charace *(vallum,* le boulevart), le canton où ſe trouve la porte du mont Caſpien, aura été gardé par un corps de Mardes; comme huit mille avoient diſputé l'entrée de leurs montagnes au héros Macédonien, comme nous verrons dans le mémoire ſuivant, le poſte du mont Liban défendu par douze mille hommes de la même nation.

J'obſerve qu'Iſidore dit poſitivement que Phraates étoit le premier qui eût établi les Mardes à Charace : c'eſt donner à entendre que ſes ſucceſſeurs l'avoient imité, & que même ce peuple y étoit encore au temps où il écrivoit.

Les Mardes une fois placés aux portes Caſpiennes, ſous le règne des Parthes, le paſſage ſuivant de Pline, parlant des peuples ſitués autour, aux environs de la mer Caſpienne, ne fait plus de difficulté. *Adiabenis connectuntur,* dit cet écrivain, *Carduchi, quondam dicti, nunc Cordueni (Gordyeni), prefluente Tigri. His Pratitæ, Paredoni (t) ap-*

Hiſt. nat. l. VI, c. 15, edit. Dalec. p. 118.

(t) Les ſavans, qui veulent trouver par-tout des noms grecs, expliquent le mot *pratitæ* par πρατίαι & πρατηταὶ, *mercatores*, de πράσσω,

pellati, qui tenent Caſpias portas. Iis à latere altero occurrunt deſerta Parthiæ....

Il ne peut être ici queſtion que des vraies portes Caſpiennes, puiſqu'elles ont d'un côté (à l'eſt) *les déſerts de la Parthie:* & Pline nous apprend d'ailleurs, que la Parthie a à l'oueſt, les *Pratites & les Mèdes (u).*

Cet auteur écrivoit du temps des Parthes. Ces *Pratites* qui tenoient alors les portes Caſpiennes, & que l'on appeloit *Paredoni,* ſont les Mardes *(Maredoni),* qu'Arſaces aura nommés *Pratites,* en mémoire de ſon père Phraates (Arſaces IV), ſurnommé *Priapatius.* C'eſt un *t,* au lieu du *p;* & ceux qui ont lû l'ouvrage de Pline avec attention, ne ſavent que trop, que les noms propres y ſont ſouvent défigurés; il eſt le ſeul qui nous ait conſervé celui-ci.

Rien n'eſt plus arbitraire, & ſouvent moins fondé, que les ſurnoms donnés à des corps de troupes, ſur-tout étrangères; celui de *Prapites,* par corruption, *Pratites,* honoroit les Mardes, les attachoit à l'empire Parthe; il rappeloit encore à la nation le prince à qui elle avoit donné le nom de *grand,* & même celui du père commun des Arſacides, appelé, dans les *Parthiques* d'Arrien, *Arſaces Phriapite (x).*

Ad calc. edit. Pomp. Mel. 1722, p. 753.

Mais le premier nom, celui de *Marde,* ſe retrouve encore dans *Marduſa,* ville que l'anonyme de Ravenne, dans la Parthie, nomme après *Aſpa* & *Eurobus* (Europe).

παράδω; & en font un peuple de Médie *(Harduin. in Plin. p. 312, n. 15),* mettant dans un autre endroit de Pline, *Pratitas Medos,* ſans virgule. *Id. p. 330, n. 5.* Selon quelques-uns, le mot *Paredoni,* vient de Παρ' ὁδὸν *ſur le chemin,* poſtés ſur le chemin, pour le garder. *Cellar. geogr. antiq. t. II, p. 672. Harduin. in Plin. p. 312, n. 16.*

(u) *Parthia.... habet.... ab occaſu Pratitas, Medos....* hiſt. nat. *l. VI, c. 25,* édit. Dalec. p. 127. L'édit. de Paris, 1516, porte ici *Hyſpratitas, Medos;* & au chapitre 15, *Hyſpratitæ; his,* uni à *Pratitæ.*

(x) Ἀρσάκης καὶ Τηριδάτης ἤστην ἀδελφὼ Ἀρσακίδαι τοῦ υἱοῦ Ἀρσάκου τοῦ Φριαπίτου ἀπόγονοι. Phot. Biblioth. c. 58.

§. II.

Les Mardes dans la Médie Atropatène, dans l'Arménie.

Je place la troisième migration des Mardes, celle de la Médie Atropatène, sous le règne des Parthes, parce que Strabon, qui écrivoit à cette époque, dit formellement qu'il rapporte les choses telles qu'elles étoient de son temps. III.e MIGRATION.

Cependant le même géographe nous apprend qu'Atropates avoit d'abord (y) empêché que cette province ne tombât sous la puissance des Macédoniens, lors d'Alexandre, quoiqu'elle fût une partie de la grande Médie, soumise à ce héros; qu'il en avoit fait un état particulier, indépendant, & que ses successeurs l'avoient conservé au même titre, jusqu'à son temps, celui de Strabon.

Le récit de cet écrivain s'accorde avec celui de Polybe, qui, parlant de l'expédition d'Antiochus III, *dit* le Grand, roi de Syrie, deux cents sept ans avant J. C. contre Artabasane, roi des pays situés au-delà du mont Zagre, qui les sépare de la Médie, & maître de l'Atropatène, ajoute (z) que ce royaume s'étoit conservé depuis les Perses, ayant été négligé du temps d'Alexandre.

Sans doute que les Mardes, qui habitoient au nord de l'Atropatène, n'auront pas été plus soumis au héros Grec, que le reste de cette contrée; & alors la troisième migration seroit antérieure à la destruction de l'empire Perse.

Mais, pour ne rien avancer, sans preuves directes, je ne la prends qu'au temps de Strabon, sous les Parthes.

(y) Ἐκώλυσεν ὑπὸ τοῖς Μακεδόσι γενέσθαι. Strab. geogr. lib. XI, p. 523.

(z) Ταύτην δὲ συμβαίνει τὴν ἀρχὴν ἀπὸ Περσῶν ἔτι διατηρεῖσθαι, παροραθείσης αὐτῆς ἐν τοῖς κατ' Ἀλέξανδρον καιροῖς. Polyb. hist. l. V, t. I, p. 557; *id.* t. II, p. 1606; t. I, p. 556; t. III, p. 232.

« Tous *(a)* les autres endroits de cette contrée (la
» Médie Atropatène), dit le géographe Grec, sont dans un
» état heureux, d'abondance; mais la partie qui s'étend au
» nord, est montueuse, difficile, & froide. Elle est habitée
» par les Cadusiens, peuple montagnard, les Amardes, les
» Tapyres, les Kyrtiens, & autres nations de cette espèce;
» lesquelles sont venues d'ailleurs, & exercent le brigandage.
» Car le Zagre & le Niphates les renferment éparses (dans
» les montagnes) : & les Kyrtiens & les Mardes qui sont
» dans la Perside (car les Amardes sont aussi appelés ainsi),
» & ceux qui sont en Arménie, maintenant encore sont
» connus sous le même nom, ont le même caractère, le même
extérieur ».

Pii Pap. II, descript. As. p. 92.

Le mont Zagre, qui sépare, à l'est, l'Assyrie & l'Arménie de la Médie; le Niphates qui prolonge l'Arménie & la sépare au midi de l'Assyrie; & le mot *Arménie*, que l'on trouve dans le passage de Strabon, déterminent la position de cette quatrième division de Mardes : elle occupoit ce qu'on appelle maintenant le *Djebal*, l'*Irak Aadjemi*, & étoit venue d'ailleurs, c'est-à-dire, ou de la Carmanie par la Perside, ou du sud de la mer Caspienne; comme les Tapyres du nord de l'Atropatène; comme les Sagartiens, placés, dans Ptolémée, à l'est du mont Zagre, tiroient leur origine de ceux qui, dans Hérodote, sont nommés avec les Daes, les Mardes & les Dropiques.

Strab. geogr. l. XI, p. 525, 527, 529.

Polyb. loc. cit. Ptol. l. V, c. 13. Arm. maj. p. 334, l. VI, c. 1, p. 368. Blancardi tab. Asiæ antiq. Ptolem. l. VI, c. 2, p. 373.

Ces Mardes du nord de l'Atropatène, sont ceux que Ptolémée place au nord-ouest, venant à la mer Caspienne, dans les terres *(b)*, en deçà des Gèles; ceux aux environs

C 1—d. p. 99.

(a) Ἔστι δὲ τῆς χώρας ταύτης τὰ μὲν ἄλλα εὐδαίμονα χωρία· ἡ δὲ προσάρκτιος ὀρεινὴ, καὶ τραχεῖα, καὶ ψυχρὰ Καδουσίων κατοικία τῶν ὀρείων, καὶ Ἀμάρδων, καὶ Ταπύρων καὶ Κυρτίων, καὶ ἄλλων τοιούτων· οἱ μετανάσται εἰσὶ, καὶ λῃστρικοί· καὶ γὰρ ὁ Ζάγρος καὶ ὁ Νιφάτης κατεσπαρμένα ἔχουσι τὰ ἔθνη ταῦτα· καὶ οἱ ἐν τῇ Περσίδι Κόρτιοι καὶ Ἀμαρδοὶ, (en marge, *lego*, καὶ Μάρδοι) (καὶ γὰρ οὕτω λέγονται οἱ Ἀμαρδοί·) καὶ οἱ ἐν τῇ Ἀρμενίᾳ μέχρι νῦν ὁμωνύμως προσαγορευόμενοι, τῆς αὐτῆς εἰσιν ἰδέας. Strab. geogr. l. XI, p. 523.

(b) Μετ' οὓς (Δερβίκκες, &c.) διατείνοντες μέχρι τῆς μεσογαίας Ἀμαριάκαι καὶ Μάρδοι.... Ptolem. lib. VI, c. 2; Med. p. 373.

desquels,

desquels, selon Pline, il se faisoit du sel, comme auprès des portes Caspiennes, *ut apud Caspias portas . . . item circa Mardos & Armenios.*

Ce sont les Mardes que Denys Périégètes place entre les Gèles *(c)* & les Atropaténiens, au nord de la Médie.

[illegible] p. 88. Hist. nat. l. XXXI, c. 7, t. II, p. 559. Strab. l. XI, p. 529.

Telle est la troisième migration des Mardes, au nord de l'Atropatène, dans les monts Zagre & Niphates, c'est-à-dire, proprement dans l'Arménie, faisant partie de l'empire Parthe, plus ou moins sujette ou simplement respectueuse amie de ses rois: θεραπεύουσι δ' ἅμα, καὶ τοὺς Παρθυαίους, dit Strabon. *Page 523.*

§. III.

Sur le caractère particulier des Mardes, & sur le nom de ληςαὶ, que les anciens leur ont donné, ainsi qu'à d'autres nations.

Rappelons ce qui a été dit des Mardes de la Perse en général. Par-tout ils habitent dans les montagnes; 1.° au sud ou sud-est de la mer Caspienne, au nord-nord-est du Tabaristan, dans l'Hyrcanie; 2.° à l'est-nord-est de la Perside, vers la Carmanie déserte; 3.° au nord-nord-ouest de la Parthie, sous les monts Caspiens; 4.° au nord de la Médie Atropatène, dans les monts Zagre & Niphates: leur nom, leur caractère, leur air, leur physionomie, ἰδέα, c'est le mot de Strabon, est par-tout la même.

Cette forme interne & externe, si je puis m'exprimer ainsi, nous a été conservée par Suidas, dans deux articles, dont le premier présente le moral, le second, principalement le physique des Mardes.

C'est, dit ce lexicographe, article 2 *(d)*, une nation

(c) Ἀλλ' ἀπὸ τ' Ἀρμενίων ὀρέων προπάροιθεν ἰόντος
Εἰς [illegible]γας, ποτ' ἔπειτα τὰ Μηδικὰ πέμπτα ὄντες.
Τῶν μὲν πρὸς Βορέην, τετρηχέα γαῖαν ἔχουσι
Γηλοί τε, Μάρδοι τε, καὶ ἀνέρες Ἀτροπατηνοί.
Πρὸς δὲ νότον ναίουσιν ἀγαυῶν ἔθνεα Μήδων.
Den. Perieg. v. 1016—1021.

(d) Μάρδοι· ἔθνος πολυάνθρωπον. Τραχεῖαν γῆν ἐποικοῦντες, καὶ μόλις ἀφ' ὧν γεωργοῦσι τρεφόμενοι· ἄνιπποι, καὶ πένητες· ὡς καὶ τὴν προσοῦσαν ἀπιστεῖσθαι τύχην.

nombreuſe, qui habite un ſol difficile, ingrat, pouvant à peine vivre de ce qu'elle cultive; ſans chevaux, pauvre, manquant en conſéquence de parole à la première occaſion.

Dans l'article premier *(e)*, c'eſt un peuple adonné tout entier, *τὸ πᾶν*, au *brigandage*, que les bienfaits ne peuvent rendre fidèle, ni les maux effrayer aſſez, pour l'empêcher, une fois délivré de la crainte, de reprendre ſur le champ ce qu'auparavant il vouloit envahir.

Ci-d. p. 123. Arrien nous a dit que le peuple Marde devoit ſa bravoure à ſa pauvreté: ici la pauvreté le rend perfide, ſelon les conjonctures. Tels ſont les jugemens des étrangers; le ſecond écrivain charge ordinairement les traits du premier. Cette foi, cette parole, donnée par les Mardes, n'étoit ſans doute qu'une ſoumiſſion forcée, à laquelle, les circonſtances changées, la voix puiſſante de la liberté leur crioit de renoncer: la conduite du roi des Parthes à leur
Ci-d. p. 133. égard, eſt un témoignage de leur fidélité, que rien ne peut affoiblir.

Nous avons vu tous les anciens écrivains appeler les Mardes *μάχιμους*, *bellicoſſiſſimam gentem ;* dire qu'avant Alexandre, leur pays n'avoit pas ſouffert d'invaſions, qu'ils exigeoient tribut des rois d'Aſie. En même-temps le plus grand nombre leur donne le ſurnom de *λῃσταί*, en latin, *latrones*. Cette qualification eſt-elle fondée? que ſignifie-t-elle proprement?

Obſervons d'abord que rien ne convient mieux que ces détails de pays, de nations, de mœurs, aux Pahlvans, ou héros, à ces braves, qui occupoient le *Djebal*, & le Siſtan, ſous les rois de Perſe; exigeant des droits de paſſage, rançonnant ami & ennemi; ſoudoyés, payés par les monarques de l'Iran; toujours en courſe par bravoure,

---

(e) Μάρδοι· ἔθνος τὸ πᾶν λῃσταί· καὶ οὔτ' ἂν εὐποιῶν τις αὐτοὺς πιστοὺς κτήσαιτο, οὔτ' αὖ κακώσας ἐς τοσόνδε ταπεινώσειεν, ὡς, εἰ τοῦ φόβου ἀπαλλαχθεῖεν, μὴ αὖ παραυτίκα ἐπιθῆσθαι, οἷς πάλαι ἐπεδύοντο.

par besoin, les uns contre les autres, comme nos chevaliers, en combats singuliers, en expéditions militaires, à la chasse; pillant comme nos anciens barons, ravageant le pays, au premier sujet, sans sujet même; placés entre l'Iran & le Touran, allant du Mazendran à l'Oxus; enfin, amis généreux, donnant de puissans secours, mais jamais entièrement soumis; toujours redoutables à leurs maîtres. On peut consulter sur cela l'histoire Orientale: le mot *marde, homme,* répond très-bien au mot *pahlvan.*

Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XL, p. 480, 500, t. XLII, p. 378, 336.

Voilà les λῃσταί, dont la Perse paroît remplie, dans Strabon & dans d'autres écrivains, depuis les fleuves & la mer de l'Inde, jusqu'au nord de la mer Caspienne; ainsi que l'Amérique, depuis le golfe du Mexique, jusqu'au nord du Lac supérieur: les latitudes & les pays sont les mêmes dans les deux continens.

Strabon nous dit *(f)*, qu'entre la Susiane & la Perside, il y avoit des montagnes escarpées, des passages difficiles, occupés par des hommes λῃσταὶ, *latrones*, qui exigeoient des droits des rois mêmes qui alloient des Susiens chez les Perses.

Ainsi, proprement, ce que les auteurs appellent λῃστὴς, est un petit peuple qui fait ce que font les grands.

Au reste, la vie errante & précaire que ces montagnards menoient, pouvoit les rendre de vrais brigands. De la chasse aux bêtes, on passe facilement à celle des hommes: les politiques militaires recommandent en paix le premier exercice, comme entretenant les vertus guerrières.

Ce sont les cultivateurs, obligés de garder les terres qui seules fournissent à leur subsistance, de les garantir par des haies, des murs, de se défendre eux-mêmes des violences du fainéant; qui mènent une vie sédentaire & occupée: voilà les hommes qui connoissent réellement le prix & les droits d'une propriété acquise du travail de leurs mains.

(f) Παρεμπίπτει γὰρ τις ὀρεινὴ τραχεῖα, καὶ ἀπότομος μεταξὺ τῶν Σουσίων, καὶ τῆς Περσίδος, στενὰ ἔχουσα δυσπόρευτα, καὶ ἀνθρώπους λῃστὰς οἱ μισθοὺς ἐπράττοντο καὶ αὐτοὺς τοὺς βασιλέας κατὰ τὴν ἐκ Σουσίων εἰς Πέρσας εἰσβολήν. Geogr. lib. XV. p. 728.

Des montagnards, des nomades, des chaſſeurs, qui habitent ſous le ciel ou dans des antres, ſans demeures fixes, toujours en route, ſont peu attachés à ce qu'ils poſsèdent, & ont la même opinion des autres hommes. Ne faiſant point ou très-peu d'amas, de proviſions, ils ſont ſujets à manquer du néceſſaire, même après l'abondance; & dès-là croient avoir droit de ſe ſervir du ſuperflu de leurs voiſins, ou du voyageur que le haſard conduit ſur leurs pas, comme ils ſont volontiers part de ce qu'ils poſsèdent.

Voilà le caractère des ſauvages de l'Amérique, des Arabes du déſert, chez qui l'hoſpitalité eſt un devoir ſacré, dans le temps même où ils pillent les Caravanes, ou du moins exigent, comme droit de paſſage, une partie des effets qu'elles tranſportent.

Eric. de veter. [illegible] peregrin. c. III, §. 19, p. 62—67. Cæſ. de bell. gall. lib. VI, c. 23. Polyb. l. IV, p. 435, lib. III, p. 245—255. Tit. Liv. hiſt. l. I.

C'eſt le caractère actuel des *Calaires*, peuple de l'Inde, en deçà de Maſulipatan, à la côte de Coromandel; celui des anciens habitans du nord de l'Europe, des Germains; des Ibériens (Eſpagnols) du temps de Marius *(g)*; des Thraces, des Grecs dans les premiers âges, au ſiècle même de Thucydide *(h)*; de l'Italie, au commencement de Rome *(i)*; enfin de tous les peuples qui ont jamais fait la courſe.

Ces nations ſe ſeroient cru inſultées du nom de voleurs particuliers; elles faiſoient gloire de celui de λῃσταὶ, voleurs publics: chez elles il étoit honorable de vivre de proie, de butin fait en guerre, dans des expéditions plus ou moins juſtes, quelquefois par beſoin, ſouvent pour le ſimple exercice, ou par vengeance. Je ne parlerai pas ici des λῃσταὶ du ſecond ordre, qui, par des droits, des

---

(g) Καὶ τὸ λῃστεύειν ἔτι τότε τῶν Ἰβήρων τὸ κάλλιστον ἡγουμένων. Plut. in vit. Mar. op. t. I, edit. 1624, p. 408.

(h) Οἱ γὰρ Ἕλληνες, τὸ πάλαι, καὶ τῶν βαρβάρων οἵ τε ἐν τῇ ἠπείρῳ παραθαλάσσιοι καὶ ὅσοι νήσους εἶχον . . . ἐτράποντο πρὸς λῃστείαν.... οὐκ ἔχοντός πω αἰσχύνην τοῦ ἔργου, φέροντος δέ τι καὶ δόξης μᾶλλον. Δηλοῦσι δὲ τῶν τε ἠπειρωτῶν τινὲς ἔτι καὶ νῦν οἷς κόσμος καλῶς τοῦτο δρᾶν . . . Thucid. hiſt. l. I, edit. 1594, p. 4, & le ſcholiaſte.

(i) Ζῶν τε ἀπὸ λῃστείας καὶ νομῆς. Dionyſ. Halic. antiq. Rom. lib. I, edit. 1586, p. 8.

tributs, exécutent ſous un autre nom les rançonnemens des Arabes, des Mardes, μισθοὺς; des λῃσταὶ de la grande eſpèce, tel que Darius, ſurnommé par ſa nation Κάπηλος, *Ci-d. p. 107.* comme tirant profit de tout, parce qu'il étoit le premier qui eût mis des impôts en Perſe; tel qu'Alexandre, que Sénèque appelle *veſanus adoleſcens, a pueritiâ latro, gentiumque vaſtator;* enfin tels que les Carthaginois, les Romains, les Tamerlan, les Thamaskoulikhan, &c. *De Benef. l. 1, c. 13, a la fin.*

Tout eſt λῃστὴς ſur la terre, principalement les États maritimes, quand on conſidère ſtrictement ce qui eſt dû à l'homme. Combien le droit de naufrage, le droit d'aubaine, &c. n'a-t-il pas duré, chez ce que l'on appelle les peuples policés?

Mais les hiſtoriens ne donnent le nom de λῃσταὶ, *latrones*, qu'à de petites peuplades: chez une grande puiſſance, la raiſon d'État rend tout légitime.

On a vu ſous les Parthes, les Mardes établis au nord de la Médie Atropatène, en Arménie, dans les monts Zagre & Niphates: cette migration nous conduit à la quatrième, ſous les monts Gordiens, ſitués dans la même contrée.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Premier ſiècle de l'ère chrétienne.

Suite du règne des Parthes; empire Romain.

Les Mardes dans la Médie Atropatène, en Arménie, & dans le Pont.

Quatrième & cinquième Migrations.

§. I.

Les Mardes dans la Médie Atropatène, en Arménie.

Je commence par les preuves générales. L'Anonyme de Ravenne, d'après Caſtorius, coſmographe Romain, met IV.e MIGRATION.

Geogr. l. II, edit. 1722, p. 757. Voyag. au nord, t. VII, p. 303. Carte de la mer Casp. par ordre du Czar.

au nombre des fleuves de l'Arménie, &c. l'Araxe, le *Mardes*, le Coapis . . . le Cyros . . . qui se jettent dans la mer Caspienne.

Ce *Mardes* peut être le *Mordova* moderne, au-dessous du Derbent; lequel a son embouchure dans la mer Caspienne, peu au nord de Schamaki & de Baku.

Introd. in geogr. &c. l. V, c. 16, p. 117, & carte de l'Arménie.

Mais venons à des preuves directes. Ptolémée, dans son chapitre de l'Arménie majeure, au midi *(k)*, à l'est des sources du Tigre, place la *Bagravandène* (dans le latin, *Bagradavena)*, au-dessous la *Gordène;* plus à l'est la *Cortæa*, & sous celle-ci les *Mardes*. En conséquence, Bernard Sylvain & Magin, dans leur troisième carte d'Asie de Ptolémée, les mettent sous les monts Gordiens, ainsi que Cluvier.

1736, p. 361.

La leçon du grec de Ptolémée est certaine. La *Bagrevande*, dans la géographie de Moyse de Chorène, est une des vingt provinces de l'*Araratia*, où est situé le mont *Ararat*, par $39^d\ 30'$ environ de latitude, près de 3 degrés est du Tigre.

Geogr. l. XI, p. 529, 532.

Ptolémée place le milieu des monts Gordiens, dans l'Arménie majeure, par 75 degrés de longitude, $39^d\ 20'$ de latitude *(l)*; dans Strabon, les Gordies (Gordiéniens) sont à l'est du Tigre, au nord de la Mésopotamie.

Geogr. l. V, c. 18, p. 359.

L. VI, c. 1. Assyr. p. 368.

Selon le premier géographe, cette dernière province a au septentrion l'Arménie majeure. La position de ville la plus élevée qu'il nous fournisse en Mésopotamie, est Σαναάκη, par $38^d\ 15'$ de latitude, 73^d de longitude. Lui-même nous donne une ville de Μάρδη, à l'est du Tigre, en Assyrie, par 76^d de longitude, $38^d\ 15'$ de latitude. Les Mardes, en suivant la progression de Ptolémée, doivent

---

(k) Ἀπ' ἀνατολῶν δὲ τῶν τοῦ Τίγριδος ποταμοῦ πηγῶν, ἥ τε Βαγραυανδηνὴ, καὶ ὑπ' αὐτὴν Γορδηνή. Ἔτι δ' ἀνατολικωτέρα, ἡ Κωταία, καὶ ὑπ' αὐτὴν Μάρδοι. . . . Ptol. geogr. l. V, c. 13, p. 339.

(l) Καὶ τὸ Γορδιαῖον, οὗ τὸ μέσον ἐπέχει μοίρας οε λθ γ'. Ptol. geog. l. V, c. 13. Arm. megal. p. 335. trad. lat. $39^d\ 30'$ ou $40'$ de lat.

être dans la partie inférieure des monts Gordiens, par 37—38 degrés de latitude ſeptentrionale, 75—78 degrés de longitude.

Voilà donc une quatrième migration de ce peuple à l'oueſt, preſque ſur la ligne des portes Médiques ou du Zagre, toujours dans les montagnes, & même dans l'Aſſyrie. Ce ſera vraiſemblablement une diviſion des Mardes de l'Atropatène, qui ſont plus au nord.

Strab geogr. l. XI, p. 525.

Mais, ce n'eſt plus aux Perſes, aux Grecs, aux Parthes, que les Mardes ſe rendent redoutables; c'eſt aux Romains, dans le brillant de leur empire.

Les Parthes, devenus plus puiſſans depuis la réduction de la Syrie par Pompée, avoient attaqué l'Arménie. Tiridate, frère de Vologèſe, en étoit roi; mais il fuyoit devant les Romains, qui avoient donné la couronne à Tigrane.

Seleucid. imper. p. 404. Tillem. Emper. rom. t. I, art. 6, 12, 16, p. 268, 269, 282, 291 & 292.

Il étoit naturel que Vologèſe, roi des Parthes, indépendamment des prétentions particulières de ſa nation, ſoutînt le droit de ſon frère; & la confiance que ſes prédéceſſeurs avoient marquée aux Mardes, en les plaçant aux portes Caſpiennes, devoit engager les différentes diviſions de ce peuple, à lui donner des preuves de leur attachement.

Ci-d. p. 133.

C'eſt dans ces conjonctures que Corbulon, général de Néron, après avoir détruit Artaxata, deſcend à Tigranocerta, pour s'en emparer, conſerver l'Arménie au protégé des Romains, & étendre la terreur de leur nom.

Tandis que tout fuyoit devant ce grand capitaine, *illum*, dit Tacite, *fines ſuos prætergredientem incurſavere Mardi, latrociniis exerciti, contraque irrumpentem montibus deffenſi; quos Corbulo, immiſſis Hiberis, vaſtavit, hoſtiumque audaciam externo ſanguine ultus eſt.*

Annal. l. XIV c. 3. Plin. II. Pap. deſcript. Aſ. p. 109.

Le *latrociniis* de ce paſſage, eſt le ληςεῖα des auteurs Grecs, des *courſes;* car de ſimples voleurs de grands chemins n'auroient pas attiré l'attention du général Romain, ni celle d'un écrivain tel que Tacite.

Les Mardes savoient mieux que les Arméniens employer contre ces maîtres du monde, les irruptions subites, *incursavere*, accompagnées de carnage, de pillage, *latrocinis exerciti*, & suivies de retraites précipitées; leur opposer la force des montagnes, *contra irrumpentem montibus deffensi*: & tandis que tout plie devant Corbulon, lui envoie des députés, ouvre ses portes, le général a *besoin* des Ibériens (c'est ainsi que j'entends le récit concis & avantageux de Tacite); il a besoin contre les Mardes, des Ibériens, c'est-à-dire, d'un peuple qui leur ressemble pour les mœurs, le sol, les demeures: mais l'affaire ne se passe pas sans une résistance opiniâtre (les Mardes défendoient leur terrein), sans qu'il se répande beaucoup de sang, *externo (Hibero) sanguine*.

Maintenant, quels sont les Mardes qui harcèlent Corbulon dans sa marche?

Geogr. l. V, c. 13. Arm. mag. p. 337. Ce général part d'Artaxata, capitale de l'Arménie majeure, que Ptolémée place par 78 degrés de longitude; latitude 42^d 20′ (les traducteurs Latins, 42, & 42^d 40′ de latitude). Il descend au sud-sud-ouest, puisque, *Id. p. 340.* dans le même géographe, Tigronocerta, une des villes situées dans la Bagradène, au sud de laquelle sont les Mardes, est par 76^d 15′ (trad. Lat. 40′ ou 57′), 39^d 20′ (trad. Lat. 40′) de latitude; c'est-à-dire, trois degrés sud.

C. 1—d. p. 95 97. Hist. p. 161, 71. Dans la carte qui est à la tête de Moyse de Chorène, donné par les Wisthons, Artaxata est par 39^d 45′ de latitude; Tigranocerta, par 38 degrés; la différence aux latitudes de Ptolémée, peut venir de la cause que j'ai *Id. l. VI, c. 2 Med. p. 373. p. 372. p. 371.* assignée au commencement de ce mémoire, & qui recule la rive méridionale de la mer Caspienne, de 3 degrés, passant plus au nord qu'elle n'est actuellement.

Selon Ptolémée, les portes du Zagre sont par 84^d 10′ (trad. Lat. 30′) de longitude; 37 de latitude. Le milieu de cette montagne est par 85′ de longitude, 38^d de latitude; le lac Marciane (Matiane, dans le grec Μαρκιανῆς, à présent

présent le lac d'Urmi), par 82ᵈ 30′ de longitude, 39ᵈ 20′ de latitude, & le Niphates à l'ouest & au nord-ouest du Zagre.

Corbulon a donc passé devant les Mardes de la Médie Atropatène, répandus encore dans le Niphates, & à l'est dans le Zagre. Ils pouvoient être renforcés des Mardes fixés fort au-dessous de la Gordène, par 36—37 degrés, dans le bas des monts Gordiens, dont Ptolémée place le milieu par 75 degrés de longitude, à l'ouest par conséquent de Tigranocerta.

C. 1—d. page 144. d'Anvil. consid. géogr. p. 6.

Libr. cit. page 335. page 129.

La réputation des Mardes, qui osent se mesurer avec des armées Romaines, étoit faite: & nous les verrons, six siècles après, être la terreur des khalifes, devenir, contre les conquérans Arabes, la ressource, l'appui de l'empire Romain.

Mais avant que de traiter cet objet, suivons-les dans les contrées les plus septentrionales, où les placent les anciens écrivains.

§. II.

Les Mardes au Pont-Euxin.

Pline, parlant des pays situés au nord, le long du Pont-Euxin, &c. *a Dioscuriade*, dit-il, *oppidum Heracleum: distat a Sebastopoli 70* (selon d'autres *80*) *m. passuum: Achæi, Mardi, Cercetæ, post eos Serri, Cephalotomi.*

V. MIGRATION.

Hist. nat. l. VI, c. 5, p. 305, n. 25—28. Édit. d'Aleck. p. 115.

Voilà des Mardes à l'ouest-nord-ouest de la Colchide, où est située Dioscurias.

Mais il se présente ici une difficulté, pareille à celle qui nous a fait abandonner les *Mardes*, que l'on voudroit, sur le témoignage d'Hérodote, placer au sud du Pont-Euxin. Strabon fait l'énumération des peuples habitués entre les Palus-Méotides & Dioscurias, sans dire un mot des Mardes. Le pays, comme faisant partie du Caucase, ressemble bien, depuis les *Achæi* (Ἀχαιοὶ) jusqu'à Dioscurias, à celui qui paroît propre à cette nation. Les naturels, comme les Mardes de Perse, vivent de ce qu'ils prennent: ζῶσι δ' ἀπὸ τῆς κατὰ θάλατταν λῃστείων.

C. 1—d. p. 101—105.

Geogr. l. XI p. 497.

Page 495.

P. 492. Strabon, dans une distribution générale, allant des Sindes à l'est, vers Dioscurias, nomme les Achéens (Ἀχαιοὶ), les Zygues (Ζύγοι), les Hénioches (Ἡνίοχοι), les Cercètes (Κερκέται), les Macropogons (Μακροπώγωνες), & place après les Hénioches, les Colches, sous le Caucase & les monts Mosches. Entrant ensuite dans le détail, ce géographe donne la distance d'un peuple à l'autre, le nombre des nations qui fréquentent Dioscurias; il compare les récits: & nulle part il n'est fait mention de Mardes, non plus que dans la Sarmatie asiatique de Ptolémée. L'objection est grave *(m)*, & c'est vraisemblablement ce qui a empêché Samson, Blanchard, Cellarius, Hornius, & M. d'Anville, de placer ces Mardes sur leurs cartes.

P. 497.

Geogr. l. V, p. 326, 327.

Ma réponse consiste en trois observations.

1.° Xénophon, dans l'endroit cité à l'occasion des Mardes ou *Mares* d'Hérodote, parle de peuples dont il a traversé le pays, avec lesquels il a eu affaire politiquement, militairement; & Strabon, ici simple géographe, ne rapporte que ce qu'il a appris d'ailleurs; il cite Artémidore, ceux qui ont écrit les actions de Mithridate.

Geogr. l. XI, p. 496, 497.

2.° Le texte d'Hérodote, où il est fait mention des Mares, paroît altéré; celui de Pline, dont il est question, n'offre pas de variantes sur les *Mardi.*

C. 1. — d. page 102.

3.° Le nom du peuple qui, dans Strabon, occupe la place des Mardes de Pline, les Hénioches, est un mot grec, ou plutôt un surnom, comme celui des Macropogons, les *Longuesbarbes;* ils descendoient, disoit-on, des Laconiens (Λάκωνες), conduits lors de l'expédition de Jason, par Rékas & Amphistratos, cochers des Dioscures (Castor & de Pollux), & dont la profession avoit donné le nom à cette nation: ἡνίοχοι, *aurigæ.*

On a peine à se rendre à une pareille étymologie;

(m) Pont-Eux. 1654. Arm. mag. 1655. Dans l'atl. de Hornius. tab. Europ. antiq. cum fin. & Asiæ region. Geogr. antiq. t. I. Sarmat. Europ. p. 395; t. II, p. 301—310. Tab. Argonaut. Imper. Roman. pars. Orient.

mais si elle est vraie, du moins en partie, le surnom d'*Hénioche* a pu se joindre au nom de Marde. *Multis nominibus Heniochorum gentes*, dit Pline. Il a pu le faire disparoître; les auteurs consultés par Strabon, par Ptolémée, l'auront omis; peut-être même de leur temps, les Mardes n'étoient-ils pas encore au Pont-Euxin. *Lib. cit. c. 4.*

Je crois donc pouvoir m'en tenir au texte de Pline, pour l'existence d'une division Marde dans cette contrée. Tâchons maintenant d'en fixer clairement la position.

Dioscurias, ville de la Colchide, est, selon Strabon *(n)*, le dernier point à l'est du Pont-Euxin; c'est à cette ville que commence l'isthme qui sépare cette mer de la mer Caspienne. Ptolémée lui donne 71^d 10' de longitude, 46^d 45' de latitude septentrionale *(o)*.

Dans le même géographe *(p)*, le golfe des Cercètes est par 67^d 10' (trad. lat. 30 ou 40'), & l'Ἀχαΐα κώμη par 67 degrés de longitude; 47^d 20'; 10' (trad. lat. 20'; 30') de latitude. Pline, met les Mardes entre les *Achæi* & les *Cerceti;* il faut donc les supposer à 67 degrés quelques minutes de longitude. Ainsi, c'est avec raison qu'Ortélius & M. Delisle les placent, dans leurs cartes, sur le bord septentrional du Pont-Euxin, au pied du Caucase, à l'ouest de Dioscurias. *Sarmat. p. 324.* *Tabul. Pont-Euxin. La même dans l'atl. de Hondi. Tab. Theat. histor. pars. Orient.*

Si ce n'est pas la souche de la nation Marde, ils peuvent être venus dans cette contrée, du nord de la Médie Atropatène, ou des bords de la mer Caspienne.

Je regarde cette migration du peuple Marde, comme la cinquième que les anciens nous ayent conservée: mais

---

(n) Ἡ δ' οὖν Διοσκουριὰς . . . . τὸ ἑωθινώτατον σημεῖον ἐπέχουσα τοῦ σύμπαντος πελάγους, μυχός τε τοῦ Εὐξείνου λέγεται καὶ ἔσχατος πλοῦς. . . . ἔστι καὶ ἀρχὴ τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ μεταξὺ τῆς Κασπίας καὶ τοῦ πόντου. . . . Geogr. l. XI, p. 497, 498.

(o) Διοσκουριὰς ἡ καὶ Σεβαστόπολις
οα ϛ' μϛ <'δ'
Ptol. geo. l. V, c. 10. Colch. p. 329. Geogr. min. tom. III, p. 32, 33.

(p) Κερκετικὸς Κόλπος
ξζ ϛ' μζ γ'
Ἀχαΐα κώμη
ξζ μζ ϛ'
Id. lib. V, c. 9. Sarm. p. 324.

leur ſilence ſur ce qui la concerne, m'oblige de me borner à la ſimple indication que j'ai pu tirer de leurs écrits.

La ſixième migration en Syrie, qui doit faire la matière principale du ſecond Mémoire, nous dédommagera peut-être de la ſéchereſſe de celui-ci.

§. III.

Réſumé.

Pour que l'on ſaiſiſſe plus aiſément l'enſemble des migrations expoſées dans ce premier Mémoire, je crois devoir mettre ſous les yeux les différens points de l'Aſie où les Mardes ſe ſont établis, & tracer la route par laquelle ils ont pu s'y rendre.

Sous les Perſes, les Mardes deſcendent de la mer Caſpienne dans la Carmanie déſerte : ſous les Parthes, une partie de ce peuple eſt tranſportée aux portes Caſpiennes; une autre diviſion occupe le nord de la Médie Atropatène: ſous le même empire & ſous celui des Romains, on les voit au pied des monts Gordiens, par 37 — 38 degrés de latitude ſeptentrionale, & au nord du Pont-Euxin, par 47 degrés; c'eſt-à-dire, qu'en huit cents ans, il ſort de cette nation, fixée au ſud & au ſud-eſt de la mer Caſpienne, des eſſaims qui, faiſant le tour de la Perſe, depuis le 90.e & même 95.e degré de longitude, par l'Hyrcanie, la Parthie, la Carmanie, la Perſide, la Médie, la Gordyène, l'Arménie majeure, juſqu'au Pont-Euxin, ſous le Caucaſe, par 67 degrés de longitude, font un circuit de plus de 800 lieues, une route de près de 400 nord & ſud, de 400 lieues eſt & oueſt, en calculant même ſur les cartes modernes.

Le trajet en Syrie, partant des monts Gordiens ou de l'Arménie, ne ſera que de 125 à 140 lieues: & l'on ſait que ces montagnards ſe répandoient, ſe diſperſoient, κατασπείρονται, dit Strabon, dans le Zagre & le Niphates; ce qui fait une étendue de plus de 200 lieues.

Je finis par une réflexion ſur le cours des choſes humaines.

Les Mardes, au milieu des révolutions qui ont bouleverſé la Perſe, la Grèce, l'empire Romain, conſervent leur exiſtence, leur nom, leur caractère, leur liberté. Mais c'eſt un peuple agreſte, ce que nous appelons *ſauvage*, *barbare*, retiré dans les montagnes, vivant de ſes troupeaux, de ſa chaſſe, de ſes courſes, manquant, ſans croire avoir beſoin de rien, de bien des choſes néceſſaires à ces nations puiſſantes qu'il a vu paſſer devant lui, diſparoître tour-à-tour. Ces aſſociations immenſes que l'on nomme *royaumes*, ces amas d'hommes faits aux dépens de la campagne, les *villes*, ſont donc le tombeau de l'humanité. C'eſt dans les déſerts, les montagnes, que ſe conſerve ſans mélange, que ſe perpétue l'eſpèce de l'homme, *mard* en Perſan; c'eſt-là que ſe forme, que s'entretient cette valeur guerrière, ce courage fier & impétueux, cette hauteur de caractère, qui ne voit dans la vie que le droit d'être ſon maître; dans la mort, que l'abſence ou le terme de la ſervitude: *Mardorum gens*, diſent les anciens, *montibus deffenſa*, *ſui juris*, *liberæ feritatis.*



OBSERVATIONS
HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES,
Sur le récit de Pline, concernant l'origine, l'antiquité des Indiens, & la géographie de leur pays, avec des recherches sur les principales révolutions de l'Inde.

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 23 mai 1783.

PLINE qui parle des Indes d'une manière fort abrégée, indique une infinité de nations & des empires qui existoient de son temps, & même avant lui, dont il est difficile de fixer la position & les limites. M. d'Anville, dans l'examen qu'il a fait de la géographie de ce pays, s'est peu arrêté sur cet écrivain; j'ai cru que le tableau que Pline nous offre de l'Inde, étoit digne de notre attention, & qu'en y joignant de nouveaux éclaircissemens, les détails qu'il rapporte, pourroient répandre quelques lumières sur l'histoire des Indiens, qui nous est peu connue. Je me propose donc d'examiner ce que Pline dit:

1.° De l'origine de ces peuples.

2.° De leur antiquité.

3.° De la géographie de leur pays, & des différens royaumes qui y étoient établis.

4.° Je finirai par un tableau des principales révolutions de l'Inde, autant qu'on peut les connoître, depuis le temps d'Alexandre jusqu'à celui de nos premiers voyageurs. Ce Mémoire servira de supplément à ceux que j'ai déjà donnés sur les Indiens.

I.

L. VI, c. 17. Pline dit que les Indiens, depuis Bacchus jusqu'à Alexandre, ont été gouvernés par cent cinquante-trois rois,

pendant six mille quatre cents deux ans & trois mois. *Colliguntur a Libero patre ad Alexandrum magnum reges eorum 153, annis 6402, adjiciunt & menses tres.* Il ajoute que l'Inde est remplie d'un peuple innombrable qui n'est jamais sorti de son pays. Il dit ailleurs que ceux qui ont voyagé dans les Indes, en ont raconté des choses incroyables, *incredibilia traduntur.*

Cette grande suite d'années qu'il attribue aux Indiens avant Alexandre, doit-elle être mise au rang des fables rapportées par les voyageurs; ou bien Pline a-t-il été assez instruit de l'histoire & de l'ancienneté de ces peuples, pour n'avoir rapporté que des traditions véritablement Indiennes; & dans ce cas, que devons-nous penser de cette grande antiquité? ces traditions sont-elles fondées & appuyées sur des monumens authentiques? elles le paroîtront sans doute à plusieurs de nos savans modernes, qui s'égarent dans les systèmes qu'ils proposent, & se contredisent les uns les autres. Il s'agit donc de discuter ce passage de Pline, & de faire connoître sur quoi il se fonde pour attribuer aux Indiens une si haute antiquité. Son témoignage, qui est déjà assez ancien, peut être d'un certain poids, puisque dès-lors ces peuples prétendoient remonter à des siècles aussi reculés. Ainsi ces prétentions ne sont point nouvelles chez eux, & c'est en cela qu'elles méritent davantage notre attention.

Pline fait descendre les Indiens, ou plutôt leurs rois, de Bacchus, *a Libero patre.* Dans un autre chapitre, il leur donne un second fondateur, & principalement à la nation nommée *Pandée;* c'est Hercule. *Gens Pandæ,* dit-il, *sola Indorum regnata fœminis, unam Herculi sexûs ejus genitam ferunt, ob idque gratiorem, regno donatam præcipuò. Ab eâ deducentes originem imperitant CCC oppidis, peditum CLM, elephantis quingentis.* Ainsi voilà Bacchus & Hercule qui ont donné naissance aux principaux rois de l'Inde; & cependant ces noms & ces personnages sont absolument inconnus aux Indiens.

L. VI, c. 20.

Arrien, dans ses Indiques, dit la même chose, mais avec de nouveaux détails. Il rapporte qu'une partie des Indiens

Page 169.

fut soumise autrefois aux Assyriens & ensuite aux Perses; il s'agit ici des Indiens voisins du fleuve Indus. Il prétend que les *Nyséens* sont les descendans de ceux qui ont suivi Bacchus dans son voyage des Indes, & que, suivant quel-
Page 173. ques-uns, ils sont Grecs; que ce Bacchus, en quittant l'Inde, y laissa, pour commander, un de ses amis nommé *Spartembas,* qui régna sur les Indiens pendant cinquante-deux ans; qu'il eut pour successeur son fils *Boudyas,* dont le règne fut de vingt ans; que *Cradeuas,* fils de ce dernier, régna ensuite, & qu'il eut plusieurs descendans. Il parle aussi d'Hercule qui pénétra dans les Indes, quoique les Indiens le regardent comme originaire de leur pays. Il ajoute qu'il est adoré principalement par les *Suraseni,* nation Indienne qui occupe les villes de *Methora* & de *Clisobora*, dont le pays est traversé par le *Jobarès,* que Pline nomme *Jomanès.* Cet Hercule, qui, selon Mégasthènes, étoit vêtu comme Hercule le Thébain, eut plusieurs enfans mâles, & une seule fille nommée *Pandée,* qui donna ce nom à la contrée où elle naquit, & dont Hercule la fit ensuite reine, en lui faisant présent, avec le pays, de cinq cents éléphans, de quatre mille cavaliers, & de cent trente mille hommes de pied. Suivant les Indiens, cet Hercule trouva, en parcourant toute la terre, les perles, qu'ils appellent *margaritæ,* si recherchées par les Grecs & par les Romains. Arrien ajoute encore que, dans le pays où la fille d'Hercule régna, les filles étoient nubiles à sept ans, & que les hommes y sont déjà vieux à quarante. Les Indiens en attribuent la cause à Hercule lui-même, qui, étant déjà avancé en âge, dans le temps que sa fille vint au monde, & ne trouvant pas un mari digne d'elle, l'épousa lorsqu'elle fut parvenue à l'âge de sept ans, l'ayant rendue nubile alors, privilége qui s'est étendu à toutes les filles du pays. Ce sont, selon les Indiens, les enfans nés de ce mariage, qui règnent dans cette contrée. Arrien compte depuis Bacchus
Page 175. jusqu'à Androcottus, comme Pline jusqu'à Alexandre, cent cinquante-trois rois; mais ils n'ont régné, selon lui, que pendant

pendant six mille quarante-deux ans. Il met entre Bacchus & Hercule quinze générations, & ajoute que personne, entre ces deux rois, n'a porté, selon les Indiens, la guerre dans leur pays, & qu'eux-mêmes, par principe de justice & d'équité, ne l'ont point faite ailleurs. Avant Bacchus, ils vivoient comme les Scythes, ne labouroient point, n'avoient ni villes ni temples, se couvroient de la peau des animaux, & en mangeoient la chair crue. Ce fut Bacchus qui leur donna des loix, les rassembla dans des villes, leur apprit à cultiver la terre, & établit un culte parmi eux *(a)*.

Voilà ce que Pline & Arrien, dont le récit est plus détaillé, nous rapportent de l'origine & de l'antiquité des Indiens: mais quels sont ces deux personnages, *Bacchus* & *Hercule,* héros inconnus à ces peuples, & qui semblent devoir appartenir à la mythologie Grecque? Les Grecs, en parlant des nations étrangères, ont tout ramené à leurs idées, n'ont vu par-tout que leurs dieux; & comme ils ne le cèdent point aux plus grandes & aux plus anciennes nations, en vanité, ils n'ont point été fâchés de laisser croire que plusieurs de leurs héros avoient parcouru toute la terre; s'il faut les en croire, il y auroit eu un Bacchus & un

(a) Les Arabes ont aussi parlé des Indiens, comme d'une nation fort ancienne; ils vantent leur sagesse & leur goût pour les sciences. Masoudi, dans son *Mouroudge eddhahab,* dit qu'ils s'établirent dans le pays nommé le *grand Houza,* & leur donne pour premier roi, Brahman qui fit fleurir les sciences parmi eux; que les Indiens découvrirent alors des mines de fer & d'autres métaux, qu'ils firent des armes, & bâtirent des temples, dans lesquels ils représentèrent les douze signes du zodiaque, les sphères célestes & les étoiles. Ce prince régna trois cents soixante-six ans; ses descendans sont appelés *Brahmes,* ils sont en grande vénération chez les Indiens. Il parut du temps de Brahman, sept sages, & les Indiens furent divisés en soxante-dix sectes.

Bahboudh succéda à son père Brahman, & régna cent ans. A celui-ci succéda Zaman, qui régna environ cent cinquante ans; il eut, dit-on, des guerres à soutenir contre les rois de Perse & contre ceux de la Chine. Après celui-ci, régna Phour ou Porus, vaincu par Alexandre. Lorsqu'il mourut, il avoit régné cent qu. rante ans. Ce calcul, sur lequel on ne doit pas beaucoup compter, ne remonte qu'environ sept cents cinquante-six ans avant le conquérant Macédonien; ce qui ne porte pas les antiquités Indiennes à des siècles très-reculés.

Hercule Grecs, qui auroient pénétré dans l'Inde, & y auroient donné des loix; les Nyséens seroient les descendans de ceux qui suivirent le premier; mais d'un autre côté, les Indiens revendiquent ces personnages pour être de leur nation. Je ne m'engagerai point ici dans les difficultés de la mythologie grecque pour expliquer ces fables, il faut recourir aux traditions Indiennes elles-mêmes. D'après l'examen que je vais en faire, nous serons d'abord convaincus que les écrivains Grecs & Romains les ont copiées assez fidèlement, en y insérant les noms de leurs propres héros; ensuite je tâcherai d'en donner une explication qui nous fera apprécier à sa juste valeur l'antiquité qu'on attribue à ces peuples.

Dans le Bagavadam & dans les autres livres Indiens, il est dit qu'un personnage nommé *Vaivassouden*, le même que *Satiaviraden* ou *Sratadeven*, est le premier roi du septième *manou* ou du monde actuel, & que, de son temps, il arriva un déluge. Il étoit fils de *Sourien* ou du Soleil, fils de Cassiaben, fils de Marissen, fils de Brahma. Ce *Sratadeven* ou *Sratadeva* doit être le *Spartembas* d'Arrien, qui peut-être avoit écrit *Startemvas*, le τ changé en π par les copistes; alors le mot ne seroit que légèrement altéré, *Startemva* pour *Sratadeva*. Brahma dont il descend, selon les Indiens, est, à n'en pas douter, le Bacchus de Pline & d'Arrien. Les Indiens regardent ce Brahma comme le premier de leurs rois, comme l'auteur de la nation, comme leur législateur qui les a civilisés, & en même temps comme leur plus grande divinité & le créateur de l'univers. Une nouvelle preuve que Brahma a été pris par les Grecs pour Bacchus, c'est ce qu'Arrien ajoute, que ce *Spartembas* eut pour successeur son fils *Boudya*, après lequel régna *Cradeua*, fils de ce dernier. Or, dans les généalogies des rois de l'Inde, rapportées dans le Bagavadam, on trouve un *Bouden* & un *Croudi*; le premier, gendre de *Sratadeven* ou *Spartembas*, & le second, neveu de *Bouden*. Voilà le Boudyas & le Cradeua d'Arrien. Ces

personnages, selon les Indiens, sont les plus anciens rois de l'Inde, & descendent de Brahma, comme Arrien les fait descendre de Bacchus. Les historiens d'Alexandre disent que celui-ci est le fondateur de *Nysa*, ville que les Indiens nomment *Nysadabouram;* Ptolémée, *Nagara* ou *Dionysiopolis*, la ville de Bacchus. Elle étoit située près du mont *Mérou*, dans le voisinage de l'Indus & des monts Paropamises. La ressemblance du nom de cette montagne avec le mot grec μηρος, la *cuisse*, n'a pas été négligée par les Grecs, & ils en ont profité pour enrichir leur mythologie; mais je ne m'arrête point sur cet objet, & je conclus seulement que le législateur Indien étoit originaire des contrées de l'Inde situées au nord, c'est-à-dire, des contrées les plus voisines de celles qui étoient habitées par les anciennes nations policées. Le culte de Brahma a donc été établi d'abord dans les parties septentrionales des Indes; c'est-là, en effet, qu'anciennement on trouvoit le plus de Brahmes, qu'ils y étoient très-puissans, & que le culte de Brahma s'est le plus long-temps conservé. Il résulte aussi que cette divinité Indienne a été appelée par les Grecs, *Bacchus*.

Quant à Hercule, les Grecs ont encore la vanité de le revendiquer comme un de leurs héros; Arrien le place quinze générations après Brahma; mais ce personnage ne peut être que *Vischnou*, autre législateur Indien, dont le culte, d'abord établi dans le nord, comme celui de Brahma, a passé ensuite dans le midi, où il s'est maintenu. *Vischnou*, dans l'Inde, joue à peu-près le même rôle que l'Hercule des Grecs; il parcourt la terre, combat des monstres, & les détruit, ce qui aura déterminé les voyageurs Grecs à en faire leur Hercule, ou au moins à lui donner ce nom.

Cet Hercule, suivant Arrien, étoit adoré par les *Suraseni*, chez lesquels il y avoit deux villes, *Methora* & *Clisobora*, ou, suivant Pline, *Cyrisoborca*, situées l'une & l'autre, comme je l'ai déjà dit, près du Jomanes. Or, sur le Jemna, entre Dehli & Agra, on trouve encore un endroit nommé

Methora, où il y a une pagode célèbre. C'est vers ces mêmes contrées, qu'il faut placer les *Sibæ*, peuples qui se disoient descendus d'Hercule ou de ceux qui le suivirent; en général, ils étoient voisins de l'*Acesinès*, qui se jette dans l'Indus. M. Dou place aussi la résidence de *Beass-mouni* ou *Vischnou*, à Histanapour, sur la rivière de Jemna, près de Dehli; ainsi cet autre législateur Indien sort également des contrées de l'Inde les plus septentrionales.

Page 17.

En général, les nations qui sont le plus au midi, ont commencé à être policées par celles qu'elles avoient au nord. Je ne veux pas dire ici que les peuples de la Scythie sont les législateurs du genre humain; j'entends seulement que les Indiens ont commencé à être civilisés dans les provinces voisines de l'Indus, qui sont les plus septentrionales de l'Inde, & cela, parce que ces provinces du nord étoient voisines des nations policées, des Babyloniens, des Assyriens, des Perses, &c. qui ont fait quelques conquêtes vers l'Indus, ou qui alloient trafiquer dans la Bactriane.

Nous ignorons toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans cette haute antiquité; il paroît certain, que les nations septentrionales de l'Asie, c'est-à-dire, les Scythes, ont fait plusieurs incursions dans le midi. La plus ancienne que nous connoissions, est celle qu'ils firent sous les Mèdes: ils sortirent par les portes du Caucase & par le Derbend, pénétrèrent jusqu'en Syrie & vers les frontières de l'Égypte, & possédèrent ces pays pendant vingt-huit ans. Il faut que ces gorges leur ayent souvent servi de passage pour venir ravager cette partie de l'Asie, puisqu'on a été obligé d'y élever une grande muraille, afin d'arrêter leurs courses. Ils n'en ont pas moins fait du côté de l'Oxus, à l'orient de la mer Caspienne. Nous en connoissons une arrivée environ deux cents ans avant J. C. dans laquelle ces Scythes commencèrent par ravager le royaume que les Grecs, successeurs d'Alexandre, avoient établi dans la Bactriane; entrèrent ensuite dans l'Inde, & s'y établirent: ce sont eux que l'on appelle les *Indoscythes*. Cette irruption con-

tribua à faire disperser beaucoup de Grecs dans l'Inde, & plusieurs mêmes y eurent quelques petites principautés. Loin que les Scythes portassent aucunes loix dans les pays dont ils venoient de faire la conquête, ils adoptèrent les loix & la religion des Indiens, & devinrent insensiblement Indiens eux-mêmes. Dans la suite, les descendans de Genghizkhan & de Tamerlan, avec leurs Tartares, ont fait la même chose, & l'Inde est encore remplie de Mogols & de Turks, qui ont embrassé le Musulmanisme qu'ils ont trouvé établi dans l'Inde, où il avoit été porté par les Arabes. Il y a lieu de croire que, dans ces grandes révolutions, les anciens habitans du pays, chassés par ces conquérans barbares, qui venoient de la Tartarie, se réfugioient vers le midi, où ils portoient leurs loix & leur religion. Voilà ce qu'ont pu produire les courses & les invasions des peuples septentrionaux, des Scythes & de tous les brigands de la Tartarie. Il semble que le nord de l'Asie a été de tout temps, non la pépinière des hommes, comme on l'a dit, mais un repaire de gens féroces, destinés à réveiller l'activité des peuples plus méridionaux, que le luxe & la molesse engourdissoient; à les faire mouvoir, & à les obliger d'aller porter dans d'autres pays les connoissances qu'ils avoient acquises; en même temps que ces barbares qui s'établissoient dans les pays dont ils faisoient la conquête, en profitoient eux-mêmes. Voilà ce qui est arrivé, voilà le seul bien, si l'on peut s'exprimer ainsi, que ces brigands ont produit.

D'un autre côté, les nations commerçantes, telles que les Phéniciens, ont à peu-près produit le même effet par leur avidité. Empressées d'acquérir des productions étrangères que le luxe leur avoit rendues nécessaires, elles se sont transportées dans des pays éloignés dont elles se cachoient la connoissance les unes aux autres, au point qu'en quelques rencontres, leurs navigateurs ont mieux aimé faire échouer leurs vaisseaux, que de laisser découvrir les lieux qu'ils fréquentoient. Lorsque les Phéniciens purent naviguer sur la Mer rouge, ils allèrent aux Indes, qui furent pour

eux & pour leurs successeurs les Grecs, les Romains & les Arabes, ce que l'Amérique a été pour nous. Nous serions beaucoup plus instruits sur l'Inde, si ces peuples avoient transmis leurs mémoires aux Grecs; mais ils cachoient soigneusement ces mines de leurs richesses, & il a fallu que les Grecs en fissent, pour ainsi dire, eux-mêmes la découverte. Les voyages de tous ces différens navigateurs, les établissemens qu'ils ont pu faire dans ces contrées, ont dû également contribuer à policer & à instruire les habitans; & comme dans ces anciens temps, les navigateurs, en sortant de la Mer rouge, s'écartoient moins des côtes, ils dûrent d'abord, pour ne pas quitter des pays connus, suivre celles de l'Arabie, où ils rencontroient bientôt le golfe Persique; de-là, il leur a été plus facile de gagner les côtes de l'Inde; aussi la côte occidentale paroit-elle avoir été plus tôt policée que celle de l'Orient. Ce ne fut, suivant l'auteur du Périple d'Arrien, qu'un certain Hippalus qui, partant des ports de l'Arabie, osa, à la faveur des vents éthésiens, cingler en pleine mer pour se rendre à Muziris, sur la côte de Malabar; exemple qui a été suivi depuis. Nous voyons par ce même Périple, que les Anciens connoissoient parfaitement toute cette côte jusqu'à Ceylan. Celle de Coromandel étoit moins connue, moins fréquentée, & par cette raison, on y trouva encore pendant long-temps des nations barbares & anthropophages, avec lesquelles on avoit moins de commerce, quoiqu'on se rendit jusqu'aux embouchures du Gange. Elle paroît avoir été aussi l'asile des nations Indiennes, qui, jalouses de conserver leur ancienne liberté, s'y retiroient pour fuir les invasions des étrangers. De cette côte jusqu'à la Chine, on n'eut pendant long-temps que des connoissances vagues, confuses & peu exactes des pays qui y étoient situés. L'île de Ceylan, une des parties de l'Inde la plus fréquentée par les étrangers, avoit été le terme de leur navigation. Pour ce qui est au-delà de la Chine, l'auteur du Périple dit qu'on n'avoit rien découvert, soit parce que la mer étoit

trop orageuſe, ſoit parce que les dieux s'y oppoſoient. Peut-être ces obſervations paroîtront-elles un peu longues; je les crois cependant néceſſaires pour indiquer les progrès de la légiſlation, de contrée en contrée dans l'Inde. Brahma & Viſchnou ont paru dans le nord, pays, je le répète, plus voiſins des nations civiliſées, & peu-à-peu leur doctrine & leurs loix ſe ſont étendues vers le midi, d'abord ſur la côte occidentale, & enſuite ſur celle de l'orient.

I I.

Paſſons maintenant à l'époque que Pline & Arrien aſſignent à l'origine des Indiens. Le premier, comme je l'ai dit, compte depuis Bacchus juſqu'à Alexandre, cent cinquante-trois rois, qui ont régné pendant ſix mille quatre cents deux ans, ou ſelon une autre leçon, cent cinquante-quatre rois, & ſix mille quatre cents cinquante-un ans; Arrien juſqu'à Androcottus, poſtérieur à Alexandre, le même nombre de rois, mais ſeulement ſix mille quarante-deux ans, ce qui me fait ſoupçonner qu'il y a dans ſon texte quelque altération; mais comme je n'ai pas deſſein de chercher une époque préciſe, & que je me propoſe d'éclaircir ſeulement ce qu'il faut entendre par ces ſix mille ans, je ne m'arrête point à cette différence. Il eſt conſtant que Pline & Arrien ont rapporté avec la plus grande exactitude les idées des Indiens ſur leur antiquité; mais ces idées ſont fondées ſur des ſyſtèmes ſi abſurdes & ſi chimériques, qu'il ſuffit de les expoſer pour en faire voir le ridicule. Ces ſix mille ans que nos deux écrivains attribuent aux Indiens, ſont les ſix *manou* ou grandes révolutions, que ceux-ci croient s'être écoulées depuis que différens mondes ſe ſont ſuccédés, après avoir été détruits les uns après les autres. Ils penſent qu'ils ſont à préſent dans le ſeptième de ces *manou,* dont le premier roi fut *Sratadeva,* ſous lequel il y eut un grand déluge. J'ai fait remarquer plus haut, que ce perſonnage devoit être le même que le *Spartembas* d'Arrien.

Dans les calculs qui concernent l'origine du monde, ſelon la mythologie des Indiens, & quand il s'agit de leur propre origine, ces peuples admettent des années divines, c'eſt-à-dire, que trois cents ſoixante jours qui ont formé l'année chez les autres peuples, ne compoſent dans ce ſyſtème qu'un jour, en ſorte qu'il faut trois cents ſoixante de nos années pour en former une divine. De plus, pour Brahma, mille *maha-yougam*, qui font douze mille ans divins, ne forment qu'un jour à la fin duquel il ſe repoſe. Pendant ſon ſommeil tout l'univers eſt ſubmergé, & à ſon réveil il crée un nouveau monde. Il doit y avoir quatorze révolutions de cette eſpèce ou quatorze mille *maha-yougam ;* il y en a déjà ſix d'écoulés, & nous ſommes dans le ſeptième mille : voilà les ſix mille ans de Pline & d'Arrien ; mais ce ſont des années divines, c'eſt ce que les Indiens nomment les ſix *manou* ou grandes révolutions. Chacun de ces mille *maha-yougam* étant compoſé de douze mille ans divins, pour la formation deſquels une année eſt de trois cents ſoixante ans des hommes, il réſulte delà que les Indiens s'attribuent une antiquité ſi prodigieuſe qu'on ne ſera pas tenté de les en croire, d'autant plus que, ſuivant ces traditions, il faut ſuppoſer que ces peuples, après avoir été détruits dans un premier monde, ont été créés de nouveau les mêmes dans un ſecond, puis dans un troiſième, & ainſi du reſte. Peut-on admettre de pareilles abſurdités ?

Suivant ce ſyſtème, nous ſommes maintenant dans le ſeptième *manou* ou le ſeptième mille, qui a été précédé par un déluge arrivé du temps de *Sratadeva ;* mais comme nos deux écrivains, Pline & Arrien, remontent juſqu'à Bacchus ou Brahma, il eſt viſible que, pour trouver ces prétendus ſix mille ans, il faut remonter juſqu'à ce perſonnage. Du ſeptième manou ou du ſeptième mille, il ne s'eſt écoulé juſqu'à Alexandre, ſuivant Pline, que quatre cents deux ans, quatre cents quarante-deux ſuivant Arrien ; je préférerois à cet égard la leçon de Pline : or, en ajoutant quatre cents

cents deux ans à trois cents vingt-sept, année vers laquelle Alexandre entra dans les Indes, on remonteroit environ vers l'an 729 avant J. C. Mais sans insister beaucoup sur cette date, on pourroit conclure en général que l'époque de la civilisation de ceux des Indiens qui ont été policés les premiers, ne remonteroit guère à plus de mille ans avant J. C.; ce qui s'éloigne peu de ce que j'en ai dit dans un Mémoire sur le *Bagavadam*. Les historiens Chinois donnent deux époques pour la naissance de Fo ou de Vischnou; la première tombe à l'an 1122 avant J. C.; la seconde seulement vers l'an 608. Comme nous n'avons aucuns monumens qui puissent nous guider, je crois pouvoir me renfermer dans un intervalle compris entre ces deux termes, & y placer au hasard le commencement de la civilisation des Indiens. Il est impossible de dire ce qu'ils étoient auparavant, l'histoire ne nous fournit aucun secours. *Mém. de l'Acad. t. XXXVIII.*

On n'a rien à proposer sur l'Inde avant le règne de Darius. Nous voyons par Hérodote que les Indiens, qui étoient un peuple très-nombreux, formoient eux seuls la vingtième satrapie de l'empire de ce prince, & qu'ils lui payoient tous les ans trois cents soixante talens d'or; mais il ne faut pas croire qu'il s'agit ici de toute cette vaste contrée; il paroît qu'elle étoit peu connue, puisque ce prince, pour s'en procurer de nouvelles connoissances, envoya Scylax qui suivit le cours de l'Indus, & découvrit les lieux où il se déchargeoit. Ce n'étoit pas là pénétrer bien avant dans l'Inde méridionale; mais je crois que les nations commerçantes ne laissoient pas de parcourir la côte qui est plus au midi, sans savoir comment elle tenoit à la partie du nord. Darius fit la conquête non de l'Inde, mais seulement de quelques provinces voisines de l'Indus. Les conquêtes des Babyloniens, s'ils en ont fait, n'ont pu s'étendre également que dans les mêmes provinces, & dans celles qui étoient voisines de la Bactriane. Quant aux peuples qui, avant Darius, avoient osé entreprendre *L. III.* *Hérodote. l. IV.*

par mer le tour de l'Afrique, & qui, du temps de Salomon & de ses successeurs, faisoient de très-longs voyages, ils ont dû fréquenter la côte occidentale des Indes; mais jaloux de ce commerce, comme je l'ai déjà observé, ils ne le faisoient point connoître aux autres nations.

Les Indiens voisins de l'Indus restèrent soumis aux Perses, puisque dans l'armée de Xerxès il y avoit un corps de troupes Indiennes. Hérodote qui vivoit vers le même temps, nous donne une description peu étendue de l'Inde, qu'il regarde comme un pays sablonneux. De son temps, cette vaste contrée étoit habitée par différens peuples qui avoient chacun leur langue; les uns nourrissoient des troupeaux, d'autres n'en avoient point; quelques-uns demeuroient dans des marécages, où ils ne vivoient que de poisson crud: leurs habits étoient faits de jonc ou d'écorce d'arbre. Dans leur voisinage, mais plus à l'orient, habitoient les Padéens; ceux-ci tuoient & mangeoient ceux de leurs parens ou amis qui tomboient malades, ils traitoient de même les vieillards: d'autres ne tuoient aucun animal, ne cultivoient point la terre, & ne vivoient que des plantes qu'elle produit d'elle-même. La géographie ne peut tirer aucun avantage de ce récit d'Hérodote. Il remarque que tous ceux de ces peuples qui étoient éloignés des Perses du côté du midi, n'étoient pas soumis à Darius; que les plus belliqueux d'entre les Indiens du nord, étoient ceux dont les mœurs & les coutumes approchoient le plus de celles des Bactriens: ce qui doit porter à croire que c'est par la Bactriane que les Indiens ont commencé à recevoir les premiers principes de leur civilisation, ce qui s'accorde avec leurs propres traditions. La Bactriane paroît avoir été, pour les plus anciennes nations, un grand entrepôt de commerce; c'étoient les Indiens septentrionaux qu'on envoyoit de-là chercher de l'or dans l'intérieur de leur pays.

Hérodote, l. III.

Les anciens ont distingué les Indiens du nord d'avec ceux du midi, en donnant à ceux-ci le nom d'*Æthiopiens*,

à cause de leur ressemblance avec les peuples de l'Éthiopie. Strabon dit que les Indiens méridionaux ressemblent aux Éthiopiens par la couleur, le visage & les cheveux, & ceux du nord aux Égyptiens. Ce sont-là ces *Éthiopiens asiatiques* ou orientaux qui étoient dans l'armée de Xerxès. On a comparé, à cause de leur teint ou de leur noirceur, ces Indiens méridionaux aux Éthiopiens, & ceux du nord aux Égyptiens. *A Gange versa ad meridiem plaga*, dit Pline, *tinguntur sole populi, jam quidem infecti, nondum tamen Æthiopum modo exusti : quantùm ad Indum accedunt tantùm colore præferunt sydus.* C'est aussi sans doute pour cette raison qu'on a donné aux Indiens le nom d'*Éthiopiens*, & à ceux-ci le nom d'*Indiens.*

Hérodote, l. XV, page 590.

L. VII.

Ibid. c. 20.

III.

Après la destruction de l'empire des Perses par Alexandre, ce prince profitant des connoissances que ces peuples avoient acquises sur l'Inde, y conduisit ses armées. On le représente comme le conquérant des Indes, parce qu'il a eu pour historiens des Grecs; mais il faut avouer qu'il ne soumit dans l'Inde guère plus de pays que les Perses n'en avoient possédé, c'est-à-dire, les provinces voisines de l'Indus & de la Bactriane *(b)*. Ce ne furent que les Séleucides, ses successeurs, qui pénétrèrent jusqu'à *Palibothra* & au Gange. Depuis cette époque, les Grecs ont acquis sur l'Inde de grandes connoissances, qui ont été, par leurs écrits, transmises aux Romains; & c'est d'après ces écrits que Pline a fait une description de ce pays. Cet écrivain nomme une infinité de nations qui s'étendent depuis les sources de l'Indus

---

(b) Masoudi parle de Porus vaincu par Alexandre, & lui donne pour successeur Dabschelim, qui régna cent-vingt ans. Ce prince pourroit être Taxile, auquel Alexandre conserva le royaume. Son successeur est Yalhit, qui régna quatre-vingts ans, ou selon d'autres, cent trente ans. Après celui-ci régna Kourous pendant cent-vingt ans. À la mort de ce dernier, il y eut de grands troubles dans l'Inde, & il se forma différens royaumes.

jusqu'au cap Comorin & à Ceylan; mais soit que différentes révolutions les ayent fait changer de place, soit que Pline ait altéré leurs noms, soit enfin que les copistes les ayent encore corrompus après lui, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnoître tous ces peuples, & de fixer exactement leur situation. M. d'Anville, qui a travaillé si utilement pour la géographie, & qui a fait un traité particulier sur l'Inde, n'en désigne que trois ou quatre. Il est vrai que Pline est le seul des anciens qui en ait fait mention; il l'avoue lui-même : *quæ omnium gentium portuumve aut oppidorum nomina, apud neminem priorum inveniuntur.* On ne peut par conséquent trouver dans les autres écrivains aucun point de comparaison. Je négligerai donc tous les petits détails pour m'attacher uniquement aux grands États qui divisoient alors l'Inde, & que Pline nous fait connoitre. Sa méthode est de nommer plusieurs nations, d'indiquer ensuite leur puissance, & en quoi consistent leurs armées; de-là, il passe à d'autres peuples : ce qui me fait croire que par-tout où il indique de grandes armées, il veut nous faire entendre que plusieurs nations réunies formoient ensemble un royaume.

Je commence par les peuples qui sont voisins de l'Indus, à l'embouchure duquel il y a une île nommée *Patala.* (*Hérodote, lib. VI.*) Pline descend du nord au sud; ainsi entre ce fleuve & le *Jomanes*, qui porte encore le nom de *Jemna*, & se décharge dans le Gange, il place cinq nations, les *Casi*, le *Cetriboni*, (*1.er Royaume.*) qu'il appelle *Sylvestres*, ensuite les *Megallæ;* leur roi peut armer cinq cents éléphans, mais on ignore le nombre de ses soldats, tant infanterie que cavalerie. Après eux viennent les *Chrysei*, les *Parasangæ* & les *Asangæ*, (*2.e Royaume.*) ceux-ci arment trente mille piétons, huit cents chevaux & trois cents éléphans; ils sont renfermés par l'Indus, par une chaîne de montagnes & par des déserts de 625 milles. Il paroît, par ce que dit Pline, qu'il y avoit dans cette contrée deux royaumes; l'un qui pouvoit armer cinq cents éléphans, & qui comprenoit trois nations; l'autre formé

d'un pareil nombre, qui avoit trois cents éléphans. Dans ce récit de Pline, comme dans ce qu'il dit dans la suite, on remarquera sans doute que le nombre des chevaux n'est pas en proportion avec celui des éléphans; ce qui nous feroit croire que l'Inde n'étoit pas encore riche en chevaux. Nous voyons en effet, dans Cosmas & dans Marc Paulo, que, de leur temps, on y en transportoit beaucoup de la Perse, commerce qui étoit alors considérable, & s'étendoit jusque dans la Taprobane ou Ceylan.

Tous les anciens qui ont parlé des Indes, semblent s'accorder à donner aux nations qui les habitent des noms différens, ensorte qu'on ne retrouve aucune de celles-ci dans Strabon ni dans Ptolémée; ce qui est cause que leur position, difficile à fixer, ne peut être indiquée que vaguement. Les bornes que Pline assigne à celles dont je viens de parler, c'est-à-dire, l'Indus à l'ouest, le Jemna à l'est, & des montagnes au nord, servent à nous faire voir qu'il faut placer ces nations dans ce que nous appelons aujourd'hui le *Moultan,* au midi duquel il y a des déserts. Nous apprenons par l'histoire, que ce pays situé le long de l'Indus, a formé dans la suite un royaume considérable; du temps de Pline, il paroît qu'il y en avoit deux.

Au-dessous de ces déserts, Pline indique deux autres nations, les *Dari* & les *Suræ,* l'une & l'autre inconnues; ensuite d'autres déserts de cent quatre-vingt-huit milles d'étendue, & tout remplis de sables. Ces deux nations qui ne forment point de royaume particulier, puisqu'il n'indique point leurs forces, doivent être situées plus au midi, dans le pays qui est à l'est de l'Indus, où il y a effectivement de grands déserts.

Si nous jetons un coup-d'œil sur Ptolémée, nous apercevons un tableau tout différent. Ce géographe donne, comme Pline, à la partie formée par les embouchures de l'Indus, le nom de *Patalène;* il appelle celle qui est à l'occident de ce fleuve, *Abiria;* c'est la contrée que l'auteur du Périple de la Mer rouge nomme *Iberia.* Le même

Ptolémée place ſur la côte maritime qui eſt le long du golſe *Canticholpus*, à l'orient de l'Indus, la Syraſtrène; cette même côte étoit habitée, ſuivant Pline, par les *Oloſtræ*, voiſins de l'île Patalène: les *Suræ*, dont il parle ici, paroiſſent répondre aux peuples de la Syraſtrène de Ptolémée.

Toute cette grande contrée, tant à l'orient qu'à l'occident de l'Indus, du temps de Ptolémée *(c)* & de l'auteur du Périple de la Mer rouge, étoit appelée *Indoſcythic;* les deux royaumes dont parle Pline, avoient diſparu, parce que des Scythes venus par la Bactriane, y avoient fait une invaſion, s'en étoient emparés, & y avoient formé un puiſſant empire. Peut-être que les nations Indiennes qui y habitoient dans le temps des auteurs des mémoires conſultés par Pline, ont été détruites par ces Scythes, ou ſe ſont retirées plus loin.

Après cette première partie ſeptentrionale de l'Inde, qui paroît avoir été de tout temps ſoumiſe à des rois, & avoir formé un ou pluſieurs royaumes, Pline paſſe à des nations libres, indépendantes, qui n'avoient point de rois; elles ſéparoient cette partie de l'Inde de celle qui eſt au midi, qu'on appelle la *preſqu'iſle*, & s'étendoient bien avant vers l'orient. Ces peuples qui vivoient dans les montagnes &

(c) Les villes ſituées, ſuivant Ptolémée, à l'occident de l'Indus, & qui en étoient éloignées, ſont *Artoarta*, *Andrapana*, *Sabana*, *Banagara*, *Codrana*; les plus voiſines du fleuve, ſont *Embolima*, *Pentagramma*, *Aſigramma*, *Tiauſa*, *Ariſtobatra*, *Azica*, *Pardabathra*, *Piſea*, *Paſipeda*, *Suſicana*, *Bonis*, *Colaca*; dans l'intérieur de l'île, *Patala* & *Barbari*.

À l'orient de l'Indus, les plus éloignées, ſont *Xodrace*, *Sarbana*, *Auxoamis*, *Auſinda*, *Orbadari*, *Theophila*, *Aſtacapra*; & auprès du fleuve, *Paneſſa*, *Budæa*, *Naagramma*, *Camigara*, *Binagara*, *Parabali*, *Sydrus*, *Epitauſa*, *Xeana*. La contrée nommée *Larices*, étoit à l'orient de celle-ci, que Ptolémée nomme *Indoſcythie*. M. d'Anville a placé ſur l'Indus, à l'endroit où le fleuve ſe partage pour former la Patalène, la ville de Minnagar, que Ptolémée fixe dans la Larices, & dont par conſéquent il ne parle point ici.

les vallées où ils avoient des villes, ſont les *Maltecoræ*, les *Singæ*, les *Marohæ*, les *Karungæ*, les *Morantes* ou *Moruni*, les *Maſuæ* & les *Pagungæ*. Comme, ſuivant Pline, ils ſont voiſins des montagnes qui bordent la mer, ils doivent être placés ſur la côte qui eſt à l'eſt de l'Indus, vers le Guzarate, & s'étendre au loin à l'orient dans les terres. On retrouve dans ces environs une ville & une rivière, qui ſont appelées *Serondge*, nom qui pourroit être une altération de celui de *Rarungæ*, dont parle Pline. Près de cette rivière eſt un autre canton nommé *Maloua*, qui eſt peut être ce que Pline nomme *Marohæ*. Thévenot, dans ſon voyage de Barokia ou Barocci à Ahmedabad, capitale du Guzarate, rencontra des peuples hardis & inſolens, que l'on regardoit comme étant de l'eſpèce de ceux qu'on appelle *Mardicouræ*, mot qui, au rapport de Cteſias, ſignifie *anthropophages*. Cette remarque que M. d'Anville a faite, auroit dû lui rappeler les *Maltecoræ* de Pline, mais il ne parle d'aucun de ces peuples. Ce ſont ces *Mardicouræ* que je crois devoir prendre pour les *Maltecoræ*, puiſqu'ils ſont dans le même emplacement. Les autres peuples dont Pline parle, ſont inconnus; mais il eſt aſſez ſingulier que, dès le temps de cet écrivain, il y ait eu dans ces cantons, de l'eſt à l'oueſt, une bande de peuples libres & indépendans, & que le même canton, dans toute ſon étendue, ſoit encore habité à préſent par des peuples du même caractère, qui ſemblent former une barrière entre la preſqu'iſle & l'Inde ſeptentrionale. Pline indique encore les *Nareæ*, bornés par des montagnes qui ſont les plus hautes des Indes. Ceux de cette nation qui demeurent de l'autre côté des montagnes, ſont occupés à tirer des mines l'or & l'argent.

Antiquité de l'Inde, page 96.

Après cette nation, Pline fait mention des *Oraturæ* ou *Oratæ*, qui formoient un petit royaume dont le roi, qui n'avoit que dix éléphans armés, pouvoit mettre ſur pied beaucoup d'infanterie; enſuite des *Varetatæ*: le roi de cette nation, qui n'armoit point d'éléphans, avoit confiance dans la force de ſa cavalerie & de ſon infanterie.

3.e Royaume.

4.e Royaume.

Ces deux petits royaumes doivent être dans une partie du Guzarate, & peut-être que le nom de *Brodar*, ville actuellement existante vers le golfe de Cambaye, est le même que celui d'*Oraturæ* qui aura été altéré.

5.e Royaume. Pline nomme ensuite les *Odomboeræ*, les *Salabastræ* & les *Horatæ*, chez lesquels il y a une belle ville fortifiée de fossés, avec un pont que l'on passe pour se garantir des crocodiles qui sont très-féroces en cet endroit. Il y a encore chez eux une autre ville nommée *Automela* (ou *Automula*), qui est sur le rivage; c'est un endroit très-fréquenté à cause de cinq fleuves dont les cours se réunissent en un seul. Le roi de ce pays peut armer seize cents éléphans, cent cinquante mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Ainsi ces nations forment un puissant royaume, plus considérable que tous ceux qui précèdent; d'après ce que l'on a vu, il doit être situé vers le golfe de Cambaye & Barygaza. Il est assez singulier que Pline ne fasse aucune mention de cette dernière ville qui étoit alors l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Inde; & il ne l'est pas moins que M. d'Anville, dans son ouvrage sur l'Inde, ne parle ni de ces peuples, ni de la ville d'Automela, que Pline qualifie d'*emporium nobile, impositum littori.* En décrivant l'Éthiopie, Pline indique une ville de Baragaza : *aliqui*, dit-il, *unum Æthiopiæ oppidum ultra ponunt in littore, Baragaza.* Il y a apparence qu'il cite ici un de ces écrivains qui confondent l'Inde avec l'Éthiopie, & que cette Baragaza est celle de l'Inde; mais il n'en parle en aucune façon en décrivant l'Inde. Cet écrivain paroît avoir affecté de changer tous les noms, & comme Barygaza étoit une ville célèbre, dont par conséquent il doit avoir eu connoissance, je crois que c'est elle qu'il désigne sous le nom d'*Automela.* L'Auteur du Périple de la Mer rouge, en parlant de Barygaza, dit que son entrée est difficile, parce que le fleuve a des bas-fonds dangereux; que pour les passer, les gens du pays envoient des pêcheurs avec de longues barques nommées *trappages* & *cotymbes*

cotymbes qui ſuivent les tortuoſités du fleuve dans des marais, & arrivent ainſi à la ville qui eſt à 300 ſtades de l'embouchure. Il fait auſſi mention des ſerpens qui ſont dans les environs, mais moins grands que ceux que l'on trouve dans un endroit plus éloigné. C'eſt à Barygaza, dit-il, que commence le royaume de *Mambar.* Cette ville eſt la même que celle qui porte aujourd'hui le nom de *Barokia* ou *Barocci*, ſituée près de Surate, ſur le bord d'un fleuve nommé *Nerbedah*, qui en reçoit quatre autres dans ſon cours, comme on peut le voir ſur la carte de M. d'Anville; circonſtance qui convient ſingulièrement à l'*Automela* de Pline. Sur ce même fleuve, ſuivant le Périple, étoit ſituée une autre ville nommée *Ozène*, qui avoit été une ville royale; c'eſt de-là que l'on portoit toutes les marchandiſes qui venoient de l'intérieur de l'Inde à Barygaza. *Ozène* eſt *Ugen*, comme l'a remarqué M. d'Anville, ſituée ſur le fleuve qui conduit à *Barocci:* ainſi Pline, en parlant d'*Automela*, que je crois être Barygaza, a eu raiſon de dire: *quinque amnium in unum concurſu emporium nobile.* Après cette ville de Barygaza, la côte, ſuivant l'auteur du Périple, s'étend au midi, ce qui a fait donner à ces pays plus méridionaux, par les Indiens, le nom de *Dakin-abad*, parce qu'ajoute-t-il, dans la langue de ces peuples, le mot *dakan* ſignifie le *midi.* On reconnoît ici le nom de *Decan* qui a été plus particulièrement attribué dans la ſuite à une province un peu plus méridionale.

C'eſt vers le golfe de Barygaza que l'auteur du Périple place le commencement du royaume de *Mambar*, & c'eſt auſſi-là que Pline met les nations dont je viens de parler, qui forment entr'elles un grand empire. Tous les auteurs Arabes placent au même endroit un roi très-puiſſant qui portoit le titre de *Balhara;* ſes États étoient fort étendus, & ce prince comptoit parmi ſes ſujets pluſieurs rois voiſins. Cette contrée, qui comprend une partie de ce que nous

nommons le *Guzarate*, étoit l'endroit principal où tous les Anciens se rendoient pour le commerce de l'Inde, tant du nord que du midi. Il est assez remarquable que la langue des peuples qui l'habitent, soit devenue la langue savante des Indiens; c'est celle qu'on appelle *Samscretane*. Cette langue est la langue savante & religieuse des Indiens; c'est celle dans laquelle sont écrits leurs Vèdes : elle doit probablement cet avantage au grand nombre d'étrangers, Perses, Grecs, Romains & autres, qui, commerçant sur cette côte, ont contribué à en instruire les habitans, & à leur porter les sciences.

Nous voyons dans Ptolémée, que l'empire du Balhara existoit de son temps, puisque, dans le même pays, il place la capitale du *Baleocur*, mot corrompu de celui de *Balhar* ou *Balhour ;* il appelle sa capitale *Hippocura*. M. d'Anville, d'après Aboulfedha & quelques autres géographes Orientaux, qui disent que *Nehelvareh*, ou selon le géographe de Nubie, *Nahroara,* étoit la capitale du *Balhara*, prend cette dernière pour *Hippocura*, & la place vers *Ahmed-abad;* mais ce n'est qu'une conjecture pour laquelle il est obligé de corriger les latitudes indiquées par ces géographes & par Ptolémée. Il a pu arriver que ces souverains ayent changé de capitale, & dès-lors *Nehelvareh* ou *Nahrouara* seroit différente d'Hippocura. M. d'Anville paroît aussi vouloir donner le titre de *Balhara* à un roi nommé *Pandion;* mais par le récit de Pline, & par celui de tous les géographes anciens, les États de ce dernier étoient plus au midi. Suivant Masoudi, ceux du Balhara qui étoient alors fort vastes, & dont la capitale étoit *Mingher*, étoient voisins, au nord, du royaume de *Canoudge* ou de *Palibothra;* ils contenoient alors le Guzarate, le Concam & une partie du Décan : cet empire existoit encore l'an 943 de J. C.

La contrée que nous nommons aujourd'hui le *Guzarate*,

eſt appelée par Ptolémée, *Laricès (d);* elle renfermoit plusieurs villes, tant ſur le bord de la mer que dans l'intérieur des terres, entr'autres *Barygaza* & *Ozène* à préſent *Ugen*, dont nous avons déjà parlé; celle-ci étoit alors la demeure d'un roi que Ptolémée appelle *Tiaſcan:* c'eſt dans ce pays, la Laricès, qu'il place Minnagar qui, ſuivant M. d'Anville, eſt ſur l'Indus, poſition qui ne paroît point encore aſſez bien déterminée. Maſoudi appelle la capitale du Balhara *Mingher*, qui doit être Minnagar : or, les États du Balhara ne paroiſſent pas s'être étendus juſqu'à l'embouchure de l'Indus. Ptolémée en indiquant toutes les villes de l'Indo-ſcythie, ſituées aux environs de ce fleuve, ne fait aucune mention de celle-ci, & la place au contraire dans la Laricès. L'auteur du Périple en fait une place méditerranée, & dit qu'on apportoit de cette ville, qu'il appelle *métropole de la Scythie*, à *Barigaza* beaucoup de toiles de coton, comme on apportoit d'*Ozène* ou *Ugen* une quantité prodigieuſe de marchandiſes de toute eſpèce pour les étrangers. Si Minnagar eût été ſituée ſur l'Indus, aux embouchures duquel il y avoit un port très-fréquenté par les navigateurs, c'étoit dans ce port & non à Barygaza qu'il falloit tranſporter ces marchandiſes. Du temps de l'auteur du Périple, les poſſeſſions des Scythes avoient pu s'étendre au loin à l'orient de l'Indus & dans le midi, & Minnagar devenir leur métropole, ſans qu'elle fût ſur ce fleuve. Pietro della Valle, a obſervé que pluſieurs de nos géographes ont quelquefois confondu le *Mahi*, qui ſe jette dans la mer à Cambaye, avec l'Indus; & c'eſt peut-être une pareille erreur qui aura fait rapprocher *Minnagar* de

Pietro della Valle, t. IV, p. 56.

(d) Les lieux indiqués par Ptolémée, dans la Laricès, ſont les embouchures du fleuve *Mophis, Pacidare;* les embouchures du *Namade* (ou Nerbedah, ſur lequel eſt Barygaza), le promontoire *Mareum* ou *Malæum,* & dans le golfe de Barygaza, *Camanes*, *Nuſaripa* & *Pulipula;* dans l'intérieur des terres, il met *Barygaza, Agrinagara, Siripalla, Bammagura, Sazantium, Xaregère, Ozène,* capitale du roi Tiaſcan, *Minnagara, Tiatura* & *Naſica.*

l'Indus. Baldæus, dans sa description de l'Inde, nomme la ville de Monger, & la place dans le Guzarate, avec Pattepatan & Brodra.

Ptolémée place à la suite de la Laricès une autre contrée qu'il appelle *Ariacès Sadanorum (e)*, dans laquelle il met Hippocura, capitale du Baleocur ou Balhara. Dans l'intérieur des terres il indique un autre petit royaume dont

6.e Royaume. la capitale est nommée *Bætana*, & le roi, *Siriptolemæus*. Ce nom semble nous indiquer qu'un des Grecs de la Bactriane, lors de l'invasion des Scythes, se sauva dans cette contrée, & y forma un petit royaume. Ainsi la contrée appelée *Laricès*, qui occupoit une partie du Guzarate, & s'étendoit vers Surate, étoit bornée au midi par l'Ariacès qui, des côtes de la mer, se prolongeoit à l'est dans les terres.

Plus au sud, est une contrée occupée par des pirates *(f)*, tant sur les côtes que dans l'intérieur des terres, & enfin au sud de celle-ci étoit la *Limyrique (g)*, qui fait partie

(e) Dans l'Ariacès, Ptolémée place vers les côtes *Suppara*, les embouchures du *Gaor*, celles du Bynde, *Dunga*, *Simylla* emporium, *Balepatna*, & *Hippocura*, capitale du Baleocur. Dans l'intérieur du pays, il nomme *Manippala*, *Sarisabis*, *Tagara*, *Bætana*, capitale de Siriptolemæus, *Deopalli*, *Camaliba*, *Omenogara*; entre le Bynde & le Pseudostome, *Nagaruris*, *Tabaso*, *Inde*, *Tripangalida*, *Hippocura*, qu'il répète, *Subuttum*, *Sirimalaga*, *Calligeris*, *Modogulla*, *Petirgala*, *Banauasi*.

Masoudi, anc. rel. des Indes. *(f)* Dans la contrée des Pirates, sur les côtes, Ptolémée indique *Mandagora*, *Byzantium*, *Chersonesus*; les embouchures du *Nanaguna*, *Armagara*, *Nitra* emporium; & dans l'intérieur du pays *Olochæra* & *Musopalle*, la métropole.

(g) Dans la Limyrique, les villes maritimes & autres lieux, sont *Tyndis*, *Bramagara*, *Muziris* emporium, Calecariæ extrema, les embouchures du *Pseudostome*; *Podoperura*, *Semné*, *Cereura*, *Bacare*; les embouchures du *Baris*. Dans l'intérieur, à l'occident du *Pseudostome*, *Narulla*, *Cuba*, *Pallura*; entre le *Pseudosdostome* & le *Baris*, *Pasagé*, *Mastanur*, *Curellur*, *Punnata*, *Carura*, résidence de *Cirobothrus*, *Arembur*, Berderis, Pantipolis, Adarima, Corcur.

Le Balhara a occupé dans certain temps toutes ces contrées. Les auteurs Arabes qui en parlent, font aussi une description de l'Inde; mais les noms des lieux ne sont pas aisés à reconnoître, à cause des lettres Arabes qui servent à les exprimer, & qu'un point placé dessus ou dessous change. Dans le voisinage des États du Balhara, ils placent le royaume

du Concam. Mais, du temps de Ptolémée, l'empire du Balhara n'étoit pas aussi étendu qu'il le fut dans la suite, puisque *Cerobothrus* régnoit alors à *Carura*, ville de la Limyrique, que M. d'Anville place à *Kauri* dans le Concam; là étoit le port de Muzyris, très-fréquenté par les étrangers : au reste ce *Cerobothrus*, nommé par Ptolémée, auroit pu être un petit souverain de la dépendance du Balhara.

Au midi des nations dont Pline a parlé plus haut, il

---

de *Khouzr* ou de *Haraz*, qui a de nombreuses armées, & qui est plus fort en cavalerie, qu'aucun autre prince Indien. Il est ennemi juré des Arabes & de leur religion. Ses États sont situés sur une langue de terre; on y trouve beaucoup de richesses, quantité de chameaux & de bestiaux: ceux du pays négocient avec de l'argent qu'ils tirent du lavage, mais on dit qu'il y en a des mines dans l'intérieur. Je crois que ce pays est le Guzarate proprement dit; le nom de *Khouzr* paroît être le même.

À côté de ce royaume, est celui de *Taphek*, que Masoudi nomme *Saphen;* il n'est pas d'une grande étendue; le roi a des femmes blanches, qui sont les plus belles de toutes les Indes. Il est soumis aux rois dont les États environnent les siens, parce qu'il a peu de troupes. Il aime les Musulmans.

Ce pays confine à celui de *Rahmi*, sujet du Mehrage. Il paroît que ces Arabes s'enfoncent dans l'intérieur des terres, vers l'est. Le roi de Rahmi fait la guerre au roi de Khouzr, au Balhara, & à celui de Taphek. Il n'est pas considérable par sa noblesse, ni par l'antiquité de son royaume; mais il est très-puissant, sur-tout en éléphans. On trouve dans son pays les habits de coton les plus beaux & les plus fins. Quoiqu'il y ait de l'or & de l'argent, on se sert de coquillages pour monnoies. Il y a aussi des rhinocéros les plus estimés des Indes. Ce pays confine à la mer.

Après ce royaume, on en trouve un autre dans le voisinage, situé au milieu des terres, on le nomme *Kaschbin* ou *Kaschin;* ses habitans sont blancs, & ont les oreilles percées. Le pays est désert & couvert de montagnes.

Sur la côte, est un petit royaume, appelé *Hitrendge* ou *Catrendge*, qui est fort pauvre; mais il y a une anse où la mer jette de grandes pièces d'ambre gris.

Au-delà de ces royaumes, il y en a plusieurs dont le nombre est inconnu, entr'autres, celui de *Mouget;* les peuples sont blancs, & s'habillent comme les Chinois. Le pays est coupé par des montagnes qui sont couvertes de neiges. On y trouve beaucoup de musc qui passe pour le plus exquis; ce pays, comme on le voit, s'approche de la Chine, & doit faire partie du Thibet. Masoudi place au-delà, celui de *Mabed* ou *Habed* ou *Hated;* ce sont des Thibétans. Il y a beaucoup de villes & des armées nombreuses; les peuples ressemblent aux Chinois, dont ils ne sont séparés que par des montagnes & des rochers.

7.e Royaume. fait mention d'un petit royaume, *pauperior Charmarum rex;* ce prince n'avoit que soixante éléphans & peu de troupes. C'est après ce petit royaume qu'il place la nation des *Pandæ* qui étoit très-puissante, puisqu'il y avoit dans le
8.e Royaume. pays qu'elle habitoit, trois cents villes, & que le souverain avoit cent cinquante mille hommes de pied & cinq cents éléphans. Le P. Hardouin, dans ses notes sur Pline, place ces *Pandæ* dans la péninsule du Guzarate, entre Cambaye & l'Indus; mais ils doivent être plus au midi, puisque Pline lui-même les fixe au-dessous d'une province où doit être Barygaza. Cet empire devoit occuper quelques portions du Décan, les côtes de la mer, s'étendre jusqu'au cap Comorin, & former le royaume que Pline nomme ailleurs *Pandionis regio.* M. d'Anville ne parle point de ces *Pandæ*, mais il observe seulement, à l'occasion de la contrée *Pandionis regio*, que les Indiens ont conservé la mémoire d'un *Pandi-mandalam* ou royaume des *Pandis.* On ne peut méconnoître ici le nom de la nation des *Pandæ* qui formoit anciennement un si puissant royaume. M. d'Anville place le port des *Necanides*, dont parle Pline, vers *Goa:* or ce port, suivant cet écrivain, & suivant l'auteur du Périple, qui le nomme *Nelcynda*, appartenoit à
Page 126. Pandion. M. d'Anville a remarqué encore que le *Pandi-mandalam* ou le royaume des *Pandis*, s'étendoit dans la partie la plus reculée vers le midi, & que les Indiens du pays se disent *Pandis* d'origine, comme étant les anciens habitans du *Pandi-mandalam.* Ajoutons ici, pour avoir avec plus de précision les bornes des États du Balhara & de l'empire des *Pandæ*, que, suivant l'auteur du Périple, il y avoit au nord du port de *Nelcynda* qui appartenoit à Pandion, un autre port très-fréquenté nommé *Muziris*, qui étoit sous la domination du roi *Ceprobot*, que Pline nomme *Celebrot.* M. d'Anville place ce port à *Vizindruck*, au nord de Rajapour: ainsi les limites des États de Pandion ou des *Pandis*, doivent être entre ce port & Goa. En général, M. d'Anville a mieux connu l'Inde qu'aucun

autre géographe; il a fixé exactement certaines positions, mais il y en a quelques-unes sur lesquelles on peut n'être pas de son avis, & il n'a pas parlé de tous les peuples Indiens dont il est fait mention dans les anciens, quoiqu'on dût s'attendre à les trouver indiqués dans son ouvrage sur l'Inde.

Pline donne encore au port des *Necanides* le nom de *Becare*, & dit qu'on y apportoit de l'intérieur du pays le poivre nommé *cottona*, sur des barques faites d'un seul arbre. L'auteur du Périple, parmi les différentes marchandises qu'on apportoit à ce même port, qu'il appelle *Baraces*, indique le poivre qu'il nomme *cottonaricum;* Pline dit simplement *cottona*, mais il est visible qu'il faut lire, comme dans le Périple, *cottonaricum*, ce qui désigne le poivre du *Canara*.

On voit par ce détail que toute cette côte occidentale de l'Inde étoit occupée principalement par deux puissans empires dont l'un, situé dans le Guzarate & le Concam, a formé ce qu'on a appelé depuis, l'*empire du Balhara;* l'autre s'étendoit depuis le Canara jusqu'au cap Comorin, c'est-là proprement la côte de Malabar, & c'étoit alors le pays des Pandis ou *Pandæ*, & la région de Pandion, *Pandionis regio*. Pline dit que cette nation étoit gouvernée par des femmes, genre de gouvernement qui existe encore en plusieurs endroits de l'Inde, mais sur-tout dans cette même contrée. Suivant les voyageurs modernes, vers le pays de Travancour habite la reine d'Attingue, souveraine d'un État où les Anglois ont un comptoir nommé *Anjengue*. Par les loix du pays, ce doit toujours être une femme qui règne; elle ne peut se marier, mais elle a la liberté de choisir les jeunes gens qui lui plaisent; les enfans mâles qu'elle en a sont mis parmi la noblesse, & les filles seules prétendent à sa succession. Cette coutume est bien ancienne, puisqu'elle existoit du temps de Pline.

Jean-Henri Grose. Rel. des Indes, p. 351.

Il reste encore dans l'Inde des vestiges de la puissance des deux empires dont je viens de parler; ce sont d'anciens

monumens que plusieurs voyageurs croient devoir mettre au rang des merveilles du monde. Il y a quelques-uns de ces monumens que les Indiens attribuent à Alexandre; mais ce conquérant n'a point pénétré vers le Guzarate. Tels sont ceux que l'on voit à Salcette, à Houra & en quelques autres endroits. On peut en lire la description dans le voyage de M. Anquetil, & dans plusieurs autres relations.

T. I, p. 234 & 406.

Suivant l'auteur du Périple, le roi Pandion étoit maître de la côte où l'on pêche les perles, & au cap Comorin il y avoit un port où les dévots, tant hommes que femmes, venoient se baigner en mémoire d'une déesse qui s'y rendoit tous les mois pour y prendre le bain. Strabon nous apprend que ce même *Pandion* & un autre roi nommé *Porus* envoyèrent un ambassadeur à Auguste avec des présens. La table Théodosienne indique un temple d'Auguste à Muzyris. Ces faits prouvent que l'on faisoit alors sur toute cette côte un très-grand commerce; ce qui a fait dire à Pline : *digna res nullo anno imperii nostri minùs H-S quinginties exhauriente Indiâ & merces remittente quæ apud nos centuplicato veneant.* Ce roi Pandion qui vivoit du temps d'Auguste, est probablement le prince que le Bagavadam nomme *Pandou* ou *Pandou-rajah*, le rajah de Pandou.

L. XV, p. 686

L. VI, c. 23.

Mém. de l'Acad. t. XXXVIII, p. 334.

Mais, pour se former une idée plus exacte de l'empire de ce prince, jetons un coup-d'œil sur les détails géographiques de Ptolémée que nous avons laissé à l'endroit où il termine la Limyrique. Au-dessous & au sud de cette contrée, il place la nation des *Aii (h)*, chez lesquels étoit le port de *Melcynda*, que Pline nomme *Nelcynda;* il appartenoit à Pandion : ainsi ces peuples faisoient partie de son empire; ils sont situés vers Cranganor, où l'on trouve

(h) Dans le pays des *Aii*, il place *Melcynda*, *Elancorum emporium*, *Cottiara metropolis*, *Bamala*, *Comaria extrema*, & dans l'intérieur du pays, *Morunda*.

encore

encore une ville nommée *Aï-cotta*, nom, comme l'a obſervé M. d'Anville, qui déſigne une place des *Aïi.* Ptolémée appelle leur métropole *Cottiara;* mais il ne dit pas qu'il y eût un roi. De-là, il paſſe rapidement au cap Comorin, *Comaria extrema*, après lequel il place les *Carei (i)*, où ſont Soſicure & Colchi, que M. d'Anville prend pour Tutucurin & Kilkar, à la pointe de la preſqu'île de l'Inde. Ptolémée nomme encore quelques places ſoumiſes à Pandion dans le Sinus Agaricus, qui eſt entre le continent & l'île de Ceylan; mais en décrivant l'intérieur du pays *(k)*, il nous fait connoître plus amplement la puiſſance de ce prince. La ville de *Modura*, la même que Pline appelle *Moduſa*, étoit ſa capitale; c'eſt, comme l'a remarqué M. d'Anville, *Maduré.* Ptolémée indique encore dans ce pays, qu'il appelle des Pandioniens *(l)*, *Tænur*, *Perincari*, *Corindiur*, *Tangala*, que je crois devoir prendre la première pour *Tanor*, au midi de Calicut; la ſeconde pour *Travancor*, le π mis à la place d'un τ; la troiſième pour *Couloutour*, & la quatrième pour *Tendicallou.* Il y a apparence que les peuples qu'il nomme *Bati (m)*, faiſoient partie de l'empire de Pandion; *Nigama* étoit leur métropole, mais Ptolémée ne dit pas qu'elle fut un ſiége royal, M. d'Anville croit que c'eſt Négapatan.

Pline ne paroît point parler de la côte de Coromandel; il nomme, après les *Pandæ*, pluſieurs autres peuples qui ſemblent devoir être placés dans l'intérieur de la preſqu'île. La côte peut-être lui étoit moins connue; & en effet, on n'y voit point une ſuite de ports & d'entrepôts

(i) Chez les *Carei* & dans le golfe colchique, où l'on pêche les perles, Soſicure, *Colchi emporium*, les embouchures du Solène.

(k) Les lieux intérieurs du pays des *Carei*, ſont *Mendela*, *Sélur*, *Tittua* & *Mantitur.*

(l) Les lieux intérieurs des Pandioniens, ſont *Tænur*, *Perincari*, *Corindiur*, *Tangala*, *Modura*, réſidence de Pandion, *Acur.* Sur la côte ſont le promontoire de *Corcy* ou *Calligicum*, *Argar* & *Salur.*

(m) Chez les *Bati*, les lieux de la côte, ſont *Nigama*, métropole du pays, *Talchir*, *Curula;* les lieux intérieurs, *Calindoca*, *Bata*, *Tallara.*

de commerce, comme ſur la côte occidentale : nous nous y arrèterons cependant un moment. Suivant les auteurs Arabes, il exiſtoit dans les IX.ᵉ & X.ᵉ ſiècles un puiſſant empire qu'il faut placer ſur cette côte, dans la partie méridionale. Maſoudi & les voyageurs Arabes, dont les relations ont été traduites par M. l'abbé Renaudot, parlent d'un pays qu'ils nomment *Zapage*, *Ranage* ou *Zanege* ou *Zinge :* cette incertitude vient des lettres arabes qui ſe reſſemblent entr'elles, & de la mauvaiſe poſition, ſoit des points diſtinctifs des lettres, ſoit des voyelles. La vraie leçon eſt *Zange* ou *Zinge* ou *Zanege*, peuple de l'Inde dont, ſuivant les auteurs Arabes, le ſouverain portoit le titre de *Mehrage* ou *Maha-rajah.* Il eſt, ſuivant Maſoudi, le roi des îles, & ſon pays, qui a 900 lieues de tour, eſt entre les Indes & la Chine, à l'oppoſite de cette contrée. Du temps de ces auteurs, c'étoit un grand & puiſſant empire. Maſoudi y joint pluſieurs îles qui ſont aux environs, entr'autres celle de *Serbezza* qui a 400 lieues de tour; celle de *Rahmi* qui en a 800 ; celle de *Cata* qui en a 80, & qui eſt au milieu de la route de la Chine, au pays des Arabes. Le *Maha-rajah* règne ſur toutes ces îles, & celle où il fait ſon ſéjour eſt ſi peuplée que les coqs ſe répondent à la diſtance de plus de 100 lieues. Autrefois un roi du cap Comorin entreprit de lui faire la guerre ; le Maha-rajah le vint attaquer avec mille vaiſſeaux, le défit, lui coupa la tête & s'en retourna dans ſes États : depuis ce temps le roi de Comar, lorſqu'il ſe lève tous les matins, ſe tourne du côté du pays de *Zanege,* en ſe proſternant pour honorer le Maha-rajah.

Pour parvenir à fixer la ſituation de ce puiſſant empire, il faut d'abord obſerver que les Arabes ſont dans l'uſage d'appeler *île* ce qui n'eſt que preſqu'île ; ils diſent l'*île des Arabes* pour déſigner l'Arabie ; l'*île des enfans d'Omar* pour marquer la Méſopotamie : ainſi ils ont donné à différens royaumes, ſitués ſur la côte de Coromandel, le nom d'*île*, d'autant plus que ces royaumes ſont dans la preſqu'île de

l'Inde. Une preuve de ce que j'avance, c'est que l'île ou le royaume de *Rahmi*, à qui l'on donne 800 lieues de circonférence, & que l'on dit être soumise au Maha-rajah, étoit voisine d'un côté au pays du Balhara; ainsi pour confiner avec le Concam, elle devoit être dans la presqu'île de l'Inde : c'est probablement ce que nous nommons le *Gingi*, dont le nom diffère peu de celui de Zinge.

Ce grand empire du Mehrage comprenoit, du temps des auteurs Arabes, de vastes provinces sur la côte orientale de l'Inde, & étoit très-puissant dans les IXe & Xe siècles de l'ère chrétienne; mais nous ignorons son origine & son antiquité. Il fut probablement détruit vers l'an 1200, par un nouveau souverain de Bisnagar, qui avoit fait de grandes conquêtes, & qui venoit de s'établir dans ce pays. C'est du titre de *Maha-rajah* qu'on a formé le nom des *Maharattes* ou *Marattes*. Grosse prétend qu'à l'irruption des Mogols, plusieurs des naturels du pays, qui ne voulurent pas se soumettre, se retirèrent dans les montagnes où ils vécurent de brigandages ; que sous Aureng-zeb, un d'entr'eux prit le titre de *Marrajah* ou *grand Rajah*, ce qui a fait donner à ses sujets le nom de Marattes. Mais ce que nous venons de rapporter prouve que long-temps avant les Mogols, il y avoit un *Maha-rajah* & des *Marattes*. Ce sont vraisemblablement les plus anciens naturels du pays qui, dans les différentes irruptions des étrangers, antérieures à celle des Mogols, se sont retirés ou dans des montagnes ou vers la côte orientale, sur laquelle ils ont formé, dans le temps dont il s'agit, une domination particulière, pour n'être pas soumis ni aux nouveaux conquérans, ni aux princes qui, établis sur la côte occidentale, étoient en relation avec une foule d'étrangers.

Henri Grosse, p. 107, 129.

M. d'Anville observe que la côte de Coromandel est ainsi nommée par corruption de *Soro-mandalam* ou royaume des *Soro;* mais il ne s'étend point sur cette nation. Ptolémée nous fournit à ce sujet quelques détails qu'il est nécessaire

de rassembler. Toute cette côte opposée à Ceylan & un peu au-dessus, est nommée *Paralia Soringorum (n)* ou *Soretanon :* voilà ces *Soræ* ou *Soro* des Indiens, chez lesquels, selon Ptolémée, coule un fleuve qu'il appelle *Chaberis*, que nous reconnoissons dans le *Caveri*, fleuve du Tanjaour. Bien avant dans les terres on trouve encore une ville appelée *Schiringa-patnam*, qui paroît avoir conservé l'ancien nom des *Soringæ*. Parmi les villes du pays, Ptolémée nomme *Tennagora*, qui paroît répondre à Tanjaour, & Orchura étoit la résidence du roi. Ces peuples occupoient une grande étendue de pays, puisque Ptolémée indique encore des *Soræ nomades (o)*, situés entre les monts *Bittigus* & *Adisathrus*, & chez lesquels étoient les villes de *Sangamarta* & *Arcati regia Sora :* actuellement encore, près d'*Arcate*, on trouve un lieu nommé *Schangamarou*, qui paroît répondre au *Sangamarta* de Ptolémée. Ces Nomades étoient peut-être indépendans des autres *Soræ*, puisqu'ils avoient un roi particulier; ils étoient voisins du mont *Bittigus*, & les peuples des environs de cette montagne étoient appelés *Bittigi*. Or, encore à présent, ceux du Carnate, où se trouve *Arcate*, portent le nom de *Badegas*, & parlent une langue particulière qu'ils nomment le *Badega* ou *Telongou* & *Talenga ;* c'est la langue des peuples du Décan & de toute cette partie de l'Inde. Le nom de *Badega* répond à celui de *Bittigi*. Tous ces peuples ont vraisemblablement formé dans la suite l'empire du Mehrage ou Maha-rajah, & le Gingi en étoit une partie; mais on ne sait point si du temps de l'auteur du Périple, l'empire du Mehrage existoit, s'il est le même que celui des *Soro*, ou si c'en est un autre qui a succédé à celui-ci.

Au-dessus des *Soringæ*, Ptolémée place les *Aruari* ou

(n) Dans la Paralia des Soringes, Ptolémée place la ville de Chabéris, l'embouchure du Chabéris, & le port *Sobura ;* dans l'intérieur du pays, *Caliur, Tennagora, Icur, Orthura regia Sornatis, Bere, Abur, Carmara, Magur.*

(o) Chez les Soræ nomades, *Sangamarta* & *Arcati regia sora.*

Aruarni (p), chez lesquels étoit située la ville de Malanga, qui étoit la demeure du roi *Bassaronagas;* ce pays paroît avoir formé un petit royaume, dont, suivant ce géographe, la ville capitale étoit *Maliarpha*, que M. d'Anville prend pour Méliapour: ces *Aruari* occupoient par conséquent une partie du Carnate.

C'est au nord de ces peuples, que Ptolémée place les *Mesoli (q)*, qui répondent à Masulipatan; la capitale étoit *Pityndra :* mais Ptolémée ne dit pas qu'il y eût de roi. Peut-être que ces peuples étoient soumis aux *Aruari.* L'auteur du Périple dit que le pays des *Mesoli* ou la *Mesolia* s'étendoit au loin dans les terres.

Au-dessus des *Mesoli* oú de Masulipatan, ce même auteur, qui ne parle point des *Aruari*, met une contrée qu'il appelle *Desarène*, qui étoit remplie d'éléphans; ensuite différentes nations barbares, anthropophages & peu connues, après lesquelles on parvient au Gange. Il paroît que ces nations s'étendoient fort avant dans les terres vers l'ouest, & qu'elles formoient une espèce de chaîne qui se prolongeoit jusqu'au Guzarate, auprès duquel nous avons vu des nations libres & indépendantes qui s'étendent à l'est. Cette partie est peu connue encore. Là, sans doute, plusieurs des anciens habitans vivent à l'abri des révolutions qui arrivent dans les contrées du nord & dans celles du midi de la presqu'île, fréquentées par un trop grand nombre d'étrangers qui aspirent à s'y établir.

Ptolémée entre dans de plus grands détails sur cette contrée moins connue & moins fréquentée des anciens,

---

(p) Sur la côte des Aruari, Ptolémée indique *Poduca emporium*, *Melange emporium*, les embouchures du Tyna, Cottis, *Maliarpha emporium;* dans l'intérieur du pays Cérauge, un Præsidium, Carige, Poleur, Picendaca, Iatur, Scopolura, Icarta, *Malanga regia Bassaronagis*, Candi patna.

(q) Les lieux maritimes des Mesoli, selon Ptolémée, sont l'embouchure du Mesolus, *Contacossyla emporium*, Coddura, *Alosygne emporium*, & le lieu où l'on s'embarque pour aller dans la Chrysès: les lieux intérieurs sont Calliga, Bardamana, Coruncula, Pharythra, *Pityndra metropolis.*

que les autres parties de l'Inde; mais il règne beaucoup de confusion dans son récit, parce qu'il confond une rivière de Ganga qui vient de l'ouest, avec le grand Gange, assez près duquel elle se décharge dans la mer, ou le *sinus Gangeticus (r)*. Ainsi, au-dessus du pays des *Mesoli* ou de Masulipatan, il place les embouchures du fleuve *Dosaron*. Nous avons observé que, suivant l'auteur du Périple, il y a dans cette contrée, appelée *Dosarène*, beaucoup d'éléphans, qu'il nomme *bosare*. Cet écrivain paroîtroit vouloir mettre une espèce de rapport entre le nom du pays & celui de ces animaux; mais sans nous arrêter à cette circonstance, il nous suffit de remarquer qu'on trouve encore sur cette côte un fleuve nommé *Venseron*, qui paroît avoir quelque ressemblance avec le nom de Dosaron. Ptolémée indique une place qu'il appelle *Cocala*, & que M. d'Anville fait répondre à *Sicacol*. Dans l'intérieur du pays au-dessus des *Mesoli*, il met les *Salaceni (s)* le long des monts *Aruréens*, & nomme entr'autres villes celle de *Benagorum*, qui pourroit être Bagnagar. Ce doit être encore dans ces environs qu'il faut placer les *Coceonagæ (t)*, qu'il fait voisins du Gange; mais ce ne peut être que du Ganga, puisqu'il met chez eux la ville de *Dosara*, qui devoit sans doute être la capitale de la Dosarène, contrée située avant

(r) Dans le finus Gangeticus, Ptolémée place *Palura*, *Naniga na*, *Caticardama*, *Canagara*; les embouchures du *Manda*, *Cottobara*, *Sippara*; les em'ouchures du Tyndis, Mapura, Minnagara; les embouchures du Dosaron, Cocala; les embouchures de l'Adamas, Cosamba, ensuite la bouche la plus occidentale du Gange, nommée *Cambysus*; c'est probablement celle du Ganga, qui se rapproche beaucoup du vrai Gange. Baldæus, en parlant des diamans, dit qu'on n'en connoît que quatre mines dans les royaumes de Golkonde & de Visapour. ainsi que dans deux rivières, l'une au royaume du Bengale, & l'autre dans l'île de Borneo Cette rivière du Bengale est probablement celle que Ptolémée nomme ici *Adamas*.

(s) Les villes des Salaceni, sont Benagorum, Castra, Magaris; dans l'intérieur des terres, on trouve une montagne, appelée à présent, *Calagasch*, d'où peut-être le nom de *Salaceni*, tire son origine.

(t) Chez les Coceonagæ, Ptolémée place les villes de Dosara, Cartinaga & Cartalina.

les embouchures de cette rivière. Ptolémée indique encore d'autres nations le long du Gange, qui, en cet endroit, paroît devoir être la rivière de Ganga; tels sont les *Sabaræ* *(u)*, chez lesquels il y a beaucoup de diamans.

Après avoir fait le tour entier de cette presqu'île de l'Inde, & nous être arrêtés un moment avec l'auteur du Périple & Ptolémée, sur la côte orientale, revenons à Pline qui nomme une foule de nations Indiennes. Quoiqu'il soit impossible de fixer leur situation, elles paroissent devoir occuper l'intérieur du pays; Pline ne dit pas qu'elles eussent de rois, ne fait pas connoître leur puissance, ni la force de leurs armées; en sorte qu'on peut présumer qu'elles étoient, ou sous la dépendance des empires voisins dont il a parlé, ou qu'elles étoient libres & ne formoient que des nations isolées. Jusqu'ici, il est descendu du nord au sud; à l'égard de ces nouvelles nations, il remonte du sud au nord, en partant du pays des *Pandæ*, pour revenir à l'embouchure de l'Indus & à l'île de *Patala*. *Post hanc trecentarum urbium*, c'est-à-dire, après les *Pandæ* qui avoient trois cents villes, viennent les *Syrieni*, les *Derangæ*, les *Posingæ*, les *Buzæ*, les *Gogiarci*, les *Umbræ*, les *Nerei*, les *Brancosi*, les *Nobundæ*, les *Cocondæ*, les *Nesei*, les *Pedatritæ* ou *Palatitæ*, les *Salobriasæ*, & les *Olostræ* ou *Orostræ*, qui sont voisins de l'île de Patala, *Patalam insulam attingentes*. Tous ces noms doivent être singulièrement défigurés & corrompus. Je serois tenté de croire que les *Syrieni*, qui sont les premiers après les *Pandæ*, sont les *Soræ* dont Ptolémée a parlé, qui étoient voisins de l'empire de Pandion; les *Buzæ* pourroient répondre à ceux de *Visapour*, les *Cocondæ* à ceux de *Golconde*, les *Pedatritæ* à ceux de *Patri*, au sud-est d'Aureng-abad. Dans Masoudi, on trouve un royaume de l'Inde, nommé *Serbezza*, qui pourroit être le même que celui des *Salobriasæ*. Si l'on avoit exactement tous les différens noms que les Indiens

---

(u) Leurs villes sont Tasopium & Caricardama.

ont donnés, & donnent à présent aux contrées qu'ils habitent, on pourroit parvenir à reconnoître ceux-ci, & peut-être à concilier & à éclaircir les anciens géographes. Quand on veut comparer cet intérieur de la presqu'île de l'Inde, d'après Pline, avec ce que Ptolémée en dit, on est étonné de ne retrouver aucune ressemblance dans les noms des peuples. De plus, il ne paroît pas, suivant Ptolémée, qu'il y eût dans cet intérieur des royaumes particuliers. En général, il est difficile de faire marcher ensemble ces deux géographes: Pline, comme nous l'avons dit, remonte du sud au nord; Ptolémée suit un autre ordre. Dans le voisinage de la Laricès, & au-dessus d'*Ozène* ou *Ugen*, demeure du roi *Tiascan*, vers le Guzarate, il place les *Pulindæ agriophagi*, & au-dessus de ceux-ci, les *Chatriæi*, chez lesquels il y avoit plusieurs villes *(x)*, que Ptolémée place à l'orient & à l'occident de l'Indus; mais comme il y a bien loin des environs d'*Ugen* & du fleuve *Namade*, d'où ce géographe part, à l'Indus, il y a apparence qu'il a confondu ici, comme plusieurs géographes modernes, l'Indus avec le *Mahi*, qui se jette dans la mer à Cambaye. L'auteur du Périple parle de ce fleuve, qu'il nomme *Maïs*, & dit qu'il est grand. Entre les monts *Sardoniques* & le mont Bittigus, Ptolémée place les *Tabasi*. Dans l'Ariacès, voisine de la Laricès, il a indiqué une ville de *Tabaso*; c'est sans doute dans cètte contrée & dans cette ville que les *Tabasi* demeuroient. Au-dessus, jusqu'au mont *Vindius*, le long & à l'orient du Namade, appelé aujourd'hui *Nerbedah*, étoient les *Parapiotæ*, chez lesquels demeuroient les *Rhannæ (y)*.

Ptolémée descend vers le midi, & place auprès du fleuve *Nanaguna*, les *Phyllitæ* & les *Bittigi*; ceux-ci sont la grande nation, nommée *Badegas*, qui s'étend dans le Carnate.

(x) Ces villes, sont Nigranigramma, Antachara, Sudassana, Syrnisica, Patistama, Tisapatinga.

(y) Leurs villes, sont Cognabonda, Ozoabis, Osta & Cosa.

Parmi

Parmi les *Phyllitæ,* le long du fleuve, habitoient les *Condali* avec les *Bittigi,* & près du mont *Bittigus* les *Ambastæ (z).* Entre les monts *Bittigus* & *Adisathrus,* sont les *Soræ* Nomades, dans le voisinage d'*Arcate,* dont j'ai parlé plus haut. À l'orient du mont *Vindius,* sont les *Brolingæ (a);* au-dessous de ceux-ci, les *Poruari (b),* & plus bas, jusqu'au mont *Uxentus* les *Adisathri (c);* à l'orient de ceux-ci, les *Mendalæ (d)* qui paroissent s'étendre jusqu'au Gange. Sous les monts *Bittigi,* sont des *Brachmanes mages (e),* qui s'étendent jusqu'aux *Béti;* sous l'Adisathrus jusqu'aux monts *Aruræi,* sont les *Badiamæi (f),* sous l'*Uxentus* les *Dryllophillitæ (g),* & à leur orient, les *Cocconagæ,* dont j'ai déjà parlé.

De toutes ces montagnes de l'intérieur de la presqu'île de l'Inde, dont il est fait mention dans Ptolémée, M. d'Anville ne s'est attaché qu'aux *Apocopi* & au *Vindius;* il soupçonne que les *Apocopi* sont vers le canton de Malua & de Ranas, aux sources du *Nerbedah* ou *Namade;* mais je serois tenté de croire qu'il faut les placer plus à l'ouest vers l'Indus: il ne parle point du *Sardonix,* où l'on trouve des sardoines; d'ailleurs Ptolémée n'en dit pas assez pour qu'on puisse l'indiquer.

Quant au mont *Vindius,* M. d'Anville en fait une chaîne située auprès de Narvar; mais je crois qu'il la faut étendre vers le midi, puisque Ptolémée en fait sortir le Namade ou Nerbedah, & le Nanaguna, sur lequel M. d'Anville est embarrassé, ce qui l'oblige de supposer qu'il y a erreur au sujet de ce dernier fleuve dans ce géographe:

(z) Leurs villes, sont Agara, Adisathra, Soara, Nygdosora, Anara.

(a) Leurs villes, sont Stagabaza, & Bardaotis.

(b) Bridama, Tholobona, Malæta.

(c) Maliba, Aspathis, Panassa, Sagéda metropolis, Balantipyrgum.

(d) Astagura, & auprès du fleuve, Sambalaca, Sigalla, Palibothra; ici Ptolémée est sur le bord du vrai Gange, Tamalites, Orcophanta.

(e) Leur ville est Brachme.

(f) Leur ville est Tathilla.

(g) Leurs villes sont Sibrium, Opotura, Ozoana.

en conſéquence il prend le Nanaguna pour celui qui porte à préſent le nom de *Nagotana ;* mais comme ces deux fleuves ſe jettent dans le golfe de Barygaza, ou un peu plus bas, il convient qu'au premier coup-d'œil, d'après Ptolémée qui le tire de fort loin, on le prendroit pour le *Tapti* qui vient en effet de fort loin, ce qui ne peut être appliqué au *Nagotana.* Quoi qu'il en ſoit, comme ces deux fleuves *Namade* & *Nanaguna* prennent leur ſource dans les mêmes montagnes nommées *Vindii,* il faut placer ces montagnes vers *Schitor* & *Ugen*, en s'étendant du nord au midi juſqu'à *Brampour* & *Aurengh-abad;* de-là ſortent en effet le *Nerbedah* ou *Namade*, & le *Tapti,* qui ne peut être que le Nanaguna.

Le mont Bittigus, dont M. d'Anville ne parle point, ainſi que des ſuivans, eſt la chaîne des Gattes, qui deſcend depuis les pays voiſins du golfe de Cambaye, c'eſt-à-dire, l'Ariacès & la Limyrique, juſqu'au cap Comorin. Cette chaîne doit avoir cette étendue ſelon Ptolémée, puiſqu'il en fait ſortir, dans la partie du nord, les fleuves Pſeudoſthome & Baris, & dans celle du midi le Solène qui eſt au cap Comorin; c'eſt à l'eſt de ces montagnes que demeuroient les *Badegas* ou *Bittigi.*

L'Adiſathrus eſt une autre chaîne de montagnes d'où ſort le *Chaberis*, appelé aujourd'hui *Caveri*, qui ſe rend à la mer dans le Tanjaour: or, ce fleuve vient de fort loin, & du côté oriental de la chaîne des Gattes; mais comme dans ce long cours il rencontre d'autres montagnes ſituées dans le Maiſſour, ce ſont probablement ces dernières d'où Ptolémée le fait ſortir, & ce ſont celles-ci que je crois être l'Adriſathrus.

Des branches de ces montagnes qui remontent au nord juſqu'à la rivière de Maſulipatan, doivent être celles que Ptolémée appelle *Orudii.* Il en fait ſortir le *Tyna*, fleuve qui, ſelon M. d'Anville, eſt aux environs d'Arcate, & ſe jette à la mer ſur la côte orientale. Le Meſolus ou le fleuve de Maſulipatan, appelé aujourd'hui *Khriſchna*, ſort

aussi de la même chaîne qui tourne vers l'ouest par Golconde pour aller rejoindre la grande chaîne des Gattes: cette nouvelle chaîne transversale passe dans le Décan, & jette différens rameaux vers le nord. C'est à cette partie septentrionale, au-dessus de Bagnagar & du Khrischna, que je crois devoir attribuer le nom d'*Uxenthus* donné par Ptolémée aux montagnes d'où sortent le Tyndis, le Dosaron & l'Adamas, fleuves qui se déchargent à la côte orientale, au nord de Masulipatan. C'est ainsi qu'en s'appuyant du cours des fleuves, on peut parvenir à connoître toutes ces montagnes dont parle Ptolémée, & l'on voit qu'il s'est formé une idée assez exacte des principales chaînes de l'Inde.

Jusqu'ici j'ai parcouru avec Pline, Ptolémée & l'auteur du Périple, toute la presqu'île; le premier, que je me propose de suivre plus particulièrement, reprend, en remontant du sud au nord, à l'île de Patala, située à l'embouchure de l'Indus, & indique encore plusieurs nations Indiennes qui habitent le long de ce fleuve, du sud au nord. A l'occident de l'Indus, il nomme les *Amatæ*, les *Bolingæ*, les *Gallitalutæ*, les *Dimuri*, les *Megari*, les *Ordabæ*, les *Mesæ;* au-delà, les *Uri*, les *Sileni;* ensuite sont des déserts de 250 milles : après les avoir traversés, on trouve les *Organagæ*, les *Abaortæ*, les *Sibaræ* & les *Suertæ;* au-delà desquels sont de nouveaux déserts pareils aux précédens; ensuite habitent les *Sarophages*, les *Sorgæ*, les *Baraomatæ* & les *Gumbritæ*, au nombre de douze nations qui ont chacune deux villes; plus loin, les *Aseni* qui en ont trois, celle de *Bucephala* étoit leur capitale. On voit par cette énumération, que du temps de Pline, toute cette contrée étoit très-connue; mais cet écrivain n'en dit pas assez pour que l'on puisse fixer la demeure de tous ces différens peuples, qui paroissent ne pas former de grandes nations. La ville de *Bucephala* doit être placée dans la contrée septentrionale que l'Indus arrose. Au-delà sont les *Montani*, au pied du Caucase; ensuite les *Soleadæ*

& les *Sondræ*, après lesquels, en traversant l'Indus, on rencontre les *Samarabriæ*, les *Sambraceni*, les *Brisabritæ*, les *Orsii*, les *Antixeni* & les *Taxilæ*, chez lesquels il y a une ville célèbre appelée *Taxila*, que M. d'Anville, qui a plus examiné cette partie de l'Inde, que les autres contrées, place à Attek. Dans un endroit appelé *Amandra*, il y a quatre peuples, les *Peucolaïtæ*, *Arsagalitæ*, les *Geretæ* & les *Asoii*. M. d'Anville fixe la ville de *Peucela* dans un lieu qui porte encore le nom de *Pocual;* du reste, il ne fait aucune mention de tous ces peuples; il s'est attaché plus particulièrement à reconnoître les différens fleuves qui se jettent dans l'Indus, dont il est parlé dans l'expédition d'Alexandre.

Ptolémée entre dans quelques détails sur cette contrée que nous nommons à présent le *Penjab*, où une foule de rivières se jettent dans l'Indus; voisine de la Perse & de la Bactriane, elle a été plus exposée qu'aucune autre aux invasions des étrangers, & par cette raison, au déplacement de différens peuples & même à leur destruction, & c'est probablement pour cette raison, que nous ne retrouvons plus les mêmes noms que nous voyons dans les anciens géographes, d'autres peuples les ont remplacés.

Antiq. de l'Inde, page 6. Aux sources du *Choès* ou *Coas*, fleuve qui porte encore aujourd'hui le nom de *Cow*, Ptolémée place les *Lambatæ*, qui s'étendent jusqu'aux monts *Comedi*.

Ibid. page 8. À celles du *Suastus*, aujourd'hui *Suat*, est la Suastène.

À celles de l'Indus, sont les *Daradræ*.

Aux sources du *Bidaspes* ou *Hydaspes*, du *Sandrabalis* & de l'*Adris*, Ptolémée place la *Caspiria*. M. d'Anville, *Page 23.* fait du premier de ces fleuves, le *Schantroze*; il ne parle point du second ni du troisième, & il prend la *Caspiria* pour le Kaschmir.

Aux sources du *Bibalis* (autrement *Hyphasis)* du *Zaradrus*, du *Diamuna* & du *Ganges*, Ptolémée place la contrée, qu'il appelle *Cylindrine*, & sous les Lambatæ & la

Suaſtène, la *Goryæa (h)*. Suivant M. d'Anville, l'*Hyphaſis* eſt le fleuve Caûl. Il croit que le *Zaradrus* eſt le même que l'*Aceſinès*. Du reſte, il eſt aiſé de reconnoître dans le *Diamuna*, le *Djemna* ou *Jemna*. Page 32.

Entre le *Suaſtus* & l'*Indus*, ſont, ſuivant Ptolémée, les *Gandaræ (i)*, entre l'*Indus* & le *Bidaſpes;* le long du premier eſt une contrée nommée *Varſa (k) ;* autour du *Bidaſpes*, eſt le pays des *Pandouens (l)*, nom qui reſſemble beaucoup à celui des *Pandæ* ou *Pandéens*, dont nous avons parlé plus haut, qui demeuroient dans le midi de la preſqu'île. Peut-être que quelqu'un des événemens qui nous ſont inconnus, aura occaſionné une émigration de ces Pandouens ſeptentrionaux, dont une grande partie ſe ſera retirée vers le midi, où elle aura formé dans la ſuite un grand empire; ces émigrations ont été fréquentes dans les Indes, & partent toutes du nord, parce que cette contrée étoit la plus expoſée à être envahie.

Vers l'orient des *Pandouens*, juſqu'au mont *Vindius*, ſont les *Caſpiræi (m);* à l'orient de ceux-ci, les *Gymnoſophiſtes*, & auprès d'eux, autour du Gange, les *Detychæi*, dont je parlerai plus bas.

Avant que de paſſer aux nations voiſines du Gange, il ne ſera pas inutile de nous arrêter ici avec Pline, ſur ce qu'il dit de l'île de *Taprobane* ou *Palæſimunde;* elle formoit, ſuivant cet écrivain, un royaume particulier,

---

(h) Les villes de ce pays, ſelon Ptolémée, ſont *Carnaſa*, *Barborana*, *Gorya*, *Nagara* ou Dionyſopolis, Draſtaca.

(i) Poclaiz & *Naulibi*. On ſe rappelle que Pline a nommé les *Peucolaitæ*, qui doivent être ſitués en cet endroit.

(k) Ithagurus & Taxiala. Cette contrée nommée *Varſa*, pourroit être la même que celle des Orſii de Pline.

(l) Labaca, Sangala ou Euthydémia, Bucephala, Jomuſa.

(m) Leurs villes, ſuivant Ptolémée, ſont *Salagiſa*, *Aſtraſſus*, *Labocla*, *Batanagara*, *Ariſpara*, Amacatis, Oſtobal ſſara, Caſpira, Paſicana, Dædala, Ardone, Indabara, Liganira, Chonnamagara, Gagaſmira, Raraſſa metropolis, Modura *quæ Deorum*, Cogn[illegible]a. Un peu au-deſſus d'Agra, on trouve une ville appelée *Méthora*, où il y a une pagode.

gouverné par un roi électif, que l'on dépofoit auffitôt qu'il avoit des enfans, dans la crainte qu'il ne fongeât à leur faire tomber la couronne. On lui donnoit un confeil de trente perfonnes, & il ne pouvoit rien décider par lui-même. Les habitans de l'Ifle adoroient *Hercule*, c'eft-à-dire, comme nous l'avons obfervé, *Vifchnou*. Du temps de l'empereur Claude, le roi de la Taprobane envoya des ambaffadeurs à Rome, & les Romains connurent alors plus particulièrement cette île. On avoit cru long-temps, dit Pline, qu'elle étoit un autre monde : *Taprobanen alterum orbem terrarum effe diu exiftimatum eft, antichtonum appellatione*, & ce ne fut que fous Alexandre qu'on fut qu'elle étoit une île, *ut liqueret infulam effe, Alexandri magni ætas refque præftitere.* Il réfulte de ce paffage, qu'avant les conquêtes d'Alexandre, on connoiffoit cette terre, & qu'on y commerçoit. Mais de qui pouvoit-elle être connue avant cette époque, fi ce n'eft des peuples qui avoient la facilité de fe rendre dans la mer des Indes par le golfe Perfique, ou de ceux qui fortoient de la mer Rouge, c'eft-à-dire, des Phéniciens & des Égyptiens, qui, long-temps auparavant, avoient fait le tour de l'Afrique?

En général, nous jugeons trop défavantageufement des anciens, & quoique l'art de la navigation nous paroiffe avoir été chez eux fort imparfait, guidés par les étoiles, & armés de courage & de patience, ils ont entrepris de très-grandes courfes par mer, & n'ont pas toujours été bornés à fuivre les côtes; nous devons penfer plus favorablement de leur habileté, lorfque nous voyons des peuples barbares, les habitans des îles de la mer du fud, & des Sauvages, s'expofer avec de petites pirogues ou de fimples canots, à paffer d'une île à l'autre, à des diftances affez éloignées, fans craindre la mer; ces peuples étoient cependant bien moins inftruits dans la navigation que les Phéniciens. Ceux-ci, partant des côtes d'Efpagne, alloient aux îles Caffitérides; pour s'y rendre, ainfi que dans toutes les îles qu'ils fréquentoient, il falloit fe livrer à la pleine

mer. Or, à combien de terres auparavant inconnues, les hasards de la mer & les coups de vent ou les tempêtes, n'ont-ils pas pu les faire aborder? c'est ce qui est arrivé aux Romains à l'égard de la Taprobane. Sous Claude, l'affranchi d'un receveur de tribut, qui navigeoit sur les côtes de l'Arabie, fut, dit Pline, emporté par les vents, & jeté sur celles de cette île. Il y débarqua, y demeura six mois, s'instruisit du pays, & contracta amitié avec le roi; ce qui fut cause que celui-ci envoya des ambassadeurs aux Romains, qui, probablement auparavant, ne connoissoient l'île que de nom. C'est ainsi que des Portugais *(n)*, surpris d'une tempête vers les îles du cap Verd, furent portés sur les côtes du Bresil, que ce hasard leur fit découvrir pour la première fois. De pareils événemens ont dû arriver auparavant, & jeter sur des côtes inconnues & non fréquentées, des Phéniciens *(o)*, des Égyptiens, des Carthaginois, &c. Mais tous leurs mémoires, ou sont péris à la destruction de ces nations, ou les Grecs qui cultivoient peu les langues des étrangers, les ont négligés & laissé périr; dès-lors ils n'ont eu connoissance que des lieux les plus ordi-

(n) En 1500, D. Pédro Alvarès de Cabral sortit du Tage avec une flotte pour aller aux Indes. Arrivé aux environs du cap Verd, une tempête dispersa ses vaisseaux; quelques-uns furent portés vers une côte inconnue, où ils abordèrent, & qu'ils suivirent pendant quelque temps. Ils débarquèrent dans un havre, & donnèrent au pays le nom de *Santa Cruz*. Cette côte est celle du Bresil, dont la tempête leur avoit procuré la découverte. Ensuite, ils la quittèrent, & se rendirent au cap de Bonne-espérance, & de-là aux Indes, qui étoient l'objet de leur voyage.

(o) Diodore de Sicile, *l. V, p. 300*, parle d'une île inconnue, qui fut découverte de la même façon par les Phéniciens. Dans une de leurs navigations, après avoir passé le détroit de Gibraltar, & côtoyant l'Afrique, ils furent accueillis d'une tempête qui les jeta bien avant dans l'Océan, & dans une île qui leur étoit inconnue; elle étoit très-fertile. Dans la suite, les Tyrrhéniens, devenus puissans sur la mer, voulurent y envoyer une colonie, mais les Carthaginois les en empêchèrent; ils tenoient cette île cachée, même à leurs compatriotes, craignant que ceux-ci, attirés par la fertilité du pays, ne s'y rendissent en trop grand nombre. De plus, ils la regardoient comme un asyle pour Carthage, dans le cas où il lui arriveroit quelque désastre. Cette île, dont on faisoit alors un mystère, est restée ignorée.

nairement fréquentés, il leur a fallu découvrir de nouveau ceux dont ces nations, jalouses de leur commerce, faisoient un mystère; car, comme nous l'avons déjà dit, ces anciens peuples cachoient leurs découvertes pour se réserver à eux seuls le commerce de ces lieux. Il paroît que les Romains ont été dans le même cas pour la Taprobane : les Phéniciens & d'autres peuples y alloient avant les Grecs, ceux-ci avant les Romains; mais il a fallu que ces derniers la découvrissent eux-mêmes, & c'est alors qu'ils y ont commercé, & qu'ils l'ont mieux connue, *nobis diligentior notitia,* dit Pline. Ces observations tendent à nous faire voir que les anciens ont fréquenté beaucoup plus de pays & d'îles que nous ne le supposons, & que l'Inde a dû être une des contrées qu'ils ont été à portée de connoître plus tôt, soit par le golfe Persique, soit par la mer Rouge. Ajoutons encore, que la partie septentrionale de ce pays, étoit voisine des frontières des puissans empires établis en Assyrie & en Perse; aussi seroit-on tenté de croire, d'après tout ce que j'ai rapporté, que les anciens ont connu, au moins aussi-bien que nous, l'Inde; je ne dis pas pour le gisement des côtes, sur lequel Ptolémée s'est trompé, mais pour tous les différens peuples qui habitent cette contrée, tant sur les côtes que dans l'intérieur. Il y a encore dans ce pays une infinité d'endroits qui nous sont inconnus.

Mais il est temps de revenir à Pline, & d'examiner la description qu'il fait des contrées voisines du Gange. Ce tableau, quoiqu'imparfait, nous donnera une idée générale de l'état des Indes, telles qu'elles étoient dans
L. VI, c. 19. ces temps anciens. La première nation dont il parle, est celle des *Gangaridæ Calingæ*, le pays portoit le nom de *Partalis.* Le Roi avoit soixante-dix mille hommes de pied, mille chevaux & sept cents éléphans; ainsi il peut être regardé comme un des plus puissans princes de l'Inde. Ses sujets étoient civilisés; les uns s'occupoient de la culture de la terre, d'autres de la guerre: il y en avoit qui se livroient

livroient au commerce; les plus riches & les plus puissans, rendoient la justice, & aidoient le prince à gouverner. Quelques-uns s'adonnoient à la philosophie & à la religion; ceux-ci finissoient leurs jours en se brûlant sur un bûcher; enfin, plusieurs n'étoient occupés que de la chasse des éléphans, & à dompter ces animaux; ils étoient à demi-barbares & menoient une vie très-dure & très-laborieuse. Tel est le récit de Pline. Cette contrée, plus éloignée vers l'Orient, & par conséquent moins exposée aux invasions des nations Occidentales, que les pays voisins de l'Indus, est plus civilisée que les autres contrées, vraisemblablement parce qu'elle a été comme un asyle pour ceux des peuples qui fuyoient les grandes révolutions qui se passoient du côté de la Perse & de l'Assyrie. Là, plusieurs étrangers ont pu se retirer de bonne heure, s'y fixer & contribuer à en policer paisiblement les habitans. M. d'Anville place ces *Gangaridæ calingæ* au nord de la contrée appelée *Mesolia* ou de *Masulipatan,* vers un endroit qui porte encore le nom de *Calinga patnam;* mais je crois qu'il faut les rapprocher davantage du vrai Gange, entre la plus occidentale de ses embouchures & celle de la rivière de Ganga, puisqu'au dessous de celle-ci, il y avoit, suivant l'auteur du Périple, des peuples barbares. Les *Calingæ* pourroient être un de ces peuples qui, soumis aux *Gangaridæ*, plus voisins du Gange, auront pris le nom de *Gangaridæ calingæ;* car Ptolémée, en parlant des peuples qui sont aux embouchures du Gange, les nomme simplement *Gangaridæ.*

Pline parle d'une île très-étendue, formée par le Gange, & habitée par une nation appelée *Modogalica.* Ce terrein fait partie de ce que nous nommons aujourd'hui le *Bengale,* nom dont nous retrouvons des vestiges dans celui de *Modogali.* Au-delà, sont quelques autres nations, les *Modubæ*, les *Molindæ (p)*, les *Uberæ*, les *Galmodræsi*, les

(p) Selon Ptolémée, *Morundæ.*

Preti, les *Calissæ*, les *Sasuri*, les *Passalæ*, les *Colubæ*, les *Orzulæ* ou *Oxulæ (q)*, les *Abali* & les *Taluctæ*. Chez les *Molindæ*, il y avoit une ville célèbre, nommée *Molinda;* il eſt difficile d'indiquer leur poſition. Le nom des *Taluctæ* pourroit ſe rapporter à celui des Télougous ou Télongous & Talenga; mais il ſaudroit ſuppoſer que ces peuples, dans la ſuite, ſeroient deſcendus plus au midi, ce qui eſt arrivé fréquemment dans les Indes. Toutes ces nations formoient alors un royaume aſſez puiſſant, qui pouvoit armer cinquante mille hommes de pied, trois mille chevaux & quatre cents éléphans. Enſuite on trouvoit une autre nation très-brave, nommée *Andaræ (r)*, qui occupoit pluſieurs villages, & trente villes fortifiées de murailles & de tours. Le roi avoit cent mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux & mille éléphans. Pline indique encore une nation nommée *Dardæ*, riche en or, & une autre appelée *Setæ*, qui abondoit en argent; mais la nation la plus illuſtre & la plus puiſſante de toute l'Inde, c'eſt celle qu'on nommoit *Praſii*, dont la capitale étoit *Palibothra*, ville très-grande & très-riche; pluſieurs ont donné à cette nation & à la contrée, le nom de *Palibothres*. Le roi peut armer ſix cents mille hommes de pied, trente mille chevaux & neuf mille éléphans; d'où l'on peut juger de la puiſſance de cet empire. Ce fut Séleucus Nicator qui, le premier, pouſſa ſes conquêtes juſque dans ſes états. Suivant Pline, ils étoient traverſés par le fleuve *Jomanès* ou le *Jemna*. M. d'Anville s'attache à fixer la poſition de ce peuple, qui, en général, eſt aſſez marquée par le voiſinage du Gange & du Jomanès, dans le récit de Pline; il place la ville de *Palibothra* à celle que nous nommons à préſent *Helabas*. Il eſt conſtant que *Palibothra* doit être dans ces environs; cependant on pourroit la mettre également à Kanoudge,

---

(q) Le P. Hardouin les place dans le Pégou, ce que je ne crois pas.

(r) Ptolémée parle d'une ville de Paſſala, & d'une autre qu'il appelle *Orza*, chez les *Detychæ*, à l'orient du Gange.

qui eſt à peu de diſtance d'Hélabas, & auſſi ſur le Gange près du Jemna; ce qui pourroit appuyer cette conjecture, c'eſt que les Arabes, dans tous leurs écrits, en parlant de la diviſion de l'Inde en pluſieurs empires, après Alexandre, nomment le royaume de *Kanoudge*, ſitué à l'orient du Moultan, dont la capitale portoit le même nom. C'eſt ce royaume qui répond à celui dont il s'agit, ou aux *Praſii*, qui avoient pour capitale *Palibothra*, d'où je conclus que ce nom & celui de Kanoudge pourroient appartenir à la même ville; M. d'Anville les place aſſez près l'une de l'autre. Les Arabes donnent encore à ce royaume le nom de *Bourouh* ou *Barouh*, qui, dans ſon altération, n'eſt pas fort éloigné de celui de *Praſii*. Ils attribuent à ce pays cent vingt paraſanges d'étendue, & au ſouverain, quatre armées, chacune de ſept cents mille hommes, ou ſelon d'autres, de neuf cents mille, placées aux quatre parties de ſon empire, & avec leſquelles il faiſoit la guerre du côté du nord-oueſt au roi du Moultan & aux Muſulmans, & du côté du midi, au Balhara. Ce grand empire qui, depuis le temps de Pline, où nous le trouvons ſi puiſſant, exiſtoit encore du temps de Maſoudi dans les IX.e & X.e ſiècles, s'eſt évanoui depuis, & nous ignorons l'hiſtoire de ſa chute.

Maſoudi.

Maſoudi.

Pline, après avoir parlé des *Praſii*, indique dans l'intérieur des terres les *Monedes* & les *Suari*, chez leſquels eſt ſitué le mont *Maleus*, où l'ombre, pendant l'hiver, tombe au nord, & pendant l'été, au midi. Suivant Bethon, au rapport du même hiſtorien, on ne voit là que pendant quinze jours dans l'année, le ſeptentrion (la grande ourſe), ce qui arrive en pluſieurs endroits de l'Inde, ſelon la remarque de Mégaſthènes. À cette occaſion, Pline dit que les Indiens appellent le pôle auſtral *Dramaſa:* cet écrivain a indiqué dans ces contrées, quatre grands royaumes, celui des *Gangaridæ*, celui de la preſqu'île du Gange & des environs, celui des *Andaræ* & celui des *Praſii*.

Pour compléter tout ce qui concerne les Indes, en

ſuivant de ce côté ſa marche du ſud au nord, il faut joindre ce qu'il rapporte dans ſon chapitre XVII, de quelques nations voiſines de l'Imaûs; tels ſont les *Iſari*, les *Coſyri*, les *Izgi*, & ſur le haut des montagnes, les *Chiſotoſagi*, & pluſieurs autres qui ont le ſurnom de *Brachmanes*, parmi leſquelles ſont les *Maccocalingæ*. Il ajoute que le fleuve *Pumas*, & le *Caïnes* qui ſe décharge dans le Gange, ſont tous les deux navigables, que les peuples *Calingæ* ſont voiſins de la mer; il place au-deſſus d'eux les *Mandei* & les *Malli*, chez leſquels eſt le mont *Mallus*. Leur pays eſt terminé par le Gange: toute cette addition eſt fort obſcure; probablement le *Mallus* eſt le même que le *Maleus*, dont il a déjà parlé, que Ptolémée place chez les Monedes *(ſ)* & les Suari.

Pour achever le parallèle entre nos deux écrivains, Pline & Ptolémée, arrêtons-nous un moment ſur ce dernier : la deſcription qu'il fait de cette partie de l'Inde, eſt plus confuſe & plus embarraſſée; le Gange & le Ganga y ſont également confondus, par rapport à la ſituation de certains peuples. En parlant du nord & du pays des Gymnoſophiſtes, il place auprès de ceux-ci & le long du Gange, les *Detychæ (t)*, peuples les plus ſeptentrionaux de l'Inde, au-deſſous, les *Nanichæ (u)*; après ceux-ci, les *Praſiacæ (x)*, qui ſont les mêmes que les *Praſii* de Pline, & au-deſſous, la contrée appelée *Sandabratis (y)*, que M. d'Anville croit devoir placer à *Scanderbad*, un peu au midi du Jemna, poſition qui paroît encore fort incertaine. Page 64.

(ſ) Le P. Hardouin place ces deux peuples dans le pays de Narvar, de Gualeor & d'Agra.

(t) Leurs villes ſont Conta, Margara, Batancæſara; & à l'orient du fleuve, Paſſala & Orza. Pline a fait mention des *Paſſalæ* & des *Orzulæ*. On voit que ce ſont les habitans de ces deux villes.

(u) Leurs villes ſont *Perſacra*, *Sannaba*; & à l'orient du fleuve, *Toana*.

(x) Leurs villes ſont *Sambalara*, *Adiſdara*, Canagora, Cindia, Sagala; & à l'orient du fleuve, Aninacha, Coanca.

(y) Les villes ſont Empelathra, Nadubandagar, Tamaſis, Curoporina.

Aux embouchures du Gange, Ptolémée met les *Gangaridæ*, dont la ville royale eſt *Gangé;* & à la troiſième embouchure, nommée *Camberychum*, la ville de *Tilogrammum:* Abraham Roger nous apprend que *gramma* ſignifie une ville, Ganga-gramma, ville de Ganga.

Les peuples de cette partie de l'Inde, parlent à préſent une langue différente de celles qui ſont en uſage dans les autres contrées dont nous avons fait mention, c'eſt le Bengali, qui a une écriture ou des lettres particulières; ainſi toute cette vaſte étendue de pays que nous nommons *Inde*, a été habitée de tout temps par différentes nations qui avoient chacune leur langue, & qui ont formé différens empires. Page 247.

I V.

Je ne m'arrêterai point ici ſur les conquêtes d'Oſiris dans l'Inde, elles ſont trop fabuleuſes; celles de Seſoſtris ſont trop obſcures & trop peu développées. Il en eſt de même de celles de Sémiramis; mais il paroît conſtant que les Mèdes & les Perſes ont ſoumis des contrées voiſines de l'Indus: les derniers ſur-tout en ont poſſédé quelque partie. Si l'on peut ajouter foi à des traditions des Juifs de l'Inde, ces peuples y ont eu autrefois une domination aſſez conſidérable vers *Cranganor*, où ils ſont encore en grand nombre; ils prétendent que ce royaume des Juifs étoit composé de quatre-vingts mille familles qui ſont réduites aujourd'hui à quatre mille. Ces Juifs ſe diſent de la tribu de Manaſſé, & avoir été tranſportés, par ordre de Nabuchodonoſor, dans les provinces les plus orientales de ſon empire, au nombre de vingt mille, qui employèrent trois ans à ſe rendre dans ce pays de Cranganor qu'on ſuppoſe être de ſa dépendance, ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Quoi qu'il en ſoit de cet établiſſement, dont on ne peut conſtater la vérité, il paroît certain au moins qu'il eſt aſſez ancien.

Nous avons vu, dans ce qui précède, Alexandre porter

la guerre dans l'Inde; mais ſeulement dans le nord & dans le voiſinage de l'Indus. Les Séleucides ſes ſucceſſeurs, ont pénétré juſqu'au Gange, d'où ils furent repouſſés par un roi indien nommé *Sandrocottus*. D'un autre côté, les Grecs établis dans la Bactriane firent des conquêtes vers l'Indus; & Euthydème, un de ces rois Grecs, bâtit une ville qu'il appella *Euthydemia*, ſituée entre l'Hydraotes & l'Hyphaſis.

Pline nous a repréſenté la partie du nord de l'Inde occupée par deux rois; plus au midi, dans le Guzarate & le Concam, il y en avoit deux autres, l'un deſquels étoit le *Balhara* qui devint dans la ſuite le plus puiſſant, & s'empara d'une grande étendue de pays. Au-deſſous, il place l'empire des *Pandies*, qui contenoit le Malabar. On voit, d'après Ptolémée, qu'il y avoit ſur la côte orientale pluſieurs autres royaumes; celui des *Soræ*, vers le Tanjaour, qui étoit très-puiſſant, & dont il paroît que l'empire du Mehrage ou des Marattes s'eſt formé. Plus au nord, il y avoit quelques autres petits royaumes; autour du Gange, Pline en indique quatre qui étoient très-conſidérables. Tel étoit l'état de l'Inde après Alexandre. Les Grecs de la Bactriane ont été puiſſans vers l'Indus, & s'y ſont maintenus pendant du temps. Il n'eſt donc point étonnant que l'on trouve beaucoup de veſtiges de leur langue dans quelques-unes des langues Indiennes, comme l'ont remarqué quelques voyageurs.

A cette invaſion des Grecs dans l'Inde, en ſuccéda une autre dont les détails ne nous ſont pas connus, mais dont cependant nous apercevons des veſtiges dans les anciens. L'auteur du Périple, en parlant des différentes embouchures de l'Indus, dit qu'il y a une île derrière laquelle eſt *Minnagar*, capitale de la Scythie, mais alors ſoumiſe aux Parthes qui ſont continuellement en guerre avec les Scythes, ce qui eſt cauſe que cette ville eſt ſouvent priſe & repriſe par l'un & l'autre de ces deux peuples. Quoique la poſition de Minnagar ſoit incertaine, & qu'elle doive être portée plus à l'orient que l'Indus, & vers un autre

fleuve qui a ſouvent été confondu avec celui-ci, il s'enſuit toujours que les Scythes & les Parthes occupoient alors cette contrée de l'Inde, & c'eſt elle que Ptolémée appelle *Indoſcythie*, qui s'étendoit fort avant vers l'eſt. Strabon dit, en parlant des Scythes nomades, que les *Aſi*, les *Paſiani*, les *Tacari* & les *Saçarauli*, qui demeuroient au-delà du Jaxartes, chaſsèrent les Grecs de la Bactriane. *L. 11, p. 511.* Dans d'autres Mémoires, j'ai déjà parlé de ces Scythes, nommés par les Chinois *Yue-chi*, qui ſe ſont emparés enſuite de toute l'Inde ſeptentrionale. Ainſi voilà une invaſion des Scythes qui a dû changer l'état du pays, puiſqu'ils s'y ſont maintenus; mais ces Scythes, en s'y établiſſant, n'y ont point porté de loix, inſenſiblement ils ont adopté, ſuivant leur uſage, celles des Indiens avec leſquels, dans la ſuite des ſiècles, ils ont été confondus: on en retrouve encore qui vivent dans des plaines, ſous le nom de *Getes*. Ces Scythes furent quelque temps à s'établir dans la Bactriane; ce fut vers l'an 162 avant J. C. qu'ils quittèrent les environs de la Chine. Cent ans après leur établiſſement dans ces nouveaux pays, voiſins de l'orient, un de leur chef, nommé par les Chinois *Kieou-cho-kio*, ſoumit tous les autres chefs, fit la guerre aux Parthes, ſe rendit maître de Samarcande, & s'empara de tous les pays voiſins; il mourut âgé de quatre-vingts ans. *Heou-han-chou.* Son fils Kiu-kao-tchin, qui lui ſuccéda, fit de grandes conquêtes dans les Indes; ce qui eſt conforme à ce que dit le Périple. Ce doit être vers ce temps-là qu'il faut placer une époque célèbre dans les Indes, celle de Salavagena, qui date de l'an 78 de J. C. Ce prince, ſuivant quelques-uns, étoit roi du pays où eſt Biſnagar. Ce ſont peut-être ces conquêtes des Scythes dans l'Inde qui l'auront obligé de ſe réfugier dans des contrées plus méridionales, où l'établiſſement & la formation de ſon nouvel empire auront ſervi d'ère, ou d'une époque qui eſt encore en uſage dans l'Inde. Ce nouvel empire pourroit être celui du Mehraje, dont j'ai parlé plus haut.

Cosmas Indopleustès, dans la courte relation qu'il nous donne des Indes, parle aussi de Scythes qui régnoient dans ces mêmes contrées; cet évrivain, qui vivoit dans le VIe siècle de l'ère chrétienne, dit que dans la partie des Indes la plus avancée vers le nord, il y avoit des Huns blancs, dont le chef, qui portoit le titre de *Gollas*, pouvoit mettre en campagne jusqu'à deux mille éléphans & beaucoup de cavalerie; qu'il étoit maître d'une grande partie des Indes, & que plusieurs peuples voisins lui payoient un tribut *(z)*. Ces Huns sont-ils les mêmes que les Scythes dont je viens de parler, où sont-ils de nouveaux Barbares qui auront fait une seconde incursion dans les Indes ? c'est ce qu'il n'est pas possible de décider. L'invasion de ces Scythes a dû faire refluer vers le midi beaucoup d'Indiens naturels, & vraisemblablement de ces Grecs qui étoient établis depuis long-temps dans le pays. M. d'Anville suppose que les Patanes sont les descendans de ces Scythes; mais il se trompe à cet égard. L'Inde paroît être un pays destiné à être occupé par une multitude d'étrangers que la cupidité y attire.

(z) Cosmas partage toute l'Inde occidentale en cinq royaumes : 1.° celui de Horrota, qui peut répondre aux *Horatæ* de Pline; c'est par conséquent le royaume du Balhara.

2.° Celui de Calliane qui étoit un port célèbre alors. M. d'Anville, uniquement appuyé sur la foible ressemblance de ce nom avec celui de *Caranja*, le place à cette ville, vers Bombay; dès-lors ce royaume feroit partie de l'empire du Balhara; il pouvoit y avoir un roi, mais tributaire de ce prince.

3.° Le royaume de Sibor. Il est désigné trop vaguement, comme les précédens, pour être reconnu. M. d'Anville place Sibor à Siferdam ou [illegible] sur la côte de Concan; ce qui seroit encore de la dépendance du Balhara.

4.° Malé. Celui-ci ne peut être que quelque port de la côte de Malabar, vers le midi. Cosmas donne au roi de Malé cinq mille éléphans. Les historiens Chinois font mention d'un royaume de *Molai*, situé à l'extrémité de l'Inde méridionale, vers le cap Comorin; c'est le même que Malé.

5.° Sindou est le royaume situé le long du fleuve Indus. Ces noms sont en même temps ceux des cinq ports les plus célèbres de l'Inde. Cosmas appelle ceux où l'on faisoit le commerce du poivre, *Parti*, Mangarouth, Saloupatan, Nalopatan & Poudapatan.

Comme

Comme l'hiſtoire de ces différentes contrées nous eſt inconnue, il n'eſt pas inutile de raſſembler les circonſtances qui paroiſſent tenir à quelqu'événement important; telle eſt l'ère du Bengale. Dans le code des Gentous, il eſt dit qu'en 1773 on comptoit de cette ère 1180; ainſi elle doit dater de l'an 593 de J. C. Eſt-ce à cette époque la fondation de quelque nouvel empire? c'eſt ce que nous ignorons. Nous ſavons ſeulement, par l'hiſtoire Chinoiſe, qu'un prince des Scythes, dont je viens de parler, nommé *Kitolo*, avoit fait de nouvelles conquêtes dans les Indes, & avoit ſoumis pluſieurs royaumes.

Code des Gentous, préf. p. 57.

C'eſt pendant que ces Scythes régnoient dans ces contrées, que les Chinois, depuis l'an 65 de J. C, allèrent en foule dans les Indes pour viſiter les temples Indiens & s'inſtruire de la religion de Boudha qui venoit de s'introduire à la Chine; mais en s'occupant de ces pélerinages, les deux nations faiſoient enſemble un grand commerce. Vers l'an 648, les Chinois portèrent la guerre dans les contrées voiſines du Gange; l'Inde étoit alors remplie de troubles

D'un autre côté, les Muſulmans ne tardèrent pas à y pénétrer; vers l'an 707, après avoir ſoumis les pays qui ſont ſitués entre l'Oxus & le Jaxartes, & pris Samarcande, un de leurs généraux, nommé *Mohammed*, fils de Caſim el Takifi, entra dans l'Inde, ſubjugua le pays, & tua le roi appelé *Dahar*. Bientôt ils avancèrent plus loin vers l'orient, & ſoumirent une grande partie du Moultan. Au rapport de Maſoudi, il y avoit de ſon temps un roi très-puiſſant, de la poſtérité de Sama, fils de Loui, fils de Galeb; & le prince qui régnoit en 931 étoit appelé *Abouldoulhan Al-mounbah*, fils d'Aſad al-courſchi aſſchami, c'eſt-à-dire, le Syrien: il y avoit auſſi un roi à Manſoura ſur l'Indus, éloignée de la ville de Moultan de 75 paraſanges indiennes. Cette ville avoit été ainſi nommée de Manſour, fils de Dgiamhour, un des généraux des khalifes Ommiades. Le roi de Manſoura qui régnoit alors, étoit de la famille de Habar, fils d'Al-aſouad, & on appeloit cette famille les

Elmacin.

Maſoudi.

enfans d'Omar, fils d'Abdolaziz al-courschi. Voilà donc toute cette partie du nord de l'Inde enlevée aux Scythes, & soumise aux Arabes qui s'y établissent comme souverains indépendans des khalifes.

L'invasion de ces Arabes en Perse, & la conquête qu'ils en firent sur Jazdejerd, obligèrent beaucoup de Ghèbres ou de Perses à quitter leur pays pour aller en prendre un autre où ils pourroient observer plus en sûreté les pratiques de leur religion. En effet, lorsque dans la suite Tamerlan entra dans l'Inde, tout le nord de cette contrée étoit rempli de ces Ghèbres qui y étoient puissans; ils descendoient probablement de ces anciens Ghèbres. Mais indépendamment de cette émigration dans le nord, d'autres Ghèbres, vers l'an 766, se retirèrent dans le Guzarate, & dix-neuf ans après allèrent aborder entre Daman & Bacim où ils furent reçus par un prince du pays nommé *Dgerach*, qui régnoit alors; ils y bâtirent la ville de *Sandjan*, & y élevèrent un pyrée. Ces émigrations, dont le but étoit de fuir la persécution & l'esclavage, doivent servir à nous faire croire que plus anciennement il y en a eu de semblables.

Scherfeddin.

Voyage de M. Anquetil, part. 1, p. 318.

Peu de temps après, & dans la contrée qui faisoit partie du royaume de Pandion, fut fondée, en 825, la ville de Calicut, par Scharam Peroumal ou Ceram Peroumal, empereur de tout le Malabar; & en 822, la ville de Coulam avoit été construite. La fondation de ces deux villes forme dans l'Inde deux époques distantes l'une de l'autre de trois ans. Ainsi depuis long-temps il existoit dans cette contrée de Pandion un grand empire, puisque Calicut & Coulam, ou plutôt le pays où sont situées ces deux villes, en faisoit partie auparavant. Nous ignorons ce qui a occasionné leur fondation. Le roi de Calicut porte le titre de Samorin, qu'il faut distinguer du Balhara qui étoit plus au nord. On prétend que ce Scharam Peroumal embrassa le mahométisme, & qu'ayant eu la dévotion d'aller mourir à la Mecque, il partagea les provinces de

Christ. des Indes, tom. 1, p. 66-70.

Voyage de M. Anquetil, t. I, part. 1, page 144.

Anc. rel. des Indes, p. 308.

ſon empire entre ſes parens & ſes favoris; ce qui donna lieu à cette multitude de petits ſouverains dont le Malabar eſt rempli. Ce prince accorda aux Juifs & aux Chrétiens qui s'étoient établis dans ſes états, de grands priviléges. Un de ſes neveux reſta dans Calicut, avec le titre de Samorin. Tel fut le ſort de cet ancien empire des Pandis; ſur l'autre côte étoit celui du Mehrage ou des Marattes, qui fut très-puiſſant.

Dans le nord de la côte occidentale, l'empire du Balhara, qui étoit ancien, ſubſiſtoit encore en 851; & du temps de Maſoudi, le prince étoit alors le plus grand roi des Indes, & ſes états s'étendoient beaucoup vers l'eſt; il avoit un grand nombre de chevaux & d'éléphans. On frappoit dans ſon pays des drachmes appelées *Tatariennes*, qui peſoient une demi-drachme plus que la drachme arabique; elles étoient marquées au coin du prince, avec l'année de ſon règne, parce que chez ces peuples, ſelon Maſoudi, il n'y a point d'ère particulière comme chez les Arabes, & qu'on n'y compte que par les années du règne du roi. Les deux voyageurs Arabes, auteurs d'une relation, & Maſoudi, rapportent que ces princes ont vécu fort long-temps; ce qu'ils regardent comme la récompenſe de l'amitié & de la protection qu'ils ont accordées aux Muſulmans qui ont dans leurs états de magnifiques moſquées, où ils font régulièrement la prière; mais comme les états de ce prince étoient voiſins des lieux que ces Muſulmans avoient conquis déjà dans l'Inde, ils ne tardèrent pas à être envahis.

Maſoudi.
Anc. relat. des Indes.

Ceux de ces princes Muſulmans qui régnoient dans le Khoraſan, avoient pris à leur ſervice des eſclaves Turcs d'origine, auxquels ils avoient laiſſé un ſi grand pouvoir, que ces eſclaves en abusèrent pour ſe rendre abſolus dans leurs gouvernemens, & former de nouveaux empires; tel fut celui des Ghaznevides dont Mahmoud fut le fondateur. Ce prince, vers l'an 1006, fit de grandes conquêtes dans les Indes, ſe rendit maître d'une ville appelée *Sanemſou-*

menat, où il y avoit un temple célèbre, & revint à Ghazna sa capitale, chargé des dépouilles de l'Inde. On n'est point assez instruit du détail de ses conquêtes, pour en indiquer les limites, soit au midi, soit à l'orient. Vers l'an 1152, il s'éleva sur les ruines de sa famille, une nouvelle dynastie, dont les princes prétendoient descendre des anciens rois de Perse; on les nomme *Ghourides*. Ceux-ci s'emparèrent de Ghazna, du Moultan & de Dehli, & poussèrent leurs conquêtes dans le midi des Indes, en soumettant plusieurs princes. Probablement ce furent eux qui, dans la suite, détruisirent l'empire du Balhara. Le premier de ces Ghourides, nommé *Schahabeddin*, est regardé comme de famille Patane, & ce fut lui qui soumit le dernier rajah de Dehli, nommé *Pethara*. Le nom de *Patans (a)*, doit-il être attribué également aux premiers conquérans Musulmans qui s'étoient établis dans les Indes, ou appartient-il exclusivement aux Ghourides & à leurs descendans, c'est ce que je n'entreprends pas de décider. Dans la suite ces Ghourides pénétrèrent jusque dans le Canara, & soumirent une partie du pays occupé par les rois de Bisnagar, royaume particulier qui avoit été fondé quelque temps auparavant par un berger qui avoit pris le titre de rajah. Mais vers l'an 1550, un turc nommé *Tcharkhan*, qui s'étoit emparé du Bengale, fit la conquête du royaume de Bisnagar, & y laissa des gouverneurs qui, après sa mort, s'érigèrent en rois, ce qui forma les royaumes de Visapour, de Golkonde & de Carnate.

Voyage des Indes, de M. Anquetil, page 272.

Antiq. de l'Inde, p. 134.

(a) Henry Grosse, *p. 207*, dit que les Patans sont des Mahométans de la race des Sarrasins, qui, quelques siècles avant Tamerlan, firent une descente à Masulipatan; que n'y trouvant aucune résistance, ils pénétrèrent plus avant & s'établirent vers Agra & Dehli, jusqu'au temps où ils en furent chassés par les Tartares. Plusieurs se réfugièrent alors dans les montagnes qui bordent la Perse, & formèrent une nation indépendante. Ils s'associèrent d'autres montagnards, comme les Raschpouts, les Coulis & les Varels, & vécurent de pillage : on n'a pu les détruire jusqu'à présent. Il n'y a dans ce récit que leur arrivée par Masulipatan; ils sont venus par la Perse & l'Indus.

Tamerlan ne fit que des conquêtes passagères dans l'Inde, mais il y égorgea un nombre incroyable d'habitans, & porta un grand coup à la religion indienne. Scherfeddin rapporte que, dans une seule journée, il en fit périr plus de cent mille qui avoient été faits esclaves. C'est dans cette expédition qu'il détruisit aussi un prodigieux nombre de Ghèbres. Dans la suite, les descendans de ce prince rentrèrent dans les Indes & s'y établirent solidement. Ce sont eux que nous appelons les grands Mogols qui y règnent encore : ainsi la Scythie a plusieurs fois contribué à faire de grandes révolutions dans ces contrées méridionales, comme elle en a produit tant d'autres qui ont éclaté, soit dans la Chine, la Perse & la Turquie, soit en Europe, sur le déclin de l'empire Romain; en sorte qu'on peut dire que des descendans des Scythes sont les maîtres de la plus grande partie du monde *(b)*.

A ces invasions faites par terre, il faut ajouter celles de la mer, mais celles-ci nous sont inconnues; & quoique l'histoire ne fournisse aucun détail sur ce sujet, nous ne devons pas douter que différens étrangers ne se soient établis dans les Indes, lorsque nous savons que plus de six cents ans avant J. C. les Égyptiens & les Phéniciens, si jaloux du commerce & si avides de richesses, faisoient le tour de l'Afrique; lorsque nous voyons les Grecs & les Romains fréquenter les ports de l'Inde, les Musulmans s'emparer de presque tous ce pays. C'est la même soif de l'or qui nous y a conduits de bien plus loin, & nous avons assujetti quelques parties de l'Inde. Tel est depuis tant de siècles le sort des Indiens; telles sont les grandes révolutions auxquelles ils ont été exposés depuis Alexandre. Le tableau que je viens d'en tracer ne peut être que très-

(b) Il y a environ deux cents ans, sept cents mille Tartares se répandirent dans les royaumes d'Ava, de Pégou, de Martaban, de Tennaserim, de Siriam & d'Aracan, où ils s'établirent & formèrent différens royaumes. *Alphab. Berm. p. 28.*

imparfait, mais il prouve combien il seroit à souhaiter que des voyageurs, instruits dans les langues de ces peuples, rassemblassent les historiens Indiens & nous fissent connoître la succession exacte de tous ces différens empires, les princes qui les ont gouvernés, & les grands événemens qui y sont arrivés. L'histoire des Indiens tient à celle de toutes les nations, & serviroit à répandre du jour sur celle de tous les peuples qui ont fréquenté leur pays pour le commerce. De pareils détails étendroient nos connoissances que nous tenons peut-être trop concentrées dans ce qui concerne des nations qui n'occupoient qu'une très-petite portion de notre globe.



OBSERVATIONS

Sur le degré de certitude des éclipses de Soleil rapportées par Confucius, dans son ouvrage intitulé, Tchun-tsieou, *depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant J. C.*

Par M. DE GUIGNES.

LES éclipses rapportées dans le *Tchun-tsieou*, sont la partie la plus importante de cet ouvrage, parce qu'on a cru qu'elles servoient à fixer incontestablement la chronologie chinoise; mais cet avantage qui est tant vanté par nos missionnaires, ne doit pas s'étendre sur toute l'histoire ancienne. Le Tchun-tsieou ne commence qu'à l'an 720 avant J. C; ce qui ne remonte pas à une grande antiquité, quand on considère celle qu'on attribue aux Chinois. La partie de leur histoire qui précède cette époque jusqu'à Fou-hi n'indique que deux éclipses; l'une, sur laquelle on ne peut faire aucun fonds, est fixée par le P. Gaubil, à l'an 2155 avant J. C; par d'autres, à l'an 2007. Mais ces calculs ne sont appuyés que sur des suppositions & sur des systèmes de chronologie fort incertains. La seconde éclipse est fixée au 6 septembre de l'an 776 avant J. C, c'est-à-dire, du commencement des olympiades, ce qui se rapproche beaucoup de l'an 720, & par conséquent celle-ci ne sert point à constater la plus ancienne chronologie; d'ailleurs, les calculs qu'on en a faits ne sont pas encore exempts de difficultés. Il ne reste donc à l'histoire chinoise, en fait d'éclipses, que les trente-six qui sont indiquées dans le Tchun-tsieou, qui ne peuvent servir à fixer les événemens que depuis l'an 720 avant J. C. C'est sur ces éclipses qu'on s'appuie le plus; mais pour en bien

Lû le 14 mai 1784.

juger, il eſt néceſſaire de mettre ſous les yeux le texte original : je le traduis tout entier ſans en rien retrancher & ſans y faire la plus légère addition. Il n'eſt pas inutile d'obſerver qu'Uſſérius cite une éclipſe de ſoleil de l'an 791 avant J. C ; & depuis l'an 721, nous avons pluſieurs éclipſes obſervées à Babylone. J'y joins ſeulement, entre deux parenthèſes, l'année de J. C. avec le mois & le jour où les aſtronomes modernes & nos miſſionnaires les ont fixées.

1. L'an 720. *La 3.ᵉ année d'Yn-kong, au printemps, à la 2.ᵉ lune royale, au jour kiſe* (6.ᵉ du cycle), *éclipſe de ſoleil,* (fixée au 22 février).

2. 709. *La 3.ᵉ année de Huon-kong, dans l'automne, à la 7.ᵉ lune, au jour gin-chin* (29.ᵉ du cycle), *éclipſe totale de ſoleil,* (fixée au 17 juillet).

3. 695. *La 17.ᵉ année de Huon-kong, dans l'hiver, le 1.ᵉʳ de la 10.ᵉ lune, éclipſe de ſoleil,* (fixée au 10 octobre).

4. 676. *La 18.ᵉ année de Tchoang-kong, dans le printemps, à la 3.ᵉ lune royale, éclipſe de ſoleil,* (fixée au 15 avril).

5. 669. *La 25.ᵉ année de Tchoang-kong* (été [a]), *le 1.ᵉʳ de la 6.ᵉ lune, au jour ſinouei* (8.ᵉ du cycle), *éclipſe de ſoleil. On battit du tambour & on égorgea des victimes au Che,* (fixée au 27 de mai).

6. 668. *La 26.ᵉ de Tchoang-kong, dans l'hiver, à la 12.ᵉ lune, au jour kuei-hai* (60.ᵉ du cycle), *éclipſe de ſoleil le 1.ᵉʳ de la lune,* (fixée au 10 novembre).

7. 664. *La 30.ᵉ de Tchoang-kong, dans l'automne, à la 9.ᵉ lune, au jour kengou* (7.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipſe de ſoleil. On battit du tambour & on égorgea des victimes au Che,* (fixée au 28 août).

8. 655. *La 5.ᵉ année de Hi-kong* (dans l'automne), *à la 9.ᵉ lune, au jour vouchin* (45.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipſe de ſoleil,* (fixée au 19 août).

9. 648. *La 12.ᵉ année de Hi-kong dans le printemps, à la 3.ᵉ lune royale, au jour kengou* (7.ᵉ du cycle), *éclipſe de ſoleil,* (fixée au 6 avril).

(a) Il a dit précédemment dans l'été à la cinquième lune, ainſi la ſixième eſt en été.

10.

10. L'an 645. *La 15.ᵉ de Hi-kong, dans l'été, à la 5.ᵉ lune, éclipse de soleil.*

11. 626. *La 1.ʳᵉ de Ven-kong, dans le printemps, à la 2.ᵉ lune, au jour kuei-hai* (60.ᵉ du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 3 février).

12. 612. *La 15.ᵉ Ven-kong* (été), *à la 6.ᵉ lune, au jour sintcheou* (38.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil. On battit du tambour, & on égorgea des victimes au Che* (fixée au 28 avril).

13. 601. *La 8.ᵉ année de Siuen-kong, dans l'automne, à la 7.ᵉ lune, au jour kiatse* (1.ᵉʳ du cycle), *éclipse totale de soleil*, (fixée au 20 septembre).

14. 599. *La 10.ᵉ de Siuen-kong, dans l'été, à la 4.ᵉ lune, au jour ping-chin* (53.ᵉ du cycle) *éclipse de soleil*, (fixée au 6 mars).

15. 592. *La 17.ᵉ de Siuen-kong, à la 6.ᵉ lune, au jour kueimao* (40.ᵉ du cycle), *éclipse de soleil :* (le P. Gaubil la croit fausse).

16. 575. *La 16.ᵉ année de Tching-kong* (été), *à la 6.ᵉ lune, au jour ping-in* (3.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 9 mai).

17. 574. *La 17.ᵉ année de Tching-kong, à la 12.ᵉ lune, au jour Ting-se* (54.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 22 octobre).

18. 559. *La 14.ᵉ de Siang-kong, à la 2.ᵉ lune, au jour youei* (32.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 14 février).

19. 558. *La 15.ᵉ année de Siang-kong, dans l'automne, à la 8.ᵉ lune, au jour Ting-se* (54ᵉ du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 31 mai).

20. 553. *La 20.ᵉ année de Siang-kong, dans l'hiver, à la 10.ᵉ lune, au jour ping-chin* (53.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 31 août).

21. 552. *La 21.ᵉ année de Siang-kong, à la 9.ᵉ lune, au jour keng-su* (47.ᵉ du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 20 août).

22. *même année. La 21.ᵉ de Siang-kong, dans l'hiver, à la 10.ᵉ lune, au jour keng-chin* (17 du cycle), *le 1.ᵉʳ de la lune, éclipse de soleil*, (on suppose ici de l'erreur).

Naissance de Confucius en 552, ou selon quelques-uns, en 551 avant J. C.

23. L'an 550. *La 23.e année de Siang-kong, dans le printemps, à la 2.e lune royale, au jour kuei-yeou* (10.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 5 janvier).

24. 549. *La 24.e année de Siang-kong, dans l'automne, à la 7.e lune, au jour kia-tse* (1.er du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse totale de soleil*, (fixée au 19 juin).

25. *même année. La 24.e de Siang-kong, à la 8.e lune, au jour kuei-se* (30 du cycle), *éclipse de soleil:* (le P. Gaubil dit qu'elle est fausse).

26. 546. *La 27.e année de Siang-kong, dans l'hiver, à la 12.e lune, au jour y-hai* (12.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 13 octobre).

27. 535. *La 7.e année de Tchao-kong, dans l'été, à la 4.e lune, au jour kia-chin* (41 du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 18 Mars).

28. 527. *La 15.e annëe de Tchao-kong* (été), *à la 6.e lune, au jour Tingse* (54 du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 18 avril).

29. 525. *La 17.e année de Tchao-kong, dans l'été, à la 6.e lune, au jour kia-su* (11.e du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 22 août).

30. 521. *La 21.e de Tchao-kong, dans l'automne, à la 7.e lune, au jour gin-ou* (19.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 10 juin).

31. 520. *La 22.e année de Tchao-kong, à la 12.e lune, au jour kuei-yeou* (10.e du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 23 novembre).

32. 518. *La 24.e année de Tchao-kong, dans l'été, à la 5.e lune, au jour y-ouei* (32.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil*, (fixée au 9 avril).

33. 511. *La 31.e année de Tchao-kong* (hiver), *à la 12.e lune, au jour sin-hai* (48 du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 14 novembre).

34. 505. *La 5.e année de Ting-kong, dans le printemps, à la 3.e lune royale, au jour sin-hai* (48 du cycle), *éclipse de soleil*, (fixée au 16 février).

35. L'an 498. *La 12.e de Ting-kong, à la 11.e lune, au jour ping-in* (3.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil,* (fixée au 22 septembre).

36. 495. *La 15.e année de Ting-kong, à la 8.e lune, jour keng-chin* (17.e du cycle), *le 1.er de la lune, éclipse de soleil,* (fixée au 22 juillet).

Confucius mourut l'an 479 avant J. C.

On voit par cette table, que toutes ces éclipses ne sont pas rapportées avec les différens caractères que les Astronomes peuvent desirer. Confucius ne les indique qu'historiquement, & dit simplement: *tel jour du cycle, tel mois de telle saison il y eut éclipse.* Il n'est pas question qu'elle ait été calculée auparavant, & annoncée par les Astronomes; ainsi on ne peut en conclure que les Chinois d'alors ayent été plus ou moins versés dans l'astronomie. Le P. Gaubil qui a examiné toutes ces éclipses, dit, à l'occasion de quelques-unes, qu'elles sont marquées comme ayant été observées. D'après cela on croit que les astronomes Chinois, placés sur un observatoire, en ont mesuré & calculé tous les progrès; mais il est nécessaire de désabuser ceux qui, d'après le P. Gaubil, pourroient avoir une telle idée. Dans le texte du Tchun-tsieou, sur ces éclipses prétendues observées, il est dit simplement que l'*aveugle battit du tambour,* & qu'on *égorgea des victimes,* ce qui annonce plutôt la frayeur de la nation, qu'une observation faite par des astronomes; on n'y voit rien qui puisse le faire supposer, & cela signifie simplement que l'éclipse a été vue.

Je ne prétends pas infirmer l'authenticité de ces éclipses, mais il me paroît qu'on est peu instruit du calendrier que Confucius suivoit alors. Les Chinois eux-mêmes, pour fixer ces éclipses, sont perpétuellement occupés à corriger le texte, à supposer des lunes intercalaires, & dans les calculs de nos Missionnaires, elles ne tombent pas dans les saisons où Confucius les place; de sorte que cet écrivain paroît être fréquemment en erreur. Des éclipses ainsi énoncées sont peu propres à constater la

chronologie Chinoise de ce temps : toutes ces réflexions m'ont fait naître des doutes; je puis me tromper, & c'est dans l'espérance que quelqu'astronome habile voudra les éclaircir, que je les propose.

Mais je crois devoir faire observer que toutes ces lunes intercalaires que l'on suppose, ne sont appuyées que sur les conjectures des modernes qui arrangent à leur gré l'année des anciens Chinois, qu'ils ne connoissent point, & qu'ils forment eux-mêmes. Il est bien singulier que Confucius, dans tout son ouvrage qui contient l'histoire de plus de deux cents ans, qui range les événemens sous chaque lune qu'il désigne, n'indique jamais une lune intercalaire; il ne l'est pas moins qu'aucun événement ne soit arrivé pendant tout ce temps dans une pareille lune, ce qui l'auroit obligé à en parler; il n'est question d'intercalation que dans les ouvrages de ses commentateurs. Son silence à cet égard me paroît difficile à expliquer, & j'attends à ce sujet la réponse des partisans des antiquités Chinoises. Je dis que Confucius n'indique aucune lune intercalaire dans son Tchun-tsieou, parce que je l'ai vérifié avec la plus grande exactitude, en examinant tous ses paragraphes les uns après les autres.

Confucius désigne les lunes, par lunes du printemps, d'été, d'automne & d'hiver; il en met trois pour chaque saison, ce qui semble devoir nous faire croire que ces lunes tomboient à peu-près dans ces saisons, autrement ce seroit une année vague, comme celle des Mahométans. Mais il n'est pas vraisemblable que les Chinois ayent appelé *lune du printemps*, une lune qui pouvoit tomber en automne ou en hiver. Ces lunes doivent donc être à peu-près fixes, d'autant plus qu'on a déterminé à quelques-unes d'entr'elles, les quatre points de l'année, c'est-à-dire, les solstices & les équinoxes. Ainsi, dans le calendrier des Hia ou de la première dynastie Chinoise, on suppose que l'équinoxe du printemps doit être à la deuxième lune; le solstice d'été, à la cinquième; l'équinoxe d'automne, à la

Lettres édif. n. éd. t. XXVI, p. 81, 90 & suiv.

huitième, & le ſolſtice d'hiver à la onzième. La première lune étoit appelée lune du *printemps*.

Dans le calendrier des Chang ou de la ſeconde dynaſtie, la douzième lune du calendrier des Hia répondoit à la première de l'année des Hia; ainſi ce doit être celle qui ſuit la lune du ſolſtice d'hiver. Dans ce calendrier, l'équinoxe du printemps tomboit dans la troiſième lune, le ſolſtice d'été dans la ſixième, l'équinoxe d'automne dans la neuvième, & le ſolſtice d'hiver dans la douzième. *Ibid. p. 112, 114.*

Dans le calendrier des Tcheou ou de la troiſième dynaſtie, celle ſous laquelle Confucius a vécu, la première lune étoit celle où tombe le ſolſtice d'hiver ou le capricorne; le ſolſtice d'été tomboit à la ſeptième lune. *Pag. 122, 124, 130.*

Il n'eſt pas inutile de préſenter ici le rapport que l'on ſuppoſe entre ces trois ſortes de calendriers.

	Calendrier des Hia.	*Calendrier des Chang.*	*Calendrier des Tcheou.*
			1.e lune, ſolſt. d'hiver.
		1.e lune.....	2.e lune.
Printemps.	1.e lune.....	2.e lune.....	3.e lune.
Équinoxe.	2.e lune.....	3.e lune, *équin.*	4.e lune, équin. du pr.
	3.e lune.....	4.e lune.....	5.e lune.
Été.....	4.e lune.....	5.e lune.....	6.e lune.
Solſtice..	5.e lune	6.e lune, *ſolſt.*	7.e lune, *ſolſt.*
	6.e lune.....	7.e lune.....	8.e lune.
Automne.	7.e lune.....	8.e lune.....	9.e lune.
Équinoxe.	8.e lune.....	9.e lune, *équin.*	10.e lune, équin. d'aut.
	9.e lune.....	10.e lune.....	11.e lune.
Hiver...	10.e lune.....	11.e lune.....	12.e lune.
Solſtice..	11.e lune.....	12.e lune, *ſolſt.*	1.e lune, ſolſt. d'hiver.
	12.e lune.....	1.e lune.....	2.e lune

Confucius, en indiquant les différens événemens, dit : *dans telle lune de telle ſaiſon;* & lorſque ſon expoſé commence par la première ou la ſeconde ou la troiſième lune, il ajoute toujours *lune royale*, qu'il ne met qu'une fois à chaque année. Tous les Chinois entendent par-là, la lune du calendrier des Tcheou

que Confucius fuit, & Tſo-kieou-ming, le premier & le plus ancien de ſes commentateurs, l'aſſure; aux autres lunes, quatrième, cinquième, &c. lors même qu'elles commencent ſon expoſé de l'année, il n'y ajoute plus cette épithète.

J'ai remarqué ſouvent que ces dénominations de printemps, d'été, &c. fixées à telle éclipſe, ne quadroient pas avec les calculs de nos Miſſionnaires, & que l'éclipſe n'arrivoit pas à la ſaiſon indiquée par l'auteur. Il y a d'autres circonſtances ſur leſquelles les Chinois ont fait la même remarque. Eſt-ce une erreur de Confucius ou de ſes commentateurs? Pour ſortir d'embarras, on dit que dans le pays de *Lou*, patrie de Confucius, on ſuivoit la forme du calendrier des Tcheou, dans lequel le ſolſtice d'hiver devoit être dans la première lune, & l'on ſuppoſe que ce philoſophe n'approuvant pas cette forme d'année, a mis *lune royale* pour faire entendre que ſelon le ciel on auroit dû marquer autrement les lunes, & que c'eſt pour cela qu'il a affecté de mettre le caractère *tchun*, printemps, à la lune du ſolſtice d'hiver, comme voulant dire que le printemps de la dynaſtie des Tcheou n'eſt pas le printemps du ciel. C'eſt le P. Gaubil qui fait cette remarque. Mais il paroîtra extraordinaire qu'il faille employer la même méthode pour certains paſſages du Chou-king. Lorſque Vou-vang arriva à Meng-tſin, le texte porte *tchun* ou le printemps, & le P. Gaubil obſerve, ici *tchun* veut dire ſeulement première ſaiſon de l'année; on verra, ajoute-t-il, des expreſſions pareilles pour le temps du ſolſtice d'hiver, & cela ne veut dire, dans le livre pour ce temps-là, que le commencement ou la première ſaiſon de l'année: ainſi il fixe au 26 décembre de l'an 1112 le paſſage de Vou-vang à Meng-tſin. Le P. Gaubil revient pluſieurs fois ſur ce ſujet, & ajoute de nouvelles réflexions qui ne nous donnent pas une idée avantageuſe de la ſcience aſtronomique des Chinois. Voici ce qu'il dit: « on a vu quelques » raiſons des erreurs dans l'arrangement des lunes, en voici » une autre. Au temps du Tchun-tſieou, les aſtronomes du

Lettres édif. rec. t. XXVI, page 174.

Ibid. p. 124.

Ibid. p. 214.

tribunal avoient des inſtrumens de laiton, ſoit anciens, «
ſoit faits de leur temps, qui faiſoient voir l'ordre des «
lunes, & l'année où il falloit intercaler. Ces ſortes d'inſ- «
trumens étoient ſouvent peu exacts; les aſtronomes, par «
négligence & pour s'épargner la peine du calcul & de bien «
ajuſter leurs inſtrumens, faiſoient trop vîte les éphémérides «
pour l'année courante. Les jours des ſolſtices faiſoient «
bientôt voir l'erreur; c'eſt pour cela qu'on voit, comme «
j'ai dit, l'erreur des lunes corrigées. D'autres fois les «
aſtronomes de Lou, ſans penſer d'abord à la différence des «
calendriers, ſe ſervoient, par exemple, de celui d'un État «
voiſin appelé *Song.* La cour de ces princes *Song,* deſcen- «
dans de l'empereur *Tching-tang,* fondateur de la ſeconde «
dynaſtie imperiale *Chang,* étoit à *Kouei-te-fou,* ville du «
Honan. Le calendrier du pays de *Song* étoit celui de «
l'empereur *Tching-tang.* Dans ce calendrier, la première «
lune de la dynaſtie Tcheou étoit la douzième de l'année; «
la troiſième lune étoit celle qui avoit l'équinoxe du prin- «
temps, &c. Ce que je dis ici ſur ce dernier point, comme «
ſource de l'erreur des lunes dans le calendrier de Lou, «
n'eſt qu'une conjecture que je fais; je la mets ici, parce «
qu'elle me paroît bien ». Ailleurs il obſerve que dans le *Ibid. p. 190.*
pays de Tſin, du Chen-ſi & dans quelques autres royaumes, on ſuivoit la forme du calendrier de l'empereur *Yu* ou des *Hia.* Mais dans ce ſyſtème, Confucius auroit fait un mélange ou une confuſion des deux calendriers de Hia & de Tcheou; il auroit pris du premier les dénominations de printemps qu'il auroit appliquées à une lune d'hiver du ſecond, & cela même pour des écliſes arrivées de ſon temps, & dont il a dû être temoin.

Ces différentes formes d'année attribuées aux anciens Chinois, ne paroiſſent être qu'une ſuppoſition des modernes, & il ſeroit difficile de les établir ſur des monumens authentiques; auſſi le P. Gaubil, en pluſieurs circonſtances, après avoir regardé les plus anciens Chinois comme très-habiles en aſtronomie, ſemble-t-il affoiblir ſon propre

témoignage sur certaines connoissances qu'il leur avoit attribuées. On parle beaucoup de calendriers faits par les princes antérieurs à Yao, mais on ne les connoît pas, & tous ces récits sont d'autant plus suspects, qu'ils concernent des temps purement mythologiques. Le P. Gaubil cite différens ouvrages qu'il suppose être fort anciens, & certainement les Chinois ne seroient pas toujours d'accord avec lui à cet égard. Il prétend que le calendrier, intitulé
P. 103, 107. *Hia-siao-tching*, a été dressé du temps de l'empereur Yu, environ deux mille cent quatre-vingt-douze ans avant J. C. mais il pense que ce n'est qu'un calendrier populaire; j'ajoute qu'il ne peut être de l'époque qu'il lui attribue, & qu'on n'en convient pas à la Chine. Il cite encore un livre fort suspect, intitulé *Tcheou-pei*. Les Chinois ne se sont jamais fait scrupule de donner une grande antiquité à certains ouvrages, ni pour interpoler d'anciens livres;
Mém. de la Chine, t. IX, p. 245. témoin diverses recettes de médecine que nos Missionnaires leur ont portées du temps de Kanghi, & qu'ils ont insérées dans les nouvelles éditions d'anciens médecins du temps des Han; j'en ai déjà parlé ailleurs: il résulte de-là, que ces nouvelles connoissances passeront un jour pour être de ces anciens médecins. Malgré toutes celles
Lettres édif. ibid. pag. 80, 81. qu'on attribue à Yao, dans l'astronomie, plusieurs Missionnaires, moins prévenus pour les Chinois, ne les ont regardées que comme des connoissances de paysans & de bergers.

Outre le Hia-siao-tching, ou le calendrier des Hia, dont je viens de parler, il en existe encore un autre, intitulé *Yue-ling*, qu'on prétend avoir rapport au temps de la même dynastie; & cependant les commentateurs observent que ces deux calendriers ne sont pas toujours d'accord entr'eux, ce que j'ai vérifié moi-même en les traduisant l'un & l'autre. Ils se trouveront dans l'ouvrage particulier concernant les antiquités Chinoises. On voit dans ce calendrier, que les secondes lunes des quatre saisons répondent aux solstices & aux équinoxes; mais dans le texte on ne parle point d'intercalation.

Le

Le Chou-king fait mention des solstices & des équinoxes, & indique quatre constellations dans lesquelles ils arrivent, mais il ne parle pas des lunes qui leur répondent; d'après cela, le P. Gaubil conclut qu'Yao connoissoit les vingt-huit constellations actuelles, ce qu'il est difficile de prouver. Toutes ces anciennes constellations Chinoises que j'ai examinées dans un ouvrage particulier, ont été empruntées des autres nations, chez lesquelles je les ai retrouvées, c'est-à-dire, chez les Égyptiens, les anciens Arabes, les Perses, &c. Les Chinois n'ont fait que traduire en leur langue, les noms que ces constellations portoient chez ces peuples; mais leur vanité leur fait croire aujourd'hui, qu'ils en sont les premiers instituteurs, comme ils prétendent être les inventeurs de l'astronomie. « Des Chinois astronomes, dit le P. Gaubil, ayant vu avec douleur « qu'ils étoient obligés de recourir aux Européens, pour « l'astronomie dont ils avoient perdu la vraie méthode, ont « cherché à diminuer la gloire qu'ils croyoient en revenir « à ces Européens. Ces Chinois ont dit que les Européens « tenoient leur astronomie des Mahométans; ceux-ci de Ptolémée, « & que Ptolémée la tenoit des anciens Chinois. Ils « citent l'époque de la dispersion des astronomes Chinois « dans les pays occidentaux, vers le temps de l'empire de « Pingvang (720 avant J. C.), & disent que ces Chinois « furent les maîtres de ceux dont Ptolémée eut les connois- « sances de la vraie astronomie ». Kang-hi, pour concilier les Chinois & les Européens, dit « qu'Yao apprit l'astronomie à tous les peuples Chinois & étrangers; que c'est « de ceux-ci que les Européens l'ont eue, & qu'ils ont été « plus soigneux que les Chinois de cultiver ce qui venoit « d'Yao ». Mais laissons ces prétentions que l'orgueil a fait imaginer, & revenons au Chou-king.

Lettres édif. p. 169.

Selon cet ouvrage, il y avoit douze lunes dans l'année, & un cycle de soixante, qui ne servoit qu'à marquer les jours; mais on ne voit nulle part chez les anciens, que ce cycle ait été employé aux années. Ainsi, c'est à tort que

le P. Gaubil dit *(p. 73)*, que ſous Fohi, il y avoit un cycle de ſoixante, pour ſoixante jours & pour ſoixante années; dans le Tchun-tſieou, il n'eſt également employé que pour les jours. Les modernes ont ſuppoſé beaucoup de connoiſſances à ces anciens, & ont tâché de les développer; ils ſont parvenus à dreſſer pour les trois premières dynaſties, différentes formes d'années, qui peut-être n'exiſtoient pas, ou au moins qu'ils paroiſſent ne guère connoître. Ils ſont obligés de corriger perpétuellement le texte du Tchun-tſieou, qui eſt l'objet principal de ce mémoire, & ſur lequel je propoſe mes doutes.

La huitième année de Huon-kong, l'an 704 avant J. C. Confucius dit dans ſon ouvrage, *dans l'hiver, à la dixième lune, il tomba des neiges*. Il paroît fort ſingulier aux commentateurs Chinois, que Confucius ait dit qu'en hiver, il ſoit tombé de la neige, & cela le paroît en effet. Kong-yang dit que cette neige étoit extraordinaire, & arrivée à contre-temps ou hors de ſaiſon; alors pour ſortir d'embarras, les commentateurs modernes ſuppoſent que Confucius a emprunté du calendrier des Hia, la dénomination d'*hiver* qu'il attribue à cette lune, & qu'il a conſervé le nombre dix ou de la dixième lune du calendrier des Tcheou: or, dans ce calendrier, la dixième lune répondoit pour le nombre ſeulement à la huitième lune du calendrier des Hia, qui étoit le temps de l'équinoxe d'automne; temps où il eſt ſurprenant qu'il neige. La dixième lune des Tcheou, répondoit également à l'équinoxe d'automne; mais Confucius qui préféroit le calendrier des Hia, & qui vouloit en conſerver quelque choſe, donne à cette lune d'automne le nom d'*hiver*. Malgré cette ſolution, il reſte toujours des doutes ſur ce procédé attribué à Confucius; procédé capable d'induire en erreur ceux qui liſent ſon ouvrage: ne feroit-ce pas même une ignorance de ſa part?

La quatorzième année du même Huon-kong, l'an 698, Confucius rapporte vaguement qu'au printemps, à la première lune, il n'y eut point de glaces. Il a paru inutile

de remarquer que dans cette ſaiſon il n'y eut point de glaces; pour ſauver cette difficulté, on obſerve que dans le calendrier des Tcheou, la première lune étoit au ſolſtice d'hiver; il eſt donc ſurprenant qu'alors il n'y ait point de glaces. Cette lune répondoit à la onzième des Hia; Confucius donne à cette lune d'hiver, le nom de *printemps*, pour ſuivre la méthode des Hia, dans le calendrier deſquels la première lune étoit la première du printemps. Cette manière de s'exprimer règne dans tout l'ouvrage, ou au moins il la faut ſuppoſer ſelon les commentateurs Chinois. Je n'en cite plus qu'un exemple.

La première année de Tching-kong, l'an 590, dans le printemps, à la deuxième lune, il n'y eut point de glaces. Cette *ſeconde* lune eſt, dit-on, celle du calendrier des Tcheou. Mais la dénomination de *printemps* eſt priſe du calendrier des Hia, de ſorte qu'elle tombe à la lune qui ſuit immédiatement la lune du ſolſtice d'hiver, temps des glaces; par conſéquent Conficius a rapporté cela comme un événement extraordinaire. C'eſt ainſi qu'on a cherché à expliquer ſon texte, en prenant la ſaiſon qui s'y trouve énoncée, pour une ſaiſon toute différente.

Ce même texte ne ſouffre pas moins d'embarras pour les dates du cycle; ſouvent on le corrige, ou l'on inſère une lune intercalaire, pour rentrer dans l'ordre de ce cycle; ce ſont les Chinois eux-mêmes qui en uſent ainſi, & après eux, nos Miſſionnaires, dans la perſuaſion où ils ſont, que l'ordre du cycle pour les jours n'a jamais été dérangé; & c'eſt d'après cette idée que le P. Gaubil a propoſé pluſieurs corrections de cette eſpèce dans ſes calculs des jours pour les éclipſes. Un monument que l'on regarde comme très-authentique & le plus propre à fixer la chronologie Chinoiſe, ne devroit pas être rempli de tant de mépriſes & de fauſſes dates. Il faudroit en même temps que ceux qui lui donnent tant d'éloges, fuſſent d'accord entr'eux. Le P. Amiot, cependant, penſe tout différemment, & nous donne la plus mauvaiſe idée des *Mém. de la Chine, t. II, p. 95.*

aſtronomes de ces temps reculés. « Le P. Gaubil, dit-il, » pourroit avoir raiſon, ſi le calendrier des Tcheou avoit » toujours été exact; ſi ceux qui étoient chargés de le com- » poſer, avoient toujours intercalé à propos, ou avoient » ſuivi conſtamment un ordre d'intercalation déterminé avec » méthode; ſi la férie des caractères cycliques n'avoit jamais » été interrompue, & avoit toujours ſuivi celle des jours, » dans les différentes corrections, additions ou ſouſtractions » qu'on étoit obligé de faire pour remettre les lunaiſons » dans leur ordre naturel, afin qu'elles correſpondiſſent aux » ſaiſons qu'elles devoient déſigner. Car, dans ce calendrier, » les première, deuxième & troiſième lunaiſons, compo- » ſoient la ſaiſon du printemps; les quatrième, cinquième » & ſixieme formoient l'été; les ſeptième, huitième & neu- » vième étoient celles de l'automne, & les dixième, onzième » & douzième etoient comptées pour l'hiver. Or il eſt conſ- » tant que, dans le temps dont il s'agit, les guerres au- » dehors & les diviſions au-dedans, avoient tout bouleverſé ... » Le calendrier en particulier étoit dans le plus grand dé- » ſordre, & ceux qui en étoient chargés étoient hors d'état » d'y remédier. Par ce que je viens de dire, ajoute-t-il plus » bas, il eſt aiſé de comprendre comment il arrive que les » éclipſes obſervées, lorſqu'on comptoit telle lune civile, » dont le premier jour étoit déſigné par tels caractères cy- » cliques, ſe trouve quelquefois dans un autre ordre de » lunes & de jours; lorſque voulant les vérifier par le calcul, » on ſuppoſe que le calendrier d'alors étoit exactement le » même dans le cours d'un certain nombre d'années: ſup- » poſition qui ne peut être admiſe quand on eſt inſtruit du » déſordre qui régnoit dans les différentes branches d'un gouvernement ſans vigueur ». Dès-lors, quel degré de confiance pouvons-nous avoir dans ces éclipſes? Au reſte, ce n'eſt point le P. Gaubil qui eſt répréhenſible, comme paroît le ſuppoſer ici le P. Amiot, pour tous les changemens de dates du cycle qu'il fait, & pour les inſertions des lunes intercalaires qu'il propoſe; il ne ſuit à cet égard

que les idées des Chinois qu'il copie par-tout, comme il eſt facile de s'en convaincre par la lecture des commentaires du Tchun-tſieou. Le P. Amiot eſt perſuadé que les première, deuxième & troiſième lunes appartenoient alors au printemps; mais ce ſont les Chinois eux-mêmes qui penſent que Confucius a appliqué ces dénominations à d'autres ſaiſons, comme je l'ai déjà fait remarquer. C'eſt l'impoſſibilité de ſavoir ſi cela eſt fondé, & s'il faut imputer à Confucius une erreur ſi groſſière, ou quelque choſe de ſemblable, qui me détermine à préſenter toutes ces difficultés de l'hiſtoire Chinoiſe, afin qu'on ne nous la donne plus pour l'hiſtoire la plus authentique qu'il y ait au monde, & qu'on ne prétende pas que les Chinois ont été les plus habiles aſtronomes parmi les peuples de l'antiquité; ils ne l'ont point été depuis deux cents ans avant J. C. comme on le penſe généralement; ils paroiſſent, de l'aveu des Miſſionnaires, ne l'avoir point été du temps des Tcheou : on n'a aucune connoiſſance de ceux des Chang qui les ont précédés. Il faudra donc croire que c'eſt ſous Yao qu'ils ont eu de ſi grandes connoiſſances, dans un temps, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, où l'on commençoit à apprendre à la nation l'art du labourage. On prétend que les Tſin avoient conſervé le calendrier des Hia, le même que celui d'Yao, dans lequel il y avoit douze lunes, & de temps en temps, une intercalaire; cependant les Tſin n'eurent que dans les derniers temps l'intercalation; dans d'autres provinces, on ne comptoit point par années, mais ſeulement par le cycle de ſoixante jours, comme je l'ai dit ailleurs. Toutes ces circonſtances jointes aux incertitudes & aux contradictions que l'on trouve dans les écrits de nos Miſſionnaires, excitent mes doutes ſur cette habileté des Chinois en aſtronomie. Je vais encore les développer davantage à l'occaſion des éclipſes; & pour plus de clarté, je rangerai ces éclipſes, non par ordre chronologique, mais par ordre de lunes, c'eſt-à-dire, que je placerai ſous une même lune toutes celles

qui ſont arrivées pendant le cours de deux cents quarante-deux ans, dont le Tchun-tſieou fait mention.

Première Lune.

La première lune, dans le calendrier des Tcheou, eſt celle où tombe le ſolſtice d'hiver, qui répond à la onzième lune du calendrier des Hia, temps du ſolſtice; mais dans ce dernier calendrier, la première lune eſt la première du printemps, qui précède la lune où tombe l'équinoxe de cette ſaiſon.

Pendant tout l'eſpace que parcourt le Tchun-tſieou, il n'y eut point d'éclipſe dans cette lunaiſon, ainſi je ne m'y arrête point.

Seconde Lune.

Dans le calendrier des Tcheou, la ſeconde lune eſt celle qui ſuit la lune où tombe le ſolſtice d'hiver; elle répond à la douzième lune des Hia.

Dans le calendrier des Hia, la deuxième lune, ſeconde du printemps, eſt celle où tombe l'equinoxe du printemps.

Il y a eu dans cette lunaiſon, durant le cours des deux cents quarante-deux ans dont il s'agit ici, quatre éclipſes.

720. Printemps, 2.e lune fixée au 22 février.
626. Printemps, 2.e lune fixée au 3 février.
559. Printemps, 2.e lune fixée au 14 février.
550. Printemps, 2.e lune fixée au 5 janvier.

Lettres édif. n. éd. t. XXVI, page 178.

Le P. Gaubil, dans ſes obſervations aſtronomiques, a fixé l'éclipſe de l'an 720 avant J. C., au 22 février; dans une hiſtoire de l'aſtronomie ancienne, qu'on vient d'imprimer, il fait un examen plus particulier, non-ſeulement de celle-ci, mais encore de la plupart des autres; il obſerve donc, pour cette éclipſe, qui dans le texte eſt indiquée au jour *ki-ſe*, que le calcul des jours fait voir que c'eſt le 22 février, mais que, par le calcul

du soleil, on devoit la mettre, non à la seconde lune, mais à la troisième : ainsi il suppose ici une faute dans le texte, & cette faute lui paroît régner dans tout le cours de cette année, puisqu'à la troisième lune on voit un jour *keng-su ;* à la quatrième, un jour *sin-mao ;* à la huitième, un jour *king-tchin ;* & à la douzième, un jour *kouei-ouei.* Il suppose que ces jours ne peuvent se trouver dans ces lunes, & qu'ils suivent l'erreur du jour *ki-se* marqué à la seconde lune, au lieu de la troisième, ce que les Chinois ont remarqué eux-mêmes ; il ajoute que l'année suivante, comme on trouve à la seconde lune un jour *king-su*, ce jour n'a pu être ainsi marqué, que parce qu'on a corrigé l'erreur du jour *ki-se*, de la seconde lune de l'année précédente. Ainsi voilà une méprise qui règne pendant toute cette année dans le Tchun-tsieou. Mais, dit-il, l'éclipse doit toujours tomber au 22 de février, où, d'après sa correction, il faudroit placer la troisième lune.

J'ai fait remarquer que, suivant les astronomes Chinois, dans le calendrier des Hia, la seconde lune tomboit à l'équinoxe du printemps ; or, s'il faut lire troisième lune, ce seroit celle d'après l'équinoxe, ce qui ne s'accorderoit guère avec le mois de février. Dans le calendrier des Tcheou, la seconde lune est celle qui suit immédiatement le solstice d'hiver, ainsi c'est une lune d'hiver. A présent les Chinois prennent les solstices & les équinoxes pour le centre de leurs saisons. La première lune du printemps est celle qui précède l'équinoxe, la seconde est celle de l'équinoxe, & la troisième celle qui suit l'équinoxe ; c'est le même ordre pour les autres saisons : mais la seconde lune du calendrier des Tcheou tombe en hiver, quoique dans le Tchun-tsieou Confucius ait marqué printemps ; s'il faut corriger troisième lune, alors ce sera la première lune du printemps dans le calendrier des Hia. Reste à savoir si la correction doit avoir lieu. Les commentateurs Chinois trouvent beaucoup de fautes de cette espèce dans le Tchun-tsieou. Confucius indique un jour *king-tchin* dans l'automne de l'année

précédente 721, à la huitième lune; ils prétendent que ce jour ne peut se trouver que dans la septième lune qu'on suppose avoir commencé par un jour *gin-chin*, & dont par conséquent, le 9 étoit *keng-tchin*.

Le P. Amiot prend une route beaucoup plus longue pour fixer cette éclipse; il promet de s'attacher au texte original avec la plus scrupuleuse exactitude, de renoncer à toute prétention, à tout système. J'ouvre, dit-il ces annales de Lou, & au frontispice de la première page je lis, *première année d'In-kong*, & tout de suite, *In-kong avoit pour nom* SI-KOU; *il étoit fils de* HOEI-CONG, *auquel il succéda l'année* KI-OUEI. Après plusieurs remarques qu'il feroit inutile de rapporter ici, il ajoute: *je redouble d'attention, je cherche l'année ki-ouei, & je m'assure qu'elle répond à l'an 722 avant J. C.* Malgré toute cette grande attention, le P. Amiot n'a pas distingué ici le texte de Confucius d'avec les notes de ses commentateurs. Ces mots *In-kong avoit pour nom Si-kou, &c.* ainsi que l'année *ki-ouei*, ne sont point du texte. Confucius, de plus, n'emploie jamais le cycle de 60 pour désigner les années, & ce n'est que par estime que ses commentateurs le placent, ou dans les notes, ou au haut des pages; c'est une méprise du P. Amiot à cet égard. Il vient ensuite au passage de l'éclipse qu'il fixe à l'an 720 avant J. C; mais il ne cherche pas à accorder le jour *ki-se*, avec le 22 février, parce que, dit-il, tous ceux qui l'ont entrepris, sont tombés dans l'erreur. Il pense qu'il suffit de trouver l'éclipse dans l'année indiquée, & tout au plus la saison, sans s'occuper de la lune & du jour. Cependant, il y a quelques-unes de ces éclipses, dont il fixe le jour & l'heure. Nous pouvons supposer avec quelque fondement, ajoute-t-il, que comme Confucius a travaillé sur deux sortes de mémoires, c'est-à-dire, sur ceux du royaume de Lou & sur ceux de la cour des Tcheou, il lui sera arrivé d'écrire les dates, tantôt à la manière des premiers, & tantôt à la manière des seconds, sans faire attention à la différence qui pouvoit se

Mém. de la Chine, tome II, page 91.

Ibid. page 97.

ſe trouver entre les deux manières de compter. Ainſi, ſuivant le P. Amiot, Confucius n'auroit pas proprement ſuivi de calendrier particulier, & les auroit copiés tous indifféremment, ſans ſonger à la confuſion & au déſordre qui pourroient en réſulter dans ſon ouvrage. De plus, ſuivant le même miſſionnaire, le calendrier de Lou ſeroit différent de celui des Tcheou. Le P. Gaubil au contraire penſe que c'étoit le même; ces contradictions, & les corrections qu'on croit devoir faire au texte, & tout ce que l'on dit de ces calendriers, pourroient faire penſer qu'on ne les connoît point, & ſemblent prouver l'impoſſibilité de calculer ces éclipſes.

L'éclipſe de l'an 626, fixée au 2 ou au 3 février, eſt marquée dans le Tchun-tſieou, au printemps *(a)*, à la deuxième lune, au jour kuei-hai (ſoixante du cycle). Quelle idée peut-on concevoir de Confucius, s'il y a encore ici erreur? Le P. Gaubil prétend que l'éclipſe a dû arriver le premier jour de la troiſième lune; il ſe fonde pour cela ſur ce que, peu-après, Confucius dit: *dans l'été, à la quatrième lune, au jour tingſe* (cinquante-quatre du cycle); or, en comptant, dit-il, les jours du cycle, l'eſpace entre le jour *kuei-hai* & le jour *ting-ſe*, exige entre deux une lune intercalaire. On corrigea donc cette erreur par une lune intercalaire faite contre les règles, comme le remarque l'auteur du Tſo-tchuen. *Lettres édi n. éd. t. XXVI page 191.*

Le P. Gaubil, dans ſon ſecond ouvrage, ne dit rien des deux éclipſes de l'an 559 & de l'an 550. Il a fixé, dans ſon premier ouvrage, la première au 14 de février, & la deuxième au 5 de janvier. On voit par-là que cette deuxième lune Chinoiſe peut tomber en janvier ou en février. Dans la correction de la date de l'éclipſe de l'an 626, que le P. Gaubil fixe à la troiſième lune, il faut

---

(a) Dans l'ouvrage du P. Gaubil, *Lettres édifiantes, nouvelle édition, page 191*, il y a première lune; c'eſt une faute d'impreſſion, il faut lire deuxième, comme dans le texte chinois.

que le 2 février soit dans une troisième lune, dont la première auroit été au solstice d'hiver, selon le calendrier des Tcheou.

Troisième Lune du printemps.

Dans le calendrier des Hia, cette troisième lune est celle qui suit la lune dans laquelle tombe l'équinoxe du printemps; dans le calendrier des Tcheou, c'est celle qui précède cette équinoxe.

Il y a dans cette lunaison, durant le cours de deux cents quarante-deux ans, trois éclipses.

L'an 676. Printemps, 3.e lune. Il n'y a point de date cyclique, elle est fixée au 15 avril.
648. Printemps, 3.e lune, fixée au 6 avril.
505. Printemps, 3.e lune, fixée au 16 février.

Le P. Gaubil est fort embarrassé sur la première de ces éclipses, sur laquelle les Chinois trouvent de l'erreur; il observe que Kou-leang dit que ce fut une éclipse de nuit, qui ne fut pas vue, & ajoute que « quoique la lune ne » soit pas marquée dans la forme du calendrier de Lou; » il paroît hors de doute que l'éclipse du 15 avril est celle » que rapporte le Tchun-tsieou. Dans la copie du livre, on » aura mis le caractère de *trois* au lieu du caractère *cinq*, pour » la lune. On peut avoir encore pris cette éclipse, d'un calendrier dans la forme de celui de la dynastie des Hia ». Voilà bien des corrections & des doutes pour cette éclipse; en effet, il paroît difficile que la seconde lune dont nous avons parlé précédemment, pouvant tomber en janvier ou en février, la troisième tombe en avril. Cette troisième lune, dans le calendrier des Tcheou, est celle qui précède l'équinoxe du printemps. Dans le calendrier des Hia, c'est celle d'après l'équinoxe; c'est pourquoi l'on conjecture que Confucius a suivi ici ce calendrier, au lieu que, dans les autres circonstances, on suppose qu'il a suivi celui des

Page 263.

Tcheou; cependant il met ici, *troisième lune royale*, ce qui désigne ce dernier calendrier, suivant les commentateurs; dès-lors cette lune précédant l'équinoxe, ne peut être en avril.

La même difficulté doit exister pour l'éclipse de l'an 648, que le P. Gaubil fixe, dans ses Observations astronomiques, au 6 avril, & dont il ne parle point dans son second ouvrage. C'est encore la même lune fixée en avril.

Cette difficulté augmente quand on voit l'éclipse de l'an 505, fixée par lui au 16 de février. Ainsi cette lune qui précède l'équinoxe auroit pu tomber en février, mars & avril. Les solstices & les équinoxes étant des points fixes, les lunaisons ne peuvent varier à un tel degré.

Quatrième Lune, première d'été.

Dans le calendrier des Hia, cette lune précède celle où tombe le solstice d'été; & dans celui des Tcheou, elle est celle de l'équinoxe du printemps.

Il y a eu dans cette lunaison deux éclipses.

L'an 599. Été, 4.e lune, fixée au 6 mars.
535. Été, 4.e lune, fixée au 18 mars.

Le P. Gaubil ne parle pas de la première dans son second ouvrage, & il ne fait qu'indiquer la seconde qu'il fixe au 18 mars. Ainsi Confucius auroit appelé *lune d'été* une lune qui tomberoit en mars, mais ce n'est, selon les Chinois, qu'une dénomination impropre. C'est à l'occasion de l'éclipse de l'an 535, que le prince de Tcin demanda à un de ses officiers, ce que signifioient les éclipses; l'officier lui répondit que celle-ci annonçoit de grands malheurs pour les royaumes de Ouei & de Lou. Telle est l'idée que les Chinois ont de ces phénomènes, & il ne faut pas croire qu'en les indiquant, ils aient songé à perfectionner l'astronomie: leur unique but étoit la science astrologique & celle de l'avenir qui, selon eux, résulte du mouvement des astres. *Page 206.*

Cinquième Lune d'été.

Dans le calendrier des Hia, cette lune est celle du solstice d'été; & dans celui des Tcheou, elle est celle qui suit immédiatement l'équinoxe du printemps.

Deux éclipses sont arrivées dans cette lunaison pendant tout le temps dont le Tchun-tsieou renferme l'histoire.

L'an 645. Été, 5.e lune.
518. Été, 5.e lune, fixée au 9 avril.

Au sujet de la première, le P. Gaubil pense que le texte ne rapporte que le résultat d'un faux calcul, & non une éclipse observée; ainsi il la croit fausse. Le P. Amiot n'en fixe pas non plus le mois.

Le P. Gaubil a fixé, dans son premier ouvrage, la seconde au 9 avril, & n'en parle pas dans le second. Cette cinquième lune tomberoit cette année en avril, c'est-à-dire, dans le même mois où la troisième lune, en 648 & en 676, seroit tombée; en 505, cette même troisième lune concouroit avec le mois de février.

Sixième Lune d'été.

Dans le calendrier des Hia, la sixième lune est celle d'après le solstice; dans le calendrier des Tcheou, c'est celle qui précède le solstice.

Il y a eu six éclipses dans cette lunaison.

L'an 669. Été, 6.e lune, fixée au 27 mai.
612. Été, 6.e lune, fixée au 28 avril.
592. Été, 6.e lune, fausse.
575. Été, 6.e lune, fixée au 9 mai.
527. Été, 6.e lune, fixée au 18 avril.
525. Été, 6.e lune, fixée au 21 aout.

Lettres édif. n. éd. t. XXVI, page 181.

Le P. Gaubil dit que l'éclipse de l'an 669, marquée au jour *sin-ouei*, ne peut convenir qu'au 27 mai, 1.^r de la

ſixième lune : l'éclipſe, dit-il, eſt marquée obſervée, & l'on fit les cérémonies. Dans ces occaſions, les Mandarins devoient ſe rendre au palais avec l'arc & la flèche, comme pour porter du ſecours à l'empereur, qui paſſe pour l'image du ſoleil; l'intendant de la muſique, qui étoit un aveugle, frappoit un tambour; les Mandarins offroient des pièces de ſoie à l'honneur de l'*Eſprit;* l'empereur & les grands obſervoient un jeûne & étoient ſimplement vêtus. Cette cérémonie eſt décrite dans les anciens livres des rits. Voilà ce que dit le P. Gaubil. Son expreſſion, l'*éclipſe fut obſervée,* ne nous paroît pas exacte, en ce qu'elle nous donne l'idée d'une obſervation faite par des aſtronomes, avec des inſtrumens; mais il n'eſt point queſtion d'obſervation de cette eſpèce dans le texte, il eſt ſeulement dit qu'on battit du tambour, & qu'on offrit des victimes au *Che*, & cela, comme le diſent les commentateurs à l'occaſion de ce paſſage, à cauſe de la frayeur que ce phénomène inſpira; l'éclipſe fut vue, & alarma le prince & le peuple. Le mot *che,* qui ſignifie *autel*, déſigne en même temps l'*Eſprit de la terre;* & comme la lune, diſent ces commentateurs, eſt une partie ſubtile émanée de la terre, lorſqu'elle vient ainſi troubler & attaquer le ſoleil, on bat du tambour pour la détourner, & on fait des ſacrifices pour l'appaiſer. Les commentateurs s'appéſantiſſent ſur ces cérémonies, & tout ce qu'ils diſent à ce ſujet n'a rapport qu'à la ſuperſtition & à l'ignorance. *Ibid. p. 97.*

Il y a encore ici de l'embarras pour la lune; les Chinois prétendent qu'on auroit dû marquer ſeptième lune au lieu de ſixième. *Ibid. p. 182.*

Le P. Gaubil fixe l'éclipſe de l'an 612 au 28 avril; il dit, comme à la précédente, qu'elle fut obſervée, ce qui ſignifie ſimplement qu'elle a été vue, comme je viens de le dire. Suivant le même miſſionnaire, pour trouver cette éclipſe à cette époque, il faut ſuppoſer une lune intercalaire à l'année précédente ou 613. Dans le calendrier des Tcheou, la ſixième lune précédant immédiatement *Ibid. p. 194.*

celle du solstice, on aura quelque difficulté à la mettre en avril.

Il regarde l'éclipse de l'an 592, comme fausse.

Les éclipses servent à constater l'histoire & la chronologie, lorsqu'elles sont liées avec les événemens; mais lorsqu'elles sont isolées, comme celles-ci, elles ne prouvent rien, puisqu'en général il en arrive presque tous les ans qui sont plus ou moins visibles, ou tout-à-fait invisibles dans une contrée; en sorte que, sans être astronome, on pourroit indiquer vaguement des éclipses pour une année, sans crainte d'être démenti par l'événement: elles ne sont d'aucune utilité pour l'histoire, quand un écrivain en rassemble un certain nombre, ou emprunte les calculs des astronomes pour en faire mention dans son ouvrage; une éclipse, dans l'histoire, doit être un événement vu & connu de tout le monde. Qu'est-ce que c'est donc ici qu'une éclipse fausse? on ne peut entendre qu'une éclipse qui n'a pas eu lieu, qui a été mal annoncée. Des éclipses de cette espèce sont donc empruntées & placées dans l'histoire d'après de mauvais calculs. A quoi serviroit, pour notre histoire, qu'un écrivain allât chercher dans les ouvrages astronomiques toutes les éclipses possibles depuis Clovis, pour les insérer sous chaque règne? ces règnes n'en seroient pas plus constatés. Ces éclipses fausses que nous trouvons dans le Tchun-tsieou, feroient supposer que les anciens Chinois avoient des tables du soleil qui n'étoient pas toujours exactes, & que ces tables consultées par Confucius, l'ont induit en erreur.

Le P. Gaubil ne dit rien de l'éclipse de l'an 575, fixée au 9 de mai, ni de celle de l'an 527, fixée au 18 d'avril.

Page 207. Sur l'éclipse de 525, il dit que le calcul fait voir une éclipse de soleil le 22 août; mais il la met à la neuvième lune, prétendant que les caractères cycliques kia-su, 11 du cycle, ne peuvent tomber qu'à cette date, & non pas au 1.er de la sixième lune. Il ajoute qu'il y a eu quelque dérangement ou faute de copiste dans le caractère de la

lune. Il dit que l'éclipse fut observée; mais il n'en est point mention dans le texte.

Il est impossible que cette lune puisse tomber, comme nous la voyons dans ces différentes éclipses, en avril, en mai & en août, ou le texte est fautif.

Septième Lune, première de l'automne.

Cette septième lune, dans le calendrier des Hia, est la première de l'automne, & précède celle de l'équinoxe; dans le calendrier des Tcheou, c'est celle où tombe le solstice d'été.

Il y a eu quatre éclipses dans cette lunaison.

L'an 709. Automne, 7.e lune, fixée au 17 juillet, totale.
601. Automne, 7.e lune, fixée au 20 septemb. totale.
549. Automne, 7.e lune, fixée au 19 de juin, totale.
521. Automne, 7.e lune, fixée au 10 de juin.

Voici encore une lune qui paroît faire naître de grandes difficultés, puisqu'elle tombe en juin, juillet & septembre, & que la précédente ou la sixième est tombée en août.

L'éclipse de l'an 709 est marquée totale. Riccioli, dit le P. Gaubil, en indique une le 17 juillet de l'an 709. Ce jour eut en Chine les caractères cycliques gin-tchin (29 du cycle), comme le porte le texte. Confucius est encore ici en faute, & au lieu de septième lune, on dit qu'il faut substituer huitième lune. Les commentateurs Chinois que j'ai consultés, ne parlent point de cette correction; ils observent seulement que dans le Tchun-tsieou il y eut trois éclipses de cette espèce, celle-ci, une seconde à la huitième année de Siuen-kong, à la septième lune; & la troisième à la vingt-quatrième année de Siang-kong, encore à la septième lune; que ces trois éclipses annoncent de grands événemens: cette dernière remarque est astrologique. *Lettres édif. n. éd. t. XXVI, page 179.*

Le P. Gaubil ne dit rien de l'éclipse de l'an 601,

Page 198. qu'il a fixée au 20 de septembre; à l'égard de celle de l'an 549, fixée au 19 de juin, & qui fut totale, il assure que le P. Adam Schæll l'a vérifiée. Mais si ces trois éclipses totales sont toutes arrivées à la septième lune, comment peut-il se faire que la première tombe en juillet, la seconde en septembre & la troisième en juin? cette lune peut donc arriver en juin, en juillet, en août & en septembre?

Page 210. Il ne fait aucune difficulté sur celle de l'an 521, fixée au 10 juin; il observe que le solstice d'été étoit dans cette lune.

Huitième Lune, en automne.

Cette huitième lune, dans le calendrier des Hia, est celle où tombe l'équinoxe d'automne; & dans le calendrier des Tcheou, la huitième lune suit immédiatement celle du solstice d'été.

On compte trois éclipses dans cette lunaison.

L'an 558. Automne, 8.e lune, fixée au 31 mai.
549. Automne, 8.e lune, fausse.
495. Automne, 8.e lune, fixée au 22 juillet.

Le P. Gaubil se borne à fixer l'éclipse de l'an 558 au 31 mai; à l'égard de la seconde, il faut se rappeler que dans la même année 549, à la septième lune, il y eut une éclipse fixée au 19 de juin: or il est impossible que dans la lune suivante, la huitième, il y ait encore une éclipse; ainsi le P. Gaubil la croit fausse; les Chinois la jugent telle. Il s'en trouve une semblable à l'an 552. Le P. Amiot, pour rendre raison de cette méprise, dit que Confucius aura peut-être marqué ces deux éclipses arrivées dans deux mois de suite; l'une trouvée dans les mémoires de sa patrie, le royaume de Lou; & l'autre dans les mémoires qu'il consulta lorsqu'il se rendit à la cour des Tcheou. Il suppose ici, contre le sentiment du P. Gaubil, Mém. des Chin. t. II, p. 265.

que

que le calendrier de Lou étoit différent de celui des Tcheou. Ainſi, comme on le voit, les miſſionnaires ne s'accordent point ſur la forme du calendrier. Le P. Amiot ajoute que Confucius aura marqué cette éclipſe ſous les deux dates, mais avec quelqu'apoſtille qui pût lui rappeler qu'il y avoit erreur dans l'une ou dans l'autre, & que dans la ſuite il aura oublié de l'examiner. Il cite auſſi un auteur Chinois qui dit qu'il n'eſt pas poſſible que le *ſaint homme*, c'eſt ainſi que traduit le P. Amiot, inſtruit comme il l'étoit, ſe ſoit trompé auſſi groſſièrement, & qu'ainſi ce ne peut être là qu'une faute de copiſte.

Le P. Amiot place le jour kuei-ſe, jour de cette éclipſe, *Ibid. p. 268.* au 18 juillet, & finit par dire que c'eſt un temps perdu que celui qu'on emploîroit à vouloir vérifier les éclipſes ſuivant la dénomination des lunes & des jours, telle qu'on la trouve. Il faut, ſelon lui, ſe contenter de vérifier l'année quand on n'a en vue que de s'aſſurer de la bonne foi d'un hiſtorien.

Le P. Gaubil fixe l'éclipſe de l'an 495 au 22 juillet; d'après ces calculs, cette huitième lune, marquée d'automne, peut tomber en mai, juin & juillet; la lune précédente ſeroit tombée en ſeptembre; ce qui annonce un grand déſordre dans le calendrier, ou nous ne l'entendons point. On ſuppoſe, comme je l'ai dit, que Confucius a emprunté du calendrier des Hia, les dénominations de *printemps*, *été*, &c. pour les attacher aux lunes des Tcheou qui ne répondoient pas à ces ſaiſons, & que les nombres première, deuxième, troiſième lunes, &c. ſont du calendrier des Tcheou.

Neuvième Lune, dernière d'automne.

Cette neuvième lune, dans le calendrier des Hia, ſuccède à celle dans laquelle tombe l'équinoxe, & eſt la dernière de l'automne; dans celui des Tcheou, elle précède celle de l'équinoxe.

Le Tchun-tſieou indique trois éclipſes dans cette lunaiſon.

L'an 664. Automne, 9.e lune, fixée au 28 août.
655. Automne, 9.e lune, fixée au 19 avril.
552. Automne, 9.e lune, fixée au 20 août.

Lettres édif. n. édit. tome XXVI, page 183. Au ſujet de l'éclipſe de l'an 664, le P. Gaubil obſerve que les aſtronomes Chinois prétendent que l'équinoxe chinois d'automne fut le 25 ſeptembre de l'an 664, trentième année du prince Tchoang-kong; de-là ils concluent que le Tchun-tſieou, à cette année là, auroit dû marquer l'éclipſe à la dixième lune, & non à la neuvième, au jour keng-ou (28 août). Il ajoute que cet équinoxe devoit être, ſelon le calendrier du Tchun-tſieou, dans la dixième lune; & que, ſelon le ſyſtème des aſtronomes cités, le 26 ſeptembre on auroit dû marquer premier jour de la dixième intercalaire, puiſque, ſelon eux, l'équinoxe devoit être marqué le 25 de ſeptembre; il ſuit de-là un dérangement pour le jour du ſolſtice d'hiver. Toujours corriger une multitude de textes, ſuppoſer des lunes intercalaires, relever les mépriſes des aſtronomes Chinois, ſont-ce là des moyens propres à nous donner une grande confiance dans ces éclipſes, & une idée favorable de l'habileté des Chinois?

Page 184. L'éclipſe de l'an 655 eſt fixée, par le P. Gaubil, au 19 août, auquel il fait tomber le jour cyclique ou-chin (45 du cycle), le premier de la lune. Il répète ici que les empereurs des Tcheou & les rois de Lou avoient le même calendrier, & que dans le pays de Tſin, on ſuivoit celui des Hia.

Page 198. Il ſe borne également à fixer l'éclipſe de l'an 552 au 20 août. Ces calculs ne peuvent être fondés que ſur le calendrier des Tcheou, puiſque dans celui des Hia elle ſeroit poſtérieure à l'équinoxe; & cependant le P. Amiot prétend que dans le pays de Lou on ſuivoit un calendrier différent de celui des Tcheou.

Dixième lune, première de l'hiver.

Cette lune, dans le calendrier des Hia, eſt immédiatement avant celle du ſolſtice d'hiver; & dans celui des Tcheou, elle eſt la lune de l'équinoxe d'automne. Dans les pays où l'on ſuivoit le calendrier des Hia, on comptoit dixième lune; & dans ceux où l'on avoit adopté celui des Tcheou, on comptoit douzième lune, qui précédoit le ſolſtice.

Il y a eu trois éclipſes dans cette lunaiſon.

L'an 695. Hiver, 10.e lune, fixée au 10 octobre.
553. Hiver, 10.e lune, fixée au 31 août.
552. Hiver, 10.e lune, fauſſe.

Le P. Gaubil dit, au ſujet de l'éclipſe de l'an 695, que la dixième lune eſt mal marquée, l'équinoxe devoit être dans cette dixième lune: il y eut éclipſe le 10 d'octobre. Or, en calculant à la chinoiſe l'automne, l'équinoxe chinois d'automne étoit paſſé; ainſi cette lune fut donc la onzième. Eſt-ce une mépriſe de Confucius ou de nos calculateurs? *Page 80.*

Il fixe l'éclipſe de l'an 553 au 31 août: il paroîtra difficile que la même lunaiſon tombe en août dans une année, & en octobre dans une autre, ſur-tout, comme je l'ai dit, quand les équinoxes & les ſolſtices ſont fixés à une lune particulière. Nous avons vu plus haut la neuvième lune tomber en août, la ſeptième en ſeptembre, & la ſixième même en août.

Quant à l'éclipſe de l'an 552, elle eſt regardée comme fauſſe, parce que dans la même année 552, à la neuvième lune, il y eut une éclipſe fixée au 20 août, ce qui feroit deux éclipſes en deux mois de ſuite; le Tchuntſieou en marque deux ſemblables en 549, à la ſeptième & à la huitième lune. Il faut faire ici les mêmes réflexions que j'ai propoſées à ce ſujet.

Onzième lune, seconde de l'hiver.

Dans le calendrier des Hia, cette lune est celle du solstice d'hiver, & elle correspond avec la première lune des Tcheou, où tombe le solstice; mais à ce dernier calendrier, la onzième lune suit immédiatement celle de l'équinoxe d'automne.

Il n'y a eu dans cette lunaison qu'une seule éclipse.

L'an 498. Hiver, 11.e lune, fixée au 22 de septembre.

Page 219. S'il en faut croire le P. Gaubil, Confucius se trompe encore ici; on ne trouve, dit-il, par le calcul, d'éclipse que le 22 de septembre; au temps de la conjonction, le soleil étoit dans *virgo*, vingt-un degrés à peu-près: c'étoit donc la dixième lune, ou celle qui avoit l'équinoxe d'automne.

Douzième Lune, troisième de l'hiver.

Cette douzième lune, dans le calendrier des Hia, est la dernière de l'hiver, & elle suit immédiatement celle du solstice, répondant à la seconde lune des Tcheou; mais dans le calendrier de ceux-ci, la douzième lune précède celle du solstice.

Il y a eu dans cette lunaison cinq éclipses.

L'an 668. Hiver, 12.e lune, fixée au 10 novembre.
574. Hiver, 12.e lune, fixée au 22 octobre.
546. Hiver, 12.e lune, fixée au 13 octobre.
520. Hiver, 12.e lune, fixée au 23 novembre.
511. Hiver, 12.e lune, fixée au 14 novembre.

Le P. Gaubil se borne à fixer les deux premières éclipses; celle de l'an 668, au 10 novembre; celle de
P. 198, 201. l'an 574, au 22 octobre. Les Chinois ne font aucune remarque sur celle de l'an 546, qu'il fixe au 13 octobre: il dit que c'est l'éclipse rapportée par le Tso-tchuen, au

jour y-hai, premier de la onzième lune. Ainsi voilà encore une faute dans le Tchun-tsieou, qui marque y-hai, douzième lune. Dans ce que dit le Tso-tchuen, cette année 546, on voit, ajoute le P. Gaubil, l'usage de marquer les signes célestes ou les douze lunes, par les caractères du cycle de douze; & on remarque dans les astronomes de ce temps-là beaucoup de négligence.

Le P. Gaubil se contente de fixer l'éclipse de l'an 520, au 23 novembre; & celle de l'an 511, au 14 novembre. *Ibid. p. 220.*

Ce que je viens de rapporter au sujet des trente-six éclipses du Tchun-tsieou, prouve combien le texte souffre de difficultés; combien les Chinois y font de corrections, soit en changeant les dates cycliques, soit en supposant des lunes intercalaires; enfin combien d'embarras règnent dans le calendrier que Confucius a suivi, ou qu'on suppose qu'il a suivi: d'où il résulte qu'il est difficile que de pareilles éclipses puissent servir à fixer d'une manière authentique les époques de la chronologie chinoise, depuis l'an 722 avant J. C; & il ne paroît pas que pendant tout le temps dont le Tchun-tsieou renferme l'histoire, les Chinois ayent été fort habiles dans l'astronomie. On suppose qu'il y avoit dans les différentes contrées, différens calendriers; mais on n'en a qu'une connoissance fort imparfaite & très-peu exacte, ce qui rend le calcul de ces éclipses si difficile.

Le P. Gaubil lui-même s'exprime quelquefois d'une manière peu propre à nous donner une grande idée de l'habileté des Chinois à cet égard, quoiqu'il ne cesse de leur attribuer beaucoup de connoissances. « Si on avoit marqué, dit il, même à peu-près, le temps & les phases des éclipses du soleil rapportées dans le Tchun-tsieou, elles seroient d'une grande utilité pour les astronomes; mais on se contente de dire qu'il y eut éclipse de soleil, il y en a de marquées totales, il y en a de marquées observées, d'autres ne sont que des calculs du Tribunal. Cette histoire du Tchun-tsieou apprend qu'on calculoit les *Lettres édif. tome XXVI, page 171.*

» éclipſes de ſoleil ; on avoit donc une méthode, mais on
» ne trouve rien de cette méthode dans ce qui reſte de
» monumens aſtronomiques avant l'année 206 avant J. C.
» Les éclipſes du Tchun-tſieou fixent, ajoute-t-il, la chronologie de ce temps-là ». Nous devons conclure de ces paroles du P. Gaubil, que s'il eſt difficile de les calculer, ſi elles ne ſont pas d'une grande utilité pour les aſtronomes, elles ne peuvent être d'un grand ſecours pour la chronologie ; & c'eſt à tort qu'on fait tant d'éloges de l'hiſtoire chinoiſe, relativement aux obſervations aſtronomiques. On ne parle que de l'habileté des Chinois en aſtronomie, & lorſqu'on veut faire uſage de leurs obſervations, on les trouve fort ignorans, ce qui vient de ce qu'ils n'ont cultivé cette ſcience que comme aſtrologues ; toutes leurs obſervations n'ont pas d'autre but. Si pour ces éclipſes ils entroient dans de plus grands détails, comme ils l'ont fait pour les comètes & pour quelques autres phénomènes, nos aſtronomes pourroient en tirer parti. Ainſi quand ils ont ſuivi la marche d'une comète dans les différens ſignes, un véritable aſtronome, ſans faire attention à l'idée des Chinois qui vouloient par-là indiquer les lieux ſur leſquels l'influence de la comète pouvoit tomber, parce que ces lieux étoient ſous la protection de tel ſigne ; un véritable aſtronome, dis-je, ne pourroit que profiter d'une longue ſuite d'obſervations ſemblables que lui fourniroit l'aſtrologie : mais ils ne nous préſentent pas les mêmes détails pour les éclipſes, & ils ſe bornent à les indiquer.



RECHERCHES

SUR LES LOIX MILITAIRES DES GRECS.

Par M. l'Abbé GARNIER.

SI, par *Loix militaires*, on ne devoit entendre qu'un recueil de conftitutions pofitives fur la levée, la difcipline, les évolutions & la folde des troupes; nous n'aurions point entrepris un travail qui, par le défaut de monumens, ne pourroit jamais donner de la nation Grecque que des notions fauffes ou incomplètes. Cette nation divifée en un grand nombre de petites républiques, trop pauvres chacune en particulier pour ftipendier des milices permanentes, ne faifoit point du métier de la guerre une profeffion particulière & féparée des autres fonctions civiles. Tout citoyen naiffoit foldat, & trouvoit tous fes devoirs à cet égard énoncés dans la conftitution qui avoit donné la première forme à fa république. L'éducation publique & l'exemple de fes parens lui apprenoient ce qu'il devoit pratiquer, fans qu'il fût befoin de loix civiles, à moins que la république ne crût devoir changer quelque chofe à fa conftitution; mais alors même comme ceux qui devoient exécuter le nouveau règlement étoient les mêmes hommes qui lui avoient donné la fanction, ils ne pouvoient être dans le cas de l'ignorer; & il fe confervoit beaucoup mieux par la pratique que par la planche fur laquelle il étoit gravé. On ne doit donc point être étonné qu'il ne nous refte aucun code militaire des Grecs; il eft même évident qu'ils n'eurent jamais l'idée d'un pareil recueil. Gardons-nous cependant d'en conclure, ou qu'ils ne donnèrent point à l'art militaire toute l'attention qu'il mérite, ou qu'ils n'y firent pas de grands progrès. Tous les monumens nous atteftent d'une part, que dans

Lû le 21 Janvier 1780.

celles même de ces républiques qui s'occupèrent le plus des arts de la paix & de la culture des lettres, les plus grandes récompenses, les distinctions les plus flatteuses furent toujours réservées aux guerriers; & d'une autre part, qu'aucun peuple n'exécuta jamais de si grandes choses avec de si petits moyens, & ne poussa aussi loin la science militaire. Les victoires répétées & à jamais mémorables qu'ils remportèrent sur des armées dix fois plus nombreuses que les leurs, l'empressement avec lequel des peuples qui étoient eux-mêmes guerriers, tels que les Perses & les Carthaginois recherchoient, soit des troupes auxiliaires, soit simplement des capitaines de cette nation; la révolution subite qu'opéroit quelquefois l'arrivée d'un seul Spartiate, lorsqu'il étoit écouté, tout prouve la supériorité de ce peuple dans l'art militaire, sur tous les autres peuples connus. Mais autant cette supériorité paroît incontestable, autant il est aujourd'hui difficile d'en assigner en détail les causes. Les historiens qui nous ont transmis les faits, ont le plus souvent évité d'entrer dans des détails qui auroient pu paroître ou superflus, ou trop minutieux pour leurs contemporains; mais qui seroient plus intéressans pour nous que les faits qu'ils rapportent. Ils ne se sont presque jamais mis en peine de nous développer les ressorts du gouvernement de ces différentes républiques, parce qu'ils les supposoient connus de tous ceux pour qui ils écrivoient. Les orateurs, dans les discours qu'ils ont composés, soit pour accuser, soit pour défendre quelques généraux d'armée, s'appuient sur des loix dont ils ordonnoient à un greffier de faire la lecture à haute voix, mais dont ils n'ont point inséré le texte dans leurs harangues. Les philosophes, dans leurs spéculations sur l'organisation des corps politiques & la nature du plus parfait gouvernement, n'ont pu se dispenser de choisir leurs exemples dans les constitutions des républiques qu'ils avoient sous les yeux, en marquant les défauts qu'ils croyoient y apercevoir, & en proposant les changemens

changemens les plus propres à les rapprocher de l'ordre naturel. C'est à l'aide des traits épars dans ces différens écrivains, que nous sommes parvenus à nous former une idée, au moins imparfaite, de la constitution militaire des Grecs, sans cependant qu'il nous ait été toujours possible de distinguer ce qui est loi positive, de ce qui tenoit à la constitution primordiale de la république, ou de ce qui n'étoit qu'un simple usage, car le mot grec νόμος a ces trois significations. Nous nous bornerons dans ce Mémoire à ce qui concerne la seule république d'Athènes, & nous examinerons, 1.° quelles loix & quelles institutions portèrent la réputation de ses armes au plus haut degré de splendeur; 2.° quels changemens successifs la ternirent & la firent entièrement disparoître. S'il nous arrive d'embrasser dans ces recherches quelques matières qui appartiennent proprement à l'ordre civil & politique, ce ne sera qu'autant qu'elles auront un rapport plus ou moins prochain aux matières militaires, & que l'intelligence des unes dépend absolument de la connoissance des autres.

Article I.

Institutions & Loix militaires d'Athènes.

Les Athéniens se glorifioient d'être le plus ancien peuple de la Grèce. Tandis que des peuplades errantes se jetoient sur les contrées les plus fertiles dont ils chassoient les anciens habitans pour en être bientôt chassés à leur tour, les habitans de l'Attique, cantonnés sur un sol montueux & aride, étoient garantis de ces incursions & donnoient un asyle aux malheureux qui venoient se refugier parmi eux. Lorsque leur population devenoit trop forte pour que la terre suffît à nourrir ses habitans, ils envoyoient au loin des colonies avec lesquelles ils n'avoient plus aucune relation, car la mer & la terre étoient également infectées de brigands qui coupoient toute communication entre les peuples les plus voisins. Minos, roi de Crète,

Thucydide l. 1, p. 2, 3.

Plutarck. Thes. o.

délivra la mer des corsaires, tandis que Hercule, &, à son exemple Thésée & Pirithoüs purgeoient la terre de brigands. Les progrès de la civilisation achevèrent ce que ces héros avoient si heureusement commencé.

Thésée, devenu roi de l'Attique, sentit ce qui manquoit encore à ses sujets pour former une société régulière. Dispersés dans différens bourgs indépendans les uns des autres, & sans aucun point de ralliement, ils n'avoient entr'eux que des relations passagères. S'ils se prêtoient des secours mutuels contre un ennemi étranger qui vouloit envahir le territoire, il arrivoit aussi qu'ils armoient les uns contre les autres, & en venoient aux mains, soit pour quelque dispute au sujet des limites, soit pour quelque querelle particulière, sans que l'autorité du roi pût arrêter ce guerres civiles : il arrivoit encore que, ne pouvant être présent par-tout, la plupart des violences & des crimes demeuroient impunis. Thésée remontrant ces inconvéniens aux principaux citoyens des différens bourgs, leur persuada de transporter leur domicile dans un lieu commode, à peu de distance de la mer, où il jeta les fondemens de la ville d'Athènes.

Homeri Ilias passim.

Sous son successeur arriva le fameux siége de Troie, douze cents dix-huit ans avant J. C. En lisant attentivement les poësies d'Homère, on s'aperçoit que l'art militaire avoit déjà fait des progrès considérables chez les Grecs. Ils cultivoient dès-lors les exercices du gymnase, qui consistoient dans la course, la lutte, le disque & le pugilat, exercices qui, en donnant au corps de la force, de la souplesse & de l'agilité, étoient les plus propres qu'on pût imaginer pour former d'excellens guerriers. Leur armure consistoit en un vaste bouclier convexe qui s'attachoit au bras gauche, & couvroit la plus grande partie du corps; en un casque lié avec de larges courroies sous le menton, qui descendoit sur les épaules, & ne laissoit découvert que le visage; en une cuirasse, *une mitre & des énémides*, qui garantissoient la poitrine, le ventre, les cuisses & les jambes. Ces armes

défensives étoient ou de peaux de bêtes ou de cuivre, ou enfin d'un mélange de différens métaux fondus ensemble, tels que l'étain, l'or & l'argent; il y en avoit aussi quelques-unes de fer, mais elles étoient encore rares. Les armes offensives étoient de deux sortes; celles de jet qui consistoient principalement dans le javelot, l'arc & la flèche, & celles qui se tenoient à la main, telles que la lance, l'épée tranchante & le poignard. Quant à la tactique qui comprend l'art de ranger les troupes en bataille & de les faire manœuvrer, elle étoit encore au berceau, pour ainsi dire; car ils ne connoissoient point l'art de combattre à cheval, quoique la fable des Centaures, antérieure au siége de Troye, semblât indiquer le contraire. Tous les héros d'Homère combattoient à la tête de leurs troupes, montés sur des chars : chaque char portoit deux guerriers, dont un n'étoit occupé qu'à tenir les rênes des chevaux, ce qui diminuoit déjà de moitié le nombre des vrais combattans; mais ce n'étoit encore là que le moindre inconvénient. On ne conçoit pas comment des chevaux qui n'étoient point bardés, pouvoient s'enfoncer dans les rangs ennemis, hérissés de piques, sans tomber percés de coups; comment ces chars pouvoient, soit avancer, soit reculer entre deux troupes acharnées l'une contre l'autre, sans causer autant de désordre parmi les leurs, que parmi les ennemis. L'infanterie paroît avoir été un peu mieux disciplinée; on voit des soldats rangés en file, s'avancer d'un pas égal, & former par la réunion de leurs boucliers une masse presque impénétrable aux traits de l'ennemi; mais cette ordonnance n'avoit encore rien de bien stable ni de bien ferme, s'il faut s'en rapporter aux descriptions que le poëte fait de ces combats. En effet, qu'un général, en faisant mieux manœuvrer sa troupe, renverse & mette en désordre celle des ennemis, c'est ce qui doit naturellement arriver; mais qu'un seul homme, quelque force qu'on lui suppose, renverse, dissipe & massacre un bataillon entier, c'est ce qui ne peut jamais arriver que dans une

multitude rassemblée au hasard, sans courage & sans discipline : ainsi, en voulant trop relever la valeur de ses héros, Homère a trop rabaissé celle des soldats. Au reste, comme il est impossible de distinguer ce qu'il y a de réel dans ces descriptions, de ce que l'imagination du poëte a pu y ajouter, nous ne pousserons pas plus loin nos observations sur les usages de ces temps reculés, qui ne pourroient jamais nous présenter que l'enfance de l'art militaire : poursuivons sommairement l'histoire d'Athènes.

Thésée n'avoit pu engager les chefs des différens bourgs de l'Attique à transporter leur domicile à Athènes, qu'en partageant, pour ainsi dire, avec eux ses prérogatives & son autorité : plus la portion qu'il leur avoit cédée étoit considérable, plus ils desirèrent de l'étendre. Après la mort de Codrus qui s'étoit sacrifié pour la patrie, l'an 1095 avant J. C. ils abolirent la royauté, & ne voulurent plus être gouvernés que par un premier magistrat à vie, qu'ils nommèrent Archonte. Dans la suite, une première magistrature à vie, quoique circonscrite dans son exercice, leur parut encore approcher trop de la royauté ; ils en bornèrent la durée à dix ans, & obligèrent celui qui l'auroit exercée à rendre compte de sa conduite. Enfin, comme l'amour de l'égalité & de l'indépendance faisoit toujours des progrès, ils partagèrent les fonctions de cet Archonte entre neuf magistrats, tous décorés du titre d'Archontes, & qui changeoient tous les ans. Autant cet affoiblissement de l'autorité exécutrice étoit favorable à la démocratie, autant il ouvroit la porte à la violence, aux factions & aux brigues qui sappent les fondemens de toute espèce de société. Les Athéniens ne tardèrent pas à s'en apercevoir, & voulurent y remédier par des loix écrites. Ils chargèrent l'archonte Dracon, homme austère, de les rédiger : il infligea de si grandes peines contre les moindres fautes, qu'on a dit de ses loix, qu'elles avoient été écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. Leur excessive dureté les fit promptement tomber en désuétude. La

Plutarch. in Solon.

discorde & les haines intestines étoient parvenues au dernier degré, lorsqu'on chargea Solon, le citoyen le plus intègre & le plus éclairé qu'eût alors la république, de corriger tous les abus, & de former une nouvelle constitution. En laissant au peuple assemblé, ou à l'universalité des citoyens, la puissance législative & les jugemens en dernier ressort, ce qui caractérise la démocratie, il lui associa, pour l'éclairer & le diriger, le conseil des cinq cents, & le sénat de l'Aréopage, composé de vieillards qui avoient exercé sans reproche les principales magistratures; de sorte qu'aucune affaire ne fût portée devant le peuple, qui n'eût été examinée & éclaircie par l'un ou l'autre de ces deux conseils, qu'on doit regarder comme les deux ancres sur lesquelles reposoit le vaisseau de l'État. Si, dans la division qu'il fit des citoyens en plusieurs classes, relativement à leur fortune, il concentra tous les honneurs dans la classe des riches, il leur vendit cette prérogative à un prix qui empêcha que les autres citoyens n'en devinssent jaloux; car il les assujettit non-seulement à donner gratuitement presque tout leur temps aux besoins de l'administration, mais à supporter seuls les frais extraordinaires qu'entraîne la guerre. Pour diminuer la classe des pauvres, il exigea que chaque citoyen eût une profession, statua des peines contre l'oisiveté, & obligea tout membre de l'État à venir déclarer devant les magistrats les moyens qu'il avoit de pourvoir à sa subsistance; enfin, il balança si habilement les différens ordres de la république, & s'appliqua avec tant de soin à les unir entr'eux, pour ne plus former qu'une grande famille, que si l'esprit de haine & de discorde eût été moins invétéré, il auroit rendu le calme à la république. Mais avant qu'on pût goûter la douceur de ses loix, Pisistrate, un des chefs de faction, s'empara de la puissance suprême : il la transmit à ses deux fils, Hippias & Hipparque; l'un ayant été assassiné, & l'autre forcé de s'exiler pour aller chercher des secours étrangers, l'archonte Clisthène remit en vigueur toutes les

loix de Solon, & y en ajouta d'autres qui tendoient au même but. C'est à ces sages institutions que la république d'Athènes dut & la supériorité dont elle jouit long-temps dans la Grèce, & la réputation qu'elle conserve encore aujourd'hui. Nous allons essayer de les développer dans tout ce qui a rapport au militaire.

Plutarch. in Sympos. lib. 1. Idem in Solon.

Tout le peuple de la ville d'Athènes & du territoire de l'Attique se divisoit en citoyens, habitans, étrangers & esclaves. Les citoyens, qui composoient proprement le corps de la république, soit qu'ils eussent leur domicile à la ville ou aux champs, se partageoient en dix tribus, qui jouissoient entr'elles d'une parfaite égalité, & qui avoient, chacune en particulier, leurs magistrats, leurs registres, leurs sacrifices & leurs fêtes. Chacune de ces tribus étoit composée de douze ou quinze petites communautés ou bourgs, dont les membres étoient unis par des liens plus étroits. Comme dans chaque tribu il se trouvoit des citoyens opulens, des riches, des médiocres & des pauvres, Solon les avoit partagées, à raison de leur fortune, en quatre classes; savoir, celle des opulens, qui possédoient au moins cinq cents médimnes de revenu annuel; celle des riches ou chevaliers, qui possédoient au moins trois cents médimnes, & qui étoient en état d'entretenir un cheval de bataille pour le service de la république; celle des médiocres, qui possédoient deux cents médimnes; & enfin celle des pauvres ou mercenaires, qui n'avoient qu'un revenu inférieur à cette estimation, ou qui n'en avoient point d'autre que l'exercice de quelque métier. Nous ferons connoître, dans la suite de ce Mémoire, les avantages de toutes ces divisions, qui ne regardent que la classe des citoyens proprement dits. Indiquons auparavant les autres classes d'hommes, qui sans faire partie de la république, ne laissoient pas de contribuer à ses besoins.

Demosth. orat. [illegible]

Les *habitans*, μετοίκοι, étoient des citoyens de quelque autre ville grecque, qui renonçant à leur première patrie,

avoient transporté leur famille & toute leur fortune à Athènes, & avoient obtenu de l'Aréopage la permission d'y fixer leur domicile. Ils n'obtenoient cette permission, qu'en se soumettant à payer une redevance annuelle à la république, & en se choisissant parmi les citoyens un patron ou curateur, chargé de veiller sur leurs intérêts, & de les représenter dans tous les tribunaux, soit en accusant, soit en défendant. Quoiqu'ils ne fussent tenus à aucun autre devoir envers la république, l'envie de se tirer de cet état de dépendance les poussoit à offrir leurs services, toutes les fois que la république se trouvoit enveloppée dans quelque guerre considérable. Rarement ils étoient refusés, puisque c'étoit un moyen de ménager le sang des citoyens. On formoit de ces habitans quelques compagnies séparées. Ceux qui parvenoient à se distinguer, obtenoient, après un certain nombre d'expéditions, ou l'*atélie*, c'est-à-dire l'exemption du tribut dont nous avons parlé, ou le droit de citoyen. Cette dernière faveur ne s'accordoit que difficilement; il falloit que celui qui la sollicitoit fût recommandé au peuple, par mille des anciens citoyens, & que l'acte d'adoption fût approuvé dans une assemblée générale, composée au moins de six mille.

Lysiæ orat. in Pancleon. Aristophan. scholiast. in avibus.

Les *étrangers*, ξένοι, étoient pareillement des citoyens d'autres républiques, qui venoient s'établir à Athènes; mais sans y transporter leur fortune, ni renoncer à leur première patrie. En payant un tribut annuel à la république, & en se mettant sous la tutelle de quelque citoyen, ils obtenoient la liberté d'y exercer une profession. Ceux qui desiroient de parvenir à l'état de citoyen, offroient, comme les habitans, leurs services à la république, dans les temps de guerre, & formoient à leur exemple des compagnies.

Les esclaves formoient seuls une classe plus nombreuse que les trois autres dont nous venons de parler, puisqu'on en porte le nombre à quatre cents mille. Leur utilité, par rapport à l'objet que nous examinons, se bornoit à pourvoir à la subsistance des citoyens qui servoient l'État,

Aristophan. scholiast. in ranis.

ſoit en labourant leurs héritages, ſoit en exerçant au profit de leur maître quelque profeſſion lucrative. Les Athéniens, à la différence de quelques autres républiques grecques, ne les employoient point dans leurs guerres de terre, dans la crainte ſans doute qu'ils ne profitaſſent du voiſinage de l'ennemi pour s'évader; ils s'en ſervoient plus volontiers ſur leurs vaiſſeaux, où la déſertion étoit moins à craindre. S'ils ſe diſtinguoient par des actions d'éclat, la république leur donnoit la liberté, mais ne les regardoit point encore comme de vrais citoyens. Le nouvel état où ils paſſoient, différoit peu de celui des ſimples habitans; ils payoient une capitation un peu plus forte à la république, & étoient tenus de prendre un patron. Il en étoit de même, à plus forte raiſon, de tous les eſclaves qu'un maître particulier affranchiſſoit : ils reſtoient dans la dépendance de leur bienfaiteur, qui pouvoit les pourſuivre pour crime d'ingratitude, & les ramener, dans certains cas, à leur première condition. En général, il n'y avoit de vrais citoyens que ceux qui étoient incorporés à une tribu & à un bourg. Or cette incorporation ne pouvoit ſe faire, comme nous l'avons expliqué, que ſur la demande de mille citoyens, & avoit encore beſoin d'être ratifiée dans une aſſemblée générale, compoſée au moins de ſix mille.

Pour conſtater l'état des vrais citoyens & obvier aux fraudes que des fils ou petits-fils d'habitans & d'affranchis auroient été tentés de commettre, pour uſurper cette qualité, chaque tribu avoit des regiſtres publics & un certain nombre d'officiers prépoſés pour les garder. Lorſqu'il naiſſoit à un citoyen un enfant d'un mariage légitime, ſi le père ſe propoſoit de l'élever, il prenoit avec lui quelques-uns de ſes plus proches parens, & alloit le faire inſcrire ſur les regiſtres de ſon bourg, & enſuite ſur ceux de ſa tribu : c'étoit-là le titre qui conſtatoit l'état de l'enfant. Toute conteſtation qui s'élevoit ſur l'état d'un citoyen ou d'un uſurpateur, étoit vidée, d'après ces renſeignemens publics.

En

En devenant, par cette première adoption, membres de la république, les enfans ne cessoient point d'appartenir en toute propriété à leurs parens, qui leur donnoient telle éducation qu'ils jugeoient convenable. La loi ne leur prescrivoit rien à cet égard, sinon de leur faire apprendre un métier qui pût les faire vivre; & la seule punition qu'elle infligeât aux pères qui négligeoient ce devoir, c'étoit de ne pouvoir contraindre juridiquement leurs enfans de les nourrir à leur tour, lorsque la vieillesse, ou des infirmités les avoient mis hors d'état de travailler. Ce règlement ne regardoit que les citoyens de la dernière classe, dont toute la fortune consistoit dans le travail: ceux des trois autres classes, qui, outre leur industrie, possédoient des terres & des esclaves, s'empressoient de donner à leurs enfans une éducation qui, sans être dispendieuse, les annonçât de bonne heure à la république, & les rendît capables de parvenir aux emplois civils & militaires. Cette éducation, dont il faut rendre compte, comprenoit tous les exercices propres à former le corps & l'esprit.

Plutarch. in Solon.

Il y avoit dans différens quartiers de la ville d'Athènes, de vastes enceintes plantées d'arbres & entourées de galeries couvertes, avec un grand nombre de salles plus ou moins spacieuses. On les nommoit *Gymnases*. Les citoyens de tout âge & de toute condition ne manquoient point de s'y rendre dans leurs momens de loisir, soit pour y prendre le bain, soit pour s'entretenir dans l'usage des exercices du corps les plus propres à maintenir la santé, soit pour converser avec leurs amis & être spectateurs des exercices de la jeunesse. Les enfans y étoient amenés de grand matin & n'en sortoient qu'à la chute du jour. Leur temps étoit partagé entre divers exercices, sous les yeux & la discipline de différens maîtres. Les premiers, après le chef du gymnase, étoient les Paidotribes, ou maîtres de palestre, qui, après avoir examiné la constitution des enfans, les rangeoient en compagnies, leur

Mercurialis de arte gymnast. Burette, Mém. de l'Académie.

prescrivoient un régime de vie propre à entretenir la santé, & les appliquoient, à raison de leurs forces, aux exercices de la course, du saut, de la danse, de la lutte & du disque, qui comprenoit aussi l'art de lancer le javelot. Lorsque dans le nombre de ces enfans il s'en rencontroit dont la complexion annonçât une vigueur extraordinaire, ils les séparoient des autres, avec l'agrément des parens, & leur prescrivoient un régime & des exercices plus forts, afin d'en former des athlétes qui disputassent un jour le prix dans les combats Olympiques, Pythiques ou Néméens. C'étoit, comme l'on sait, des assemblées solennelles, instituées dans les temps les plus reculés, pour exciter & entretenir le goût des exercices du corps. On y affluoit de toutes les parties de la Grèce, & chaque ville ambitionnoit comme un grand honneur d'y fournir des athlétes. Le mortel heureux qui avoit été proclamé vainqueur & fait triompher sa patrie aux yeux de la Grèce entière, étoit regardé comme une sorte de demi-dieu. On le ramenoit en triomphe; on abattoit même une partie des murailles de la ville pour orner son entrée; il avoit un rang honorable à la guerre, une place distinguée dans les assemblées, & étoit nourri le reste de ses jours aux dépens du public. Malgré des distinctions si flatteuses, la profession athlétique ne fut jamais embrassée à Athènes que par un très-petit nombre de citoyens; car outre qu'elle exigeoit une vigueur & une constitution extraordinaires, on s'étoit aperçu de bonne heure qu'elle ne procuroit une force si prodigieuse au corps, qu'en abrutissant l'esprit, & qu'elle ne formoit pas même la meilleure espèce de soldats, parce que l'excès de la nourriture & du sommeil, auquel on les avoit accoutumés dès l'enfance, les rendoit pesans, paresseux & maladifs.

Platon, dial. amator,

Ainsi tous ceux des citoyens dont l'ambition étoit plus éclairée, & qui destinoient leurs enfans, non à être donnés en spectacle dans une assemblée solennelle, mais à servir utilement leur patrie dans la paix & à la guerre, ne les

occupoient aux exercices de la gymnastique, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour former d'excellens soldats, & mettoient à profit les intervalles que laissoient ces exercices du corps, pour cultiver l'esprit. Dans les salles qui formoient l'enceinte des gymnases, étoient des maîtres publics de grammaire & de musique. Les premiers apprenoient aux enfans à lire, à écrire & à s'énoncer purement dans leur propre langue, car les Grecs n'en étudioient point d'autre; les seconds leur formoient la voix & leur apprenoient à jouer de quelqu'instrument. On choisissoit pour sujet de ces chants les poëmes les plus parfaits, soit du côté de l'art soit du côté de l'instruction, & l'on obligeoit les enfans à les apprendre de mémoire. Les principaux étoient les poëmes d'Homère, qui, dans les descriptions animées qu'il fait des combats, semble s'être proposé pour but principal d'exalter l'imagination & de nourrir l'ardeur guerrière; les poësies d'Hésiode, propres à inspirer l'amour de la justice & le goût des travaux champêtres; enfin les préceptes de Phocylide, de Theognis & de Simonide, qui s'étoient attachés à ramasser, dans des vers harmonieux & faciles à retenir, toutes les maximes utiles pour la conduite de la vie. C'étoit-là l'éducation commune à tous les citoyens d'Athènes, que leur fortune ou leur industrie avoit mis au-dessus des premiers besoins; celle enfin qu'il étoit honteux de n'avoir pas reçue. Elle ne se bornoit point là pour les riches & tous ceux qui aspiroient à parvenir aux charges. Comme toutes les affaires de quelque importance se traitoient, ou dans l'assemblée du peuple, ou devant des conseils très-nombreux, l'éloquence, ou l'art de persuader devint absolument nécessaire à quiconque entreprit de se mêler de l'administration. Les gymnases ne tardèrent donc pas à se remplir de maîtres qui faisoient profession de l'enseigner à tous ceux qui consentoient à payer leurs leçons. Bientôt on s'aperçut que ces rhéteurs, ou prétendus maîtres d'éloquence, promettoient beaucoup plus qu'ils ne tenoient, & qu'en se renfermant dans les

Æschin. orat. in Ctesiphon.

Platon. in Phædr. & Gorg. Diogen. Laert.

in Theophraſt. Xenoph. mem. Socrat. l. III.

limites de leur art, ils étoient plus propres à gâter l'eſprit qu'à l'éclairer ; puiſqu'ils n'apprenoient ni à bien développer un ſujet, ni à diſtinguer le vrai du faux, mais uniquement à raſſembler un grand nombre de vraiſemblances qui puſſent en impoſer à la multitude, & à flatter ſes oreilles par des mots bien cadencés ; & qu'enfin cette étude, pour être de quelque utilité, devoit être précédée par celle de la philoſophie. Les gymnaſes ſe peuplèrent donc d'une nouvelle claſſe de maîtres, qui s'attachèrent principalement à former la jeuneſſe dans l'art du raiſonnement, à développer les principes de la morale & de la ſcience du gouvernement, qui devoient ſervir de baſe à la vraie éloquence, dont ils ne dédaignèrent pas de donner eux-mêmes des leçons. Quoique ces deux branches d'inſtruction, la philoſophie & l'éloquence, ſemblent avoir plus de relation aux matières civiles & politiques qu'à la conduite des armées, on ne peut pas dire cependant qu'elles fuſſent de ſurérogation pour un Général ; puiſqu'aucun autre officier, même civil, n'étoit plus ſouvent obligé de parler en public, ſoit qu'il s'agît d'exciter le peuple à une expédition ou de l'en détourner, ſoit qu'il fallût encourager ſes ſoldats, ſoit enfin qu'il fût dans le cas de rendre compte de ſa conduite & de ſe juſtifier des accuſations que ſes rivaux & ſes envieux ne manquoient pas de former contre lui. Quant aux principes de la juſtice & à toutes les matières de la morale & de la politique, à qui convenoit-il mieux d'en être parfaitement inſtruit, qu'à l'homme à qui la patrie confioit ſes plus grands intérêts ?

Plat. in Theetet. Idem in Lachete. Xenophont. memorab. Socrat. l. III.

Les deux autres branches d'inſtruction dont il nous reſte à parler, parce qu'elles trouvèrent auſſi place dans les gymnaſes, la géométrie & la tactique, appartenoient proprement à la profeſſion militaire. La première étoit néceſſaire pour les campemens, l'attaque & la défenſe des places ; la ſeconde avoit pour principal objet l'ordonnance, ou la meilleure diſpoſition des différens corps de troupes, ſoit dans les marches, ſoit ſur un champ de bataille. Elle

s'étendoit ensuite aux moyens de les faire subsister, d'entretenir parmi elles la santé, l'ardeur & l'obéissance; enfin elle embrassoit tous les devoirs d'un général d'armée. Mais comme ceux qui faisoient métier d'enseigner cette science n'avoient point eux-mêmes commandé les armées, & qu'en voulant réduire en art une foule d'observations particulières, ils érigèrent en maximes des propositions qui n'étoient vraies que dans telles & telles circonstances; il arriva quelquefois, qu'en les débitant avec trop de confiance devant des généraux expérimentés, ils se rendirent ridicules, & firent douter aux gens sensés, si l'art de la guerre étoit une science susceptible d'un enseignement méthodique, ou s'il n'est qu'une sorte d'industrie qui s'acquiert uniquement par la pratique? Sans prétendre décider cette question, il nous suffira d'observer, que tout ce qui peut être ou bien ou mal fait, est dès-lors susceptible d'observations & de règles; qu'on ne peut former contre l'enseignement dont nous parlons aucunes objections qu'on ne puisse avec bien plus de fondement encore opposer à celui de la médecine, qui roule sur des objets non moins variables & plus difficiles à bien saisir; que la théorie, dans quelque genre que ce soit, loin de nuire à la pratique, sert à la développer & à l'étendre, en accoutumant l'esprit à mieux considérer les objets & à s'en former des idées plus distinctes; qu'enfin ce ne peut être qu'à la supériorité de leurs institutions & au soin tout particulier qu'ils prirent de l'éducation, que les Athéniens dûrent cette foule de grands capitaines qui se succédèrent sans interruption à la tête de leurs armées.

Parvenu à l'âge de dix-huit ans, tout fils de citoyen étoit tenu par la loi de se présenter devant les magistrats qui le revêtoient d'une armure, & lui faisoient prêter le serment suivant: *Je ne déshonorerai point ces armes sacrées & je n'abandonnerai point le chef de la troupe dans laquelle je servirai: je combattrai pour les temples & les choses sacrées, seul & en compagnie. Je ne laisserai point ma patrie moindre*

Ulpian. in Demosthen. orat. de falsâ legat. Plutarch. in Alcibiad. Pollucis onomast.

qu'elle ne m'a été tranfmife ; je travaillerai, au contraire, à la rendre & plus forte & plus floriffante ; je m'embarquerai pour fon fervice, & je cultiverai la portion de terre qui me tombera en partage ; j'obéirai à ceux qui adminiftreront la juftice. J'obéirai aux loix établies & à toutes celles que le peuple établira, d'un confentement général. Si quelqu'un renverfe ces loix ou refufe de s'y foumettre, je m'y oppoferai, foit feul, foit de concert avec les autres, & je défendrai la religion de ma patrie: j'en prends à témoin les dieux, les Agraules, Énialius, Mars, Jupiter, Thelo & Heguemone.

Ulpian. in Demofth. Olyntiac 3. Pollucis onomaft. l. VIII, c. 9. Æfchinis orat. in Ctefiphont.

Après avoir prêté ce ferment, les jeunes gens diftribués par compagnies, étoient employés à la garde des frontières & des châteaux répandus dans le territoire de l'Attique. Ils s'y formoient au maniement des armes, à la vie commune, aux veilles & à la difcipline : cet apprentiffage duroit deux ans, au bout defquels ils fe préfentoient de nouveau devant les magiftrats, & étoient infcrits, chacun dans fa tribu, fur le catalogue des foldats ou défenfeurs de la patrie; car tout citoyen étoit tellement tenu au fervice militaire, que s'il avoit négligé de fe faire infcrire fur le catalogue, ou de fe préfenter lorfqu'il étoit appelé pour quelque expédition, il étoit noté d'infamie, & dès-lors il lui étoit défendu par la loi de gérer aucun office, de voter dans les affemblées publiques, d'entrer dans les temples, & d'affifter à aucune cérémonie. S'il contrevenoit en quelque point à cette défenfe, il étoit permis à tout citoyen de le dénoncer au *confeil des Onze*, qui s'affuroient de fa perfonne & le traînoient devant les juges qui connoiffoient des délits publics. Si le fait étoit avéré, il étoit condamné à une forte amende, & mis aux fers jufqu'à ce qu'elle fût acquittée.

Ariftoph. fcholiaft. in Plutum.

Par une fuite de la même obligation, il étoit interdit à tout citoyen, dans quelque befoin qu'il fe trouvât, de mettre fes armes en gage ; car, bien qu'elles lui appartinffent, comme il ne pouvoit favoir fi la patrie n'auroit pas befoin de fes fervices avant qu'il pût les retirer, il s'expofoit

à manquer au premier & au plus ſacré de ſes devoirs.

Cette obligation au ſervice perſonnel, s'étendoit indiſtinctement à toutes les expéditions ordonnées par la république, dans quelque contrée qu'il fallût marcher. Elle duroit depuis vingt ans juſqu'à quarante; à cet âge, tout citoyen étoit diſpenſé de donner ſon nom pour les expéditions lointaines, & n'étoit plus tenu qu'à la défenſe de la patrie proprement dite, c'eſt-à-dire, du territoire de l'Attique, toutes les fois qu'il étoit queſtion de repouſſer une invaſion. Cette dernière obligation duroit juſqu'à ſoixante ans; les premières magiſtratures n'en diſpenſoient pas: il n'y avoit d'exempts que les fermiers des revenus publics & les directeurs des fêtes de Bacchus. Au moyen de la diſtinction d'âge dont nous venons de rendre compte, la république, dans aucune circonſtance, ne pouvoit être priſe au dépourvu; car en ſuppoſant le cas infiniment rare, où tous les citoyens depuis vingt ans juſqu'à quarante auroient été employés dans des expéditions lointaines, il reſtoit toujours pour la défenſe de l'Attique, 1.° tous les jeunes gens depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, employés à la garde des frontières; 2.° tous les citoyens depuis quarante ans juſqu'à ſoixante; ce qui formoit encore la moitié des forces de la république, ſans y comprendre les ſecours extraordinaires qu'elle auroit pu, dans une pareille circonſtance, tirer des habitans & des étrangers, qui égaloient preſque le nombre des citoyens. Au reſte, ce que nous avons obſervé ſur la diſpenſe du ſervice militaire hors des limites de l'Attique, après l'âge de quarante ans, n'avoit lieu que pour les ſimples ſoldats & ce que nous nommons les bas officiers. Ceux qui par leurs talens s'étoient élevés aux premiers grades ou qui eſpéroient d'y arriver, continuoient juſqu'à la fin de leur vie de briguer les ſuffrages, chacun dans ſa tribu, & ne ſe refuſoient à aucune expédition. Il faut expliquer quels étoient ces grades militaires, & comment on procédoit à leur nomination.

Demoſth. in Neeram. Idem in Midiam.

Plutarchus in Cimone. Idem in Phocione. Cicero, epistola ad Brutum.

Tous les ans, en temps de paix comme en temps de guerre, le peuple s'assembloit à un jour marqué, pour procéder au choix des *Stratèges* ou généraux d'armée. Il étoit requis, pour être éligible, de posséder des biens-fonds dans le territoire de l'Attique, & d'être père d'enfans vivans. C'étoient autant d'ôtages que le général élu donnoit au peuple de sa fidélité, & qui demeuroient en effet responsables, non - seulement des fautes qu'il pouvoit commettre, mais quelquefois même des malheurs qui pouvoient lui arriver : car c'étoit une loi, que tout officier public, tout homme chargé d'une administration quelconque, soit civile, soit militaire, rendît compte de sa conduite à l'expiration de sa commission ; & si son bien ne suffisoit pas pour payer l'amende à laquelle il étoit quelquefois condamné, ses enfans, tout innocens qu'ils étoient, demeuroient responsables jusqu'à ce que la dette fût acquittée, ou que le peuple devenu plus indulgent leur en fît la remise.

On élisoit autant de généraux qu'il y avoit de tribus, ou plutôt chaque tribu élisoit le sien, ce qui formoit le nombre de dix; & comme une tribu n'avoit pas plus de droit au commandement que l'autre, ces dix généraux étoient égaux en pouvoir ; & s'ils marchoient tous dix ensemble, ce qui n'arrivoit que dans les extrêmes dangers de la république, ils commandoient chacun un jour à toute l'armée. Si dans le conseil ils se trouvoient d'avis différent, & tellement partagés, que les voix fussent égales de part & d'autre, ils appeloient le *Polémarque*, pour les débarrer. C'est le nom d'un ancien officier militaire, qui étoit en possession de commander l'armée sous les rois, avant l'établissement des stratèges ou généraux. Il ne lui restoit plus de ses anciennes fonctions que la prérogative de commander l'aile droite lorsqu'il se trouvoit à l'armée. Ce cas étoit rare depuis que les généraux étoient en possession du commandement : ainsi, quoique son nom indique visiblement une origine militaire, il étoit devenu,

Herodotus, l. VI, p. 370.

du

du temps de la république un magistrat civil, occupé à rendre la justice entre le citoyen & l'étranger.

Si l'on fait attention combien de qualités naturelles & acquises doivent concourir pour former un général, on sera tenté de croire que les Athéniens, en se permettant des promotions si fréquentes & si nombreuses, ou n'avoient pas même l'idée de ce qui constitue un général; ou que pour ne pas déroger à une constitution vicieuse dans son principe, ils s'exposoient sciemment à une foule de mauvais choix. Philippe, roi de Macédoine disoit en plaisantant, qu'il envioit le bonheur des Athéniens, qui n'étoient point embarrassés à créer tous les ans dix généraux, tandis que parmi ses sujets il n'avoit encore pu trouver que le seul Parménion. On conviendra sans peine, qu'au premier coup-d'œil cette conduite ne donne pas une idée avantageuse de la prudence des Athéniens : mais il faut observer 1.° que ces dix généraux n'étoient pas tous destinés à commander les armées; ils formoient un conseil d'administration, qui embrassoit tous les objets relatifs à la guerre, tels que l'entretien & les approvisionnemens des places fortes, la garde des arsenaux & le jugement de toutes les contestations sur ces sortes de matières; or un homme médiocre à la tête des armées, peut être excellent en fait d'administration : 2.° que bien qu'on procédât tous les ans à une nouvelle élection, il ne s'ensuit pas qu'on choisît tous les ans dix nouveaux généraux; qu'au contraire les suffrages se réunissoient presque toujours sur les personnages qui s'étoient déjà signalés dans le même emploi, ainsi que le prouve incontestablement l'exemple de Thémistocle, d'Aristide, de Cimon, de Nicias, & plus particulièrement encore celui de Phocion, qui fut élu quarante-cinq fois général, sans avoir jamais sollicité cette faveur : 3.° que la république n'employant jamais pour une expédition lointaine que la moindre partie de ses forces, il étoit indispensable qu'il restât dans la ville des généraux, soit pour faire face à un nouvel ennemi

Ulpianus, in orat. Demosthen. contra Midiam.

Plutarchus in Phocione.

s'il se présentoit, soit pour entretenir une correspondance suivie avec ceux de leurs collègues qui tenoient la campagne, & leur faire parvenir promptement des renforts : 4.° que ce grand nombre de généraux donnoit la facilité au peuple de choisir l'homme le plus propre à exécuter l'entreprise qu'il méditoit ; ou si aucun n'avoit toutes les qualités qu'on auroit pu desirer de suppléer à ce qui pouvoit lui manquer, en lui associant un ou deux collègues d'une trempe différente. Ainsi ils corrigeoient le courage bouillant & emporté de l'un par la froide circonspection de l'autre, & leur donnoient ordinairement, pour les faire agir de concert, un troisième collègue d'un caractère doux & conciliant. 5.° Qu'il étoit rare & difficile qu'on se trompât sur le choix des hommes les plus dignes de commander ; car chaque tribu étoit trop peu nombreuse & avoit trop d'intérêt à connoître la capacité de tous ses membres, pour que les talens pussent y être ignorés ou méconnus. Les candidats avoient pour juges des hommes qui ne les avoient jamais perdus de vue depuis l'enfance, & qui avoient étudié leur conduite dans les gymnases, dans les camps & dans le commerce de la vie privée. Si cependant il arrivoit que le sujet élu ne répondît pas aux espérances qu'on en avoit conçues, cet inconvénient ne duroit que jusqu'à l'élection suivante, où il n'avoit aucune espérance d'être nommé de nouveau. Souvent même on n'attendoit pas cette époque pour le déposséder ; sur la première plainte qui paroissoit fondée, le peuple le mandoit, lui faisoit rendre compte de sa conduite & le punissoit suivant l'exigeance du cas. 6.° Enfin que cette multitude de généraux & le retour fréquent des élections avoient le double avantage, & de faire germer l'émulation dans le cœur de tous les citoyens, puisqu'il n'y en avoit aucun né avec des talens, qui en s'attachant à la profession militaire n'eût l'espérance prochaine de réunir les suffrages en sa faveur, & d'empêcher que le salut de la république ne reposât sur deux ou trois hommes, qui auroient pu être tentés d'abuser

Thucydides, lib. VI.

du besoin qu'on auroit eu d'eux, & qui du moins par leur mort auroient laissé l'État sans ressource. Ce dernier inconvénient paroissoit si grand, que toutes les fois qu'il s'élevoit dans l'État un homme, dont les talens effaçassent ceux de tous les autres citoyens, & sur lequel le peuple tournât ses regards dans toutes les occasions importantes, la république aimoit mieux se priver pour un temps de ses services, que de laisser subsister cet obstacle à l'avancement des autres citoyens. On l'exiloit pour dix ans, mais sans lui infliger aucune flétrissure, & uniquement, afin qu'à son retour il trouvât les charges remplies par des collègues qui partageassent la faveur publique.

Plutarch. in Aristid. in Cimon.

Au-dessous des Généraux étoient, d'une part les Hipparques ou maîtres de la cavalerie, & de l'autre les Taxiarques ou ordonnateurs de l'infanterie.

Les Hipparques n'étoient qu'au nombre de deux, & avoient sous eux dix Phylarques, ou chefs particuliers de la cavalerie de chacune des tribus. On doit présumer que, de même que les généraux, ils ne servoient point tous à la fois, & que tandis que les uns commandoient la portion de cavalerie ordonnée pour une expédition, les autres restoient dans l'Attique, pour discipliner & surveiller les compagnies qui demeuroient à la garde des frontières. En général, ce corps fut toujours foible relativement à l'infanterie. Dans les premiers temps de la république, il étoit à peine de trois cents hommes; il fut long-temps borné à six cents, & dans les temps les plus florissans il ne passa point douze cents. On peut en assigner deux raisons principales : la première est la distribution de l'ancien territoire de la république en portions si petites, qu'il s'en trouvoit peu qui fussent suffisantes pour dresser & entretenir un cheval de bataille. La seconde se tire de la nature même du sol de l'Attique, terrein aride & montueux, qui n'offroit qu'un petit nombre de plaines propres aux évolutions de la cavalerie, & dont toutes les avenues pouvoient être défendues par des corps d'infanterie. On s'étoit donc

Xenophontis de equitatu.

accoutumé à regarder l'infanterie pesamment armée comme la vraie force de l'État, & le seul corps qui décidât de la perte ou du gain des batailles. La cavalerie ne servoit qu'à éclairer les marches, à tirer des contributions sur le pays ennemi, escarmoucher lorsque les armées étoient en présence, & à protéger la retraite, soit après une défaite, soit lorsqu'on se sentoit trop foible pour hasarder une bataille. Dans toutes ces rencontres, on étoit généralement dans l'usage de suppléer à la foiblesse de ce corps par des compagnies *d'armés la légère*, Ψίλοι. Elles étoient formées ou d'étrangers, ou de citoyens de la dernière classe, qui n'étant pas assez riches pour se procurer une armure complette, combattoient de loin avec la fronde, l'arc & le javelot, & qui après quelques décharges se réfugioient dans les rangs de la cavalerie, dont ils ne s'éloignoient jamais. La facilité de se procurer à peu de frais autant de compagnies de cette dernière milice qu'on en desiroit, avoit apparemment contribué, avec les deux autres raisons dont nous venons de rendre compte, à empêcher que les Athéniens ne cherchassent à augmenter le nombre de leur cavalerie. Il paroît par le peu de loix qui nous restent, qu'ils mettoient plutôt des entraves, qu'ils ne donnoient de facilités à l'entrée dans ce corps. Celui qui desiroit d'y être reçu devoit auparavant se présenter devant le magistrat & montrer qu'il avoit, non-seulement la fortune, mais encore la taille requise par la loi. Il devoit de même présenter son cheval de bataille, afin qu'on s'assurât s'il n'avoit ni vice ni défaut. Quiconque s'ingéroit dans ce corps sans avoir subi cet examen, étoit dégradé & noté d'infamie.

Lysiæ orat. in Alcibiad.

Les Taxiarques ou ordonnateurs de l'infanterie étoient au nombre de dix, un par chaque tribu. Leurs fonctions étoient de régler conjointement avec les généraux l'ordre des marches de l'armée & l'assiette des camps; de faire préparer sur les routes des marchés où les soldats pussent acheter à un prix réglé toutes les choses dont ils pouvoient

avoir besoin; de veiller à la discipline & de punir les fautes des soldats.

Au-dessous des Taxiarques étoient les Chiliarques ou commandans de mille hommes; ensuite les commandans de cent, de cinquante, de dix & de cinq : leurs noms indiquent suffisamment leurs fonctions. Cependant, en lisant les auteurs anciens, on trouve fréquemment d'autres divisions. On voit, par exemple, que huit soldats formoient le *manipule simple*, λόχος, & qu'en doublant progressivement ce nombre, on formoit d'autres manipules ou cohortes de seize, de trente-deux, de soixante-quatre, de cent vingt-huit, &c. Ces différences tiennent à la nécessité où se trouvoient les généraux de former des bataillons plus ou moins épais, en donnant plus ou moins de profondeur à leurs files : elles ne pourroient être développées que par un travail particulier sur la tactique des anciens qui nous écarteroit trop de l'objet principal de ce mémoire.

Les monumens anciens ne nous apprennent point si, dans les assemblées qui se tenoient tous les ans pour l'élection des généraux, on procédoit ensuite au choix des officiers qui leur étoient subordonnés, ou si l'on attendoit pour faire ce dernier choix, que la guerre fût résolue, & qu'on fût à la veille d'ouvrir la campagne. On sera tenté d'adopter le premier sentiment par rapport aux officiers supérieurs, si l'on fait attention qu'il se célébroit tous les ans à Athènes une pompe religieuse ou procession générale dans laquelle tous les citoyens assistoient en armes, & qui pouvoit être regardée, dans l'ordre politique, comme une revue générale de toutes les forces de la nation. Cette cérémonie suppose nécessairement des officiers : auroit-on choisi pour représenter dans une occasion si éclatante d'autres chefs que ceux qui devoient commander à la guerre, & qui avoient mérité cette distinction par leurs services passés?

Aristotelis Rhetorica ad Alexandrum, cap. 1.

Sous cet aspect, la ville d'Athènes présentoit dans tous

les temps l'image d'une armée ſtationnaire, partagée en dix grandes diviſions ou tribus, leſquelles ſe ſubdiviſoient en compagnies ou bourgs, où tout citoyen avoit ſa place aſſignée par ſa naiſſance, ſervoit ſous des officiers de ſon choix, avec des camarades de ſon âge qu'il avoit connus dès la plus tendre enfance, qu'il ne perdoit point de vue pendant tout le cours de ſa vie, & dont il n'étoit pas même entièrement ſéparé par la mort ; car dans les funérailles publiques dont nous parlerons dans la ſuite, chaque tribu avoit ſon mauſolée ou tombeau commun. Avec une pareille conformation, les ſoldats n'avoient beſoin ni d'uniforme ni d'aucune autre marque extérieure pour connoître la diviſion & la compagnie à laquelle ils appartenoient; & ſi chaque tribu avoit ſon enſeigne particulière, c'étoit principalement afin de communiquer, par de certains ſignaux, des beſoins ou des ordres qu'on n'auroit pu communiquer aſſez promptement de vive voix. La trompette avoit le même uſage lorſque le choc des boucliers & le cliquetis des armes permettoient qu'elle fût entendue. Il paroît que les Athéniens ne connoiſſoient point d'autre inſtrument militaire & qu'ils avoient même évité de trop multiplier celui-ci, dans la crainte qu'il n'engendrât du tumulte & de la confuſion.

Polybius, l. IV. Thucydides, lib. I & V.

Quoique la république fût toujours armée & que trois ou quatre jours fuſſent ſuffiſans pour entrer en campagne, elle ne commençoit les hoſtilités qu'après avoir épuiſé au moins en apparence toutes les voies de conciliation. Outre les principes d'humanité & de religion toujours puiſſans ſur le cœur d'un grand nombre de citoyens, la politique ſeule dictoit cette modération. La Grèce entière formoit une grande république fédérative, dont tous les membres étoient intéreſſés à empêcher que les forts n'opprimaſſent les foibles. Un peuple qui pour tirer avantage de la ſurpriſe auroit commencé la guerre ſans la déclarer, ſe ſeroit couvert d'opprobre & n'auroit plus paſſé que pour une ſociété de brigands, avec laquelle aucun autre peuple

n'auroit voulu s'allier. En augmentant le nombre de ses ennemis & en se privant du secours de ses anciens alliés, il se seroit exposé malgré ses premiers succès à périr misérablement. Lors donc qu'un peuple sensible à l'honneur & qui connoissoit ses vrais intérêts, avoit ou croyoit avoir reçu d'un autre peuple quelque tort ou quelqu'offense, il en informoit ses alliés & nommoit pour en aller demander réparation quelques citoyens distingués par leur probité & leur éloquence, en donnant la préférence à ceux qui étoient liés par le droit d'hospitalité avec quelques-uns des principaux citoyens de la république dont on alloit réclamer la justice. Ces ambassadeurs, accompagnés ordinairement de quelques députés des villes alliées, alloient descendre chez leur hôte qui les présentoit aux magistrats, & obtenoient la liberté de proposer leurs griefs dans une assemblée générale, à laquelle le peuple qui l'accordoit invitoit de son côté ses principaux alliés. Si les ambassadeurs ne recevoient point de réponse satisfaisante & si les bons offices des médiateurs demeuroient inutiles, le peuple offensé envoyoit de nouveaux députés consulter l'Oracle, soit de Delphes, soit de Dodone, tant sur la légitimité que sur le succès qu'il devoit se promettre de cette guerre. Lorsque la réponse étoit favorable ou favorablement interprétée, on faisoit ses préparatifs & l'on envoyoit un héraut dénoncer solennellement la guerre. Le héraut d'Athènes conduisoit avec lui un mouton, qu'il lâchoit sur le territoire ennemi, pour faire entendre que ce territoire alloit être désolé & changé en un désert.

Diogenianus, centuria 3.ª Proverbiorum.

L'armée suivoit le héraut; elle se mettoit ordinairement en marche à l'approche de la moisson, afin de surprendre une partie des habitans dispersés dans les champs & occupés de leur récolte. Ce cas arrivoit rarement; car si le peuple qu'on alloit attaquer ne se croyoit pas en état de disputer l'entrée de son territoire, il mandoit les habitans de la campagne, qui se retiroient dans la ville avec tout ce qu'ils pouvoient emporter. Le reste devenoit la proie de l'ennemi,

Thucyd. lib. II. Polybius, lib. V, cap. 9. qui emmenoit les esclaves, les bestiaux, coupoit les moissons, quelquefois même les arbres fruitiers, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit causer du dommage à l'ennemi. Il faut cependant excepter de cette loi générale les temples, les bois & les terres consacrées à quelque divinité, les statues érigées aux grands hommes, & tous les monumens publics. Ces objets qui ne pouvoient influer sur le sort de la guerre, étoient respectés dans tous les cas, & l'on auroit regardé comme une barbarie & une atrocité d'y causer le moindre dommage,

Plutarch. in Nicia. Toutes les fois au contraire que le peuple qu'on alloit attaquer se croyoit en état de résister, il ne manquoit pas de se présenter à l'entrée de son territoire & aimoit ordinairement mieux hasarder une bataille, que d'abandonner ses moissons & ses richesses au pillage de l'ennemi. Le vainqueur s'attachoit à faire des prisonniers, qui étoient la partie la plus considérable du butin, parce qu'ils étoient vendus pour esclaves, à moins que leurs parens ne les rachetassent. Le vaincu demandoit la permission d'enterrer ses morts, qui ne lui étoit jamais refusée ; c'étoit l'aveu authentique d'une défaite. L'armée victorieuse dressoit un trophée sur le champ de bataille ; ce n'étoit ordinairement qu'un tronc d'arbre dont on abattoit la tête & les branches & auquel on attachoit un casque, une cuirasse & des tronçons de lance. On dressoit auprès une colonne de pierres brutes, sur laquelle on gravoit en peu de mots l'événement. Le peuple contre lequel ce trophée avoit été érigé pouvoit, si la fortune favorisoit ses armes, en ériger d'autres à son tour; mais il devoit respecter celui qui perpétuoit le souvenir de sa défaite & attendre patiemment qu'il tombât de vétusté : car la même loi ou plutôt le même usage qui défendoit de l'abattre, défendoit pareillement de le réparer. Après avoir ravagé le territoire de l'ennemi, l'armée victorieuse se retiroit avec le butin qu'elle pouvoit emporter, & les hostilités étoient ordinairement suspendues jusqu'à l'année suivante. Ce n'étoit qu'après

qu'après avoir affoibli l'ennemi par la perte successive de ses moissons & de ses plus braves défenseurs, qu'on songeoit à terminer la guerre par la prise de la ville capitale. On tentoit d'abord d'escalader les murailles : si cet essai ne réussissoit pas, on travailloit à l'envelopper par des lignes de circonvallation & de contrevallation ; les premières contre les sorties des assiégés, les secondes contre les secours étrangers qui auroient pu leur arriver. La terre qu'on tiroit des fossés, servoit à faire de la brique, dont on construisoit des tours de distance en distance, de la hauteur des murailles de la ville. Ces tours servoient à loger une partie des assiégeans; les autres occupoient l'espace qui séparoit les lignes, y construisoient des baraques & y demeuroient, jusqu'à ce que la faim & les maladies forçassent les assiégés de se rendre à discrétion: c'est à quoi se réduisoit dans les siècles florissans de la Grèce l'art des siéges. Les machines obsidionales, telles que la tortue, le bélier, la baliste & l'hélépole, ou n'étoient point encore inventées, ou restoient dans l'oubli, faute des moyens nécessaires pour s'en servir ; ce n'est que sous les successeurs d'Alexandre, qui disposoient des richesses de l'Asie, qu'elles commencèrent à être employées. Les républiques qui nous occupent avoient des revenus trop bornés, pour fournir aux frais de la construction & du charroi de ces énormes masses ; d'ailleurs l'avantage qu'elles auroient pu procurer, n'auroit en aucune manière compensé les dépenses qu'elles auroient occasionnées. A la vérité, les loix de la guerre autorisoient le vainqueur à égorger ou à vendre pour esclaves tous ceux qu'il prenoit dans une ville conquise, mais par cette raison même il la trouvoit presqu'entièrement déserte ; car un peuple qui pouvoit prévoir qu'il alloit être assiégé, commençoit ordinairement par déposer chez ses alliés les femmes, les enfans, les vieillards & tout ce qu'il avoit de plus précieux, & ne laissoit pour défendre la place que ceux qui consentoient à s'ensevelir sous ses ruines. Ces ruines mêmes

échappoient au vainqueur, qui n'auroit pu s'y maintenir parmi des voisins défians & jaloux. Le seul parti qu'il pût tirer des terres conquises, consistoit à les distribuer à des colons qu'il y appeloit, ou de sa propre ville, ou de celles de ses alliés : mais ces colons quels qu'ils fussent ne devenoient point ses sujets ; ils jouissoient en plein & de la liberté & de leurs revenus, & ne devoient au peuple qui les avoit fondés, que des marques de déférence & de respect dans les cérémonies publiques.

Telles sont les loix de la guerre qui s'observoient à l'égard de l'ennemi. Il nous reste maintenant à parler de la manière dont on assembloit l'armée, & de la discipline intérieure des camps, qui comprend les peines & les récompenses.

Thucydid. l. VI. Plutarch. in Phocion. Lysiæ orat. pro milite.

Aussitôt qu'une guerre avoit été résolue, les dix généraux tenoient conseil pour déterminer entr'eux quels préparatifs, quel nombre de cavalerie & d'infanterie pesante & légère étoient nécessaires pour faire réussir l'expédition. Ils en dressoient un mémoire qu'ils communiquoient au peuple assemblé, lequel nommoit alors pour chef de l'expédition, celui ou ceux des généraux qu'il jugeoit les plus propres à se bien acquitter de cette commission. Le général qui venoit d'être nommé dressoit son tribunal sur la place publique, où assisté des Hipparques & des Taxiarques, il se faisoit remettre les listes où étoient inscrits les noms de tous les citoyens d'âge militaire, & appeloit dans chaque tribu ceux qui devoient servir selon l'ordre du tableau ; de sorte qu'aucun citoyen n'eût à se plaindre d'être plus souvent appelé que les autres membres du même bourg, & que la république eût un plus grand nombre de défenseurs disciplinés & endurcis aux fatigues de la guerre. Tous ceux dont les noms avoient été appelés, étoient inscrits sur un nouveau rôle & obligés de marcher, s'ils ne donnoient sur le champ une excuse valable, dont le général & les officiers supérieurs qui formoient son tribunal voulussent bien se contenter. Le général annonçoit ensuite le jour de

Zenobius proverb. centuria 3.

ſon départ, en accordant à tous ceux qui devoient le ſuivre un délai pour mettre ordre à leurs affaires domeſtiques. Ce délai étoit fixé au moins à ſept jours, par une loi à laquelle on ne dérogeoit que dans les cas qui requéroient une extrême célérité. Quant à la diſcipline intérieure du camp, & aux moyens d'y entretenir l'émulation, l'ordre & l'obéiſſance, la république s'en repoſoit ſur la prudence & la ſageſſe des officiers généraux, & ne leur preſcrivoit d'autre règle à cet égard, que cette maxime générale; de promouvoir aux grades ceux qui ſe diſtinguoient par leur amour pour la diſcipline, & de reculer ceux qui tenoient une conduite déréglée. Il n'y avoit que quelques cas particuliers ſur leſquels les loix avoient prononcé. Le lâche qui dans la mêlée quittoit ſon rang, étoit déclaré infame, & dès-lors privé du droit de voter dans les aſſemblées du peuple & d'entrer dans les temples. S'il contrevenoit à cette défenſe, il étoit permis à tout citoyen de le dénoncer au conſeil des *onze*, qui le traînoient en priſon & inſtruiſoient ſon procès devant les juges criminels. La même peine d'infamie étoit portée contre celui qui jetoit ou abandonnoit après une défaite ſon bouclier, ou quelque autre partie de ſon armure, pour s'enfuir plus promptement. La peine de mort étoit prononcée contre les transfuges & les traîtres, qui auroient formé le complot de livrer à l'ennemi, ſoit une forteresse, ſoit le camp. S'ils ne pouvoient être ſaiſis au corps, on confiſquoit leurs biens, on les banniſſoit & il étoit défendu de les inhumer ſur le territoire de la république.

Xenophon hipparch.

Æſchinis orat. in Cteſiphont.

Lyſias in Theomneſt.

Ulpianus in Timocratem.

Demoſthen. philipp. 3.

Les encouragemens ou récompenſes conſiſtoient en promotions aux grades militaires, en proclamations, en couronnes & en monumens. C'étoit une loi qu'après une bataille gagnée, le général aſſemblât l'armée pour décider à la pluralité des ſuffrages quelle tribu avoit le plus contribué à la victoire, quel bourg dans cette tribu avoit fourni les meilleurs combattans, & quel guerrier dans ce bourg s'étoit le plus diſtingué. On ſent combien un pareil uſage étoit

Plutarch. Sympoſi. lib. I, cap. X. Idem in Cimone.

propre à entretenir l'émulation parmi les tribus & les bourgs, qui tenoient regiſtre de cette diſtinction, & qui ne manquoient pas en conſéquence de ſe ſouvenir dans les élections, de celui qui avoit le plus contribué à la leur procurer. Quant aux généraux, le peuple étoit plus réſervé à les récompenſer, tant parce qu'il croyoit qu'ils n'avoient pas beſoin d'autre encouragement pour les engager à bien faire, que du grade qu'ils occupoient déjà, que parce que l'on craignoit qu'ils n'abuſaſſent dans la ſuite des honneurs extraordinaires qu'on leur accorderoit. Ainſi lorſque Miltiade, après la célèbre victoire de Marathon, demanda pour toute récompenſe, la permiſſion de paroître dans l'aſſemblée avec une couronne de laurier ſur la tête, cette faveur légère lui fut refuſée : *Quand tu feras ſeul triompher le peuple d'Athènes*, lui répondit un des aſſiſtans, *alors tu pourras demander des diſtinctions qui te ſoient perſonnelles.* Dans la ſuite cependant, les Athéniens ſe relâchèrent ſur cet article ; & pour des actions beaucoup moins mémorables que celle qu'on vient de citer, ils décernèrent en plein théâtre à leurs généraux des couronnes d'or, des ſtatues de marbre ou de bronze, ou bien leur permirent de faire ériger avec la portion du butin qui leur appartenoit, un temple où ſeroit gravé le décret honorable qui leur accordoit cette permiſſion.

Plutarchus in Solon.

Les eſtropiés, & tous ceux qui avoient été ſi grièvement bleſſés, qu'ils ne pouvoient plus ſe procurer par leur travail les beſoins de la vie, préſentoient une requête aux magiſtrats, qui, après avoir conſtaté l'état de leur fortune, leur aſſignoient ſur le tréſor public une penſion alimentaire ſuffiſante pour leur entretien. Les morts eux-mêmes participoient, autant qu'ils en étoient ſuſceptibles, aux récompenſes dûes à leur valeur. Le premier ſoin du Général après une bataille, ſoit qu'il eût remporté la victoire, ſoit qu'il eût été battu, étoit de retirer les morts du champ de bataille. On les apportoit dans une grande tente dreſſée à cet effet, où chacun alloit reconnoître ceux

de sa tribu & de son bourg. Si le lieu où s'étoit donné la bataille étoit trop éloigné de la ville d'Athènes pour qu'ils pussent y être transportés, on brûloit ces corps, & l'on envoyoit leurs cendres à leurs parens, afin qu'elles pussent être enfermées dans les tombeaux de leurs ancêtres. Si au contraire, la bataille s'étoit donnée sur le territoire de l'Attique, chacune des dix tribus envoyoit un vaste cercueil de bois de cyprès pour ceux de sa tribu. Ils étoient suivis d'un autre chariot couvert pour ceux qui avoient péri, mais dont on n'avoit pu trouver les corps. L'armée suivoit en silence cette pompe funèbre jusqu'au lieu destiné pour la sépulture; le père ou le plus proche parent de celui qui avoit remporté le prix de la vaillance parmi les morts, menoit le deuil, si je puis me servir de cette expression, & prononçoit l'oraison funèbre. La premiere année de la guerre du Peloponèse, quatre cents trente ans avant J. C. on fit à cette cérémonie un changement remarquable. Comme la république avoit à lutter contre la Grèce presque entière, & que dans les différens combats qu'elle alloit avoir à soutenir, elle ne pouvoit manquer de perdre un grand nombre de citoyens, on ne jugea pas à propos de l'attrister par le retour fréquent de ces spectacles lugubres; mais comme d'un autre côté il ne paroissoit pas juste de priver des citoyens qui avoient versé leur sang pour la patrie, des honneurs accoutumés, on fixa un jour, à l'entrée de l'hiver, où la ville s'acquittoit de ce pieux devoir envers tous ceux qui avoient été tués pendant la durée de la campagne, & dont les cendres avoient été envoyées à leurs parens. On leur dressoit un cénotaphe commun, & l'orateur le plus distingué de la république étoit chargé de prononcer l'oraison funèbre; c'étoit plutôt une exhortation à marcher sur leurs traces, qu'un éloge proprement dit; car dans l'impossibilité de les nommer tous, l'orateur ne se permettoit d'en désigner aucun.

Xenophontis hellenic. lib. I. Plutarchus in Niciâ. Thucydid. l. II.

Ce n'étoit pas à ces vains honneurs que se bornoit la reconnoissance de la république, à l'égard de citoyens

Plato in Menexen.

Periclis orat. apud Thucydid. Æschin. orat. in Ctesiphont.

qui avoient si bien mérité d'elle. S'ils laissoient des parens âgés, l'État en prenoit soin, & ils étoient sous la garde spéciale du Polémarque. Cette attention s'étendoit d'une manière encore plus particulière sur les enfans que leur mort avoit rendus orphelins; la république se chargeoit de leur entretien & des frais de leur éducation, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix-huit ans: alors en leur faisant prêter le serment militaire, elle leur faisoit don d'une armure complète, & leur assuroit dans toutes les cérémonies publiques, le droit de préséance sur tous les autres citoyens du même âge.

Voilà ce que nos recherches ont pu nous procurer sur les loix militaires des Grecs; elles sont toutes attribuées ou à Solon qui les publia vers l'an 590 avant J. C. ou à l'Archonte Clisthène qui les rétablit avec quelques additions, l'an 510. Il nous reste maintenant à rendre compte des principaux changemens qu'elles éprouvèrent, en montrant aussi succinctement qu'il sera possible, les occasions & les causes de ces divers changemens.

ARTICLE II.

Changemens successifs arrivés dans la constitution militaire d'Athènes.

Herodotus, lib. V, c. 101. Idem l. VI, c. 3.

Après l'expulsion d'Hippias, les Athéniens formèrent des liaisons avec leurs anciennes colonies d'Asie, qui étoient tombées sous le joug des Perses, & qui songeoient alors à se mettre en liberté. Ils les encouragèrent dans ce généreux dessein, & de concert avec les habitans de la ville d'Éretrie en Eubée, ils leur envoyèrent quelques vaisseaux chargés de troupes de débarquement. Ces troupes jointes aux Ioniens, brûlèrent la ville de Sardes, la résidence d'un des Satrapes de Perse. Darius régnoit alors sur l'Asie: regardant comme un affront impardonnable ce premier acte d'hostilité, il résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Ayant fait rentrer

les Ioniens ſous le joug, & puni les auteurs de la révolte, il chargea deux de ſes plus habiles généraux de ramaſſer une flotte ſuffiſante pour tranſporter en Europe cent mille hommes d'infanterie & dix mille de cavalerie, avec ordre de détruire les villes d'Érétrie & d'Athènes, & de lui amener tous les habitans chargés de fers. Cette flotte formidable debarqua en Eubée. Les Érétriens n'oſant ſe meſurer contre des forces ſi ſupérieures, ſe renfermèrent dans leurs murailles, où ils ſe défendirent cinq ou ſix jours, puis furent pris & envoyés en Perſe. L'armée victorieuſe débarqua ſur le territoire de l'Attique & campa dans la plaine de Marathon. Les Athéniens ayant pourvu à la ſûreté de leur ville, ſortirent au nombre d'environ dix mille, ſous la conduite de leurs dix généraux. Ils commandoient à toute l'armée chacun leur jour; mais rendant bientôt juſtice aux talens ſupérieurs de Miltiade, les neuf autres lui cédèrent leur droit. Après avoir paſſé quelques jours à reconnoître les forces & les diſpoſitions des Perſes, il rangea ſes troupes en bataille & les fit marcher à l'ennemi *en courant,* dit Hérodote, c'eſt-à-dire, ſans doute, en doublant le pas; car bien que les exercices continuels de la gymnaſtique duſſent donner aux Grecs une agilité & une juſteſſe de mouvemens inconnues aux autres peuples, on concevra toujours difficilement comment une armée rangée en bataille auroit pu traverſer en courant un eſpace aſſez conſidérable ſans troubler ſes rangs. L'intention de Miltiade étoit de ne pas donner le temps aux Perſes d'étendre leurs ailes & de l'envelopper de toutes parts: il y réuſſit. Après un combat opiniâtre où ils perdirent ſix mille quatre cents hommes, ils ſe rembarquèrent précipitamment: de la part des Athéniens il ne périt que cent ſoixante-dix hommes.

Une victoire ſi déciſive ne raſſura point ceux qui étoient à la tête du gouvernement d'Athènes. En comparant le peu d'étendue de leur territoire & le nombre de troupes qu'ils pouvoient armer, avec l'immenſité de l'empire des *Plutarchus in Themiſtocle.*

Perses & les légions innombrables qu'il pouvoit rassembler, ils prévirent qu'ils échapperoient difficilement à une entière destruction. Ils tournèrent donc dès ce moment les regards & l'activité de leurs concitoyens du côté de la marine, qui leur offroit la facilité de se transplanter dans quelque contrée éloignée, lorsqu'il ne leur resteroit plus d'autre moyen de conserver leur liberté. L'événement ne tarda pas à justifier ces craintes. Xercès, fils & successeur de Darius ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il donna tous ses soins à rassembler une armée assez forte, non-seulement pour le faire triompher des Athéniens, mais pour lui asservir la Grèce entière & même toutes les parties de l'Europe habitées par des peuples policés. Cette armée étoit de dix-sept cents mille hommes de pied & de quatre-vingts mille chevaux, & devoit être accompagnée d'une flotte de douze cents trirèmes ou vaisseaux de guerre, sans compter un nombre infini de moindres bâtimens. La Grèce trembla au bruit de ce prodigieux armement; les villes de la Thrace, de la Macédoine, de la Thessalie & de la Béotie, non-seulement se soumirent sans résistance, mais joignirent leurs troupes à celles des Perses, pour aider à soumettre ceux des autres Grecs qui paroissoient déterminés à défendre leur liberté. Les Athéniens qui par cette désertion se trouvoient exposés les premiers à l'orage, abandonnèrent leur ville, & après avoir déposé leurs femmes & leurs enfans à Trézène & à Salamine, ils s'unirent à la flotte combinée des Grecs, qui n'étoit que de trois cents galères dont ils fournissoient seuls le tiers. Quoique le commandement en eût été déféré à un général Lacédémonien, Thémistocle, général des Athéniens, fut regardé comme le vrai libérateur de la Grèce ; car la flotte se gouverna par ses conseils, & il eut seul la gloire d'avoir attiré celle de l'ennemi dans le détroit de Salamine, où la multitude de ses vaisseaux ne servoit qu'à l'embarrasser. La victoire éclatante que les Grecs y remportèrent renversa tous les projets de Xercès. En effet, craignant de se voir bientôt exposé

Herodot. l. VII & VIII.

exposé à manquer de subsistances s'il perdoit toute communication avec ses États, il s'empressa de repasser en Asie avec la plus grande partie de ses troupes, ne laissant pour continuer la guerre que trois cents mille hommes d'élite, sous la conduite de Mardonius. L'armée des Grecs confédérés, qui n'étoit guère que de cinquante mille hommes, en vint aux mains avec eux dans le territoire de Platée & les défit complétement. Les Athéniens qui au nombre de huit mille formoient l'aile gauche, contribuèrent beaucoup au succès de la bataille. Le même jour, la flotte combinée atteignit les restes de la flotte ennemie près le promontoire de Mycale, dans la basse Asie; non contente de brûler ou de couler à fond tous les vaisseaux qu'elle put atteindre, elle mit à terre les troupes dont elle étoit chargée, qui emportèrent les retranchemens des Perses, en tuèrent un grand nombre & dissipèrent le reste. Des avantages si décisifs firent naître aux Grecs de l'Asie mineure & des îles de l'Archipel, l'espérance & le desir de secouer entièrement le joug des Perses. Ils formèrent une ligue entr'eux, par laquelle ils se promettoient des secours réciproques; mais ils jugèrent qu'elle n'auroit d'activité & ne demeureroit stable qu'autant qu'ils mettroient à leur tête un peuple de l'ancien continent, en état de faire respecter son autorité, & de forcer, s'il en étoit besoin, chacun des membres de l'association à remplir ses engagemens. Il auroit été naturel qu'ils se fussent adressés à la république de Sparte, dont l'intégrité étoit connue, & à qui l'on avoit déféré au commencement de cette guerre, le commandement tant sur terre que sur mer; mais, outre qu'elle ne possédoit point de vaisseaux en propre, l'austérité de sa discipline, & le ton sec & absolu avec lequel ses généraux donnoient des ordres, paroissoient à ces Asiatiques efféminés, une tyrannie non moins insupportable que celle des Perses. Les manières douces & enjouées des Athéniens leur convenoient beaucoup mieux; d'ailleurs, ils n'avoient pas moins contribué que les

Plutarchus in Aristid.

Spartiates aux derniers ſuccès, & ils tenoient en mer une flotte nombreuſe & bien équipée. Ce fut donc à eux que les alliés déférèrent unanimement le commandement général. Les magiſtrats de Sparte ne ſe mirent point en peine de retenir des alliés qui les abandonnoient : conſidérant d'une part que ceux de leurs citoyens qu'ils chargeoient de ces expéditions lointaines, ſe dépravoient par la fréquentation des étrangers, & d'un autre côté, qu'ils ne pouvoient ſonger à s'établir une puiſſance maritime, ſans renoncer à leur inſtitution primitive, ils rappelèrent leurs généraux, & virent, ſinon ſans jalouſie, du moins ſans aucun dépit apparent, les Athéniens s'établir dans la confiance des Grecs, & ſe mettre en état de leur diſputer bientôt le premier rang. Il s'agiſſoit alors, non-ſeulement de mettre en liberté toutes les villes d'origine Grecque, mais d'interdire l'entrée de l'Archipel à tous les vaiſſeaux des ſujets du roi de Perſe ; ce qui ne pouvoit ſe faire qu'en tenant dans la Méditerranée une flotte d'obſervation perpétuellement armée, & toujours en mouvement. On évalua ce que devoient coûter l'équipement & l'entretien de cette flotte, & on fit la répartition de cette dépenſe ſur tous les confédérés qui s'obligèrent par ſerment à acquitter chacun ſa contribution, ſoit en nature, ſoit en argent. C'eſt-là l'époque brillante de la république d'Athènes, mais c'eſt auſſi celle où ſa conſtitution éprouva les plus grands changemens ; nous allons rapporter les principaux, en ne les enviſageant que dans leurs rapports avec la milice.

Premier changement. Dans la conſtitution primitive, c'étoit aux citoyens des trois premières claſſes à défendre l'État, parce qu'ils étoient les ſeuls que leurs poſſeſſions miſſent à portée de ſe procurer une armure, de ſe fournir de vivres, & de ſe racheter, s'ils avoient le malheur d'être faits priſonniers. En récompenſe, eux ſeuls avoient le droit de parvenir aux emplois, aux charges & aux dignités, & de participer à l'adminiſtration. L'extrême danger auquel la république venoit de ſe trouver expoſée, l'ayant

forcée d'armer tous les citoyens sans distinction de classes, les pauvres ou *mercenaires* qui formoient la quatrième, se voyant en grand nombre & les armes à la main, tinrent entr'eux des assemblées secrètes, & déclarèrent qu'ils ne communiqueroient point avec les autres, si l'on n'abolissoit la loi qui les excluoit des charges, en ne laissant plus désormais subsister d'autres distinctions entre les citoyens que celles que donneroit le mérite personnel. Les citoyens des autres classes aimèrent mieux accorder cette demande, que d'exposer la république à une guerre intestine. Il est facile de s'apercevoir combien ce nouvel ordre de chose dût préjudicier à la réputation des armes Athéniennes. Des hommes dont l'éducation, comme nous l'avons expliqué, avoit été ou entièrement négligée, ou très-superficielle, étoient naturellement peu propres au commandement. Pressés par des besoins journaliers, ils devoient être moins délicats sur les moyens de s'enrichir, & beaucoup plus avides de butin que de gloire. Enfin, comme une naissance distinguée jointe à une grande opulence, procure une sorte de considération indépendante de toute convention politique, il étoit difficile & sans doute bien rare qu'un homme du peuple, parvenu à un grade supérieur, & qui avoit sous son commandement un grand nombre de citoyens de la première classe, usât à leur égard de l'autorité passagère que lui donnoit sa place, & ne laissât pas énerver la discipline. Ce premier changement est de l'an 479 avant J. C.

Plutarchus in Pericle.

Il en nécessita un second qui le suivit de près, l'établissement de la solde; en effet, il y auroit eu de la dureté à exiger que des hommes qui n'avoient ni fonds de terre ni mobilier, eussent interrompu l'exercice des professions qui les faisoient subsister avec leurs familles, pour vaquer à une expédition dont la durée ne pouvoit être déterminée. D'ailleurs, un Général n'auroit pu les conserver qu'en leur permettant le pillage, & en fermant les yeux sur tous les excès que la faim ou la cupidité leur auroit

Ulpianus in Demosth. orationem de syntaxi. Demosth. Philipp. I. Suidas in voce κατάστασις.

ſuggérés. Mais en établiſſant une ſolde pour les citoyens de cette claſſe, c'étoit une néceſſité ou de les laiſſer ſervir ſeuls, ce qui les auroit à la fin rendus maîtres de l'État, ou d'étendre le même encouragement à tous les citoyens des autres claſſes qui n'étoient pas d'une pire condition qu'eux, & qui connoiſſoient également le prix du travail. C'eſt pour ce dernier parti que l'on ſe décida; on y comprit même les cavaliers qui touchèrent une paye triple du fantaſſin, quoiqu'ils fuſſent tous choiſis dans les familles les plus opulentes d'Athènes. La ſolde du cavalier fut de ſix oboles par jour, qui formoient trente drachmes par mois, pendant que celle du fantaſſin peſamment armé, n'étoit que de deux oboles par jour, ou de dix drachmes par mois. Les circonſtances dans leſquelles cette loi fut propoſée, aidèrent puiſſamment à la faire adopter : il s'agiſſoit non de défendre la patrie d'une invaſion, mais d'aider les villes Grecques, établies en Aſie & dans les îles de l'Archipel, à ſecouer le joug des Perſes, & à ſe maintenir en liberté. Ce fut donc ſur les contributions volontaires que fourniſſoient ces villes, que ſe prit la première ſolde qu'on diſtribua dans Athènes; & ſous cet aſpect, cet établiſſement n'offroit rien que de très-avantageux à la république, puiſqu'il lui donnoit le moyen d'entretenir & d'aguerrir aux dépens d'autrui, tous ceux de ſes citoyens qui avoient de l'ambition, ou qui manquoient d'occupation dans leur patrie : c'eſt-là vraiſemblablement ce qui faſcina les yeux des magiſtrats, ſur le danger de charger la république d'une dépenſe permanente, qui ſurpaſſoit de beaucoup ſes revenus ordinaires, tandis que les contributions des alliés pouvoient ceſſer ou lui être enlevées; car alors le fardeau devoit néceſſairement retomber ſur les citoyens des premières claſſes. C'eſt ce qui arriva en effet, & ce qui engendra une diviſion & une haine permanente entre les divers ordres de la république; le petit peuple & ceux des orateurs qui captoient ſa bienveillance, opinant toujours pour la guerre, parce qu'elle leur procuroit une ſolde & les moyens de s'avancer, les

riches, au contraire la redoutant & s'y opposant de tout leur pouvoir, parce qu'elle les privoit de leurs revenus, & les forçoit de contracter des dettes.

Troisième changement. La ville d'Athènes, après qu'elle eut été abandonnée par ses habitans, avoit été démantelée & réduite en cendres par les Perses. Le premier soin des Athéniens, après la bataille de Platée, fut de la rebâtir dans le même emplacement, mais en lui donnant une plus vaste enceinte. Comme elle n'étoit qu'à quarante stades de la mer, les magistrats qui dirigeoient les travaux, crurent devoir prolonger jusque-là les fortifications, & enfermer dans la même enceinte le port Pyrée, par une chaîne de murailles fort épaisses; attachant ainsi, suivant les expressions d'un ancien orateur, non le port à la ville, mais la ville au port. On conçoit en effet que le nouveau commandement qui venoit d'être déféré à la république, devoit diriger l'attention du gouvernement du côté de la marine; que les particuliers attirés par les profits immenses qu'alloit leur procurer un commerce sûr & facile, équiperoient à leurs frais des navires, établiroient de nouvelles manufactures, ou placeroient à intérêt leurs fonds dans ces diverses entreprises; qu'ils inspireroient le même goût à leurs enfans, & qu'insensiblement la passion du gain & l'esprit mercantille deviendroient les deux principaux ressorts de la nation. Cette révolution dans les mœurs publiques, ne fut cependant pas aussi prompte que naturellement elle auroit dû l'être; en voici la raison. Pendant plus de soixante ans, la marine d'Athènes fut plus militaire que marchande. Dans les commencemens, il étoit question d'affranchir les îles Grecques & les villes de la basse Asie de la domination des Perses; ensuite il fallut s'opposer aux diverses entreprises que formoient les Satrapes voisins, pour les assujettir de nouveau; enfin, lorsque les Perses cessèrent de donner de l'inquiétude, il devint indispensable de se précautionner & contre la légèreté des confédérés, & contre la jalousie des principales républiques de la Grèce.

Plutarchus in Themist. Xenophont. de republ. Atheniens.

On ſut donc obligé de tenir perpétuellement en diverſes ſtations, un grand nombre de vaiſſeaux de guerre, & de les charger de troupes de débarquement. De cette obligation découla un changement dans l'état militaire des Athéniens qu'il eſt important de remarquer. L'infanterie peſamment armée étoit ſans contredit la milice la plus conſidérée chez les Grecs, & celle qui décidoit du ſort des batailles; mais cette milice ſupérieure ſur terre, n'étoit preſque d'aucune utilité ſur mer. L'infanterie légère qui combattoit avec des armes de jet, & dont tous les mouvemens étoient plus rapides, étoit par cette raiſon la meilleure pour un combat naval; elle étoit encore la meilleure pour tenter une deſcente, tirer des contributions ou porter au loin le ravage, & ſe retirer ſans perte ſur la flotte, au cas qu'on ne fût pas aſſez fort pour riſquer un combat. On en accrut donc prodigieuſement le nombre; mais comme la population ne ſuivoit pas la même progreſſion, ce fut en affoibliſſant dans la même proportion l'infanterie peſamment armée. Cette dernière milice ſubit encore une autre diminution. Le général Iphicrate inſtitua, vers l'an 400 avant J. C. une nouvelle eſpèce de milice, connue ſous le nom de *Peltaſtes*, laquelle tenoit le milieu entre l'infanterie légère & l'infanterie peſamment armée. Comme cette dernière, elle combattoit de pied-ferme avec le javelot & l'épée; mais elle étoit couverte d'une armure moins lourde & moins embarraſſante; car le bouclier dont elle ſe ſervoit, ne couvroit plus qu'une partie du corps, & au lieu d'une cuiraſſe d'airain, elle n'en portoit qu'une de lin. Cette troupe, excellente pour les rencontres & les affaires de poſte, n'avoit point en bataille rangée la même conſiſtance que l'infanterie peſamment armée.

Cornel. Nepos in Iphicrate. Suidas in voce πελταϛής.

Le quatrième changement dont il nous reſte à parler, ſemble appartenir proprement à l'ordre civil & politique; mais il eut tant d'influence ſur le militaire, que nous ne pouvons nous diſpenſer de l'indiquer ici. L'autorité ſuprême, qui comprenoit le droit de faire la paix ou la guerre,

Plato in Gorgiâ. Ariſtotelis de republ. lib. IV, cap. 4. Plutarchus in Phocione.

la nomination des généraux & la levée des troupes, résidoit dans l'assemblée générale des citoyens, dirigée par les magistrats, & éclairée par le sénat. Dans les premiers temps, ces assemblées n'étoient ni fréquentes, ni orageuses; en voici la raison. Le plus grand nombre de ceux qui composoient ces assemblées, étoient des cultivateurs ou laboureurs, attachés par goût & par habitude à la vie champêtre, qui ne venoient à la ville que lorsqu'ils ne pouvoient s'en dispenser, & n'aspiroient qu'à retourner promptement à leurs occupations. S'il s'agissoit de guerre, les généraux, après avoir tenu conseil entr'eux & obtenu l'attache du sénat, proposoient eux-mêmes dans l'assemblée générale, le résultat de leurs délibérations; on entendoit ensuite les hommes les plus expérimentés, qui s'expliquoient, en peu de mots, sur la question proposée, puis on recueilloit les suffrages. Mais lorsque le commerce & les arts eurent peuplé la ville d'une foule d'hommes oisifs, qui, vivant du travail de leurs esclaves, ou de l'intérêt des fonds qu'ils plaçoient sur les vaisseaux, faisoient leur principale occupation de tout ce qui devoit être proposé sur la place publique, se passionnoient pour telle entreprise, cabaloient pour ou contre tel général; alors les assemblées devinrent si nombreuses & si tumultueuses, que les gens sages & tous ceux à qui la Nature avoit refusé une voix forte, ne pouvant plus être entendus, firent place à une classe d'hommes qui, sous le nom de *démagogues* ou d'*orateurs publics*, se mirent en possession d'éclairer le peuple sur toutes les matières qui tomboient en délibération, afin qu'il pût opiner en connoissance de cause. Il est vrai que pour être reçu à cette profession, il falloit jurer entr'autres choses qu'on avoit porté les armes & servi la patrie dans toutes les expéditions pour lesquelles on avoit été appelé. Mais autre chose est d'avoir fait quelques campagnes en qualité de simple soldat ou d'officier subalterne; & autre chose, de bien juger si telle entreprise devoit être tentée, quel nombre de troupes

& quels préparatifs étoient néceſſaires pour la mettre à exécution. Cependant tel fut l'aſcendant de ces diſcoureurs, ſur l'eſprit de la multitude, que le plus ſouvent leur avis prévaloit ſur celui des généraux, & qu'on chargeoit ceux-ci d'exécuter une entrepriſe à laquelle ils s'étoient inutilement oppoſés; ſi elle réuſſiſſoit, l'orateur qui l'avoit conſeillée, s'en attribuoit tout le mérite; ſi elle échouoit, il trouvoit moyen de ſe diſculper en cherchant dans la négligence, le peu de concert ou la mauvaiſe volonté des généraux, les cauſes du malheur qu'on venoit d'eſſuyer; il ſe rendoit leur dénonciateur, & les enveloppoit dans un procès qui compromettoit leur honneur & ſouvent même leur vie : enfin le ſort des généraux devint tellement dépendant du caprice des orateurs, que s'ils n'étoient pas eux-mêmes des hommes éloquens, ils ne pouvoient guère ſe conſerver qu'en ſe mettant ſous la ſauve-garde de quelqu'un d'eux.

Plutarchus in Pericle.

Il faut diſtinguer de la foule de ces *démagogues*, le célèbre Périclès qui donna le premier de l'éclat à cette profeſſion. Au don de la perſuaſion qu'il poſſéda dans le degré le plus éminent, il joignoit le mérite de profond politique & d'habile général. Pendant le cours de quarante années qu'il fut à la tête des affaires, il n'auroit mérité aucun reproche, ſi le deſir de ſe maintenir contre ſes ennemis & ſes envieux, ne l'eût quelquefois forcé de capter la faveur populaire par des moyens contraires aux vrais intérêts de l'État. Ainſi il diminua l'autorité de l'Aréopage où il ne pouvoit rien, pour accroître celle des aſſemblées publiques où il règnoit ſans concurrent. C'eſt encore dans les mêmes vues qu'il fit paſſer la loi que les anciens revenus de la république ſeroient employés en diſtributions manuelles, au profit des pauvres citoyens de chaque tribu, pour droit d'aſſiſtance, ſoit dans les ſpectacles, ſoit dans les aſſemblées publiques, laiſſant ainſi la république ſans aucun fonds, ſi les contributions des alliés venoient à lui manquer. Malgré cette perſpective effrayante, un

Ulpianus in primam Olynthiacam. Plaut. aulular. act. 1, ſcen. 2.

un autre orateur pouſſant encore plus loin la flatterie, propoſa, & fit adopter une nouvelle loi qui prononçoit peine de mort contre quiconque oſoroit ſeulement propoſer de changer la nouvelle deſtination de ces fonds, ſous quelque prétexte que ce pût être, & dans quelque danger que ſe trouvât l'État. Les contributions des alliés qu'on avoit ſubſtituées à ces anciens fonds, avoient été reparties, dans les commencemens, avec beaucoup de modération & une parfaite égalité. Elles ne montoient qu'à quatre cents ſoixante talens; & pour la commodité des alliés, on avoit laiſſé à chacun le choix d'acquitter ſa contribution en nature ou en argent. Ceux qui avoient des terres fertiles & peu de bras pour les faire valoir, avoient préféré la dernière voie qui les délivroit de tout embarras. Les Athéniens ſe gardèrent bien d'y mettre aucun obſtacle; avec cet argent, ils conſtruiſoient des galères qui leur appartenoient en propre; ils formoient des pilotes & des matelots, ſoit parmi leurs concitoyens, ſoit parmi le grand nombre d'étrangers domiciliés parmi eux. Lorſqu'ils eurent accru leurs forces, ils ne gardèrent plus la même modération. Sous prétexte que le nombre des alliés s'étoit accru depuis la première ligue, & qu'il convenoit de faire plus de dépenſes pour garder une plus grande étendue de mer, ils portèrent les contributions d'abord à ſix cents talens, puis à mille, puis enfin à treize cents. Les alliés murmurèrent de ces exactions: les plus moleſtés firent des remontrances qui ne furent point écoutées; pouſſés à bout, quelques-uns osèrent ſe révolter. Pris au dépourvu ſans vaiſſeaux, ſans troupes, ils ſubirent la loi qu'il plut au vainqueur de leur impoſer: les uns furent arrachés de leur patrie & vendus publiquement pour eſclaves; d'autres furent dépouillés de la propriété de leurs terres & réduits à la condition de ſujets & de tributaires. Cette dureté offença toutes les anciennes républiques de la Grèce. Effrayées de l'agrandiſſement ſubit du peuple d'Athènes, & ne ſachant juſqu'où il porteroit la

Thucidide, Xenophon, Diodore de Sicile, Arrien, Plutarque, &c.

passion de dominer, elles envoyèrent des députés à Sparte, regardée comme le boulevard de la liberté générale. Les Spartiates n'ayant pu obtenir des Athéniens aucune satisfaction sur les plaintes des alliés, se crurent obligés de se joindre à eux. L'armée qu'ils conduisirent sur le territoire de l'Attique, étoit si forte que Périclès qui étoit à la tête de l'administration, ne jugea pas que les Athéniens dussent s'exposer aux risques d'une bataille. Rassemblant donc tous les habitans de la campagne avec leurs familles dans l'enceinte des longues murailles où ils n'avoient rien à craindre, il laissa aux ennemis une pleine liberté de couper les moissons, & de s'emparer de tout ce que les habitans n'avoient pu emporter avec eux. Tandis qu'ils portoient les ravages jusqu'aux portes d'Athènes, il mettoit en mer une flotte nombreuse qui côtoyant les côtes du Péloponèse, faisoit des descentes dans les endroits les plus foibles, & y causoit d'autant plus de dommage, qu'elle n'étoit point attendue. Les mêmes manœuvres se répétèrent les années suivantes, & toujours au désavantage des alliés qui n'avoient pour subsister que les productions de leur territoire, au lieu que les Athéniens comptant peu sur le produit du sol pierreux de l'Attique, tiroient leurs provisions de leurs établissemens dans les îles & sur les bords de la Propontide: or, tant qu'ils restoient les maîtres de la mer, on ne pouvoit les troubler dans cette jouissance; ils auroient donc lassé leurs ennemis si toujours fidèles au plan que leur avoit tracé Périclès, ils s'étoient bornés à se défendre sans songer à s'agrandir. Mais quelques années après sa mort, séduits & enivrés, pour ainsi dire, par leurs orateurs, ils projetèrent la conquête de la Sicile, & allèrent imprudemment assiéger la ville de Syracuse, l'une des plus riches, des plus fortes & des plus peuplées de la Grèce. Ils perdirent à cette expédition leurs trois meilleurs généraux, l'élite de leurs troupes de terre & les deux flottes les plus florissantes qu'ils eussent encore armées. Ce terrible échec eut les suites les plus fâcheuses; car, d'un côté, les Grecs

de l'Asie mineure & des îles de l'Archipel, qui jusqu'alors étoient restés fidèles aux Athéniens, & qui leur payoient des contributions, se soulevèrent contr'eux pour se joindre à leurs ennemis; & d'un autre côté, les citoyens riches, sur qui alloit retomber tout le fardeau des impôts, formèrent une conspiration pour abattre la puissance du peuple & se resaisir des rênes du gouvernement. En poignardant dans les rues & sur la place publique ceux qu'ils savoient être les plus opposés à leurs desseins, en intimidant les autres, ils parvinrent à établir un conseil de quatre cents hommes, dans lequel ils concentrèrent toute l'administration, & réduisirent à cinq mille le nombre des citoyens qui auroient voix dans les assemblées publiques, lorsque le conseil des quatre cents jugeroit à propos d'en convoquer. Cette administration violente dura peu. Le peuple revenu de son premier étonnement, intimida à son tour les quatre cents; quelques-uns furent assassinés; les autres, pour éviter un pareil sort prirent le parti de s'exiler. La perte d'un grand nombre de familles riches fut une plaie profonde pour la république dans une conjoncture où elle avoit à se défendre contre la Grèce presqu'entière, contre les Satrapes de la basse Asie & le roi de Perse lui-même, qui, dans l'espérance de recouvrer ses anciennes possessions, fournissoit aux Spartiates l'argent nécessaire pour construire des vaisseaux & assigner une paye à ceux qui les monteroient. Athènes, malgré l'inégalité de forces, intimidoit encore ses ennemis par l'habileté de ses généraux & la supériorité de ses manœuvres, lorsqu'au bout d'une guerre de vingt-sept ans les dix commandans de sa flotte se laissèrent surprendre dans la rade d'*Égos Potamos*. Cette flotte qui étoit sa dernière ressource fut prise ou brûlée; la ville d'Athènes assiégée par mer & par terre, sans vivres, sans alliés, subit la loi qu'il plût au vainqueur de lui imposer. Les Spartiates ne voulurent point consentir à sa destruction, à cause des grands services qu'elle avoit rendus à la Grèce dans la guerre contre les Perses : après l'avoir forcée à livrer

ce qui reſtoit de vaiſſeaux & à démolir ſes murailles, ils établirent à la tête de l'adminiſtration trente des principaux citoyens, qui furent chargés de lui donner une nouvelle conſtitution & un nouveau code. Au lieu de s'acquitter de ce devoir, ces trente gouverneurs ne ſongèrent qu'à perpétuer leur tyrannie. Un petit nombre d'exilés ſachant à quel point ils s'étoient rendus odieux, eurent l'aſſurance de revenir dans leur patrie & de les attaquer à force ouverte. Le gouvernement populaire fut rétabli ſans que les Spartiates paruſſent vouloir s'en occuper. Depuis qu'ils dominoient ſans concurrent, ils s'étoient rendus ſuſpects à leurs anciens confédérés ; bientôt il ſe forma contr'eux une ligue générale qui les auroit entièrement écraſés, ſi le peuple d'Athènes n'eût eu la généroſité de voler à leur ſecours. Il profita de ces circonſtances pour relever ſes murailles, conſtruire des vaiſſeaux & mettre en mer de nouvelles flottes avec leſquelles il recouvra ſans beaucoup de difficulté quelques îles & la plus grande partie de ſes anciennes poſſeſſions ſur les côtes de l'Helleſpont & de la Propontide. Mais en réparant leurs premières pertes, ils ne corrigèrent aucun des vices d'adminiſtration qui leur avoient attiré leurs premiers malheurs. Les magiſtrats, tant civils que militaires, furent moins écoutés & moins reſpectés que jamais. Les orateurs continuèrent de dominer dans les aſſemblées publiques, de flatter les caprices de la multitude, & de ſe rendre redoutables aux gens de bien. Les citoyens des premières claſſes, uniquement occupés des moyens d'augmenter leur fortune ou de ſe procurer des jouiſſances, perdirent inſenſiblement l'habitude, puis le goût des exercices militaires. Ils ſervoient par état, ou dans la cavalerie, ou dans l'infanterie peſamment armée ; or, ces deux eſpèces de milices étoient plus embarraſſantes qu'utiles dans les expéditions maritimes qui étoient infiniment plus fréquentes que les guerres de terre. Les troupes les plus convenables, ainſi que nous l'avons obſervé, étoient les armés à la légère & les peltaſtes qui ſe tiroient ou de

Demoſthenis Philippicæ. Xenophon de republ. Athen. Plutarch. in Phocion.

la classe des pauvres citoyens qui avoient besoin d'une solde pour vivre, ou du grand nombre d'étrangers domiciliés sur le territoire de la république, qui aspiroient au droit de cité. Toutes les fois qu'il étoit question d'une expédition, ils offroient leurs services aux Généraux, & formoient des compagnies de volontaires sans qu'il fût besoin d'assembler les tribus. Ce ne fut plus que dans les grandes occasions qu'on eut recours à ce dernier parti; alors les riches, forcés de servir personnellement, & ne voulant point se priver des commodités & des plaisirs de la ville, se faisoient suivre par un grand nombre d'esclaves, & traînoient jusque dans les camps, des farceurs & des danseuses. Les plus jeunes se croyant déjà dignes des premiers emplois, parce qu'ils avoient reçu une éducation au-dessus du commun, & d'autant plus enflés de leur savoir qu'ils avoient moins d'expérience, importunoient le général par des avis qu'il ne leur demandoit pas, ou se montroient plus prompts à critiquer ses opérations qu'à exécuter ses ordres.

Ces défauts & ces vices d'administration ne pouvoient manquer d'amener de nouveaux malheurs. Ils n'échappèrent point à l'œil pénétrant de Philippe, roi de Macédoine. Resserré dans ses États par les établissemens des Athéniens sur les côtes de l'Hellespont & de la Propontide, qui lui ôtoient toute communication avec la mer, il compta moins en les attaquant sur ses forces réelles, que sur la sorte d'anarchie où étoit tombée la république. En corrompant *Demost. orat. de Coronâ.* par ses largesses quelques-uns des orateurs les plus accrédités, en augmentant par leur moyen l'esprit de la discorde entre les différens ordres de citoyens, en présentant aux riches sur qui tomboient les frais de chaque expédition, les conditions d'une paix avantageuse, en s'arrêtant quelquefois au milieu de ses succès lorsqu'il n'avoit point d'autre moyen de calmer la fougue du peuple, & en recommençant avec plus de vivacité que jamais lorsqu'on croyoit n'avoir plus rien à craindre, il parvint à leur

enlever ſucceſſivement les ſources de leur opulence & les ſoutiens de leur marine. Alexandre ſon fils, au lieu d'entreprendre d'aſſervir les différens peuples de la Grèce, n'ambitionna point d'autre titre que celui de leur général, dans la guerre qu'il méditoit contre les Perſes. Ses prodigieux ſuccès portèrent le coup le plus funeſte à la Grèce. Comme il ne pouvoit ſe flatter de conſerver ſes immenſes conquêtes qu'en y établiſſant des colonies, il mit tout en uſage, pour attirer de toutes les contrées de la Grèce le plus grand nombre d'habitans qu'il put ſe procurer. Diſpenſateur des tréſors de l'Aſie, & d'autant plus libéral à concéder des poſſeſſions territoriales, qu'elles ne lui coûtoient rien, il affoiblit l'Europe ſans beaucoup fortifier l'Aſie; car ces Grecs tranſplantés dans des régions riches & fertiles, & mêlés par des mariages avec les anciens habitans, changèrent leurs anciennes inſtitutions contre le luxe & la molleſſe des Orientaux. Après la mort de ce conquérant les mêmes cauſes d'affoibliſſement ſubſiſtèrent. Les capitaines qui partagèrent ſa ſucceſſion & qui des débris de ce vaſte empire formèrent pluſieurs monarchies indépendantes, eurent auſſi l'ambition de fonder des colonies. Rivaux & jaloux les uns des autres, ils voulurent avoir chacun en particulier des armées plus nombreuſes que celle qui avoit ſuffi pour conquérir l'Aſie; & comptant preſque pour rien des légions de barbares ou efféminés, ou ſans diſcipline, ils prodiguèrent à l'envi l'or & les careſſes, pour attirer à leur ſervice le plus de troupes grecques qu'il leur étoit poſſible. Lorſqu'ils avoient le bonheur de rencontrer des officiers d'un mérite diſtingué, ils n'épargnoient rien pour les fixer dans leurs États, & rarement ils étoient refuſés. Il étoit bien difficile en effet, qu'un homme rejetât le commandement d'une armée, le gouvernement d'une province, pour retourner ſimple citoyen dans le lieu de ſa naiſſance. Si cependant il s'en trouvoit qui euſſent une trempe d'ame aſſez forte, leur retour nuiſoit plus qu'il ne ſervoit à la patrie; leur réputation, leurs richeſſes, le

crédit dont ils ne pouvoient manquer de jouir dans leur république, étoient autant d'aiguillons qui sollicitoient les jeunes gens nés avec de l'ambition à marcher sur leurs traces. Mille autres causes contribuoient encore à augmenter le nombre de ces déserteurs de la patrie. Un homme dont les affaires étoient dérangées, un fils qui avoit à se plaindre de la dureté de son père, un citoyen qui avoit éprouvé un passe - droit, ou quelqu'autre injustice de la part des magistrats, tout homme en un mot qui avoit reçu quelque cause de mécontentement, soit public, soit privé, passoit en Asie, où il étoit assuré de trouver du service & un établissement. Il étoit impossible que les magistrats ne sentissent pas le préjudice que ces émigrations causoient aux différentes républiques : si donc ils n'entreprirent point de les empêcher, c'est qu'ils se trouvoient arrêtés par une considération qu'il est nécessaire de développer. Depuis que la Macédoine avoit été disciplinée & prodigieusement accrue par les soins de Philippe, père d'Alexandre, aucune république de la Grèce prise séparément n'étoit plus en état de lui résister. Elles ne pouvoient donc se flatter de conserver leur indépendance, qu'en formant des ligues, soit entr'elles, soit avec quelque puissant monarque de l'Asie. Les ligues qu'elles auroient pu former entr'elles, rencontroient une foule d'obstacles dans la rivalité, la défiance réciproque, les intérêts particuliers & le changement perpétuel des magistrats. Ces ligues, d'ailleurs eussent-elles été bien affermies, ne procuroient jamais que des secours médiocres & momentanés. Au contraire les ligues avec les rois asiatiques ne souffroient aucune difficulté, & présentoient en apparence les plus grands avantages qu'on pût desirer ; car ces rois avoient eux-mêmes le plus grand intérêt à empêcher que les monarqnes de Macédoine, qui se regardoient comme les vrais successeurs d'Alexandre, n'asservissent les différentes républiques de la Grèce & n'ôtassent aux autres la facilité d'y faire des recrues. Ils offroient donc aux magistrats de ces différentes républiques, la liberté d'un commerce très-

lucratif dans tous leurs ports, des munitions pour approvisionner leurs places, & des sommes d'argent plus ou moins fortes, pour stipendier dans le besoin un certain nombre de soldats. Ils ne demandoient en revanche que le droit d'y faire des recrues, droit qu'il auroit été presque inutile de leur refuser, puisqu'en haussant simplement la solde, ils étoient assurés d'attirer une foule de volontaires. Tout ce que les magistrats pouvoient faire en pareilles circonstances, se réduisoit à permettre à leurs citoyens d'aller servir le prince avec lequel la république étoit alliée, & de leur interdire sous les peines les plus graves ce même service dans les armées des autres rois. On conçoit aisément que plus les avantages que les rois faisoient à chacune de ces républiques étoient considérables en apparence, plus ils lui devenoient funestes dans la réalité; puisqu'indépendamment de la perte d'hommes qu'ils lui occasionnoient, ils l'accoutumoient insensiblement à établir sa sûreté, son bien-être & jusqu'à son existence sur des secours qu'ils pouvoient lui enlever au premier mécontentement.

Telles sont les causes qui avoient affoibli, dénaturé & presque asservi toutes les républiques de la Grèce, plus d'un siècle avant que les Romains y portassent leurs armes. Elles agirent sans interruption, depuis l'an 334 avant J. C. date de l'expédition d'Alexandre en Asie, jusqu'à l'année 198, époque de la première guerre des Romains contre le roi de Macédoine.



TROISIÈME MÉMOIRE SUR LA LÉGISLATION DE LA GRANDE GRÈCE.

Par M. le Baron DE SAINTE-CROIX.

EN raſſemblant dans mes deux précédens Mémoires *, non-ſeulement tout ce qui peut nous inſtruire de la conſtitution politique & des loix des principales républiques de la grande Grèce, mais encore ce qui doit nous faire connoître leur état & leur ſort, j'ai tâché d'atteindre au but d'utilité que je m'étois propoſé. Si Locres, Sybaris, Rhégium & Thurium ont paru fixer principalement mon attention, elles ne le doivent qu'à la célébrité de leurs légiſlateurs. Quoique Tarente ait joué un rôle conſidérable, cette ville ayant balancé avec quelque gloire la fortune des Romains, cependant je m'y ſuis peu arrêté, parce que ſa légiſlation ne nous eſt pas auſſi connue que ſes ſanglans démêlés avec ce peuple ambitieux. A peine a-t-il été fait mention de Crotone, qu'on regardoit autrefois comme la capitale de la grande Grèce *(a)*. Je réſervois les détails qui la concernent pour les joindre à ceux des troubles qu'y excitèrent la jalouſie & la haine contre les Pythagoriciens. Ces philoſophes s'étoient mêlés de l'adminiſtration; il ne ſera donc pas inutile de parler de leurs principes politiques, du moins d'une manière abrégée, telle que le permet le plan de ce Mémoire. Lû le 14 Mai 1782.

L'heureuſe ſituation de l'Italie, la beauté de ſon climat & la fertilité de ſon ſol, engagèrent, ſuivant Pline, les Grecs, cette nation ſi empreſſée de répandre par-tout la gloire de

* *Vol. XLII, pages 286 & 309.*

(a) Crotona eſſe cognovimus, urbem antiquiſſimam, & aliquandò Italiæ primam. Petron. ſatyr. p. 223, edit. Colon. Agrip.

ſon nom, à donner celui de grande Grèce *(b)* à la partie de cette contrée qu'occuperent leurs colonies. Elles vinrent, ſuivant leur tradition, s'y établir par l'ordre même d'Apollon qui porta les Achéens à y fonder Crotone. Myſcelle leur chef étant venu pour en reconnoître le local, fut d'abord moins frappé de ſes avantages, que de la poſition de Sybaris, où il eut envie de ſe fixer; mais une réponſe de l'oracle l'obligea à ne point s'écarter des ordres qu'il en avoit auparavant reçus, & à pourſuivre ſon premier deſſein. Il fut aidé dans l'exécution, par Archias que le haſard fit aborder ſur cette côte, lorſqu'il alloit en Sicile jeter les fondemens de Syracuſe *(c)*. Il réſulte de cette rencontre, un ſynchroniſme dont j'ai parlé dans mes autres Mémoires, & qui fait remonter à la vingt-unième année de l'archontat perpétuel d'Eſchyle, la troiſième de la V.ᵉ olympiade, ſept cents cinquante-huit ans avant Jéſus-Chriſt, l'origine de Crotone, ſans que l'opinion de Denys d'Halicarnaſſe puiſſe en ébranler la certitude *(d)*. Cet hiſtorien ne l'avoit peut-être imaginée que pour prêter plus de force à ſes argumens, contre le ſentiment de ceux qui faiſoient Numa contemporain de Pythagore. Nous devons d'ailleurs ce ſynchroniſme à Éphore *(e)* qui avoit fait une étude particulière de l'hiſtoire des colonies Grecques, & n'avoit rien oublié

(b) Ipſi de eâ judicavere Græci, genus in gloriam ſuam effuſiſſimum: quotam partem ex eo appellando Græciam magnam. L. III, c. VI.

(c) Strab. l. VI, p. 181. Archias & Myſcelle s'étoient trouvés à Delphes en même temps, lorſqu'ils vinrent y conſulter l'oracle ſur l'établiſſement de leurs colonies. *Idem, p. 186.*

(d) Suivant cet hiſtorien, Numa commença à régner au milieu de la XVI.ᵉ olympiade; Myſcelle fonda Crotone la troiſième année de la XVII.ᵉ olympiade; & Pythagore vint s'établir en Italie après la L.ᵉ. Μετὰ τὴν πεντηκοστὴν ὀλυμπιάδα. Ant. Rom. l. II, §. LIX. D'habiles commentateurs n'auroient pas dû dire, *ἑξηκοστὴν omninò legendum,* Denys ayant fait Pythagore poſtérieur de quatre générations ſeulement, *τετάρτῃ γενεαῖς ὅλαις ὕστερος*, à Numa. Si l'on ſuppoſoit qu'il eût placé l'âge du premier à la LX.ᵉ olympiade, il en réſulteroit que l'hiſtorien Grec a compté quarante-cinq ans par génération, au lieu de trente-cinq, conformément à ſon calcul qui mérite de fixer l'attention des chronologiſtes.

(e) Ap. Strab. l. VI, p. 181, Ap. Scymn. Chi. v. 324, &c.

pour découvrir les véritables époques de leurs différens établissemens. Il mérite donc à cet égard la préférence sur l'auteur assez souvent inexact des antiquités Romaines.

Non content d'établir sa colonie dans un beau climat & sur un terrein fertile, Myscelle voulut donner à la ville qu'il fondoit, une heureuse situation. Près du rivage de la mer, au fond d'un large golfe, sur les bords du fleuve Œsarus, non loin de ceux du Næthe, des monts Latymne & Physcus, où naissent, dit Théocrite, les plantes les plus belles, le cytise, le serpolet & la douce mélicerté *(f)*, s'éleva Crotone. La salubrité de son air passa bientôt en proverbe *(g)*, en fit desirer le séjour *(h)*, & fut cause de l'accroissement rapide de sa population (*i*). Jamais il ne sortit des marais qui en étoient voisins, & où paissoient de nombreux troupeaux de bœufs & de vaches *(k)*, d'exhalaisons morbifiques; & non plus qu'à Locres, on ne se ressouvenoit pas d'y avoir été affligé d'aucune peste, ni d'y avoir ressenti aucune secousse de tremblement de terre, suivant la remarque de Pline *(l)*. Sur ce dernier article, l'illustre Naturaliste se trompe, comme on ne tardera pas de le voir. Cependant la constitution physique des Crotoniates ne pouvoit être meilleure; la noblesse de la stature étoit unie chez eux à la force du corps *(m)*. Aussi vit-on sortir de leur ville un grand nombre d'athlètes pour disputer le Prix dans les différens jeux de la Grèce; les victoires qu'ils y remportèrent tant de fois, les enorgueillirent au

---

(f) *Theocr. Idyll. IV, v. 25.*

(g) *Strab. l. VI, p. 181.* On sait qu'Archias ayant demandé pour ses colons des richesses, & Myscelle pour les siens de la santé, l'oracle ordonna au premier d'aller s'établir à Syracuse, & au second de fonder Crotone. *Id. p. 186.*

(h) Ἱμερτὸν πτολίεθρον. Dionysius Perieg. v. 369.

(i) Εὐανδροτάτη πόλις. Scymn. v. 323.

(k) *Theocr. Idyl. IV, v. 10, 26, &c. Tit. Liv. l. XXIV, c. III, &c.*

(l) *Locris & Crotona pestilentiam nunquam, nec ullo terræ motu laboratum, adnotatum est.* Lib. II, cap. XCVIII.

(m) *Etenim quodam tempore Crotoniatæ omnibus corporum viribus & dignitatibus antesteterunt.* Cicer. invent. Rhet. l. II, c. I.

point de leur faire dire que le dernier Crotoniate étoit le premier des Grecs (n), & qu'aucune ville comparée à la leur n'en méritoit le nom (o).

Le magnifique temple de Junon, élevé à quelque distance de Crotone, sur le promontoire de Lacinium; & dont l'origine étoit inconnue, puisqu'on la faisoit remonter au temps d'Hercule (p), accrut la gloire de cette ville & finit même en quelque sorte par l'éclipser (q). La quantité d'offrandes que les peuples voisins apportoient dans ce temple, & les troupeaux qu'on nourrissoit dans un bois sacré de sapins qui l'environnoit, l'enrichirent. Non-seulement on le couvrit en marbre (r), mais encore il fut orné d'une colonne d'or massif (s) que Pyrrhus, ni Annibal, n'osèrent enlever (t); espèce de miracle qui le cédoit encore à celui des cendres d'un autel placé sous le portique, qu'aucun vent n'avoit dispersées (u), sans doute, parce qu'elles en étoient à l'abri. En falloit-il davantage pour rendre cher le culte de Junon aux citoyens de Crotone? Divisés en tribus, ils en consacrèrent une, celle des Lampriades, au service de la Déesse, & la chargèrent du soin des sacrifices (x).

Sans doute que Crotone dût une partie de sa population au concours des personnes qui venoient au temple de Junon Lacinienne. La célébrité de ceux de Neptune à Tarente, de Proserpine à Locres, de Minerve à Métaponte, &c. avoit aussi beaucoup accru ces villes. Il paroît que leurs fondateurs s'étoient d'abord déterminés à élever ces édifices sacrés, ou à se fixer près de ceux qui se trouvèrent bâtis, afin d'attirer dans un même endroit un plus grand nombre d'habitans. Il est vraisemblable que si la fondation

---

(n) *Strab. lib. VI, p. 180.*

(o) *Schol. Theocr. Idyll. IV, ad v. 33. Apostol. prov. Cent. XII, n.° 65. Voyez* le Rec. de l'Académie des Inscr. tome IV, p. 525.

(p) *Serv. ad Virg. Æn. l. III, v. 552.*

(q) . . . *Nobile templum, ipsâ urbe nobilius, Laciniæ Junonis.... Tit. Liv. lib. XXIV, c. III.*

(r) *Tit. Liv. l. XLII, c. III.*

(s) *Id. l. XXIV, c. III.*

(t) *Id. l. XLII, c. III.*

(u) *Id. l. XXIV, c. III.*

(x) *Schol. Theocr. ad Idyll. IV, vers. 21.*

du temple de Junon sur le promontoire de Lacinium, doit son commencement aux Iapyges, peuple d'origine Grecque, mais depuis mêlé avec les naturels du pays; ils en disputèrent plus la possession, que celle de quelques cabanes éparses près du lieu choisi par Myscelle pour y établir sa nouvelle ville *(y)*.

A peine fut-elle devenue florissante, que l'ambition vint troubler le repos de ses citoyens. Ils firent alliance avec les Sybarites & les Métapontins, pour se rendre maîtres entièrement de la partie méridionale de l'Italie, & en chasser les autres Grecs. La prise de Siris devint le premier fruit de cette confédération, & la rompit par les dissentions qu'elle occasionna. Survint ensuite une horrible peste, que la superstition ne manqua pas d'attribuer à la vengeance de Minerve, dont le prêtre & cinquante jeunes gens qui s'étoient réfugiés au pied de son autel, y avoient été inhumainement massacrés. Quand les Crotoniates eurent été délivrés de ce fléau, ils se hâtèrent de tourner leurs armes contre les Locriens, qu'ils accusoient d'avoir secouru les malheureux Sirites dans la guerre précédente. Ce fut, sans doute, avec l'aide de leurs anciens alliés les Sybarites, les Métapontins, & des peuples qui leur étoient soumis, que les habitans de Crotone mirent sur pied une armée de cent trente mille hommes *(z)*. Les Rhéginiens furent les seuls qui se déclarèrent pour les Locriens; ils ne formèrent avec eux qu'un corps de dix mille hommes *(a)*, ou suivant d'autres, de quinze mille *(b)*. Malgré cette inégalité de forces, ces derniers remportèrent une victoire complète sur leurs ennemis qui, effrayés de leur première perte, ensuite embarrassés de leur nombre, ne connurent plus d'ordre & prirent honteusement la fuite. On imagina que Castor & Pollux

(y) Strab. l. VI, p. 175, 181. Cet établissement des Iapyges étant ancien, fit imaginer qu'Hercule avoit été le premier fondateur de Crotone. *Iambl. vit. Pyth. edit. Kust. c. VIII.*

(z) Strab. l. VI, p. 180. Just. l. XX, c. II, &c.

(a) Strab. loco citato.

(b) Justin. loco citato.

avoient combattu en perſonne pour les Locriens, parce que l'action s'étoit paſſée près de leur autel *(c)*.

Cette bataille, qui prit le nom du fleuve Sagra, ſur les bords duquel elle s'étoit donnée, & dont la nouvelle fut ſue le même jour à Olympie, à Sparte & à Athènes, ſuivant une tradition fabuleuſe *(d)*, eſt rapportée par les anciens ſans date & même ſans aucun détail qui puiſſe nous la faire découvrir. Les chronologiſtes, embarraſſés vraiſemblablement ſur le parti qu'ils devoient prendre, ont négligé d'en parler : je n'imiterai pas leur ſilence ; mais ce n'eſt malheureuſement que pour propoſer des difficultés. On lit dans l'ouvrage de Pauſanias, que Polydore, fils d'Alcamène, étant monté ſur le trône de Sparte, deux colonies Lacédémoniennes furent envoyées, l'une à Crotone & l'autre à Locres, du cap Zephyrium, & que ſous le même prince la guerre de Meſsène ſe ralluma *(e)*. Il eſt probable que ces colons s'incorporèrent aux anciens habitans de ces deux villes d'Italie, & réparèrent ainſi les pertes qu'elles venoient d'eſſuyer par leurs diviſions & la peſte. Dès-lors les Locriens regardant Sparte comme leur métropole, crurent devoir implorer ſon ſecours, quand ils ſe virent menacés de nouveau par les autres Grecs. Au rapport de Trogue Pompée ou plutôt de ſon abréviateur, les Spartiates ſe trouvant accablés du poids d'une guerre éloignée, *longinquâ militiâ gravati*, ne purent ſe rendre aux ſollicitations de Locres *(f)*. Quelle eſt donc cette guerre éloignée, *longinquâ*? expreſſion qu'il ne faut pas trop preſſer, ſur-tout chez un écrivain auſſi négligent que Juſtin. Seroit-ce la ſeconde de Meſsène, où cédant à une violente animoſité, preſque tous les habitans de Sparte en ſortirent pour exterminer leurs voiſins? L'époque de la

(c) *Strab. loc. ſupra cit.*

(d) *Id. Cicer. nat. Deor. l. II, c. II. Plut. Æmil. vit. edit. Bryan. t. II, p. 175. Juſt. l. XX, c. III.* De-là eſt venu le proverbe Ἀληθέστερα τῶν ἐπὶ Σάγρᾳ. *Strab. loc. cit. Euſtath. in Hom. lib. II, p. 210. Apoſtol. prov. cent. II, §. 42.*

(e) *Lacon. cap. III.*

(f) *Juſtin. lib. XX, cap. II,*

priſe d'Ira, l'an *668* avant J. C. qui décida du ſort des Meſſéniens, ne ſauroit être celle de la bataille de Sagra: l'eſpace de temps qui s'étoit écoulé depuis la fondation de Crotone juſqu'à cet événement, n'eſt point aſſez conſidérable. Cette ville & même toutes les autres de la grande Grèce, ſeroient-elles déjà devenues aſſez peuplées, pour être en état de mettre ſur pied des armées ſi nombreuſes? Les ſanglans démêlés de Lacédémone avec Tégée & Argos, ne conviennent pas mieux au ſynchroniſme que je cherche. Croiroit-on le découvrir dans l'expédition que les Spartiates firent au dehors du Péloponnèſe, *longinquâ militiâ*, afin d'aider les Alcméonides à chaſſer d'Athènes les Piſiſtratides? mais cette excurſion ne remontant qu'à la première année de la LXVII.ᵉ olympiade, cinq cents douze ans avant J. C. eſt trop récente pour s'accorder avec l'ordre des faits ſubſéquens.

Strabon prétend que Crotone ne ſe releva plus de la défaite de Sagra, & que depuis elle fut preſque inhabitée *(g)*. Ce judicieux écrivain ſe trompe ici & confond les temps antérieurs avec celui où il vivoit: les troupes nombreuſes que les Crotoniates firent marcher contre Sybaris, démontrent ſuffiſamment ſon erreur. Quoique Juſtin n'y ſoit pas tombé, il n'eſt pas néanmoins exempt de tout reproche, lorſqu'il nous aſſure qu'après cette même défaite, ils négligèrent l'art militaire *(h)*.

Crotone ſe ſeroit livrée, ſelon cet hiſtorien, au luxe, ſans l'arrivée de Pythagore; ce qui s'accorde avec le témoignage de ſes diſciples *(i)* & de pluſieurs écrivains de l'antiquité *(k)*, qui regardent ce philoſophe comme le réformateur des mœurs de cette ville & de toutes celles de la grande Grèce, dont il fut en quelque ſorte le légiſlateur *(l)*.

(g) Juſtin. lib. VI, p. 180.

(h) Poſt hæc Crotonienſibus nulla virtutis exercitatio, nulla armorum cura fuit, l. XX, c. IV.

(i) Iambl. c. XII, XXVII, &c.

(k) Diod. Sicil. exc. tom. II, pag. 554. Juſt. lib. XX, cap. IV.

(l) Cicer. de orat. l. II, c. XXXVII, l. III, c. XXXIV. Selon Porphyre, ſes loix y furent regardées comme ſacrées. *Vit. Pyth. pag. 26. Diog. Laert. lib. VIII, cap. 1, §. 3.*

Les chefs de différentes républiques vinrent prendre ſes leçons *(m)* ; elles firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit de Symichus, tyran des Centoripiniens en Sicile, qu'il rendit à leur ville ſa liberté *(n)*. On ajoute que ſon exemple fut ſuivi par d'autres; il eſt permis d'en douter, les hiſtoriens du philoſophe Grec ſe plaiſant toujours à exagérer ce qui le concerne. Le nombre le plus conſidérable de ſes diſciples étoit à Crotone, lieu de ſa réſidence : il leur dût la grande influence qu'il eut dans les affaires publiques & que la guerre contre les Sybarites fit bientôt ſentir.

L'inégalité des fortunes eſt à la fois l'effet & la cauſe du luxe. Sybaris s'y étoit laiſſée entraîner, & avoit encore le malheur d'être gouvernée *(o)* par un de ces hommes dont l'ambition effrénée attend tout de l'injuſtice des moyens. Celui qu'employa Telys pour capter la bienveillance de la multitude, fut la confiſcation des biens de cinq cents des plus riches citoyens. Ces malheureux ſe réfugièrent chez les Crotoniates, qui étoient ſur le point de les mettre au pouvoir de leurs ennemis, dont ils redoutoient les menaces, lorſque Pythagore leur inſpira des ſentimens plus généreux. Ils prévalurent ſur les agitations de la crainte & ſur les irréſolutions de la foibleſſe dans l'eſprit du ſénat. Compoſé de mille perſonnes *(p)* & préſidé par un chef ou Archonte *(q)*, il partageoit alors avec le peuple le gouvernement.

(m) Plut. de philoſ. eſſe cum princ. t. II, pag. 777. Iambl. c. XXXVII. Porphyr. p. 30.... τῶν πόλεων ἁρμοστάς. *Syneſ. ad Pæon. ſerm. p. 308, ed. Petav. &c.* « Les petits états de la » grande Grèce, dit M. Swinburne, » doivent à Pythagore & à ſes diſ- » ciples une célébrité qu'ils n'au- » roient jamais obtenue de l'étendue » de leurs conquêtes. La cauſe de » leur ruine eſt peut-être l'oubli des » préceptes de ce philoſophe, ou, » en quelque ſorte, le ſuccès glo- » rieux de ſes inſtitutions, qui, après avoir élevé ces républiques au « plus haut degré de proſpérité, « enivra & corrompit les citoyens. » *Voyage des deux Siciles*, §. 36. Les faits qu'on va lire montreront juſqu'à quel point ſe trouve vrai ce qu'avance ici le ſavant voyageur Anglois.

(n) Porphyr. vit. Pythag. p. 30.

(o) Heraclid. Pont. ap. Athen. l. XII, p. 521.

(p) Iambl. c. IX, & XXXV.

(q) Τὸν ἄρχοντα αὐτῶν. . . . *Athen. pag. 522.*

Diodore

Diodore de Sicile rapporte que Sybaris, dont la population s'élevoit à trois cents mille ames, mit autant de ſoldats ſur pied *(r)*; ce qui ſeroit difficile à concevoir, ſi nous n'apprenions pas de Strabon, que cette ville puiſſante commandoit à vingt-cinq autres moins conſidérables & à quatre différentes nations *(ſ)*. Ce géographe ajoute que, ſituée ſur les bords du fleuve Crathis, elle avoit cinquante ſtades de circonférence *(t)*. Une ſi grande quantité d'habitans contenue dans un eſpace ſi reſſerré, pourroit bien être une exagération de Diodore *(u)*; peut-être n'eſt-il pas plus exact ſur l'article de l'armée des Crotoniates, qu'il fait monter à cent mille hommes. A la vérité Hérodote dit que les Sybarites prétendoient que Dorieus conduiſant une colonie Lacédémonienne, avoit porté les armes contre eux; mais les Crotoniates, loin d'en convenir, aſſuroient au contraire qu'ils n'avoient eu d'autre auxiliaire que le ſeul Callias d'Elée *(x)*.

La guerre commença par un de ces actes de cruauté, qu'un peuple lâche & corrompu par le luxe, ſe permet plus aiſément que tout autre; je veux parler du maſſacre des trente députés de Crotone, dont les corps furent jetés à la voirie, hors des murs de Sybaris. Après une défaite complète, les habitans de cette ville chaſsèrent Telys & égorgèrent ſes complices, au pied des autels *(y)*; mais rien ne put appaiſer la colère de leurs ennemis & les mettre à l'abri de leur vengeance. Conduits par le célèbre athlète Milon, ils la détruiſirent de fond en comble *(z)*. L'époque de cet événement ſe trouve déterminée

---

(r) *Diod. lib. XII, n.° 9.*

(ſ) *Strab. lib. VI, p. 182.*

(t) . . . . πεντήκοντα δὲ σταδίων κύκλον ſυνεπλήρουν.

(u) Ce doute paroît ſe changer en certitude, lorſqu'on réfléchit ſur l'architecture domeſtique des anciens. Voyez ce qu'en dit Vitruve, *l. VI, c. X, XI.*

(x) *Hérodot. l. V, c. XLIV, XLV.*

(y) *Athen. lib. XII, pag. 521.* Acad. des Inſcript. t. IX, p. 165. M. Blanchard y rapporte cette exécution avant la perte de la bataille; ce qui ne peut s'accorder avec ce qu'on lit dans le texte d'Athénée.

(z) *Diod. lib. XII, n.° 10. Strab. l. VI, p. 182, &c. &c.*

par l'intervalle de soixante-trois ans, qui, suivant le calcul de Diodore *(a)*, fut entre cette destruction & l'arrivée de la colonie qu'amenèrent Lampon & Xénocrate, sous l'archontat de Callimaque, la troisième année de la LXXXIII.[e] olympiade, & sur laquelle je suis entré dans des détails, en parlant de l'origine de Thurium, dans le Mémoire précédent. Il résulte de ce calcul, que la prise de Sybaris remonte à la fin de la troisième année de la LXVII.[e] olympiade, cinq cents dix ans avant J. C. au temps de l'expulsion des Pisistratides. Cléomène I, roi de Sparte, avoit marché contr'eux au commencement de son règne, après avoir défait les Argiens *(b)*. Ce prince étoit frère de Dorieus qui, forcé de lui céder le trône, cherchoit alors à s'établir dans quelque contrée éloignée. L'ancienne tradition qui le faisoit aborder sur les côtes d'Italie, pendant la guerre des Crotoniates contre Sybaris, prouve donc la certitude de l'époque où je place l'entière subversion de cette dernière république.

Rec. de l'Ac. des Belles-Lettres, tome XLII, pag. 319.

Le crédit qu'avoit eu Pythagore de faire déclarer la guerre aux Sybarites *(c)*, ne tarda guère à lui susciter des ennemis *(d)*. Sa mort même ne put faire cesser leur persécution, dont l'origine & les suites me fourniront quelques éclaircissemens sur la constitution de Crotone, par les détails que je tirerai d'Apollonius, de Nicomaque & d'Aristoxène, auteurs graves & instruits. Le premier paroît mériter la plus grande confiance, & le dernier qui n'est pas moins digne de foi, vivoit dans un temps *(e)* peu

(a) *Loco suprà citato.*

(b) *Pausan. Lacon. cap. IV.*

(c) *Diod. Sic. l. XII, §. 9.*

(d) Dans une lettre fort ancienne, quoique supposée, Pythagore écrit à Anaximène : « Il n'est pas toujours louable de contempler les astres ; il vaut mieux souvent penser au bien de sa patrie. J'ai perdu quelquefois de vue mes propres systèmes, pour m'occuper des guerres qui divisent entr'eux les Italiotes ». *In fragm. Pythag. edit. Thom Gale. p. 735.* J'ai rendu *τοὺς ἐμαυτοῦ μύθους*, mes propres systèmes ; c'est le vrai sens determiné par le mot *αἰθερολογεῖν* qui se trouve dans la phrase précédente.

(e) Vers l'an 300 avant J. C.

éloigné des troubles & des dissentions que la haine contre les Pythagoriciens causa dans toutes les républiques de la grande Grèce. D'ailleurs, il n'étoit point de leur secte, & n'avoit aucun intérêt à cacher la vérité. Les différens récits de ces trois écrivains nous ont été conservés par Iamblique qui, malgré son enthousiasme & ses préjugés, est le seul des auteurs de la vie de Pythagore *(f)*, chez lequel on puisse trouver des matériaux souvent utiles, mais recueillis avec peu de soin, & disposés sans critique.

Apollonius, Nicomaque & Aristoxène s'accordent entr'eux sur l'absence de Pythagore, mais non pas sur le lieu où il étoit, lorsqu'éclata l'orage qui dispersa son école. Cylon, citoyen de Crotone, aussi distingué par ses richesses que par sa naissance, homme violent, séditieux & enclin à la tyrannie, n'ayant pu, à cause de ces défauts, être reçu parmi les disciples de ce philosophe, profita des dispositions de ses ennemis, & eut bientôt de nombreux partisans. Les plus zélés furent sans doute ceux qui, après avoir été admis à cette même école, en avoient été chassés avec affront, en même temps qu'on leur élevoit, suivant son usage, des tombeaux *(g)*, quoiqu'ils vécussent encore. Les parens des autres qui y restoient attachés, s'en croyant méprisés, ne craignirent pas de se déclarer contr'eux. La faveur populaire sembloit enhardir tous ces adversaires de la secte de Pythagore : tant qu'il donna ses leçons ouvertement, elle lui fut favorable ; mais dès qu'il voulut y mettre du mystère, & vivre d'une manière trop

(f) Porphyre n'a de commun avec Iamblique, que le goût du merveilleux, dans le récit des actions de Pythagore. D'ailleurs, il ne nous donne pas d'aussi grands détails sur l'histoire de sa secte, & son ouvrage ne nous est pas parvenu en son entier. L'extrait de l'anonyme, qu'on lit dans la bibliothèque de Photius, ne contient que des choses relatives à la doctrine Pythagoricienne. Ce qu'on trouve dans Diogène-Laërce ne fournit guère plus de lumières sur mon objet.

(g) Vid. Clement. Alex. Stromat. l. V, p. 575. Iambl. c. XVII.

retirée, on en prit ombrage *(h)*, ſur-tout lorſqu'on vit ſe raſſembler auprès de lui preſque tous les jeunes gens recommandables, ſoit par leur opulence, ſoit par leurs dignités. Ils étoient au nombre de trois cents, & avoient entre les mains les rênes du gouvernement. Leur régime de vie, leurs maximes, leurs uſages, leur union devinrent les objets d'une cenſure qui fomentoit la haine; pour l'exercer & la ſatisfaire, il ne falloit qu'une occaſion, & malheureuſement elle ne tarda pas à ſe préſenter.

Après la priſe de Sybaris, le partage des terres conquiſes, qui n'avoit pas été fait par les Pythagoriciens *(i)* au gré du peuple Crotoniate, fut la première cauſe de ſon ſoulèvement. Il auroit cependant gardé encore quelque ménagement, ſans un nouveau ſujet de diſcorde, qui porta tout-à-coup les eſprits déjà aigris & ſans ceſſe échauffés, aux plus violentes extrémités. Hippaſe, Diodore & Théages, trois hommes dévoués au parti de Cylon, mirent en délibération d'accorder à tout citoyen, ſans diſtinction, le droit de ſuffrage dans les aſſemblées nationales, & celui de pouvoir remplir les premières charges de la république. Ils propoſèrent encore de contraindre les magiſtrats qui en ſeroient revêtus, de rendre compte de leur adminiſtration. Alcimaque, Dimaque, Méton & Démocède, tous quatre diſciples de Pythagore, furent d'un avis contraire, & voulurent empêcher qu'on ne changeât l'ancienne forme ariſtocratique du gouvernement.

(h) . . . *Quaſi cœtum clandeſtinæ conjurationis haberent.* Juſtin, l. I, cap. IV.

(i) Apollon. apud Iambl. c. XXXV, p. 205. On pourroit dire, *par les Pythagoriſtes*, qu'on diſtinguoit des Pythagoriciens & des Pythagoriens. *Vid. Dodwell, de ætat. Pythag. p. 192.* Acad. des Inſcr. t. XIV, p. 419. Mais pour me conformer à l'uſage général, & éviter une diſtinction pénible, ſouvent même obſcure, j'appelle également Pythagoriciens, les diſciples de Pythagore, leurs ſucceſſeurs, & tous leurs partiſans. Au reſte, il ne faut point confondre les véritables Pythagoriciens avec ceux qui uſurpant ce nom dans les premiers ſiècles de l'Égliſe, n'étoient proprement que des Eclectiques.

Les partisans de la démocratie, ou plutôt de l'ochlocratie l'emportèrent, & aussitôt après, leurs chefs se livrèrent dans une nouvelle assemblée aux emportemens de la haine contre Pythagore & toute sa secte. Un d'eux nommé Ninon, de la classe du peuple, prononça une longue harangue, bien propre à séduire une multitude aveugle & ignorante. Ayant ordonné au scribe ou *grammatiste*, de lire à haute voix un ouvrage supposé du philosophe de Samos, qui avoit pour titre, *Discours sacré (k)*, il se chargea lui-même d'en faire le commentaire. Il y fit d'abord remarquer la maxime d'honorer ses amis comme des Dieux, & de ne considérer les autres que comme des bêtes. Parce qu'on y donnoit des éloges à Homère pour avoir appelé le roi ou le premier magistrat, ποιμένα λαῶν, *pasteur des peuples*, il prétendit que l'auteur avoit voulu dégrader ceux-ci & favoriser l'oligarchie. Ce symbole célèbre, *faites la guerre aux féves*, dévoiloit assez, selon lui, l'aversion des Pythagoriciens pour le droit général de suffrage *(l)*, & leur goût décidé pour la tyrannie. Enfin, il s'efforça de montrer que toute leur philosophie n'étoit autre chose qu'une conjuration contre la liberté publique. En finissant, ce démagogue, pria ses auditeurs d'observer que cette assemblée devant laquelle il venoit de parler, ne se seroit jamais tenue, s'ils avoient attendu qu'elle eût été convoquée par les Mille, c'est-à-dire, le sénat, à l'instigation du parti Pythagoricien. De-là il conclut qu'il ne convenoit pas de prêter l'oreille à des gens résolus d'empêcher les autres d'écouter; qu'il falloit aussitôt compter les suffrages, sans avoir aucun égard aux leurs, & qu'il seroit honteux pour les vainqueurs de trente myriades d'hommes, près du fleuve Traenta, d'être

---

(k) Hippase, un des plus cruels ennemis du philosophe, l'avoit composé, pour calomnier sa doctrine. *Diog. Laërt. l. VIII, c. 1, §. 5.*

(l) Vid. Plut. de liber. educ. t. II, p. 12. Fragm. Pythag. ap. Gal. opusc. p. 728.

opprimés dans leur propre ville, par la millième partie de ce nombre *(m)*.

Ce discours séditieux eut le succès que pouvoient en attendre les Cyloniens; c'est ainsi que j'appellerai dorénavant les ennemis de la secte Pythagoricienne. Peu de jours après qu'il eut été prononcé, ses membres qui étoient rassemblés à Crotone auprès du temple d'Apollon Pythien, pour célébrer la fête des Muses, y furent tout-à-coup assaillis par une populace tumultueuse & effrénée. Ceux qui avoient prévu l'orage, eurent le temps de se réfugier au *Pandocée*, ou hospice public. Démocède, avec les plus jeunes, vint camper au milieu de la grande place. On ne manqua pas de publier aussitôt qu'ils ne s'y étoient réunis que pour s'emparer du gouvernement; & la tête de leur malheureux chef fut mise à prix par un décret qui promettoit la somme de trois talens au meurtrier. Théagès obtint cette infame récompense, à cause du danger auquel il s'exposa en combattant cette petite troupe de Pythagoriciens, qui ne résistèrent pas à la fureur de leurs ennemis. Selon Nicomaque, les uns furent brûlés, & d'autres lapidés; leurs corps, que Justin ne fait monter qu'à soixante *(n)*, demeurèrent sans sépulture.

Dans tout ce récit tiré d'Apollonius, & le seul qu'on puisse adopter, il n'est point question de Pythagore. Nicomaque, Aristoxène *(o)*, Néanthes *(p)* & Héraclides *(q)*, écrivains qui n'avoient pas ajouté foi à des traditions fausses & accréditées par le ressentiment, ne donnoient aucun rôle dans cette sanglante tragédie au philosophe *(r)*. Dicœarque l'y faisoit périr avec quarante de ses discipes *(s)*.

(m) *Ap. Iambl. c. XXXV.*

(n) *Id. l. XX, c. IV.*

(o) Disciple d'Aristote, qui avoit vu les derniers Pythagoriciens. *Diog. Laërt. l. VIII, c. I, §. 24.*

(p) De Cyzique, *vid. Diog. Laërt. l. VIII, c. XI, §. 11.*

(q) D'Héraclée dans le Pont. Ce philosophe Platonicien avoit pris des leçons des Pythagoriciens, & composé un ouvrage sur leur secte. *Diog. Laërt. l. V, c. VI, §. 2 & 4.*

(r) *Ap. Iambl. cap. XXV, Ap. Porphyr. pag. 50. Ap. Diog. Laërt. l. VIII, c. I, §. 21.*

(s) *Ap. Porphyr. p. 52.*

D'autres n'ont pas craint d'assurer que, soupçonné de tyrannie, il fut brûlé vif dans la maison de l'athlète Milon; confondant ainsi l'incendie Cylonien avec le premier tumulte dont je viens de parler. Plutarque est même de ce dernier avis *(t)*; mais son autorité est fort affoiblie ou détruite par les contradictions dans lesquelles il tombe *(u)*, & l'anachronisme qu'il commet en faisant Archippe & Lysis contemporains de Pythagore. Ce grand homme, après avoir demeuré vingt ans à Crotone *(x)*, se vit alors contraint de n'y plus rentrer. Il vint d'abord à Caulonie, ensuite à Locres qui lui ferma ses portes *(y)*; celles de Tarente ne lui furent ouvertes que pour exposer sa vie dans de nouveaux troubles *(z)*; enfin il se retira à Métaponte, où il mourut.

On prétend qu'il s'abstint volontairement de toute nourriture. Quelques-uns assurent qu'il termina sa longue carrière, après avoir dû son salut au dévouement général de ses disciples. Selon cette dernière tradition, ils lui frayèrent avec leurs corps un chemin à travers les flammes, que la persécution avoit allumées à Métaponte : c'est encore une fable dont la source est facile à découvrir. Nous savons que les habitans de cette ville honorèrent constamment la mémoire de Pythagore *(a)*; & que Ciceron vint chez eux uniquement parce que cet illustre philosophe Grec y avoit rendu le dernier soupir *(b)*. Ayant survécu à la prise de Sybaris, on ne peut mieux placer sa mort qu'à l'an 507 avant J. C. où l'a rapportée avec raison le judicieux & savant Fréret *(c)*. L'année 509, ou la suivante, doit être celle de l'émeute de Crotone, dont les suites méritent d'être racontées. Elles paroîtroient trop extraordinaires, si l'on ne faisoit pas attention que les peuples de la grande Grèce

(t) *De Stoïcor. repug. t. II, p. 1051.*

(u) *Vid. tract. de gen. Socr. t. II, p. 583.*

(x) *Justin, l. XX, c. IV.*

(y) *Porphyr. p. 51.*

(z) *Id.*

(a) *Diog. Laërt. vit. Pythag. §. 15.*

(b) *Cicer. de finib. l. V, c. II.*

(c) Acad. des Inscrip. t. XIV, p. 472.

y eurent moins pour objet d'exterminer une secte de philosophes, que de détruire l'aristocratie *(d)* dont ils étoient les zélés partisans.

Le sort des Pythagoriciens ne fut pas long-temps indécis à Crotone. Les habitans de cette ville en établirent pour juges les Cauloniens, les Tarentins & les Métapontins, dont les députés se laissèrent corrompre. Ce fait attesté par les archives mêmes des Crotoniates, suivant Apollonius *(e)*, annonce quelle fut leur conduite : ils prononcèrent un arrêt de bannissement contre ces philosophes, qui ne furent vraisemblablement pas plus entendus que la première fois. Non-seulement ils subirent tous cette peine, mais encore ceux à qui la nouvelle forme démocratique du gouvernement déplut, se trouvèrent contraints de s'y soumettre avec leurs familles ; & pour ajouter l'outrage à l'injustice, on osa dire que ce seroit blesser le droit divin de séparer les enfans de leurs pères. L'abolition des anciennes dettes & un nouveau partage des terres *(f)*, furent les premiers fruits de cette révolution & les seuls qui dussent la rendre agréable au peuple.

Mais telle est sa nature : son premier mouvement passé, son inconstance satisfaite & son avidité assouvie, il s'ennuie bientôt de sa propre domination, & ne tarde guère à se jeter entre les bras de ceux qui ont coutume de le gouverner. Malgré de violens orages, le crédit des anciennes familles revient toujours, & leur influence ne se perd jamais. Je trouverois plus d'une exemple de cette vérité dans l'histoire des républiques modernes, si celle de Crotone ne m'en fournissoit pas un aussi remarquable que le retour des Pythagoriciens, qui, depuis la mort de leur maître, s'étoient déjà fort dispersés *(g)*. Etant rentrés dans

(d) *Diog. Laërt. l. VIII, c. 1, §. 3.*

(e) *Ap. Iambl. c. XXXV.*

(f) *Iambl. c. XXXV.*

(g) *Lysidis epist. ad Hiparch. in opusc. myth. & phys. p. 736.* Je crois cette lettre supposée & l'ouvrage de quelque nouveau Pythagoricien. On y fait dire à Lysis, qu'il vivoit

dans leur patrie, on leur confia encore, selon Aristoxène, les rênes du gouvernement, & la faveur du peuple ne les abandonna qu'au moment où la rage du parti Cylonien se manifesta par un nouvel attentat. Ils étoient rassemblés dans la maison qu'avoit autrefois habitée le célèbre Milon & y délibéroient sur les affaires publiques, lorsque tout-à-coup ils furent investis par leurs ennemis & enveloppés de toutes parts par les flammes. Les seuls Archippe *(h)* & Lysis échappèrent à cet incendie appelé Cylonien, du nom de ses auteurs, & qu'on a souvent confondu avec le premier acte de violence commis du vivant de Pythagore, contre ses disciples.

Le savant Dodwel n'est point tombé dans cette erreur, & a très-bien distingué ces deux événemens *(i)*. Il place le second à la quatrième année de la LXXXIII.[e] olympiade, quatre cents quarante-cinq ans avant J. C. ce qui ne peut se concilier avec le récit de Plutarque. Cet écrivain raconte que Lysis s'étant retiré à Thèbes, après cet incendie qu'il dit être arrivé à Métaponte & non à Crotone, son père Arcésus le chercha pendant long-temps, & ne parvint à en savoir des nouvelles que par Gorgias. Il recommanda à ses amis, en mourant, de ramener son fils vivant en Italie, ou d'y apporter ses cendres. Ils ne purent exécuter que la dernière de ces volontés, à cause des troubles dont cette

vivoit au temps de la mort de Pythagore; ce qui est évidemment faux: ensuite on ne craint pas d'y parler de la petite-fille de ce philosophe qui, suivant une tradition, φωτὶ δέ, étoit restée dépositaire de ses écrits.

(h) Plutarque met à sa place Philolaüs: *de gen. Socr. tom. II, p. 583.*

(i) De ætate Pyth. §. 27, p. 211: Le moyen foible & dont on se sert quand on n'en a point d'autres, celui de supposer plusieurs personnes du même nom, afin de concilier les différens récits, n'a pas été oublié par Dodwel. D'après cette manière de conjecturer, dont il a tant abusé, j'ose le dire, dans ses Écrits, il imagine qu'il y a eu plus d'un philosophe célèbre appelé Pythagore, & qu'on a attribué à celui de Samos, tout ce qui appartenoit aux autres. Je ne m'arrête pas à réfuter une pareille assertion dénuée de preuves, & en quelque sorte, de vraisemblance.

contrée continuoit d'être agitée *(k)*. Or, nous sommes certains que le rhéteur Gorgias étoit dans la colonie qu'envoyèrent les Athéniens à Thurium, la première année de la LXXXIVe olympiade *(l)*. Il n'est donc point raisonnable d'imaginer qu'Arcésus ne fut en peine que durant quelques mois du sort de Lysis, le texte de Plutarque supposant le contraire *(m)*. Polybe ne parle que d'une manière vague de l'incendie Cylonien *(n)*, dont il est jusqu'à présent impossible de connoître l'époque précise.

Les expressions de cet historien montrent que le soulèvement fut général contre les Pythagoriciens, & que dans toutes les villes de la grande Grèce, on imita l'exemple de Crotone : les principaux citoyens furent partout mis à mort ou exilés ; & les habitans de cette malheureuse contrée se trouvèrent plongés dans les troubles de l'anarchie. Cependant Archippe n'accompagna point Lysis à Thèbes ; il fut chercher un asile dans la Lucanie, auprès de ses amis & des partisans de sa secte qui y étoient les plus forts *(o)*. Il est vraisemblable qu'ils reprirent le dessus dans plusieurs autres cantons, puisqu'Apollonius nous apprend que Dinarque & Litage *(p)*, les chefs du parti Cylonien, ayant été tués dans un combat, les villes Grecques de l'Italie résolurent de rappeler les Pythagoriciens de leur exil, & envoyèrent des députés dans l'Achaïe, la mère-patrie de la plupart d'elles, pour l'engager à être l'arbitre de leur différend, & en obtenir par-là une tranquillité dont elles étoient depuis si long-temps privées *(q)*. Elles avoient refusé toute autre médiation, & n'avoient voulu

(k) Πόλεμοι καὶ στάσεις καὶ τυραννίδες ἐκώλυσαν..... Plut. de gen. Socr. pag. 583.

(l) Acad. des Inscr. *tome XLII*, p. 309.

(m) Λύσις δὲ ὅπου γέγον, ἠγνοεῖτο πλείω χρόνον. Plut. loco citato.

(n) *Polyb. lib. II. n.° 39, t. II, p. 205.*

(o) *Plut. de gen. Socr. t. II, p. 583.*

(p) Kuster voudroit lire dans le texte d'Iamblique, Théages, mais c'étoit un autre chef de séditieux, mort depuis long-temps.

(q) Ἐπιγινομένων δὲ πολλῶν ἐτῶν.. &c. *Apoll. ap. Iambl. c. XXXV.*

écouter que les conseils des Achéens *(r)* dans cette conjoncture délicate, où elles prirent à témoin de leur disposition pacifique la divinité qu'on adoroit à Delphes *(s)*.

Une amnistie générale fut la base de la réconciliation, & on statua que tout ce qui s'étoit passé depuis Ninon, seroit oublié *(t)*. Peut-être que cet homme turbulent étoit alors magistrat éponyme de Crotone. Les Achéens engagèrent ensuite les Italiotes à adopter la forme démocratique de leur gouvernement *(u)*; ce qui ne s'accordant point avec les principes aristocratiques des Pythagoriciens, les détermina vraisemblablement à ne plus se mêler de l'administration *(x)*. Ils étoient revenus au nombre de soixante, sans compter les vieillards, avec la députation Achéenne. Dans la suite un grand nombre périt en repoussant les Thuriens qui avoient fait une invasion dans le territoire de Crotone. En mémoire du généreux devouement de ces braves citoyens, cette ville ordonna un sacrifice solennel dans le temple des Muses qu'ils avoient fondé, & où ils honoroient ces Déesses d'un culte particulier *(y)*. On vit encore quelqu'un d'eux s'exposer avec courage au ressentiment de Denys l'ancien, pour porter les Grecs d'Italie à défendre leur liberté contre ses entreprises *(z)*. Le seul qui n'eût pas accompagné les disciples de Pythagore dans leur exil, fut Archytas *(a)*; n'ayant point à se plaindre de Tarente sa patrie, dont les habitans avoient tous embrassé, selon Strabon, le pythagorisme *(b)*, il crut ne devoir pas l'abandonner, & continua de la gouverner avec autant de sagesse que de bonheur *(c)*. Les principaux membres de sa secte

(r) *Polyb. t. II, p. 205.*
(s) *Iambl. c. XXXV.*
(t) *Iambl. p. 212.* Je me conforme dans ce passage à la correction nécessaire de Kuster. Il faudroit traduire à la lettre ἐπὶ Νίνωνος, *sous Ninon*; mais la suite du récit m'a engagé à mettre *depuis Ninon.*
(u) *Polyb. t. II, p. 205.*
(x) *Aristoxen. ap. Iambl. c. XXXV, p. 201.*
(y) *Iambl. c. XXXV.*
(z) *Polyæn. Strat. l. V, c. 5, §. 22.*
(a) *Aristox. loc. supr. cit.*
(b) *Lib. VI, p. 193.*
(c) Voyez sur la vie de ce philosophe, Acad. des Inscr. *tome XVII, p. 56, 57, &c.*

tels que Phanton, Exécrates, Polymneste, Dioclès de Phliase, Xenophile, Chalcidien de Thrace, disciples de Philolaüs & d'Eurite *(d)*, voyant la décadence des républiques de la grande Grèce, se retirèrent à Rhégium, où ils conservèrent la véritable doctrine de Pythagore *(e)*, jusqu'au temps de Platon & d'Aristote. Alors s'éteignit cette secte *(f)* aussi célèbre par ses malheurs que par ses lumières. Son grand crédit, ou peut-être son ambition, l'un étant l'effet nécessaire de l'autre, suscita des troubles dont le souvenir se conserva long-temps *(g)* chez les peuples de l'Italie & qui sont une partie essentielle de l'histoire de leur gouvernement. J'ai tâché de dissiper les épaisses ténèbres qui la couvroient, & d'arriver, qu'on me permette de le dire, au pied de la vérité, à travers tant de fables, d'erreurs & de contradictions.

Après avoir fait connoître les vicissitudes auxquelles les Pythagoriciens furent exposés dans les différentes républiques de la grande Grèce, principalement à Crotone, je crois nécessaire de parler ici de leurs principes politiques. Ils dûrent s'en écarter d'autant moins dans leur administration, qu'aucune secte de philosophes n'a été plus fortement attachée à ses propres opinions. Il est donc raisonnable de penser qu'ils ne négligèrent leur théorie que dans les conjonctures où la pratique leur devenoit impossible; on n'aura point de peine à se le persuader, quand on réfléchira que l'accord de l'une avec l'autre leur étoit très-avantageux.

L'autorité que Pythagore avoit sur ses disciples, a pu

(d) Diog. Laërt. l. VIII, c. 1, §. 24.

(e) Aristox. ap. Iambl. c. XXXV.

(f) Diod. l. XV, n.° 76. Diog. Laert. loc. supr. cit. Il s'est glissé dans le texte de ce dernier écrivain, une faute considérable; sans cela, comment pourroit-on concevoir que l'ancienne secte Pythagoricienne eut existé durant le cours de dix-neuf générations! C'est donc avec raison que le savant Wesselinge fait cette remarque : *Generationes novem aut etiam decem; eas enim scripsisse Diogenem manu exarati libri ostendunt, &c.* Ad Diod. not. t. II, p. 62.

(g) Πανταχοῦ γὰρ ἐγένοντο μεγάλαι στάσεις ἃς ἔτι καὶ νῦν οἱ περὶ τοὺς τόπους μνημονεύουσί τε καὶ διηγοῦνται, τὰς ἐπὶ τῶν Πυθαγορείων καλουμένας. Porphyr. de vit. Pyth. ed. Kust. p. 51, 52.

leur donner l'idée de la monarchie. Peut-être même qu'il sentoit d'autant plus l'avantage de cette forme de gouvernement sur toutes les autres, que les troubles excités dans les républiques de la grande Grèce les avoient exposés à de grands périls & leur avoient fait essuyer bien des maux. On se convainquit alors que la source n'en pouvoit être tarie, ni par l'oligarchie ni par l'aristocratie, dont les noms seuls étoient devenus odieux chez des peuples qui cherchoient la liberté dans une licence tumultueuse, la félicité dans un désordre anarchique, & des richesses dans une égalité chimérique, ou des partages injustes. Moins ils étoient disposés à subir le joug d'une autorité légale, plus il importoit qu'elle acquît de la force, en se trouvant toute réunie dans les mains seules d'un magistrat suprême & légitime, auquel les Pythagoriciens donnoient le titre de Roi. Selon eux, il est à l'égard de son État ce que Dieu est à l'égard du monde *(h)*. La comparaison de la royauté avec la divinité revient fréquemment dans leurs écrits *(i)*. Ils pensoient qu'un prince doit se détacher de toute affection humaine, se rapprocher de l'Être suprême par sa magnanimité *(k)*; enfin ne lui être inférieur en rien par ses vertus *(l)*: comme Dieu maintient l'harmonie de l'univers, ainsi le monarque entretient la paix dans la société & en resserre les liens *(m)*. Ayant dans l'esprit les choses divines & sacrées, il sera l'auteur de tout bien, sans courir risque d'être la cause d'aucun mal *(n)*.

Rien de beau, disoit Sthenide, sans un roi ou un chef *(o)*, point de sagesse ni de science, point de roi ni de chef. Diotogène assuroit que sans justice point de loi, & sans loi

(h) Diotogen. de regno. fragm. ap. Stob. p. 489.

(i) Vid. Stob. serm. 147.

(k) Diotogen. p. 491.

(l) Μηδὲ ἐν μιᾷ τᾶς ἀρετᾶς ἐλαττῶσθαι τῶ κατ' ἐξοχὰν βασιλέος Ecphant. de regno, ap. Stob. p. 493.

(m) Id. p. 494, Diotogen. p. 491.

(n) Ecphant. p. 495.

(o) [illegible] ἀβασίλευτον, καὶ ἄναρχον. . . . . p. 492. La plus grande partie de ce fragment est en dialecte dorique, celui dont tous les Pythagoriciens se servoient. Les autres

point de juſtice. Dans la loi eſt le juſte; & la loi vivante eſt le roi, ou toute perſonne qui gouverne légitimement *(p)* & dont les fonctions conſiſtent à commander, à juger & à honorer les Dieux. En conſéquence il devoit être, ſelon lui, grand général, magiſtrat éclairé & prêtre inſtruit *(q)*. Il eſt preſque inutile de remarquer ici, que cette union du ſacerdoce & de l'empire étoit conforme aux principes des peuples de l'antiquité. L'opinion y avoit auſſi conſacré cette maxime, que le roi eſt à ſes ſujets ce que le père eſt envers ſa famille, & un paſteur à l'égard de ſes brebis. On a vu que Ninon en faiſoit un crime aux Pythagoriciens qui ne ceſſoient de la répéter. Le célèbre Archytas en concluoit que comme il feroit abſurde qu'un paſteur haït ſon troupeau & en fut haï, ainſi un bon roi devoit faire tout pour ſes ſujets, & rien pour lui, la loi étant établie à cauſe d'eux, & non à cauſe de lui *(r)*. La diſtinction que Callicratide admettoit entre un tyran & un chef légitime eſt exacte : le premier ne conſidère que ſoi dans ſon adminiſtration, & le ſecond que le peuple confié à ſes ſoins *(ſ)*.

La monarchie ou tout autre gouvernement, ſelon Archytas, n'a point été établie pour l'intérêt d'un ſeul, mais pour l'utilité générale. Dans l'inſtitution des loix, il faut avoir égard, continuoit-il, au climat & au pays; comme tous les terreins ne ſont pas propres à produire les mêmes fruits, de même tous les hommes ne ſont pas capables des mêmes efforts & n'ont pas les mêmes qualités. Ce philoſophe pen-

---

qui ont été mis en dialecte commun, ſe trouvent ainſi métamorphoſés par l'ignorance des compilateurs. Elle le cède ſeulement à celle des copiſtes qui ont défiguré beaucoup de paſſages de ces précieux fragmens que Stobée nous a conſervés dans ſon recueil.

(p) *P. 489. Idem Archyt. de lege & juſtitiâ ap. Stob. ſerm. 141, p. 439.* Cet endroit eſt fort corrompu & ne peut ſe rétablir qu'avec le ſecours des manuſcris. Il n'y a point d'ouvrage qui méritât autant d'exercer la ſagacité des critiques, que celui de Stobée. Une bonne édition de cet auteur ſeroit un ſervice eſſentiel rendu aux Lettres & à la Philoſophie ancienne.

(q) *Fragm. de regno, p. 489.*

(r) *Archyt. fragm. cit. ap. Stob. p. 533.*

(ſ) *De famil. felicitate fragm. ap. Stob. ſerm. 173, p. 591.*

soit que la meilleure constitution seroit celle où la monarchie, l'oligarchie, l'aristocratie & la démocratie concourroient à une fin commune, & où les pouvoirs seroient dans un équilibre parfait, ainsi que dans la république de Sparte, à laquelle il donnoit les plus grands éloges; ce qui fait aisément sentir qu'il n'entendoit pas référer aux autres gouvernemens, la monarchie telle que nous la concevons. Lui & toute sa secte ne voyoient dans le monarque, ou le roi, qu'un chef d'État aristocratique ou mixte. Archytas tâchoit de ramener tout au pouvoir oligarchique, & prétendoit que celui dont les lumières étoient supérieures à celles des autres, devoit nécessairement les commander. Le maintien de la société est également dû, selon lui, à l'autorité & à la soumission: la première devient le partage des gens distingués par leurs vertus ou leurs talens; la seconde est celui des autres citoyens. La force du corps politique résulte de l'union de tous *(t)* : rien ne procure davantage celle-ci que la sagesse jointe à la douceur, de la part des magistrats; l'obéissance & l'amour de la part de leurs concitoyens *(u)*.

C'est uniquement à leur fermeté & à leur courage qu'on doit avoir recours, dans les périls qui menacent l'État. Quelque grands qu'ils puissent être, jamais il ne faut avoir besoin d'aucune force étrangère, & jamais attendre son salut des troupes auxiliaires. Comme un vigoureux athlète, un peuple, en supportant tout & en se contentant de peu, résiste seul à la fortune *(x)*. Heureux si, fidèles à ce principe du sage Archytas, les habitans de la grande Grèce n'eussent pas appelé pour les secourir contre les Messapiens & les Lucaniens, d'abord Alexandre Molosse, Archidame, ensuite Cléonyme, Agathocle, enfin Pyrrhus contre les Romains. Ce philosophe sembloit prévoir les malheurs

---

(t) De lege & justitiâ fragm. ap. Stob. p. 439.
(u) Aristoxen. de senten. Pythag. fragm. ap. Stob. serm. CXLI, p. 414.
(x) Archyt. fragm. ap. Stob. p. 441.

que leur attira cette funeste démarche ; signe évident de la décadence de leur constitution & de leurs loix *(y)*.

Celles-ci n'ayant pour but que le bonheur des peuples, suivant le même Archytas, ne devoient être conservées ni dans les maisons ni par des monumens publics ; les mœurs en sont les plus sûres gardiennes, comme chez les Spartiates ; en conséquence qu'elles punissent toujours par le déshonneur & l'opprobre, non par des amendes pécuniaires. Le premier moyen fomente dans les ames l'honnêteté & la vertu ; au lieu que le second fait trop priser l'argent & porte à le regarder comme un puissant remède contre toute espèce de délits *(z)*. Ce principe admirable est le seul que puisse adopter un législateur éclairé qui, connoissant la nature humaine, ne cherchera point à la dégrader dans ses institutions.

L'attachement que les Pythagoriciens recommandoient d'avoir aux loix & aux usages de la patrie, leurs préceptes sur le respect & les soins qu'on doit à ses pères *(a)*, sur les monumens funèbres qu'il faut élever & les honneurs qu'il convient de rendre à leur mémoire *(b)* ; enfin tout ce qu'ils disoient sur les punitions & les vengeances qu'on avoit à attendre des divinités infernales *(c)*, est assez conforme au système moral du préambule des loix de Charondas. On doit à Archytas cette maxime de tolérance, que la punition des impies est réservée aux loix non écrites des Dieux. Ce sont celles qui ont produit les loix écrites, & qui sont les véritables originaux des institutions humaines, ajoute ce philosophe *(d)*. Ces dernières étoient

---

(y) Ἐν ᾗ τῶν φαύλων πολιτευμάτων σημεῖόν ἐστι. Strab. l. VI, p. 193.

(z) Μέγιστον φάρμακον . . . τῶν ἁμαρτημάτων. *De lege & justitiâ fragm. ap. Stob. p. 441.*

(a) *Aristoxen. de sent. Pythag. ap. Stob. serm. CXCVIII, p. 676.*

(b) *Idem, p. 676, 677.*

(c) *Perictyones de mulieris harmon. fragm. ap. Stob. p. 677, Pempel. de parent. Id. p. 680, 681.*

(d) Πονηρῶν ἀθέων νόμοι θεῶν ἄγραφοι ἀντινομιζόμενοι, πονηρὰν μοῖραν καὶ ζημίαν τῷ μὴ πειθομένῳ διδόντες. πατέρες καὶ ἡγεμόνες τῶν γεγραμμένων νόμων, καὶ δογμάτων ἀνθρώποις τεθέντων. *Ap. Stob. p. 439.*

cependant

cependant trop sévères dans le plan législatif des Pythagoriciens, puisqu'ils admettoient la peine du talion *(e)*, sans aucune restriction.

L'éducation est un objet trop important, pour que ces philosophes l'eussent oublié. Leur maître avoit commencé à veiller sur celle des jeunes Crotoniates, lorsqu'il vint s'établir dans leur ville & voulut y acquérir de la considération *(f)*. Parmi plusieurs excellentes maximes, celle qui enjoint de ne donner aux enfans que les mœurs de leur âge *(g)*, mérite d'être remarquée dans notre siècle ; elle intéresse plus qu'on ne paroît le croire, la prospérité des États & le bonheur des familles. C'étoit l'harmonie de celles-ci que les Pythagoriciens avoient pour but, dans leurs réflexions admirables sur la nécessité des mariages précoces & assortis, réflexions que je supprime à regret *(h)*.

Rien de ce qui pouvoit tendre à la conservation des mœurs n'étoit oublié. Pythagore les avoit réformées à Crotone, & avoit obligé, par ses vives exhortations, les citoyens de cette ville à renvoyer leurs concubines & à en chasser les courtisanes *(i)*. Il osa même avancer que tout homme qui n'avoit pas commerce avec sa femme légitime, méritoit une punition exemplaire. Ce discours le fit estimer & honorer davantage des Crotoniates *(k)*, qui méritent à cet égard de justes éloges. La satyre ou le ridicule auroit été sa récompense, chez un peuple dont la corruption n'a plus ni préservatif ni remède. Enfin les disciples de ce philosophe pensoient avec raison, que dans un État tout dépend de la constitution & de l'union intérieure des familles *(l)*.

(e) Andronic. Rhod. paraph. ad Aristot. Ethic. l. V, c. VI.

(f) Iambl. cap. IX. Porphyr. vit. Pythag. p. 21.

(g) Aristoxen. de sent. Pythag. fragm. ap. Stob. serm. 141, p. 414.

(h) Callicratid. de famil. felic. fragm. ap. Stob. serm. 173. Ocell. Lucan. de univ. nat. c. IV, §. 6, 7, 8, &c.

(i) Iambl. c. IX, XXVII.

(k) Diog. Laërt. l. VIII, c. I, §. 19.

(l) Ocell. Lucan. l. IV, §. 10.

Ce principe de ſociabilité influa beaucoup ſur la conduite des Pythagoriciens. On les vit mettre leurs biens en commun *(m)*. Les liens qui les uniſſoient étoient ſi étroits, qu'ils devinrent l'objet des noirs ſoupçons de leurs ennemis & des infames ſatyres des poëtes comiques *(n)*. La diverſité d'opinions, ſouvent ſi fatale à l'amitié, n'altéroit point leur attachement réciproque; jamais le ſoleil ne ſe couchoit qu'ils ne ſe fuſſent embraſſés, lorſqu'ils s'étoient trop échauffés dans la diſpute, pendant le cours de la journée *(o)*. Mais que dirai-je de leur dévouement mutuel ? qui peut ignorer l'exemple mémorable qu'en donnèrent Damon & Pythéas? On ſait qu'à l'aſpect ſeul d'un ſymbole de Pythagore, un de ſes diſciples paya les frais de la maladie & des funérailles d'une perſonne qu'il reconnut à ce ſigne être de ſa ſecte *(p)*. Le trait de Clinias de Tarente eſt moins connu. Ayant appris qu'une révolution a fait perdre à Prorus de Cyrène, Pythagoricien comme lui, tous ſes biens, il part auſſitôt pour l'Afrique & rétablit la fortune de cet homme, qu'il n'avoit jamais vu *(q)*. Ceux que la crainte de la mort n'arrêtoit pas, devoient aiſément briſer les chaînes de l'intérêt particulier; ils ne regardoient plus que l'honneur & l'avantage de leur ſecte, qui devint bientôt redoutable. Cette union ferme de tous ſes membres leur fit former, dès ſon origine, dans toutes les villes de la grande Grèce, des ſociétés *(r)* qui, comme autant de corps ſéparés du reſte des citoyens, établiſſoient une eſpèce d'ariſtocratie *(ſ)* dangereuſe. Elle attira ſur les Pythagoriciens tous les orages dont j'ai

---

(m) *Diod. exc. de virt. & vit. ed. Weſſ. t. II, p. 555. Diog. Laërt. l. VIII, c. 1, §. 8, &c.*

(n) *Alexis comed. fragm. ap. Athen. l. IV, p. 161. Vid. Aul. gell. noct. attic. l. IV, c. XI.*

(o) *Plut. de frat. amor. t. II, p. 488.*

(p) Voyez Dacier, vie de Pyth. t. I, p. 102.

(q) *Diod. exc. cit. p. 554.*

(r) Ἑταιρείαι τῶν Πυθαγορικῶν, *&c. Plut. de gen. Socr. t. II, p. 583.*

(ſ) Ὥστε σχεδὸν ἀριστοκρατίαν εἶναι τὴν πολιτείαν. Diog. Laërt. l. VIII, c. 1, §. 3.

parlé, & les rendit d'illuſtres victimes de l'amitié. C'eſt pourquoi Auſone dit très-bien dans ſa quinzième idylle :

Vive & amicitias ſemper cole : crimen ob iſtud
Pythagoræorum periit ſchola tota ſophorum.

Après cette digreſſion néceſſaire, revenons à l'effet qu'eut la médiation des Achéens. Quoique leurs liens fédératifs ne fuſſent ni auſſi reſſerrés ni auſſi étendus qu'ils le devinrent dans la ſuite, par les ſoins & le zèle d'Aratus, cependant ils exiſtoient déjà & prenoient tous les jours plus de force *(t)*. L'utilité qu'ils commençoient à en reſſentir, les engagea à inviter leurs colons d'Italie à adopter cette forme de gouvernement, comme un remède efficace contre leurs troubles anarchiques, & pour tarir la ſource des ſanglans démêlés qui les diviſoient entr'eux. En conſéquence les Crotoniates, les Cauloniens & les Thuriens *(u)* élevèrent à frais communs un temple à Jupiter *Omorien* ou *Terminal*, dans lequel ils tinrent leur aſſemblée *(x)*, qui ſervit de modèle à celle d'Héraclée, dont j'ai parlé à la fin de mon ſecond Mémoire. Cette dernière étoit moins reſtreinte & pouvoit être regardée, à meilleur titre, comme le conſeil général de la grande Grèce, la première n'étant proprement que celui des villes d'origine Achéenne. Elles ne perſiſtèrent pas long-temps dans leur réſolution ſalutaire ; les incurſions des barbares leurs voiſins leur firent bientôt changer d'uſage & abandonner les inſtitutions politiques de leur mère-patrie *(y)*.

Denys l'ancien, après s'être emparé du gouvernement de Syracuſe, voulut occuper les eſprits par une guerre étrangère ; ce qui le détermina à porter ſes armes dans

(t) *Polyb. l. II, n.° 39, p. 201, 202, 203.*

(u) On lit dans le texte de Polybe le nom des Sybarites à la place de celui des Thuriens : c'eſt une faute du copiſte ou une erreur de cet hiſtorien ; Sybaris étoit depuis long-temps détruite.

(x) Ce qui paroît être arrrivé peu de temps avant la bataille de Leuctres. *Polyb. l. II, n.° 39, t. I, p. 205.*

(y) *Idem.*

la grande Grèce. Les habitans de cette fertile contrée s'unirent pour la défense commune, & choisirent pour chefs les Crotoniates, dont la ville étoit alors d'autant plus peuplée *(z)*, qu'elle venoit de recevoir dans son sein un grand nombre de Syracusains fugitifs. Héloris, un de ceux-ci, prit le commandement de l'armée confédérée, marcha vers Caulonia, que le tyran venoit de réduire sous son obéissance, & lui livra un combat, dans lequel les Italiotes furent défaits *(a)*. Hiponium devint la proie du vainqueur, & Rhegium ne tarda pas à avoir le même sort. C'est après la prise de cette dernière place, que Justin rapporte un avantage que les Crotoniates remportèrent sur Denys *(b)*, & qui le força vraisemblablement d'évacuer leur citadelle, dont il s'étoit emparé par surprise, en gravissant contre les rochers qui en défendoient les approches du côté de la mer *(c)*.

A peine Crotone eut été délivrée du danger qui la menaçoit, qu'elle eut encore à essuyer une guerre contre les Bruttiens. Elle ne trouva cependant pas, dans la cessation de leurs hostilités, la tranquillité qu'elle devoit en attendre. Toujours en proie aux factions, elle n'avoit fait qu'oublier les noms de Cyloniens & de Pythagoriciens, pour voir son sein continuellement déchiré par les partisans de la démocratie & ceux de l'aristocratie. Ces derniers coururent aux armes, & la seconde année, quoiqu'aidés de trois cents mercénaires, ils furent défaits par Ménédème & Paron, ensuite tous massacrés, la quatrième année de la CXV.[e] olympiade, trois cents dix-sept ans avant J. C. *(d)*. Bientôt ce succès & le crédit qu'il lui donna, engagèrent Ménédème à former des projets ambitieux. Ils devinrent funestes à sa patrie, puisque son

(z) Τῆς δὲ τῶν Κροτωνιατῶν πόλεως μάλιστα πολυοχλουμένης. *Diodor. Sic. l. XIV, n.° 103.*

(a) . . . . *Id. n.° 104.*

(b) *Just. l. XX, c. V.*

(c) *Tit.-Liv. l. XXIV, c. III.*

(d) *Diod. Sic. l. XIX, n.° 10.*

intelligence avec Agathocle fournit à ce tyran les moyens de s'en rendre maître ; il la livra au pillage & y mit à mort un grand nombre d'habitans *(e)*.

Cette malheureuse ville avoit, avant l'arrivée de Pyrrhus en Italie, douze milles de circuit ; mais elle fut si dévastée, pendant la guerre que ce prince fit aux Romains, qu'à peine la moitié de cette enceinte se trouva habitée : il fallut donc la resserrer, & le fleuve qui la traversoit autrefois, passa hors de ses murs *(f)*. Les mêmes dissentions continuoient de l'agiter, lorsqu'Annibal vint fondre sur les Romains, ainsi que dans toutes les cités Grecques ; le Sénat, c'est-à-dire les Aristocrates, y favorisoit ces derniers, & le peuple, les Carthaginois leurs implacables ennemis *(g)*. Les Bruttiens profitèrent de cette mésintelligence pour assiéger Crotone devenue un vaste désert, où erroient çà & là vingt mille personnes des deux sexes & de tout âge *(h)*. Il n'étoit donc pas possible d'en défendre par-tout les murailles qui furent abattues ; on établit alors des postes dans les rues, les uns confiés aux Aristocrates, & les autres au peuple, qui fut trahi par son propre chef Aristomaque, la place ayant été envahie par l'endroit que ceux de sa faction gardoient. Les principaux citoyens se réfugièrent dans la citadelle, & les Bruttiens voyant la difficulté de s'en emparer, entrèrent en négociation. Ils proposèrent l'établissement d'une de leurs colonies ; ce qui fut rejeté avec indignation de la part des assiégés. Tous protestèrent, à l'exception du traitre Aristomaque, de mourir plutôt que de changer, ou d'altérer

---

(e) Diod. exc. l. XXI, c. IV, t. II, p. 490.

(f) Tit.-Liv. l. XXIV, c. III.

(g) Crotonæ nec consilium unum inter populares, nec voluntas erat. Unus velut morbus invaserat omnes Italiæ civitates, ut plebes ab optimatibus dissentirent : senatus Romanis faveret, plebs ad Pœnos rem traheret, &c. Tit.-Liv. lib. *XXIV.* c. *II.*

(h) Bruttiorum exercitus Crotonem, græcam urbem, circumsedit, opulentam quondam armis virisque, tum jam adeò multis magnisque cladibus afflictam, ut omnis ætatis minus viginti millia civium superessent, Tit.-Liv. l. *XXX*, c. *III.*

par un tel mélange, leurs usages, leurs loix, leurs mœurs & leur langage *(i)*. Cette résolution courageuse détermina les assaillans à recourir à Hannon. Le général Carthaginois permit aux Locriens de traiter avec les Crotoniates, qu'ils engagèrent à évacuer leur forteresse & à s'embarquer sur des Vaisseaux qui les conduisirent tous à Locres *(k)*.

Lorsque les Crotoniates craignoient tant de prendre les mœurs Bruttiennes, ils n'imaginoient pas sans doute n'avoir plus celles de leurs ancêtres. La véritable cause de leurs dissentions étoit l'inégalité des fortunes, & ce qui en étoit inséparable, le luxe dont les progrès devinrent chez eux très-sensibles depuis la retraite de Pythagore. L'historien Timée plaçoit cette époque de corruption après la défaite des Sybarites, & ajoutoit qu'on vit alors le principal magistrat de Crotone se promener dans les rues avec une couronne d'or & un habit de pourpre *(l)*. Les habitans de cette ville ayant voulu dans la suite orner le temple de Junon Lacinienne de tableaux, engagèrent le célèbre Zeuxis à faire celui d'Hélène. Par un décret public, ils lui permirent de choisir toutes les jeunes filles qu'il desireroit pour modèle, après les avoir rassemblées devant lui *(m)*. Je regarde ce trait comme une marque d'incontinence publique; on arrachoit par-là le voile sacré de la pudeur, qui tomboit aux pieds de l'artiste.

Loin d'avoir de meilleures mœurs, les colons que Rome envoya la cinq cent neuvième année de sa fondation *(n)*, à Crotone, ne firent que s'y livrer à toute sorte de vices. L'étude des Lettres & l'éloquence y furent négligées; la débauche triompha, & la vertu n'y eut aucun prosélyte.

(i) *Quàm immisti Bruttiis in alienos ritus, mores, legesque, ac more linguam etiam verterentur.* Tit.-Liv. l. *XXIV*, c. *III*.

(k) *Id. loco citato.*

(l) *Ap. Athen. l. XII, p. 522.*

(m) *Cicer. de invent. rhetor. l. II, cap. I.*

(n) *Tit.-Liv. l. XXXIV, c. XLV.*

La perverſité vint au point de craindre d'avoir des enfans; perſonne ne deſiroit même d'en élever; ceux qui n'avoient point d'héritiers naturels, étoient les ſeuls applaudis & recherchés. Enfin cette ville reſſembloit, dit Pétrone, à un de ces champs peſtiférés, dans lequel la vue ne ſe porte que ſur des cadavres mis en pièces, ou ſur des corbeaux qui les dévorent *(o)*.

La population d'une ſi malheureuſe cité, qui avoit été appauvrie par tant de déſaſtres *(p)*, ne devoit pas être conſidérable; l'agriculture n'en pouvoit donc recevoir aucun ſecours. Sa ruine fut totale quand les Barbares inondèrent l'Italie & ravagèrent tout l'empire Romain. C'eſt à cette cauſe qu'on doit rapporter le prodigieux changement arrivé à Crotone. « Cette ville eſt aujourd'hui, dit M. le Baron de Reideſel, la plus affreuſe de l'Italie & peut- « être du monde entier. Le mauvais air qui y règne, la « dépeuple tellement qu'elle ne contient que cinq mille ames; « ſon territoire eſt à peine connu & reſſemble à la cam- « pagne de Rome *(q)* ». Cet eſtimable voyageur, après avoir décrit les reſtes du temple de Junon ſur le Capo-Colonna, autrefois le promontoire Lacinium, conjecture que l'ancienne ville de Crotone n'étoit pas à la même place que la moderne, mais auprès de ce fameux édifice; il en donne pour preuve les nombreux veſtiges de tombeaux & de maiſons qu'on y trouve *(r)*. Vraiſemblablement ils indiquent ceux de quelques villages voiſins du temple, où ſon ſervice & les beſoins des pélerins avoient attiré des habitans. M. de Reideſel auroit ſans doute changé d'opinion, s'il eût fait attention qu'il mettoit entre Capo-Colonna & Crotone moderne, le même eſpace de ſix milles, que

---

(o) Videbitis, inquit, (villicus) *oppidum tanquam in peſtilentiâ, campos in quibus nihil aliud eſt, niſi cadavera quæ lacerantur, aut corvi qui lacerant,* Satyr. ed. cit. p. 224.

(p)..... Poſt attritas bellis frequentibus opes, id. p. 223.

(q) Voyage de la grande Grèce, p. 190, tr. fr.

(r) Id. p. 189.

Tite-Live met entre l'ancienne ville de ce nom & le temple de Junon Lacinienne *(f)*.

(f) Sex millia aberat ab urbe nobile templum... Laciniæ Junonis. Tit.-Liv. l. *XXIV*, c. *III*. Depuis la lecture de ce Mémoire, M. Henri Swinburne a réfuté, dans son voyage des Deux-Siciles, l'opinion du baron de Reidesel. « Celui-ci » suppose que ces ruines ont fait » partie de Crotone même ; mais » cela n'est pas possible, parce » qu'elles sont situées à sept milles de l'Ésaro qui divisoit la ville en « deux parties : je crois que ce sont « plutôt les restes du collége des « prêtres de Junon, ou des étables « des nombreux troupeaux consa- « crés à cette déesse, qui paissoient « tranquillement au milieu de ces « plaines & de ces bocages. » §. *42*, *trad. de Mademoiselle de Kéralio*, *t. I*, *p. 292*.



MÉMOIRE
SUR
L'HISTOIRE ET LA CHRONOLOGIE DES MESSÉNIENS.

Par M. LE B.ON DE SAINTE-CROIX.

AVANT l'invaſion des Perſes, les annales de la Grèce ne nous fourniſſent pas d'événemens plus remarquables que les deux premières guerres de Sparte contre les Meſſéniens. Les chronologiſtes modernes ont à peine fait mention de ces ſanglans démêlés; Marsham ſeul s'y eſt arrêté, & nous en a donné un précis diſpoſé ſuivant l'ordre des temps. Le plan de ſon ouvrage ne lui a pas permis d'entrer dans aucun détail ſur la troiſième guerre de Meſſénie, & ſur les autres faits concernant l'hiſtoire de cette partie du Péloponnèſe, que je me propoſe d'éclaircir dans ce Mémoire. Lû le 11 Mai 1781.

Si l'hiſtoire de la première guerre Meſſéniaque, que Myron de Priène avoit compoſée, ſi le poëme de Rhianus dont Tibère faiſoit un cas particulier *(a)*, & qui avoit pour objet de célébrer les exploits de la ſeconde guerre de Meſſénie; enfin ſi tous les vers de Tyrtée nous étoient parvenus, peut-être ſerions-nous parfaitement inſtruits des événemens auxquels l'animoſité de Sparte & ſon ambition donnèrent lieu alors. Les détails que Pauſanias nous a conſervés ſur ces deux guerres, nous rendent en quelque ſorte ces pertes moins ſenſibles: cet endroit de ſon ouvrage eſt même remarquable par beaucoup d'exactitude. Il commence

(a) Pauſan. *Meſſen. cap. VI.*

par rapporter différentes traditions ſur l'origine du royaume de Meſsène. Le pays que cet État occupoit, étoit anciennement couvert de bois, & inhabité. Polycaon, fils de Lelex, y conduiſit une colonie d'Argiens & de Lacédémoniens, à la perſuaſion de Meſsène ſa femme, qu'on prétend avoir donné ſon nom à la Meſſénie.

Pauſanias ne diſſimule pas que l'hiſtoire des ſucceſſeurs de Polycaon, eſt enveloppée d'une grande obſcurité, & conſéquemment très-incertaine *(b)*. On doit croire que la Meſſénie ayant reçu dans ſon ſein pluſieurs colonies étrangères, vit le repos de ſes habitans troublé, & leur état devenu précaire. De toutes les parties du Péloponnèſe, l'Arcadie étoit la ſeule, par ſa poſition, à l'abri de ces malheurs *(c)*. Les Meſſéniens changèrent ſans doute pluſieurs fois de domination; ils prétendoient que les enfans de Lycaon les avoient gouvernés pendant cinq générations, & que la race d'Éole occupa enſuite le trône. Quelle a été l'époque de cette révolution? il eſt impoſſible de la déterminer.

Iſocrate nous aſſure qu'Hercule donna la Meſſénie à Neſtor *(d)*. Diodore de Sicile *(e)* & Pauſanias *(f)*, ſuppoſent que ce héros régna dans cette contrée; mais Strabon prouve par le témoignage d'Homère, que la Meſſénie étoit au pouvoir de Ménélas, & faiſoit partie de la Laconie, au temps du ſiége de Troie *(g)*. Les Néléides, ou enfans de Neſtor, & non point Oreſte & ſa famille, comme le prétend Diodore, furent les maîtres de la Meſſénie depuis cette époque juſqu'au retour des Héraclides, *(h)* fixé par Thucydide à la quatre-vingtième année après la priſe de Troie *(i)*. Cette ville fameuſe ſuccomba ſous les efforts des Grecs l'an 1209 avant J. C. ſuivant le calcul de

(b) Meſſen. *cap. II.*
(c) Thucyd. *lib. I, n.° 2.*
(d) Iſocr. *Archid. p. 237, ed. Baſil.*
(e) Lib. XV, n.° 66.
(f) Meſſ. *cap. III.*
(g) Strab. *l. VIII, p. 847.*
(h) Diod. *lib. ſupr. cit.*
(i) Thucyd. *l. I, n.° 12.*

la chronique de Paros *(k)*. Les Héraclides retournèrent donc dans le Péloponnèse la onze cent trente-unième année avant l'ère vulgaire.

Cette dernière époque précédant de trois cents trente-huit ans le commencement de la première guerre des Messéniens contre les Spartiates, comment dans un si long espace ne s'est-il écoulé que sept règnes? Chresphonte, un des Héraclides, eut en partage la Messénie, & bientôt après *(l)* il fut assassiné. Son fils Épytide lui succéda. Glaucus hérita ensuite de la couronne, la transmit à Ithmius, & celui-ci à Sybotas. Après lui, Phintas & Androclès régnèrent. La première année du règne d'Euphaès, successeur de ce dernier, la guerre fut déclarée à Sparte *(m)*. Les sept règnes antérieurs à cet événement, devant être chacun évalué à vingt-cinq ans, selon le calcul des plus habiles chronologistes, ils auront donc duré cent soixante-quinze ans. Il résulte de-là une lacune de deux cents treize ans dans la liste que Pausanias nous donne des rois de Messénie: plusieurs peuvent avoir été oubliés par cet écrivain. Strabon parle de Mélanthus qu'il fait régner le premier des Héraclides sur les Messéniens *(n)*. Apollodore dit que Polyphonte monta sur le trône après le meurtre de Chresphonte, & fut assassiné lui-même par Ægyptus, fils de ce dernier, qui en revendiqua l'héritage, & se mit en possession de ses États *(o)*. C'est le troisième prince dont Pausanias ne fait aucune mention *(p)*.

(k) Epist. XXV.

(l) Ου πολλῷ Μεσσήνης βασιλεύσας χρόνον. Apollod. *l. II, c. VIII*, §. *3*, *vid.* Pauf. *Mess. c. III.*

(m) Pausan. *Mess. c. V.*

(n) Strabon, *l. VIII, p. 847.*

(o) Apollod. *l. II, c. VIII*, §. *5.*

(p) Quoique l'apologiste de Newton, le chevalier Stuart, ne compte pas ces trois derniers Rois dans la liste qu'il nous a donnée de ceux de Messène, il rapporte néanmoins le nom de deux autres princes, & admet huit règnes jusqu'à Euphaès. Malgré cette addition, il ne laisse pas de conclure que depuis le retour des Héraclides jusqu'à la fin de la première guerre Messéniaque, il faut retrancher avec Newton un espace de cent quatre-vingt-neuf ans, ce que les dates précises & certaines de ces deux événemens ne nous permettent pas de supposer. Mais on sait que Newton ne respecte guère l'autorité des anciens écrivains qui nous ont transmis ces mêmes dates.

Les événemens arrivés dans cette ſeconde période de l'hiſtoire de Meſſénie, ſont mêlés d'autant d'incertitudes que ce qu'on vient de rapporter ſur la ſucceſſion des Rois de la race des Héraclides. Selon Pauſanias *(q)*, tous les enfans de Chreſphonte furent tués avec lui, à l'exception du ſeul Épytus, qui fut rétabli ſur le trône de ſes ancêtres par les Arcadiens. Iſocrate adopte un autre récit plus conforme aux intérêts de Lacédémone; il raconte que les fils de Chreſphonte ſe réfugièrent dans cette ville, demandèrent vengeance du meurtre de leur père, & cédèrent leurs droits aux Spartiates. Ceux-ci, après avoir conſulté l'oracle, acceptèrent ce don, & s'emparèrent de la Meſſénie *(r)*. Le but d'Iſocrate étoit de flatter Archidame, roi de Sparte, en montrant que la propriété de la Meſſénie lui appartenoit avec juſtice *(ſ)*; il ne ſeroit donc point étonnant que cet orateur eût altéré les faits, ou ſuivi une fauſſe tradition que l'intérêt des Lacédémoniens leur avoit fait adopter.

Sous le règne de Phintas, les filles Lacédémoniennes s'étant aſſemblées pour un ſacrifice au temple de Diane-Limnatis, furent violées par les Meſſéniens. Téléclus, roi de Sparte, perdit la vie dans le tumulte de cette action *(t)*, la vraie cauſe, ſelon Strabon & Juſtin, de la guerre *(u)*, qui s'alluma bientôt entre ces deux peuples. Les Meſſéniens prétendirent que Téléclus avoit voulu les ſurprendre, en faiſant déguiſer des gens armés, ſous l'habit de fille *(x)*. Nous ne pouvons juger de la vérité de ce récit: l'hiſtoire n'a été que trop ſouvent obſcurcie ou altérée par ces ſentimens profonds & durables de haine nationale.

Polycharès ayant confié la garde d'un troupeau de vaches au Spartiate Enéphenus, celui-ci le vend à ſon inſu, &

(q) Meſſen. *cap. III.*
(r) Iſocr. *Archid. p. 238.*
(ſ) Dionyſ. Halic. *Iſoc. t. II, ep. crit. ed. Wech. p. 97.*
(t) Pauſ. *Meſſ. cap. IV.*
(u) Strabon, *lib. VI, p. 192.* Juſt. *lib. III, cap. IV.*
(x) Pauſ. *Meſſ. cap. IV.*

tue le fils du propriétaire, qui demande en vain justice d'un pareil crime; il se la fait lui-même en outrageant, ou massacrant tous les Lacédémoniens qu'il rencontre sur ses pas, & se retire ensuite dans la Messénie. Cet événement qui accéléra le moment des hostilités ouvertes, est rapporté par Pausanias, sous le règne d'Alcamène, *une génération* après la mort de Téléclus son père *(y)*. Auroit-elle été si long-temps sans être vengée? il ne faut point prendre à la lettre les expressions de cet écrivain. Diodore, Strabon & Justin *(z)* font succéder immédiatement la déclaration de guerre au meurtre de Téléclus; il résulte de leur récit, que son successeur n'a point régné trente-sept ans, comme on l'a supposé *(a)*. Ce prince étant mort, selon Pausanias, la cinquième année de la guerre, elle n'auroit donc été déclarée que la trente-deuxième année de son règne; ce qui n'est point conforme au témoignage des écrivains que je viens de citer.

L'injustice que les Lacédémoniens commirent à l'égard de Polycharès, & la vengeance que celui-ci en tira, causèrent bien des troubles parmi les Messéniens. Androclès vouloit qu'on livrât ce malheureux; Anthiocus s'y opposa. Les deux partis en vinrent aux mains: Androclès ayant été tué, son adversaire monta sur le trône, & mourut quelques mois après, laissant la couronne à son fils Euphaès *(b)*. Ces dissentions tournèrent à l'avantage de Sparte qui fit secrétement des préparatifs. Ses troupes se mirent en campagne & ayant pris Amphée, elles en pasèrent les habitans au fil de l'épée.

Cette action inhumaine fut le signal de la première guerre Messéniaque dont le commencement est fixé à l'an 743 avant J. C. la seconde année de la neuvième

---

(y) Γενεᾷ δὲ ὕστερον βασιλεύοντος ἐν Λακεδαίμονι Ἀλκαμένους τοῦ Τελέκλου. Pausanias, *Mess. c. IV.*

(z) Diod. Sic. *lib. XV, n.° 66.* Strabon, *lib. VI, pag. 192.* Just. *lib. III, cap. IV.*

(a) Meurs. *regn. lac. c. IX.*

(b) Pauf. *Mess. cap. V.*

olympiade, & non la première, comme Eusèbe l'avance *(c)*. Æſimède entroit alors en charge à Athènes, puiſque Charops, archonte décennal, avoit fini l'année précédente, le temps de ſa magiſtrature *(d)*; le premier ne pouvoit conſéquemment être dans la cinquième année de ſon archontat, ainſi que Pauſanias le rapporte *(e)*. L'erreur de cet écrivain vient, ſuivant la remarque de Marsham *(f)*, de ce qu'il compte un plus grand nombre d'archontes que Denys d'Halicarnaſſe & Jule Africain. Newton fait tomber la première année de cette guerre à la ſix cent cinquante-deuxième avant notre ère, par une ſuite des contradictions dans leſquelles il s'eſt jeté, & que M. Fréret a très-bien relevées *(g)*.

Euphaès exerce ſes troupes, que des ſiéges entrepris ſans aucun ſuccès par les Lacédémoniens, ont bientôt aguerries. Trois années s'écoulent, & il ne s'y paſſe aucune action d'éclat. La quatrième depuis la priſe d'Amphée, & la cinquième depuis les premières hoſtilités, c'eſt-à-dire la ſeconde de la xe olympiade, ſept cents trente-neuf ans avant J. C. les Meſſéniens ſe mettent en campagne; leur cavalerie livre un combat à celle des Spartiates, qui voyant le lendemain l'armée d'Euphaès retranchée, ſe retire *(h)*.

L'année ſuivante, les deux armées en viennent aux mains; l'aile droite des Meſſéniens eſt miſe en déroute, & la gauche commandée par Euphaés, a l'avantage ſur les Spartiates que Théopompe conduiſoit en perſonne. La victoire fut incertaine, & on n'érigea des trophées ni de part ni d'autre *(i)*. Affoiblis par les garniſons, par une maladie épidémique & la déſertion de leurs eſclaves, les Meſſéniens ſe retirèrent à Ithome, qu'ils fortifièrent & agrandirent. Sur ces entrefaites, l'oracle leur ordonna de

(c) Chron. *p. 114.*

(d) Corſini, *faſt. Attic.* tom. I, p. 8. t. III, p. 17.

(e) Meſſ. *c. V.*

(f) Chron. can. *ed. Lipſ. p. 563.*

(g) Défenſe de la chron. anc. *p. 193, 194, 195.*

(h) Pauſ. *Meſſ. cap. VII.*

(i) Id. *c. VIII.*

facrifier une vièrge de la race des Épytides. On tire au fort, & il tombe fur la fille de Lycifcus, qui s'enfuit avec elle à Sparte. Ariftodème tue lui-même fa propre fille, & croit par-là appaifer les dieux *(k)*. Cet événement ne peut être rapporté qu'à la quatrième année de la dixième olympiade, la feptième de la guerre.

Dans l'efpérance de la terminer bientôt, les Lacédémoniens marchent à Ithome; ils rencontrent leurs ennemis, les chargent & s'en féparent après un combat auffi vif qu'indécis. Euphaès y perdit néanmoins la vie, la fixième année après la fuite de Lycifcus, fuivant le calcul de Paufanias, & la treizième de fon règne qui avoit toujours été agité par fes fanglans démêlés avec Sparte. La mort de ce prince & la bataille dont je viens de parler, doivent donc être fixées à la feconde année de la XII.e olympiade, fept cents trente-un ans avant J. C. comme Marsham l'a très-bien remarqué, & non point à la troifième année de la même olympiade où Pétau rapporte ces deux événemens *(l)*. Cette année auroit alors été la quatorzième du règne d'Euphaès.

Ce prince en mourant laiffa à fon peuple la liberté de fe choifir un maître. Ariftodème fut élu roi des Meffiéniens *(m)*. Profitant des fecours que les Sicyoniens & les Argiens lui avoient envoyés, il livra bataille aux Lacédémoniens qui furent entièrement défaits & abandonnés de tous leurs alliés, à l'exception des Corinthiens. Il remporta cette victoire la cinquième année de fon règne *(n)*, c'eft-à-dire, la troifième de la XIII.e olympiade.

Il paroît que c'eft l'année fuivante que cent Spartiates s'introduifirent comme déferteurs dans Ithome, pour s'en emparer. Ariftodème découvrit leur deffein, & eut la

(k) Pauf. *Meff. cap. IX.*
(l) Doctr. temp. *t. II, p. 546.*
(m) Pauf. *Meff. cap. X.*
(n) Id. *cap. XI.*

générosité de les renvoyer sans punition. A peu-près dans le même temps, Lyciscus tomba au pouvoir de ses compatriotes, & fut absous du crime de désertion. Son arrivée réveilla peut-être les remords d'Aristodème, sur le meurtre auquel la superstition l'avoit porté; du moins il s'en repentit alors: son esprit est agité par un songe, & des présages sinistres sur la ruine de son État achèvent de le troubler. Ce prince finit par se tuer sur le tombeau de sa malheureuse fille, au commencement de la septième année de son règne.

Quoique cette catastrophe eût abattu le courage des Messéniens, ils choisirent cependant Damis pour leur général. Après bien des pertes & un siége de cinq mois, ils se trouvèrent réduits à la plus affreuse disette, & furent forcés d'évacuer Ithome *(o)*. Justin prétend sans aucun fondement, que cette place ne put être enlevée que par surprise, la dixième année du siége *(p)*. La retraite d'Euphaès sur le mont Ithome aura vraisemblablement donné lieu à cette erreur. Mais en supposant que depuis cette époque, les Messéniens eussent toujours été assiégés, cette place auroit été investie pendant l'espace de treize ans, ce qui est faux; d'ailleurs le récit de cet historien ne doit pas être préféré au témoignage de Myron & de Tyrtée que Pausanias a suivi.

Cette première guerre finit ainsi par la retraite des Messéniens *(q)*, vingt ans révolus depuis la prise d'Amphée *(r)*, la première année de la XIV.e olympiade, & la dernière de la magistrature de Clidicus, archonte

(o) Pauf. *Mess. cap. XIII.* Strab. *lib. VI, p. 193.*

(p) Just. *lib. III, cap. IV.*

(q) Tyrtée distingue dans ses vers cette retraite qu'il fixe à la vingtième année *εἰκοστῷ. . . . . φεῦγον* de la guerre, d'avec la durée des hostilités à laquelle il donne dix-neuf ans, *ἐμάχοντ' ἐννεακαίδεκ' ἔτη.* *fragm. ap. Strab. l. VI, pag. 193.* Cet écrivain sacrifie l'exactitude rigoureuse de la chronologie, à la liberté poëtique, afin d'énoncer en quatre vers ce qu'il auroit pu dire en un seul.

(r) Isocr. *panath. orat. p. 252.* Pauf. *Mess. c. XIII.* Diod. *l. XV, n.° 66.*

décennal

décennal à Athènes, ſept cents vingt-quatre ans avant J. C. Pauſanias s'eſt trompé en rapportant la première année de cette olympiade, à la quatrième de l'archontat d'Hippomène, qui répond à la première de la XV.e olympiade, comme l'ordre des faſtes Attiques le demontre *(ſ)*. Euſèbe n'a point commis d'erreur ſur la durée de cette guerre *(t)*, mais il ſe contredit en mettant la priſe de Meſsène, ou Ithome qui la termina, à la première année de la XII.e olympiade *(u)*. Les hoſtilités n'auroient alors ceſſé qu'à la neuvième année du règne d'Euphaès, qui n'en vit pas la fin.

Les Lacédémoniens détruiſirent Ithome & s'emparèrent de toutes les villes de la Meſſénie. Une partie de ſes habitans ſe réfugia chez les anciens alliés de leur nation, & l'autre demeura dans le pays à des conditions bien dures. Ces malheureux Meſſéniens étoient obligés de donner tous les ans au vainqueur la moitié de leur récolte, & leurs femmes devoient aſſiſter en habit de deuil aux funérailles des rois & des éphores de Sparte *(x)*. Élien ajoute que pluſieurs Meſſéniens furent maſſacrés, d'autres vendus, ou réduits à l'eſclavage *(y)*. Un traitement ſi barbare ne pouvoit manquer de ſuſciter bientôt une révolte ; en effet elle éclata la troiſième année de la XXIV.e olympiade, ſix cents quatre-vingt-deux ans avant J. C. ſous Tléſias *(z)* ſecond archonte annuel à Athènes. La certitude de cette époque réſulte de l'intervalle de trente-neuf ans que Pauſanias met entre les deux premières guerres Meſſéniaques, de quatorze ans que la ſeconde dura, & de la priſe d'Ira, qui arriva la première année de la XXVIII.e olympiade, comme nous le verrons dans la ſuite.

Le judicieux P. Corſini s'eſt très-bien ſervi de ces preuves pour démontrer l'erreur & la contradiction de

(ſ) *Vid.* Corſin. *faſt. Attic.* tom. III, p. 21, 22.

(t) Chron. *pag. 114.*

(u) Id. *pag. 115.*

(x) Pauſanias, *Meſſ. cap. XIV.*

(y) Ælian. *Var. hiſt. lib. VI, cap. 1.*

(z) Pauſanias, *Meſſ. cap. XV.*

Pauſanias, qui met la magiſtrature de Tléſias à la quatrième année de la XXIIIe olympiade. Le ſavant Italien relève encore avec raiſon *(a)* la témérité de Meurſius *(b)* qui insère une négative dans le texte de Pauſanias, pour lui faire dire, contre l'autorité de tous les manuſcrits & les anciennes éditions de cet auteur, qu'à cette époque, les archontes annuels n'étoient pas établis à Athènes. Si donc, ces derniers n'ont commencé, ſelon le calcul de la chronique de Paros *(c)* qu'à la XXIV.[e] olympiade, la magiſtrature de Tléſias & la révolte des Meſſéniens ne doivent être placées que dans le cours de cette même olympiade.

Juſtin auſſi inexact dans ſes calculs que dans ſes récits, avance qu'il s'écoula quatre-vingts ans entre les deux guerres Meſſéniaques *(d)*. Euſèbe, en fixant le commencement de la ſeconde, ou la révolte des Meſſéniens à la troiſième année de la XXXV.[e] olympiade, ſemble encore ajouter à cette erreur, puiſqu'il réſulte de cette époque, que l'intervalle dont je viens de parler, fut de quatre-vingt-cinq ans.

Ariſtomène, un des plus intrépides & des plus hardis capitaines de l'antiquité, ſe mit à la tête d'une jeuneſſe floriſſante, que la Meſſénie avoit produite depuis la dernière guerre, & ſouleva toute cette province contre ſes implacables tyrans. À peine la révolte eût-elle éclaté *(e)*, qu'il entra pendant la nuit dans le temple de Minerve *Chalciœcos* à Sparte, & y conſacra ſon bouclier à la déeſſe. Rien ne put alors ralentir les hoſtilités; & la quatrième année de la XXIV.[e] olympiade, une bataille ſanglante ſe donna à Déres : la victoire parut ne ſe décider pour aucun parti. Les Meſſéniens furent néanmoins ſi contens d'Ariſtomène,

---

(a) *Faſt. Attic.* t. I, p. 7, &c. t. III, p. 36, 37.

(b) *De Archont.* lib. I, c. VIII.

(c) *Ep. XXXIII.*

(d) Juſt. *lib. III, cap. VI.*

(e) Ἀρχομένου τοῦ πολέμου . . . Pauſ. cap. XV.

qu'ils lui offrirent la couronne; mais il la refusa & se contenta du titre de Général.

Après la bataille de Deres, Tyrtée vint au secours des Lacédémoniens dont il ranima le courage. Athènes n'envoya point ce poëte à sa rivale pour s'en moquer, comme Philochore, Callisthène & la plupart des écrivains après eux l'ont répété *(f)*. Tyrtée sortoit d'Ériné, ville Dorienne de la Phocide: un fragment de son poëme de l'Eunomie ne permet pas d'en douter. *(g)* Les éditeurs de la chronique de Paros ont fait mention de l'arrivée de ce poëte à la trente-quatrième époque, quoique la lacune qui s'y trouve ne puisse convenir à un pareil supplément. Ajoutons que Tyrtée n'arriva point à Sparte la troisième année de la XXIVe olympiade, comme ces savans l'imaginent, mais la quatrième remarquable par plusieurs autres événemens.

Le premier fut la défaite des Lacédémoniens par Aristomène, dans la plaine de Stenyclere. Ce général battit encore un corps de troupes Spartiates aux ordres d'Anaxandre leur roi, qui l'attendoit au passage. Cette action fut suivie d'une autre qui fait beaucoup d'honneur à la sagesse d'Aristomène; ayant surpris à Caryes, dans une fête de Diane, les filles Lacédémoniennes, il punit ses soldats qui vouloient leur faire violence. Son bonheur l'abandonna à Égila, où il vouloit enlever les femmes de Sparte, occupées aux mystères de Cérès; il fut pris, & ne parvint à se sauver que par le moyen de la prêtresse de cette déesse, Archidamie, à qui il sut inspirer de l'amour *(h)*.

La quatrième année depuis la révolte, suivant la remarque de Marsham, c'est-à-dire, la troisième année de la guerre, comme Pausanias le dit expressément, & la seconde de la XXIVe olympiade, les Messéniens furent entièrement

(f) Strabon, *lib. VIII, p. 250.*
(g) Tyrt. *fragm. ap. Strab.* lib. VIII, p. 259.
(h) Pauf. *Mess. cap. XVI.*

défaits au combat de la Grande-foſſe où ils perdirent leurs principaux chefs. Dans cette journée ils avoient été abandonnés par les Arcadiens leurs alliés, ou plutôt par Ariſtocrate qui les commandoit & qui s'étoit laiſſé corrompre par les Spartiates.

Cette défaite ne fit pas perdre tout eſpoir aux Meſſéniens; il leur reſtoit encore Ariſtomène qui les engagea à ſe retirer dans Ira, d'où il ravagea la Laconie. Les habitans de cette province abandonnèrent leurs champs, & furent bientôt réduits aux extrémités de la famine: elle les porta à une ſédition qui ne pût être appaiſée que par Tyrtée. Les courſes du général Meſſénien ne furent cependant pas toujours heureuſes; quelque temps après la priſe & le ſac d'Amycles, il rencontra un détachement Lacédémonien, auquel il ſe vit forcé de ſe rendre avec cinquante des ſiens. Jeté dans un antre ou gouffre, appelé *Ceada* (Καίαδας), il dût ſon ſalut, ſuivant la tradition, à un renard qui lui en fit découvrir l'iſſue *(i)*. Peut-être n'a-t-on imaginé cette hiſtoire que parce que cet animal ayant été trouvé jadis ſur le premier autel élevé par les Meſſéniens à Jupiter *(k)*, ſa figure étoit devenue la marque qui diſtinguoit ce peuple dans ſes armes ou ſur ſes monnoies.

Échappé, par une eſpèce de miracle, des mains de ſes ennemis, Ariſtomène rentre dans Ira, & défait les Corinthiens qui venoient à leur ſecours. Après cette action, il fit à Jupiter Ithomathe un ſacrifice appelé *hécatonphonie*, en uſage de tout temps parmi les Meſſéniens; il n'avoit lieu chez eux que lorſqu'un général avoit eu le bonheur de tuer de ſa propre main cent perſonnes dans un combat. Ariſtomène ſacrifia de cette manière trois fois en ſa vie *(l)*, ce qui a fait imaginer à Saint-Clément d'Alexandrie, que ce héros avoit immolé trois cents victimes

(i) Pauſ. *Meſſ. cap. XVIII.* Polyan. *l. II, c. XXXI, &c.*

(k) Apollod. *Bibl. lib. II, cap. VIII, §. 5.*

(l) Plutarch. *in vit. Rom. tom. I, p. 70, edit.* Bryan.

humaines sur l'autel de Jupiter Ithomate, parmi lesquelles on comptoit Théopompe, roi de Sparte (m). On s'étonne que ce savant Père de l'Église, oublie ici que c'étoit sous la conduite de ce dernier prince, contemporain d'Alcamène, fils de Téléclus, que la première guerre Messéniaque avoit été terminée: Théopompe ne vivoit donc plus au temps d'Aristomène.

Les Messéniens ayant fait avec leurs ennemis une trève de quarante jours, des archers Crétois profitent de la sécurité qu'elle devoit nécessairement produire, pour surprendre Aristomène qu'ils emmènent avec eux. Il est délivré par une fille du village d'Agilus, qui enivra les Crétois, & brisa les chaînes de l'illustre prisonnier (n). Quelque temps après cette aventure, Ira tombe au pouvoir des Lacédémoniens : l'intrigue amoureuse d'une esclave transfuge leur en ouvrit les portes. Les assiégés, quoique surpris, se défendirent pendant trois jours & trois nuits. Aristomène se fit jour à travers les ennemis, & Évergétidas ne périt au milieu d'eux, qu'après en avoir immolé un grand nombre à son désespoir. Ainsi se termina la seconde guerre Messéniaque.

Le texte de Pausanias ne nous offre aucune date particulière des différens événemens que je viens de rapporter; il nous apprend seulement qu'ils furent postérieurs au combat de la Grande-fosse, & arrivèrent pendant le siége ou blocus d'Ira, qui dura onze ans, suivant le témoignage de Rhianus. La prise de cette place est fixée par le même Pausanias à la première année de la XXVIIIe olympiade, Antosthènes étant archonte à Athènes (o), six cents soixante-huit ans avant J. C. La seconde guerre Messéniaque aura donc duré quatorze ans révolus, soit qu'on en fixe le commencement à l'année qui suivit celle de la révolte,

(m) Clem. Alex. *coh. ad gent. tom. I, op. p. 36.*
(n) Pauf. *Mess. XVII.*
(o) Idem.

la troiſième de la XXIVe olympiade, ſoit qu'on ſuppoſe que les Meſſéniens euſſent ſecoué le joug à la fin de la même année, ou qu'Ira fut ſurpriſe au commencement de l'archontat d'Antoſthènes.

Pour ne s'être pas aperçu que le récit de Pauſanias ſuppoſe évidemment que la révolte des Meſſéniens arriva la troiſième année de la XXIVe olympiade, & non pas la quatrième de la XXIIIe, Marsham a cru que cette ſeconde guerre dura dix-huit ans *(p)*. Cela eſt abſolument contraire aux détails & aux dates qu'on lit dans le texte de Pauſanias. Le ſavant Anglois, afin de concilier les uns & les autres avec ſon opinion, voudroit que les onze années du blocus d'Ira ne fuſſent point comptées depuis le combat de la Grande-foſſe, mais depuis la captivité d'Ariſtomène *(q)*. Cette conjecture qui montre aſſez l'embarras de ſon auteur, eſt deſtituée de tout fondement, & ne ſe trouve appuyée de l'autorité d'aucun Écrivain de l'antiquité.

M. Fréret ne s'éloigne pas beaucoup du ſentiment de Marsham. L'habile académicien nous dit que « la fin de » cette guerre eſt, ſans aucune difficulté de l'an 667 » avant l'ère chrétienne ; cette année, continue-t-il, qui » eſt celle de la priſe d'Ira, étoit la dix-neuvième de la » guerre, ſelon le témoignage du poëte Tyrtée qui s'y » trouva : donc elle avoit commencé à l'an 685 *(r)*. Pauſanias a induit en erreur le chevalier Marsham & M. Fréret : mais ce dernier tombe dans une mépriſe qui lui eſt particulière pour n'avoir pas fait aſſez d'attention au paſſage de Tyrtée qu'il cite. Dans le fragment de cet ancien poëte, conſervé par Strabon & Pauſanias, il n'eſt point parlé de la priſe d'Ira ; Tyrtée y rappelle aux Spartiates,

(p) *Chron. can.* el. cit. *p. 558.*

(q) Idem, *p. 557.*

(r) Défenſe de la chronique, *pag. 194.*

pour les animer, la longue réſiſtance d'Ithome *(ſ)* & la conſtance intrépide que leurs aïeux, πατέρων ἡμετέρων πατέρες, montrèrent au ſiége de cette place, & à ſoutenir les travaux de cette première guerre.

Le P. Pétau ſentant toute la juſteſſe des calculs qui réſultent du récit de Pauſanias, pris à la lettre, reconnoît que la ſeconde guerre Meſſéniaque n'a duré que quatorze ans, *quod annis XIV geſtum eſt (t)*. Il s'eſt trouvé par là forcé de rapporter la priſe d'Ira à la fin de la ſeconde année de la XXVII.e olympiade *(u)*. Embarraſſé enſuite par le témoignage de Pauſanias qui place cet événement à la première année de l'olympiade ſuivante, il accuſe cet auteur de s'être trompé, & corrige, d'après ſon ſyſtème, le texte grec qui ne peut ſe concilier avec ſon opinion: reſſource aſſez ordinaire aux chronologiſtes.

Les Arcadiens ayant bientôt été informés de la priſe d'Ira, déclarèrent qu'ils vouloient marcher tout de ſuite au ſecours des Meſſéniens; mais Ariſtocrate refuſa de les y mener, ſous prétexte que ceux-ci avoient tous péri. Un grand nombre de ces malheureux vinrent néanmoins ſe réfugier en Arcadie, où ils furent bien accueillis; leurs hôtes prirent leurs filles en mariage, & accordèrent à leurs familles le droit de cité *(x)*. Ariſtomène, qui s'étoit auſſi retiré dans cette province, y forma le projet de ſurprendre Sparte. La trahiſon d'Ariſtocrate le fit avorter: mais pour cette fois il ſubit la peine dûe à ſes crimes; les Arcadiens ſes ſujets, le lapidèrent *(y)*. Polybe prétend qu'il fut égorgé avec tous ſes enfans, à cauſe de ſa défection au combat de la Grande-foſſe *(z)*. La mauvaiſe conduite que ce prince tint dans cette affaire, & ſes intelligences avec les Lacédémoniens ne furent découvertes qu'à l'occaſion

(ſ) Le poëte dit, en parlant des Meſſéniens, ζεύγοι Ἰθώμας ... ἐκ μεγάλων ὀρέων. *ap. Strab. lib. VI, p. 193.*

(t) *Doctr. temp. t. II, p. 550.*

(u) Idem, *p. 551.*

(x) Polyb. *tom. I, p. 478.*

(y) Pauſ. *Meſſ. c. XXII.*

(z) Pol. *loco ſupra citato.*

du projet d'Ariſtomène *(a)*. Ce heros prit alors la réſolution d'aller demander du ſecours au roi des Mèdes; & ſur le point de partir pour Ecbatane, il mourut à Sardes. Pline s'eſt donc trompé, en aſſurant que ce général ayant été pris pour la troiſième fois, les Lacédémoniens lui arrachèrent le cœur, qu'ils trouvèrent tout couvert de poil *(b)*: la valeur, ou plutôt la force d'Ariſtomène peut avoir donné lieu à cette anecdote qu'ont adoptée quelques autres écrivains *(c)*.

Anaxilas, tyran de Rhégium, attira auprès de lui une partie des Meſſéniens, pour peupler en Sicile la ville qui porta depuis leur nom. Ils ſe rendirent dans cette iſle la XXIXe olympiade, ſous l'archontat de Miltiade *(d)*, après avoir paſſé à Cyllène l'hiver qui ſuivit la priſe d'Ira. Tel eſt le récit de Pauſanias, qui n'eſt pas ſans erreur. La ville que je viens de nommer étant tombée au pouvoir de Sparte, la première année de la XXVIIIe olympiade, les Meſſéniens ont dû néceſſairement aller en Sicile au commencement de l'année ſuivante, puiſqu'il n'y eut qu'un hiver d'intervalle entre ces deux événemens. Ce fut d'ailleurs la ſeconde année de la XXXe olympiade, au temps de la priſe de Phigalée, comme Pauſanias le rapporte lui-même, dans un autre endroit de ſon ouvrage, que Miltiade ſe trouva archonte à Athènes *(e)*. Cet écrivain ſe trompe donc & ſe contredit tout-à-la-fois, en parlant du départ de ces Meſſéniens qui étoient la plupart des Pyliens & des Mothonéens *(f)*.

Pendant cette ſeconde guerre, & ſur-tout dans l'eſpace des onze années que dura le ſiége d'Ira, les Meſſéniens ne poſſédoient qu'une portion de leur ancien territoire; ce ne fut qu'à l'attachement des habitans de Pylos & de

(a) Pauſ. *loco ſupra citato.*

(b) . . . . . *hirſutum cor repertum eſt.* lib. XI, cap. XXXVII.

(c) Valer. Max. *lib. I, cap. VIII, ext. 15.* Stephan. Byzan. *in voce* Ἀνδανία, *&c.*

(d) Pauſ. *Meſſ. cap. XXIII.*

(e) Id. *Arcad. cap. XXXIX.*

(f) Id. *Meſſ. cap. XXIV.*

Mothone,

Mothone, qu'ils dûrent la conſervation de la côte occidentale de leur pays (g). En décrivant celle du Péloponnèse, Scylax donne ſeulement trois cents ſtades d'étendue à la partie maritime qu'avoient occupée les Meſſéniens, & compte trois jours de navigation pour parcourir la côte de Laconie (h) : cette dernière province s'étoit donc accrue aux dépens de la Meſſénie que la mer baignoit, ſelon Strabon, l'eſpace de huit cents ſtades (i). Cette différence vient de ce que ce géographe comprend dans la Meſſénie le territoire des Aſinéens & des autres peuples qui ne prirent aucune part à la ſeconde guerre Meſſéniaque. Sparte donna le pays des Mothonéens aux Naupliens de l'Argolide (k). Ces derniers étant ſoumis à la domination Lacédémonienne, & les Aſinéens n'ayant pas tenté de s'y ſouſtraire, leurs villes ſont donc comptées avec raiſon au nombre de celles de la Laconie par Scylax qui en a décrit les côtes, telles qu'elles étoient après la ſeconde guerre Meſſéniaque (l).

C'eſt à l'heureux ſuccès de cette guerre que doit être rapportée, comme le rhéteur Ariſtide le remarque (m), la vraie origine de la grandeur de Sparte & de cette puiſſance qui la rendit enſuite maîtreſſe de la Grèce. Mais les États ne s'accroiſſent ſouvent qu'aux dépens de la félicité de leurs citoyens. A l'époque dont nous parlons, les Lacédémoniens perdirent cette précieuſe égalité que leur ſage légiſlateur avoit tâché d'établir chez eux. Une partie de la nation étant devenue fort riche pendant la ſeconde guerre Meſſéniaque, l'autre ſe trouva réduite à la misère ; elle voulut s'en tirer en demandant le partage des terres (n), ce qui

(g) Pauſ. *Meſſ. cap. XVIII.*
(h) Peripl. *in geogr. min. tom. I, pag. 16, 17.*
(i) Lib. VIII, p. 250.
(k) Pauſ. *Meſſ. c. XXIV.*
(l) Voyez mon Mémoire ſur le périple de Scylax. Je veux parler dans celui-ci, d'Aſines ſituée dans la Laconie, & non d'une ville du même nom, laquelle ſe trouvoit dans l'Argolide.
(m) *Orat. Leuctr. II*, p. 439.
(n) Ariſtot. *polit. lib. V, c. VI.*

donna vraiſemblablement lieu à Tyrtée de compoſer ſon poëme de l'*Eunomie*, pour concilier les deux partis. Un fragment de cet ouvrage nous apprend cette funeſte diviſion des Spartiates.

On a vu qu'après la première guerre, les Lacédémoniens laiſsèrent aux Meſſéniens la jouiſſance de leurs champs à des conditions très-onéreuſes. Ira ayant été priſe, ces malheureux furent encore traités plus durement; on les réduiſit à l'eſclavage comme les Hilotes *(o)* avec leſquels ils furent confondus *(p)*. La ſeule différence qu'il y eut entr'eux, fut que les premiers demeurèrent auprès de leurs tyrans, & que les ſeconds allèrent cultiver la Meſſénie *(q)*.

Un événement remarquable fournit aux victimes de la politique barbare de Sparte, l'occaſion de ſecouer le joug. Cette ville eſſuya un tremblement de terre affreux, le mont Taygète fut ébranlé, une partie de ſon ſommet s'écroula, les rivières ſe débordèrent, & Sparte fut ſubmergée; il ne reſta plus de cette ville que cinq maiſons *(r)*. Les Hilotes & les Meſſéniens coururent auſſi-tôt aux armes; mais ils furent prévenus par Archidame II, qui ayant raſſemblé toutes ſes troupes, ſauva ſa patrie par ſon activité *(ſ)*. Les révoltés ſe retirèrent alors au mont Ithome qu'ils fortifièrent, & où les Thuriades, les Éthéens *(t)* & pluſieurs autres peuples voiſins vinrent les joindre *(u)*. Tantôt vainqueurs & tantôt vaincus, les Lacédémoniens voyant que la guerre traînoit en longueur, & ayant été comme aſſiégés par les Meſſéniens *(x)*, envoyèrent Périclidas demander du ſecours à Athènes.

(o) Pauſ. *Meſſ. cap. XXIV.*

(p) Thucyd. *lib. I, n.° 102.*

(q) Dion. Chryſoſt. *or. de ſervit. pag. 242.*

(r) Plutarch. *in Cim. t. II, p. 128.* Pauſ. *Meſſ. c. XXIV.* Diodore aſſure qu'il périt à Sparte dans ce tremblement de terre, vingt mille perſonnes. *Lib. XI, n.° 63.*

(ſ) Diod. *lib. XI, n.° 64.*

(t) Thucyd. *lib. I, n.° 102.*

(u) Plut. *vit. Cim. p. 128.*

(x) Ὅτε αὐτοὶ ἐπολιορκοῦντο ὑπὸ Μεσσηνίων. . . Xenoph. *Hellen. lib. VI, tom. III, ed. Glaſc. p. 320.*

Éphialte ne vouloit pas qu'on leur en accordât; son sentiment étoit appuyé par des raisons solides & avoué par une sage politique, mais auxquelles la générosité des Athéniens ne leur permit pas de se rendre. Ils envoyèrent à leurs rivaux Cimon avec un corps de troupes *(y)* : à la fin de la campagne, ce général se retira. Les Lacédémoniens pressés de nouveau par leurs ennemis, eurent encore recours à Athènes, & Cimon revint pour les aider à soumettre Ithome. Jaloux de sa valeur, & formant d'injustes soupçons contre les Athéniens, ils le renvoyèrent, & conservèrent seulement leurs autres alliés *(z)*. Cimon fut exilé à son retour : on voulut le rendre responsable d'un affront qui fut la première cause de la guerre du Péloponnèse *(a)*.

Les Messéniens & ceux qui les avoient secondés, ne pouvant plus résister aux efforts opiniâtres de leurs implacables tyrans, se trouvèrent enfin obligés de se rendre. Les Hilotes furent punis de mort, comme étant les auteurs de la révolte, & tous les autres qui avoient pris les armes, eurent la permission de se retirer avec leurs femmes & leurs enfans, hors du Péloponnèse. Il fut encore stipulé que si quelques-uns de ceux-ci y retournoient jamais, ils seroient faits esclaves *(b)*. Tel est le précis de l'histoire de la troisième guerre Messéniaque; il étoit nécessaire de le rapporter avant de fixer l'époque des principaux événemens, & de déterminer le temps que durèrent les hostilités.

Thucydide & Diodore nous apprennent que cette guerre fut de dix ans *(c)*. Ce dernier en rapporte le commencement sous l'archontat de Phædon (ou Apséphion,) la quatrième année de la LXXVIIe olympiade, & la fin à

(y) Plut. *vit. Cim. t. II, p. 128.*
(z) Thuc. *lib. I, n.° 102.* Pauf. *Mess. cap. XXIV.*
(a) Thucyd. *loco citato.*
(b) Thuc. *lib. I, n.° 103.* Diod. *l. XV, n.° 66* Pauf. *Mess. c. XXIV.*
(c) Thucyd. *loco citato.* Diod. *lib. XI, n.° 64.*

la première de la LXXXIe Callias étant archonte. D'après ces dates, Ithome auroit été réduite, quatorze ans après le tremblement de terre, ou neuf ans, si l'on suit Pausanias *(d)*, qui place cet événement sous l'archontat d'Archidémidas, la première année de la LXXIXe olympiade *(e)*. Les calculs qui résultent de ces époques, ne se conciliant point avec la durée de cette guerre, m'obligent de rejeter les sentimens de Diodore & de Pausanias sur l'année du tremblement de terre. Dodwell le rapporte avec raison à la quatrième année de la LXXVIIIe olympiade *(f)* & la quatrième également du règne d'Archidame, roi de Sparte, dans laquelle Plutarque *(g)* nous assure que cette ville essuya le désastre dont nous venons de parler. Neuf ans s'écoulèrent depuis l'année de cet événement jusqu'à l'archontat de Callias, qui tombe à la dixième année de la troisième guerre Messéniaque, quatre cents cinquante-six ans avant J. C.

En adoptant l'opinion de Dodwell, je crois devoir avertir qu'il se trompe sur l'archontat de Phœdon, dont il fixe l'époque à la quatrième année de la LXXVIIIe olympiade. Le P. Corsini a démontré que ce magistrat Éponyme avoit déjà exercé sa charge quatre ans auparavant, c'est-à-dire, la dernière année de la LXXVIIe olympiade, dont il ne vit pas la fin, & dans laquelle Apséphion lui fut subrogé. C'est donc Lysithée qu'on élut archonte la quatrième année de la LXXVIIIe olympiade, comme le savant chronologiste Italien le remarque *(h)*.

Tolmidès, amiral de la flotte Athénienne, établit à Naupacte les principales familles Messéniennes, peu de temps après la réduction d'Ithome *(i)*. Ces nouveaux colons furent d'abord occupés à faire la guerre aux

---

(d) Mess. *cap.* XXIV.

(e) Corsin. *fast. att. tom. III, p. 194, 195.*

(f) *Annal. Thucyd. p. 76, 77.*

(g) *Vit. Cim. p. 128.*

(h) *Fast. att. tom. III, p. 182, 186, 194.*

(i) Isocr. *panath. p. 497.* Diod. *lib. XI, n.° 84.*

Acarnaniens leurs voisins. La perte de la ville d'Œniade & le combat indécis avoient alarmé ces derniers, lorsqu'ayant reçu du secours, ils forcèrent leurs ennemis de se retirer. Les Messéniens s'enfermèrent dans Naupacte, d'où ils firent une sortie si heureuse, qu'ils surprirent & défirent entièrement les assiégeans qui ne pensèrent plus à les inquiéter *(k)*. La guerre du Péloponnèse s'étant alumée, les Athéniens dûrent une partie du succès qu'ils eurent à l'isle de Sphacterie, aux frondeurs Messéniens. La septième année de cette guerre, un détachement venu de Naupacte ravagea la Laconie, & y mit tout à feu & à sang *(l)*.

De pareils outrages ne pouvoient être oubliés par les Lacédémoniens. En effet, Diodore nous apprend, qu'un an avant l'archontat de Lachès, c'est-à-dire sous celui d'Exœnète, la quatrième année de la XCIV.ᵉ olympiade, & pendant qu'Athènes étoit sous le joug des trente tyrans *(m)*, les Messéniens furent chassés non-seulement d'un château qu'ils avoient à Cephallénie, mais encore de Naupacte, par les troupes de Sparte. Ces infortunés se retirèrent alors à Cyrène en Afrique, à Rhégium dans la grande Grèce & en Sicile auprès de Denys *(n)*. C'est sans doute de l'expédition, ou plutôt des différentes hostilités qui précédèrent cette retraite, que Strabon a fait la quatrième guerre Messéniaque *(o)*.

Epaminondas rappela à leur ancien foyer tous les Messéniens dispersés en Europe & en Afrique. Ce grand homme sentant qu'il falloit opposer de puissantes barrières à l'ambition de Sparte, fonda les villes de Messène & de Mégalopolis, après la bataille de Leuctre. La première fut habitée par les Messéniens, la seconde par les Arcadiens.

(k) Pauf. *Meff. cap. XXV.*

(l) Thuc. *lib. II, n.° 26, l. IV, n.° 41.* Pauf. *Meff. cap. XXVI.*

(m) Diod. *lib. XIV, n.° 34.*

(n) Diod. *lib. XIV, n.° 78.* Pauf. *Meff. c. XXVI.*

(o) Τρίτον δὲ καὶ τέταρτον συστῆναί φασι, ἐν ᾧ κατελύθησαν οἱ Μεσσήνιοι. *Lib. VIII, p. 250.*

L'époque de ces deux établissemens remonte à la même année, sous l'archontat de Dyscinète, la troisième année de la CII.e olympiade *(p)*, trois cents soixante-dix ans avant J. C. trois cents cinquante-quatre depuis le sac d'Ithome, deux cents quatre-vingt-dix-sept après la prise d'Ira, quatre-vingt-six ans depuis la capitulation d'Ithome, & trente-un depuis la prise de Naupacte.

Les anciens écrivains de la Grèce ne s'accordent pas cependant sur l'époque du rétablissement des Messéniens. L'orateur Lycurgue suppose que Messène fut peuplée cinq cents ans après les anciens malheurs de ce peuple *(q)*; Dinarque réduit ce nombre d'années à quatre cents *(r)*, Élien à trois cents trente *(s)*, Isocrate à trois cents *(t)*; enfin Pausanias, suivant la correction de Meursius & de Paulmier, à deux cents quatre-vingt-dix-sept. Ce dernier calcul est le seul juste, parce que les années y sont comptées depuis la prise d'Ira. Dinarque & Élien paroissent avoir pris pour époque le sac d'Ithome; mais le premier s'est trompé de quarante-six ans, & le second de vingt-quatre. On ne doit pas toujours s'attendre à une grande exactitude chronologique de la part des orateurs; il est donc inutile, pour concilier leurs différens témoignages, d'avoir recours aux corrections proposées par Meursius *(u)*. Lycurgue n'admet un si grand espace de temps, que pour mieux faire sentir à ses auditeurs la longue durée des malheurs de Messène, & les rapprocher davantage de ceux de Troie qu'il rappelle dans le même endroit de son discours.

Suivant les vues d'Épaminondas, Messène fut bâtie sur le penchant du mont Ithome, de manière que son sommet offroit un emplacement très-propre à bâtir une citadelle, qui fut une des plus fortes places du Péloponnèse. Elle

(p) Pauf. *Mess. c. XXVII.* Diodore rapporte cet événement à la quatrième année de cette olympiade, sous l'archontat de Lysistrate. *Lib. XV, n.° 66.*

(q) *Orat. in Leocr. p. 155.*

(r) *Contr. Dem. p. 99.*

(s) *Var. hist. lib. XIX, c. XLII.*

(t) *In Archid. p. 175.*

(u) *Regn. Lacon. c. XI.*

existoit dès la première guerre Messéniaque, & paroît avoir été près de la ville qui portoit aussi le nom d'Ithome; elle prit celui de Messène, lorsque les Messéniens revinrent dans leur patrie après la bataille de Leuctre. La proximité de l'ancienne Ithome a fait regarder Épaminondas non comme le fondateur, mais comme le restaurateur de Messène, quoiqu'avant lui il n'y eût point de ville qui portât ce dernier nom: les expressions de Plutarque *(x)* & le témoignage de Pausanias *(y)* ne permettent pas de douter de ce fait. Le rétablissement général de la nation Messénienne peut encore avoir donné lieu à cette prétendue réédification ou restauration de la ville, qui devint la capitale de la Messénie : c'étoit Andanie qui l'étoit auparavant, & où les anciens rois de ce pays avoient leur palais *(z)*.

Dans leur long exil, les Messéniens conservèrent leurs coutumes & leur langage; à leur retour ils changèrent la forme de leur gouvernement. Pendant la première guerre Messéniaque, ils étoient sous la puissance des rois; dans la seconde ils n'eurent d'autres chefs que leurs généraux : après la bataille de Leuctre ils adoptèrent une constitution démocratique *(a)*. Des magistrats appelés *Éphores*, dont le premier semble avoir été Éponyme *(b)* & un préteur ou général *(c)* étoient à la tête de la république. Gorgus, fils d'Euclète, la gouverna vraisemblablement en cette dernière qualité, dans des circonstances délicates, au temps de l'invasion des Étoliens *(d)*. Cet homme distingué par sa naissance & ses richesses, s'étoit signalé dans ses premières

(x) In vit. Pelop. t. II, p. 225, 233, vit. Agesil. tom. III, p. 408.

(y) Πρὸ δὲ τῆς μάχης...... ἐν Λεύκτροις καὶ τοῦ οἰκισμοῦ Μεσσήνης τοῦ ἐφ' ἡμῶν ὑπὸ τῇ Ἰθώμῃ, πόλιν οὐδεμίαν πω κληθῆναι πρότερον δοκῶ Μεσσήνην. *Mess. cap. 1.* Strabon dit seulement qu'au temps de la guerre de Troie, Messène, dont la citadelle est Ithome, n'existoit pas. *Lib. VIII, pag. 247.*

(z) Paus. *Mess. cap. 1.*

(a) Polyb. *fragm. t. III, p. 241.*

(b) Ἐν ᾧ καιρῷ Σκίρων δ' ἦν μὲν ἔφορος τότε τῶν Μεσσηνίων. Polyb. *l. IV, t. I, 436.*

(c).......Prætore Dinocrate. *Tit.-Liv. lib. XXXIX, cap. XLIX.* Peut-être Tite-Live donne-t-il le nom de *préteur* au premier ephore.

(d) Polyb. *lib. V, p. 564, 565.*

années aux combats gymniques. Les couronnes qu'il y avoit remportées *(e)*, jointes à sa générosité & aux avantages de sa figure, lui acquirent beaucoup de considération parmi ses concitoyens. On ne remarqua jamais en lui, dit Polybe, cette timidité qui étoit reprochée aux athlètes; il exerça sa charge avec autant d'activité que de prudence *(f)*. Après sa retraite ou sa mort, Messène ne put se garantir long-temps des malheurs de l'oligarchie *(g)*, que l'opulence de quelques particuliers, ou peut-être le trop grand pouvoir des Éphores introduisit nécessairement.

Le roi de Perse voulant engager les Thébains & les Lacédémoniens à faire la paix, les premiers envoyèrent auprès de lui Pélopidas, qui demanda pour principale condition du traité, le maintien des anciennes loix constitutives des peuples de la Grèce, & la conservation de Messène *(h)*. Isocrate composa à cette occasion un discours qu'il adressa à Archidame III, roi de Sparte, dans lequel il cherche à établir les prétendus droits de cette ville sur les Messéniens & leur territoire. Cet orateur ne se montre, selon moi, dans cet ouvrage, ni philosophe, ni bon politique. Il prétend que les Lacédémoniens ayant possédé la Messénie beaucoup plus de temps qu'il n'y en avoit alors que les Perses jouissoient de l'empire, cette province devoit appartenir avec justice au premier de ces peuples. Défendre la tyrannie, & vouloir rendre éternels les malheurs de tout un peuple, est-ce donc une entreprise digne d'un philosophe? augmenter la puissance d'une nation ennemie & rivale de sa patrie, & faire enfin ses efforts pour démontrer la légitimité des usurpations de cette même nation, est-ce le but qu'un bon citoyen & un politique éclairé doivent se proposer? Telle est néanmoins la manière de penser & de raisonner d'Isocrate; elle ne fut sans doute approuvée qu'à Sparte.

(e) A Olympie il fut proclamé vainqueur au Pentathle, & Théron de Bœotie fit sa statue. Pauf. *Eliac. II, cap. XIV.*

(f) Polyb. *exc. de virt. & vit. tom. III, p. 12, 13.*

(g) Id. *lib. IV, t. I, p. 477.*

(h) Plut. *vit. Pelop. t. II, p. 233.*

La

La perte que cette dernière ville fit à la bataille de Mantinée, & la mort d'Epaminondas dans cette fameuse journée, portèrent les Grecs à en venir à un accommodement. Les Lacédémoniens vouloient exclure les Messéniens du traité de paix; mais les Mégalopolitains & les autres Arcadiens les y firent comprendre *(i)*. La protection ou l'entremise d'Artaxerxès ne fut pas inutile dans cette occasion à la liberté de Messène *(k)*.

Pendant la guerre sacrée, les Thébains ne pensèrent pas à se mêler des affaires du Péloponnèse; Sparte en profita pour attaquer les Messéniens, qui, secourus des Argiens & des Arcadiens, rendirent inutiles les efforts de l'ennemi commun *(l)*. Afin d'éviter de retomber dans ses fers, Messène fit alliance avec Philippe *(m)*, qu'elle regarda comme son restaurateur *(n)* & à qui elle dût la possession du temple de Diane-Limnatis *(o)*. Les Messéniens en reconnoissance de ces services, refusèrent d'envoyer comme les autres peuples de la Grèce, des troupes contre ce prince, & ne se trouvèrent point à la bataille de Chéronée *(p)*. Après la mort d'Alexandre fils de Philippe, les Messéniens combattirent pour la liberté des autres Grecs, & se distinguèrent dans la guerre Lamiaque *(q)*.

Bientôt leur ancienne haine contre Sparte se raluma; ils prirent Élis, & en chassèrent la faction Lacédémonienne *(r)*. Ils ne laissoient échapper aucune occasion de vengeance; la première année de la CVII.^e olympiade, sous l'archontat d'Aristodème, ils avoient donné du secours aux Mégalopolitains attaqués par les Spartiates *(s)*, & s'étoient joints contre ceux-ci avec les Argiens & les Sycioniens.

(i) Polyb. *lib. V, p. 479.*
(k) Plut. *vit. Pelop. t. III, p. 233.*
(l) Pauf. *Mess. c. XXVIII.*
(m) Isocr. *ad Phil. pag. 190.* Pauf. *Mess. cap. XXVIII.*
(n) Strab. *lib. VIII, p. 249.*
(o) Tacit. *Annal. l. IV, c. XLIII.*
(p) Polyb. *t. I, p. 478.* Pauf. *Mess. cap. XXVIII.*
(q) Pauf. *loco citato.*
(r) Pauf. *cap. XXVIII.*
(s) Diod. *l. XVI, n.° 39.*

Après la mort d'Antigone, & vers le commencement de la seconde guerre punique *(t)*, c'est-à-dire à la troisième année de la CXXXIX.^e olympiade, deux cents vingt-un ans avant J. C. les Étoliens vinrent ravager la Messénie. Aratus se hâte d'y porter du secours; mais toujours malheureux, il est défait à Carphyes *(u)*. Ce général ayant fait ensuite alliance avec Philippe, fils de Démétrius roi de Macédoine, la paix fut conclue avec les Étoliens, la quatrième année de la CXL.^e olympiade. Les Messéniens exigèrent dans le traité l'évacuation de Phigalée *(x)*.

Il est vraisemblable que Messène s'étoit jointe à la ligue Achéenne, avant l'irruption des Étoliens, & immédiatement après la prise de Mégalopolis *(y)*, dont Cléomène, roi de Sparte, s'empara la première année de la CXXXIX.^e olympiade *(z)*, Hyperbathes étant général ou préteur de la ligue Achéenne, deux cents vingt-quatre ans avant J. C.

Philippe étant entré dans la Laconie, invita les Messéniens de s'unir à lui: en conséquence ils s'empressèrent de seconder ce prince dans ses entreprises; mais ayant été défaits à Glympes par un corps de Spartiates & de mercénaires aux ordres de Lycurgue, ils furent contraints de se retirer chez eux à travers l'Argolide. Cette défaite doit encore être rapportée à la seconde année de la CXL.^e olympiade, pendant la magistrature d'Épérate, préteur des Achéens. Lycurgue qui commandoit les Lacédémoniens,

---

(t) Polyb. *tom. I.*

(u) Plut. *vit. Arat. t. V, p. 360.* Plutarque nous dit que Timoxène étant préteur, Aratus désigné son successeur, avança de cinq jours, pour donner bataille, le temps de sa magistrature, lequel commençoit chez les Achéens, au lever des Pléïades, *(Polyb. t. I, lib. IV, p. 486)* c'est-à-dire, au 11 mai, avant le solstice d'été, d'où l'on comptoit l'année olympique. Ainsi Timoxène étant en charge la troisième année de la XXXIXe olympiade, avant la fin de laquelle Aratus lui succéda, la bataille de Carphyes s'est donnée la deux cents vingt-unième année avant J. C. ce qui répond au dernier sémestre de la troisième année, & au premier de la quatrième de cette même olympiade.

(x) Polyb. *tom. I, p. 476.*

(y) Pauf. *Mess. cap. XXIX.*

(z) *Vid.* Polyb. *lib. II, tom. I, p. 239, &c.*

s'enfuit la même année chez les Étoliens *(a)*; il avoit pris les rènes du gouvernement aussi-tôt après la mort de Cléomène, arrivée en Égypte l'année précédente *(b)*.

Deux factions, les riches ou principaux citoyens & le peuple, menaçoient par leurs divisions Messène d'une ruine prochaine. Aratus n'oublia rien pour ramener les esprits & les concilier; lorsque Philippe, que l'adulation avoit déjà corrompu, arriva dans cette ville, & y souffla le feu de la discorde. Il demandoit aux riches qui étoient en possession de la magistrature, s'ils n'avoient pas des loix pour réprimer une vile populace, & aux chefs du peuple s'ils n'avoient pas des mains pour se défaire de leurs odieux tyrans. Ces pernicieux discours ne firent que trop d'impression; tous les magistrats, & plus de deux cents notables citoyens furent massacrés *(c)*. Ithome, par cet événement, fixé à la quatrième année de la CLXI.[e] olympiade, tomba au pouvoir de Philippe. Cette place importante lui fut livrée par la faction victorieuse; il ne tarda pas néanmoins à la rendre par les sages conseils d'Aratus, & refusa même d'y laisser une garnison, comme l'en sollicitoit Démétrius de Phares *(d)*.

Cet infame courtisan, après avoir été la cause de la mort d'Aratus, ne manqua pas l'occasion de faire renaître à Philippe l'envie de posséder Ithome. Les Messéniens ne voulant point y consentir, ce prince ravagea tout leur pays, & y commit d'horribles cruautés *(e)*. Démétrius se chargea de surprendre cette place où il entra pendant la nuit; mais le lendemain au point du jour, les habitans de Messène conduits par Ethidas, fondirent sur les troupes Macédoniennes, en tuèrent une partie, & précipitèrent le reste du sommet du mont Ithome. Démétrius perdit

(a) Polyb. *l. V, t. I, p. 600.*
(b) Id. *lib. IV, p. 484.*
(c) Plut. *vit. Arat. t. V, p. 362.*
(d) Id. *pag. 363.* Polyb. *exc. lib. VII, tom. II, pag. 89, 90.*
(e) Polyb. *exc. de virt. & vit. tom. III, p. 17, 18.*

la vie dans cette action *(f)*, qui paroît être postérieure d'un an à la mort d'Aratus *(g)*, & devoir ainsi être placée dans la préture de Cycliadès, la troisième année de la CXLII.^e olympiade, deux cents dix ans avant J. C. Nous ne pouvons nous dispenser de relever ici une faute de Pausanias sur la surprise d'Ithome, qu'il attribue à Démétrius, fils de Philippe, petit-fils du premier Démétrius *(h)*. Les détails dans lesquels il entre à ce sujet, ne laissent aucun doute sur sa méprise, ni aucun moyen de l'en disculper, en l'attribuant aux copistes, ou aux éditeurs.

En entrant dans la confédération Achéenne, les Messéniens assurèrent leur liberté, & se garantirent de la tyrannie de Nabis, qui avoit surpris leur ville. La même nuit qu'il y pénétra, Philopœmen vola à leur secours; n'ayant pu persuader Lysippe, général de la ligue, de s'y porter, il s'avança lui-même à la tête d'un corps de volontaires, & chassa le tyran *(i)*. Cet exploit est donc de la magistrature de Lysippe, qui tombe à la troisième année de la CXLIV.^e olympiade.

De nouvelles dissentions agitant les Messéniens, ils se séparèrent de la ligue Achéenne; pour les contraindre d'y rentrer, Diophane qui en étoit le général, la première année de la CXLVII.^e olympiade, ravagea leur territoire, & assiégea leur ville. Ils députèrent alors à Lucius Quintius Flamininus, qui après la défaite de Philippe, étoit devenu l'arbitre de la Grèce. Ce général Romain enjoignit à Diophane de lever le siége, & aux Messéniens de rappeler les citoyens exilés, & de se réunir aux Achéens *(k)*.

(f) Polyb. *t. I, pag. 279.* Strab. *l. VIII, p. 249.* Pauf. *Meff. c. XXVIII, XXXII.*

(g) Je m'éloigne, sur la date de cette mort, de la plupart des chronologistes, pour adopter le sentiment de Bayer. Voyez les preuves qu'il en donne, *Fast. Achaic.* §. 4.

(h) Δημήτριος ὁ Φιλίππου τοῦ Δημητρίου, *&c.* Pauf. *Meff. c. XXVIII.*

(i) Pauf. *Meff. c. XXIX.* Plut. *in phil. p. 387; in reip. ger. præc.* t. II, p. 817, *ubi legend.* Νάβιδος, *pro* Ἄγιδος.

(k) Tit.-Liv. *lib. XXXVI, cap. XXXI.*

Cette union ne fut pas de longue durée; Dinocrate, homme puissant & ambitieux, engagea Messène sa patrie, à se séparer encore de la ligue: cette démarche lui fut inspirée par la haine qu'il avoit conçue contre Philopœmen. Ce général & Lycortas marchèrent chacun à la tête d'un corps de troupes pour ravager la Messénie. Dinocrate repoussa Lycortas & battit Philopœmen, qui tomba entre les mains de son ennemi: emmené prisonnier, ce grand homme est mis à mort la seconde année de la CXLIX.e olympiade, cent quatre-vingt-trois ans avant J. C. par ordre de Diocrate *(l)*.

Lycortas fut chargé l'année suivante d'en tirer vengeance; il entra dans le territoire de Messène, avec projet de mettre tout à feu & à sang. Les habitans de cette ville consternés, lui demandèrent la paix, par le conseil d'Apollodore & d'Epænete qui avoient été députés de la part des Bœotiens, pour les y porter *(m)*. Dinocrate & une partie de ses complices évitèrent leur supplice, en se donnant eux-mêmes la mort; les autres furent livrés avec la citadelle de Messène entre les mains des Achéens, qui lapidèrent tous leurs prisonniers sur le tombeau de Philopœmen *(n)*.

Cet acte de barbarie ayant assouvi la vengeance des Achéens, ils reçurent de nouveau, par le conseil de Lycortas, les Messéniens dans leur ligue *(o)*. Après cet événement, il n'est presque plus fait mention de ce dernier peuple dans l'histoire: on sait seulement que, lorsque la confédération Achéenne fut détruite par les Romains, Mumius donna à Messène la possession du temple de Diane-Lymnatis, dont cette ville fut ensuite privée par Marc-Antoine, quoiqu'elle eût suivi son parti, par haine contre les Lacédémoniens qui avoient épousé la cause d'Auguste *(p)*.

(l) Plut. *vit. Philop. tom. II, p. 395.* Pauf. *cap. XXIX.*

(m) Polyb. *exc. legat.* tom. II, p. 646, 647.

(n) Plut. *vit. Philop. p. 395, 396.*

(o) Polyb. *exc. leg.* t. II, p. 648.

(p) Tacit. *Annal. l. IV, c. LXIII.*

Celui-ci parut d'abord ne pas oublier cette démarche; il mit au pouvoir des Spartiates Phares qui obéissoit alors aux Messéniens *(q)*. Mais ne se ressouvenant bientôt plus de ces griefs, le maître de Rome ne voulut point s'opposer au décret du sénat qui maintenoit Messène dans la jouissance du temple de Diane-Lymnatis *(r)*: les Lacédémoniens la revendiquoient, & jugeant par leur animosité des sentimens d'Auguste, ils avoient cru qu'il seroit favorable à leur prétention. Le jugement de cette affaire se trouve fixé à la vingt-cinquième année avant J. C.

Le procès que les Naupliens suscitèrent aux Messéniens sous le règne de Trajan, ne se termina pas aussi heureusement que celui dont nous venons de parler; Messène fut obligée de laisser jouir Nauplie de ses loix & de sa liberté *(s)*. Depuis cette perte, cette première ville n'est plus connue dans les annales de la Grèce; son ancienne rivale ne l'est guère davantage: la haine de l'une & de l'autre paroît avoir été ensevelie sous leurs propres ruines. Aujourd'hui les descendans des Messéniens & des Spartiates réunis & confondus même sous le nom de Maniotes, se sont retirés dans les montagnes de la Morée, où l'amour de l'indépendance les maintient contre les forces de l'empire Ottoman. Heureux! si cet amour n'étoit pas souillé chez eux par l'esprit de brigandage & par des actes fréquens de cruauté.

(q) Pauf. *Meff. c.* XXXI.

(r) Tacit. *loco citato.*

(s) Pauf. *Meff. c.* XXXV.



MÉMOIRE
SUR
QUELQUES ÉPOQUES DES ASSYRIENS.
Par M. LARCHER.

LE royaume d'Aſſyrie a été l'un des plus anciens, des plus puiſſans & des plus vaſtes empires du monde. Son origine & ſa fin ſont encore couvertes d'épaiſſes ténèbres, que les chronologiſtes modernes ont tenté de diſſiper à l'aide du flambeau de la critique. J'en pourrois citer un grand nombre. M. Fréret, l'un des plus ſavans hommes qu'ait eu cette Compagnie, les a tous éclipſés. Son Mémoire laiſſe cependant bien des choſes à deſirer : on admire ſon érudition & la dextérité avec laquelle il emploie ſes matériaux; mais après une lecture réfléchie, on n'eſt pas pleinement convaincu. Feu M. le préſident Bouhier a traité auſſi de la chronologie des rois d'Aſſyrie dans ſes Recherches & Diſſertations ſur Hérodote, ouvrage trop peu connu, quoiqu'il mérite de l'être plus que la plupart des écrits qui ont paru ſur cette matière. Ce ſavant a ſu tirer en général un excellent parti du peu qu'a dit Hérodote ſur les Aſſyriens; mais il ne me paroît point avoir été auſſi heureux dans ce qu'il a emprunté des autres auteurs anciens. J'ai cru par cette raiſon que ce ne ſeroit pas un travail inutile d'examiner de nouveau ce qu'ont dit ces illuſtres Écrivains, & de tâcher de répandre un nouveau jour ſur cette partie de l'hiſtoire ancienne.

Lû le 15 Novembre 1782.

Ctéſias avoit écrit l'hiſtoire de l'empire d'Aſſyrie; ſon ouvrage eſt perdu, & il ne nous en reſte que les extraits de Photius & quelques fragemens épars en divers auteurs. Cet écrivain n'a pas joui d'une grande réputation parmi les anciens; ſa véracité a été ſuſpecte & même il a été

ouvertement accusé de mensonge. Cependant cette accusation ne me paroît, ainsi qu'à M. Fréret, porter que sur les merveilles & les prodiges qu'il raconte; & ceux même d'entre les anciens qui le jugent indignes de croyance dans les faits de physique, suivent son témoignage pour l'histoire d'Assyrie, soit que ce fût le seul guide qu'ils eussent, Hérodote ayant dit peu de choses de cet empire, soit que ce guide leur parût plus sûr que les autres Écrivains. Ctésias a été suivi par Diodore de Sicile & quelques autres auteurs. Castor, Céphalion, Alexandre Polyhistor, Æmilius-Sura, Velléius-Paterculus, Jules Africain, Moïse de Chorène, Eusebe, le Syncelle, &c. suivent quelquefois Ctésias, & souvent ils s'en écartent. On ignore les sources où ils ont puisé, & cette ignorance laisse des doutes sur l'authenticité de leurs récits; mais s'ils diffèrent sur l'époque du commencement de cet empire, ils conviennent tous qu'il finit sous Sardanapale, quoiqu'ils ne soient pas d'accord sur le temps où ce prince a péri. La diversité de leurs opinions a enfanté différens systèmes, & les modernes qui ont tenté de les concilier, ont imaginé que plusieurs princes avoient porté le nom de Sardanapale, que Ninive avoit été prise plusieurs fois, & ne s'accordent pas plus sur les époques de ces différentes prises, que sur la révolte des Mèdes qui opéra une révolution étonnante dans le système des gouvernemens Asiatiques. Si parmi tant de sentimens divers, il ne me paroît pas possible de fixer l'origine de cet empire, du moins il me semble qu'on peut déterminer avec une sorte de certitude que la défection des Mèdes, suivie de la première prise de Ninive, est arrivée sous Sardanapale; que ce prince est seul de ce nom, que le royaume d'Assyrie ne fut pas alors éteint, & qu'il ne le fut que par Cyaxares, qui prit Ninive pour la seconde fois, près d'un siècle & demi après la première prise de cette ville. Ce Mémoire se partage naturellement en deux parties. Dans la première, je prouverai qu'il n'y a eu qu'un seul prince du nom de Sardanapale, pendant le règne

règne duquel les Mèdes se révoltèrent, & je fixerai l'époque de cette défection. Dans la seconde, je démontrerai que Ninive, qui avoit déjà été prise par Arbaces, le fut pour la seconde fois par Cyaxares, & que depuis elle ne s'est pas relevée de cette chute.

PREMIÈRE PARTIE.

Il n'y a eu en Assyrie qu'un prince du nom de Sardanapale; *les Mèdes se révoltent sous ce prince; époque de cette révolte.*

Les anciens conviennent unanimement que Ninive a été prise sous Sardanapale; s'ils ne sont pas d'accord sur la durée qu'ils donnent à l'empire d'Assyrie, il ne s'ensuit pas qu'il y ait eu plusieurs princes du nom de Sardanapale, qui aient vécu à des époques très-différentes les unes des autres.

Ctésias paroît avoir eu communication des archives de Perse: ses ouvrages ne sont point venus jusqu'à nous; mais Diodore de Sicile a fait une espèce d'abrégé des six premiers livres de son histoire. Le récit de Diodore doit donc être regardé comme étant celui de Ctésias lui-même; voici de quelle manière il s'exprime: « Sardanapale *(a)*, le trentième depuis Ninus fondateur de la monarchie, & « le dernier roi des Assyriens, surpassa tous les princes ses « devanciers en mollesse & en lâcheté. » Il parle ensuite de la défection des Mèdes & des Babyloniens, des combats que livrèrent à Sardanapale Arbaces & Bélésis, du siége de Ninive & de la prise de cette ville, suivie de la mort de ce prince. Il ne fait mention nulle part ailleurs d'un autre roi de ce nom; il ne connoissoit donc, ainsi que Ctésias, d'autre Sardanapale que celui sous qui Ninive fut prise.

(a) Diodor. Sicil. *lib. II*, §. 23, *p. 136*. Le texte de Diodore est altéré: je le rétablirai dans la suite de ce Mémoire.

Eusèbe *(b)* fait mention au premier livre de ſes chroniques, que Thonos, ſurnommé *Concoleros*, en grec Sardanapale, a régné vingt ans; qu'il a bâti dans le même jour, ou plutôt dans le même *(c)* temps, les villes de Tarſe & d'Anchiale. Le royaume d'Aſſyrie a été détruit la vingtième année de ce prince qui étoit nommé par quelques-uns *Thonos Concoleros.* Ce chronographe paſſe enſuite à Diodore de Sicile dont il rapporte les paroles. Cet écrivain ne reconnoît donc, ainſi que Ctéſias & Diodore, qu'un ſeul Sardanapale, & le même que celui de ces deux hiſtoriens; & de plus, il fixe *(d)* la fondation de Tarſe & d'Anchiale à la ſeptième année de ce prince.

Le Syncelle dit la même choſe dans ſa *(e)* chronographie, ſoit qu'il l'ait copiée d'Eusèbe, ſoit qu'il l'ait priſe dans quelqu'autre auteur, à cela près qu'il ne donne à Sardanapale que quinze ans de règne.

On lit dans *(f)* Arrien, qu'Anchiale avoit été bâtie par Sardanapale roi d'Aſſyrie; que près des murs de cette ville on voyoit le tombeau de ce prince, ſur lequel il étoit repréſenté battant des mains, comme on le fait dans les applaudiſſemens publics, avec cette inſcription en vers Aſſyriens: ΣΑΡΔΑΝΑΠΑΛΟΣ Ο ΑΝΑΚΥΝΔΑΡΑΞΟΥ ΠΑΙΣ ΑΓΧΙΑΛΟΝ, ΚΑΙ ΤΑΡΣΟΝ ΕΝ ΗΜΕΡΑΙ ΜΙΑΙ ΕΔΕΙΜΑΤΟ ΣΥ ΔΕ Ω ΞΕΝΕ ΕΣΘΙΕ ΚΑΙ ΠΙΝΕ ΚΑΙ ΠΑΙΖΕ ΩΣ ΤΑΛΛΑ ΑΝΘΡΩΠΙΝΑ ΟΥΚ ΟΝΤΑ ΤΟΥΤΟΥ ΑΞΙΑ.

Athénée rapporte *(g)* une partie de cette inſcription avec cette addition, qui eſt abſolument néceſſaire pour le ſens: *ἀλλὰ νῦν τέθνηκεν.* « Sardanapale, fils d'Anacyndaraxe, a
» bâti dans le même temps les villes d'Anchiale & de Tarſe;

(b) Euſeb. chronicôn *lib. I, pag. 32.*

(c) Je traduis *ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ*, dans le même temps, & non, dans le même jour, 1.° parce qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un prince, quelque puiſſant qu'on le ſuppoſe, ait pu faire bâtir dans le même jour deux grandes villes; 2.° parce que Saint Jérôme a rendu ces mots, *in eodem tempore.*

(d) Euſeb. chronic. canon. *pag. 146.*

(e) Syncelli chronograph. *p. 165.*

(f) Arriani, *de exped. Alexandri lib. II, cap. V, pag. 114 & 115.*

(g) Athen. deipnoſoph. *l. XII, cap. VII, pag. 529.*

cependant il est mort : pour vous, étranger, mangez, buvez, divertissez-vous, car toutes les choses humaines ne valent pas cela. » Ces dernières paroles doivent s'accompagner d'un geste qui exprime le peu de cas que faisoit Sardanapale de toutes les choses humaines : aussi étoit-il représenté dans cette attitude, au rapport de *(h)* Strabon, d'Athénée & de Suidas.

Ce Sardanapale d'Arrien & d'Athénée a fondé les villes d'Anchiale & de Tarse, & a vécu dans la mollesse : donc c'est le même prince que celui de Ctésias & de Diodore. La dénomination de fils d'Anacyndaraxe ne doit arrêter personne ; si dans les listes des rois d'Assyrie ce nom ne se retrouve point, ce ne peut être une raison suffisante pour en conclure, avec M. le président Bouhier, que c'est un Sardanapale différent des précédens. Tout le monde sait que les rois de l'Orient portoient plusieurs noms : le même prince qui est appelé *Salmanasar* dans le quatrième livre des Rois *(i)*, est nommé *Asénaphar* dans Esdras *(k)*.

On voyoit *(l)* aussi près des murs de Ninive un monument de Sardanapale, dans lequel reposoient ses cendres, avec une inscription en caractères Assyriens, dont le sens étoit : « J'ai régné, & tant que j'ai vu la lumière du soleil j'ai bu, j'ai mangé, j'ai fait l'amour, sachant que la vie est courte, qu'elle est sujette à beaucoup de vicissitudes & de malheurs, & que d'autres jouiront des biens que je laisserai. Je me suis, par cette raison, conduit ainsi tous les jours de ma vie. »

Cette inscription ne portoit point le nom de Sardanapale, mais puisqu'il étoit avéré par la tradition qu'elle avoit été faite pour lui, & qu'elle s'accorde très-bien avec ce que l'on raconte de sa vie, je crois qu'on peut assurer qu'elle

---

(h) Strab. *lib. XIV, pag. 672, Athen. loco superiùs laudato.* Suidas, *voce* Σαρδανάπαλος

(i) Lib. IV, Reg. cap. XVIII, N. 3, cap. XVIII, N. 9.

(k) Esdras, *lib. I, cap. IV, N. 10.*

(l) Athen. deipnosoph. *lib. XII, cap. VII, pag. 529 & 530.*

le regarde. Mais si elle le concerne, comment peut-on supposer que ce prince est différent de celui des auteurs dont j'ai parlé plus haut? je n'en vois aucune raison, à moins que l'on ne dise que son tombeau étant près des murs de Ninive, il ne pouvoit être celui dont fait mention Arrien, parce que le sien étoit près des murs d'Anchiale. Mais il n'est point dit dans le passage d'Arrien, que les cendres de Sardanapale reposassent sous le monument qu'on lui avoit dressé près de cette ville, & l'on sait qu'on élevoit des cénotaphes aux princes en différens endroits de leurs États. Eh! qu'y a-t-il de plus naturel que d'imaginer que la reconnoissance ait engagé les habitans d'Anchiale à ériger un monument à Sardanapale qui étoit leur fondateur? Amyntas, cité par *(m)* Athénée, ajoute que le tombeau qui étoit proche de Ninive, fut détruit par Cyrus quand il fit le siége de cette ville: cela peut très-bien être. Ce monument, qui n'avoit été élevé qu'après la retraite des Mèdes & des Babyloniens, fut sans doute épargné par Cyaxares lors de la seconde prise de Ninive: cette ville ne fut pas vraisemblablement entièrement détruite par ce prince; il en resta quelque petite partie qu'on eut soin de fortifier. M. Fréret *(n)* prétend que Cyrus n'a jamais assiégé cette place: mais M. le président Bouhier *(o)* remarque très-bien que si l'histoire ne parle pas de ce siége, cela vient de ce qu'elle passe avec rapidité sur les circonstances de la destruction des empires de Médie & de Babylone; qu'elle se contente de raconter les principaux faits; qu'elle laisse en arrière la plupart des conquêtes qui dûrent précéder celle de Babylone; & qu'ainsi il n'est point étonnant qu'elle ait passé sous silence le siége d'une place qui étoit alors peu importante.

Moïse de Chorène ne met également qu'un seul prince

(m) Athen. deipnosoph. *loco laudato.*

(n) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *tom. V,* Mém. *pag. 378.*

(o) Dissertat. sur Herod. *chap. XXI §. 6, page 223.*

du nom de Sardanapale dans la liste des rois d'Assyrie, soit qu'il l'ait extraite de Ctésias, ou de Maribas de Catine, homme savant dans les lettres grecques & chaldéennes, qui ayant été recommandé par *(p)* Valarsaces roi d'Arménie, à Arsaces le Grand, roi des Parthes, son frère, eut communication des archives royales, & rapporta en Arménie l'histoire des plus anciens temps, traduite du chaldéen *(q)* en grec, par ordre d'Alexandre. Maribas de Catine vivoit l'an 137 avant notre ère, & Moïse de Chorène, au *(r)* IV.[e] siècle. Moïse de Chorène *(s)* s'accorde avec Ctésias sur la révolte d'Arbaces, qu'il nomme Varbaces, sur les victoires de ce satrape qui finit par détruire l'empire d'Assyrie, & sur la fin malheureuse de Sardanapale. Comme cet historien passe rapidement sur tout ce qui ne regarde pas proprement l'Arménie, il omet la plupart des circonstances rapportées par Diodore, pour faire mention de Paræus, prince d'Arménie, dont n'a point parlé ce dernier historien, & qui ayant rendu des services signalés au Mède Arbaces, fut décoré du titre de roi.

Alexandre, surnommé *Polyhistor,* parle *(t)* d'un Sardanapale qui fut assiégé dans Ninive, & se brûla avec ses trésors. Cette particularité suffit pour prouver à toute personne non prévenue l'identité de ce Sardanapale avec celui de Ctésias, de Moïse de Chorène & des autres auteurs ci-dessus nommés. Cependant, comme ce passage est prodigieusement altéré, tous les critiques ont essayé, à l'envi l'un de l'autre, de le corriger, afin de s'en servir pour appuyer leurs systèmes. Je ne l'examinerai point ici,

---

(p) Moïses Chorenensis, *lib. I, c. VII, p.* 21.

(q) Id. *ibid. cap. VIII, pag.* 23.

(r) Moïse de Chorène, *(lib. III, cap. LXV, p.* 321*)* étoit fort vieux la dernière année de Véramus, roi de Perse, puisqu'il écrit en ce temps-là: *ego enim senex sum, valetudine infirmâ.* Il avoit alors, au moins, soixante-dix ans. La dernière année de Véramus & la première d'Isdegarde, est de l'an 440 de notre ère: il étoit donc né vers l'an 370.

(s) Id. *ibid. cap. XX, pag.* 55 *&* 56.

(t) Syncelli chronograph. *p.* 210.

me réservant d'en parler plus amplement dans la seconde partie.

Velléïus-Paterculus *(u)* s'énonce de la manière la plus claire : « l'empire de l'Asie, dit-il, que les Assyriens avoient » possédé mille soixante-dix ans, passa aux Mèdes. Le Mède » Arbaces l'enleva à Sardanapale leur roi, qui perdit la vie : » celui-ci étoit un prince efféminé, & le trente-troisième » de père en fils depuis Ninus & Sémiramis fondateurs de Babylone. »

Il est donc constant que ce Sardanapale est celui de Ctésias & de tous les auteurs cités plus haut. Cependant il a plu à M. Fréret de compter trois princes de ce nom, & voici sa manière de raisonner. Ctésias *(x)* donne à l'empire d'Assyrie treize cents soixante ans de durée, Castor douze cents quatre-vingts, & Velléïus mille soixante-dix ; ces trois auteurs conviennent que cet empire finit par un prince du nom de Sardanapale : donc il y a eu trois princes de ce nom & trois grandes révolutions arrivées dans cet empire. Cette conséquence ne me paroît pas juste ; je conclurois plutôt que ces auteurs s'accordent tous sur une seule & même révolution arrivée dans le même temps & sous le même prince, & qu'ils diffèrent seulement sur la durée qu'ils donnent à cet empire, Ctésias en faisant remonter l'origine quatre-vingts ans plus haut que Castor, & Castor deux cents dix ans avant l'époque assignée par Velléïus.

M. Fréret ne s'étant pas contenté de prouver en général qu'il y avoit eu trois Sardanapales, tâche d'appuyer son sentiment par des preuves directes. « Callisthènes, dit-il, » dans son histoire de Perse, reconnoissoit qu'il y avoit eu » deux rois de ce nom, l'un courageux & actif, l'autre mou & efféminé ». Ce sont les termes de Suidas & je n'en puis disconvenir. Je ne dirai pas avec la plupart des anciens,

(u) Velleïus-Paterculus, *lib. I, cap. VII.*

(v) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *tome V,* Mém. *pag. 374, &c.*

que les écrivains de la ſuite d'Alexandre ont raconté une infinité de fables, que leurs ouvrages ont été décriés, qu'ils ne méritent aucune confiance; mais je demande ſi d'après ce ſimple énoncé, on peut avancer que Calliſthènes ait parlé dans ſon hiſtoire de Perſe, de deux princes Aſſyriens du nom de Sardanapale, ou de deux princes d'une autre nation quelconque. On ne pourra jamais décider cette queſtion qu'on n'ait recouvré cette hiſtoire. Mais je veux qu'il ait voulu parler de deux rois d'Aſſyrie: le cénotaphe élevé à Sardanapale près des murs d'Anchiale, peut lui en avoir impoſé; il peut très-bien avoir penſé qu'un prince qui s'étoit brûlé dans ſon palais, ne pouvoit être le même que celui qu'il croyoit inhumé en Cilicie.

« Clitarque *(y)*, continue *(z)* M. Fréret, diſoit au quatrième livre de ſon hiſtoire d'Alexandre, que Sardanapale après avoir été chaſſé du trône, étoit mort de vieilleſſe, ce qui ne convient guère au Sardanapale dont parle Diodore après Ctéſias, puiſque celui-ci périt dans l'embrâſement de ſon palais ».

Je ne répéterai point ce que j'ai dit ſur le peu de confiance que méritent les écrivains de l'hiſtoire d'Alexandre; je me contenterai d'obſerver que ſi l'on admettoit cette manière de raiſonner, il faudroit auſſi dire qu'il y a eu deux Cyrus fondateurs de la monarchie des Perſes, puiſqu'Hérodote le fait périr dans une bataille contre les Maſſagètes, tandis qu'il eſt mort dans ſon lit & au milieu de ſa cour, ſelon Xénophon. Si quelques différences, même très-conſidérables entre les divers hiſtoriens, ſuffiſoient pour prouver qu'il y a eu deux ou trois princes de même nom, on groſſiroit infiniment la liſte de tous les princes de l'antiquité, & même celle des princes des États les plus modernes. On peut employer le même moyen contre la

(y) Athen. deipnoſoph. *lib. XII, pag. 530.*

(z) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres *tom. V,* Mém. *pag. 376.*

troisième preuve de M. Fréret, qui prétend que, selon Athénée, Sardanapale ayant été vaincu par Arbaces, envoya ses trois fils à Ninive, tandis que Diodore assure que ce prince les avoit envoyés à Cotta, satrape de Paphlagonie.

J'ai répondu plus haut à la quatrième preuve que tire M. Fréret d'un passage d'Amyntas, cité par Athénée; Il est par conséquent inutile de m'y arrêter, ainsi qu'à celle qu'il emprunte du passage d'Alexandre Polyhistor, dont j'ai parlé ci-dessus, & sur lequel je m'étendrai davantage dans la seconde partie.

M. le président Bouhier *(a)* prétend qu'il y a eu en Assyrie deux rois du nom de Sardanapale, & s'appuie pour le prouver, sur le même passage de Callisthènes, cité par Athénée, qu'avoit allégué M. Fréret. J'ai réfuté cette assertion, & ma réponse à M. Fréret suffit. M. Bouhier assure aussi qu'il y eut à Babylone un prince nommé Sardanapale, qui est le même que Nabopolassar, père de Nabuchodonosor: M. Fréret en fait au contraire le troisième Sardanapale, roi d'Assyrie. J'ai prouvé plus haut qu'on ne pouvoit rien inférer de ce passage d'Alexandre Polyhistor, parce qu'il étoit extrêmement défiguré, & j'ai promis d'en parler plus amplement dans la seconde partie de ce Mémoire. Je me contenterai d'observer ici que si le prince qu'Alexandre Polyhistor nomme Sardanapale, est le même que Nabopolassar, roi de Babylone, comme le prétend M. Bouhier, d'après le Syncelle & Polyhistor, le fragment de cet auteur devient d'une telle obscurité, qu'il n'est pas possible d'en tirer aucun sens.

Après avoir prouvé qu'il n'y avoit eu qu'un seul prince du nom de Sardanapale, il faut fixer le temps où il a vécu, celui de la défection des Mèdes & de la première prise de Ninive.

(*a*) Recherches & dissertations sur Hérodote, *chap. XXI, §. 1, p. 213 & 214.*

Il me paroît impoſſible de répondre aux difficultés ſans nombre que préſentent l'hiſtoire & la chronologie de ces temps anciens, ſi l'on n'admet point que Ninive a été priſe deux fois; la première du temps de Sardanapale, par les armes réunies du Mède Arbaces & de Béléſys, ſatrape de Babylone, appelé *Baladan*, *Bélithan*, par quelques-uns, & *Nabonaſſar* par quelques autres; la ſeconde par Cyaxares, roi des Mèdes. Tous *(b)* les auteurs aſſurent unanimement que Béléſys, ſatrape de Babylone, aida Arbaces à prendre cette ville. Hérodote ne contredit point ce récit, & s'il ne l'appuie pas de ſon témoignage, du moins il n'avance rien qui puiſſe l'infirmer; il *(c)* ſe contente de dire que les Mèdes ſe révoltèrent les premiers, & que leur exemple fut ſuivi par les autres peuples. Tous les hiſtoriens s'accordent en effet à dire qu'Arbaces, indigné d'obéir à un prince auſſi efféminé que Sardanapale, réſolut de ſe révolter, & qu'il communiqua ſes deſſeins à Béléſys, ſatrape de Babylone, dont il avoit gagné l'amitié. Peut-être Hérodote a-t-il voulu dire ſeulement qu'Arbaces avoit conçu le premier le projet de la révolte, & qu'il fut ſecondé par le ſatrape de Babylone.

Après pluſieurs actions où Sardanapale ſe montra en homme de cœur, & fit voir que le genre de vie qu'il avoit embraſſé, étoit plutôt l'effet de ſon goût pour les plaiſirs, que de ſon incapacité naturelle, Ninive fut priſe, & il aima mieux ſe brûler avec ſes tréſors, que de tomber vif entre les mains de ſes ennemis. Arbaces qui avoit été l'auteur de cette entrepriſe, diſpoſa des gouvernemens ou ſatrapies. Parœrus *(d)* eut en partage l'Arménie avec le titre de roi, & Béléſys la Babylonie. Je ne puis aſſurer ſi ces rois ſe reconnurent tributaires des Mèdes, ou s'ils

(b) Ctéſias, Diod. Sicil. *tom. I, lib. II*, §. *24 & ſeq. p. 139, &c.* Agathias, *lib. II, pag. 63*. Syncelli chronograph. *pag. 205*. Jo. Tzetz *Chiliad. III, 426.*

(c) Herodot. *lib. I, 95.*

(d) Moſes Chorenenſ. *l. I, cap. XX, pag. 55 & 56.*

furent indépendans : il est à présumer qu'Arbaces, content d'avoir détruit, ou plutôt considérablement affoibli l'empire d'Assyrie, n'osa imposer un tribut à des princes qui avoient contribué avec zèle à une révolution qui l'affranchissoit lui-même de toute gêne, & qu'il n'étoit pas sûr d'offenser, sur-tout tandis qu'ils avoient les armes à la main.

Hérodote ne détermine pas précisément l'époque de ces événemens ; cependant il en dit assez pour la faire reconnoître de tout lecteur attentif & qui appellera à son secours les anciens monumens. Il est certain qu'il fixe la fin du premier empire d'Assyrie à la défection des Mèdes, & qu'il assure que cette défection fut suivie de celle des autres peuples qui lui étoient soumis. L'époque célèbre de Nabonassar est celle de la liberté des Babyloniens : ces peuples n'auroient jamais songé à l'établir tandis qu'ils gémissoient dans les fers des Assyriens ; elle ne paroît avoir été instituée que dans la vue d'éterniser leur bonheur. La première année de cette époque est 747 avant notre ère ; c'est donc celle où ils s'affranchirent du joug des Assyriens. Si les Babyloniens ont secoué le joug cette année, les Mèdes, qui les ont devancés, l'ont fait l'année précédente, c'est-à-dire, en 746. L'indépendance de ces deux nations est démontrée par le passage d'Hérodote, ci-dessus rapporté.

Joseph Scaliger *(e)* prétend que Nabonassar se révolta contre les Mèdes & non contre les Assyriens ; mais les Mèdes, à peine sortis de l'esclavage, n'étoient pas en état de soumettre d'autres peuples, & l'anarchie qui suivit de près leur défection, étoit un obstacle invincible à leurs conquêtes : d'ailleurs, aucun écrivain n'a jamais avancé que les Babyloniens aient été en aucun temps dépendans des Mèdes.

M. Schroéer, qui *(f)* convient de la défection des

(e) Josephi Scaligeri animadvers. in Euseb. *p. 64;* Canon. Isagogic. *lib. II, p. 138.*

(f) Imperium Babylonis & Nini, *sect. III,* §. *4, pag. 174.*

Babyloniens, recule celle des Mèdes après la défaite de Sanacharib, & lorſque Déjocès monta ſur le trône de Médie. Mais Hérodote *(g)* aſſure que ces peuples s'étoient révoltés long-temps auparavant, & qu'une aſſez longue anarchie, que cet hiſtorien appelle *anomie*, parce que les loix n'étoient nullement reſpectées, avoit précédé le règne de Déjocès.

L'époque de la défection des Mèdes que je viens de fixer par l'ère de Nabonaſſar, eſt confirmée par Velléius-Paterculus. *Inſequenti tempore*, dit *(h)* cet hiſtorien, *imperium Aſiaticum ab Aſſyriis, qui id obtinuerant annis MLXX, tranſlatum eſt ad Medos, abhinc annos fermè DCCLXX. Quippe Sardanapalum eorum regem, mollitiis fluentem & nimium felicem malo ſuo, tertio & triceſimo loco ab Nino & Semiramide, qui Babylona condiderant, natum, ita ut ſemper ſucceſſor regni paterni foret filius, Arbaces Medus imperio vitâque privavit.*

Velléius prend dans ſon hiſtoire, pour point fixe, le conſulat de M. Vinicius-Quartinus, qui eſt de l'an 4743 de la période Julienne, & 30 de notre ère; la révolte d'Arbaces eſt donc, ſelon cet hiſtorien, de l'an 3973 de la période Julienne, & ſept cents quarante-un ans avant notre ère. Cette date ſe rapporte, à ſept ans près, à celle que l'on infère du récit d'Hérodote & de l'ère de Nabonaſſar; elle eſt donc auſſi juſte qu'on peut raiſonnablement l'exiger, lorſqu'il eſt queſtion de temps auſſi reculés, & lorſque l'on eſt auſſi deſtitué que nous le ſommes de monumens anciens. Juſte-Lipſe entreprend de prouver dans ſes commentaires ſur Velléïus, la fauſſeté de cette date, parce qu'elle eſt poſtérieure à la fondation de Rome, dont cet hiſtorien parle enſuite; mais eſt-il démontré que Velléius ait voulu s'aſtreindre rigoureuſement à l'ordre chronologique, & qu'il ne s'en ſoit jamais écarté? Toute

(g) Herodot. *lib. I, §. 95, 96 & 97.*

(h) Velleïus Paterc. *lib. I, cap. VI, pag. 21 & 22.*

la teneur du commencement de ſon hiſtoire eſt une preuve du contraire, & en voici une à laquelle il eſt difficile de ſe refuſer. Après avoir parlé de l'inſtitution *(i)* des jeux olympiques, il paſſe à l'établiſſement des archontes annuels, qui eſt de la première année de la XXIV.e olympiade, & ramène tout de ſuite le lecteur à la VI.e olympiade, remarquable, ſelon cet écrivain, par la fondation de Rome. D'ailleurs, quand une époque quelconque coïncide avec l'époque du même fait, rapportée par un autre auteur, ce concert doit faire regarder la première comme n'étant point altérée, & comme étant celle que cet auteur avoit en vue. Eh! de quel droit après tout changer un texte ſur une vaine ſuppoſition? Scaliger *(k)* approuvoit cette correction; mais il ne le faiſoit que parce que cette date, ainſi corrigée, s'accordoit avec celle d'Euſebe. Cependant il eſt avéré que ce dernier écrivain ne ſuivoit pas religieuſement ſes guides, & qu'il prenoit la liberté de changer leurs textes, quand ils contrediſoient ſes opinions; c'eſt ce que lui a reproché *(l)* le Syncelle. M. Fréret, l'un des plus ſavans hommes qu'ait eu cette compagnie, s'appuyant ſur la raiſon de Juſte-Lipſe, & ſur d'autres de même nature, changeoit cette *(m)* date en celle de 947, qui convenoit mieux aux époques qu'il croyoit avoir précédemment établies. J'ai prouvé que la correction de Juſte-Lipſe n'étoit pas admiſſible; il s'enſuit donc que celle de M. Fréret ne l'eſt pas davantage. Quant à l'accord qui ſe trouve entre celle que propoſe ce ſavant, & les époques qu'il croit avoir fixées, il me ſemble qu'on eſt en droit de lui dire qu'il n'eſt point permis de plier les auteurs à un ſyſtème favori, mais qu'il faut plier ſon ſyſtème au texte de ces auteurs; ou plutôt qu'il ne faut

---

(i) Vell. Paterc. *lib. I, cap. VIII, pag. 29.*

(k) Canon. Iſagogic. *III, pag. 320.*

(l) Syncelli Chronograph. *p. 35, 40, 62, 63, 67, 68, 69 & paſſim.*

(m) Mémoires de l'Acad. des Inſcript. *tom. V,* Mém. *p. 369.*

établir un ſyſtème que d'après le témoignage exprès des anciens auteurs les plus généralement reconnus pour des hommes dignes de foi.

Ces deux témoignages ſont encore appuyés de celui d'Æmilius-Sura. Ce perſonnage nous eſt abſolument inconnu ; il paroît ſeulement par le fragment que rapporte Velléius, qu'il avoit compoſé *(n)* les annales du peuple Romain. Ce fragment qui ſe trouve dans l'hiſtoire de Velléius, a été ſuſpecté par la plupart des commentateurs, parce qu'il n'a aucune liaiſon, ni avec ce qui précède, ni avec ce qui ſuit. Cependant, lorſqu'on fait attention que le commencement de cette hiſtoire eſt plein de lacunes, & qu'on y remarque des tranſpoſitions, on n'eſt plus ſurpris de rencontrer ce fragment dans une place qui ne lui convient point. On n'a donné juſqu'à préſent que deux éditions exactes de Velléïus-Paterculus, la première par Rhénanus, à Bâle, en 1520, *in-fol.* la ſeconde par M. Ruhnken à Leyde, en 1779, *in-octavo.* Le ſavant éditeur de cette dernière édition, n'a pas oſé retrancher le paſſage d'Æmilius-Sura, parce qu'il ſe faiſoit une eſpèce de religion de repréſenter exactement l'édition de Rhénanus, témérairement abandonnée par tous les éditeurs ſuivans ; mais il l'a fait imprimer en caractères italiques, & entre crochets, parce qu'il le croyoit ſuppoſé. Cependant, ſi on le place tout de ſuite après ces mots, *Arbaces Medus imperio vitâque privavit,* on remarquera de la ſuite dans ce fragment, & dans ce que dit Velléïus des Aſſyriens. Quoi qu'il en ſoit, ce fragment eſt précieux, & le voici tel qu'il ſe trouve dans cet hiſtorien. *Æmilius (o) Sura de annis populi Romani : Aſſyrii principes omnium gentium rerum potiti ſunt ; deinde Medi, poſtea Perſæ, deinde Macedones. Exinde duobus regibus Philippo & Antiocho, qui à Macedo-*

(n) Velleïus Paterc. *lib. I, cap. VI, pag. 24.*

(o) Idem, ibidem.

nibus oriundi erant, haud multò post Carthaginem subactam, devictis, summa imperii ad populum Romanum pervenit. Inter hoc tempus, & initium regis Nini Assyriorum, qui princeps rerum potitus est, intersunt anni MDCCCCXCV.

Æmilius-Sura nous apprend que les Assyriens, les Mèdes, les Perses & les Macédoniens avoient été les maîtres de l'Asie dix-neuf cents quatre-vingt-quinze ans, lorsque les Romains s'en emparèrent. Mithridate avoit été battu par les Romains l'an 66 *(p)* avant notre ère: Tigrane s'étoit soumis la même année à Pompée; mais la conquête de l'Asie ne fut achevée qu'en 63, après la mort de Mithridate, & lorsque Pompée eut terminé la guerre contre Arétas, roi des Arabes, qu'il eut pris Jérusalem & qu'il eut établi roi Hyrcan en la place d'Aristobule, qu'il emmena à Rome avec ses fils.

Ce point est incontestable, & M. Fréret en convient lui-même. Alexandre & ses successeurs occupèrent l'Asie deux cents soixante-six ans. Les Perses régnèrent deux cents trente ans. Je donne deux cents trente ans à leur domination, parce que Cyrus subjugua la Médie en 559, & parce qu'il est question dans l'époque d'Æmilius-Sura, des Mèdes & non des Babyloniens. L'empire des Mèdes a duré cent quatre-vingt-neuf ans, y compris l'état d'anomie; cela se prouve par le passage d'Hérodote, comparé avec le canon des rois de Babylone de Ptolémée, & le passage de Velléius. Ces trois nombres 266, 230 & 189, ajoutés ensemble, font 685, lesquels étant retranchés de 4651, année de la période Julienne où la conquête de l'Asie fut achevée par les Romains, on aura 3966. Si l'on veut avoir l'année avant J. C. on n'a qu'à ajouter 685 à 63, terme de cette époque, & l'on obtiendra 748, qui est précisément l'année que j'ai fixée à la révolte des Mèdes, d'après les autorités alléguées plus haut. S'il pouvoit encore

---

(p) Ce fut sous le consulat de Lucius-Tullius & d'Æmilius-Lépidus, l'an de Rome 688. *Dio-Cassius,* lib. XXXVI, §. 25 & 32, p. 101 & 105.

reſter quelque doute, l'unanimité de trois écrivains de cette force ſuffiroit, à mon avis, pour le lever. M. Fréret a mieux ſenti que perſonne l'importance du fragment d'Æmilius-Sura, & c'eſt le pivot ſur lequel roule ſa diſſertation; il s'en eſt ſervi pour concilier les trois principaux ſyſtèmes ſur l'origine du royaume d'Aſſyrie : voyons s'il a été auſſi heureux qu'il le croyoit dans l'application qu'il en a faite.

Ce *(q)* ſavant prenant pour baſe de ſon ſyſtème, cette époque de *(r)* 1968, raiſonne ainſi : le royaume de Ninive ayant été détruit en 608, il a duré treize cents ſoixante ans; ce qui s'accorde bien avec Diodore qui le fait de treize cents ſoixante-dix ans, ſelon *(ſ)* Ctéſias, *pag. 135*, & de plus de quatorze cents ans, *pag. 142*. Pour accorder ce calcul d'une manière encore plus juſte, M. Fréret ſuppoſe, malgré la réclamation de Diodore, que cet auteur a compris dans la date de 1400, le règne de Bélus, en tout ou en partie.

Ce ſavant ſuppoſe gratuitement que l'empire d'Aſſyrie finit en 608. Hérodote, Ctéſias, Velléius, Moïſe de Chorène, &c. terminent tous ſa durée par la révolte d'Arbaces: or, c'étoit cette révolte qu'il falloit fixer. Il eſt vrai que cet empire ſubſiſta encore cent quarante-cinq ans depuis cette révolte; mais comme il n'eut point le même éclat,

(q) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *t. V*, Mém. *p. 372*.

(r) M. Fréret aſſigne dix-neuf cents ſoixante-huit ans à l'époque d'Æmilius-Sura, & dans ſa note dix-neuf cents cinq, parce que Conringius, dit-il, prétend dans ſes *Adverſaria chronologica, cap. VII*, que les manuſcrits de Velléïus portent cette dernière date. Mais il eſt certain que tous les manuſcrits de cet auteur ne ſont que des copies de celui de l'abbaye de Murbach en Alſace, que repréſente fidélement l'édition de Rhénanus de 1520, négligée par les éditeurs qui ſont venus après lui, mais ſuivie avec la plus ſcrupuleuſe attention par M. Ruhnken, dans l'édition qu'il a donnée en 1779: ainſi M. Fréret auroit dû faire remonter l'empire d'Aſſyrie deux mille cinquante-huit ans avant notre ère.

(ſ) Tous les manuſcrits, ainſi que l'édition de M. Weſſeling, la plus exacte de toutes, portent, *page 135*, treize cents ſoixante, & *page 142*, plus de treize cents.

que les Mèdes & les Babyloniens lui enlevèrent la meilleure partie de ses provinces, que ces deux royaumes firent beaucoup de bruit en Asie, il n'est point étonnant que Diodore ait regardé, d'après Ctésias, la révolte d'Arbaces comme le terme de l'empire d'Assyrie.

Mais, pour en revenir à Æmilius-Sura, il ne raisonnoit pas de la manière que le faisoit raisonner M. Fréret; il disoit : les Assyriens, les Mèdes, les Perses & les Macédoniens avoient possédé l'empire de l'Asie dix-neuf cents quatre-vingt-quinze ans, lorsque les Romains en devinrent les maîtres par la mort de Mithridate, en 63.

Il falloit, pour avoir la juste durée que donnoit Æmilius-Sura à l'empire d'Assyrie, soustraire de dix-neuf cents quatre-vingt-quinze, celle de la domination des Mèdes, des Perses & des Macédoniens, sur l'Asie, & non adapter cette époque à la prise de Ninive par Cyaxares, à laquelle cet auteur n'avoit point pensé.

La domination des Macédoniens a commencé à la mort de Darius, fils d'Arsame, en 329, & a duré deux cents soixante-six ans; celle des Perses date de 559, & a subsisté deux cents trente ans. Je sais que Cyrus ne conquit Babylone que vingt ans après; mais puisqu'Æmilius-Sura parle dans son époque, des Mèdes & non des Babyloniens, il faut prendre nécessairement le commencement de la domination des Perses, de l'année où ce prince battit Astyages : or cette année tombe à l'an 4155 de la période Julienne, cinq cents cinquante-neuf ans avant notre ère. Si l'empire des Mèdes date de leur révolte, comme cela est certain, & si la victoire d'Arbaces est de l'an 3966 de la période Julienne, sept cents quarante-huit ans avant J. C. comme je l'ai déjà prouvé & comme je le prouverai encore, cet empire a subsisté cent quatre-vingt-neuf ans. Si l'on ajoute maintenant les trois nombres qui constituent la durée de ces trois États, on aura 685, lesquels étant ôtés de 1995, il restera 1310 pour la durée de l'empire d'Assyrie; ce qui revient au calcul de Diodore de Sicile qui lui assigne

assigne plus de treize cents ans, & n'est inférieur à celui de Ctésias que de cinquante ans. Æmilius-Sura donnoit donc treize cents dix ans de durée à l'empire d'Assyrie, comme je viens de le prouver, & faisoit remonter cet empire à l'an de la période Julienne 2656, deux mille cinquante-huit ans avant notre ère. En déduisant 1310 de 2058, on aura 748, qui est précisément l'année que j'ai assignée à la révolte d'Arbaces d'après Hérodote, le canon des rois de Babylone par Ptolémée, & Velléius-Paterculus.

M. Fréret trouvoit *(t)* aussi de la conformité entre le canon de Castor & Hérodote; voici sa manière de procéder : « Si l'on compte, disoit-il, les douze cents quatre-vingts ans de durée que Castor donne aux Assy- « riens, de l'année 1968, le règne de ce Ninus, posté- « rieur à Sardanapale, par où il terminoit le canon des rois « d'Assyrie, tombera à l'année 688 avant l'ère chrétienne: « or cette même année 688, est celle où commence l'em- « pire des Mèdes sur la haute Asie, selon Hérodote. Cet « empire ayant duré cent vingt-huit ans, jusqu'au com- « mencement du règne de Cyrus, comme on l'a vu plus « haut, ou jusqu'à l'année 560, les premières conquêtes « de Déjocès sur les Assyriens, c'est-à-dire celles de l'Ar- « ménie & de la Cappadoce ou Syrie blanche, sont de « l'an 688. Cette conformité entre le calcul de Castor & « celui d'Hérodote est trop parfaite pour être attribuée au « hasard seul ».

Cette conformité ne me paroît nullement fondée : 1.° l'époque de l'empire des Mèdes sur la haute Asie n'est pas de l'an 688, mais 748, comme on l'a vu plus haut; 2.° Hérodote ne donne pas aux rois Mèdes cent vingt-huit ans de règne seulement, mais cent vingt-huit, sans y comprendre le temps que Cyaxares fut tributaire

(t) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *t. V*, Mém. *p. 372*.

des Scythes *(u)*. *Ἄρξαντες τῆς ἄνω Ἅλυος ποταμοῦ Ἀσίης ἐπ' ἔτεα τριήκοντα καὶ ἑκατὸν δυῶν δέοντα, παρὲξ ἢ ὅσον οἱ Σκύθαι ἦρχον.*

Il eſt donc prouvé que le canon de Caſtor n'eſt nullement conforme à l'idée que s'étoit faite Hérodote de la durée de l'empire d'Aſſyrie. D'ailleurs, il me paroît illuſoire de ſouſtraire 1280, durée que donne Caſtor à cet empire, de 1968, ou plutôt de 2058, époque aſſignée à ſon origine par Æmilius-Sura. Il falloit convenir que c'étoient deux chronologies très-différentes, dont il y avoit cependant un terme commun, je veux dire la révolte d'Arbaces, qui étant ſecondé par les Babyloniens, prit la ville de Ninive. Cette ville ne fut point alors détruite, & l'empire d'Aſſyrie ne fut point abſolument renverſé; mais ſa gloire, comme je l'ai déjà obſervé, fut tellement éclipſée qu'il ne fut preſque plus compté par les hiſtoriens au nombre des grandes puiſſances de l'Aſie. Je dis *preſque plus*, parce que l'Écriture-ſainte & Hérodote parlent encore de rois d'Aſſyrie poſtérieurs à l'époque de cette révolte. J'ai prouvé que cette révolte étoit de l'an de la période Julienne 3966, ſept cents quarante-huit ans avant notre ère. Si M. Freret avoit voulu avoir l'époque du commencement de l'empire d'Aſſyrie ſelon Caſtor, il auroit dû ajouter 748 à 1280, durée de cet État ſuivant ce chronologue, & il auroit trouvé 2686 de la période Julienne, deux mille vingt-huit ans avant notre ère; ce qui lui auroit fait voir qu'Æmilius-Sura faiſoit remonter le commencement de l'empire d'Aſſyrie, trente ans plus haut que Caſtor.

M. Fréret prenant *(x)* toujours pour baſe de ſon ſyſtème 1968, qu'il regarde comme l'époque du commencement de cet empire, ſuivant Æmilius-Sura, tâche d'y faire cadrer celle que donne Velléius à ſa durée,

(u) Herodot. *lib.* §. *130.*

(x) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *t. V,* Mém. *pag. 573.*

& voici comme il raisonne : « Si les mille soixante - dix ans de Velléius ont commencé l'an 1968, ils ont fini l'an 898, « & c'est à cette année qu'il faut placer la révolte des pays « tributaires de l'Assyrie : donc la durée du royaume des « Mèdes est, selon Velléius, de trois cents trente-huit ans. « Justin lui en donnoit trois cents cinquante; Jules-Africain « deux cents quatre - vingt - trois ; Eusèbe deux cents « soixante-un ; le calcul de Velléius ne diffère de celui de « Justin que de douze ans, différence légère & à laquelle « on ne doit pas s'arrêter : donc la révolte des Mèdes est « de 898 ».

La véritable époque de l'origine de l'empire d'Assyrie est, selon Æmilius - Sura, 2058, & non 1968, comme le vouloit M. Fréret. Si les mille soixante - dix ans de Velléius avoient commencé à cette époque, ils auroient fini l'an 988, & c'est à cette année qu'il faudroit placer la révolte des Mèdes : donc la durée du royaume des Mèdes seroit, selon Velléius, de quatre cents trente ans. Si Justin lui en donnoit trois cents cinquante, comme l'avance M. Fréret, le calcul de Velléius différeroit de quatre-vingts ans de celui de Justin, & non de douze, comme le prétendoit le même savant : donc la révolte des Mèdes seroit de 988, & non de 898 suivant le même savant.

Il y avoit une manière d'envisager ce sujet qui me paroît bien simple, tandis que celle de M. Fréret ne tend qu'à l'obscurcir & à l'embrouiller. Ces deux chronologies essentiellement différentes, ne pouvoient être mises en parallèle. Velléius pouvoit se comparer avec lui-même : il avoit fixé la date de la fin de l'empire d'Assyrie. En remontant de cette date jusqu'à 1070, on auroit trouvé celle qu'il assignoit au commencement de cette monarchie; mais M. Fréret qui s'étoit bien aperçu que cette date lui étoit absolument contraire, a mieux aimé la corriger que de changer son système. Velléius place la révolte d'Arbaces

l'an de la période Julienne 3973, sept cents quarante-un ans avant notre ère. Si l'on retranche 1070 de l'année de la période Julienne, & qu'on l'ajoute à l'année avant J. C. on aura 2903 de la période Julienne, & 1811 avant notre ère. Le royaume des Mèdes ayant été détruit en 4155 de la période Julienne, cinq cents cinquante-neuf ans avant J. C. il n'a duré, selon Velléius, que cent quatre-vingt-deux ans: donc il y a entre cet auteur & Justin une différence réelle de cent soixante-huit ans, & non de douze, comme le vouloit M. Fréret.

Ce savant *(y)* continue: « Ctésias, Castor & Velléius » s'accordent tous trois à commencer l'empire d'Assyrie au » règne de Ninus. S'ils sont si différens entr'eux dans la » durée qu'ils assignent à la monarchie Assyrienne; si Ctésias » lui donne treize cents soixante ans, Castor douze cents » quatre-vingts, & Velléius mil soixante-dix, c'est qu'ils ne » finissent pas au même prince. Ctésias comptoit quarante » rois, comme il paroît par le canon de Jules Africain; » Castor en comptoit trente-six; Eusèbe, qui en met autant, » fait profession de suivre Castor; Velléius ne compte que » trente-trois rois d'Assyrie: ainsi, quoique tous trois finissent » la liste des rois d'Assyrie par un prince nommé Sardanapale, » il est visible qu'ils donnent ce nom à trois princes diffé- » rens. J'ai observé plus haut que le Sardanapale de Castor » ne pouvoit être celui de Ctésias, puisqu'après lui, il y » avoit encore eu des rois à Ninive, au lieu que la mort » du Sardanapale de Ctésias, avoit été suivie de la subversion » de Ninive, la ville ayant été détruite, & les habitans dispersés dans la Mésopotamie & la Médie ».

Si ces trois écrivains, qui finissent la liste des rois d'Assyrie par un prince nommé Sardanapale, donnent ce nom à trois rois différens, il doit s'ensuivre, selon M. Fréret, que Ninive a été prise trois fois, puisqu'ils

---

(y) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *tom. V,* Mémoires, *pag. 374 & 375.*

assurent tous que cette ville a été subjuguée sous Sardanapale. Or, ce savant prétend lui-même que cette ville n'a été prise que deux fois, la première par le Mède Arbaces, la seconde par Cyaxares: d'ailleurs, la manière de raisonner de M. Fréret me paroît bien étrange. Ctésias, dit-il, donne treize cents soixante ans de durée à la monarchie Assyrienne, Castor douze cents quatre-vingts, Velléius mil soixante-dix: donc ces trois auteurs, dit M. Fréret, ne finissent pas au même prince. Cette conséquence me paroît pécher évidemment contre les règles d'une saine logique; & d'ailleurs, elle est contredite par ces trois historiens. Diodore de Sicile, qui fait profession de suivre Ctésias dans tout ce qu'il raconte des Assyriens, s'exprime ainsi: « Sardanapale *(z)*, le trentième depuis Ninus, fondateur de la monarchie, & le dernier roi des Assyriens, « surpassa tous les princes ses devanciers en mollesse & en « lâcheté ». Il parle ensuite de la défection des Mèdes & des Babyloniens, des combats qu'ils livrèrent à ce prince, & finit par le siége & la prise de Ninive.

Castor termine, il est vrai, le canon des rois d'Assyrie par Ninus. « Nous *(a)* avons commencé, dit-il, notre chronographie à Ninus, & nous la finissons par Ninus, successeur « de Sardanapale ». Si ce chronographe termine son canon par Ninus, c'est qu'il étoit fils de Sardanapale, ou du moins de la même maison. Les princes qui lui succédèrent étant étrangers à la famille royale, & la nouvelle monarchie n'étant plus, pour ainsi dire, que l'ombre de la précédente, il n'avoit pas jugé à propos d'en donner la suite: d'ailleurs, le récit de cet auteur ne détruit pas la prise de Ninive sous Sardanapale. On sait par Ctésias, que ce prince avoit fait sortir de Ninive un de ses enfans: ce fut lui sans doute qui revint à Ninive après la retraite des Mèdes & des Babyloniens; peut-être même lui rendirent-ils la couronne,

---

(z) Diodor. Sicil. *lib. II, §. 23, pag. 136.*

(a) Syncelli chronograph. *pag. 205 & 206.*

à la charge de leur payer tribut, suivant l'usage qui s'observoit alors assez communément dans l'Orient.

Velléius est aussi précis que Diodore. « L'empire de
» l'Asie, dit cet *(b)* historien, que les Assyriens avoient
» possédé pendant mil soixante-dix ans, fut transféré aux
» Mèdes, il y a environ sept cents soixante-dix ans. Le Mède
« Arbaces l'enleva avec la vie à Sardanapale leur roi. Ce
» prince efféminé, trop heureux pour son malheur, étoit le
» trente-troisième descendant de père en fils de Ninus &
Sémiramis, fondateurs de Babylone ».

Ces passages prouvent manifestement que ces auteurs finissoient leurs listes par le même prince; il est certain qu'ils la commençoient tous par Ninus. La différence qui se remarque dans leurs calculs, ne provient donc que du plus grand ou du moindre nombre de princes intermédiaires qu'ils comptoient entre Ninus & Sardanapale, ou de la plus grande ou plus courte durée qu'ils assignoient au règne de chacun de ces princes. Ctésias reconnoissoit un plus grand nombre de rois que Castor, & Velléius en comptoit moins que Castor, soit que Velléius & Castor aient omis quelques princes, ou que Ctésias ait ajouté des noms de princes imaginaires : peut-être même Ctésias s'accorde-t-il plus avec Velléius qu'on ne le croit communément; car si le canon de Jules-Africain compte quarante rois d'après cet auteur, il n'en est pas moins certain que Céphalion *(c)*, chronologiste estimé, assure que Ctésias n'en reconnoît que vingt-trois. Ce nombre me paroît visiblement altéré; mais il n'est pas vraisemblable qu'il le soit dans les deux chiffres qui le composent; il est plus naturel de penser qu'il l'est dans le premier seulement, & qu'il faut lire 33 au lieu de 23. 1.° Ce changement est confirmé par *(d)* Velléius, qui dit positivement que Sardanapale

(b) Vell. Patercul. *lib. I*, §. *6*, *pag. 21 & 22.*
(c) Syncelli chronographia. *pag. 167*, C.
(d) Vell. Patercul. *lib. I*, §. *6*, *pag. 22.*

étoit le trente-troisième roi, *tertio & trigesimo loco ab Nino.* 2.° Il est encore appuyé par un passage de Diodore. « Les autres *(e)* rois vécurent de même que Ninyas, & se succé- « dèrent de père en fils jusqu'à Sardanapale pendant trente « générations ». Je sais que Diodore ne *(f)* compte que trente rois depuis Ninus, au commencement du §. *23*, & à la fin *(g)* du §. *28*; mais il est évident que le premier passage étant conforme à celui de Velléius, doit servir à corriger les deux autres. Indépendamment de cette raison, cet auteur se contrediroit manifestement, ce que l'on ne peut supposer, sur-tout lorsque ces contradictions ne sont éloignées l'une que d'une page, l'autre que de quatre au plus. Il est très-aisé de rétablir le texte de cet historien, sans y faire un grand changement. Diodore avoit dit au §. *21*, que Sardanapale étoit le trentième roi depuis Ninyas; pour faire accorder cet auteur avec lui-même, je lis aux §. *23* & *28*, ἀπὸ Νινύου au lieu de ἀπὸ Νίνου, changement léger, où il n'y a qu'une seule lettre d'ajoutée, lettre qui a pu aisément être omise par les copistes.

On pourroit cependant m'objecter qu'Eusèbe *(h)*, qui copie Diodore, compte trente-cinq rois; mais cette leçon, toute vicieuse qu'elle est, sert à confirmer la véritable de Diodore, puisqu'elle prouve que dans l'exemplaire qu'avoit Eusèbe sous les yeux, il y avoit un nombre au-dessus de trente: peut-être ce nombre étoit-il fautif dans l'exemplaire d'Eusèbe; peut-être l'erreur ne vient-elle que de la négligence de ce chronologiste. Je ne dirai rien sur ce que le Syncelle *(i)* assure aussi, que Diodore

---

(e) Παραπλησίως δὲ τούτῳ (Νινύᾳ) καὶ οἱ λοιποὶ βασιλεῖς, παῖς παρὰ πατρὸς διαδεχόμενος τὴν ἀρχήν, ἐπὶ γενεὰς τριάκοντα ἐβασίλευσαν, μέχρι Σαρδαναπάλου. Diodor. Sicul. *lib. II*, §. *21*, *t. I*, *pag. 135*, *33*.

(f) Σαρδανάπαλος δὲ τριακοστὸς μὲν ὢν ἀπὸ Νίνου. Id. ibid. §. *23*, *p. 136*, *78*.

(g) Ἡ μὲν οὖν ἡγεμονία τῶν Ἀσσυρίων ἀπὸ Νίνου διαμείνασα μὲν τριάκοντα γενεάς, ἔτη δὲ πλείω τῶν χιλίων καὶ τριακοσίων, ὑπὸ Μήδων κατελύθη. Id. ibid. §. *28*, *pag. 142*, *24*.

(h) Euseb. chronic. *pag. 32*.

(i) Syncelli chronographia, *p. 165*, D.

comptoit trente-cinq rois, parce qu'il est avéré qu'il ne fait, en cet endroit que copier Eusèbe.

Le Sardanapale de Castor, dit *(k)* M. Fréret, ne peut être celui de Ctésias, puisqu'après lui il y avoit encore eu des rois à Ninive, au lieu que la mort du Sardanapale de Ctésias avoit été suivie de la subversion de Ninive. Cette objection ne me paroît pas aussi forte qu'elle l'a paru à ce savant. Castor a eu raison de mettre d'autres rois à Ninive après la prise de cette ville sous Sardanapale; l'histoire sacrée & la profane sont d'accord sur ce point, & je le prouverai dans ma seconde partie: quant à Ctésias, on peut assurer qu'il se trompe, lorsqu'il avance que la destruction de Ninive suivit la mort de Sardanapale. Il savoit que Ninive avoit été prise dans ce temps-là par Arbaces & Bélésys; la monarchie Assyrienne avoit perdu depuis cette prise beaucoup de son ancienne splendeur, & n'étoit plus comptée parmi les grands États de l'Asie; de son temps, Ninive étoit détruite: il ne lui en fallut pas davantage pour conclure qu'elle l'avoit été aussitôt après la mort de Sardanapale. Par conséquent, quoique Castor suppose qu'il y a eu un autre roi qui a succédé à Sardanapale, & que Ctésias finisse à ce dernier prince la liste des rois d'Assyrie, il ne s'ensuit pas que le Sardanapale de Castor soit différent de celui de Ctésias.

Le premier roi d'Assyrie, dont parle l'Écriture, est Phul, ou Pul, selon le texte Hébreu. Si elle ne fait aucune mention des princes qui le précédèrent, c'est que les Israëlites n'eurent aucun démêlé avec eux. Ce prince me paroît être le même que les Grecs ont appelé Sardanapale. Premièrement, le temps de Sardanapale & de Phul se rapporte très-bien. Zacharie, légitime héritier du royaume d'Israël, avoit été tué par Sellum, & celui-ci *(l)* par Manahem. Ce prince, qui n'étoit monté sur le trône que

(k) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *tom. V,* Mém. *p. 375.*

(l) Reg. *IV,* cap. *XV,* ℣. *8, 13, 14.*

par

par un aſſaſſinat, aliéna par ce crime le cœur de ſes nouveaux ſujets: la manière barbare & pleine d'inhumanité, dont il les traita, le rendit encore plus odieux. Chancelant ſur ſon trône, il ne crut pouvoir s'y affermir, qu'en ſe mettant *(m)* ſous la protection de Phul, roi d'Aſſyrie, & en ſe rendant ſon tributaire. Manahem s'empara de la couronne l'an 771 avant notre ère. Il tâcha de ſe ſoutenir par ſes propres forces le plus long-temps qu'il lui fut poſſible, & n'appela à ſon ſecours le roi d'Aſſyrie qu'à la dernière extrémité; ce ne peut donc être que vers la troiſième ou la quatrième année de ſon règne, c'eſt-à-dire, en 768, ou 767 avant notre ère. Sardanapale venoit alors de monter ſur le trône d'Aſſyrie; en effet, il périt l'an 748, comme nous l'avons prouvé, & *(n)* Eusèbe lui donnant vingt ans de règne, il s'enſuit qu'il avoit ſuccédé à la couronne en 768. On pourroit m'objecter que ce prince étoit tellement adonné à ſes plaiſirs, que bien loin de ſonger à s'agrandir, il ne s'occupoit pas même de ce qui ſe paſſoit chez ſes voiſins. On peut répondre que l'expédition contre les Iſraélites n'étoit pas de ſa nature aſſez difficile, pour le détourner de la vie molle & efféminée à laquelle il s'étoit voué. Peut-être la fit-il ſans ſortir de ſon palais, & par l'entremiſe de ſes généraux; & ſi l'on trouve dans l'Écriture, *veniebat Phul rex Aſſyriorum in terram*, il ne s'enſuit pas néceſſairement que Phul ſoit venu en perſonne dans le royaume d'Iſraël; toutes les actions d'un général étant attribuées au prince qui lui a donné ſa miſſion.

Secondement, les noms de Phul, qui dans le texte hébreu eſt Pul, & de Sardanapale, ſe reſſemblent beaucoup. On ſait que ſardan eſt, dans la langue Aſſyrienne, une épithète qui revient au mot *prince;* tel eſt le ſenti-

---

(m) Reg. IV, xv, N, 19 & 20. Joſeph. Antiquit. Jud. *lib. IX, cap. XI, pag. 500.*

(n) Euſeb. chronic. can. *pag. 146.*

ment de *(o)* Scaliger & de *(p)* Martinius: ainſi Sardanpal eſt le roi Pal ou Pul. L'identité de temps & de nom prouve donc que ce prince, que l'Écriture nomme Pul, eſt le même que l'hiſtoire profane appelle Sardanapale.

Après avoir prouvé qu'il n'y avoit eu en Aſſyrie qu'un ſeul prince de ce nom, & que Ninive avoit été priſe ſous lui, l'an 748 avant notre ère, je vais jeter un coup-d'œil rapide ſur l'époque de l'origine de cet empire.

Sardanapale étant mort en 748, il s'enſuit, ſelon Æmilius Sura, que Ninus, premier roi d'Aſſyrie, commença à régner en 2058; ſuivant Caſtor, en 2028; ſelon Ctéſias & Diodore, en 2108; enfin ſelon Velléïus, en 1818. Æmilius Sura paroît avoir ſuivi le canon de Jules Africain, puiſqu'il donne treize cents dix ans de durée à l'empire d'Aſſyrie. Ce canon compte quarante rois ou générations: or, quarante générations ſont treize cents trente-trois ans, nombre qui approche beaucoup de celui d'Æmilius Sura. On ignore combien Caſtor admettoit de princes dans ſon canon; mais puiſqu'il ſuppoſe que la monarchie Aſſyrienne a ſubſiſté douze cents quatre-vingts ans, il ne peut point en avoir mis moins de trente-huit: ſuivant la même règle, Ctéſias, Diodore de Sicile & Velléïus-Paterculus ne comptant que trente-trois générations, il s'enſuit qu'ils ne doivent donner que onze cents ans de durée à l'empire d'Aſſyrie, & que Velléïus, qui lui en aſſigne mille ſoixante-dix, approche plus de la vérité, que Ctéſias & Diodore qui donnent à cette durée treize cents ſoixante ans.

(o) Scaligeri animadverſ. in Euſeb. *pag. 63*.

(p) Martinii lexicon, voce *Sardanapalus*.

SECONDE PARTIE.

Seconde prise de Ninive par Cyaxares; époques de cette prise, des rois Mèdes, & de l'avènement au trône de Cyrus.

Il eſt certain que le royaume de Ninive ne fut point détruit par la révolution arrivée ſous Sardanapale. Caſtor, qui fait mention de cette révolution, parle de Ninus, ſucceſſeur de ce prince. Il y a grande apparence qu'Arbaces & Béléſys conſidérant que, s'ils vouloient ſubjuguer le reſte des provinces Aſſyriennes, il étoit à craindre qu'ils ne réuſſiſſent pas, aimèrent mieux reconnoître Ninus pour roi, lui impoſant un tribut, & ſe retirer dans leurs États reſpectifs pour y affermir leur puiſſance: ce qui confirme cette opinion, c'eſt qu'Hérodote parle de Sanacharib, roi d'Aſſyrie, dans un temps poſtérieur à cette révolution, & que le récit de cet hiſtorien eſt appuyé par l'Écriture ſainte, qui fait mention non-ſeulement de Sanacharib, mais encore de pluſieurs autres rois de ce pays, les uns antérieurs à Sanacharib, les autres poſtérieurs à ce prince. Le Syncelle, qui n'ignoroit point que ces rois étoient poſtérieurs à Sardanapale, imagina *(q)* pareillement qu'ils étoient tributaires des Mèdes.

Mais ſi le royaume d'Aſſyrie a ſubſiſté après la mort de Sardanapale, pourquoi la plupart des anciens auteurs s'accordent-ils à fixer ſa deſtruction à cette époque? J'ai déjà obſervé dans la première partie, que depuis ce moment, l'empire d'Aſſyrie ne joua, pour ainſi dire, ſur la ſcène du monde, qu'un rôle ſecondaire; que dépouillé de ſes plus belles provinces, il perdit preſque tout ſon ancien éclat; qu'éclipſé par les royaumes de Babylone & de Médie, il n'attira plus ſur lui les yeux de l'Orient; en un

(q) Syncelli chronographia, *pag. 205.*

mot, qu'il cessa d'être compté au nombre des grandes monarchies.

Arbaces avoit eu la plus grande part à l'affranchissement des Mèdes; mais il est à présumer qu'il avoit eu des coopérateurs puissans, & non moins ambitieux que lui. Ces hommes généreux & qui avoient les armes à la main, n'auroient pas voulu, en brisant les fers de l'Assyrien, se remettre dans ceux d'un de leurs compatriotes, qu'ils avoient vu peu auparavant leur égal; & peut-être le peuple n'étoit-il pas disposé à se donner un nouveau maître, après avoir éprouvé la dureté des précédens. Il y a grande apparence qu'on établit une aristocratie, à laquelle eurent la plus grande part ceux qui avoient le mieux mérité de la patrie. La Médie fut partagée en cantons, dont chacun eut ses juges, indépendans les uns des autres, & qui s'assembloient probablement pour délibérer sur les affaires générales de la nation. Un peuple fier de la liberté qu'il venoit de recouvrer par la force des armes, enflé de ses victoires, n'étoit pas facile à contenir : des armées disciplinées l'auroient fait redouter au dehors, tandis qu'une administration sage & équitable l'auroit rendu heureux, & lui auroit inspiré l'amour de la patrie; mais des juges foibles, ou ne décidant qu'au gré de leurs passions, étoient peu propres à faire respecter leurs jugemens. L'homme puissant ne reconnut d'autre loi que celle de la force; le foible gémit en silence, ou sans pouvoir faire entendre ses plaintes; mais celui qui avoit plus d'énergie, se voyant opprimé par celui qui auroit dû le protéger, excita des troubles, opposa la force à la force, & se rendit justice à lui-même. Une licence effrénée, qu'Hérodote appelle avec raison un état d'anomie *(r)*, suivit bientôt, & parvint à un tel degré, que les plus honnêtes gens ne se croyant point en sûreté, furent *(s)*

(r) Herodot. *lib. I,* §. *96 & 97.*

(s) Id. ibid. §. *97.*

ſur le point d'abandonner le pays. Hérodote ne dit point quels furent ces juges; mais *(t)*, Moïſe de Chorène en nomme cinq, Varbaces, Mandauces, Soſarmus, Artucas, Cardiceas; Euſèbe *(u)* & le Syncelle ne parlent que de quatre, à qui ils donnent le nom de rois, ſans doute parce qu'ils gouvernèrent chacun dans leurs différens diſtricts, avec une autorité preſqu'égale à celle des rois : c'eſt ainſi qu'ils appellent *(x)* les archontes perpétuels d'Athènes, quoiqu'ils n'aient jamais été décorés de ce titre. Ces écrivains ſuppoſent qu'ils gouvernèrent ſucceſſivement; mais l'intervalle entre la révolte d'Arbaces & l'élection de Déjocès, qui n'eſt que de trente-neuf ans, comme je le prouverai dans le cours de cette ſeconde partie, ne permet point d'admettre cette ſuppoſition, & prouve au contraire que la plupart de ces juges furent contemporains. Les noms de ces quatre juges ſont, ſelon Euſèbe, Arbaces, Soſarmus, Medidus, Cardicéas; & ſuivant le Syncelle, Arbaces, Mandauces, Soſarmus, Artycas. La différence dans le nombre & dans le nom de ces juges, eſt légère & très-peu importante en elle-même; il ſuffit d'avoir établi qu'ils ne ſe ſuccédèrent point les uns aux autres. Je ne diſconviendrai pas cependant qu'il eſt poſſible qu'ils n'aient été juges que pour un temps limité; que ce temps expiré, ils ſoient rentrés dans la claſſe des autres citoyens, & qu'ainſi ils ſe ſoient ſuccédés les uns aux autres : mais il eſt difficile de concevoir que des hommes qui avoient goûté la douceur du pouvoir abſolu, & qui n'en avoient fait uſage que pour commettre avec impunité des injuſtices, que pour vexer leurs concitoyens, aient voulu abdiquer une autorité qui les mettoit au-deſſus des loix, & ſe remettre au pouvoir de ces mêmes loix qu'ils

---

(t) Moſes Chorenenſ. *lib. I, cap. XXI, pag. 58.*

(u) Euſeb. in chron. *p. 157 &c.* Syncelli chronographia, *p. 197.*

(x) Poſt Codrum principes, quod mors finiebat : quorum primus Medon regnum in finem vitæ obtinuit Athenis : & poſt eum cæteri reges. Euſeb. chronic. poſterior. pag. 99.

avoient violées, & se livrer sans défense à la vengeance de ceux qu'ils avoient opprimés.

Il est naturel d'imaginer que les Assyriens profitèrent des désordres qui régnoient en Médie, pour s'affranchir du tribut qu'Arbaces leur avoit imposé. Ninus régnoit alors, si l'on en croit quelques écrivains, du nombre desquels est *(y)* Castor : il y a grande apparence que c'est le même que l'Écriture nomme *Thelgath-Phalnasar.* Ce prince, ne se sentant point assez puissant pour faire rentrer les Mèdes sous son obéissance, aima mieux porter l'effort de ses armes contre les Israëlites, peuple foible, & depuis long-temps la proie de ses voisins. Il lui falloit un prétexte : les princes en manquèrent-ils jamais ? il s'en présenta un très-naturellement. Achaz, roi de Juda, opprimé par les Israëlites & le roi de Syrie, l'appela à son secours. Thelgath-Phalnasar marcha contre les Israëlites, s'empara *(z)* de plusieurs de leurs places, & de la Galilée, dont il emmena les habitans en captivité vers l'an 3985 de la période Julienne, sept cents vingt-neuf ans avant notre ère. Peu après il prit la ville de Damas *(a)*, dont il tua le roi. Thelgath-Phalnasar ayant rendu quelque lustre à l'empire d'Assyrie, Salmanasar qui lui succéda, se crut assez puissant pour remettre les Mèdes sous le joug ; il les attaqua & s'empara de quelques petits cantons de leur pays. L'histoire profane ne parle point de cette expédition, mais on peut l'inférer de l'histoire sainte. Ayant bientôt reconnu que les plaines de Médie étoient protégées par des montagnes d'un difficile accès, & dont les défilés étoient défendus par un peuple aguerri, il renonça à son entreprise, pour courir à des conquêtes plus faciles. Il parcourut le royaume d'Israël, & imposa *(b)* un tribut à

(y) Syncelli chronogr. *pag. 205 & 206.*

(z) IV. Reg. cap. XV, N. 29.

(a) Ib. *cap. XVI, N. 9.*

(b) Ib. *cap. XVII, N. 3.*

Osée qui en étoit roi; mais ayant découvert peu après que ce prince avoit *(c)* envoyé des ambassadeurs au roi d'Égypte pour se fortifier de cette alliance & s'affranchir du tribut, il revint dans ses États, & mit le siége devant Samarie vers l'an 3990 de la période Julienne, sept cents vingt-quatre ans avant notre ère. Le siége de cette place dura trois ans, au bout desquels *(d)* la ville fut prise la sixième année du règne d'Ézéchias, roi de Juda, & ses habitans transférés en Assyrie & en Médie avec ceux du royaume d'Israël, vers l'an 3993 de la période Julienne, sept cents vingt-un ans avant notre ère.

Les historiens ont gardé sans doute le silence sur l'expédition de Médie, parce qu'elle se borna à la conquête d'un très-petit pays, & qu'elle fut trop peu considérable pour mériter d'être transmise à la postérité. Ce silence a cependant embarrassé les chronologistes anciens & modernes, qui ne pouvant douter, d'après le témoignage de l'Écriture, que les Israëlites n'aient été transportés dans quelques cantons de la Médie par Salmanasar, se demandent comment ce prince a pu transplanter ses prisonniers dans un pays qui ne lui appartenoit pas. Le Syncelle *(e)* répond que Salmanasar étoit roi d'Assyrie, mais néanmoins tributaire d'Arbaces: mais s'il étoit tributaire, il n'en jouissoit pas moins de tous les autres droits de la souveraineté, & l'on ne conçoit pas comment il a pu transférer ses prisonniers plutôt dans la Médie que dans ses propres États. On ne pourra jamais répondre à cette difficulté, qu'en admettant que Salmanasar est antérieur à la révolte d'Arbaces, ou en supposant avec moi, que ce prince s'étoit emparé de quelque petit canton de la Médie, à la faveur des troubles qui agitoient ce pays. J'ai prouvé que Salmanasar étoit postérieur à la défection des Mèdes; il

(c) *IV. Reg. cap. XVII, Ÿ. 4, 5 & 6.*

(d) Ib. *cap. 18, Ÿ. 9, 10 & 11.*

(e) Syncelli chronographia, *pag. 205.*

s'ensuit donc que ma supposition n'est pas gratuite. Cette idée étoit venue aussi à l'esprit *(f)* d'Usher, archevêque d'Armagh ; ce savant pensoit que l'anarchie des Mèdes avoit donné au roi d'Assyrie la facilité de s'emparer de quelques-unes de leurs provinces. Usher donnoit peut-être trop d'extension aux conquêtes des Assyriens : quoi qu'il en soit, c'est le seul moyen de résoudre la difficulté. Je sais qu'Ulric-Huberus *(g)* demandoit à Usher, pourquoi les Assyriens n'avoient pas profité de cette occasion pour subjuguer entièrement les Mèdes, tandis que ceux-ci vivoient dans la sécurité, & qu'ils étoient dispersés en différentes bourgades. Cette raison, qui a fait beaucoup d'impression sur l'esprit de *(h)* M. Schroeer, ne me paroît point solide. Il est très-vrai que les Mèdes vivoient dispersés par bourgades ; mais qui a appris à Ulric-Huberus que les Mèdes n'avoient pas des forts dans les montagnes, & que les défilés de ces montagnes n'étoient pas gardés par des troupes? d'où sait-il que les Mèdes fussent alors dans la plus parfaite sécurité? Jusqu'à ce qu'on ait répondu à ces deux points, je crois qu'il faudra s'en tenir à l'opinion d'Usher,

Sanacharib succéda à Salmanasar; il ravagea la Syrie, & prit la ville d'Azot: c'est le prince qu'Isaïe *(i)* nomme *Sargon*. La différence des noms ne doit point nous arrêter: on sait, & je l'ai déjà remarqué, que les rois de l'Orient en avoient plusieurs. J'ajoute aux raisons rapportées par quelques chronologistes pour prouver que Sargon est le même que Sanacharib, que le général qui prit Azot, sous ses auspices, s'appeloit Tharthan, & que Tharthan est l'un des généraux de *(k)* Sanacharib.

Il entra en Judée la quatorzième année d'Ézéchias, vers

(f) Annales veteris testamenti ad ann. mundi 3283, *pag. 54.*

(g) De genuinâ ætate Assyriorum & Medorum. *Dissertat. V, §. 6, pag. 84 & seq.*

(h) Imperium Babylonis & Nini, *sect. III, §. 13, pag. 198 & 199.*

(i) Isaïas, *cap. XX, ℣. 1.*

(k) *Reg. IV, cap. XVII, ℣. 17.*

vers l'an 4001 de la période Julienne, ſept cents treize ans avant notre ère, prit pluſieurs villes de Judée, envoya un de ſes généraux contre Jéruſalem, & marcha en perſonne contre les Égyptiens. Séthos régnoit alors : ce *(l)* prince avoit indiſpoſé contre lui les guerriers, ils refusèrent de le ſuivre. Au défaut de ceux qui par état devoient défendre la patrie, le prince enrôla tous les gens de bonne volonté, marchands, artiſans & hommes de la lie du peuple, & marcha avec eux à Péluſe, qui eſt de ce côté la clé de l'Égypte. Sanacharib étoit campé devant cette place. Séthos qui ne pouvoit oppoſer à l'armée formidable des Aſſyriens que des troupes mal armées, ſans diſcipline & raſſemblées au haſard, s'attendoit au ſort le plus fâcheux ; le ſommeil vint tranquilliſer ſon eſprit agité : Vulcain lui ayant apparu en ſonge, lui dit de ne rien craindre, & qu'il lui enverroit du ſecours. En effet, une multitude prodigieuſe de rats de campagne ſe répandit la nuit dans le camp ennemi, rongea les carquois, les arcs & les courroies qui ſervoient à manier les boucliers. Les Aſſyriens ſe voyant le lendemain ſans armes, prirent la fuite ; les Égyptiens ſe mirent à leur pourſuite & en firent un carnage horrible. Je n'examinerai pas ſi ce fait eſt dans l'ordre des poſſibles; il ſuffit de ſavoir que les Aſſyriens eſſuyèrent devant Péluſe un échec très-conſidérable, qui les força de prendre la fuite.

L'Écriture raconte la cataſtrophe de Sanacharib, d'une manière qui paroît au premier coup-d'œil encore plus merveilleuſe, mais qui me ſemble pouvoir s'expliquer naturellement, ſans faire la moindre violence au texte. « L'ange du Seigneur, dit-elle, frappa cent quatre-vingt-cinq mille Aſſyriens dans leur camp ». *Venit (m) angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſyriorum centum octoginta quinque millia.* Cette expreſſion ne me paroît pas devoir ſe prendre au pied de la lettre; on connoît le langage figuré des Orientaux.

(l) Herodot. *lib. II*, §. *141*.

(m) Reg. IV, *cap. XIX*, ℣. *35*. Iſaï. *XXXVII*, ℣. *36*.

En parlant de la peſte que Dieu envoya à ſon peuple, pour punir David, on rencontre la même façon de s'exprimer: « Dieu envoya *(n)* auſſi l'ange à Jéruſalem, afin de la frapper »: *Miſit quoque Deus angelum in Jeruſalem, ut percuteret eam.* On ſait que la baſſe Égypte eſt un pays marécageux, & que dans ces ſortes de pays les fièvres peſtilentielles font de grands ravages dans les *(o)* armées. Les Aſſyriens devoient y être d'autant plus expoſés, qu'étant accoutumés à un climat ſec, ils étoient plus ſuſceptibles que les Égyptiens, des effets réſultans des émanations des eaux ſtagnantes. D'ailleurs, l'hiſtorien Joſephe aſſure *(p)* que ce fut cette maladie qui cauſa la perte des Aſſyriens; quoi qu'il en ſoit, Sanacharib ſe retira dans ſes États avec les débris de ſon armée, & peu après il fut aſſaſſiné par deux de ſes fils *(q)*, Adramel & Sanaſar, vers l'an 4002 de la période Julienne, ſept cents douze ans avant notre ère, comme le prouve la ſuite des rois d'Égypte; cette époque eſt confirmée par Moïſe de Chorène, qui aſſure *(r)* que cet événement arriva environ quatre-vingts ans avant Nabuchodonoſor. Or Nabuchodonoſor monta ſur le trône, l'an 4091 de la période Julienne, ſix cents vingt-trois ans avant notre ère, ſelon le canon des rois de Babylone, par Ptolémée. Elle eſt encore appuyée par l'Écriture, qui nous *(ſ)* apprend que Sanacharib entra en Judée la quatorzième année du règne d'Ézéchias. Le ſiége de toutes les places dont il eſt parlé dans l'Écriture, & la conquête d'une partie de la Judée, occupèrent long-temps le roi d'Aſſyrie; il ne put donc aſſiéger Péluſe que l'année ſuivante, qui eſt la quinzième du règne d'Ézéchias: ce prince eſt monté ſur le trône, l'an 3987 de la période Julienne, ſept cents vingt-ſept

(n) Paralipomen. I, *cap. XXI, Ṽ. 15.*

(o) Obſervations ſur les maladies des armées dans les camps & les garniſons, par *M. le chevalier Pringle.*

(p) Joſeph. Antiquitat. Judaïc. *lib. X, cap. 1, tom. I, pag. 513.*

(q) Moſes Chorenenſ. *lib. I, c. XXII, pag. 60.*

(r) Id. ibid.

(ſ) IV Reg. XVIII, *Ṽ. 13.* Iſaï. *XXXVI, 1.*

ans avant notre ère, ſelon le ſavant P. Petau; donc, la quinzième année de ce prince eſt de l'an 4002 de la période Julienne, ſept cents douze ans avant notre ère. Je ſais que le moine George, plus communément appelé *le Syncelle*, place la première année d'Ézéchias, l'an du monde 4766, qui répond à l'an 3977 de la période Julienne, ſept cents trente-ſept ans avant J. C. & Euſèbe la quatrième année de la IXe olympiade, qui revient à l'an 3973 de la période Julienne, ſept cents quarante-un ans avant notre ère; mais ce ſavant jéſuite *(t)* a prouvé par d'excellentes raiſons qu'on peut voir dans ſon ouvrage, qu'il falloit fixer le commencement de ce règne à l'époque que j'ai ſuivie.

Sanacharib ayant été tué par ſes fils *(u)*, Adramelech & Sanaſar, le peuple ſe ſouleva contre ces parricides; ils s'enfuirent en Arménie, où le prince qui régnoit dans ce pays, leur donna un aſyle & même un petit État: ces deux princes furent les tiges *(x)* des Arzéruniens, & des Génuniens, deux familles illuſtres en Arménie, qui ſubſiſtoient encore du temps de Valarſaces roi d'Arménie, frère d'Arſaces-le-Grand, roi des Parthes, c'eſt-à-dire, cent trente ans avant notre ère.

L'Écriture, parfaitement d'accord avec la plus grande partie de ce récit, raconte que Sanacharib *(y)* fut tué dans le temple de Neſroch, par ſes deux fils, Adramelech & Sanaſar, & que ces deux parricides s'étant enfuis en Arménie, Aſaraddon régna en ſa place : ce prince monta donc ſur le trône d'Aſſyrie, l'an 4003 de la période Julienne, ſept cents onze ans avant notre ère.

Vers ce temps-là, les Mèdes, indignés des violences

(t) Petavius, de doctrinâ temporum, *lib. IX, cap. LXII, p. 74.*

(u) IV Reg. *cap. XIX, N. 37.* Iſaï. *XXXVII, N. 38.* Moſes Chorenenſ. *lib. I, cap. XXII, pag. 60.*

(x) Moſ. Chorenenſ. *lib. I, c. XXII, p. 60, l. II, c. VII, p. 93.*

(y) IV Reg. *cap. XIX, N. 37.*

des juges, résolurent de se donner un roi; ils conçurent ce dessein d'autant plus volontiers, que les troubles survenus en Assyrie, après le meurtre de Sanacharib, ne permettoient pas aux Assyriens de s'occuper de ce qui se passoit chez leurs voisins. Déjocès rendoit alors dans son canton la justice avec la plus parfaite impartialité; sa réputation s'étant bientôt accrue, on accouroit de toutes parts à son tribunal. Cet homme non moins adroit qu'ambitieux, feignant que ses affaires particulières ne lui permettoient point de vaquer plus long-temps à celles des autres; cessa de rendre la justice; sa retraite ramena les désordres, & les brigandages reparurent avec plus de violence qu'auparavant; la Médie étoit dans un état de crise, il falloit abandonner le pays ou se donner un maître: cruelle alternative! on préféra un roi. L'intégrité de Déjocès, & ses autres grandes qualités avoient frappé la nation; ses amis les firent valoir; il fut unanimement élu.

J'ai avancé, dans la première partie de ce Mémoire, que l'intervalle entre la défection des Mèdes & l'élection de Déjocès, étoit de trente-neuf ans; j'ai prouvé, dans cette première partie, que les Mèdes avoient secoué le joug des Assyriens, en 3966 de la période Julienne, sept cents quarante-huit ans avant notre ère; reste par conséquent à déterminer l'année où Déjocès monta sur le trône. Suivant (z) Diodore de Sicile, Hérodote qui vivoit du temps de Xerxès, dit « que les Assyriens ayant eu l'empire de l'Asie pendant cinq cents ans, furent détruits par » les Mèdes; que ceux-ci ne se donnèrent point de roi, » pendant (a) beaucoup de générations; que leurs villes » se gouvernèrent ce temps-là démocratiquement & selon » leurs usages particuliers; qu'enfin après un grand nombre » d'années ils choisirent pour roi un homme distingué par sa justice, nommé *Cyaxares.* » Cet historien ajoute quelques

---

(z) Diod. Sicul. *l. II, §. 32, pag. 145 & 146.*

(a) Ἐπὶ πολλὰς γενεάς

lignes plus bas : « Cyaxares *(b)* fut élu roi par les Mèdes, selon Hérodote, la seconde année de la XVII.e olympiade ».

Ce passage d'Hérodote est cité par Diodore, avec une négligence inconcevable, & que l'on ne pourroit croire, si l'on n'avoit point le texte de cet historien; j'ai cru devoir par cette raison le rapporter en entier.

« Il y avoit, dit *(c)* Hérodote, cinq cents vingt ans que les Assyriens étoient les maîtres de la haute Asie, lorsque les « Mèdes commencèrent les premiers à se révolter. En com- « battant pour leur liberté contre les Assyriens, les Mèdes « s'aguérirent, & parvinrent à secouer le joug & à se rendre « indépendans. Les autres nations les imitèrent : tous les « peuples de ce continent ne se gouvernèrent que par leurs « propres loix ; mais voici comment ils retomberent sous la « tyrannie. Il y avoit parmi les Medes un sage nommé *Déjocès,* « il étoit fils de Phraortes; ce Déjocès qui desiroit passionné- « ment de devenir roi, s'y prit de cette manière. Les Medes « vivoient dispersés en bourgades : Déjocès, considéré depuis « long-temps dans la sienne, y rendoit la justice avec d'autant « plus d'ardeur & d'application, que dans toute la Medie, les « loix étoient méprisées, & qu'il savoit que ceux qui sont « opprimés détestent l'injustice. Les habitans de sa bourgade, « témoins de ses mœurs, le choisirent pour juge. Déjocès, qui « aspiroit à la royauté, faisoit paroître dans toutes ses actions « de la droiture & de la justice ; cette conduite lui attira « de grands éloges de la part de ses concitoyens. Les habi- « tans des autres bourgades, jusqu'alors opprimés par d'injustes « sentences, apprenant que Déjocès jugeoit seul conformément « aux règles, accoururent avec plaisir devant son tribunal, « pour y plaider, & ne voulurent plus enfin être jugés par « d'autres que par lui. La foule des cliens augmentoit tous « les jours par la persuasion où l'on étoit de l'équité de ses «

(b) Κατὰ τὸ δεύτερον ἔτος τῆς ἑπτακαιδεκάτης ὀλυμπιάδος ᾑρέθη βασιλεὺς ὑπὸ Μήδων Κυαξάρης καθ' Ἡρόδοτον.

(c) Herodot. *lib. I, §. 95, &c.*

» jugemens. Quand Déjocès vit qu'il supportoit seul tout le » poids des affaires, il refusa de monter sur le tribunal sur » lequel il avoit jusqu'alors rendu la justice, & renonça for- » mellement à ses fonctions: il prétexta le tort qu'il se faisoit » à lui-même en négligeant ses propres affaires, tandis qu'il » passoit les jours entiers à vider les différends d'autrui. Les » brigandages & l'anarchie régnèrent donc dans les bourgades » avec plus de violence que jamais. Les Mèdes s'assemblèrent » & tinrent conseil sur leur état actuel; les amis de Déjocès » y parlèrent, comme je le pense, à peu-près en ces termes: » puisque la vie que nous menons ne nous permet plus » d'habiter ce pays, choisissons un roi; alors la Médie sera » gouvernée par de bonnes loix, & nous pourrons cultiver » en paix nos campagnes, sans crainte d'en être chassés par » l'injustice & la violence. Ce discours persuada aux Mèdes » de se donner uu roi. Aussitôt on délibéra sur le choix: » toutes les louanges, tous les suffrages se réunirent en faveur de Déjocès; il fut élu roi d'un consentement unanime ».

Ce récit est bien différent de celui que Diodore de Sicile prête à Hérodote. 1.° Diodore lui fait dire que la durée de l'empire d'Assyrie sur la haute Asie, fut de cinq cents ans, tandis que cet historien lui en assigne cinq cents vingt. 2.° Diodore met dans la bouche d'Hérodote, que l'anarchie dans laquelle vécurent les Mèdes, subsista pendant beaucoup de générations, ἐπὶ πολλὰς γενεάς, quoique cet historien n'avance rien qui puisse faire croire qu'elle ait été de courte ou de longue durée. 3.° Hérodote assure que les Mèdes se gouvernèrent par leurs propres loix tout de suite après leur défection; mais il ne s'ensuit pas que ce gouvernement fût démocratique, comme le lui fait dire Diodore. Plusieurs chefs peuvent s'être arrogé les droits de la souveraineté en différentes provinces, & avoir vexé les peuples de leurs départemens; & je croirois volontiers que les princes nommés par Diodore de Sicile, Moïse de Chorène, Eusèbe & le Syncelle, étoient contemporains; qu'ils gouvernoient chacun un district particulier de la

Médie, & qu'ils conféroient ensemble lorsqu'il étoit question du bien général. Les anciens chronologistes donnent à ces juges le titre de rois, quoiqu'ils ne l'eussent point. Indépendamment d'Hérodote qui assure positivement que Déjocès fut le premier qui fut revêtu de cette dignité, Eusèbe, qui parle de ces prétendus rois, n'étoit pas lui-même persuadé qu'ils fussent de vrais rois, puisqu'il dit, selon la traduction *(d)* de saint Jérôme : *Arbaces Medus, Assyriorum imperio destructo, regnum in Medos transtulit ; & interim sine principibus res agebatur usque ad Dejocem regem Medorum.*

4.° Diodore nomme, d'après Hérodote, Cyaxares pour premier roi des Mèdes, quoique cet historien dise positivement que ce fut Déjocès. 5.° Diodore avance, d'après le même historien, qu'il fut élu roi la seconde année de la XVII.e olympiade. Il est vrai que ce calcul ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité ; mais il n'en est pas moins certain qu'Hérodote ne parle point d'olympiades, & qu'il n'a jamais employé les olympiades comme époques chronologiques. Quoique M. Fréret ait *(e)* déjà relevé en partie ces méprises de Diodore de Sicile, je n'en ai pas moins cru devoir insister sur cet objet, de crainte que l'autorité de cet historien n'entraînât les suffrages de ceux qui n'auroient aucune connoissance du Mémoire de ce savant.

Nous avons vu que Diodore plaçoit le commencement du règne de Déjocès, l'an 711 avant notre ère ; Eusèbe le mettoit la première année *(f)* de la XVIII.e olympiade, c'est-à-dire, en 708 ; le Syncelle, l'an *(g)* du monde 4784, c'est-à-dire, en 716. Ces trois anciens auteurs ne s'accordent point, comme on le voit : il y a entre Eusèbe & le Syncelle une différence de huit ans ; entre celui-ci & Diodore, une de cinq ans, & une seulement de trois ans entre Eusèbe &

(d) Eufeb. chronic. *lib. prior, pag. 24.*

(e) Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, *vol. V,* Mém. *p. 359.*

(f) Eufeb. chronic. canon. *pag. 154.*

(g) Syncelli chronogr. *pag. 198.*

Diodore. Les chronologistes modernes ne sont guère plus d'accord. Édouard Simson *(h)* le place la quatrième année de la XVIIe olympiade, c'est-à-dire, en 709; le *(i)* P. Petau, en 696; M. Desvignoles *(k)* en 699, sans apporter en preuve, aucun monument historique; M. Fréret *(l)* en 709, M. le président Bouhier *(m)* en 715. Parmi tant d'époques discordantes, je ne trouve de juste que celle de Simson, adoptée depuis par M. Fréret, & je vais en rapporter les preuves, ces deux savans ayant négligé de le faire. Jules Africain, cité par *(n)* Eusèbe, nous apprend, au troisième livre de sa chronographie, que tous les historiens & les chronologistes anciens, tels que Polybe, Diodore, Castor, Thallus, Phlégon placent unanimement le commencement du règne de Cyrus sur les Mèdes, la première année de la LVe olympiade: je le mets à l'année suivante, parce que ce prince régna vingt-neuf à trente ans, selon *(o)* Hérodote, & que, selon le canon des rois de Babylone, il mourut l'an 530; donc Astyages fut détrôné en 559. Maintenant Hérodote donne cent cinquante ans de règne aux quatre rois Mèdes. Si l'on ajoute ces cent cinquante ans à 559, on aura 709 pour l'époque du commencement du règne de Déjocès. Le P. Petau qui avoit bien fixé la date de la fin du règne d'Astyages, place cependant le commencement de Déjocès en 696, c'est-à-dire, treize ans plus tard que je ne l'ai fait: la raison de cette différence vient de ce que ce savant jésuite, aimant mieux s'en rapporter sur le nombre des années du règne de Déjocès, à Eusèbe qu'à Hérodote, n'a donné que quarante ans de

(h) Simsoni chronic. cathol. *pag. 522.*

(i) Petav. de doctrinâ tempor. *tom. II, pag. 300.*

(k) Chronologie de l'Histoire sainte, *lib. IV, c. V. §. 9, tom. II, pag. 261.*

(l) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *vol. V,* Mém. *pag. 400.*

(m) Dissertations sur Hérodote, *pag. 38.*

(n) Eusebii præparat. evangel. *lib. X, cap. X, pag. 488.*

(o) Herodot. *lib. I, §. 214.*

règne

règne à ce prince, tandis que cet hiſtorien lui en aſſigne cinquante-trois.

Les maux, qui juſqu'alors avoient déſolé la Médie, ne pouvoient ſe guérir que par un prince ferme & juſte; tel étoit Déjocès. Ce prince ayant tout à craindre de l'ambition de ceux qui peu auparavant l'avoient vu leur égal, leva des troupes pour s'en faire reſpecter, & força ſes ſujets diſperſés par bourgades, à venir habiter une ville immenſe qu'il appela *Agbatanes*. Il nomma enſuite des miniſtres éclairés, qui lui rendoient un fidèle compte de tout ce qui ſe paſſoit dans ſes États, & lui-même il décidoit & jugeoit toutes les affaires de quelque conſéquence. La défaite de Sanacharib, les troubles ſurvenus en Aſſyrie après ſa mort, étoient une occaſion favorable pour aſſervir ce pays; mais ce prince ſage qui n'ignoroit point les maux que traîne à ſa ſuite la guerre la plus heureuſe, aima mieux reſter en paix que de profiter de cette conjoncture. Aſarrhaddon n'étant point inquiété par ſes voiſins, ne chercha point à troubler leur repos; d'ailleurs, il avoit beſoin d'une longue paix pour réparer les pertes récentes de l'Aſſyrie, & pour guérir les bleſſures de l'État, occaſionnées par la guerre civile qui avoit ſuivi le meurtre de Sanacharib. Les auteurs profanes ne parlent point de ce prince, & il n'en eſt fait mention dans l'Écriture *(p)*, que pour nous apprendre qu'il avoit tranſporté quelques peuples de ſes États à Samarie, afin de prévenir les révoltes de ceux des anciens habitans qu'on y avoit laiſſés. Ce prince n'eſt pas le même qu'Iéradinus, roi de Babylone, comme l'ont prétendu quelques ſavans. Depuis la révolte de Nabonaſſar, ce royaume fut toujours diſtingué de celui d'Aſſyrie, & celui d'Aſſyrie n'oſa peut-être pas même ſonger à l'attaquer. Une vaine & légère conformité de nom n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour identifier ces deux

(p) Eſdras I, *cap. IV*, ℣. 2.

princes: M.[rs] Fréret *(q)* & *(r)* Bouhier ont prouvé qu'ils étoient très-différens l'un de l'autre.

Les Mèdes tranquilles au dehors, tranquilles au dedans, étoient heureux sous le gouvernement d'un prince qui faisoit respecter les loix, & ne s'occupoit que du bonheur de ses sujets. Il mourut en 656, après un règne *(s)* de cinquante-trois ans. Phaortes, qui lui succéda, étoit un prince ambitieux, guerrier, entreprenant: il attaqua d'abord les *(t)* Perses & les subjugua; & ayant joint leurs troupes à celles de ses propres sujets, il soumit la plupart des autres nations de l'Asie. Fier de tant de conquêtes, il crut que rien ne pourroit lui résister, & qu'il alloit porter le dernier coup au royaume d'Assyrie; mais les Assyriens n'étoient pas encore entièrement déchus de la gloire de leurs ancêtres; il fut défait & tué dans une action, après un règne de vingt-deux ans. Hérodote ne fait point mention du prince qui régnoit alors en Assyrie; l'Écriture sainte *(u)* le nomme *Nabuchodonosor*, & le prince Mède *Arphaxad*. Le Syncelle nomme ce *(x)* dernier *Phraartes* ou *Aphraartes*, ce qui approche un peu plus d'Arphaxad. Il est vrai que le livre de Judith avance que cet Arphaxad bâtit la ville d'Agbatanes, & sur cette raison, le P. Petau a cru que c'étoit *(y)* le Déjocès d'Hérodote; mais ce prince a toujours vécu en paix, & est mort tranquillement. On peut ajouter encore à cette raison, que si Déjocès a fondé la ville d'Agbatanes, comme le dit Hérodote, Arphaxad peut avoir mis la dernière main aux ouvrages très-avancés sous le règne de son père; c'est un motif suffisant pour l'avoir fait regarder par l'Écriture, comme le fondateur de cette ville. C'étoit le

(q) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, *tom. V*, Mém. *page 382*.

(r) Recherches & differtat. sur Hérodote, *page 19*.

(s) Herodot. *lib. I*, §. *102*.

(t) Id. *Ibid.*

(u) Judith I, 1 *& seq.*

(x) Syncelli chronographia, *page 212*.

(y) Petav. de doctrinâ tempor. ad ann. per. Jul. 4025, *tom. II*, *page 300*.

ſentiment de *(z)* Dom de Montfaucon, qui depuis a été adopté par *(a)* le préſident Bouhier ; mais ce dernier ſe trompe lorſqu'il fait monter Nabuchodonoſor ſur le trône en 4035 de la période Julienne, & un prétendu Anacyndaraxe en 4055. Ce ſavant s'étant préoccupé que Ninive avoit été priſe deux fois, la première par Cyaxares, ſous Sardanapale, la ſeconde par Aſtyages, ſur les Babyloniens *(b)*, à qui, dit-il, cette ville étoit tombée en partage ; il a employé toutes les reſſources que lui fourniſſoient ſon eſprit & une immenſe érudition, pour mettre de la ſuite entre Nabuchodonoſor & le faux Sardanapale. Il a très-bien ſenti que l'empire d'Aſſyrie ayant été détruit, ſelon lui, en 4111 de la période Julienne, il falloit néceſſairement remplir cet intervalle par quelque prince poſtérieur à Nabuchodonoſor & antérieur à Sardanapale. Arrien lui en fournit heureuſement le moyen ; cet hiſtorien raconte *(c)* qu'on voyoit près des murs d'Anchiale en Cilicie le tombeau de Sardanapale avec une inſcription qui portoit qu'il étoit fils d'Anacyndaraxe : mais ſi le père de Sardanapale s'appeloit Anacyndaraxe, il s'enſuit que c'eſt le même qu'Euſèbe *(d)* & *(e)* Moïſe de Chorène nomment Acraganès, puiſque nous avons prouvé dans la première partie qu'il n'y avoit eu qu'un prince du nom de Sardanapale, & que les rois d'Aſſyrie portoient pluſieurs noms. Cependant M. le préſident Bouhier place, ſans aucune autorité, cet Anacyndaraxe en 4055 de la période Julienne, ſix cents cinquante-neuf ans avant l'ère chrétienne ; & un Sardanapale, différent de celui que nous connoiſſons, en 4096 de la même période, ſix cents dix-huit ans avant notre ère. Cet arrangement

---

(z) La vérité de l'hiſtoire de Judith, *part. I, chap. II, pag. 13 & 14 ; part. II, chap. VII, pag. 209 & ſuiv.*

(a) Recherches & diſſertations ſur Hérodote, *chap. IV, page 45.*

(b) Id. *chap. II, page 23.*

(c) Arrian. *lib. II*, §. 5.

(d) Euſeb. chronic. *lib. prior, pag. 30.* Il l'appelle *Ocrazapès* in chronico canone, *pag. 144*, ainſi que ſaint Jérôme, *page 108.*

(e) Moſes Chorenſ. hiſtor. Armeniæ. *lib. I, cap. XVIII, page 53.*

vient de ce que s'étant préoccupé de son système, il a abandonné Ctésias qu'il regarde *(f)* plutôt comme un auteur romanesque, que comme un historien digne de foi, quoiqu'il ait été suivi dans la partie historique par Diodore de Sicile, Justin & ceux même qui l'ont le plus décrié. « La preuve manifeste, ajoute M. le président Bouhier,
» du peu de soin qu'avoit pris Ctésias de s'instruire de ce
» qui s'étoit passé sous les anciens rois de Ninive, c'est que
» dans le grand nombre de ceux qui ont régné depuis Ninus
» jusqu'au dernier Sardanapale, il n'y a eu, si on l'en croit,
» que le seul Teutamus qui ait fait quelqu'action mémorable...
» Cependant l'Écriture nous fournit plusieurs preuves du contraire ». Je réponds à cela que la plupart des historiens n'ont pas écrit l'histoire en philosophes & en hommes d'État, parce qu'ils ne l'étoient pas eux-mêmes, & que le plus grand nombre de ceux pour qui ils écrivoient l'étoient encore moins. La plupart des lecteurs veulent des conquêtes, de grandes révolutions qui soutiennent & fixent leur attention, qui les remuent & les transportent hors d'eux-mêmes : les détails d'une excellente législation, d'une sage administration leur paroissent insipides. Il a donc fallu se conformer au goût de cette sorte de lecteurs, qui faisoient le très-grand nombre, & retrancher, pour leur plaire, tout ce qui n'étoit point grand à leurs yeux. Le reproche de M. le président Bouhier est si peu fondé, qu'il n'a osé le faire à Hérodote, quoique cet historien l'ait mérité avec plus de justice que Ctésias. En effet, cet auteur, après avoir parlé de Ménès, premier roi d'Égypte, passe tout-à-coup à Sésostris, sans s'arrêter seulement à rapporter les noms des trois cents trente-trois rois qui régnèrent dans cet intervalle, si l'on excepte Mœris, parce qu'ils ne firent, dit *(g)* cet historien, rien de mémorable. Quant au second reproche de M. Bouhier,

---

(f) Dissertations sur Hérodote, *page 219.*
(g) Herodot. *lib. II,* §. *101.*

je le crois encore moins fondé. Ctésias ne parle point des rois d'Assyrie dont fait mention l'Écriture, parce qu'ils sont tous postérieurs à Sardanapale, & que c'est à la mort de ce prince qu'il place la fin de l'empire d'Assyrie, non qu'il ait fini réellement en ce temps, mais parce qu'il perdit, à cette époque, toute sa gloire, & qu'il s'éleva sur ses ruines d'autres États qui attirèrent sur eux les regards de l'Asie entière. Bien plus, quand on supposeroit, contre toute vraisemblance, que ces princes étoient antérieurs à Sardanapale, la conquête de la Judée qui n'occupoit qu'un misérable coin de l'Asie, & qui fut la proie de tous ceux de ses voisins qui voulurent s'en emparer, étoit-elle donc, aux yeux d'un historien qui n'écrit qu'en grand l'histoire d'un grand empire, un événement assez mémorable, pour qu'il daignât s'y arrêter un instant? & faut-il imprimer sur son front un caractère odieux, parce qu'il a passé sous silence des faits qui lui ont paru trop peu importans?

D'ailleurs, si Nabuchodonosor a commencé à régner en 4035 de la période Julienne, six cents soixante-dix-neuf ans avant notre ère, & s'il est mort en 4055 de la même période, six cents cinquante-neuf ans avant J. C. comme le veut *(h)* M. le président Bouhier; ce savant contredit manifestement Hérodote, qu'il fait cependant profession de suivre, & se contredit lui-même. En effet, c'est ce Nabuchodonosor qui battit Phraortes, & qui le tua, de l'aveu de M. Bouhier. La dernière année de Phraortes doit donc correspondre avec une année quelconque de Nabuchodonosor; cependant M. Bouhier fait mourir ce dernier en 4055 de la période Julienne, six cents cinquante-neuf ans avant notre ère, & Phraortes, en 4080 de la même période, six cents trente-quatre ans avant J. C. c'est-à-dire, vingt-cinq ans après. Le fait est que Phraortes commença à régner en 656 avant notre ère, comme le prouve la destruction de l'empire des Mèdes, arrivée en

(h) Dissertations sur Hérodote, *page 26.*

4155 de la période Julienne, cinq cents cinquante-neuf ans avant J. C.; & que la vingt-deuxième année de son règne, il périt dans une bataille contre un roi d'Assyrie qu'Hérodote ne nomme pas, mais que l'Écriture appelle *Nabuchodonosor*. Or, l'Écriture dit que ce prince fit périr Phraortes, la douzième année de son règne; donc Nabuchodonosor n'est monté sur le trône d'Assyrie qu'en 4068 de la période Julienne, six cents quarante-six ans avant notre ère, c'est-à-dire, treize ans après l'époque qu'assigne à sa mort M. le Président Bouhier. Asarhaddon ayant commencé à régner en 711, & Nabuchodonosor en 646, il s'ensuit que le premier aura régné soixante-cinq ans, règne long, mais qui n'est pas sans exemple, même dans l'histoire moderne.

Je n'ignore point que le livre de Judith n'est pas regardé par les Protestans comme canonique; mais s'il n'a pas chez eux la même authenticité que les autres livres de l'Écriture, ils ne peuvent disconvenir de son ancienneté, & ils lui doivent, à raison de cette ancienneté, les mêmes égards qu'à Hérodote & aux autres anciens auteurs. Cyaxares voulut signaler son avénement à la couronne, en tirant vengeance de la mort de son père; il recueillit les débris de son armée, & ayant fait de nouvelles levées, il marcha droit à Ninive, dont il forma le siége; mais, tandis qu'il pressoit cette place avec vigueur, les Scythes se répandirent dans l'Asie supérieure avec l'impétuosité d'un torrent que rien ne peut arrêter dans sa course. Sur cette nouvelle, Cyaxares leva le siége de Ninive, pour aller au-devant de leur armée; mais ayant été battu, il fut contraint de leur payer tribut. Il est à présumer que l'Assyrie fut obligée de plier sous le même joug; cependant, comme l'histoire sainte & la profane gardent sur cet objet un profond silence, il y auroit de la témérité de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter que ces barbares, qui poussèrent leurs conquêtes en Syrie, en Judée, & qui auroient même pénétré en Égypte, si Psammitichus ne

les en avoit détournés par de riches présens, affoiblirent considérablement cet empire, qui en imposoit encore plus par son nom que par une puissance réelle. Il est certain que les Scythes conquirent la Syrie & la Judée, qui reconnoissoient alors les Assyriens pour maîtres. Hérodote *(i)* nous parle de la ville d'Ascalon que les Scythes pillèrent à leur retour des frontières d'Égypte. Les livres des Juifs nous apprennent aussi que les peuples du Nord devoient ravager *(k)* la Judée : *malum adduco ab Aquilone & contritionem magnam.* « J'amènerai contre toi, dit *(l)* Jérémie, d'un pays éloigné, un peuple robuste, ancien, « & dont tu ignoreras la langue : » & dans un autre endroit, il dit, *(m)* « un peuple vient du fond du Septentrion, des extrémités de la terre ; il s'arme de ses flèches : il est cruel, « & n'aura point pitié de toi. Sa voix est aussi terrible que « celle de la mer en courroux ; la renommée en a porté la « nouvelle jusqu'à moi. » Le même Jérémie s'exprimoit ainsi, la *(n)* treizième année de Josias, c'est-à-dire, en 629. Les Scythes ayant ravagé la Judée l'année suivante, il s'ensuit que ce fut la quatorzième année de Josias, laquelle correspond à l'an 628 avant notre ère, & se trouve la cinquième année après leur invasion ; synchronisme singulier qui prouve l'accord entre les livres des Juifs & l'histoire d'Hérodote, & donne du poids à mes calculs.

Dom de Montfaucon *(o)* & quelques autres auteurs ont prétendu qu'Asaraddon & Nabuchodonosor sont les mêmes princes qu'Iarédinus & Saosducheus du canon des

---

(i) *Herodot. lib. I, §. 103 & 104.*

(k) Jerem. *IV, N. 6.*

(l) Id. *V, N. 15.*

(m) Id. *VI, N. 22, 23 & 24. Ecce populus venit de terrâ Aquilonis, & gens magna consurget à finibus terræ. Sagittam & scutum arripiet : crudelis est & non miserebitur. Vox ejus quasi mare sonabit : & super equos ascendent, præparati quasi vir ad prælium, adversùm te, filia Sion. Audivimus famam ejus.*

(n) *Quod factum est verbum Domini ad eum in diebus Josiæ filii Amon, regis Juda, in tertio decimo anno regni ejus.* Id. I, *N.* 2.

(o) La vérité de l'histoire de Judith, *part. II, ch. VIII, p. 221.*

rois de Babylone par Ptolémée. J'ai réfuté plus haut *(p)* cette opinion, & M.rs Fréret *(q)* & Bouhier l'avoient fait avant moi; j'ajoute aux raisons de ces savans, que les Juifs se voyant menacés par les Assyriens de Babylone, voulurent se liguer avec les Assyriens de Ninive, & que leur alliance ayant été rejetée, ils eurent recours aux Égyptiens qui les refusèrent également. *Quid tibi vis cum viâ Assyriorum, ut bibas aquam fluminis! ab Ægypto confunderis, sicut confusa es ab Assur:* & de crainte qu'on ne confondît les Assyriens de Ninive avec ceux de Babylone, Jérémie s'exprime toujours de la manière la plus claire: *Grex (r) dispersus Israël, leones ejecerunt eum: primus comedit eum rex Assur; iste novissimus exossavit eum Nabuchodonosor rex Babylonis. Propterea hæc dicit dominus exercituum Deus Israël: ecce ego visitabo regem Babylonis & terram ejus, sicut visitavi regem Assur.* Et dans le même chapitre il appelle toujours les Assyriens de Babylone, Chaldéens, & la Babylonie, terre de Chaldée. Les Assyriens de Babylone étoient donc alors très-distincts de ceux de Ninive, & ne reconnoissoient pas le même prince.

Cependant Cyaxares méditoit la destruction des Scythes, & s'occupoit secrétement des moyens de secouer le joug qu'ils lui avoient imposé. Ce qu'il ne pouvoit avoir par la force, il crut pouvoir l'obtenir par la ruse & la dissimulation. Un air de franchise écarta toute défiance, & des manières affables lui gagnèrent tous les cœurs: enfin le moment de la vengeance arrivé, il invite à un grand festin les principaux chefs des Scythes; ils sont égorgés au milieu des plaisirs de la table, & des troupes dispersées de côté & d'autre, au premier signal, massacrent impitoyablement tous les Scythes qu'elles rencontrent, tandis que les autres se voyant sans chefs, prennent la fuite afin d'échapper

(p) Pages 393 & 394.

(q) Dissertations sur Hérodote, *chap. II, pag. 26 & 27.*

(r) Id. *lib. N. 17 & 18.*

au

au carnage. Délivré de l'oppreſſion où l'avoient tenu ces étrangers, Cyaxares recommence le ſiége de Ninive. L'Aſſyrie, affoiblie par la défection de tant de provinces, & par les incurſions des Scythes, étoit preſque réduite à la ſeule ville de Ninive: elle étoit forte, & pouvoit tenir long-temps; mais comme Hérodote ne dit rien de la durée de ce ſiége, & qu'il eſt le ſeul auteur qui parle de cette ſeconde priſe de Ninive, on ne peut rien affirmer. Voici cependant ce qui me paroît le plus vraiſemblable: le premier ſiége de Ninive par Cyaxares, eſt de l'an 633 avant notre ère. Les Scythes ſubjuguèrent une partie de l'Aſie cette même année, la tinrent dans l'oppreſſion vingt-huit ans, & ne furent chaſſés qu'en 605. Cyaxares employa le reſte de cette année à réparer les déſordres occaſionnés par les Scythes, & à ſe préparer à la guerre. L'année ſuivante, il forma de nouveau le ſiége de Ninive, & la prit en 603: cela eſt fondé ſur ce que dit Hérodote, que *(ſ)* Cyaxares reprit le ſiége de cette place peu après l'expulſion des Scythes; on peut auſſi l'inférer d'un autre paſſage de cet hiſtorien, où il eſt fait mention de la guerre qui s'éleva entre Cyaxares & Alyattes, roi de Lydie, au ſujet de quelques Scythes transfuges. Il n'y a aucune apparence que ce prince ſe fût embarqué dans cette guerre, avant que d'avoir terminé celle qu'il avoit contre les Aſſyriens. On ſait que la guerre de Lydie dura ſix ans, & qu'elle fut terminée en 597. Les *(t)* Mèdes étoient aux priſes avec les Lydiens, lorſqu'il arriva une éclipſe de ſoleil qui effraya les deux armées & les ſépara. La paix ſe fit peu après entre les deux puiſſances; Syennéſis, roi de Cilicie, & Labynète, roi de Babylone, en furent les médiateurs. Cette éclipſe avoit été prédite par Thalès. Hérodote n'eſt pas le ſeul auteur qui en ait parlé. « Eudémus, cité par *(u)* Clément d'Alexandrie, atteſte dans ſon hiſtoire «

(ſ) Herodot. *lib. I,* §. *106.*
(t) Id. *lib. I,* §. *74, 103.*
(u) Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I, pag. 353 & 354.*

» de l'astrologie *(x)*, que Thalès prédit une éclipse de soleil,
» qui arriva pendant que les Mèdes & les Lydiens se bat-
» toient; Cyaxares, père d'Astyages, étant roi des Mèdes, & Alyattes, père de Crésus, roi des Lydiens ». Les chronologistes anciens & modernes ne s'accordent point sur le temps où arriva cette éclipse. Je ne discuterai point leurs différentes opinions; cela me meneroit trop loin, & d'ailleurs, M. Desvignoles *(y)* l'a fait en général avec beaucoup de succès. Mais si ce savant a bien réfuté la plupart de ses devanciers, il n'a pas été aussi heureux dans les preuves dont il cherche à appuyer son sentiment. Il prétend en effet, que l'éclipse qu'avoit en vue Hérodote *(z)*, est celle du 28 mai 585; mais Cyaxares étoit mort neuf ans auparavant, & Astyages régnoit alors. Cette raison suffiroit elle seule pour détruire l'opinion de M. Desvignoles; M. le président Bouhier y en ajoute beaucoup d'autres qui ne sont pas moins fortes. Ceux qui seront curieux de les voir, peuvent consulter ses Recherches & Dissertations sur Hérodote, *chap. IV, pages 41 & suiv.*

Quant à moi, j'ai cru devoir adopter celle du P. Petau, qui a été suivie par le chevalier Marsham *(a)*, M. le président Bouhier *(b)* & quelques autres. Cette éclipse arriva le 9 juillet 597, & comme elle fut de dix doigts & demi, comme l'avoit corrigé le P. Petau *(c)* sur son exemplaire, suivant le témoignage du P. Hardouin *(d)*, elle fut, sinon assez grande pour changer le jour en nuit, comme on l'avoit raconté à Hérodote d'une manière un peu exagérée, du moins assez considérable pour alarmer des peuples qui en ignoroient la cause. D'ailleurs, cette éclipse s'accorde mieux

---

(x) Les anciens entendoient par astrologie, ce que nous nommons astrologie & astronomie.

(y) Chronologie de l'Histoire sainte, *liv. IV, chap. V, tom. II, pag. 247 & suiv.*

(z) Id. ibid. *pag. 242 & suiv.*

(a) Chronic. canon. *pag. 561.*

(b) Dissertations sur Hérodote, *page 42.*

(c) Petav. de doctrinâ tempor. *tom. I, lib. VIII, c. XIII, p. 482.*

(d) Hardouin. *de LXX Hebdomad. init.*

avec l'ordre des temps que toutes les autres. Si la guerre de Lydie a fini en 597, elle a dû commencer en 602, qui est précisément l'année qui suivit la prise de Ninive.

Quel prince régnoit alors à Ninive? c'est ce que l'on ignore & ce que l'on ignorera peut-être toujours, puisqu'il n'en est fait mention dans aucun des auteurs qui sont parvenus jusqu'à nous. Le Syncelle nous a conservé un passage d'Alexandre, surnommé *Polyhistor*, qui pourroit répandre là-dessus quelques lumières, s'il n'avoit pas été étrangement défiguré par les copistes. Les mêmes fautes se retrouvent, à mon grand regret, dans le manuscrit précieux de la bibliothèque du Roi, dont le P. Goar, éditeur du Syncelle, n'a point eu connoissance. Quoi qu'il en soit, le Syncelle, après avoir rapporté l'époque de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, ajoute, *(e)*: « Alexandre, surnommé *Polyhistor*, l'appelle *Sardanapale*, qui envoya demander à Astyages, satrape de Médie, sa fille Aroïté, pour son fils Nabuchodonosor. Celui-ci, envoyé par Saracus, roi des Chaldéens, en qualité de général de ses armées, marcha contre Ninive & le même Saracus. Saracus effrayé de son arrivée, se brûla avec son palais; & le même Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, eut l'empire des Chaldéens & de Babylone ».

Ce fragment informe est d'une absurdité révoltante. 1.° Les rois de l'Orient associoient quelquefois l'un de leurs enfans au trône, quelquefois aussi ils les désignoient rois; mais on ne trouve pas un seul exemple qu'un héritier présomptif de la couronne ait éte nommé gouverneur général de tout les États de son père. Le terme de *satrape*

(e) Τοῦτον ὁ Πολυΐστωρ Ἀλέξανδρος Σαρδανάπαλον καλεῖ πέμψαντα πρὸς Ἀστυάγην σατράπην Μηδίας, καὶ τὴν θυγατέρα αὐτοῦ Ἀρωΐτην λαβόντα νύμφην εἰς τὸν υἱὸν αὐτοῦ Ναβουχοδονόσορ. Οὗτος στρατηγὸς ὑπὸ Σάοακος τοῦ Χαλδαίου βασιλέως σταλεὶς κατὰ τοῦ αὐτοῦ Σάρακος εἰς Νῖνον ἐπιστρατεύει· οὗ τὴν ἔφοδον πτοηθεὶς ὁ Σάρακος, ἑαυτὸν σὺν τοῖς βασιλείοις ἐνέπρησεν, καὶ τὴν ἀρχὴν Χαλδαίων καὶ Βαβυλῶνος παρέλαβεν· ὁ αὐτὸς Ναβοπολάσαρος, ὁ τοῦ Ναβουχοδονόσορ πατήρ. Georgii Syncelli chronograph. *pag. 210.*

a toujours signifié le gouverneur d'une partie d'un royaume & non d'un royaume entier. 2.° Astyages n'étoit point encore marié lors de la prise de Ninive; il épousa en 597 Aryénis, fille d'Alyattes, roi de Lydie: cette alliance fut le sceau de la paix qui venoit de se conclure entre les Mèdes & les Lydiens. 3.° Astyages n'eut qu'une fille; ce fut Mandane, qui épousa Cambyses, père de Cyrus, vers l'an 576; elle vint au monde en 596, & ne pouvoit être nubile qu'en 581: or, cette année est, selon le canon des rois de Babylone, par Ptolémée, la dernière du règne de Nabuchodonosor, fils de ce Nabopolassar, dont parle le fragment de Polyhistor, & Astyages étoit en ce temps-là, depuis treize ans, sur le trône de Médie. 4.° Parmi toutes les époques assignées par les modernes à la seconde prise de Ninive, celle d'Ussérius est la plus haute, & de l'an 626; celle de Desvignoles est de 596, & la plus basse; celles que donnent Simson, Dom de Montfaucon, M.rs Schroeer & Fréret, le P. Petau & le président Bouhier, sont intermédiaires. Or, je dis qu'aucune de ces époques ne peut convenir à l'énoncé du fragment d'Alexandre Polyhistor, puisqu'il y a une différence de quarante-cinq ans entre la plus avancée, qui est celle d'Ussérius, & de quinze entre celle de Desvignoles, qui est la dernière. 5.° Selon le fragment, Sardanapal est le même que Nabopolassar & le père de Nabuchodonosor; il étoit donc en même temps roi de Ninive & de Babylone; mais s'il régna sur les Assyriens de Ninive & sur ceux de Babylone, quel est donc ce Saracus, roi des Chaldéens, dont parle le même fragment? Je ne m'arrêterai pas plus long-temps à relever toutes ces absurdités, qui ne viennent point probablement d'Alexandre lui-même, mais du Syncelle, ou plutôt de ses copistes. S'il est permis de porter un jugement d'un fragment aussi informe, je croirois volontiers qu'Alexandre Polyhistor veut parler du même Sardanapale dont ont fait mention Ctésias, Diodore de Sicile, & Velléius Paterculus; qu'Astyages, satrape de Médie est l'Arbaces de ces historiens, & que Nabopolassar est Nabonassar, satrape de

Babylone, qui ſe révolta de concert avec Arbaces, & qui, pour cimenter ſon union, envoya demander la fille d'Arbaces pour ſon fils. Le Syncelle ayant d'abord appelé par erreur Nabopolaſſar, ce prince qui aida Arbaces, il falloit, par une ſuite de la même mépriſe, nommer ſon fils Nabuchodonoſor. Le roi d'Aſſyrie ſous lequel Ninive fut priſe pour la ſeconde fois, ne ſe nommoit donc pas Saracus, comme l'ont penſé Uſſérius & Shroeer, puiſque le fragment d'Alexandre Polyhiſtor aſſure qu'il étoit roi des Chaldéens; on ne peut donc tirer de ce fragment aucun ſecours, pour prouver quel étoit le prince qui régnoit alors à Ninive. Quant à moi, je croirois volontiers que Nabuchodonoſor l'Aſſyrien, qui battit Phraortes, vivoit encore, & que ce fut ſous ce prince que cette ville fut priſe pour la ſeconde fois. S'il a vaincu, comme je l'ai prouvé plus haut, Phraortes, en 634, la douzième année de ſon règne, il étoit monté ſur le trône en 646; il avoit donc régné cinquante-trois ans lorſque Ninive fut priſe. La durée de ce règne n'a rien d'extraordinaire; mais je n'inſiſte point là-deſſus, parce que cela n'eſt appuyé d'aucun témoignage ancien.

Je finis ce Mémoire, par examiner ſi Cyaxares forma le ſiége de Ninive, conjointement avec Nabuchodonoſor, roi de Babylone. La plupart des chronologiſtes ayant lû dans Diodore de Sicile, que Béléſys, ſatrape de Babylone, avoit aidé Arbaces, ſatrape de Médie, n'ont pas balancé à croire que Béléſys étoit le même que Nabuchodonoſor; ils n'ont pas fait attention que Diodore parloit de la première priſe de Ninive, & non de la ſeconde. M. le préſident Bouhier qui avoit bien ſenti que ces deux princes n'étoient pas les mêmes, prétend *(f)* qu'il paroît, par deux paſſages d'Hérodote, que cette ville étoit tombée en partage aux Babyloniens, puiſque trente ans après, les Mèdes la reprirent ſur eux. Dans le premier paſſage, cet hiſtorien *(g)* aſſure

(f) Diſſertations ſur Hérodote, *chap. II, pag. 23.*
(g) Herodot. *lib. I,* §. *106.*

que les Mèdes prirent Ninive, & soumirent les Assyriens, excepté ceux de la Babylonie. Il est impossible de conclure de ce passage, que Ninive fut alors dépendante de Babylone; le second passage n'est pas plus concluant. Je me contenterai d'en rapporter la substance : « deux *(h)* femmes » régnèrent à Babylone; la première s'appeloit *Sémiramis*, » la seconde *Nitocris ;* celle-ci, qui vivoit cinq générations » après Sémiramis, voyant que la puissance des Mèdes s'a- » grandissoit, qu'elle ne pouvoit rester dans le repos, & » qu'elle avoit subjugué plusieurs villes, & entr'autres celle de Ninive, crut devoir se tenir sur ses gardes ». L'historien raconte ensuite les moyens qu'employa cette princesse pour fortifier Babylone. On ne peut pas plus inférer de ce second passage que du premier, que Ninive fut alors au pouvoir des Babyloniens; mais il me donne occasion de faire voir la justesse de la chronologie d'Hérodote. Nous avons prouvé que Ninive avoit été prise la seconde fois en 603 : cette année répond à la vingtième année de Nabuchodonosor, roi de Babylone; ce prince étoit tombé l'année précédente dans une espèce de démence, & il resta sept ans entiers en cet état. Hérodote ne parle pas de sa folie, & les écrivains sacrés, qui en font mention, ne nomment point ceux qui gouvernèrent pendant sa maladie. Ces auteurs se suppléent mutuellement; Nitocris étoit sa femme; elle régna en sa place, & l'agrandissement des Mèdes lui ayant inspiré une juste frayeur, elle fortifia sa capitale. Hérodote ajoute qu'elle vivoit cinq générations, c'est-à-dire, environ cent cinquante ans après Sémiramis.

Je suppose que Nabuchodonosor soit tombé malade vers l'an 604; Nitocris aura pris aussitôt les rènes du gouvernement : sa maladie dura sept ans; mais il y a grande apparence que Nitocris, qui avoit goûté les douceurs du pouvoir absolu, ne voulut pas descendre au second rang, & qu'elle sut conserver son autorité par le moyen des

(h) Herodot. *lib. I*, §. *184*, *185*.

créatures qu'elle s'étoit faites. Elle peut par conſéquent avoir régné conjointement avec ſon mari juſqu'en 581, & peut-être même encore plus tard ſous Iluarodamus, dont le règne fut très-court. Hérodote avoit en vue une année quelconque du règne de cette princeſſe : ſuppoſons que ce fut l'an 588; en ajoutant cent cinquante ans pour les cinq générations, on aura 738, qui tombe ſur la dixième année de Nabonaſſar, fondateur du royaume de Babylone. Sémiramis étoit ſa femme, & paroît avoir régné pendant une maladie grave qu'eut le roi ſon époux: cette Sémiramis n'eſt & ne peut être la femme de Ninus, qui tint ſous ſes loix l'Aſie entière. Ce ſimple expoſé d'Hérodote prouve qu'elle n'a régné que ſur la Babylonie.

Je reviens à M. le préſident Bouhier; il venoit d'avancer que Ninive étoit tombée en partage aux Babyloniens, & que les Mèdes l'avoient repriſe trente ans après ſur eux. Il avance, *page 24*, & dans ſa Diſſertation ſur Sardanapale, §. *X*, que Nabuchodonoſor aida Cyaxares à prendre cette ville. Ces deux aſſertions paroiſſent ſe contredire; cependant il eſt d'accord avec lui-même, parce qu'il ſuppoſe que Ninive a été priſe deux fois; la première, ſur les Aſſyriens, par les armes réunies de Cyaxares & de Nabuchodonoſor; la ſeconde, ſur les Babyloniens *(i)*, par Aſtyages ſeul. Quant à moi, ſi j'ai prouvé que Ninive avoit été priſe une première fois ſous Sardanapale, par les armes réunies d'Arbaces, ſatrape de Médie, & de Béléſys, ou Nabonaſſar, ſatrape de la Babylonie, en 748; & que depuis, Arbaces & Nabonaſſar, contens d'avoir ſecoué le joug des Aſſyriens, avoient laiſſé ceux-ci les maîtres de ſe donner des princes; j'ai auſſi prouvé que Ninive avoit été priſe une ſeconde fois par les armes ſeules de Cyaxares, ſur les Aſſyriens, & non ſur les Babyloniens. C'eſt cette conquête, qui cauſa tant d'inquiétude, comme le dit *(k)* Hérodote, à Nitocris,

(i) Diſſertation ſur Sardanapale, §. *11*.
(k) Herodot. *lib. I*, §. *185*.

qu'elle réſolut de fortifier ſa capitale, de crainte qu'il ne prît envie aux Mèdes de l'attaquer. Hérodote n'a point dit autre choſe, & lorſqu'il raconte les actions d'Aſtyàges, il ne fait aucune mention de cette prétendue priſe de Ninive. D'ailleurs, on ne trouve dans toute l'antiquité, aucun auteur qui en parle, ou expreſſément, ou même de manière à le faire ſoupçonner.

Cependant M. le préſident Bouhier s'appuie encore d'un paſſage de Tobie pour prouver que Ninive a été priſe la première fois par les armes réunies de Cyaxares & de Nabuchodonoſor. On lit, il eſt vrai, dans le livre de *(l)* Tobie, que ſon père étant à l'article de la mort, dit à ſon fils : « Ninive touche au moment de ſa deſtruction ; ſes ini-
» quités en ſeront la cauſe. Dès que vous m'aurez donné la ſépulture, à moi, & à votre mère, quittez-là ». Il ajoute au *verſet 14,* Tobie ſortit de Ninive avec ſa femme & ſes enfans, auſſitôt après la mort de ſa mère. La vulgate n'en dit pas davantage. La verſion des Septante ajoute : le fils de Tobie apprit avant ſa mort la deſtruction de Ninive, qui fut priſe par Nabuchodonoſor & Aſſuérus.

Tobie l'ancien eſt mort, ſelon le P. Petau, en 648. Il n'ignoroit pas par conſéquent que Ninive avoit déjà été priſe par Arbaces & Nabonaſſar; il ſavoit que cet empire, dépouillé de ſes plus belles provinces, n'étoit pas en état de réſiſter aux armes d'un prince puiſſant. La conquête de la Perſe & de pluſieurs autres pays, faite en 654, par Phraortes, lui faiſoit ſagement prévoir la ruine prochaine de Ninive; il conſeilla en conſéquence à ſon fils, de ſortir de cette ville, dès qu'il lui auroit rendu les derniers devoirs : tout marche bien juſqu'à préſent; mais lorſque les Septante ajoutent que ſon fils Tobie apprit avant ſa mort la priſe de Ninive par Nabuchodonoſor & Aſſuérus, il me paroît que c'eſt une interpolation de quelque juif Helléniſte, qui, ayant lû que le Mède Arbaces & le Babylonien Béléſys,

(l) Tob. *cap. XIV,* ℣. *6, 12, 13.*

avoient

avoient pris Ninive, a ajouté, de son chef, ces paroles: je le crois d'autant plus volontiers, qu'elles ne se trouvent pas, comme je l'ai déjà observé, dans la Vulgate, qui seule fait autorité parmi nous, & que d'ailleurs Hérodote ne nomme que le seul Cyaxares. Quoique le P. Petau diffère de moi sur la prise de Ninive, ce savant a néanmoins reconnu que la version des Septante *(m)* ne pouvoit se concilier avec la chronologie de ces temps, & qu'il falloit s'en tenir à la Vulgate. Je ne dissimulerai pas cependant que l'historien Josephe favorise l'opinion des Septante *(n)*; « Néchao, roi d'Égypte, ayant, dit-il, levé des troupes, marcha vers « l'Euphrate, pour faire la guerre aux Mèdes & aux Baby- « loniens qui avoient détruit l'empire d'Assyrie ». Il est évident que cet auteur a voulu parler de la prise de Ninive par Cyaxares, en 603, puisque Néchos commença à régner en 617, & qu'il mourut en 601; mais Josephe, dont l'inexactitude est très-connue, qui avoit lû les Septante, & qui avoit entendu parler de la prise de cette ville par le Mède Arbaces, & par Bélésys, satrape de Babylone, ne chercha point à approfondir si cette ville avoit été prise deux fois, & confondit les deux prises en une seule. Le même auteur *(o)* s'appuie autre part de la prophétie de Nahum, qu'il place sous Jotham, roi de Juda; cette prophétie, dit-il, s'accomplit cent quinze ans après. Jotham commença à régner en 757, & mourut en 742: en supposant que Nahum prophétisoit la dernière année de ce prince, on trouvera de cette dernière année à celle de la seconde prise de Ninive, cent trente-neuf ans; ce qui fait vingt-quatre ans de plus qu'il n'en assigne dans le premier passage, ci-dessus cité. Le *Chronicon paschale (p)* place le commencement du règne de Joatham en 774, & dit que

---

(m) Petav. de doctrinâ tempor. *lib. X, cap. IV, pag. 89.*
(n) Joseph. Antiquit. Jud. *l. X, cap. V, pag. 519.*
(o) Id. ibid. *lib. IX, cap. XI, pag. 501 & 502.*
(p) Chronic. paschale, *page 105.*

Nahum prophétisa en 767, 766 & 765, ce qui devoit arriver à Ninive cent quarante-trois ans après. Si l'on prend 765 pour la dernière année où fut faite cette prophétie, on trouvera l'an 622; mais Cyaxares, bien loin de songer alors à attaquer Ninive, étoit encore soumis aux Scythes.

Soit que l'on suppose avec Josephe & le P. Petau, que Nahum ait annoncé la prise de cette ville entre les années 757 & 742, soit que l'on s'en tienne à la chronique d'Alexandrie, qui veut que ç'ait été en 765, on peut regarder comme constant que le prophète avoit en vue la prise de 747, par les armes réunies d'Arbaces & de Bélésys. Une prophétie qui sert de preuve quelconque à une génération, doit s'accomplir pendant l'existence de la génération à laquelle elle tient lieu de preuve, autrement elle manqueroit son but. D'ailleurs, il seroit bien étonnant que si Nahum eût voulu parler de la seconde prise de cette ville, il ne l'eût pas caractérisée de manière à ne pouvoir s'y méprendre. Il ne faut pas croire que la révolte des Mèdes ne commença à éclater qu'en 748, mais que tout fut terminé cette année, & que l'indépendance de ces peuples fut, à cette époque, reconnue. Diodore de Sicile assure *(q)* qu'avant leur affranchissement total, il se livra un grand nombre de combats, & que la guerre dura plusieurs années. Les mécontentemens, les troubles les précédèrent, selon la marche ordinaire des choses: il n'est donc point étonnant que les Juifs en aient entendu parler, & que les plus intelligens d'entr'eux ayent prévu le sort qui menaçoit cette ville voluptueuse.

Il s'ensuit que le royaume d'Assyrie, qui avoit commencé sous Ninus, en 2107, selon Ctésias; en 2057, selon Diodore de Sicile & Æmilius Sura; en 2027, suivant Castor; enfin en 1817, si l'on en croit Velléïus Paterculus, domina sur toute l'Asie supérieure; qu'il se soutint dans cet état jusqu'à Sardanapale; qu'il n'y eut en Assyrie qu'un

(q) Diodor. Sicul. *tom. I, l. II, §. 24 & seq. pag. 137 & seq.*

roi de ce nom; que les Mèdes s'affranchirent, ſous ce prince, du joug qu'ils portoient de temps immémorial; que la défection des Babyloniens ſuivit de près celle des Mèdes; que ces deux peuples réunis prirent Ninive en 748; que Sardanapale, que l'Écriture appelle *Phul*, aima mieux ſe brûler que de tomber vif entre les mains de ſes ennemis; que les Babyloniens inſtituèrent l'ère de Nabonaſſar, afin de perpétuer l'époque précieuſe du recouvrement de leur liberté; que l'empire d'Aſſyrie, qui avoit perdu par cette révolution quelques-unes de ſes plus belles provinces, alla toujours en déclinant; que Phraortes, roi de Médie, lui enleva la Perſe & pluſieurs autres pays conſidérables; que ſi quelques-uns de ſes princes, plus guerriers que leurs prédéceſſeurs, ſe défendirent courageuſement contre les Mèdes, ils ne purent cependant les entamer; qu'ils n'osèrent point les attaquer, & qu'ils n'eſſayèrent le peu de force qui leur reſtoit que contre les Juifs, peuple foible & depuis long-temps la proie de tous ceux qui avoient voulu l'aſſervir; enfin, que les Mèdes portèrent à cet empire les coups les plus funeſtes & en achevèrent la conquête en 603.



MÉMOIRE

Sur les Fêtes des Grecs, omises par Castellanus & Meursius.

Par M. LARCHER.

Lû le 8 Juin 1783.

QUOIQUE le Traité de Meursius, sur les fêtes des Grecs, soit très-étendu, il s'y trouve cependant des omissions considérables. Cela est d'autant plus étonnant, que l'ouvrage de Castellanus, sur le même sujet, avoit paru long-temps avant le sien; qu'il le connoissoit *(a)*, & que même il étoit lié d'amitié avec l'auteur. Celui de ce dernier écrivain est extrêmement court, & ne contient communément sur chaque féte, qu'un mot, qui ne suffit, ni pour en donner une idée exacte, ni pour connoître les motifs de son établissement; c'est plutôt une nomenclature des fêtes des Grecs, qu'un traité en forme sur ce sujet. J'ai pensé qu'en faisant des additions aux ouvrages de ces deux savans, & qu'en suivant la marche de Meursius, on rendroit quelque service aux gens de Lettres, à qui il importe de consulter quelquefois ces sortes d'ouvrages. C'est le but que je me proposai, lorsqu'en 1780 je lûs un Mémoire sur les Molies, fête connue chez les Arcadiens, & omise par Meursius; c'est encore celui que je me propose aujourd'hui.

Les Élaphébolies.

Les Élaphébolies étoient une fête en l'honneur de Diane; ce nom lui vient de la chasse aux cerfs qui se

(a) Voyez les lettres de Meursius & de Castellanus, & entr'autres, celle de ce dernier, *tome XI* des Œuvres de Meursius, *pages 337 & 338.* Il en est encore fait mention en plusieurs endroits du Traité intitulé : *Græcia feriata.*

faisoit en ces jours : voici à quelle occasion elle fut instituée.

La partie de la Phocide, dit Pausanias *(b)*, qui est voisine de Tithorée & de Delphes, a pris son nom, dès les plus anciens temps, de Phocus de Corinthe, fils d'Ornythion. Quelques années après, les Éginetes étant abordés en ces lieux avec Phocus, fils d'Æacus, l'usage prévalut d'appeler *Phocide* tout le pays connu aujourd'hui sous ce nom. Les Phocidiens eurent part à l'expédition de Troie : dans la suite ils entrèrent en guerre avec les Thessaliens, avant l'invasion de Xerxès, & firent des actions mémorables. Ayant appris que les Thessaliens se disposoient à pénétrer dans leur pays du côté d'Hyampolis, ils enfoncèrent des jarres dans la campagne, & les ayant recouvertes de terre, ils attendirent la cavalerie ennemie. La cavalerie Thessalienne, qui n'avoit aucune connoissance de ce stratagème *(c)*, tomba, sans s'en douter, dans le piége ; les chevaux se casèrent les jambes, & les cavaliers furent taillés en pièces. Les Thessaliens n'en furent que plus irrités contre les Phocidiens ; ils firent des recrues dans toutes leurs villes, & marchèrent en Phocide. Les Phocidiens effrayés de ces préparatifs, de la multitude de la cavalerie ennemie, & de son habileté dans les combats, envoyèrent à Delphes demander au Dieu, par quels moyens ils pourroient se soustraire au danger qui les menaçoit. Leurs députés rapportèrent cet oracle : « Je mettrai aux prises un mortel & un dieu : tous deux remporteront la victoire ; « mais celle du mortel sera plus considérable ».

Les Phocidiens n'eurent pas plutôt connoissance de cet oracle, qu'ils envoyèrent contre les ennemis trois cents hommes d'élite avec Gélon pour les commander. Ils leur donnèrent ordre de se mettre en marche à l'entrée de la nuit, d'observer le plus secrètement possible les mouvemens de l'ennemi, de revenir au camp par les chemins

---

(b) Pausanias Phocic. *sive lib. X, cap. 1, pag. 798.*

(d) Pausan. ibid. *Poliæni stratagem. l. VI, c. XVIII, § 2, p. 583.*

les moins connus, & d'éviter, autant qu'ils se pourroient, d'en venir aux mains. Ils périrent tous avec leur chef, les uns foulés aux pieds des chevaux, les autres, par le fer ennemi. Ce malheur effraya tellement les Phocidiens restés dans le camp, qu'ils rassemblèrent en un même lieu leurs femmes, leurs enfans, les statues de leurs dieux, avec leurs effets les plus précieux. Ayant ensuite élevé un bûcher immense, ils en confièrent la garde à trente hommes, avec ordre, s'ils apprenoient que l'ennemi les eût battus, d'égorger leurs femmes & leurs enfans, de les jeter sur le bûcher avec toutes leurs richesses, d'y mettre le feu, & de se tuer ensuite les uns les autres, ou de se faire périr en se précipitant sur les escadrons ennemis. Depuis ce temps, toute résolution d'une ame à qui la douleur a ôté toute sensibilité, est appelée par les Grecs, *le désespoir des Phocidiens.*

Ce décret ratifié, ils se mirent aussitôt en marche pour aller attaquer les Thessaliens. Ils avoient à leur tête Rhœus d'Ambrysse, qui commandoit l'infanterie, & Daïphanes d'Hyampolis, qui commandoit la cavalerie. Le devin Tellias d'Élée jouissoit auprès des généraux de la plus haute estime, & l'on avoit en lui la plus grande confiance. Les Phocidiens s'étant rappelés, au moment du combat, les décrets portés contre leurs femmes & leurs enfans, & que toutes leurs espérances étoient prêtes à s'engloutir dans une mer orageuse, firent des prodiges de valeur : les Dieux s'étant de leur côté montrés propices, ils remportèrent une victoire éclatante. Ce fut alors que les Grecs comprirent le sens de l'oracle rendu aux Phocidiens; car les généraux ayant donné le mot dans le combat, les Thessaliens eurent celui de *Minerve Itonia*, & les Phocidiens celui de *Phocus*, de qui ils avoient emprunté leur nom. En reconnoissance de cette victoire, les Phocidiens envoyèrent à Delphes les statues d'Apollon, du devin Tellias & de leurs généraux, avec celles des héros de leur nation; ces statues sont l'ouvrage d'Aristomédon d'Argos.

Ces peuples ne ſe conduiſirent pas dans la ſuite avec moins d'habileté qu'ils l'avoient fait dans les occaſions précédentes. Comme les deux armées campoient ſur le chemin qui conduit en Phocide, cinq cents hommes d'élite parmi les Phocidiens ayant obſervé le temps de la pleine lune, attaquèrent de nuit les Theſſaliens : ils s'étoient blanchis avec du plâtre eux & leurs boucliers. On dit qu'en cette occaſion il ſe fit un très-grand carnage des Theſſaliens, qui ne pouvant s'imaginer que ce fût une attaque nocturne des ennemis, les prirent pour des ſpectres. Tellias d'Élée fut auſſi l'auteur de cette ruſe.

Hérodote *(d)* & Polyæn *(e)* qui rapportent le ſtratagème, diſent unanimement que dans la dernière action les Theſſaliens perdirent quatre mille hommes; mais ils paſſent tous deux ſous ſilence la ſeconde action qui fut cependant d'autant plus mémorable, qu'elle donna lieu à une fête que l'on inſtitua pour en perpétuer la mémoire, fête qui ſe célébroit encore pluſieurs ſiècles après. « Nous célébrons par des fêtes, comme vous le ſavez, dit *(f)* Plutarque, « la victoire de Daïphante auprès d'Hyampolis. La Phocide « entière eſt alors pleine de ſacrifices & des honneurs « que l'on rend à ſa mémoire; & il n'eſt perſonne d'entre « nous qui ne prenne autant de plaiſir aux mets & aux vins « qu'on lui ſert, qu'aux ſuccès des Phocidiens. Quelle joie, « quelle ſatisfaction n'éprouvèrent donc point ceux qui en « furent les auteurs, puiſque cinq ſiècles & plus n'ont pu « l'émouſſer ! »

Pauſanias, qui s'eſt beaucoup étendu ſur cette ſeconde victoire des Phocidiens, a omis une action qui fait un honneur infini aux femmes de la Phocide. « Cette action, dit *(g)* Plutarque, n'a point encore rencontré d'écrivain «

(d) Herodot. *lib. VIII*, §. *27 & 28.*

(e) *Poliæni ſtratagem.* lib. V, cap. XVIII, pag. 360.

(f) Plutarch. *non poſſe ſuaviter vivi ſecundum Epicurum.* pag. 1099. F.

(g) Id. *de virtutibus mulierum*, pag. 244, A, B, C, D.

» distingué; elle ne le cède cependant, pour le courage, à
» aucune de celles qui aient jamais été faites par les femmes.
» Elle est attestée par les grands sacrifices que font encore à
» présent les Phocidiens à Hyampolis, & par les anciens
» décrets dont j'ai transmis tous les détails dans la vie de
» Daïphante : quant à l'action des femmes, la voici. Les
» Thessaliens faisoient une guerre implacable aux Phocidiens;
» car dans un seul & même jour ils massacrèrent dans les
» villes de la Phocide tous leurs magistrats & tous leurs
» tyrans; & les Phocidiens, de leur côté, assommèrent deux
» cents cinquante ôtages Thessaliens. Ils avoient ensuite fait
» une irruption dans la Phocide par le pays des Locriens,
» après s'être engagés par un décret public à n'épargner
» aucun homme en âge de porter les armes, & à réduire
» en esclavage les femmes & les enfans. Daïphante, fils de
» Bathyllius, qui présidoit, lui troisième, à la république
» des Phocidiens, persuada à ses concitoyens d'aller au-
» devant des Thessaliens, & de leur livrer bataille; de
» rassembler de toutes les parties de la Phocide, dans un seul
» & même lieu, leurs femmes & leurs enfans, d'environner
» ce lieu d'une immense quantité de bois, d'y placer des
» gardes, avec ordre d'y mettre le feu & de brûler les
» femmes avec les enfans, s'ils apprenoient qu'ils eussent
» été battus. Ce décret étoit universellement approuvé,
» lorsqu'un citoyen se leva pour représenter qu'il étoit juste
» d'avoir aussi le consentement des femmes, & que, si on
» ne pouvoit l'obtenir, il falloit abandonner ce dessein &
» ne point l'exécuter malgré elles. Ce discours étant venu à
» la connoissance des femmes, elles s'assemblèrent de leur
» côté, approuvèrent le décret de Daïphante, & couron-
» nèrent ce magistrat, comme ayant ouvert l'avis le plus
» salutaire à la république. On dit que les enfans s'étant
» assemblés en particulier, furent aussi de même avis. Ces
» affaires finies, les Phocidiens livrèrent bataille aux Thessa-
» liens, à Cleones près d'Hyampolis, & les battirent. Les
» Grecs donnèrent à ce décret des Phocidiens, le nom

d'ἀπόνοια

d'ἀπόνοια (déſeſpoir), & l'on célèbre encore à préſent à Hyampolis une fête en l'honneur de Diane, afin de perpétuer le ſouvenir de cette victoire. On appelle cette fête *Élaphébolies*, & c'eſt la plus grande de toutes les fêtes ».

Ce nom lui vient probablement de la chaſſe aux cerfs, qui ſe faiſoit en ces jours de cérémonies. Les perſonnes qui n'avoient pu ſe procurer de cerfs, faiſoient dans cette occaſion *(h)*, avec de la farine, du ſéſame & du miel, un gâteau qui avoit la figure d'un cerf: ce gâteau s'appeloit ἔλαφος cerf; on l'offroit à la déeſſe.

La victoire des Phocidiens précéda de peu, ſelon Hérodote *(i)*, l'invaſion de Xerxès; elle eſt, par conſéquent, à peu-près de l'an 4232 de la période Julienne, quatre cents quatre-vingt-deux ans avant notre ère. D'un autre côté, Plutarque raconte, dans le paſſage ci-deſſus rapporté, qu'il y avoit cinq cents ans & plus qu'on avoit inſtitué la fête des Élaphébolies, deſtinée à en perpétuer la mémoire, ce qui approche beaucoup de cette date; car cet écrivain étoit né vers la dixième année de Claude, c'eſt-à-dire, vers l'an 4763 de la période Julienne, l'an 50 de notre ère. Si l'on ſuppoſe qu'il y avoit alors cinq cents trente ans que les Élaphébolies étoient inſtituées, on aura l'an 4233 de la période Julienne, quatre cents ſoixante-dix-huit ans avant notre ère, ce qui fera, avec le calcul précédent, une différence ſeulement d'un an.

La Fête des habitans de Céos.

Comme cette fête n'a pas de nom particulier, je lui ai donné celui-ci à l'imitation de Meurſius qui en a donné de pareils à pluſieurs fêtes, Ἀργείων ἑορτή, Βοττιαίων ἑορτή, &c. la fête des Argiens, la fête des Bottiéens, &c.

Les Céens habitoient un climat brûlant; les ardeurs

(h) *Athenæi Deipnoſoph.* lib. XIV, cap. XIV, pag. 646, E. *Euſtath. ad Odyſſ.* K, pag. 1652, lin. 57.

(i) Herodot. *lib. VIII*, §. 27.

de la canicule deſſéchoient la terre, & l'air n'étant point rafraîchi par les vents, des maladies peſtilentielles firent de grands ravages dans leur île. Les Céens ne trouvant point de remède à leurs maux, eurent recours aux Dieux, ſuivant l'uſage de tous les lieux & de tous les temps. Apollon leur répondit qu'Ariſtée les délivreroit du fléau qui les déſoloit, & leur enjoignit de l'appeler à leur ſecours. Ariſtée éleva un autel à Jupiter Pluvius, ſacrifia à ce dieu & à Sirius : les vents Étéſiens ſe firent alors ſentir; l'air fut rafraîchi, fut purifié, & la maladie diſparut.

Les vents Étéſiens ſoufflent régulièrement dans ces climats brûlans pendant les ardeurs de la canicule : s'ils ceſſoient de ſouffler, l'air n'étant plus renouvelé reſteroit dans un état de ſtagnation, & les vapeurs qui s'élèvent perpétuellement de la terre, venant à s'accumuler, l'infecteroient au point que ces pays deviendroient inhabitables. Pour peu que ces vents tardent à paroître, les habitans éprouvent une peſanteur qui les énerve, & ils ſont attaqués de fièvres contagieuſes qui ſont, le plus ſouvent, l'écueil de la médecine. Dès que ces vents commencent à ſouffler, la maladie ceſſe de faire des progrès, & ceux qui en étoient attaqués guériſſent communément avec un bon régime. Voilà en gros l'hiſtoire de cette maladie qui dévaſta dans les temps anciens l'île de Céos, & qui fut arrêtée par l'influence ſalutaire des vents Étéſiens. Mais comme dans les premiers temps on étoit fort ignorant en phyſique & en médecine, les hommes étoient bien éloignés de ſoupçonner les vraies cauſes des maux qui les affligeoient, & par conſéquent d'y apporter les remèdes convenables. Ils voyoient toujours les Dieux irrités, non de leurs vices, ce qui auroit pu du moins tourner au profit de la morale, mais de l'omiſſion d'un ſacrifice, ou de quelque cérémonie futile. Ils tâchoient dans ces ſortes d'occaſions de ſe rendre le ciel propice, non en réformant leurs mœurs, mais en offrant des ſacrifices & en inſtituant des cérémonies expiatoires, qu'il étoit bien plus facile

d'obſerver que de ſe corriger de ſes mauvaiſes habitudes. Mais le peu d'influence qu'avoit ſur la morale la religion des Grecs, n'eſt point l'objet de ce Mémoire ; il eſt ſeulement queſtion de développer les motifs qui donnèrent lieu à cette fête, & quoique je les aie déjà expoſés en deux mots, on ſera d'autant moins fâché de voir ce qu'en ont dit Apollonius de Rhodes & ſon ſcholiaſte, que ces deux auteurs ſont parfaitement d'accord avec Diodore de Sicile. « On dit que Cyrène *(k)*, dans les anciens temps, faiſoit paître « ſes troupeaux ſur les bords du Pénée. Elle avoit conſervé « ſa virginité, & la vie célibataire avoit pour elle beaucoup « d'attraits ; Apollon l'ayant enlevée, tandis qu'elle conduiſoit « ſes troupeaux ſur les bords du fleuve, ce dieu la tranſporta « loin de l'Æmonie, & la remit entre les mains des « Nymphes qui habitoient la Libye, près du mont Myrtoſius. « Ce fut dans ces lieux qu'elle devint mère d'Ariſtée, que « les Æmoniens, riches en moiſſons, ſurnomment Agreus, « Nomios, *le chaſſeur, le paſteur.* Ce dieu, épris de ſes charmes, « l'avoit épouſée, & elle préſidoit à la chaſſe. A peine Ariſtée « fut-il né qu'Apollon le tranſporta dans l'antre de Chiron & « le confia à ſes ſoins. Lorſqu'il fut grand, les Muſes le « marièrent ; elles l'inſtruiſirent dans l'art de la médecine & « de la divination, & le mirent à la tête de tous les troupeaux « qui paiſſoient dans la plaine d'Athamas en Phthie, au pied « du ſourcilleux Othrys, & vers les rives ſacrées de l'Apidanus. « Le Sirius brûloit cependant du haut du ciel les îles de « Minos *(l)*, & leurs habitans ne pouvoient trouver de « remède contre ſes ardeurs. Ils appelèrent à leur ſecours, « par le conſeil d'Apollon, Ariſtée pour les guérir de la « peſte. Ariſtée quitte auſſitôt la Phthie par l'ordre de ſon « père, aſſemble des Parrhaſiens, deſcendans de Lycaon, & «

(k) Apollon. Rhod. *lib. II, verſ. 500, &c.* Diodor. Sicul. *lib. IV, §. 81, 82, pag. 324, 325.* Pindar. *Pythic. IX, 115.* Nonnus, Dionyſiac. *lib. V, verſ. 215.* Oppian. Cynegetic. *lib. IV, verſ. 267.*

(l) Les Cyclades. Minos, roi de Crète, étant devenu très-puiſſant ſur mer, s'empara des Cyclades, après en avoir chaſſé les Cariens.

» ſe tranſporte avec eux dans l'iſle de Céos. Il y éleva un
» vaſte autel à Jupiter Pluvius, & immola ſur les montagnes,
» des victimes au fils de Saturne & à Sirius. Fléchi par ces
« ſacrifices, Jupiter envoya pendant quarante jours les vents
» Étéſiens qui rafraîchiſſent la terre; & les prêtres de Céos
» offrent encore à préſent des ſacrifices à Sirius avant le lever
de la canicule ».

On trouve quelques différences peu importantes dans la neuvième ode des Pythiques de Pindare, qui s'étend beaucoup ſur les amours de Cyrène avec Apollon. Les auteurs cités par les ſcholiaſtes de Pindare & d'Apollonius de Rhodes, ne s'accordent ni ſur le nom du père de cette nymphe, ni ſur le ſujet qui la conduiſit en Libye; mais comme ces particularités ſont abſolument étrangères à l'objet que je me ſuis propoſé, je ne m'y arrêterai pas davantage. Il me ſuffit d'avoir retrouvé une fête ancienne, qui ſe célébroit dans les Cyclades, & ſpécialement dans l'iſle de Céos; fête qui avoit été omiſe par Caſtellanus & Meurſius.

Les Proéroſies.

Il eſt d'autant plus étonnant que Meurſius ait omis cette Fête dans ſon traité ſur les fêtes des Grecs, qu'il en parle dans ſes Leçons Attiques *(m)*. Je me ſerois contenté de renvoyer à ce dernier ouvrage, s'il n'eût point été néceſſaire d'y faire quelques additions, & ſi cet auteur ne ſe fût pas quelquefois mépris.

Les Proéroſies ſe célébroient à Athènes dès les temps les plus reculés; il y a grande apparence qu'elles furent inſtituées quand les Athéniens paſsèrent de la vie agreſte à la culture des terres. Æthra, mère de Théſée, dans les Suppliantes d'Euripide *(n)*, ſort de ſon palais afin de ſacrifier pour le labour ἀρότου προθύουσα. Cette fête avoit été inſtituée pour

(m) Lection. Atticar. *lib. II, cap. 1.*
(n) Euripid. Supplic. *verſ. 29.*

obtenir des dieux une bonne récolte : θυσίαι (o) περὶ τῶν μελλόντων ἔσεσθαι καρπῶν, ὥστε τελεσφορεῖσθαι. Dans la suite, la famine s'étant fait sentir sur toute la terre, dit le scholiaste d'Aristophane (p), ou la peste faisant par-tout de grands ravages, on consulta l'oracle sur la manière dont on pourroit faire cesser ce fléau. Apollon répondit qu'il cesseroit, si les Athéniens offroient pour tous les Proérosies. Les Athéniens ayant fait le sacrifice prescrit, le fléau cessa. Quoique les maladies pestilentielles viennent fréquemment à la suite de la famine, je ne crois pas qu'il soit ici question de peste : comme la famine s'appelle en grec λιμός & la peste λοιμός, il est très-naturel d'imaginer qu'en rapportant ce fait, un auteur avoit écrit λιμός & un autre, par inadvertence, λοιμός; de-là le scholiaste d'Aristophane a mis l'un & l'autre. Mais Suidas ne parle que de la famine ; & lorsqu'il ajoute que les Athéniens sacrifièrent en cette occasion pour tous les Grecs, cet auteur semble restreindre cette famine à la Grèce. Je ne dissimulerai pas cependant que le même Suidas dit au mot Εἰρεσιώνη, que la peste ravageant toute la terre, le dieu ordonna aux Athéniens de célébrer les Proérosies pour tous, en l'honneur de Cérès : mais une fête célébrée pour le labour, ou avant le labour, comme l'indique son nom, n'avoit certainement aucun rapport à la peste, & ne pouvoit concerner que la récolte ; d'ailleurs un fragment de l'oraison de Lycurgue contre Ménésæchmus, rapporté par Suidas au mot προηρόσιαι, m'autorise à pencher vers ce sentiment, & à croire que Suidas s'est trompé au mot Εἰρεσιώνη, ce qui ne me surprend nullement de la part d'un compilateur qui copioit indistinctement, & sans jugement, tout ce qu'il rencontroit dans ses livres, sans s'embarrasser si cela contredisoit ce qu'il avoit avancé autre part. Voici le passage de l'orateur Lycurgue : « Je vous dois de la reconnoissance à cause des Proérosies que vous célébrâtes en l'honneur de Cérès pour tous les «

(o) Suidas, *voce* προηρόσιαι.

(p) *Schol. Aristoph. ad Equit.* vers. 725.

Grecs qui avoient consulté l'oracle ». Ce passage est altéré; & comme il est isolé & très-court, il est impossible de le corriger sans être aidé par les manuscrits. Quoi qu'il en soit, cette fête, qui se célébra pour tous les Grecs, fut instituée la cinquième olympiade, si l'on peut s'en rapporter au même Suidas *(q)*. Mais comme Abaris vint de la part des Hyperboréens *(r)* pour engager les Athéniens de prier les Dieux de faire cesser la famine qui désoloit aussi leur pays, & que Pindare avance que cela arriva sous le règne de Crésus, je crois qu'il faut placer cette fête l'an 557 avant notre ère, & la quatrième année de la LV[e] olympiade. Cependant cette fête étant établie dès le temps de Thésée, comme je l'ai remarqué un peu plus haut, je pense que l'histoire ou la fable qui concerne Abaris, est un fait particulier qui n'a aucun rapport à cette fête; ce qui me le persuade, c'est que dans un passage du Panathénaïcus d'Aristide *(s)*, où il est parlé de l'institution de cette fête, il n'y est pas mention d'Abaris. Il n'en est pas parlé non plus dans un scholiaste manuscrit de cet auteur, dont M. Morelli a donné un morceau, *page 137* de son édition d'une oraison d'Aristide, & d'une autre de Libanius, qui n'avoient jamais été publiées. Meursius ajoute beaucoup d'autres passages d'auteurs qui ont parlé de cette fête; mais je dois les passer sous silence, ne m'étant proposé d'autre but que de suppléer à ses omissions.

Les Procharistéries.

Les Procharistéries étoient une fête qui se célébroit sur la fin de l'hiver, lorsque les blés commençoient à croître. Meursius & Castellanus ont oublié cette fête dans leurs traités sur les fêtes des Grecs; mais comme le premier en a parlé dans ses Leçons Attiques, *livre II, chap. 1, page 55*, je n'en dirai rien de plus; je me contente seulement d'ob-

(q) Suidas, *voce* προηρόσιαι.
(r) Harpocrat. *voce* Ἄβαρις.
(s) Aristid. *tom. I, page 196.*

ſerver que Suidas rapporte à cette occaſion un fragment *(t)* de l'oraiſon de l'orateur Lycurgue ſur le ſacerdoce, dont les éditeurs futurs de cet orateur pourront enrichir leurs éditions.

Fête en l'honneur des Héros de Cyzique.

Les Argonautes étant arrivés chez les Dolions, reçurent un accueil favorable de leur roi. Pendant qu'ils étoient ſur leurs terres, ils furent attaqués par un peuple voiſin, & d'une taille giganteſque. L'ayant battu, ils ſe remirent en mer avec un vent favorable; mais ce vent ayant changé bientôt après, ils furent forcés de regagner, pendant la nuit, les terres des Dolions. Ceux-ci ne ſe doutant pas de leur retour, & s'imaginant que ce peuple féroce, qui avoit déjà attaqué les Argonautes, venoit encore pour ravager leurs terres, tombèrent ſur eux. Les Argonautes étoient de leur côté dans la même erreur, & prenoient les Dolions pour le même peuple contre lequel ils avoient déjà eſſayé leurs forces. Le combat fut ſanglant, & les Dolions furent battus.
« Mais lorſqu'au lever de l'aurore *(u)*, ils eurent reconnu
leur fatale mépriſe, les Minyens furent cruellement affligés «
en voyant Cyzicus étendu devant eux ſur la pouſſière & «
baigné dans ſon ſang. Ils le pleurèrent trois jours entiers & «
s'arrachèrent les cheveux, eux & les Dolions. Ses funérailles «
achevées, ils firent trois fois le tour de ſon tombeau avec «
leurs armes, & célébrèrent enſuite des jeux, ſuivant l'uſage, «
dans une prairie, où l'on voit encore aujourd'hui ſon «
monument. L'épouſe de Cyzicus, l'illuſtre Cléité, ne voulant «
point ſurvivre à ſon mari, ſe paſſa autour du cou un lien «
fatal, & mit le comble au malheur précédent par un autre «
encore plus funeſte. Les Nymphes des bois la pleurèrent «
auſſi après ſa mort; & ayant recueilli les larmes qu'elle «
avoit verſées ſur le corps de ſon mari, elles en firent une «

(t) Suidas, *voce* προχαιρετήρια.

(u) Apollon. Rhod. *lib. I, verſ. 1053 & ſeq.*

» fontaine, que l'on appelle *Cléïté*, du nom de cette illustre
» & malheureuse épouse. Ce jour fut un présent bien cruel
» de Jupiter aux Dolions & à leurs femmes; aucun n'osa
» prendre en ce jour de la nourriture; ils oublièrent long-
» temps les travaux de la meule, & ils ne soutinrent leur
» triste existence qu'en se repaissant de grains qui n'étoient
» point cuits. Actuellement encore, lorsque le temps ramène
» les libations annuelles, les Ioniens, qui habitent Cyzique,
» se nourrissent en ce jour d'un pain grossier, dont le grain a
été mis en farine par la meule publique ».

Fête en l'honneur des Parques & des Nymphes.

Cette fête se célébroit annuellement dans l'isle de Corcyre, aujourd'hui Corfou; voici à quelle occasion elle fut instituée. Les Argonautes étant arrivés avec Médée dans l'île des Phéaciens, les Colchidiens qu'envoyoit Æétès à la poursuite de sa fille, y abordèrent aussi. Ceux-ci ne furent pas plutôt débarqués, qu'ils montrèrent *(x)* le plus ardent desir « de mener la princesse à son père, sans écouter aucune
» raison; & en cas de refus, ils menacèrent les Argonautes
» d'une guerre cruelle. Le roi Alcinoüs, qui vouloit terminer
» cette querelle sans effusion de sang, interposa son autorité
» & réprima leur ardeur guerrière. Médée connoissoit l'ascen-
» dant de la reine sur l'esprit d'Alcinoüs; elle se jeta à ses
» pieds, & la supplia de lui être favorable auprès de ce prince.
» Arété, touchée de ses larmes & de ses prières, représenta
» à son époux *(y)* les cruels traitemens qu'éprouveroit Médée
» de la part de son père; les sermens qu'avoit fait Jason
» d'épouser cette princesse à son arrivée à Iolcos, sermens
» qui ne pourroient s'accomplir, si elle étoit livrée aux Col-
» chidiens; enfin qu'il devoit ménager les Grecs qui habitoient
» dans son voisinage, & que les menaces d'Æétès, dont le

(x) Apollon. Rhod. *lib. IV, verf. 1005 & seq.*

(y) Id. ibid. *verf. 1073 & seq.*

pays

pays étoit si éloigné du sien, n'étoient nullement à craindre. «
Les menaces des Colchidiens n'effrayoient point Alcinoüs; «
mais il respectoit la justice, & ne vouloit point en violer les «
droits sacrés en faveur d'une jeune fille & pour obliger les «
Minyens. Si elle est vierge, dit-il à la reine, qu'on la rende «
à son père; mais si elle a admis un homme dans sa couche, «
je ne la séparerai point de son mari. «

La reine ne vit pas plutôt Alcinoüs endormi, qu'elle fit «
avertir Jason & Médée du jugement que devoit prononcer «
le roi. Aussitôt on prépara le lit nuptial dans l'antre ancien- «
nement habité par Macris, fille d'Aristée, qui avoit le «
premier enseigné aux hommes à recueillir le miel & à «
exprimer le suc onctueux de l'olive. Le mariage se célébra «
avec les cérémonies accoutumées, les nymphes du pays & «
les Argonautes y assistèrent; Orphée toucha de la lyre, «
qu'il accompagnoit de la voix. Jason ne vouloit point se «
marier dans les États d'Alcinoüs, mais de retour dans sa «
patrie, à Iolcos; Médée étoit de même avis : mais la nécessité «
les força de changer de sentiment. Les Argonautes veillèrent «
en armes autour de l'antre, de peur que les Colchidiens ne «
vinssent fondre sur eux à l'improviste. Les hommes ne «
goûtent point de bonheur parfait : la crainte du jugement «
d'Alcinoüs troubloit les plaisirs de ces amans, & mêloit son «
amertume à ses douceurs. «

Le jour parut : Alcinoüs sortit de son palais pour se «
rendre au lieu où il avoit coutume de rendre la justice. «
Les Corcyréens y accoururent de toutes parts, les habitans «
des campagnes, comme ceux des villes : les femmes étoient «
parées de leurs plus riches ornemens; parmi les hommes, «
les uns menoient des victimes, d'autres portoient des am- «
phores d'un vin exquis, d'autres enfin bruloient des parfums, «
dont la vapeur odoriferante s'exhaloit dans les airs. Les «
Argonautes parurent, & tous les regards se portèrent sur «
eux; on admira leur bonne grâce, leur beauté, & sur-tout «
les doux accens de la lyre d'Orphée, qu'il accompagnoit «
de la voix & du pied. Toutes les fois qu'il chantoit hymen, «

» ô hymenée ! les nymphes répétoient en chœur, hymen, ô » hymenée ! Quelquefois aussi elles chantoient seules en » dansant en rond.

» Le mariage étoit célébré. La colère d'Æetès n'empêcha » point Alcinoüs de tenir ses engagemens ; il prononça en » faveur de Médée, & ordonna aux Colchidiens de respecter » ses loix ou de sortir de ses ports. Les Colchidiens recon- » nurent qu'ils s'étoient follement opposés à ses volontés, &, » redoutant les menaces de leur souverain, ils supplièrent » Alcinoüs de les recevoir au nombre de ses sujets. Ils restèrent » dans cetre île jusqu'à l'arrivée des Bacchiades, qui étoient » originaires d'Ephyre ; ils passèrent alors dans une île voisine » & de-là sur le continent, où ils s'établirent avec les Abantes sur les monts Cérauniens, chez les Nestéens, & à Orique. » En commémoration de ce jugement, on célèbre encore aujourd'hui dans l'île de Corcyre, continue *(z)* Apollonius de Rhodes, une fête annuelle en l'honneur des Parques & des Nymphes, & l'on y offre des sacrifices sur les autels qu'avoit élevé Médée à Apollon Nomius, c'est-à-dire, *légal*, suivant l'interprétation du scholiaste de cet auteur, parce que le jugement d'Alcinoüs avoit été prononcé suivant la loi. L'historien Timée, *(a)* en parlant de l'île de Corcyre, fait mention des sacrifices annuels qui se faisoient encore de son temps dans le temple d'Apollon, où Médée avoit sacrifié pour la première fois ; il ajoute qu'il y avoit près de la mer, & non loin de la ville, deux autels que Médée avoit élevés en mémoire de son mariage, & que l'un s'appeloit l'autel des Nymphes, & l'autre l'autel des Néréides.

Fête d'Apollon Æglétès dans l'île d'Anaphé.

On célébroit dans l'île d'Anaphé une fête en l'honneur d'Apollon, surnommé Æglétès, c'est-à-dire, resplendissant.

(z) Apollon. Rhod. *lib. IV, vers. 1217.*
(a) Timæus apud scholiast. Apollon. Rhod. ad lib. IV, vers. 1217.

Pendant le ſacrifice, les hommes faiſoient aux femmes des railleries ſanglantes, auxquelles les femmes répondoient par d'autres qui ne l'étoient pas moins. Voici l'origine de cette fête & de l'uſage qui s'y obſervoit.

« Les Argonautes *(b)* furent ſurpris la nuit dans la mer de Crète d'une ſi grande obſcurité, qu'ils ne ſavoient de quel côté diriger le vaiſſeau; ils voguoient au haſard, lorſque Jaſon, dans l'amertume de ſon cœur, verſant un torrent de larmes, leva les mains au ciel, invoqua à haute voix Apollon, & promit d'envoyer à ce dieu des préſens à Pytho, à Amycles & à Ortygie (Délos). Propice à ſes vœux, fils de Latone, vous deſcendîtes promptement du haut du ciel ſur les rochers Mélantiens, & de la main vous élevâtes ſur l'un de ces rochers votre arc d'or, qui répandit de tous côtés ſon éclat. Les Argonautes aperçurent alors une petite île, l'une des Sporades, vis-à-vis l'île d'Hippuris; ils y abordèrent & jetèrent l'ancre; auſſitôt l'aurore parut. Les Argonautes élevèrent un temple à Apollon dans un bocage épais, & lui dreſsèrent un autel; ils ſurnommèrent le dieu Æglétès, à cauſe de la lumière éclatante qu'ils avoient aperçue de loin, & donnèrent à cette île le nom d'*Anaphé*, parce que ce dieu s'étoit manifeſté en ces lieux; ils offrirent enſuite des ſacrifices, tels que le pouvoit permettre la diſette où ils ſe trouvoient ſur un rivage déſert. Les Phéaciennes, ſuivantes de Médée, accoutumées aux ſacrifices qui ſe faiſoient fréquemment dans le palais d'Alcinoüs, ne purent s'empêcher de faire des éclats de rire immodérés, en voyant les Argonautes faire des libations avec de l'eau ſur des torches allumées; les héros, de leur côté, aſſaiſonnoient leurs ris de railleries indécentes. Le combat s'engageoit avec chaleur, & l'on n'entendoit de toutes parts que des reparties vives & agréables : c'eſt à l'imitation de ce jeu, que, dans l'île d'Anaphé, les femmes & les hommes combattent entr'eux de paroles, lorſque ces

---

(b) Apollon. Rhod. *lib. IV, verſ. 1694.*

» insulaires offrent à Apollon Æglétès des sacrifices afin de se rendre ce dieu favorable ».

Anaphé est *(c)* une île voisine de Théra, comme nous l'apprend Strabon, qui remarque qu'il y avoit dans cette île un temple d'Apollon Æglétès. Les rochers Mélantiens, dont il est parlé plus haut, sont au nombre de deux, & *(d)* tirent leur nom de Mélas, qui avoit occupé ce pays. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, de qui j'emprunte cette particularité, nous laisse dans la plus grande obscurité au sujet de ce Mélas; & de tous les personnages de ce nom dont il est parlé dans les auteurs anciens, je n'en vois aucun à qui elle puisse convenir. Ce même scholiaste ajoute que ces deux rochers étoient voisins de la *porte :* Μελάντιοι δέ εἰσι δύο σπόπελοι πρὸς τῇ θυρᾳ. Cette leçon se trouve dans les éditions d'Alde, d'Hœlzlinus & d'Oxford, imprimée *in-4.°* en 1777. Je m'étois bien aperçu qu'il y avoit une faute dans le texte; & l'apparition de cette lumière, lorsque les Argonautes naviguoient près d'Hippuris, île voisine de celle de Théra, m'avoit fait conjecturer qu'il falloit lire πρὸς τῇ Θήρᾳ, & écrire ce mot avec un théta majuscule: j'appuyois ma conjecture sur ce qu'il est très-facile de confondre l'*upsilon* avec l'*éta*, & il y a dans les manuscrits mille exemples de pareilles méprises. J'ai eu depuis la satisfaction de trouver cette conjecture confirmée par le manuscrit d'Apollonius de Rhodes, de la bibliothèque du Roi, coté 2727, où on lit très-distinctement πρὸς τῇ θήρᾳ. Les rochers Mélantiens n'étoient pas cependant très-voisins de cette île, puisqu'ils n'étoient éloignés de Mycone *(e)* que de quarante stades, ce qui donneroit pour la distance des roches Mélantiennes à Anaphé six à sept cents stades, suivant la carte de M. d'Anville, intitulée *Orbis Romani pars Orientalis.*

On auroit lieu d'être surpris des railleries, des sarcasmes

(c) Strab. *lib. X, pag. 741*, A.
(d) *Scholiast. Apollon. Rhod.* ad lib. IV, 1707.
(e) *Scylacis Periplus*, pag. 55.

& des injures qui se disoient dans cette cérémonie religieuse, si l'on n'avoit que cet exemple; mais l'on sait que ces sortes de jeux étoient très-communs dans les fêtes d'Éleusis, dans les Thesmophories *(f)*, dans la fête de Cérès Mysia *(g)* en Achaïe, &c.

Jeux célébrés à Ægine.

Les Argonautes *(h)* étant arrivés à Ægine, y descendirent pour faire de l'eau, ils en avoient un besoin extrême; & comme d'un autre côté le vent étoit très-favorable, ils étoient pressés de se remettre en mer. Il s'éleva entr'eux un combat d'émulation, à qui puiseroit le premier de l'eau & arriveroit au vaisseau avant les autres. Depuis cette époque, les Æginetes ont institué un jeu qui se célèbre encore actuellement; ils courent de toutes leurs forces avec des amphores pleines sur les épaules, & celui qui parvient le premier à l'extrémité de la carrière, remporte le prix.

Les Pélories ou *Saturnales.*

La fête des Saturnales chez les Romains est très-connue; mais celle que célébroient les Grecs, & qu'ils appeloient aussi Pélories, l'est très-peu. Castellanus n'en a point parlé, & Meursius n'en a dit qu'un mot dans son traité sur les fêtes des Grecs.

Le rhéteur Baton de Sinope, dit Athénée *(i)*, prouve d'une manière très-claire, dans son ouvrage sur la Thessalie & l'Æmonie, que les Saturnales sont une fête grecque, & que les Thessaliens la nomment Pélories. Voici ses paroles, ajoute le même Athénée : « Les Pélasges *(k)* offroient un

---

(f) Apollodor. Biblioth. *lib. I, cap. V, §. 1, pag. 14.*

(g) Pausan. Achaic. *sive lib. VII, cap. XXVII, pag. 596.*

(h) Apollon. Rhod. *lib. IV, vers. 1766 & seq.*

(i) Athen. Deipnosoph. *lib. XIV, pag. 639.*

(k) Les Pélasges habitoient l'Arcadie, & Pélasgus étoit alors leur roi.

» sacrifice public aux Dieux, lorsqu'un certain Pélorus vint
» annoncer à Pélasgus que dans l'Æmonie de violens trem-
» blemens de terre avoient entr'ouvert les lieux nommés
» Tempé; que par cette ouverture l'eau du lac s'étant jetée
» dans le Pénée, ce pays, qui n'étoit auparavant qu'un vaste
» marais, avoit été entièrement découvert, & que depuis
» l'écoulement des eaux, il paroissoit des plaines d'une beauté
» & d'une grandeur admirables. Sur cette nouvelle, Pélasgus
» fit servir à Pélorus la table qui lui avoit été destinée; ses
» sujets lui firent aussi le plus grand accueil, & un chacun
» lui apporta de sa maison ce qu'il avoit de meilleur. Pélasgus
» lui-même, & les personnes les plus distinguées de sa cour,
» s'empressèrent de le servir, selon que l'occasion s'en pré-
» sentoit. Lorsqu'ils occupèrent l'Æmonie, ils offrirent, à
» l'imitation de la fête qui se fit en cette occasion, des sacrifices
» à Jupiter Pélorius, ils dressèrent des tables somptueuses, où
» furent invités les étrangers & les prisonniers; les esclaves y
» furent aussi admis, ils y jouissoient de la plus grande liberté,
» & même ils étoient servis par leurs maîtres. Les Thessaliens
célèbrent encore cette fête, & la nomment Pélories».

Cette fête remonte aux plus anciens temps de la Grèce, puisqu'elle fut instituée par Pélasgus, qui descendoit d'Inachus, premier roi de la première dynastie des rois d'Argos. J'ai prouvé, dans mon Essai sur la chronologie d'Hérodote, *chap. IX*, §. *3*, que Pélasgus étoit passé en Thessalie vers l'an 2831 de la période Julienne, dix-huit cents quatre-vingt cinq ans avant notre ère, & que l'institution des Pélories étoit de l'année suivante. Il est certain que Pélasgus qui avoit régné en Arcadie, passa dans l'Æmonie, & l'appela de son nom, *Pélasgie*. Staphylus de Naucrate *(l)* raconte, dans son histoire de Thessalie, que Pélasgus étoit Argien d'origine, qu'il se transplanta en Thessalie & qu'il donna son nom à ce pays.

(l) Scholiast. Apollon. Rhod. ad lib. I, vers. 580; & ad lib. IV, vers. 816.

A l'égard du tremblement de terre, il est attesté par un grand nombre d'auteurs graves. « La Thessalie, dit *(m)* Hérodote, n'étoit anciennement qu'un vaste marais enfermé de tous côtés par de hautes montagnes..... Neptune fit, suivant les Thessaliens, le vallon étroit que traverse le Pénée, & ce sentiment est vraisemblable. Quiconque en effet pense que Neptune ébranle la terre, & que les ouvertures causées par les tremblemens sont l'ouvrage de ce dieu, ne pourra disconvenir, en voyant ce vallon, que Neptune n'en soit l'auteur; car la séparation de ces montagnes me paroît l'effet d'un tremblement de terre ».

Strabon est parfaitement d'accord avec Hérodote. « La plaine, dit ce géographe *(n)*, étoit anciennement un marais; mais les tremblemens ayant pratiqué une ouverture, & l'Ossa ayant été séparé de l'Olympe, le Pénée se jeta dans la mer par cette ouverture, & le pays fut desséché ».

Je crois devoir joindre à ces autorités un passage du scholiaste de Pindare, non que je croie cet écrivain d'un plus grand poids que ces deux auteurs, ou que ce passage contienne des particularités qui ne se trouvent point dans ceux que je viens de rapporter, mais afin d'avoir occasion de corriger son texte, qui est misérablement altéré. « Nepptune, dit-il, est *(o)* adoré chez les Thessaliens sous le nom de *Neptune Pétreus*, parce qu'ayant séparé les montagnes de Thessalie, je veux dire les Tempé, il fit couler entr'elles le Pénée, qui traversoit auparavant *la ville* par le milieu, & gâtoit la plus grande partie du pays ». Ὅτι διατεμὼν τὰ ὄρη τὰ Θετταλικὰ, λέγω δὴ τὰ Τέμπη, πεποίηκε δι' αὐτῶν ἐπιτρέχειν τὸν ποταμὸν Πηνειὰν, πρότερον διὰ μέσης τῆς πόλεως ῥέοντα, καὶ πολλὰ τῶν χωρίων διαφθείροντα.

La Thessalie, bien loin d'avoir des villes, n'étoit alors qu'un vaste marais, & n'avoit pas même un pouce de

(m) Herodot. *lib. VII*, §. *129*.
(n) Strab. *lib. IX*, *pag. 658*, A.
(o) *Scholiast. Pindari*, ad Pythic. IV, vers. 246, pag. 229.

terre habitable. Il faut donc lire διὰ μέσου τοῦ ἕλεος ῥέοντα ; & traduire : « le Pénée, qui traverſoit auparavant le marais ».

Cette correction me paroît certaine; mais comme le changement que je propoſe a paru trop conſidérable, je prie de faire attention que la principale altération conſiſte dans le mot πόλεως. En ſuivant la trace des lettres, je le change en ἕλεος, & l'on ne peut diſconvenir que ce changement ne ſoit très-léger ; de plus, ce mot fait un ſens raiſonnable, & tous les auteurs qui ont parlé de l'état primitif de la Theſſalie, s'accordent à dire que ce pays n'étoit qu'un vaſte marais. L'objection ne porte donc que ſur ces mots διὰ μέσου τοῦ, que je ſubſtitue à ceux-ci διὰ μέσης τῆς ; mais le premier copiſte qui a introduit dans le texte πόλεως, ſoit que ce mot eût été omis dans l'exemplaire qu'il avoit ſous les yeux, ſoit qu'il fût trop difficile à lire, ſavoit aſſez ſa langue pour faire accorder l'adjectif en genre avec le ſubſtantif, & pour remplacer l'article maſculin par le féminin, qui devenoit alors néceſſaire : d'ailleurs ces terminaiſons ης τῆς ou τοῦ, diffèrent ſi peu dans les manuſcrits, qu'il faut une extrême attention pour les diſtinguer ; elles ne conſiſtent que dans un trait léger qui échappe aiſément à la vue.

Les Mégalarties.

Artos étoit un roi des Meſſapiens-Iapyges ; Thucydide le nomme Artas *(p)*. Il étoit lié d'amitié avec les Athéniens ; & lorſque Démoſthène & Eurymédon abordèrent au promontoire d'Iapygie, pendant la guerre du Péloponèſe, il ſaiſit cette occaſion pour renouveler l'alliance qu'il avoit avec eux. Athénée en parle auſſi *(q)*. « Ulpianus, dit-il, » plaiſantoit encore, lorſque Cynulcus s'écria, Artos (du » pain). Je ne veux point parler de cet Artos, roi des

(p) Thucydid. *lib. VII*, §. *33*, *pag. 465 & 466.*

(q) Athen. Deipnoſoph. *lib. III*, *fol. 17 in adversâ parte. ex édit. Aldi.*

Meſſapiens,

Messapiens, qui régna dans l'Iapygie, dont Polémon a « écrit l'histoire, & dont Thucydide a fait mention dans son « septième livre, & Démétrius, poëte comique, dans ces « vers de la pièce intitulée *la Sicile*. Nous fûmes poussés de-là « en Italie par le vent du midi, & nous abordâmes chez les « Messapiens, où nous fûmes honorablement accueillis par « Artos; ce prince est aimable, grand & magnifique ».

On peut, d'après cette autorité, conjecturer qu'il s'étoit rendu recommandable par ses excellentes qualités; & que ses sujets, voulant honorer sa mémoire & perpétuer le souvenir de ses bienfaits, instituèrent en son honneur la fête dont parle *(r)* Eustathe. Il y eut, dit ce commentateur d'Homère, chez les Messapiens-Iapyges, un roi nommé Artos. On célèbre en son honneur la fête des Mégalarties: dans cette fête on offroit, aux acclamations du peuple entier, de grands pains, par allusion sans doute au nom de ce prince; Artos étant un mot grec qui signifie *pain*.

Cette fête est bien différente des Mégalarties qui se célébroient dans l'île de Délos, dont je m'abstiendrai de parler, parce que Castellanus & Meursius en ont fait mention dans leurs recueils.

(r) Eustath. *ad Homeri Iliad.* B, *pag.* 265.



MÉMOIRE

SUR

UNE FÊTE PARTICULIÈRE AUX ARCADIENS.

Par M. LARCHER.

Lû le 23 Juin 1780.

MEURSIUS a fait un traité en six livres, sur les fêtes des Grecs, intitulé *Græcia feriata*, sive *de festis Græcorum*. Cet ouvrage, intéressant pour tous ceux qui aiment les usages anciens, doit être lû avec précaution, parce que le faux s'y trouve souvent mêlé avec le vrai. Quelques auteurs, & le P. Corsini entr'autres, l'ont rectifié en plusieurs endroits : il y reste cependant encore beaucoup de fautes, qu'il seroit facile de faire disparoître avec le secours de la critique ; mais, n'ayant pas dessein de m'occuper de ce travail, du moins à présent, je me contenterai de relever une omission qu'il a faite dans le catalogue des fêtes de la Grèce. Cette omission est d'autant plus singulière, que Castellanus avoit parlé de cette fête ; mais comme ce dernier auteur n'a fait qu'indiquer le passage du scholiaste d'Apollonius Rhodius où il en est fait mention, & qu'il ne parle point des motifs qui la firent établir, j'ai cru que ma manière de traiter ce sujet lui donneroit un air de nouveauté.

Cette fête tient aux temps les plus reculés de la Grèce ; elle s'appeloit *Moleia*, Μωλεία, & voici à quelle occasion elle fut instituée. Arcas, fils de Callisto, donna son nom à l'Arcadie ; il partagea ses États entre ses trois fils, Azan, Aphéidas, Elatus *(a)*. Azan eut la partie qui fut appelée de son nom *Azanie*. Tégée, avec toutes ses dépendances, échut à Aphéidas ; de-là vient que les poëtes nomment

(a) Pausan. *Arcadic. sive, lib. VIII, cap. IV, pag. 604.*

Tégée l'héritage Aphéidantien. C'eſt ainſi que s'exprime Pauſanias, ſoit qu'il eût en vue Apollonius de Rhodes, qui dit, au livre premier des Argonautiques *(b)*, « Amphidamas & Céphée vinrent de l'Arcadie ; ils habitoient Tégée & l'héritage Aphéidantien », ſoit qu'il voulût parler de quelqu'autre poëte. Le ſcholiaſte d'Apollonius *(c)* explique *cet héritage* par le royaume d'Aphéidas : je ſaiſis cette occaſion pour corriger ce ſcholiaſte. « On raconte, dit-il, qu'Aleus eſt fils d'Aphéidas, fils d'Arcas : Aphéidas, fils d'Arcas, eſt un ancien héros qui a régné à Tégée ; il a donné ſon nom à l'Arcadie ». Ὁ γὰρ Ἀλεὸς ἱστορεῖται Ἀφείδαντος υἱὸς εἶναι τοῦ Ἀρκάδος. Ἀφείδας δὲ ὁ Ἀρκάδος, ἀρχαῖος ἥρως ἐβασίλευσε Τεγέας ἀφ' οὗ καὶ ἡ χώρα Ἀρκαδία. Il eſt clair qu'il y a une tranſpoſition dans le texte du ſcholiaſte, & que d'ailleurs il faut rétablir le pronom relatif ὃς dont on ne peut abſolument ſe paſſer ; car il eſt certain que c'eſt Arcas & non point Aphéidas, qui a donné ſon nom à l'Arcadie. Je lis donc : ὁ γὰρ Ἀλεὸς ἱστορεῖται Ἀφείδαντος υἱὸς εἶναι τοῦ Ἀρκάδος, ἀφ' οὗ καὶ ἡ χώρα Ἀρκαδία. Ἀφείδας δὲ ὁ Ἀρκάδος ἀρχαῖος ἥρως ὃς ἐβασίλευσε Τεγέας. « On raconte qu'Aleus eſt fils d'Aphéidas, fils d'Arcas qui a donné ſon nom à l'Arcadie. Aphéidas, fils d'Arcas, eſt un ancien héros qui a régné à Tégée ».

Aleus eut trois enfans, Lycurgue, Amphidamas & Céphée. Amphidamas & Céphée allèrent à l'expédition des Argonautes *(d)* : Lycurgue reſta à Tégée pour prendre ſoin de ſon père Aleus, qui étoit fort âgé ; mais il envoya avec ſes frères ſon fils Ancée. Aleus auroit bien deſiré retenir ce jeune homme auprès de lui, & même il cacha ſes armes pour le forcer à reſter ; mais Ancée trompa la vigilance de ſon aïeul, & partit couvert de la peau de l'ours de Ménalie, & le bras armé d'une hache à deux tranchans. Lycurgue s'étoit diſtingué dans ſa jeuneſſe à la tête des Arcadiens. Les

---

(b) Apollon. Rhod. *Argonauticor. I, 161.*

(c) Scholiaſt. Apollon. Rhod. *ad lib. I, verſ. 162.*

(d) Id. ibid. *ad verſ. 161.*

Béotiens étoient entrés sur leurs terres avec Aréithoüs leur général, surnommé *porte-massue (e)*, parce qu'il ne se servoit dans les combats ni de l'arc, ni du javelot, & qu'il enfonçoit les bataillons avec une massue de fer. Lycurgue vint au-devant de lui, & employant *la ruse au lieu de la force*, il le tua dans un chemin étroit, où cette massue ne lui fut d'aucun secours. C'est ainsi que s'exprime Homère, & que M. Bitaubé a traduit; tandis que Madame Dacier nous peint Lycurgue comme un lâche, qui tua Aréithoüs, *non en vaillant homme, mais en traître.* L'action de Lycurgue n'est point blâmée par Homère, parce qu'il importoit peu dans ces temps anciens, qu'on dût un avantage à la ruse ou à la force, pourvu que cet avantage fût réel : on en voit un exemple frappant dans la conduite de Mélanthus. Ce prince étoit Messénien, & descendoit de Nélée à la sixième génération. Ayant été chassé de Messène, il se réfugia à Athènes : les Athéniens étoient alors en guerre avec les Béotiens pour le territoire de Mélænes, qui est sur les frontières des deux États. Il fut convenu que pour épargner une trop grande effusion de sang, les deux rois combattroient seuls. Thymœtès, roi d'Athènes, *(f)* ayant refusé cette condition, fut dépossédé, & Mélanthus l'ayant acceptée se rendit au lieu du combat : lorsqu'il y fut arrivé, il dit à Xanthus son antagoniste, qu'il avoit tort de mener avec lui un second, contre la loi expresse du combat; Xanthus ayant tourné la tête pour voir s'il étoit réellement suivi, Mélanthus profita de ce moment pour le percer. Cette action, que l'on blâmeroit aujourd'hui avec raison, est mise au nombre des stratagèmes permis par Polyæn & Frontin. Elle valut à Mélanthus le royaume d'Athènes; & l'on institua la fête des Apaturies pour en perpétuer le

---

(e) Homer. Iliad. *lib. VII, vers. 137, &c.*

(f) Conon. Narrat. *XXXIX, pag. 282.* Polyæn. Strategem. *lib. I, cap. XIX, pag. 38 & 39.* Frontini Strategem. *lib. II, cap. V, §. 41, pag. 266.*

ſouvenir *(g)*. Il en fut de même de la ruſe de Lycurgue; les Arcadiens, voulant en tranſmettre la mémoire à la poſtérité, inſtituèrent une fête qui s'appeloit *Molies (h)*, Μωλεία, les anciens Grecs diſant μῶλος pour un combat; & c'eſt le terme dont ſe ſert Homère dans cette occaſion *(i)*. Le ſcholiaſte d'Apollonius de Rhodes nous a conſervé ces particularités. Les copiſtes ayant altéré ſon texte, il eſt facile de le rétablir en prenant Homère pour guide. Ἄγεται Μωλεία ἑορτὴ παρ' Ἀρκάσιν ἐπειδὴ Λυκοῦργος λοχήσας κατὰ μάχην εἷλεν Ἐρευθαλίωνα. Il eſt clair qu'il faut lire, d'après Homère, Ἀρηΐθοον, ou plutôt Ἀρηϊθόωνα; car ce nom eſt le même, & reſſemble davantage à Ἐρευθαλίωνα. En effet, Lycurgue ne tua point Ereuthalion, & même il lui laiſſa en mourant la maſſue qu'il avoit enlevée à Aréithoüs, & dont Ereuthalion ſe ſervit lui-même dans les combats. Le lieu où Lycurgue tua Aréithoüs, fut nommé *Molychion*, Μωλύχιον. Héſychius, qui me fournit cette obſervation, dit : Μωλύχιον. Ἔνθα Λυκοῦργος τὸν κορυνήτην ἀνεῖλε τόπος. « Molychion eſt le lieu où Lycurgue tua le Porte-maſſue ». Paulmier de Grentemeſnil, critique ſavant & éclairé, reproche à Héſychius un défaut de mémoire. *Notandum eſt hoc loco Heſychii* μνημονικὸν σφάλμα *(k); nullus enim unquam antiquorum id facinus tribuit Lycurgo, ſed Theſeo. Reponendum igitur :* ἔνθα Θησεὺς κ. τ. λ. *fuit ille locus in Epidauriâ.* Vide Plutarch. in Theſeo, pag. 4. *B*. Le reproche que fait Paulmier de Grentemeſnil à Héſychius, tombe avec plus de raiſon ſur lui-même : s'imaginant que Périphétès étoit le ſeul qui ait été ſurnommé *porte-maſſue*, il a cru qu'il étoit queſtion dans la gloſe d'Héſychius de Théſée qui le tua; s'il s'étoit rappelé les vers d'Homère que je viens de citer, il auroit vu que le roi Aréithoüs avoit eu le même ſurnom, & que la gloſe

(g) Ephor. apud Harpocration. voce Ἀπατούρια, pag. 20.

(h) Scholiaſt. Apollonii Rhodii, *ad lib. I, verſ. 164.*

(i) Homer. Iliad. *lib. VII, verſ. 147.*

(k) In notis ad Heſychium, voce Μωλύχιον.

d'Héſychius les avoit en vue. Il eſt étonnant que M. Alberti, qui paroît avoir eu une connoiſſance profonde d'Homère, ait laiſſé ſubſiſter cette faute dans l'excellente édition qu'il a donnée de ce grammairien ; & que M. Ruhnken, qui a fait de ſavantes remarques à la fin de ce lexique, dont la dernière partie a été imprimée par ſes ſoins, n'ait rien dit ſur ce paſſage, qui peut induire en erreur ceux qui n'ont pas préſent à l'eſprit les vers en queſtion d'Homère.

Les anciens auteurs ne nous ont appris que très-peu de particularités au ſujet de l'Arcadie, & ce pays eſt un des moins connus de la Grèce. Il n'eſt donc point étonnant que nous n'ayons rien à dire ſur les rits & cérémonies qui s'obſervoient dans cette fête, l'une des plus anciennes de toute la Grèce, puiſqu'elle précède l'époque de l'expédition des Argonautes, qui eſt de l'an 1350 avant notre ère.



RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES ÉDITS DES MAGISTRATS ROMAINS.

SIXIÈME MÉMOIRE.

Des Édits Préfectoriens.

Par M. BOUCHAUD.

LE desir que nous avions de donner un Traité complet sur la loi des douze tables, nous avoit fait interrompre nos recherches historiques sur les Édits des Magistrats Romains. Ce traité étant fini (1), nous allons reprendre notre suite de Mémoires sur les Édits.

Aux Édits des Consuls, des Préteurs, des Édiles, nous devons naturellement faire succéder les Édits des Préfets. Magistrats de Rome; mais dont la plupart furent totalement inconnus du temps de la République, & ne furent redevables qu'aux Empereurs de leur institution. Nous réunirons dans un septième Mémoire les Édits des Dictateurs, des Censeurs, & de quelques autres Magistrats de Rome. Dans les mémoires suivans, nous parlerons des Édits des magistrats provinciaux, de ceux des Empereurs, & nous parviendrons enfin à l'Édit Perpétuel, que nous ferons connoître dans le plus grand détail.

Parmi les différens Magistrats compris sous la dénomination générale de *Præfets*, ceux qui furent appelés *Préfets du Prétoire*, tiennent sans contredit le premier rang. Le Préfet du Prétoire, *Præfectus Prætorio*, que Tacite *(a)* appelle *Præfectus Prætoriis Cohortibus*, & Hérodien *(b)* ἔπαρχος τῶν

(1) Ce Commentaire sur la Loi des douze Tables, dédié au Roi, vient de paroître.

(a) Lib. IV, *Annal.* cap. 1.

(b) Lib. V, cap. 1.

ϛρατοπέδων, ne fut dans l'origine qu'une magiſtrature militaire, que les juriſconſultes *(c)* comparent au *Tribunus Celerum*, c'eſt-à-dire, au Général de la cavalerie établi ſous les Rois; parce qu'en effet ſous les Empereurs, le Préfet du Prétoire faiſoit à peu-près les mêmes fonctions que le *Tribunus Celerum* avoit faites ſous les Rois. Auguſte fut le premier qui *(d)* créa cette charge, l'an de Rome 747; mais en l'établiſſant, il en créa deux *(e)*, par le conſeil de Mécène, afin qu'en cas qu'un Préfet du Prétoire formât quelque mauvais deſſein, il trouvât un obſtacle dans ſon collègue. Le nombre des Préfets du Prétoire ne fut pas toujours le même; quelquefois cette charge fut réunie en la perſonne d'un ſeul : Afranius Burrhus l'exerça *(f)* ſeul ſous Néron, & Perennis *(g)* ſous Commode; quelquefois il y en eut trois; enfin cela varia *(h)* toujours juſqu'au temps de Conſtantin.

Séjan étendit extrêmement l'autorité de cette charge, *vim præfecturæ modicam intendit (i)*, dit Tacite; comme il exerçoit ſeul, & que la faveur du Prince l'autoriſoit à s'immiſcer dans beaucoup d'autres affaires, il jeta le premier les fondemens de la grande autorité & de la conſidération où les Préfets du Prétoire s'élevèrent dans la ſuite. Les choſes vinrent au point, qu'ils eurent la plus grande part dans l'adminiſtration de tout l'Empire, de manière que Zozime *(k)* appelle la Préfecture Prétorienne, la première magiſtrature après celle de l'Empereur; que, ſuivant Hérodien *(l)*, elle diffère peu de la dignité impériale, & qu'enfin Socrate *(m)* dit qu'elle eſt au-deſſus de toutes les magiſtratures, & qu'après l'Empereur, c'eſt la première dignité de l'Empire.

(c) Loi II, §. 19, au Digeſte *de origine juris;* & Loi unique, au Digeſte *de officio præfect. præt.*

(d) Dion Caſſius, *lib. LV, pag.* 555.

(e) Idem, *lib. LII, pag.* 480.

(f) Tacite, *Annal.* lib. XIV, cap. 51.

(g) Hérodien, *lib. I, cap. IX.*

(h) *Voyez* Pierre du Faur de S.[t]-Jorry, *Semeſtr.* lib. I, cap. I.

(i) Lib. IV, *Annal.* cap. II.

(k) *Hiſtor.* lib. II, cap. XXXII.

(l) *Idem*, lib. V, cap. I.

(m) *Hiſtor. eccleſiaſt.* lib. II, cap. XVI.

D'abord,

D'abord, ces officiers, comme nous l'avons dit, n'étendoient leur autorité que ſur le militaire; mais comme c'étoit un poſte de confiance, il étoit naturel que les Empereurs fuſſent bien aiſes d'augmenter l'autorité d'un officier, auquel ils abandonnoient la garde de leur perſonne. Cependant il ne paroît pas qu'avant le règne de Marc-Aurèle, ils ſe ſoient mêlés des affaires civiles : cet Empereur fut le premier qui, dans les cauſes civiles portées devant lui par appel ou autrement, ne prononça *(n)* que de l'avis de ſes Préfets du Prétoire, dont il ſe faiſoit accompagner partout. Depuis cette époque, les Préfets du Prétoire devinrent les principaux *(o)* juges civils; & on portoit à leur tribunal toutes ſortes de cauſes *(p)*, tant en première inſtance que par appel : ils connurent auſſi des affaires criminelles *(q)*, & eurent le *merum imperium*, c'eſt-à-dire, le droit de glaive, ou de vie & de mort.

Conſtantin, au lieu de deux Préfets, en établit quatre, ſavoir un préfet de l'Orient, un d'Illyrie, un d'Italie, & un des Gaules. Ce prince aſſigna à chacun un grand diſtrict : chaque diſtrict renfermoit pluſieurs Provinces, dont Zozime *(r)* fait l'énumération. Il y eut auſſi, du temps de Juſtinien, un Préfet du Prétoire d'Afrique *(ſ)*. Les changemens qu'il fit dans leurs fonctions, leur ôtèrent tout pouvoir militaire, & les bornèrent *(t)* à des fonctions purement politiques & civiles. Ce pouvoir ſur le militaire fut transféré aux Maîtres de la milice ; c'eſt pourquoi Ammien Marcellin *(u)* met la Préfecture Prétorienne au nombre des dignités ordinaires & civiles. Il n'étoit pas

(n) Capitolin, *in Marco*, cap. II.

(o) Loi XL, au Digeſte *de rebus creditis.* Loi III, § 3, au Digeſte *de uſuris.*

(p) Loi XXXII, au Code *de appellatione.*

(q) Dion Caſſius, *in excerptis*, lib. LXXVI, pag. 865. Spartien, *in Severo*, cap. IV. Paul. *ſentent.* lib. V, tit. 12, §. 6 Ulpien, *apud collation. leg. Moſaïc. & Roman.* tit. 14.

(r) *Hiſtor. eccleſi.* lib. II, cap. XXXIII.

(ſ) Tit. au Code *de officio Præfecti præt. Africæ.*

(t) Zozime, *loco ſuprà citato.*

(u) Lib. XIX, cap. 10.

permis *(x)* d'appeler de leurs ſentences ; on pouvoit ſeulement ſe pourvoir contre leurs jugemens *(y)* par requête préſentée au Prince : mais on appeloit *(z)* à leur tribunal de la ſentence de tous les juges particuliers, & même des Gouverneurs des provinces.

La Préfecture Urbaine eſt preſque auſſi ancienne que Rome. Tite-Live *(a)*, Denys d'Halicarnaſſe *(b)* & Tacite, *(c)* parlent de cette magiſtrature : nous rapporterons ici ce qu'en dit Tacite, & nous nous ſervirons de la verſion de M. l'abbé de la Bletterie. « Originairement les Rois, dit » Tacite, dans la ſuite les Conſuls, lorſqu'ils s'abſentoient de » Rome, ne pouvant laiſſer la ville ſans magiſtrats, char- » geoient quelqu'un de rendre la juſtice pendant leur abſence, » & de pourvoir aux accidens imprévus. On prétend que Ro- » mulus donna cette commiſſion à Romulius Denter, Tullus à » Marcius Numa, & Tarquin-le-Superbe à Spurius Lucrétius : » les Conſuls en usèrent de même, témoin ce fantôme de ma- » giſtrat, qu'ils commettent pour faire leurs fonctions, tandis qu'ils vont célébrer les Fêtes Latines ». Ce paſſage nous apprend & l'origine & le motif de l'inſtitution de la Préfecture *Urbaine*. Depuis qu'on eut établi un Préteur, l'an de Rome 387, ce magiſtrat, chargé de l'adminiſtration de la juſtice, fut auſſi chargé de faire toutes les autres fonctions des Conſuls en leur abſence, & vraiſemblablement il ne fut plus néceſſaire d'établir un Préfet de la Ville : on continua néanmoins d'en créer un tous les ans, mais ſeulement pour peu de jours, à l'occaſion des Fêtes Latines qui ſe célébroient tous les ans ſur le mont Albain, en l'honneur *(d)* de Jupiter *Latial*, c'eſt-à-dire, de Jupiter protecteur du *Latium*. Tarquin-le-Superbe avoit inſtitué cette fête, commune à

(x) Loi XIX, au Code *de appellatione*. Loi unique, au Digeſte *de offic. Præfect. prœt.*

(y) Loi V, au Code *de precib. imperat. offerend.*

(z) Loi XXXII, au Code *de appellatione*.

(a) Lib. III, cap. IX.

(b) Lib. XIII *Antiquitatum*, cap. LXIV.

(c) Lib. VI. *Annal.* cap. II.

(d) Denys d'Halicarn. lib. IV, *Antiquit.* pag. 250.

tous les Peuples du *Latium*, pour ſerrer les nœuds de toutes les villes de la confédération qu'il avoit faite avec les *Latins*. Tarquin n'avoit inſtitué qu'un jour de fête, mais après qu'il eut été détrôné, le Peuple Romain y en ajouta *(e)* un ſecond; après la réconciliaton du Peuple & du Sénat, lorſque le premier ſe fut retiré ſur le Mont Sacré, on y en ajouta un troiſième, & encore un quatrième *(f)*, après que Camille eut rétabli la concorde entre ces deux ordres.

La Ville étant ſans magiſtrats pendant ces quatre jours, on y établiſſoit un Préfet pour ce court eſpace de temps. Cela s'obſervoit encore du temps de Tacite, comme on le voit par le paſſage que nous venons de citer; cela s'obſervoit même du temps du juriſconſulte Pomponius (A). De-là, ce Préfet fut appelé *Præfectus Feriarum Latinarum*; c'eſt ainſi qu'il ſe trouve dénommé dans pluſieurs anciennes inſcriptions rapportées par Gruter *(g)*, Reineſius *(h)* & Spon *(i)*. Il n'a rien de commun avec le Préfet qu'Auguſte inſtitua le premier *(k)*, par le conſeil de Mécène *(l)*, & dont Tacite

(A) *Voyez* la note.

(e) Idem, lib. VI *Antiquitat.* *pag.* 415.

(f) Plutarque, *in Camillo*, p. 151.

(A) Tels ſont les propres termes de Pomponius (1) : *Quoties autem proficiſcuntur (magiſtratus) unus relinquitur qui jus dicat; is vocatur* Præfectus Urbi : *qui Præfectus olim conſtituebatur, poſtea ferè Latinarum Feriarum causâ introductus eſt, & quotannis obſervatur.* Muret & du Faur de St-Jorry (2), prétendent que ces mots : *qui Præfectus olim conſtituebatur*, eſt une leçon vicieuſe, qu'ils corrigent ainſi : *qui, profectis magiſtratibus, olim conſtituebatur*; mais cette correction n'eſt point admiſſible, en ce que c'eſt faire répéter au juriſconſulte ce qu'il avoit déjà dit. Coccéius ne ſe contente pas de corriger, il veut que ces mots, *qui Præfectus olim conſtituebatur*, ſoient totalement effacés; mais nous penſons avec Strauchius (3), qu'il ne faut rien effacer ni corriger dans le texte de Pomponius, & que le ſens du paſſage eſt, qu'on créoit anciennement un Préfet de la Ville, pour rendre la juſtice dans l'abſence des Rois ou des Magiſtrats.

(g) Pag. 356, num. 1.

(h) *Inſcription. claſſe 6.^a* num. 114.

(i) *Miſcellan. erudit. antiquit.* pag. 189 & 190.

(k) Tacite, *loco ſupra citato*, lib. VI, *Annal.* cap. II.

(l) Dion Caſſius, *lib. LII, pag.* 478.

(1) Loi II, S. 33, au Digeſte *de origine juris.*

(2) *Ad Titul. Digeſtor.* de origine juris.

(3) Dans ſa diſſertation *de centum lapidibus ſuburbicariis*, imprimée parmi ſes Opuſcules à Halle en l'année 1728, *in-4.*

(m) nous parle ainsi « : Auguste, pendant nos guerres civiles, confia le gouvernement de Rome & de l'Italie à » Cilnius Mecenas, simple Chevalier. Ce Prince, devenu » maître de l'Empire, voyant la difficulté de contenir un » peuple immense, établit un homme consulaire pour réprimer » arbitrairement & sans délai, les esclaves, les citoyens au- » dacieux & turbulens, auxquels une justice lente, embarrassée » de formalités, n'imprime pas assez de terreur. Corvinus » Messala, qu'Auguste choisit d'abord, ne garda cet emploi » que peu de jours, étant, disoit-il, incapable de l'exercer. » Statilius Taurus, son successeur, quoique vieux, s'acquitta » parfaitement d'une commission si pénible. Pison marcha » vingt ans sur ses traces, avec un tel applaudissement, que le Sénat lui décerna des funérailles publiques ».

Le gouvernement de Rome étoit donc confié au Préfet de la Ville, dont les différentes fonctions se trouvent décrites dans la loi première, au Digeste *de officio præfect. urb.* Il avoit le pouvoir de punir tous les crimes, non-seulement en vertu d'un Rescript de Sévère, adressé à Fabius Cilon, Rescript que cite la loi première *de officio præfect. urb.* mais il l'avoit déjà auparavant, comme le prouvent ces vers de Juvenal *(n)* :

Hæc quota pars scelerum, quæ custos Gallicus urbis
Usque à lucifero, donec lux occidat, audit !
Humani generis mores tibi nosse volenti
Sufficit una domus.

Il l'avoit même dès le temps d'Auguste, à en juger par le passage de Tacite que nous avons rapporté. Le Prefet de la Ville exerçoit son pouvoir non-seulement dans Rome, mais encore hors de la Ville, en Italie, jusqu'à la distance *(o)* de la centième colonne milliaire; c'est pourquoi cette

(m) Loco supra citato.
(n) Satyr. XIII, vers. 157 & sequentes.
(o) Loi 1.re §. 4, au Digeste *de officio Præf. urb.*

étendue du territoire s'appeloit tantôt *Regiones solitæ (p)*, tantôt *Provinciæ Suburbicanæ (q)*, ou *Regiones Suburbicariæ (r)*, ou bien *(s) Urbicariæ*. Hors de l'étendue de ce territoire, il n'avoit aucun pouvoir, dit la loi dernière, au Digeste *de officio præfect. urb*; ce qui ne doit pas simplement s'entendre (B) de l'*imperium merum*, c'est à-dire, du droit de glaive, du droit de vie & de mort, & de l'*imperium mixtum*, c'est-à-dire, du droit d'infliger des peines modiques, telles que l'amende; mais de manière qu'il ne puisse, en aucune façon, rendre la justice, ni avoir de tribunal: il lui est seulement permis de pouvoir, hors de la Ville, ordonner *(t)* qu'on juge. Ainsi le Préfet de la Ville perdoit sa juridiction en s'éloignant de Rome, au-delà de la centième colonne milliaire; tandis qu'au contraire, le Proconsul *(u)* déposoit la sienne à la porte de Rome, en y entrant.

(B) *Voyez* la note.

La Préfecture *Urbaine* & la *Prétorienne* étoient deux Préfectures égales en dignité, de manière cependant que le Préfet de Rome occupoit dans le Sénat la première place, comme le prouve très-bien Philippe Berterius *(x)*. On peut en effet, par le témoignage de divers auteurs, se convaincre de la prééminence de la Préfecture *Urbaine*; telle est l'idée qu'Ausone *(y)* nous en donne :

Aut Italûm Populos, Aquilonigenasque Britannos
Præfecturarum titulo tenuere secundo.
Quique caput rerum Romam, Populumque Patresque
Tantùm non primo rexit sub nomine : quamvis
Præfuerit primis.

(p) Loi XIII, Cod. Théod. *de accusationibus.*

(q) Loi I.re §. 13. *Ibid. de offic. Præf. urb.*

(r) Loi XIII, au Code Théod. *de annon. & tribut.*

(s) Loi IX, au Code Théod. *de extraordin. sive sordid. muner.*

(B) Aleandre le jeune, Saumaise & Strauchius veulent néanmoins que ce soit l'unique sens de la Loi dernière, au Digeste *de offic. Præf. urb.*

(t) Voyez cette même Loi dernière.

(u) Loi dernière, au Digeste *de officio Proconsul.*

(x) Pithanon. Diatrib. I, cap. III, *apud Thesaur. jur. Otton.* tom. IV, pag. 811.

(y) In Mosella, v. 409 & seq.

On sait que les Gaules & les deux Bretagnes étoient régies par un Préfet. Le poëte met au même rang, mais néanmoins au second seulement, les Préfectures d'Italie & des deux Bretagnes, c'est-à-dire des Gaules, tandis qu'il place au premier rang la Préfecture *Urbaine.* Ce qu'Ausone dit ici de Rome & du Sénat, ne désigne point le Préfet d'Italie, au soin duquel Rome ne fut jamais confiée; mais le Gouverneur de la Capitale & le Président du Sénat. Rutilius Numatianus *(z)*, Préfet de Rome, parlant de lui-même, s'exprime au sujet de la Magistrature dont il étoit revêtu, en termes encore moins équivoques :

Si non displicui regerem cum jura Quirini;
Si colui sanctos, consuluique patres.

Enfin Symmaque *(a)* dit expressément : *cum ad Præfecturam Urbanam civilium rerum summa pertineat.*

Nous venons de dire que de jour en jour le pouvoir de la Préfecture *Urbaine* & de la *Prétorienne*, reçut des Empereurs de nouveaux accroissemens ; il en fut de même des Préfets du Trésor Public, auxquels insensiblement on commit tout le soin du Trésor Public & du Fisc, en sorte que les Questeurs qui d'abord avoient été chargés de cette partie d'administration, & que les Préteurs qui dans la suite leur avoient été substitués par les Empereurs, ne conservèrent presque plus qu'un vain titre de dignité.

Il est vraisemblable que les Empereurs ne créèrent ces nouvelles Magistratures que dans la vue de diminuer l'autorité & le pouvoir des anciennes. C'est pourquoi parmi les différentes prérogatives accordées à ces nouvelles Magistratures, elles obtinrent sur-tout le droit de rendre des Édits, afin sans doute qu'il fût plus facile d'accommoder l'ancienne jurisprudence à l'État Monarchique, & que les citoyens qui conservoient le souvenir de l'antique liberté, s'accoutumassent

(z) *Itiner.* lib. I, vers. 30.
(a) Lib. X, *epist.* 30.

peu-à-peu à cette ſoumiſſion qu'exige la Royauté. Telle eſt l'origine des Édits Préfectoriens, dont nous allons nous occuper.

Quant aux Préfets du Prétoire, leur juridiction étoit ſi belle & ſi ample, qu'il n'y avoit guère que des juriſconſultes célèbres qui fuſſent promus à cette haute dignité. C'eſt pourquoi, ſuivant la remarque d'Évrard d'Otton *(b)*, il ſemble d'autant moins douteux que les Préfets du Prétoire ayent propoſé différentes eſpèces d'Édits, non-ſeulement des Édits *repentina*, c'eſt-à-dire, rendus dans des circonſtances qui ſurvenoient tout-à-coup, Édits qui ne règloient que l'affaire particulière dont il s'agiſſoit, mais encore des Edits *perpetuæ juriſdictionis causâ*, c'eſt-à-dire, qui devoient ſervir par la ſuite de Règlement général. C'eſt ce que prouve cette loi *(c)* d'Alexandre Sévère : *FORMAM* (A), *à Præfecto Prætorio datam, etſi GENERALIS ſit, minimè legibus vel conſtitutionibus contraria, ſi nihil ex auctoritate meâ innovatum eſt, ſervari æquum eſt.* Nous ferons voir inceſſamment que cette *forme générale* dont il eſt ici parlé, n'eſt autre choſe qu'un Édit. Ainſi, de même que l'Édit du Préteur étoit une *forme de juridiction*, qui ſervoit de règle dans les tribunaux des autres Magiſtrats; de même la Préfecture Prétorienne avoit ſa *forme générale*, c'eſt-à-dire, un Édit propoſé pour régler ſa juridiction, Édit d'après lequel ceux qui jugeoient au ſouverain, *vice Principis*, rendoient la juſtice. Les Préfets du Prétoire ne manquoient pas non plus d'occaſions pour rendre des Édits *repentina*, puiſqu'entr'autres choſes, preſque tout ce que les Empereurs ordonnoient, étoit enſuite publié par des Édits des Préfets du Prétoire, leſquels annonçoient qu'ils veilleroient à l'exécution de ces Ordonnances. De-là ces formules qui ſe trouvent ſi fréquemment dans les Conſ-

(A) *Voyez* la note.

(b) In vitâ Papiniani, cap. XIV, verſ. 4.

(c) Loi II, au Code, *de offic. præſ. Orientis & Illyrici.*

(A) Accurſe, dans quelques manuſcrits peu corrects, avoit lû *normam*, au lieu de *formam*.

titutions des Empereurs, formules par lesquelles ils enjoignent au Préfet du Prétoire, *ut suas Constitutiones (d) omnibus judicibus provinciarum intiment : ut proposito programmate (e) celeberrimis in locis anteferant: ut Edictis propositis divulgent (f), faciantque ut ad omnium notitiam pervenirent : ut prælatâ (g) oraculi auctoritate firment.* On peut voir sur ces formules, ce qu'en dit Jacques Godefroi *(h)*, qui, dans un autre endroit *(i)*, rapporte au même objet les formules & les souscriptions suivantes : *data epistola Præfecto (k), cui hæc sacra fuerat ante lata : missa à Præfecto Prætorio (l) : data epistola (m)* P. P.

Mais rendons la chose encore plus sensible par un exemple. Baronius *(n)* nous a conservé certains actes contre Pélage & Célestius, hérétiques ; ces actes ont été depuis publiés par Étienne Baluze *(o)*, d'une façon plus correcte, d'après trois manuscrits. On trouve d'abord parmi ces actes un Rescript des Empereurs Honorius & Théodose, adressé à Palladius, Préfet du Prétoire, & donné à Ravenne le 30 Avril 418, sous le douzième consulat d'Honorius, & le huitième de Théodose. Ce Rescript bannit de Rome Pélage & Célestius, & ordonne que leurs sectateurs soient amenés devant les tribunaux, pour y être condamnés à la *Déportation.* Les Empereurs ayant ensuite ajouté : *Juvat autem per omne pæne Imperium nostrum, quà Mundus extenditur, hujusmodi promulgata diffundi; ne scientiæ forte dissimulatio pastum præstet*

(d) Voyez la loi dernière, Cod. Théod. *de itin. mun.*

(e) Voyez la Loi XXXVII, Cod. Théod. *de hæreticis.*

(f) Voyez la Loi XXVI, Cod. Théod. *de cohort.* la Loi dernière, Cod. Théod. *de decurionibus & silent.*

(g) Voyez la Loi unique, Cod. Théod. *si per obrept.*

(h) In comment. ad Cod. Theod. tom. I, pag. 3.

(i) In notitiâ dignitat. tom. VI. Cod. Théod. pag. 317.

(k) Voyez Loi VI, Cod. Théod. *de cohortib.*

(l) Voyez la Loi 3, Cod. Théod. *ne quid publicæ lætitiæ nuntii, &c.*

(m) Voyez la Loi VII, Cod. Théod. *de numerariis.*

(n) Ad annum 418, num. 18 & 20.

(o) Sub finem notarum, ad Salvianum & Vincentium Lirinensem, pag. 374.

errori, atque impunè se quisque putet audere, quod condemnatum vigore publico sese finxerit ignorare : aussitôt Palladius, Préfet du Prétoire, conjointement avec ses collégues, proposa cet Édit : *Junius Qartus Palladius, Monaxius & Agricola, iterum Præfecti Prætorio dixerunt* (il faut lire EDIXERUNT) *contra Pelagium atque Cœlestium, catholici dogmatis fidem, nefandis tractatibus destruentes : sententia Principis invaluit, ut venerabili urbe, summoti, bonorum concilio mulctarentur. Hoc ergo omnes admoneri oportet* EDICTO, *ne quis sinistræ persuasionis erroribus credulum prestet assensum. Et si ille sit Plebeïus ac clericus, qui in caliginis hujus obscœna reciderit, à quoque tractus ad judicem, sine accusatricis discretione personæ, facultatum publicatione nudatus, irrevocabile patietur exsilium. Nam superna Majestas, ut non colligit exsecrandam ignorantiam, ita ineptæ disputationis rejicit injuriam.* Tel est l'exemple d'un Édit Préfectorien, rendu par Palladius, pour rendre publique l'ordonnance des Empereurs.

Les Préfets du Prétoire eurent encore d'autres occasions de publier des Édits : on trouve dans le Code Théodosien, des loix qui citent des Édits par lesquels les Préfets du Prétoire dégradoient *(p)* les Officiers qui s'étoient rendus indignes de la milice, & leur enjoignoient de vaquer à certains emplois moins honorables ; d'autres Édits, qui défendoient *(q)* aux habitans des Provinces d'Illyrie & de Macédoine, de donner retraite à ceux qui prenoient la fuite pour ne pas travailler aux mines ; & enfin, beaucoup d'autres Edits de même genre.

Nous croyons avoir suffisamment établi que les Préfets du Prétoire rendirent des Édits, non-seulement dans des circonstances qui survenoient tout-à-coup & pour des affaires particulières, mais encore des Édits perpétuels qui devoient servir de Règlement général *(r)*. Nous observerons

---

(p) Loi X, au Code Théod. *de diverf. offic.*

(q) Loi VII, au Code Théod. *de metallis.*

(r) Voyez Berterius, *Pithanon* Diatr. I. cap. VIII, pag. 837.

maintenant que les Édits Préfectoriens de ce second genre, s'appelèrent aussi *τύποι* ou *Formæ*, & encore *γενικοὶ τύποι*, ou *Formæ generales (ſ)*; ou bien, *generales Formæ (t) ſublimiſſimæ ſedis*; & enfin, pour qu'on ne puiſſe douter que *Formes* & *Édits* ne ſoient des termes ſynonymes, *generalia (u) Edicta ſublimiſſimæ Prætorianæ ſedis*. Ces *formes* ou *Édits* concernant la juridiction perpétuelle des Préfets du Prétoire, qui même poſtérieurement à la rédaction de l'Édit perpétuel, par exemple, ſous Alexandre Sévère, avoient en Droit une grande autorité, furent recueillis avec ſoin; & ces collections s'appelèrent *ἐπαρχικὰ (x)*, ſuivant Cujas, de même qu'on appela *βασιλικὰ*, les collections des Conſtitutions impériales, & *ῥωμαϊκὰ* les collections des *Magiſtri* & des *Patricii*.

Dans des ouvrages plus modernes que les *ἐπαρχικὰ*, l'on trouve ſouvent des morceaux qui ſont tirés de ces collections : non-ſeulement Harmenopule *(y)* & Balſamon *(z)* en citent, mais on en rencontre auſſi dans les Baſiliques *(a)*. Il eſt même conſtant que pluſieurs Édits Préfectoriens ont paſſé dans le Droit de Juſtinien; en effet la Novelle CLXV & les trois ſuivantes, ne ſont autre choſe que des *ἐπαρχικὰ*, comme l'indique aſſez la Rubrique de ces Novelles, & comme le démontrent Cujas *(b)* & Antoine Auguſtin *(c)*.

Sous les Empereurs Chrétiens, la Préfecture Prétorienne ayant pris une forme toute différente *(d)*, on peut élever cette queſtion, ſi les Préfets du Prétoire, à cette époque, conſervèrent le droit de rendre des Édits, & combien de

---

(ſ) voyez la Novelle CLXV, *in rubricâ*.

(t) Voyez la Loi XVI, au Code *de judiciis*.

(u) Voyez la Loi XXVII, au Code *de fidejuſſor*.

(x) Voyez Cujas, lib. VI, *obſervat.* cap. X.

(y) *In Proëmio Promptuarii*, & lib. II, tit. 4.

(z) *In Nomocanone*, tit. VIII, cap. XIII.

(a) Voyez Suarès, *in Notit. Baſilic.* pag. 24.

(b) *Ad Novel. CLXV, & tres inſequentes.*

(c) *Paratitl. Novell. extr.*

(d) Voyez Zozime, *Hiſtor.* lib. III, cap. XXXIII.

temps cet usage subsista dans l'Empire Romain? Nous pensons qu'il faut mettre à cet égard une distinction entre l'Empire d'Orient & celui d'Occident : de même que la destinée des deux Empires fut différente, de même le pouvoir des Préfectures n'éprouva pas le même sort dans l'un & l'autre Empire. En Orient, du moins jusqu'au temps de Justinien, les Édits des Préfets du Prétoire conservèrent au Barreau une très-grande autorité; en effet, pour ne point parler des Édits ou *Formes générales*, qui, comme nous venons de l'observer, se trouvent parmi les Novelles, Justinien lui-même adresse à Julien, Préfet du Prétoire, un Rescript *(e)* conçu en ces termes : *Apertissimi juris est, licere litigatoribus judices delegatos, antequam lis inchoetur, recusare, cum etiam ex generalibus Formis sublimissimæ tuæ sedis statutum sit, necessitatem imponi, judice recusato, Partibus ad eligendos arbitros venire, & sub audientiâ eorum sua jura proponere.* Cet Empereur, dans un autre Rescript *(f)* adressé à Jean, Préfet du Prétoire, s'exprime ainsi : *Si fidejussor nullam quidem cautionem faciat, ostendens se fidejussorem extitisse, præsentibus autem tabulariis hoc confessus est, quòd in fide suâ eum suscepit, dubitabatur à Palæstinâ advocatione utrumne post duos menses liberetur, quasi sine scriptis fidejussione factâ, secundùm* GENERALIA EDICTA *sublimissimæ Prætorianæ sedis, an, utpote scripturâ interveniente teneatur!* Mais en Occident, presque totalement conquis par les Goths & réduit sous leur domination, quoique la dignité des Préfets du Prétoire y subsistât encore, néanmoins les Édits Préfectoriens étoient tombés en désuétude; ou s'il en étoit resté quelques-uns des anciens & de *tralatitia*, c'est-à-dire, qui formoient depuis long-temps une jurisprudence certaine, & que les nouveaux magistrats n'avoient fait qu'emprunter de leurs prédécesseurs, ces Édits ne contenoient point de nouveaux chefs, les nouveaux Préfets du Prétoire n'y ajoutoient rien.

(e) Loi XVI, au Code *de judiciis.*

(f) Loi XXVII, au Code *de fidejussoribus.*

C'eſt ce que Caſſiodore nous fait entendre *(g)*, lorſqu'au commencement de ſa Préfecture, il écrit aux habitans de la province : *PRISCUS MOS fuit, NOVA JURA decernere, ut ſuccedenti Populo aliquid, quod omiſſum videbatur, adjungerent. Nunc autem ſufficiens laus conſcientiæ eſt VETERA DECRETA ſervare. Erat autem genus hominum ſub hâc novitate ſollicitum, dum regulam vitæ ſuæ in alienâ agnoſcerent voluntate pendere. Modò verò unuſquiſque novit ſixum, quod ab antiquiſſimis non dubitat conſtitutum. Sufficiunt ergo nobis jura, ſi non deſit voluntas eximia.* Le ſens de ces paroles eſt, qu'il ne faut point attendre de nouvel Édit, tel qu'autrefois les Préfets du Prétoire avoient coutume d'en publier au commencement de leur magiſtrature; que cette coutume avoit ceſſé depuis long-temps, & qu'on ne voyoit plus au Barreau de nouveaux Édits, l'ancienne juriſprudence & les Édits *tralatitia*, paroiſſant ſuffire aux bons citoyens.

Venons à préſent aux Édits des Préfets de Rome. Le titre du Digeſte, *de officio Præfecti urbi*, nous fait connoître combien la juridiction du Préfet de Rome étoit étendue. Le grand nombre & la variété d'affaires qui étoient de ſon reſſort, dûrent néceſſairement produire beaucoup de nouveaux Édits, ſoit *repentina*, c'eſt-à-dire, pour terminer une affaire particulière qui ſurvenoit inopinément, ſoit *perpetuæ juriſdictionis causâ*, c'eſt-à-dire, qui devoient ſervir par la ſuite de Règlement général; en un mot, ce que nous avons dit des Préfets du Prétoire, peut s'appliquer également aux Préfets de Rome. De même que les premiers, dans les Provinces de leur département, publioient par des Édits les Conſtitutions des Empereurs, de même les Préfets de Rome & leurs Vicaires publioient ces mêmes Conſtitutions, ſoit à Rome, ſoit dans les Provinces *ſuburbicaires;* de-là ces formules, *(h) prælata litteris ad Præfectum urbi : P. P. (i)*

(g) *Variar.* lib. XI, epiſt. XVIII.

(h) Voyez la Loi XI, au Code Théod. *de Metatis.*

(i) Voyez la Loi XXV, au Code Theod. *de annon. & tribut.*

in programmate Vicarii V. R, *formules* qui nous ont été conſervées par Jacques Godefroi *(k)*, lequel obſerve que cette publication des Conſtitutions des Empereurs ſe fait à Rome dans les lieux les plus remarquables, & où, ſoit les affaires de commerce, ſoit les procès, attiroient une plus grande foule de citoyens; par exemple, dans le *Forum* de Trajan, dans le *Forum* d'Apronianus, dans le marché aux cochons, ſous le portique du temple de Minerve. Pour donner un exemple de ce genre d'Édits, nous citerons les actes publiés d'abord par Baronius, enſuite par Baluze, actes dont nous avons déjà parlé précédemment, & où nous trouvons que Conſtantius, père de Valentinien le jeune, ayant ordonné par un Reſcript que les Pélagiens, & ſur-tout Celeſtius, un des chefs de cette ſecte, fuſſent bannis de Rome & des Provinces *ſuburbicaires ;* Voluſianus, Préfet de Rome, publia ce Reſcript, par un Édit ainſi conçu : *Voluſianus, Præfectus urbi, dixit* (il faut peut-être lire *edixit*) *: hactenus Celeſtium, divinæ fidei & quietis publicæ turbatorem, judiciis amica reis ſecreta ſubduxerunt. Jam leges etiam Edicti perſequentur abſentem : cui, quod primum eſt, Æternæ Urbis negatur habitatio, ut ſi vel in proximis fuerit diverſatus, debitum non evadat exilium. Pro merito etiam temeritatis atque auſûs ſui cunctos hujus* EDICTI *cautione præmonemus, ne quis iniquus noxio latebram putet eſſe præbendam, ne cùm hujuſmodi ſit poſita pœna, ſupplicium ac ſtilum neceſſe ſit proſcriptionis incurrere, quiſquis reum divinis humaniſque rebus apud ſe putaverit occultandum.* Un nombre infini d'affaires de cette eſpèce, purent ſe préſenter & ſe préſentoient en effet tous les jours, à raiſon deſquels les Préfets de Rome étoient obligés de rendre des Édits *extra ordinem ;* mais nous ne pouſſerons pas plus loin nos recherches par rapport à ce genre d'Édits. Ceux que les Préfets de Rome rendoient *perpetuæ juriſdictionis causâ*, pour ſervir de Règlement général, ſont beaucoup plus importans; c'eſt à la faveur de

(k) Tome I du Code Théod. *page 4.*

ces Édits, qu'ils introduiſoient une nouvelle juriſprudence; qu'ils proſcrivoient les abus, qu'ils ordonnoient tout ce qui leur paroiſſoit devoir contribuer à la ſplendeur de la Capitale. C'eſt pourquoi Ammien Marcellin *(l)*, louant la Préfecture de Pretextat, dit : « La gloire de ce Gouverneur, » dont les arrangemens étoient toujours utiles & avantageux, » s'accrût : il fit ôter tous les balcons qu'on avoit anciennement défendu de conſtruire; il ſépara des édifices ſacrés » les maiſons des particuliers qui y étoient indécemment annexées; il introduiſit les mêmes poids dans tout l'Empire, » ne pouvant plus contenir l'avidité de ceux qui faiſoient à leur fantaiſie des balances ». Ce que dit ici l'hiſtorien de la ſéparation des murs, de l'uniformité des poids dans toutes les Provinces, avoit déjà été plus d'une fois la matière d'anciens Règlemens. L'ancienne juriſprudence ne permettoit pas que des maiſons de particuliers tinſſent à des édifices publics *(m)*, aux murs des villes, encore moins à des temples, ou fuſſent appuyées contre; dans la ſuite, par de nouvelles loix d'Arcadius *(n)* & de ſes Collègues à l'Empire, il fut ordonné que des maiſons de particuliers contiguës aux édifices publics, ſeroient abattues. Quant aux poids, il nous en reſte encore aujourd'hui, marqués des noms de Préfets de Rome, tel que le poids marqué du nom de Q. Junius Ruſticus, & que Gruter *(o)* nous a conſervé; tel encore qu'un autre poids beaucoup plus ancien, fait en vertu d'un Sénatus-conſulte, l'an de Rome 640, par les ordres de D. Junius, L. F. Silanus, & de L. Lucretius L. T. Tricipitinus, Queſteurs *urbani.* Thomas Reineſius *(p)*, d'après le traité de Lucas Pætus, juriſconſulte *(q)*, a fait

(l) Lib. XXVII, cap. IX.

(m) Voyez la Loi IX, au digeſte *de diviſione rerum.*

(n) Loi IX, au Code *ædific. privat.* Loi XVI, au Code *de operib. public.* Loi IV, au Code Théod. *Ibid.* Voyez ſur ces loix, Jacques Godefroi, tome V du Code Théod. page 281.

(o) *Inſcript.* pag. 222, *num. 1.*

(p) *Inſcript. claſſe ſecundâ*, num. 56, pag. 281.

(q) Lib. V, *de ponderib. Roman. & Græc.*

graver ce poids dans ſon recueil d'inſcriptions. Le paſſage d'Ammien Marcellin, pour ce qui regarde les balcons, eſt encore plus digne de remarque. Les balcons, que les auteurs Grecs déſignent tantôt par les mots ξύλον ἐξοχαὶ *(r)*, tantôt par ἐξωσταὶ ou bien ἐξώστρα *(ſ)*, & enfin par le mot προεκπετάσια *(t)* s'appellent en latin *meniana* ou *mæniana*. Aſconius Pedianus *(u)* & Feſtus *(x)* nous apprennent à quelle occaſion, & de qui les balcons reçurent la dénomination de *meniana*. Le premier nous dit : *Menius cùm domum ſuam venderet Catoni & Flacco Cenſoribus, ut ibi Baſilica ædificaretur, exceperat jus ſibi unius columnæ, ſuper quam tectum projiceret ex provolantibus tabulatis, unde ipſe & poſteri ejus ſpectare munus gladiatorium poſſent, quod etiam tum in Foro dabatur : ex illo igitur* Columna Menia (A) *vocitata eſt cauſis ejuſmodi ſolitis.* A l'imitation de Menius, beaucoup de perſonnes ſe permirent de faire conſtruire à leurs maiſons des balcons & des faillies, pour ſe procurer de la vue ſur les rues & ſur les places; ce qui ne pouvoit être que très-incommode pour les voiſins, par la raiſon que les rues à Rome étoient fort étroites, défaut dont ſe plaignent Ciceron *(y)*, Sénèque *(z)* & Juvenal *(a)*. Il ne feroit donc point étonnant que d'anciennes loix euſſent ordonné la deſtruction des balcons & de toute eſpèce de ſaillie, comme le dit Ammien Marcellin; cependant nous ne ſavons pas ſi ce qu'il avance eſt bien exact. Il paroît,

(A) *Voyez* la note.

(r) Voyez Hérodien, *hiſtor.* lib. VII.

(ſ) Voyez le Gloſſaire grec & latin de Philoxenus, *pag. 71, columm. 3 & 4.*

(t) Voyez la Loi XXXIX, au Code Théod. *de operib. public.*

(u) In ſcholiis in divinat. cap. XVI.

(x) Au mot *Mæniana.*

(A) Si l'on ſe décide par l'autorité des anciens marbres & des médailles, ſur leſquelles ſe trouve le nom de cette famille, il faut écrire *Mænia.* On lit dans quelques anciens manuſcrits du texte de Cicéron, qui eſt l'occaſion du texte d'Aſconius, on lit, dis-je, *ad columnam Mæniam.*

(y) In Agrariâ ſecundâ, cap. XXXV.

(z) Controverſ. lib. II, cap. IX.

(a) Satyr. III, verſ. 236, & ſatyr. VI, verſ. 78.

d'après Valère Maxime *(b)* & Pline *(c)*, que du temps de la République il y eut a Rome des balcons. Nous voyons dans Suétone *(d)*, qu'il en subsistoit encore sous Caligula, & peut-être même sous Alexandre Sévère, si le cas posé par Ulpien *(e)* est un fait : bien plus ; nous sommes si éloignés de trouver des vestiges d'une ancienne loi contraire aux balcons, que même, long-temps après, la loi d'Arcadius *(f)* ne fit point détruire généralement tous les balcons, mais seulement quelques-uns qui étoient contigus à des édifices publics, ou d'où l'on pouvoit craindre un incendie. Revenons aux Édits Préfectoriens.

Le même Ammien Marcellin *(g)* raconte d'Ampelius, qu'il avoit été ci-devant Maître des offices, ensuite deux fois Proconsul, & qu'il parvint long-temps après à la Préfecture de Rome ; qu'il ne manquoit pas d'ailleurs de mérite, & qu'il étoit très-propre à gagner la faveur du Peuple ; que cependant il fut quelquefois trop rigide, mais qu'il eût été à souhaiter qu'il l'eût toujours été ; qu'il auroit du moins un peu diminué le goût de la bonne chère & des honteuses parties de débauche, si ne cédant pas enfin à la mollesse, il ne l'eût pas préférée à une gloire solide & durable. Ampelius, continue Ammien, avoit d'abord statué que les tavernes à vin ne seroient pas ouvertes avant la quatrième heure ; qu'aucun homme du Peuple ne chaufferoit de l'eau *(1)* ; qu'on n'exposeroit pas en vente avant cette heure du jour marquée, de la viande cuite, & que toute personne honnête s'abstiendroit de manger publiquement : voilà donc un nombre d'Édits rendus par ce Préfet de Rome. C'est ainsi que la corruption du Peuple Romain, qu'Ammien Marcellin, à la suite du passage que nous

---

(b) Lib. IX, cap. XII, exempl. 7.

(c) *Natural. Histor.* l. XXXV, cap. X.

(d) *In Caligula*, cap. XVIII.

(e) Loi II, §. 6, au digeste *ne quid in loco publico*, &c.

(f) Loi XXXIX, au Code Théod. *de operibus publicis.*

(g) Lib. XXVIII, cap. IV.

(1) *Neve aquam vulgarium calefaceret quisquam.*

venons

venons de citer, nous peint des plus vives couleurs, exigeoit qu'on fît tous les jours de nouveaux Règlemens : de bonnes Loix étoient insuffisantes pour corriger des abus invétérés & portés si loin, qu'Épiménide de Crète, dit notre historien, s'il eût été possible de le faire revenir des enfers, de la manière dont l'indique la Fable, n'auroit pu seul venir à bout de nettoyer Rome, tant le plus grand nombre de ses habitans étoit atteint de vices incurables. Il est aisé de juger par-là, que Rutilius Numatianus *(h)* fait des Romains un éloge dicté par la flatterie, lorsqu'il dit :

Nam quòd nulla meum strinxerunt crimina ferrum,
Non sit Præfecti gloria, sed Populi.

Il nous seroit facile d'accumuler ici les exemples d'Édits rendus par les Préfets de Rome ; mais nous nous en abstiendrons, pour ne pas fatiguer nos lecteurs : il en est deux néanmoins dont nous ne pouvons nous dispenser de parler ; ce sont ceux de L. Turcius Apronianus, Préfet de Rome, qui nous ont été conservés en entier sur des inscriptions rapportées par Gruter *(i)*. La famille des Asterius Turcius Apronianus fut une des plus illustres de Rome. Cette famille se distingua sur-tout par son amour pour les Lettres ; c'est par cette raison qu'il en est parlé avec éloge dans un très-ancien manuscrit de Virgile (A), appartenant à la bibliothèque de Médicis, transcrit par l'ordre des Asterius Turcius. Notre L. Turcius Apronianus étoit de cette famille. Onuphre Panvini *(k)* & Jacques Godefroi *(l)* le

(A) *Voyez* la note.

(h) *Itiner.* lib. I, verf. 159.
(i) Pag. 647, num. 6 & 7.
(k) *In Fastis.*
(l) *Ad Cod. Theod.* tom. V, pag. 172, & *in notitiâ dignitatum.*

(A) Plusieurs Savans se sont fort étendus sur cet ancien manuscrit de Virgile. *Voyez* Norris, *Cenotaph. Pisan. dissert.* IV, cap. II; Mabillon, *de re Diplomaticâ*, pag. 354; Fabricius, *Biblioth. latin.* tom. I, pag. 220, & tom. II, pag. 296; Nicolas Heinsius, dans une lettre publiée avec d'autres lettres de plusieurs Savans, par Pierre Burman, tom. V, pag. 193 & seq.

confondent mal-à-propos avec un Flavius Apronianus, qui ne fut Préfet de Rome que sous l'Empereur Julien, suivant le témoignage d'Ammien Marcellin *(m)*, tandis que le nôtre remplit cette magistrature l'an 339 de l'ère chrétienne, sous le consulat de Constance & de Constant, comme le démontrent Alméloveen *(n)* & Muratori *(o)*. C'est ce que prouve encore cette inscription rapportée par Gruter *(p)* :

CONSTANT.
CONSTANTIS.
AUGUSTORUM.
SENATUS.
POPULUSQUE.
ROMANUS.
PONTEM. REFECIT.
CURANTE. L. TURCIO.
APRONIAN. PRÆF.
ASTERIO. V. C.
FLUM.

Et cette autre inscription rapportée par le même *(q)*, laquelle nous fait connoître en même-temps l'âge, le père, le fils, & enfin la religion de notre Turcius.

ASTERII.
L. TURCIO. APRONIANO. V. C.
FILIO. L. TURCI. APRONIANI. V. C.
PRÆFECTI. URBIS. NEPOTI.

(m) Lib. XXIII, cap. 1.
(n) *In Fastis Consular.* pag. 490 de la nouvelle édition.
(o) Tom. I, Anecdot.
(p) Pag. 1079, num. 1.
(q) Pag. 466, num. 7.

L. TURCI. SECUNDI. C. V. CONSULIS.
QUÆSTORI. PRÆTORI. QUINDECIM-
VIRO. SACRIS. FACIUNDIS. CORREC-
TORI. TUSCIÆ, ET. UMBRIÆ. OMNI.
VIRTUTE. PRÆSTANTI. STATUAM.
EX. AERE. ORDO. SPOLETINORUM.
AD MEMORIAM. PERPETUI. NOMINIS,
CONLOCAVIT.
CURANTIBUS. FL. SPE. V. P. ET. CONDO-
NIO. TAURO. JUN.
POST. AMANTI. ET. ALBINI. CONS.

Nous disons donc qu'il nous reste deux Édits de L. Turcius Apronianus, homme très-illustre par sa haute naissance, & par les dignités dont il avoit été décoré. Tel est le premier de ces Édits.

Ex. Auctoritate. Turci. Aproniani. V. C. Præfecti. Urbis.

Ratio. Docuit. Utilitate. Suadente. Consuetudine. Micandi. Sublatâ. Sub. Exagio. Potius. Pecora. Vendere. Quam. Digitis. Conlucentibus. Tradere. Ut. Adpenso. Pecore. Capite. Pedibus. Et. Sevo. Lactante. Et. Subjugulari. Lanio. Cedentibus. Reliqua. Caro. Cum. Pelle. Et. Interaneis. Proficiat. Venditori. Sub. Conspectu. Publico. Fide. Ponderis. Comprobata. Ast. Quantum. Caro. Occisi. Pecoris. Adpendat. Et. Emptor. Norit. Et. Venditor. Commodis. Omnibus. Et. Præda. Damnata. Quam. Tribunus. Officium. Cancellarius. Et. Scriba. De. Pecuariis. Capere. Consueverat. Quæ. Forma. Interdicti. Et. Dispositionis. Sub. Gladii. Periculo. Perpetuo. Custodienda. Mandatur.

Nous ferons sur cet Édit quelques observations : premièrement, il est dit que cette Ordonnance fut rendue *ex auctoritate Turci Aproniani V. C. Præfecti Urbis*, ce qui se trouve répété dans le second Édit. Quoiqu'ailleurs les Édits même soient appelés *auctoritates*, & que dans le texte de

différentes loix du Code, on emploie en ce sens ces expressions (r) : *auctoritas Magistri Officiorum* (s), *auctoritas Judicis, Edicti perpetui auctoritas* (t), *Juris auctoritas* (u) : pour ne rien dire des exemples que Juret (x) a recueillis sur ce sujet; cependant ici le mot *auctoritas* dénote l'ordre de Turcius Apronianus, & veut dire que l'Édit en question fut gravé sur le marbre par l'ordre de ce Préfet de Rome. Cette formule est d'un fréquent usage sur les marbres, & il y est souvent dit que les édifices publics furent construits, soit *ex auctoritate Imp.* soit *ex auctoritate Præf. Urbi* ; on en trouve un exemple dans Gruter (y).

Vient ensuite l'Édit dans lequel il s'agit de vente de la chair de bestiaux ; parce que, suivant une loi du digeste (z), c'étoit le Préfet de la Ville qui étoit chargé de veiller à ce que toute espèce de viande fût donnée à juste prix. Cet Édit renferme trois chefs : par le premier, Turcius Apronianus ordonne que la chair de bestiaux égorgés soit vendue, non pas *micando*, c'est-à-dire, en jouant à la *mourre* (A), mais *sub exagio*, c'est-à-dire, au poids & à la balance ; par le second chef, Apronianus défend aux *Officia*, c'est-à-dire, aux Officiers qui servent sous le Préfet de Rome, de se rien attribuer à titre de dépouilles ; enfin par le troisième, il joint à son Édit une sanction pénale, c'est-à-dire, qu'il décerne contre les infracteurs de l'Édit une peine très-rigoureuse. Le premier chef abroge donc, comme nous venons de le dire, l'usage de jouer à la *mourre* dans une vente de chair de bestiaux, & veut que

(A) *Voyez* la note.

(r) Loi IX, au Code *de aquæduct.*

(s) Loi unique, au Cod. Théod. *si certum petatur.*

(t) Loi III, au Code *de edendo.*

(u) Loi X, au Code Grégor. *de pactis & transaction.*

(x) *Ad Symmach. epist. lib. III, epist. LXIX.*

(y) Pag. 222, num. 1.

(z) Loi I, §. 11, au digeste *de officio Præfecti Urbi.*

(A) Jouer à la *mourre*, c'est deviner à l'improviste, combien celui contre lequel on joue, a levé ou baissé de doigts. Ce jeu, qui est très-ancien, est encore aujourd'hui fort en usage en Italie & en Hollande. *Voyez* Bulengerus, *de ludis veterum*, cap. VII.

cette vente se fasse plutôt *sub exagio*, en pesant la viande, que *digitis conlucentibus;* ce que Valentinien (a) confirma par une Constitution générale *Micatio*, chez les Anciens, étoit une manière de tirer au sort; de deux personnes, l'une étendoit ou levoit tout-à-coup plusieurs doigts de l'une & de l'autre main, & l'autre personne disoit *cinq*, ou *trois*, ou *sept*, &c. tâchant de deviner le nombre des doigts qu'on avoit étendus ou levés : on faisoit dépendre de ce jeu, si c'étoit le vendeur qui devoit se conformer au nombre & à l'estimation fixée par l'acheteur, ou si c'étoit l'acheteur qui devoit suivre le nombre & l'estimation du vendeur. C'est ce qui fait dire à Varron (b) : *micandum erit cum Græco, utrùm ego illius numerum, an ille meum sequatur;* & comme cette manière de tirer au sort exigeoit sur-tout un grand jour, afin que l'autre ne trompât pas, en faisant, sur le nombre des doigts, une fausse déclaration, de-là ce proverbe dont les anciens (c) se servoient en parlant d'un homme de bien : *dignus est quicum in tenebris mices*, c'est-à-dire, il est si honnête homme, que vous pouvez jouer à la *mourre* avec lui dans les ténèbres, sans craindre qu'il accuse faux; ou, en d'autres termes, vous pouvez vous fier entièrement à lui. Dans notre inscription, ce tirage au sort est dit se faire *digitis conlucentibus;* quelques-uns aiment mieux lire, *digitis conludentibus;* mais il est vraisemblable que ces Savans se trompent, puisqu'une ancienne glose, publiée par Henri Étienne, porte, *micat*, λαγχάνει; λάμπει, *id est, sortitur, lucet.* Ce tirage au sort étoit fort usité chez les Anciens, qui s'en servoient, non-seulement dans les gageures, les partages & les contestations, mais encore dans les contrats & les affaires civiles. Nonnus, dans ses *Dionysiaques* (d), feint que Cupidon &

(a) Loi IV, Cod. Théod. *de suariis.*

(b) *Apud Nonium, de proprietate sermon.* cap. IV, §. 303, pag. 681.

(c) Voyez Cicéron, *lib. III de officiis, cap. XIX.*

(d) Lib. XXXIII, vers. 77--81.

l'Hymen se disputent en jouant à la *mourre*, & prennent Ganymède pour juge. Le poëte fait une description de ce jeu; & dans sa paraphrase *(e)* en vers sur l'évangile de S[t]. Jean, il accommode ce rit à l'Histoire sacrée, & introduit les soldats, se disant qu'il vaut mieux jouer entr'eux à la *mourre* la tunique de Jésus-Christ qui étoit sans couture, plutôt que de la couper pour en faire ensuite le partage.

Ce rit de la *mourre* s'observoit anciennement dans tous les marchés de chair de bétail : on mettoit le prix aux viandes, non par une enchère sur chaque pièce, mais en tirant au sort au moyen du jeu de la *mourre ;* on ne cherchoit pas même à s'assurer avec une balance du poids de la marchandise, on s'en rapportoit totalement au hasard. Il résultoit souvent de cette manière de contracter, qu'une des parties étoit énormément lésée; c'est pourquoi *ratione docente & utilitate suadente*, dit l'Édit, cet usage de se servir du jeu de la *mourre* dans la vente de chair de bestiaux, fut aboli; & Turcius Apronianus ordonna que cette chair fût plutôt vendue *sub exagio*, au poids & à la balance, *ut*, continue l'Édit, *sub conspectu publico, fide ponderis comprobatâ, quantum caro occisi pecoris adpendat, & emptor norit, & venditor.* Il n'est point douteux qu'*exagium* ne soit une balance; on en trouve la preuve dans les gloses *Nomiques*, où le mot grec ἐξάγιον, est rendu par le mot latin *pensatio*, & ἐξαγιάζειν, par *examinare, perpendere ;* c'est encore dans le même sens que les Empereurs Théodose & Valens prennent le mot *exagium (f).* Cependant on n'étoit point dans l'usage de peser la totalité du corps de l'animal égorgé; on en ôtoit la tête, les pieds, la graisse molle & prète à fondre, *sebum lactans (g)*, & ce qui tenoit au gosier, *subjugulare :* toutes ces parties appartenoient au boucher.

(e) Cap. XIX, vers. 24.

(f) Novel. XXV de Théodose & de Valens.

(g) Voyez sur le *sebum*, Pline, *Natural. Histor.* lib. XI, cap. XXXVII, sect. 85.

Turcius n'adjuge point au boucher toute eſpèce de graiſſe, *ſebum*, mais ſeulement la plus molle & prête à fondre, *ſebum lactans*, ce qui fait le ſuif ou le ſaindoux : il ajoute, ce qui tient au goſier, *ſubjugulare*, quoique Pline *(h)* obſerve que les bœufs & la plupart des autres animaux, n'ont point de goſier proprement dit ; mais ce Naturaliſte ſe trompe en ce qu'il avance qu'il n'y a que l'homme qui ait un goſier : ſuivant la remarque de Dalechamps *(i)*, les ſinges en ont, les taupes, les écureuils, les rats & les ſouris des Alpes. Turcius entend donc par *ſubjugulare*, les parties qui ſe préſentent au commencement de la poitrine, & qui ſont voiſines du goſier humain. C'étoient les ſeules parties, avec les pieds, la tête & la graiſſe molle, qu'en vertu de cet Édit les bouchers pouvoient s'approprier ; le reſte de la chair, avec la peau & les entrailles, devoit être au profit du vendeur : *reliqua caro cum pelle & interaneis proficiat venditori.* Il eſt clair qu'il y a faute dans le texte, & qu'au lieu de *venditori*, il faut lire *emptori*, à moins qu'ici la même choſe ne ſoit arrivée à Turcius ou à l'ouvrier, que ce qui arrivoit ſouvent aux juriſconſultes & aux autres anciens auteurs, ſavoir, de confondre les termes de *emptor* & de *venditor*, ainſi que l'obſervent Cujas *(k)* & Fournier *(l)*, & ceux dont ils rapportent pluſieurs exemples. Telle eſt la première partie de l'Édit d'Apronianus.

Dans la ſeconde partie de cet Édit, Apronianus ſtatue que nul Officier de la Préfecture ne butine ſur les viandes miſes en vente. Ces Officiers de la Préfecture ſont appelés dans le texte des loix du Code, tantôt *Officium Urbanum (m)*, tantôt *Officium Urbicariæ Præfecturæ (n)*; tantôt *Urbaniciani*

(h) Natural. Hiſtor. lib. XI, cap. XXXXIII.

(i) In notis ad hunc locum Plinii.

(k) Obſervat. lib. XII, cap. XXIII.

(l) Rer. quotid. lib. III, cap. XXVIII ; & lib. IV, cap. X.

(m) Loi dernière, au Code Théod. *de naviculariis.*

(n) Loi II, au Code Théod. *de condit. in public. horr.*

Officiales (o), tantôt enfin *Præfectiani (p)*. Le mot *Officia*, dans son acception générale, désigne tous les coopérateurs des Préfets de Rome, parmi lesquels néanmoins il y en avoit dont c'étoit la dénomination propre : on en peut juger ainsi d'après le marbre en question, où l'on trouve cette énumération : *Tribunus, Officium, Cancellarius*, & *Scriba*, énumération qui distingue ces Officiers les uns des autres. Le Préfet de Rome avoit sous ses ordres les Tribuns du peuple *(q)*, auxquels il paroît avoir délégué ces sortes de fonctions, les Tribuns n'exerçant plus leurs anciens droits depuis que la forme du gouvernement étoit changée. Sous le même Préfet, étoit *Officium*, les Assesseurs, & pour ainsi dire les Juges ordinaires, lesquels, au nom du Préfet, prenoient connoissance des contestations & les terminoient par des sentences; on les appeloit aussi quelquefois *Primates Officii. Cancellarii (r)* étoient ceux dont l'emploi consistoit, comme le prouve Jacques Godefroi *(s)*, d'après Agathias & Cassiodore, consistoit, dis-je, à tenir propres les Prétoires & les Secrétariats, & à empêcher que tout le monde indistinctement n'y entrât. Enfin il y avoit des Greffiers, *Scribæ*; celui qui étoit à la tête de ces Greffiers, s'appeloit *Primo Scrinius (t)*. Tous ces Officiers, avant l'Édit d'Apronianus, tiroient de certains profits du bétail égorgé & mis en vente, c'est-à-dire, qu'ils s'étoient mis en possession de prendre une certaine portion de viande. Notre Apronianus condamne tous ces profits comme illicites, & les abolit par son Édit, dont il ordonne l'exécution à perpétuité, prononçant la peine de mort contre ceux qui oseroient l'enfreindre. Tel est le sens de toute cette partie

---

(o) Loi II, au Code Théod. &c.

(p) Loi I & Loi XX, au Code Théod. *de divin. offic.*

(q) Loi LXXIV, au Code Théod. *de decurionibus.*

(r) Loi III, au Code Théod. *de adsessor. domest.*

(s) Ad Cod. Theod. tom. I, pag. 71.

(t) Loi dernière, au Code Théod. *de suariis.*

de

de l'édit : *Commodis omnibus & prædâ damnatâ, quam Tribunus, Officium, Cancellarius & Scriba de Pecuariis capere consueverat; quæ forma interdicti & dispositionis, sub gladii periculo, perpetuò custodienda mandatur.* Ces paroles font connoître que l'Édit d'Apronianus devoit servir de règlement général, & n'étoit point un de ces Édits *repentina*, qui n'étoient rendus qu'à temps, & pour terminer une affaire particulière; ajoutez qu'Apronianus prit soin de le faire graver sur le marbre, afin qu'il subsistât à perpétuité.

On peut sans doute, au premier coup-d'œil, être surpris de l'extrême rigueur de cette loi qui prononce la peine de mort; mais nous avons vu plus haut, dans un passage d'Ammien Marcellin, que la corruption des mœurs étoit au point qu'Épiménide lui-même, s'il fût revenu des enfers, n'eût pu seul réformer tant d'abus : il fallut donc un frein capable de les réprimer, & ce frein ne pouvoit être que la peine de mort; tout autre eût été insuffisant.

On trouve sur le même marbre, le second Édit de Turcius Apronianus, qui regarde les *Suarii*, c'est-à-dire, les préposés à la levée de la fourniture des porcs : on ne s'étonnera point qu'il aît fait à ce sujet quelques règlemens, si l'on se rappelle une loi du Digeste *(u)* qui nous dit, que le Préfet de Rome avoit dans son département l'inspection du marché aux cochons, & de ce qui concernoit la fourniture de tout autre, soit gros, soit menu bétail. Le second Édit d'Apronianus étoit conçu en ces termes :

Ex. Auctoritate. Turci. Aproniani. V. C. Præfect. Urb.

Licet. Formam. Dispositionis. Acta. Contineant. Ad. Fidem. Tamen. Gestorum. Plenius. Memoriæ. Tradendam. Tabulam. Placuit. Adfigi. Quæ. Publicaret. Ordinem. Rerum. Quom. Suarios. Videremus. Damnis. Adfectos. Et. Eos. Etiam. Ordines. Qui. Suariam. Faciunt. Providimus. His. Levamen. Et. Ex. Titulo.

(u) Loi I, §. 11, au Digeste *de officio præfecti urbi.*

Canonico. Vinario. Ut. Viginti. Quinque. Millia. Amphorarum. Annua. Consequantur. Sub. Ea. Divisione. Ut. Duæ. Partes. Suariis. Tertia. Vero. His. Ordinibus Sufficiant. Qui. Suariam. Recognoscunt. Ita. Ut. Iidem. Ordines. Juxta. Consuetudinem. Tam. Proprium. Quod. Appellatur. Quam. Annonas. Exsolvant. Et. Moderatione. Adhibitâ. Perinde. A. Possessore. Suscipiant. Atque. Suscipere. Sunt. Soliti. Antiquo. More. Præeunte. Interdicentes. Ne Inormia. Illa. Indebitaque. Præstentur. Quæ. Tam. Tribunus. Quam. Patroni. Diversi. Et. Varia. Consequantur. Officia. Contra. Quod. interdictum. Si. Qui. Ausi. Fuerint. De. Communi. Largiri. Et. Scribæ. Quidam. Ceterique. Pœnæ. Subjacent.

Cet Édit nous fournira la matière de quelques observations.

Premièrement, on voit par cet Édit, que les Magistrats pensoient qu'il ne suffisoit pas que leurs Edits fussent inscrits sur des registres publics, ou fussent affichés sur un *Album* pendant un certain temps; mais ils prenoient encore la précaution de les faire graver sur le marbre ou sur le bronze, pour transmettre à la postérité la mémoire de ce qui s'étoit fait, *ad fidem gestorum memoriæ tradendam, publicandumque ordinem rerum;* & cela s'observoit principalement lorsqu'il étoit question de promulguer les priviléges & les grâces accordées à un certain ordre, à un certain corps: il n'est donc pas surprenant que cet Édit, qui regardoit les priviléges des préposés à la levée de la fourniture des porcs, & des Ordres qui étoient tenus de fournir ces porcs, que cet Édit, dis-je, ait paru digne, non pas simplement du cèdre, mais du marbre. Nous avons au code Théodosien & au code de Justinien, un titre *de Suariis;* Cujas *(x)* & Jacques Godefroi *(y)*, traitent fort au long de ces *Suarii;* mais personne n'en a parlé avec plus d'exactitude & de clarté que Thomas Reinésius *(z);* c'est pourquoi nous ne

(x) Ad Cod. lib. XI. tit XVII.

(y) Ad Cod. Theodos. tom. V, pag. 1678.

(z) Inscript. pag. 145. *Collegium Suariorum memoratur apud Gruterum,* INSCRIPT. pag. 361, num. 1 & 3. *Hi cum Boariis & Pecuariis unum corpus constituebant, & cum bonis, heredibus, posterisque suis, & universâ agnatione, munere*

balançons point à citer en note ce qu'il en dit. Ce paſſage ſert à nous faire connoître quels furent les *Ordres* ou Corporations *ſuariam recognoſcentes vel facientes;* c'étoient tous ceux qui, parmi les habitans de la Pouille, les Brutiens, les Lucaniens & les Samnites, étoient obligés de donner à ces *Suarii* des cochons de leurs terres : il eſt également clair d'après ce paſſage, pourquoi ſur notre marbre, ces *Suarii* & ces *Ordres* qui *ſuariam faciebant,* ſont dits eſſuyer des pertes. Comme les *Suarii* étoient tenus, à leurs riſques & périls, de tranſporter à Rome des porcs de pays ſi éloignés, ou d'en recevoir l'argent, non au prix courant de Rome, mais au prix courant de ces pays éloignés, l'expérience apprenoit que dans l'un & l'autre cas, il y avoit des riſques à courir; tantôt les *Suarii* & tantôt les *Ordres* qui *ſuariam faciebant,* eſſuyoient de très-grandes pertes; ce qui faiſoit naître tous les jours des plaintes ſans nombre de la part des uns & des autres. Touché de leur ſituation, Turcius Apronianus voulut les indemniſer, & en conſéquence ordonna *ut ex titulo canonico vinario, 25 millia annua conſequerentur,* c'eſt-à-dire, que ſur les redevances en vin, on leur adjugea vingt-cinq mille amphores par an. Dans ces temps-là, les *tituli (a)* étoient toutes les eſpèces de redevances publiques; ces *tituli* s'appeloient auſſi *tituli*

procurandæ carnis bubulæ, ſuillæ, & obſoniorum, quæ Imperatores & Fiſcus Plebi Urbanæ, Militibuſque Prætorianis, ad quatuor millia pondo diurna elargiri ſolebant, certis per annum diebus præbitionis, quod Suaria functio & Suarium obſequium dicitur lege 1.ª COD. THEOD. DE SUARIIS, PECUARIIS, *&c. obnoxii erant, eoque animalia apud Apulos, Lucanos, Bruttios, & Samnites, qui ſues & boves, ceu Canonem prædiis & patrimoniis impoſitum, pendebant, conquiſita ad urbem tranſmittere, vel acceptis à poſſeſſoribus, qui ſuariam recognoſcebant, pro ſingulis porcinæ libris pretiis, quæ uſus publicæ conſervationis per Campaniam attuliſſet hoc eſt, ſecundùm annonam fori, quam deprehenderunt, ut loquitur Donatus in Terentii Phormione, ſuo periculo ſpeciem porcinæ adſatim præbere tenebantur, dicti etiam* Porcinarii Urbis Æternæ. *Lege 6.ª Cod. Theod. eod.*

(a) Loi dernière, Cod. Theod. *de equorum collatione.* Loi XLIX, Cod. Theod. *de operibus publicis.*

canonici (b), ou *canones titulorum*, & pareillement, *canonicæ illationes*, ou *sollemnes & canonicæ pensitationes*. Ces redevances devoient être acquittées chaque année, en quoi elles différoient *à titulis superindictitiis (c)*, c'est-à-dire, des redevances extraordinaires. Comme donc les uns étoient obligés à fournir tous les ans au Trésor public du blé; d'autres, de l'or & de l'argent; d'autres, des vaisseaux; d'autres, des vêtemens; d'autres, des chevaux; on rencontre de côté & d'autre, dans les loix de ces temps-là, ces expressions : *Titulus annonarius (d)*; *frumentarius (e)*; qui s'appelle encore, *Canon Populi Romani (f)*, & *Canon Urbicarius (g)*: on trouve de même un *Titulus Navium (h)*; un *Canon Aurarius (i)*; *Metallicus (k)*; *Vestium (l)*; *Vestes Canonicæ*, *Vestis collatio annua*; un *Canon Equorum (m)*; & autres dénominations de semblables redevances, qui d'ailleurs s'appellent en général *Inlationes (n)*; *Canonicæ Species (o)*; *Indictiones (p)*; *Pensitationes (q)*; *Præbitiones (r)*; & même aussi *Solatia (s)*. Parmi les redevances qui étoient dûes, il y en avoit qui consistoient en vin, pour être distribué au Peuple de Rome *(t)*. C'est pourquoi

---

(b) Loi XXXIV, Cod. Théod. *de annona*. Loi XVI, Cod. Théod. *de bonor. proscript.* Loi XL, Cod. Théod. *de episcopis*. Loi II, Cod. Théod. *de concuss. advoc.*

(c) Loi XXXVI, Cod. Théod. *de annon.* Loi III, Cod. Théod. *de Decurion. & silentiar.*

(d) Loi IV, Cod. Théod. *Tribut. in ipf. spec.*

(e) Loix I & III, Cod. Théod. *de frument. urb. Constant.*

(f) Lampride, *in Heliogabalo*, cap. XXVII.

(g) Loix II & III, Cod. *de Canon. Frum. urb. Romæ.*

(h) Loi II, Cod. Théod. *de Alexandr. Pleb. Primatib.*

(i) Loi XIII, Cod. Théod. *de extraordinar.*

(k) Loi IV, Cod. Théod. *de Metal.*

(l) Loix II & III, Cod. Théod. *de milit. vest.* Loi I, Cod. Théod. *de distrah. pign. quæ Tribut. caut.*

(m) Loi XIV, Cod. *de Navicul.*

(n) Loi XL, Cod. *de Episcopis.*

(o) Loi I, Cod. Théod. *de exaction.*

(p) Loi I, Cod. *de prox. sacr. scedin.*

(q) Loi II, Cod. *de lucr. advoc.*

(r) Loi IV, Cod. Théod. *de Tribut. in ipf. spec. infer.*

(s) *In Novell. Theodos. & Valent. de revel. ador. vel. don. poss.*

(t) Loi XI, Cod. *de Susceptor.* Loi III, Cod. Theod. *de calcis coctor.*

dans plusieurs loix du Code, & dans Symmaque *(u)*, il est parlé d'un *Titulus Canonis Vinarii*, ou d'une *Arca Vinaria.* Il y avoit des préposés *(x)* à la recette de ces redevances en vin, qui étoient comptables, & qui dépendoient du Préfet de Rome *(y)*.

Il est maintenant aisé de voir comment il a pu se faire que Turcius Apronianus ait adjugé une si grande quantité de vin aux *Suarii* & aux *Ordres* qui *Suariam faciebant*, pour les dédommager des pertes qu'ils disoient avoir souffertes : puisque les *Suarii*, dans la Campanie & autres lieux voisins, étoient tenus de recevoir les porcs au prix courant de ces provinces, & que ce prix étoit souvent plus bas qu'à Rome, à cause de la grande population de cette Capitale, & que par conséquent les *Suarii* étoient forcés de courir plus de hasard que les *Ordres* qui *Suariam faciebant ;* de-là Turcius avoit adjugé aux uns & aux autres vingt-cinq mille amphores de vin de redevance, & ordonné que le partage s'en fît entr'eux, de manière que les *Suarii* en eussent les deux tiers, & que les *Ordres* qui *Suariam recognoscebant*, se contentassent de l'autre tiers. Ce partage semble avoir été ensuite ratifié par les empereurs Valentinien & Valens *(z)*, lorsque ces Princes assignent aux *Suarii* dix-sept mille amphores, qui sont presque les deux tiers de vingt-cinq mille, quotité qu'auparavant Turcius Apronianus leur avoit déjà assignée.

Ce Préfet de Rome mit au bénéfice qu'il leur accordoit, certaines conditions : il enjoignit aux *Ordres* qui *Suariam faciebant, ut juxta consuetudinem, tam proprium, quod appellatur, quam annonas exsolverent ;* & aux *Suarii, ut, moderatione adhibitâ, perinde à possessoribus susciperent, atque accipere sint soliti antiquo more præeunte ;* c'est-à-dire, que

(u) Lib. VII, *epist.* LXXIX ; lib. IX, *epist.* CXXI ; lib. X, *epist.* XLII & XLVII.

(x) Loi XI, Cod. *de susceptor.*

(y) *In Notitiâ Imper. Occident. pag. 15, Edit. Pancirol.*

(z) Loi IV, Cod. Théod. *de Suariis.*

Turcius voulut que les *Ordres* qui *Suariam faciebant*, payassent toujours exactement leurs redevances, tant ordinaires qu'extraordinaires, & que les *Suarii* ne changeassent rien à l'ancien usage sur la manière de percevoir la redevance de bestiaux. Cet ancien usage se trouve expliqué dans une loi du Code Théodosien *(a)*; il consistoit en ce que les *Suarii* pouvoient recevoir du vin ou de l'argent en place de porcs, & qu'alors ils étoient tenus de fournir au Peuple, ou du porc ou le prix du porc, au taux qu'il étoit dans le marché de Rome.

Enfin par cet édit, Turcius Apronianus défend, sous des peines rigoureuses, les exactions & les rapines des Tribuns & des *Officia;* mais nous ne sommes pas sûrs que cette dernière partie de l'Édit nous soit parvenue dans son intégrité; du moins il n'est pas douteux qu'au lieu du dernier mot *subjacent*, il ne faille mettre *subjacento*. Jacques Godefroi *(b)* fait sur cet Édit quelques autres observations; mais nous croyons que ce Savant se trompe, lorsque de ces paroles d'une loi du Code Théodosien *(c)* : *quibus in rebus illud quoque à* DECESSORE TUO *salubriter institutum est*, lorsque, dis-je, il conclut que notre Apronianus remplit la Préfecture *Urbaine* un peu avant Prétextat, vers l'an 363 de l'ère chrétienne. Nous avons déjà fait voir plus haut, que Flavius Apronianus, qui précéda Prétextat dans cette dignité, ne devoit point être confondu avec L. Turcius Apronianus : de plus, le mot *decessor* a une signification trop étendue & trop vague, pour qu'on doive nécessairement l'appliquer au prédecesseur immédiat. Notre Apronianus, comme le démontre Almeloveen *(d)*, fut Préfet de Rome, l'an de grâce 339; Flavius Apronianus, le fut les années 363 & 364; & Prétextat l'an 366.

(a) Même Loi IV, Cod. Théod. *de Suariis.*

(b) Ad Cod. Theod. tom. V, pag. 174.

(c) Loi IV, Cod. Théod. *de Suariis.*

(d) In Fastis Consular. pag. 490 & 494 de la nouvelle édition.

Outre le Préfet du Prétoire & le Préfet de la Ville, il y eut à Rome d'autres Préfets qui ne furent institués que sous les Empereurs, & qui purent, sans contredit, faire des règlemens pour les choses de leur département. De ce nombre étoit le Préfet de l'*Annone*, ou l'Intendant des Vivres, qu'on peut néanmoins mettre au nombre des magistratures extraordinaires qui eurent lieu sous la République. Il en est mention dans Tite-Live *(e)*, dès l'an de Rome 313, que L. Minucius Patricien, fut revêtu de cette charge; on n'en établissoit que dans les cas de la plus pressante nécessité, & cette commission étoit des plus honorables. Pompée, après toutes ses victoires, ne la dédaigna pas *(f)*; elle lui fut conférée pour cinq ans. Le Peuple Romain, en offrant à Auguste les dignités de Dictateur & de Censeur, y vouloit joindre celle de Préfet des Vivres, avec la même étendue de pouvoir qu'elle avoit été accordée à Pompée *(g)*. Auguste, ayant refusé les deux premières, n'osa refuser celle-ci; ainsi Auguste fut lui-même Préfet des Vivres pendant une partie de son règne, mais à la fin il établit dans cette charge un Officier particulier; & l'on voit Turanius, Préfet des Vivres, nommé un des premiers entre ceux qui prêtèrent serment à Tibère *(h)*, après la mort d'Auguste. Cet Officier tenoit dans l'Empire un rang très-considérable; Tacite *(i)* rapporte que Mucien ayant ôté à Arius Varus sa charge de Préfet du Prétoire, lui donna pour dédommagement celle de Préfet des Vivres.

Le Préfet des Vivres étoit chargé du soin de faire au Peuple les distributions ordinaires de bled. On voit par quelques loix du Digeste *(k)*, que sa juridiction s'étendoit sur tous ceux qui faisoient le trafic de grains, & qu'il étoit

(e) Lib. IV, cap. XII & XIII.

(f) Ciceron, *pro Domo*, cap. VII; *ad Atticum*, lib. IV, epist. I.

(g) *Dion Cassius*, lib. LIV, pag. 596.

(h) Tacite, *Annal.* lib. I, c. VII.

(i) *Historiar.* lib. IV, cap. LXVIII.

(k) Loi dernière, § 1, au Digeste *de pignerat action.* Loi VIII, au Digeste *quod cum eo*, &c.

le juge de tous les procès qui s'élevoient à ce sujet ; il avoit encore une inspection générale sur le prix du sel *(l)*, du vin, de la viande & d'autres denrées. Le Préfet de la Ville *(m)* ne pouvoit rien statuer sans lui concernant les vivres. Bien plus, on trouve dans quelques inscriptions, rapportées par Gruter *(n)*, que le Préfet de l'*Annone* avoit le droit de glaive ; ce qui semble néanmoins n'avoir eu lieu qu'à l'*extraordinaire*. Ammien Marcellin *(o)* cite un exemple du *Merum Imperium* délégué au Préfet de l'*Annone*, à cause que le Préfet de la Ville étoit malade ; & Henri Valois *(p)*, d'après la Chronique de S.[t] Jérôme, cite un autre exemple d'une pareille délégation sans qu'il y eût cette cause. On peut voir encore là-dessus Gérard Noodt *(q)*. D'après tout ce que nous venons de dire, qui peut nier que le Préfet de l'*Annone* n'ait rendu des Édits, selon que les circonstances l'exigeoient ; qu'il n'ait, par exemple, prescrit par ces Édits, aux Mariniers, aux Boulangers, aux *Suarii*, & autres qui dépendoient de lui, ce qu'ils avoient à faire ou à ne pas faire ? C'est ce que Cassiodore *(r)* semble nous faire entendre, lorsqu'il dit : *Si querela panis, ut assolet, concitetur, tu promissor ubertatis seditiones civicas momentaneâ satisfactione dissolvis ; & per te prospicitur, ne quid à populis conquerentibus excedatur.* Puis il ajoute, un peu plus bas : *Tribunal tuum non est inter minimas dignitates : quando &, Romanâ gratiâ frueris, & Provinciis jussa transmittis.*

Nous avons remarqué plus haut, d'après Cujas *(s)*, que les Ῥωμαϊκὰ furent des collections d'Édits des *Patricii* & des *Magistri.* S'il est ainsi, il semble en résulter que les *Patrices*, ainsi nommés de ce qu'ils étoient comme les pères

(l) Loi I, au Code Théod. *de pretio piscis.*

(m) Loi I, au Code Théod. *de conditis in public. horreis.* Symmaque, lib. X, epist. XLVIII. Sidoine Apollinaire, lib. I, epist. X, & *ibi Sirmondus.*

(n) Pag. 433, num. 4.

(o) Lib. XXVIII, cap. I.

(p) *In notis ad Ammianum.*

(q) *De jurisdictione*, lib. II, cap. VI.

(r) *Variarum*, lib. VI, epist. XVIII.

(s) Lib. VI, *observat.* cap. X.

des

des Empereurs, rendirent des Édits. Nous avouerons néanmoins que nous avons à cet égard des doutes, fondés en partie sur ce que Cassiodore *(t)* dit formellement que le Patriciat, comme dignité du Palais, n'a nulle juridiction; & en partie, sur ce qu'Harmenopule *(u)*, qui seul cite Ῥωμαϊκὰ τοῦ μαγίστρου λεγόμενα, fait assez voir qu'il cite l'ouvrage d'un particulier, qu'on appeloit *Maître*, par excellence. En effet, dans d'autres endroits *(x)*, il l'appelle *Maître*, sans ajouter quoique ce soit; & nous trouvons assez plausible la conjecture de Denys Godefroi *(y)*, qui pense que Cosme, Maître des Offices sous Romain-l'Ancien, Empereur de Constantinople, fut l'auteur des Ῥωμαϊκὰ, & qu'il intitula peut-être ainsi son recueil en l'honneur de ce Prince, de même que Constantin Porphyrogenète, voulut qu'en l'honneur de l'Empereur Basile, son aïeul, on appela Βασιλικὰ, la collection des Constitutions Impériales, faite sous ses ordres.

Il nous reste à parler des Préfets de l'*Ærarium*, c'est-à-dire, des Trésoriers de l'Épargne, qui sitôt qu'ils commencèrent à présider au Trésor Public, & ensuite au Fisc, eurent presque tous les jours des occasions de rendre des Édits. Tantôt par leurs Édits *(z)*, ils ajournoient les débiteurs du Fisc qui se trouvoient arriérés, ou ceux qu'on avoit dénoncés au Fisc; tantôt ils citoient les délateurs eux-mêmes, tantôt ils faisoient vendre à l'encan les biens *Caducs* (A), les *Quasi-caducs* (B), & les biens nommés

(A) (B) *Voyez* ces notes.

(t) Variarum, lib. VI, epist. II.

(u) In Proemio Promptuarii.

(x) Promptuarii, lib. II, tit 10, §. 12, & lib. III, tit. 3, §. 118.

(y) In notis ad Harmenopuli Præfationem.

(z) Voyez la Loi XV, au Digeste *de jure fisci.*

(A) Les biens *Caducs*, étoient ceux qu'un Testateur laissoit validement à une personne *capable* de recevoir, mais dont la disposition ne pouvoit avoir d'exécution après la mort de ce Testateur; par exemple, si l'héritier ou le légataire, après la mort du Testateur, venoit lui-même à mourir avant l'ouverture du testament, alors les biens laissés appartenoient au Fisc, *cadebant in Fiscum.*

(B) Les biens *Quasi-caducs*, étoient ceux qu'un Testateur laissoit de même validement à une personne *capable* de recevoir, mais dont la disposition, dès le vivant de ce

(C) Voyez la note. *Ereptitia* (C). Parmi ces Édits, le plus mémorable sans doute est celui que cite Suétone *(a)*. Cet Historien raconte que Claudius, encore simple particulier, ayant été obligé de dépenser pour les frais de sa réception au Sacerdoce, huit millions de sesterces, il se vit dans une telle disette d'argent, que ne pouvant acquitter ses obligations envers le Trésor Public, ses biens, par un Édit des Préfets, furent mis à l'encan par la loi *Prædiatoria*. Rapportons les propres termes de Suétone, dont quelques-uns auront besoin d'explication. *Postremo etiam sestertiûm octogies pro introitu novi Sacerdotii coactus impendere, ad eas rei familiaris angustias decidit, ut cum obligatam ærario fidem liberare non posset, in vacuum lege prædiatoriâ venalis penderit sub edicto Præfectorum.* Voyons d'abord ce que c'est que (D) Voyez la note. la loi *Prædiatoria* (D) dont parle Suétone. Les Préfets du

---

testateur, ne pouvoit avoir d'exécution après son décès; par exemple, si l'héritier ou le légataire mouroit avant le testateur, ou si la condition mise au legs ou à l'institution d'héritier, venoit à manquer du vivant même du testateur, alors, dès ce moment, les biens laissés appartenoient au Fisc. Ainsi, les biens *Caducs* tomboient dans le Fisc après la mort du testateur, & les biens *Quasi-caducs* y tomboient dès son vivant.

(C) Les biens nommés *Ereptitia*, étoient ceux qui laissés à une personne *capable* de recevoir, lui étoient ensuite ôtés, comme s'en étant depuis rendue indigne. Ces biens, pour l'ordinaire, passoient au Fisc, *cum onere*, c'est-à-dire, que le Fisc étoit tenu d'acquitter les charges dont ces biens étoient grevés.

(a) In Claudio, cap. IX.

(D) La loi *Prædiatoria* est ici la même chose que *jus Prædiatorium*, pris dans le sens propre. *Jus Prædiatorium*, dans son acception générale, signifie la Jurisprudence qui règle toutes les espèces de droits concernant les biens-fonds; & c'est de ce *jus Prædiatorium*, ainsi pris généralement, dont il est question dans la huitieme Table de la loi des douze Tables: mais dans le sens propre, *jus Prædiatorium* veut dire le droit en vertu duquel les biens-fonds, *Prædia*, des débiteurs du Trésor Public, lui sont hypothéqués, de manière que, faute de payement, le Trésor Public en poursuive la vente à l'encan.

De même que *jus Prædiatorium* a deux acceptions, l'une générale & l'autre propre; de même le mot *Prædia* se prend dans un sens étendu & dans le sens propre: dans le sens étendu, ce mot désigne toute espèce de biens-fonds; mais dans le sens propre, il signifie des biens hypothéqués pour sûreté des engagemens contractés avec le Trésor Public. Ces biens hypothéqués au Trésor Public, furent dans la suite appelés

Tréſor Public étoient dans l'uſage de prêter de l'argent à intérêt aux particuliers. Claudius avoit emprunté du Tréſor Public, la ſomme dont il avoit eu beſoin, & pour ſureté de ſa dette, il avoit hypothéqué ſes biens-fonds, à la charge que ces biens-fonds ſeroient vendus au profit du Tréſor Public, s'il ne rempliſſoit pas ſes engagemens. S'étant trouvé hors d'état d'y ſatisfaire, les Préfets du Tréſor Public rendirent un Édit, par lequel il fut ordonné que ſes biens ſeroient affichés & mis en vente conformément à la loi *Prædiatoria*, ſuivant laquelle les biens de tout débiteur du Tréſor Public, devenu inſolvable, pouvoient être vendus à l'encan; autrement l'hypothèque de ces biens ne ſeroit pas une ſûreté, & deviendroit totalement inutile.

Caſaubon penſe que la loi *Prædiatoria* alloit plus loin *(b)*, & que non-ſeulement les biens du débiteur, mais encore que lui-même, pouvoient être vendus à l'encan. C'étoit, dit ce Savant, un reſte de l'ancien Droit qui s'étoit conſervé dans les cauſes Fiſcales. On ſait qu'anciennement un débiteur inſolvable étoit vendu à l'encan au profit de ſon créancier, & que par cette vente, il étoit réduit en ſervitude. Caſaubon veut donc que cet ancien Droit, quoiqu'aboli en général, ait néanmoins ſubſiſté par rapport aux débiteurs du Tréſor Public; & que ceux-là ſont dits *pependiſſe ſub*

Bona Prædia, pour les diſtinguer des biens-fonds en général.

On appelle *Prædiati*, ceux dont les biens-fonds ſont hypothéqués au Tréſor Public; & *Prædiatores*, ceux qui ont acheté ces biens-fonds hypothéqués, vendus depuis à l'encan. Par l'achat des biens-fonds vendus à l'encan, les *Prædiatores* acquéroient tous les droits inhérens à ces biens-fonds, & que le débiteur du Tréſor Public, ancien propriétaire, auroit pu exercer.

Le mot *Prædiator* a quelquefois une ſignification toute différente de celle que nous lui donnons ici; on l'emploie quelquefois pour déſigner un Juriſconſulte fort verſé dans le *jus Prædiatorium*, comme dans notre langue nous appelons *Feudiſte*, celui qui eſt fort verſé dans les matières féodales. Nous ne pouvons mieux terminer cette note, qu'en indiquant la diſſertation de Bachius, *de jure Prædiatorio*, imprimée parmi ſes Opuſcules, à Halle en 1767.

(b) In notis ad hunc locum Suetonii.

edicto Præfectorum, dont la personne & les biens sont vendus par un Édit des Préfets; cette expression *pependisse*, n'ayant point lieu pour les débiteurs dont les biens seulement, mais non la personne, sont mis à l'encan. Saumaise *(c)* s'élève contre ce système de Casaubon, & soutient que le passage de Suétone ne doit s'entendre que de la vente des biens & non de la personne.

Quoique Casaubon nous présente la loi *Prædiatoria* sous un aspect qui rend fort dure la condition des débiteurs du Trésor Public, il faut néanmoins avouer que la conjecture de notre Savant n'est pas tout-à-fait destituée de vraisemblance. On croit que jusqu'au temps de Constantin, les débiteurs du Fisc qui se trouvoient arriérés, furent fouettés avec des lanières garnies de plomb, & qu'on leur faisoit souffrir les plus cruels tourmens. Constantin fut le premier qui défendit cette inhumanité *(d)*. Or, il n'y avoit que des corps d'esclaves *(e)* qui fussent battus à coups de lanières garnies de plomb; d'où il résulte que les débiteurs du Fisc qui se trouvoient arriérés, étoient regardés comme les esclaves de ce même Fisc, conséquemment qu'ils purent être vendus à l'encan.

Que veulent dire à présent ces expressions *in vacuum pendere sub Edicto*, employées par Suétone? Quelques Commentateurs pensent que cette façon de parler est empruntée des formules des Jurisconsultes. Ceux-là sont dits *pendere in vacuum*, dont les biens, lorsque ces débiteurs sont insolvables, *possessore vacua sunt*, c'est-à-dire, sont sans possesseur tant qu'ils n'ont point été confisqués, ou qu'ils n'ont point encore été adjugés à personne.

D'autres Commentateurs, & de ce nombre sont Casaubon & Saumaise, veulent que dans le passage de Suétone, *in*

(c) *De modo Usurarum*, pag. 739.

(d) Loi II, Cod. *de exact. Tribut.* Loix VII & IX, Cod. Théod. *de Exaction.*

(e) Loi II, Cod. Théod. *de Quæstionibus.* Loi VIII, Cod. Théod. *de Decurionibus.*

vacuum, ſoit employé pour *fruſtrà*, *nec quidquam ;* ce qui ſignifiera que les biens de Claudius furent mis inutilement à l'encan, parce qu'il ne ſe préſenta point d'acheteurs. Dans les anciennes Gloſes, ces mots grecs *εἰς μάτην*, ſont rendus par *fruſtrà*, *in vacuum* ; de même Sénèque, en pluſieurs endroits, ſe ſert de l'expreſſion *in vacuum*, pour dire *in vanum*.

Mais le ſens de ces mots qui nous paroît le plus naturel, c'eſt qu'ils expriment la manière d'expoſer aux yeux du Public le tableau des biens mis en vente. L'Édit des Préfets qui ordonnoit que les biens hypothéqués au Tréſor Public, fuſſent vendus à l'encan, cet Édit, dis-je, s'appliquoit ſur un pilier ou ſur une colonne. Au-deſſous de cet Édit pendoit *in vacuum*, c'eſt-à-dire, en l'air, un tableau qu'on attachoit avec une petite corde ; ce tableau contenoit une énumération des biens à vendre, en quoi ces biens conſiſtoient & où ils étoient ſitués. Nous terminerons-là nos recherches ſur les Édits Préfectoriens.



Premier Mémoire

Sur les Jeux du Cirque, considérés dans les vues politiques des Romains.

Par M. L'Abbé Brotier.

Lû le 23 Janvier 1781.

LES jeux du cirque, si célèbres chez les Romains, ne mériteroient pas nos recherches, s'ils n'avoient été que des jeux. Mais ils ont fait partie de la politique & du culte de Rome; ils ont été une des causes de sa gloire & de sa décadence : elle a pris plaisir à y faire éclater des prodiges de grandeur, de magnificence, de vîtesse. Voilà ce qu'il est curieux, ce qu'il est utile de connoître.

Romulus développa dans leur établissement les dernières ressources de son génie. Sa ville étoit fondée : avec l'asyle qu'il avoit ouvert, il s'étoit formé un peuple guerrier; le succès couronnoit ses armes. Les nations voisines se liguent pour faire périr sans postérité un peuple, qui, dès qu'il paroît, se rend redoutable. Leur projet cède bientôt aux appas trompeurs du plaisir. Sous le prétexte spécieux d'honorer Neptune Equestre, Romulus avoit indiqué des jeux. Les nations oublient leurs rivalités; elles accourent, & l'enlèvement des Sabines assure la durée & la victoire de Rome. Les nouvelles épouses, sensibles aux douceurs de l'hymen, désarment le courroux de leurs pères. Alors, unis par les liens du sang, Sabins, Romains, tous ne conspirent qu'à seconder la gloire du fondateur de Rome; & ses jeux sont l'hommage qu'on rend au Dieu des conseils.

Tit.-Liv. I, 9.

Varro de ling. lat. lib. V, cap. 34. Festus, in Consualia.

Les jeux existoient; le cirque n'étoit pas encore. La foule des spectateurs, rassemblés près des rives du Tibre, formoit la lice, où les prix étoient disputés avec cette

ardeur, qui ne connoît ni les règles, ni les finesses du manège. Les applaudissemens étoit bruyans, & les transports éclatans. Il manquoit à Rome un génie, qui, sur l'ame sage & fière des Romains, entât le goût & le talent des Grecs & des Toscans. C'est ce que fit le premier des Tarquins, originaire de Corinthe, élevé dans l'Étrurie. Dès qu'il gouverna Rome, il sembla prévoir sa grandeur future. Ses loix du triomphe, les constructions indestructibles de ses canaux, le capitole & le cirque préparèrent la gloire d'une ville qui devoit commander à l'Univers. Il est peut-être le premier qui ait pensé qu'un roi doit à son peuple des plaisirs, & que les plaisirs d'un peuple doivent respirer la grandeur. Plein de ces idées, il choisit dans la vallée Murcie un lieu avantageux entre le mont Palatin & le mont Aventin. Là s'élève bientôt un cirque, assez spacieux pour donner des places à cent cinquante mille spectateurs. Le prince, au milieu de son peuple, préside lui-même à ces jeux; & du droit de donner aux coursiers le signal de franchir la barrière, il fait une des prérogatives de la royauté. Je ne peindrai pas l'admiration, la joie d'un peuple spectateur, l'ardeur des concurrens, la satisfaction du prince: ces tableaux, sous les Césars, deviendront plus grands, plus magnifiques, & dès-lors plus dignes d'attention.

[illegible] XXXVIII, 15. [illegible] 24, [illegible] Verrin. [illegible] 30.

Tit.-Liv. I, 35 [illegible] liv. III, pag. 200.

Il me suffit d'avoir fait connoître les principes politiques, qui établirent les jeux du cirque sous les rois de Rome. Tarquin le-Superbe avoit le génie & la grandeur d'ame de son ancêtre; il le surpassa même par la magnificence de ses travaux; mais il n'eut pas ses vertus. Il rendit la royauté odieuse.: Rome la proscrivit, & substitua la liberté. Il ne resta des rois que le sénat, la pompe triomphale & le cirque.

[illegible] Liv. I, 55.

Ce cirque devint dans la république un des plus grands ressorts politiques: c'est par le nombre & l'éclat de ses jeux que l'autorité consulaire ménageoit le crédit & la faveur. Ce moyen fut quelquefois funeste; mais de quoi n'abuse-t-on pas? Dans les moyens politiques, s'il faut

observer les inconvéniens, il faut aussi envisager les avantages ; & quels avantages la république ne tira-t-elle pas du cirque ? Les Eques & les Volsques, armés sur le mont Algide, menacent Rome, & répandent la terreur. *Tit.-Liv., IV, 27.* Une épidémie venoit encore de moissonner la partie la plus brillante de sa jeunesse. La discorde règne entre les consuls, la confusion parmi le peuple. Dans ce danger urgent, Postumius est nommé dictateur : son premier soin est de calmer les esprits par un vœu de célébrer les grands jeux ; il marche ensuite à l'ennemi, & il en triomphe. Ce sont ces grands jeux que voue le dictateur Camille avant que de se mettre en campagne pour aller abattre l'audace de Vejes, long-temps la rivale de Rome. *Idem, V, 19.*

La seconde guerre Punique s'annonce de la manière la plus désastreuse. Rome avoit humilié Carthage, Carthage veut détruire Rome. Déjà Annibal a passé les Alpes : rien ne lui résiste. Un esprit de vertige préside aux conseils des Romains. Leurs consuls présomptueux, téméraires, mal-habiles, ne se présentent devant le redoutable Carthaginois que pour sacrifier les forces de la patrie. Les batailles du Tésin, de Trébie, de Trasymène, paroissent avoir épuisé toutes les ressources. Il en reste encore une au sage Fabius, c'est de soutenir le courage public. Ce grand homme a la fermeté de dire aux Romains : « Ne reprochez » point à vos généraux leur témérité, leur incapacité. Repro- » chez-vous à vous-mêmes de n'avoir pas observé vos cérémonies religieuses. Qu'on consulte les livres Sibyllins ». *Idem, XXII, 9.* Ces livres, où l'on trouvoit toujours ce qu'exigeoit la politique, sont ouverts ; on lit qu'il faut vouer des sacrifices & la célébration des grands jeux ; on en fait le vœu solemnel : voilà le moment qui décide le sort de Rome & celui d'Annibal. La bataille de Cannes ne put rien changer. Les lenteurs de Fabius achevèrent ce que la politique avoit préparé.

En vain Annibal déploye tous ses talens ; malgré les rigueurs du sort, malgré tous les revers, ses efforts, ses succès

ſuccès même ſont balancés par des jeux qui ſoutiennent le courage des Romains : il prend Tarente. Rome établit des jeux à l'honneur d'Apollon. Il attire le Conſul Marcellus dans des embuches qu'il a tendues, & ce conſul y périt; ſon collègue eſt bleſſé, & meurt de ſes bleſſures. Pour ſurcroît de malheurs, une épidémie fatigue par de longues maladies la ville & la campagne. Rome preſcrit que les jeux d'Apollon, qui n'avoient point de jour déterminé, ſoient célébrés tous les ans le cinq de juillet. Magon vient en Italie au ſecours d'Annibal ; Aſdrubal & Syphax allument la guerre dans l'Afrique. Rome fonde les jeux de la grande Déeſſe. Enfin dix-ſept années de la guerre la plus ſanglante, que les Romains aient ſoutenue, n'offrent qu'une alternative de combats & de jeux; de combats très-ſouvent malheureux, & des jeux toujours politiques, toujours religieux. Par un contraſte également étonnant, les jeux du cirque ſoutiennent le courage des Romains, & les délices de Capoue énervent Annibal. Pourquoi ? c'eſt que ces jeux étoient un plaiſir national, & que tout plaiſir national élève & agrandit l'ame. Les délices de Capoue n'étoient que des voluptés de particulier, & leur effet fut preſque toujours d'amollir & d'énerver.

Tit. Liv. XXV, 12, XXVI, 23.

Idem, XXVII, 23.

Id. XXIX, 14.

Remarquons ici la différence que les Romains ont miſe entre le cirque & le théâtre, qui ne s'eſt point élevé chez eux au degré de perfection où ils ont porté les autres genres de goût & de littérature. C'eſt que le théâtre n'étoit point à Rome un plaiſir national; c'eſt qu'il y étoit regardé comme étranger, & dès-lors avec ce peu de conſidération que les Romains ont toujours eu pour tout ce qui portoit le caractère d'étranger; c'eſt que ſur le theâtre on donnoit des repréſentations ſcéniques qui déshonoroient la Religion & l'État; c'eſt que les perſonnes d'un mérite diſtingué blâmoient le théâtre. Le conſul Scipion Naſica s'éleva contre un théâtre de pierre que les Cenſeurs avoient fait conſtruire. Il repréſenta « que ce théâtre étoit inutile; qu'il nuiroit aux mœurs publiques, & qu'il ne falloit pas «

Val. Maxim. II, 4, num. 1.

Tit.-Liv. epit. lib. XLVIII. Appian. bell. civ. l. I. p. 367. Val. Maxim. ibid. num. 2.

accoutumer le peuple Romain à des voluptés Grecques ». Le sénat ordonna la destruction du théâtre, & en fit vendre tout l'appareil à l'encan. Long-temps après, & lorsque les mœurs de la république n'étoient plus aussi sévères, Pompée hasarda d'en construire un autre, devant lequel il fit élever un temple de Vénus, pour excuser ou pour justifier sa hardiesse. Mais ses ménagemens & sa magnificence n'ont point empêché, selon la remarque de Tacite, que sa mémoire n'en soit restée flétrie, parce qu'il avoit donné au théâtre une place stable.

Tertullianus, de spectaculis, cap. X.

Tacit. Annal. XIV, 20.

Le cirque au contraire fut toujours avoué des Romains, toujours étroitement lié avec leurs principes politiques: il étoit leur soutien dans l'adversité; il servoit à l'éclat de leur prospérité. Après cinq siècles de combats, les temps sont enfin arrivés où tout va plier sous le pouvoir de Rome. C'est dans son cirque qu'elle fait briller sa gloire, & qu'elle l'annonce au peuple. Pour ne parler que des traits les plus éclatans; c'est-là que Sylla fait paroître cent terribles lions, pour donner à un peuple-roi le spectacle d'une chasse Africaine, & lui apprendre que l'Afrique respecte ses loix. Pompée y fait combattre vingt éléphans, qui montrent jusqu'où il a reculé les bornes de la domination Romaine, & quelle étoit l'ostentation & la force des rois de l'Asie. Lucullus décore le cirque de Flaminius avec les armes & les machines de guerre de l'Arménie vaincue. Mais un plus grand homme que Sylla, que Lucullus, que Pompée, a paru dans Rome: sous un génie si puissant la république ne peut plus exister; il faut qu'elle reçoive un maître. Le cirque va être porté au plus haut point de splendeur; il sera l'appui de la domination impériale, & les délices du peuple.

Plin. VIII, 16, sect. 20.

Idem, VIII, 7.

Plutarch. in Lucull. p. 517.

Ce fut-là un des coups d'état de Jules César. Il falloit changer la forme du gouvernement: il prélude par des changemens dans le cirque; il en prolonge l'espace, & l'entoure du plus vaste & du plus magnifique édifice dans la longueur de trois stades & demie, ou de deux mille

quatre-vingt-ſept pieds, & dans la largeur de quatre arpens, ou de neuf cents ſoixante pieds. Sa longueur priſe dans œuvre eſt de trois ſtades, ou de dix-huit cents ſoixante-quinze pieds; ſa largeur d'un ſtade, ou de ſix cents vingt-cinq pieds. Les degrés placés pour les ſpectateurs préſentent deux cents cinquante mille places. Un large & profond canal borde ces degrés : outre la fraîcheur & l'agrément des eaux, il écarte juſqu'à l'idée du danger qui avoit fait frémir autrefois, lorſqu'aux jeux de Pompée les éléphans vinrent ſe précipiter ſur la baluſtrade de fer qui ſéparoit alors les ſpectateurs de l'arène. Ce premier monument de magnificence annonce à Rome qu'elle va être élevée à l'égal ou au-deſſus des villes qui avoient été les plus renommées dans l'Univers. Le ſénat défère à Céſar l'honneur de donner le ſignal dans tous les jeux du cirque. Ce pas vers l'autorité ſuprême, eſt ſoutenu par les jeux le plus capables de répandre dans le peuple l'ivreſſe de la joie. C'eſt ici qu'il faut jouir du plus grand ſpectacle qu'ait encore préſenté la politique Romaine.

Sueton. in Jul. cap. XXXIX. Dionyſ. Halic. l. III, p. 200. Plin. XXXVI, 15, ſect. 24, XVIII, 3, II, 23.

Plin. VIII, 7.

Dio, l. XLIII, pag. 220.

Jules Céſar dans le cirque, au milieu de deux cents cinquante mille hommes, eſt entouré de ce ſénat, qui avoit encore le caractère de la liberté, mais qui ſent comme le peuple l'impreſſion de grandeur & de majeſté qui commande l'admiration & le reſpect. Après une pompe majeſtueuſe de religion, après les chants & les ſacrifices d'uſage, le ſignal eſt donné : l'élite brillante de la plus noble jeuneſſe ouvre les jeux par la courſe des chars; elle s'élance avec l'ardeur qu'inſpirent une grande attente, des noms illuſtres & une victoire glorieuſe. Sept révolutions ſont faites autour du cirque avec la rapidité de la flèche ou de l'éclair. L'heureux vainqueur ſerre la borne, l'évite & emporte la palme : le cirque retentit d'applaudiſſemens. Au milieu de ces tranſports de joie, une nouvelle courſe recommence avec encore plus de vivacité & de chaleur. Spectateurs, guides, chevaux, tout eſt dans l'agitation, dans le frémiſſement. De courſes en courſes, l'ardeur ſe renouvelle;

Dion. Halic. l. VII, p. 578.

Sueton. in Jul. c. XXXIX.

Varro apud Gellium. noct. Attic. III, 10. Statius, Thebaid. VI, 469. Sidonius Apollinaris in Panegyr. de laud. Narbon. v. 379 & ſeq.

elle augmente jusqu'à ce qu'il y ait eu autant de palmes remportées que l'astre du jour emploie d'heures à parcourir l'espace des cieux depuis le levant jusqu'au couchant. La république n'avoit jamais vu dans ses temps les plus heureux autant de grandeur, autant de noblesse.

Dio, l. LIX, p. 644.

Dans une autre journée, César prépare un spectacle plus doux, plus ravissant ; il flatte Rome, & sous l'emblème le plus ingénieux, il montre les droits que sa naissance lui donne à l'empire. Le petit-fils de Venus & d'Anchise, le tendre Ascagne s'étoit signalé dans le jeu où avec de jeunes Troïens, il avoit exprimé les images de la guerre & de la paix. Après les malheurs de Troie, il le porta chez les Latins, & le fit célébrer dans la ville qu'il avoit fondée sur la montagne d'Albe. César le renouvelle dans Rome ; il est exécuté par une troupe choisie d'enfans, fils des plus illustres sénateurs, & les rejetons de ces grandes familles décorées par des victoires & par des triomphes.

Id. l. XLIII, p. 225. Suet. in Jul. cap. XXXIX. Virgil. Æneid. V, 545 & 600.

A ces jeux, qui avoient flatté la noblesse & le sénat, César fait succéder des jeux plus tumultueux, pour plaire au peuple qui préfère les émotions fortes aux sensations délicates. Pendant cinq jours, il donne des chasses, où entr'autres animaux rares, on vit quatre cents lions des plus redoutables. Le rugissement d'un seul portoit l'horreur & l'effroi dans les plus vastes déserts. Les cris terribles de quatre cents amusent un peuple immense qui goûte le plaisir de voir avec sécurité les fureurs du plus fier des animaux.

Plin. VIII, 16, sect. 20.

Je ne parle pas des jeux des gladiateurs & du combat naval des flottes de Tyr & d'Égypte, donnés dans le champ de Mars. Je me renferme dans le cirque, où le dernier jour fut encore le plus brillant. César en avoit fait enlever les bornes pour y placer deux camps. Il y donne le spectacle le plus intéressant pour un peuple guerrier, & le plus digne d'un héros qui venoit de célébrer quatre triomphes pour les victoires qu'il avoit remportées dans les Gaules, en Égypte, sur Pharnace & sur Juba. Dans cette journée

militaire, il présente les différens tableaux de la guerre. On y admira vingt éléphans combattus par cinq cents hommes d'infanterie, & vingt autres éléphans armés de leurs tours qui portoient chacune soixante combattans assaillis & assiégés par cinq cents hommes d'infanterie, & cinq cents hommes de cavalerie.

Tels furent les jeux mémorables de l'année de Rome 708. César dominoit par ses talens, par ses bienfaits, par les charmes du plaisir. Des hommes sombres, farouches, ingrats s'irritent, & forment un noir complot; ils immolent César à un fantôme de liberté républicaine qui n'existoit plus. Leur crime est inutile : la mort ne détruit pas les talens; elle les consacre. Elle a fait de Socrate le premier des sages; elle fera de Ciceron le premier des orateurs; elle fait de César le premier des empereurs. *Plin. VIII, 7. Sueton. in Jul. cap. XXXIX.*

Le jeune Octave, son fils adoptif, recueille tous ses droits; & un de ses premiers soins, pour gagner l'affection du peuple, est de faire célébrer les jeux du cirque fondés par son père [a]. Il en fonde lui-même après la bataille d'Actium [b]. Ses amis, pour lui concilier de plus en plus les cœurs, en célèbrent, à leurs propres frais, de magnifiques. La valeur d'Agrippa & la sagesse de Mécène le font triompher de tous les obstacles. Il n'a plus à combattre que contre lui-même. Le poids de l'empire l'effraye ; il voudroit rétablir la république. Agrippa, plus guerrier que politique, penche vers ce parti glorieux, mais peu réfléchi. Le sage Mécène en fait sentir les dangers & l'inutilité ; il démontre les avantages & la nécessité du pouvoir d'un seul. C'est dans ce discours, un des chef-d'œuvres de la politique, & la plus grande leçon qui ait encore été donnée de l'art de régner, que Mécène découvre le secret de Rome sur les jeux.

[a] *Dio, l. XLV, p. 273.*
[b] *Id. l. LIII, p. 496.*

Idem, l. LII, p. 484.

« Il faut, dit-il à l'héritier de César, décorer Rome des plus superbes embellissemens, & y faire briller la splendeur « de tous les jeux. L'élévation de notre empire exige la « plus grande magnificence. C'est le moyen de contenir les «

» alliés dans le respect; les ennemis dans la crainte. Que » les autres villes aient quelques spectacles, mais non pas » nos jeux du cirque; & que les dépenses de leurs spectacles » ne soient onéreuses ni au public, ni aux particuliers : que » ces villes n'exigent aucune contribution des étrangers. Il ne » faut pas même qu'il leur soit permis d'assigner pour toujours » des alimens aux vainqueurs; des prix suffisent pour leurs » récompenses. La distinction honorable d'être alimenté par » le public, doit être réservée à ceux qui ont été couronnés à » Olympie, à Delphes & à Rome. Par-là, on empêchera les » villes d'épuiser leurs finances, & les hommes se porteront » à cultiver des arts utiles pour eux-mêmes & pour le public. » Si je pense que nos jeux du cirque ne doivent point » exister hors de Rome, c'est pour réprimer les dépenses » excessives, pour ne pas provoquer les fureurs des brigues » & des factions, & sur-tout pour ménager à la cavalerie de » nos armées d'excellentes races de chevaux. Voilà les raisons » qui me décident, pour que les jeux du cirque ne soient » que dans Rome. Quant aux autres jeux, en quelqu'endroit » qu'ils soient, qu'on ait égard à procurer, sans trop de » dépenses, le plaisir des yeux & des oreilles, & que partout on veille à l'honnêteté & à la tranquillité publique ».

Plin. XXXVI, 9, sect. 14. Imperia Cæsarum, Mss. Vindobon. in edit. Taciti in-4.°, tom. IV, p. 234.

Octave suivit le conseil de Mécène; il décora Rome, & embellit le cirque, où il plaça l'obélisque de quatre-vingt-deux pieds trois quarts, qu'un vaisseau d'Alexandrie apporta avec quantité de raretés & de marchandises, qui annoncèrent que les plus superbes monumens, les richesses & les arts de l'Égypte alloient devenir l'héritage & l'ornement de l'Italie. Par mille belles actions, Octave mérita le nom d'Auguste, & se signala toujours par l'assiduité, la variété & la magnificence des spectacles. La foule y étoit si grande, que souvent il falloit redoubler les gardes pour veiller à la sûreté de la ville.

Sueton. in Aug. cap. XLIII.

Tibère, qui avoit plus de profondeur de génie qu'Auguste, étoit trop habile pour ne pas ménager ce moyen politique. Jusque dans les dernières années de son empire, ces années

triſtes & ombrageuſes, où toujours en garde contre la ſurpriſe & la dépenſe, il tenoit ſi haut les rênes du gouvernement, il les lâcha dès qu'il s'agit du cirque. Le quartier du Mont-Aventin, qui tenoit au cirque, avoit été détruit par un incendie : ſur le champ, Tibère donne cent millions de ſeſterces, plus de dix-neuf millions quatre cents cinquante-cinq mille livres de notre monnoie, pour réparer les dommages du feu. Une telle généroſité dans un prince ſévère & peu libéral charma le peuple. *Tacit. Annal. VI, 45.*

Les trois derniers Céſars eurent beſoin de l'indulgence de Rome : ils la ménagèrent par les jeux du cirque. Caligula excéda les dépenſes pour porter à vingt-quatre les courſes qui juſqu'alors avoient été fixées à douze. Claude donna de nouveaux embelliſſemens au cirque; il en fit conſtruire les barrières en marbre, & donna de l'éclat aux bornes en les faiſant revêtir de lames d'or. Mais, foible dans ſes goûts comme dans ſon gouvernement, il imagina d'innover dans les jeux, & de placer une chaſſe entre cinq courſes. Il ôtoit aux jeux l'unité qui eſt néceſſaire juſque dans les plaiſirs. Auſſi les chevaux ſe firent-ils plus de renom que lui dans les jeux ſéculaires qu'il célébra l'an de Rome 801. Les quatre courſiers du char de la couleur blanche y renversèrent leur guide dès la barrière. Libres alors, ils volent avec le char, prennent les devans, s'oppoſent à ceux qui ſont prêts à les précéder, renverſent, culbutent ceux qu'ils rencontrent, font les ſept révolutions avec autant d'adreſſe & de préciſion que s'ils étoient ſous la main du guide le plus expérimenté; mais pour ne point faire rougir d'une victoire remportée par les animaux ſur les hommes, ils s'arrêtent à la borne. Néron multiplia les cirques, promena le peuple de ſpectacles en ſpectacles, & devint ſon idole : tel étoit l'empire des jeux ſur l'eſprit des Romains. *Dio, l. LIX, p. 644. Suet. in Claud. cap. XXI. Plin. VIII, 42, ſect. 65. Tacit. Annal. XIV, 14, XV, 53. Suet. in Ner. c. 11.*

On demandera peut-être qu'avoient donc ces jeux du cirque de ſi ſéducteur? Je répondrai, que n'avoient-ils pas? Un ſuperbe édifice décoré dans ſon contour de magnifiques portiques & de ſuperbes ornemens; au milieu, des autels, *Plin. XVIII, 2. Theodor. apud Caſſiodor. Variarum III, 51.*

des monumens chers aux Romains, & les images brillantes des astres qui fécondent la nature, & de la terre la source de toutes les richesses. Dans l'arène, que le luxe se plaît à faire briller tantôt de l'éclat de l'argent, tantôt de celui de l'or, des courses où l'industrie humaine secondée des talens du plus beau, du plus fier, du plus docile des animaux, exécute les mouvemens les plus rapides, les plus variés & les plus étonnans; d'autres courses, où l'homme, sans secours étranger, déploye une force, un art qui, pour les avantages même du corps, lui assurent la supériorité sur les divers êtres qui habitent l'Univers. C'est-là qu'on voit des hommes se disputer la palme, & soutenir des courses de cent soixante mille pas, ou de quarante-huit lieues & demie de France; chaque lieue de deux mille cinq cents toises. Je ne suivrai point d'autres mesures dans ce Mémoire. C'étoit autant de victoires remportées sur Philonide, ce célèbre coureur d'Alexandre-le-Grand, qui, dans un seul jour, avoit couru mille deux cents stades, plus de quarante-cinq lieues. On y voit sous l'empire de Néron quelque chose peut-être de plus prodigieux, un enfant de huit ans courir, depuis midi jusqu'au soir, soixante & quinze mille pas, ou vingt-deux lieues & demie. Je ne parle pas des autres spectacles du cirque, où l'on montroit les raretés, les singularités, non-seulement des contrées soumises à la domination Romaine, mais encore de celles où elle avoit étendu son commerce.

Plin. XXXIII, 5, & XXXVI, 22, sect. 45.

Idem, VII, 20.

Idem, ibid.

Bornons-nous aux jeux de la course des chars, & remarquons qui est-ce qui voit ces jeux? Un peuple entier, la ville de Rome, cette ville la plus vive & la plus susceptible des impressions des sens, & qui assiste au spectacle le plus fait pour les émouvoir. Quatre couleurs, la blanche, la rouge, la verte, la bleue, distinguent les guides qui conduisent les chars. Avant que d'entrer dans l'arène, chaque couleur a déjà son parti & sa faction. A la cour, dans le sénat, parmi l'ordre équestre, chez le peuple, les brigues sont faites, les paris se multiplient: les cercles des dames

Juvenal. satyr. XI, 195. Silius Italic. XVI, 316.

dames Romaines sont aussi divisés & plus ardens : de toutes parts, on ne parle, on n'intrigue que pour le cirque ; il est ouvert, chacun prend sa place avec l'intérêt de personnes qui vont décider & partager des victoires. On se regarde, on s'interroge ; tous les partis s'échauffent, les clameurs commencent. Impatiens de franchir la barrière, les chevaux frémissent. Tous les regards se portent sur le visage, sur la main qui va donner le signal. Les chars partent : à l'instant les clameurs redoublent ; aux clameurs succèdent dans les divers partis les applaudissemens, les encouragemens, les expressions de la crainte & de la frayeur, les transports de l'allégresse & du triomphe, selon que les chars avancent, retardent, se heurtent, penchent, ou sont renversés, approchent de la borne, la serrent & se couronnent de gloire. La course est de plus de six mille pas, près de deux lieues. Dans cette course, pas un instant, à peine un clin-d'œil, où l'intérêt soit le même. Toujours des espérances & des craintes ; par-tout, dans tous les rangs, dans toutes les places, on est en action, en agitation. Il semble que les deux cents cinquante mille spectateurs conduisent deux cents cinquante mille chars. Les chevaux, ces animaux fiers & fougueux, susceptibles de gloire, sensibles aux reproches, enflammés par le spectacle & par les cris qui retentissent de toutes parts, excités par des guides que leur propre ardeur & la chaleur publique transportent, font les derniers efforts, & luttent contre tous les obstacles. Dans ce choc continuel d'intérêts & de mouvemens qui peut seul occuper & passionner un peuple entier, il n'y auroit à appréhender que la courte durée du plaisir. Mais les courses se renouvellent jusqu'à vingt-quatre, & dans certains jours jusqu'à quarante-huit fois : avantage unique du cirque, qui multiplie le plaisir, redouble le sentiment & la vivacité du sentiment.

Juvenal. satyr. IX, 144. Statius, Thebaïd. VI, 400.

On préconise, avec raison, la course célèbre de M. Thornhill en Angleterre. Il monta successivement vingt-un chevaux, courut trois fois de suite le chemin de Stilton à

M. de Buffon, Hist. nat. t. II, page 399, édit. in-8.°

Londres, & dans ces trois courſes, il fit deux cents quinze milles d'Angleterre, environ ſoixante-douze lieues, en onze heures trente-deux minutes. Les chars du cirque préſentent une vîteſſe plus étonnante; puiſque dans les jours où il y avoit quarante-huit courſes, ces chars faiſoient preſque dans le même intervalle de temps deux cents quatre-vingt-quatorze mille pas, environ quatre-vingt huit lieues. Nous verrons encore ſous Domitien plus de rapidité.

Mais on conçoit déjà combien de telles merveilles de mouvement, de ſpectacle, d'intérêt, qui n'exiſtoient que dans Rome, qui ne pouvoient ſe voir que dans Rome, devoient faire d'impreſſion ſur les Romains. Il ne fallut rien moins à la politique des Céſars pour ſubjuguer ce caractère impérieux, pour faire qu'un peuple, qui autrefois avoit donné le commandement, les faiſceaux, les légions, tout au monde, ſe contînt & ne ſouhaitât avec inquiétude que le pain & les jeux du cirque. Le Romain ne connut plus de plaiſir, plus de bonheur que de vivre dans Rome, & d'aſſiſter à ſes jeux. Etre éloigné de la capitale, ne point voir ſes jeux, étoit pour lui le comble du malheur & un chagrin mortel. Dans Rome même, annonçoit-on que les jeux du cirque manqueroient un ſeul jour, ou qu'une couleur favorite n'avoit pas réuſſi, la ville étoit conſternée, comme à la nouvelle de la perte de la plus funeſte bataille.

Juvenal. ſatyr. X, 78.

Idem, ſatyr. XI, 52.

Idem, ſatyr. XI, 195.

Les ſucceſſeurs des Céſars, en montant ſur leur trône, ne s'écartèrent pas de leur politique. Veſpaſien donne encore au cirque plus d'éclat; il élève ſon ſuperbe amphithéâtre, & rend le cirque à ſa première & glorieuſe deſtination, à la ſeule courſe des chars. Tite donne les jeux les plus magnifiques : il les varie pendant cent jours; & ſur le peuple immenſe, réuni au ſpectacle, il répand des teſsères, où ſont écrits les dons qu'il lui fait en alimens, en habillemens, en vaſes d'or & d'argent, en chevaux, en troupeaux, en eſclaves.

Dio, l. XVI, p. 757.

Mais c'eſt à Domitien qu'il eſt réſervé d'ajouter encore

à la ſplendeur du cirque. Maître d'un empire, où l'opulence permettoit à l'eſprit humain de tout oſer, il ſe propoſe d'effacer tout ce qui avoit paru avant lui. Il commence par ajouter aux quatre couleurs, déjà fixées pour diſtinguer les guides qui conduiſoient les chars, deux nouvelles couleurs qu'il choiſit parmi les plus riches, l'or & la pourpre; & dans ſes jeux ſéculaires de l'an de Rome 841, il déploie toute ſa magnificence. Le héraut put dire avec vérité que perſonne n'avoit vu & que perſonne ne reverroit ces jeux. Rien n'avoit approché, rien n'approchera jamais du plus étonnant & du plus magnifique des ſpectacles.

Dio, l. LXVII, pag. 760. Martial. epigr. XIV. 55.

Cenſorin. de die natali, cap. XVII.

Aux jeux qu'Auguſte avoit donnés en 737, on avoit admiré dans vingt-cinq courſes, cent chars repréſenter les années du ſiècle, & parcourir un eſpace de trois cents mille pas, environ quatre-vingt-dix lieues. La journée fut bien plus merveilleuſe ſous Domitien; il repréſente les années du ſiècle par cent courſes. Mais la Nature a ſes bornes: Domitien ne pouvoit les paſſer; il voulut les atteindre. Il retrancha deux évolutions ſur les ſept qu'on étoit dans l'uſage de faire par chaque courſe. Après cette loi ſage, il donne un exemple unique de rapidité dans les mouvemens; & il le donne avec une pompe & une richeſſe dignes du premier ſouverain du monde. Dans les cent courſes, on vit ſix cents chars, deux mille quatre cents chevaux diſputer la victoire, & parcourir, dans quatorze heures, un eſpace de quatre cents trente-ſept mille pas, environ cent vingt lieues. Voilà le prodige de vîteſſe & de ſpectacle que nous n'aurions jamais conçu, s'il n'en reſtoit pas encore quelque image dans la *Ronde-courſe* des Anglois à Newmarket.

Sueton. in Aug. cap. XXXI. Virgil. Georg. III, 18. Servius, ibid.

Sueton. in Domit. c. IV.

Le prix d'un cheval, qui parcourt trois milles d'Angleterre, ou deux mille quatre cents ſoixante-dix-huit toiſes, meſure de France, en cinq ou ſix minutes, eſt de deux mille guinées, & quelquefois davantage. C'eſt le prix de Bucéphale, que le jeune Alexandre avoit acheté dans les haras de Theſſalie treize talens, ou quarante-huit mille quatre-vingt-treize livres de notre monnoie. Quelle dut

Plin. VIII 42. Plutarch. in Alex. p. 667.

donc être la dépense de Domitien pour ses jeux séculaires, puisque dans les empires opulens où l'on recherche, où l'on estime les choses rares & d'un mérite supérieur, les prix ont presque toujours été les mêmes ?

Sous un prince qui venoit de faire un tel essai de sa puissance, il n'est pas étonnant que le goût pour les jeux soit devenu extrême & dans le prince & dans les sujets ; qu'il leur ait inspiré une passion assez vive pour y passer les nuits, & les voir à la lumière des flambleaux : que la renommée de ces jeux ait été portée dans les provinces les plus éloignées, hors des limites même de l'Empire ; & qu'on ait vu les nations de la Sarmatie, de l'Éthiopie, de l'Arabie, de l'Hespérie, & des îles situées au delà de l'Hespérie, accourir à Rome pour jouir de ces spectacles, où elles étoient elles-mêmes un spectacle nouveau.

Sueton. in Domit. c. IV. Dio, l. LXVII, p. 763.

Martial. spectacul. epigr. III.

Nerva succède à Domitien, & veut arrêter ce torrent de plaisirs & de dépenses ; il fait des réformes dans les jeux du cirque & dans les autres spectacles : mais son grand âge ne lui laisse que l'espoir de se choisir un successeur, & son choix heureux tombe sur Trajan. Le meilleur des princes voit les jeux du cirque, comme les avoit vus Jule César. Rome s'étoit accrue : Trajan ajoute au cirque cinq mille places nouvelles. Les traces du ravage des incendies disparoissent, & le côté immense du cirque qu'il répare, le dispute en magnificence avec celle des plus beaux temples. Il détruit la loge où les empereurs se renfermoient pour assister aux jeux. Trajan veut être assis au milieu de son peuple, & comme son peuple, le voir & en être vu, partager ses plaisirs, lui communiquer les siens, & reverser dans tous les cœurs la joie & la satisfaction qu'il reçoit. C'est ainsi qu'il prélude à ce règne glorieux, le plus brillant & le plus heureux que Rome ait vu, & que l'Univers admire encore. C'est-là qu'on célèbre ses victoires & ses triomphes. Les ambassadeurs des nations barbares & des Indes viennent rendre hommage à sa valeur, & sont témoins des jeux qu'il donne pendant cent vingt-trois jours.

Dio, lib. LXVIII, p. 770.

Plin. in panegyr. cap. LI.

Dio, lib. LXVIII, pag. 777.

Ce règne de Trajan fut le terme de la plus grande

ſplendeur de l'empire Romain & de celle des jeux du cirque. Il y eut encore de l'éclat ſous Adrien, ſous les Antonins, mais plus de ſingularité que de vraie grandeur. Lucius Vérus aſſocié à l'empire, & Commode, ce fils indigne de Marc-Aurèle, commencèrent à introduire la vénalité dans les jeux. Un plus grand mal affligeoit Rome; ſa religion, toute vicieuſe qu'elle étoit, ſe dépravoit encore par la corruption des mœurs, qui avoit paſſé des théâtres juſque dans le cirque; & le déſordre infeſta les provinces comme la capitale. Il ne reſtoit plus rien des ſages maximes de Mécène; le cirque n'étoit plus le plaiſir national, le plaiſir propre de Rome. Alexandrie, Antioche, Milan, Autun, Trèves, & beaucoup d'autres villes avoient leurs cirques, & des cirques rivaux du grand cirque de Rome, & auſſi licencieux. Toutes ces villes intriguoient, toutes s'épuiſoient pour donner de la célébrité à leurs jeux. Les fortunes médiocres n'offroient que de foibles reſſources: mais on faiſoit des efforts; & Antioche envoyoit de l'Aſie ſes citoyens les plus illuſtres, avec bien des riſques & de grandes dépenſes, chercher juſqu'aux extrémités de l'Eſpagne, des chevaux renommés pour leur vîteſſe. Cette multitude de cirques ſurchargeoit l'État, & malgré le peu de ſplendeur que devoient avoir ces jeux, les provinciaux en étoient ſi follement épris, qu'après le ravage des guerres, la perte de leurs biens, le ſaccage de leurs villes, ils oublioient tous les malheurs pour ſolliciter auprès des empereurs, le rétabliſſement de leurs cirques.

Symmach. epiſt. IV, 63.

Salvianus, de gubernatione Dei, VI, 15.

Ces nouvelles dépenſes accabloient Rome à qui il ne reſtoit plus qu'un grand nom. En oubliant ſes maximes politiques, elle avoit perdu ſes forces, ſes richeſſes, ſes talens, ſes arts. On vouloit cependant y ſoutenir les jeux, qu'une longue habitude & le génie du peuple Romain avoient rendu néceſſaires. On ne pouvoit plus les donner avec magnificence; on les donnoit avec profuſion. Le cirque s'accrut au-delà de toutes les bornes; on y comptoit juſqu'à trois cents quatre-vingt-cinq mille places: il y a même d'anciens états de Rome où ce nombre eſt porté

P. Victor de reg. urbis, reg. XI.

Breviarium urbis, MS. biblioth. Vindob.

à quatre cents quatre-vingt-cinq mille. Pour amuſer un peuple devenu impérieux, parce que les empereurs étoient foibles & les temps malheureux, on imaginoit des bizarreries. Sous Probus, le cirque parut changé en une forêt pour y donner une chaſſe de mille autruches, de mille cerfs, de mille ſangliers, de mille daims, & de quantité d'autres animaux qu'on avoit raſſemblés de toutes parts. Les jeux ſéculaires, que Philippe célébra l'an de Rome 1001, firent voir des animaux plus rares, mais rien de l'antique magnificence.

Vopiſcus in Probo, c. XIX.

Capitolin. in Gordian. c. III & XXXIII.

Le règne glorieux de Conſtantin pouvoit donner des eſpérances; & le cirque reprit ſous lui une vigueur nouvelle. Ce prince qui avoit abjuré les erreurs du paganiſme & rendu hommage à la vérité, avoit aſſez de talens pour faire reparoître les plus beaux jours de Rome; mais il lui porte le coup mortel en tranſportant à Bizance le ſiége de l'empire, & il y établit des cirques nouveaux, des Hippodromes. Tout concourut alors pour accélérer la chute de Rome: chute fatale pour les Romains, mais heureuſe pour nous, puiſqu'elle préparoit les temps qui ont amené la révolution ſous laquelle s'eſt formée notre conſtitution, & que nous lui devons le bonheur dont nous jouiſſons. Nos rois qui établirent en France tous les droits de ſouveraineté reconnus par les empereurs, n'oublièrent pas le cirque. Childebert I.er en fit célébrer les jeux dans la ville d'Arles; & Chilpéric I.er fit conſtruire des cirques à Paris & à Soiſſons, pour donner des ſpectacles au peuple. C'eſt ainſi que nous recueillîmes & les dépouilles & les plaiſirs des Romains; mais leurs jeux ne devinrent pas une baſe de la politique Françoiſe. Il étoit réſervé aux nations qui avoient combattu pendant tant de ſiècles pour la liberté, de triompher de l'empire Romain, & ſur ſes ruines d'établir des dominations où brillent les principes d'une politique plus éclairée, plus univerſelle & plus durable.

Procop. l. III, de bello Goth.

Gregor. Turon. V, 18.



SECOND MÉMOIRE

Sur le nombre de Jours consacrés chez les Romains aux jeux du Cirque.

Par M. l'Abbé Brotier.

PREMIÈRE PARTIE.

Lû le 19 Juin 1781.

Après avoir développé les vues politiques des Romains dans les jeux du cirque, je vais rechercher combien de jours dans l'année ils consacrèrent à ces jeux. Pour résoudre cette question, leurs livres ne suffisent pas : il faut consulter leurs monumens. Les recherches conduisent à ce résultat, assez général chez les grandes nations, que les jeux sont le tableau de leur fortune & de leurs mœurs.

Rome, militaire dès sa naissance, n'eut de richesses que le butin qu'elle faisoit sur ses ennemis, & les productions du peu de terres qu'elle cultivoit. Forcée par sa position & par ses besoins d'être toujours en action, elle avoit d'autres soins que de penser aux jeux. Peu de jours au commencement & vers la fin de l'année, furent avec quelques solemnités particulières les seuls divertissemens publics que se permît ce peuple guerrier. Ce fut dans un de ces jours solemnels que Tarquin, dînant dans le cirque, donna aux chars le signal de la course, en jetant en l'air la serviette. Ce signal est l'origine d'une expression assez singulière, dont on s'est servi pour désigner les jeux du cirque & leur nombre. On les appela même dans le temps de l'empire *Mappa: Mappa consulis prima; Mappa secunda; Mappa tertia.* Quintilien donne à cette expression une origine Punique. *Laterculus Polemi Silvii.* *Quintilian. instit. orat. 45.*

Respect pour les dieux, politique, opulence, tout concourut sous la république pour multiplier les jeux & les jours qu'on leur consacra. Dans les momens critiques,

ces jeux devenoient une ressource, soit pour paroître intéresser les dieux au sort des Romains, soit pour écarter l'idée affligeante des maux souvent plus redoutable que les maux mêmes. Dans les temps de prospérité & de triomphe, les vainqueurs, chargés des plus riches dépouilles, étaloient dans le cirque leur magnificence; & pour parler le langage de Sylla, ils se faisoient un devoir de recréer un peuple victorieux.

L'Empire fut encore plus favorable aux jeux. Le pouvoir souverain & la haute fortune étoient dans la main d'un seul homme. Que d'intérêts & de moyens pour donner de l'éclat à une domination nouvelle, & pour en inspirer la confiance & l'amour! A ces attraits déjà puissans, se joignit l'adulation d'un sénat, qui rampa dès qu'il ne commanda plus. L'anniversaire du prince, les évènemens heureux de sa maison, les actions glorieuses de son règne, les consécrations après la mort, furent, dès le temps d'Auguste, de fortes raisons pour décerner des jeux. Tibère étoit un maître trop impérieux, trop sévère, pour ne pas restreindre cette adulation dispendieuse du sénat. L'exemple de sa sévérité ne fut point du goût des règnes suivans; & le sénat ne rougit point de prostituer les jeux aux folies de Caligula, & aux crimes de Néron.

Il est vrai que ces excès disparurent avec la mémoire de ces hommes odieux; mais les jeux & le souvenir des autres princes se perpétuoient. Dans un État où les règnes ne furent point de longue durée, le nombre des jours consacrés aux jeux du cirque auroit bientôt égalé celui des jours de l'année. La constitution de l'empire apporta elle-même le remède à un tel désordre. Les familles se succédoient rapidement sur un trône continuellement ébranlé par la licence du soldat; & ces nouvelles familles prenoient peu d'intérêt à celles qui les avoient précédées. La célébrité des jeux ne fut réservée qu'aux princes qui avoient illustré l'empire: prérogative glorieuse pour les talens, & j'ose le dire pour les jeux, qui devinrent en quelque sorte les fastes du mérite.

Il

Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions des monumens des différens âges de Rome. Mais, ſur cette matière, il ne nous en reſte aucun des rois : nous en avons très-peu de la république, & ſeulement quelques fragmens encore imparfaits des premiers temps de l'empire. Avec ſi peu de lumières, il ſeroit impoſſible d'éclairer la matière que je traite. Un monument précieux, du temps de Conſtantin, va me ſervir de flambeau & de guide; c'eſt un calendrier tiré du cabinet de Jean-George Herwart de Hohenburg, conſeiller intime de Maximilien I, duc de Bavière, & un des hommes de ſon ſiècle qui s'eſt fait le plus d'honneur par ſon goût & par ſa connoiſſance de l'antiquité. Quoique ce monument ne puiſſe dater que de l'an 325 de l'ère Chrétienne, il nous procure les plus grands éclairciſſemens ſur les jeux du cirque, dans les trois époques célèbres des rois, de la république & de l'empire. Ce qu'il nous apprend du règne de Conſtantin, ſuffit pour nous faire comprendre ce qui s'eſt fait ſous ſes prédéceſſeurs, dont très-peu ont eu les talens de Conſtantin; la plupart n'ont eu que des foibleſſes ou des vices, & par conſéquent beaucoup d'adulateurs, & plus de paſſion pour la dépenſe & pour les jeux.

Calendarium Romanum Conſtantini Magni, apud Petavium de Doctrina temp. tom. III, pag. 67.

Venons à la recherche & à l'explication de ces jeux pendant tout le cours de l'année. Je ſuivrai l'ordre du calendrier, parce qu'il eſt le plus naturel & le meilleur.

JANVIER.

Janus, le plus ancien des dieux de l'Italie, préſidoit au mois de Janvier. Sa fête ſe célébroit le 7 avec les jeux du cirque. Elle eſt indiquée dans le calendrier, en ces termes : *VII idus Januar.* IANO PATRI CMXXIIII; c'eſt-à-dire, *ſeptimo idus Januarias, Jano patri circenſes, miſſus viginti quatuor;* le 7, avant les ides de janvier, fête de Janus père, jeux du cirque, vingt-quatre courſes. Le mont Janicule eſt encore à Rome le monument de la domination & de l'ancien culte de Janus. Ses jeux étoient les premiers

Ovid. Faſt. 1, 64.

des jeux annuels que donnoient les consuls; voilà pourquoi dans un autre calendrier, postérieur d'un siècle à celui de Constantin, & connu sous le nom de *Laterculus Polemei Silvii*, on voit marqué à ce jour *PRIMA CONSULIS MAPPA*. Le titre de père étoit donné à Janus, comme au père des temps & des siècles.

Tit. Liv. 1, 12. Les seconds jeux du mois de janvier se célébroient le 13 à l'honneur de *Jupiter stator*, le dieu tutélaire de Romulus & du mont Palatin; *IDIBUS Januarii IOVI STATORI CMXXIIII*. C'étoient les seconds jeux des consuls; ils sont indiqués dans le calendrier de Polémée Silvius par ces mots, *SECUNDA MAPPA*.

Le 20, on donnoit des jeux pour l'anniversaire de Gordien: *XIII. Kal. Februarii N. GORDIANI CMXXIIII*; c'est-à-dire, *Natalis Gordiani*. Le nom des Gordiens fut cher aux Romains, parce qu'ils montrèrent de la valeur, de la magnificence, de l'affection pour les lettres & pour les jeux. Les deux premiers ne firent que paroître sur le trône. Celui dont il s'agit ici, est Gordien le jeune, petit-fils de Gordien l'Africain. Il avoit fait de grands préparatifs pour donner des jeux magnifiques dans le cirque à l'occasion des victoires qu'il avoit remportées sur les Perses, lorsqu'il fut indignement mis à mort par Philippe. *Capitolin. in Gordian. cap. 26 & seqq.*

Le 24, on célébroit l'anniversaire d'Adrien: *IX. Kal. Februarii N. D. HADRIANI CMXXIIII*; c'est-à-dire, *Natalis divi Hadriani*. Après Auguste & Trajan, Adrien fut un des princes qui s'occupa le plus de l'administration intérieure de l'empire; il en parcourut toutes les provinces, les décora & les enrichit par ses bienfaits. On lui déféra, après sa mort, les honneurs de la consécration. Adrien étoit né à Rome le 24 de janvier, sous le septième consulat de Vespasien, & le cinquième de Titus, l'an 76 de l'ère chrétienne. *Spartian. in Hadrian. c. 1.*

FÉVRIER.

Le mois de Février s'ouvroit par le culte d'Hercule. Le

premier jour on célébroit son anniversaire & ses jeux; *KAL. Februar. N. HERCVLIS CMXXIIII.* Le culte d'Hercule, adopté par presque toutes les nations, convenoit d'une manière particulière aux Romains; leurs traditions portoient qu'Hercule s'étoit lui-même élevé un autel près du mont Aventin. C'est devant cet autel, surnommé le grand & le très-grand, toujours révéré & voisin du grand cirque, qu'on faisoit les sermens les plus solemnels, & qu'on juroit l'observation des traités. Il y avoit aussi dans le cirque de Flaminius un temple d'*Hercules custos*, Hercule le Gardien. L'anniversaire des dieux est le jour de la dédicace de leurs autels, ou de leurs temples.

Solin. cap. 1. Tacit. Annal. XII, 24.

Ovid. Fast. VI, 209.

Trois jours après les jeux d'Hercule venoient ceux des Goths, qui duroient six jours. Le 9 de février étoit le dernier & le plus célèbre; on y donnoit les jeux du cirque; *V. Idus Februar. LVDI GOTTICI CMXXIIII.* Ces jeux perpétuoient le souvenir des mémorables victoires que l'empereur Claude avoit remportées sur les Goths dans les années 268 & 269 de l'ère chrétienne, lorsqu'il détruisit leur armée de trois cents vingt mille hommes, & leur coula bas deux mille vaisseaux. On a des médailles de ce prince, avec l'inscription *VICTORIA GOTTICA.* Depuis ce temps-là les Goths, ces redoutables ennemis des Romains, & qui devoient être un jour les maîtres de Rome & de l'Italie, eurent bien des combats à soutenir, & furent souvent battus par Constantin; ses victoires étoient célébrées avec celles de Claude. Dans ces solemnités, qui avoient plusieurs jours de jeux, on donnoit des combats, des chasses d'animaux, des naumachies, des représentations scéniques, des pièces de théâtre. Mais le grand jour étoit celui où l'on donnoit dans le cirque les courses des chars.

Trebellius Pollio in Claud. c. 8.

Aux jeux des Goths succédoient les jeux des génies, *LVDI GENIALICI.* On révéroit le génie de Rome, le génie du peuple Romain, le génie des empereurs, le génie des armées. Tous ces génies se voient sur les médailles de la

république & de l'empire ; chaque maiſon, chaque particulier avoit encore ſon génie. Ces jeux des génies ſe célébroient pendant deux jours conſécutifs. On donnoit les jeux du cirque le premier jour qui étoit le 11 de février; *III. Idus Februar.* LVDI GENIALICI CMXXIIII. Ces fêtes, à l'honneur des génies, concouroient avec les cérémonies qu'on faiſoit pour révérer les mânes des morts, & qui duroient onze jours, depuis le 8 juſqu'au 18 de février. Énée avoit autrefois rendu ces honneurs au génie de ſon père, & avoit apporté cet uſage en Italie.

Ovid. Faſt. II, 545 & ſeqq.

La cérémonie religieuſe, nommée *lotio*, ſe faiſoit avec grande pompe le 25 de février. *V. Kal. Mart.* LOTIO CMXXIIII. C'eſt le moment où la Nature ſe ranime, où les travaux de la campagne recommencent, où tout ſe diſpoſe pour développer les germes qui vont produire la richeſſe de l'année. On invoquoit Bérécynthie, c'eſt-à-dire Cybèle, la grande mère des dieux, pour la fécondité de la terre; on la promenoit dans les rues de Rome & dans la campagne. La ſtatue & le brancard de la déeſſe ſe lavoient dans l'eau de la petite rivière *Almo*, qu'on nomme aujourd'hui *Aquataccio ;* elle traverſe la voie Appienne, & ſe jette dans le Tibre près de Rome. La cérémonie ſe renouveloit le 27 de mars, ſans les jeux du cirque ; *VI. Kal. April.* LAVATIO. Elle étoit précédée deux jours auparavant par une fête pleine d'allégreſſe ; *VIII. Kal. April.* HILARIA.

Ovid. Faſt. IV, 337. Vibius ſequeſter de fluminib.

Le 27 de février étoit l'anniverſaire de Conſtantin ; *III. Kal. Mart.* N. D. CONSTANTINI CMXXIIII. C'eſt le jour où il étoit né à Naïſſus, maintenant *Niſſa*, ville de Dardanie. A ſa naiſſance, ſa famille étoit encore dans une condition privée. Quoique ſon père Conſtantius Chlorus ait été depuis élevé à l'empire ; quoiqu'il comptât parmi ſes ancêtres l'empereur Claude vainqueur des Goths, le grand éclat de la famille eſt venu de Conſtantin. Nous aurons ſouvent occaſion de parler dans la ſuite des titres & des anniverſaires de ce grand prince.

MARS.

Mars, ce dieu si révéré des Romains, parce qu'il étoit le père de Romulus & le dieu des combats, présidoit au mois qui portoit son nom; c'étoit le premier mois de l'année Romaine avant la réforme de Numa. Le premier jour on célébroit la fête de Mars avec des jeux dans le cirque. *Kal. Martii N.* MARTIS CMXXIIII. Les dames Romaines prenoient part à cette fête, pour rappeler le souvenir des Sabines, qui avoient donné aux Romains des épouses, des mères, & la victoire. *Ovid. Fast. III, 24 & 170.*

Après l'hommage rendu au dieu Mars, on honoroit Jupiter le 13 du mois; *III. Idus Martii* IOVI CULTORI CMXXIIII. Les Romains révéroient Jupiter inventeur; ils pouvoient bien révérer Jupiter cultivateur : ils avoient même un culte de Jupiter *Pistor.* Ces titres simples méritoient de précéder les noms pompeux de Jupiter vainqueur, de Jupiter vengeur si fréquens sur les médailles des empereurs. *Ovid. Fast. VI, 250.* *Ovid. Fast. VI, 250.*

Peu de jours après, les jeux se donnoient à l'honneur de Bacchus & de Proserpine, enfans de Jupiter. Ces deux divinités, fort révérées à Rome & dans les campagnes, s'appeloient aussi *Liber* & *Libera*; leur fête & leurs jeux se célébroient le 17 de mars; *XVI. Kal. April.* LIBERALICI CMXXIIII. Le dictateur Postumius leur avoit voué un temple dès l'an de Rome 258 : Auguste le rebâtit, & Tibère en fit la dédicace. *Tacit. Annal. II, 49.*

Le mois de mars se terminoit par une seconde solemnité de l'anniversaire de Constantin. PRID. *Kal. April. N.* DIVI CONSTANTINI CMXXIIII. Constantin se trouvoit dans une situation singulière; il gouvernoit un empire dévoué au culte des faux dieux, & un prodige éclatant l'avoit fait Chrétien. Il faisoit profession du christianisme, & il n'en recevoit pas le caractère; il portoit dans ses étendards le monogramme du Christ, & ses médailles étoient empreintes

des images de Jupiter, de Mars, de Sérapis & du Soleil: c'est ce qui entretenoit les espérances des adorateurs de ces divinités. Pour assurer de la protection à leur culte, ils cherchoient toutes les occasions de plaire; ils se répandoient en éloges; ils instituoient des réjouissances publiques. Depuis la fondation de l'empire, on avoit célébré l'anniversaire des princes. Ceux de Constantin furent multipliés pour honorer le jour de sa naissance, & ceux où il avoit été déclaré César, reconnu Auguste, proclamé très-grand & invincible. C'est à ces nombreux anniversaires, suivis d'acclamations pour plusieurs années, qu'on doit rapporter une médaille de ce prince, où on voit cette inscription dans une couronne de laurier: *PLUR. NATAL. FEL.* C'est-à-dire, *plures natales felices.* Au milieu de ces réjouissances, les temples des Chrétiens s'élevoient; les loix du prince protégeoient & appuyoient le christianisme. Sans précipitation, sans violence, Constantin ménageoit la révolution où les idoles alloient tomber pour faire place à la croix.

AVRIL.

C'est le mois où toute la Nature est en mouvement; c'est aussi celui où les Romains avoient plus de fêtes & de réjouissances.

Le 2, ils célébroient l'anniversaire de Quirinus ou de Romulus le fondateur de Rome, & l'inventeur des jeux du cirque; *IV. Non. April. N. DEI QUIRINI CMXXIIII.* Numa lui avoit élevé un temple; il reste encore des vestiges de l'ancien culte dans le nom du mont Quirinal.

Ovid. Fast. II, 511.

Ovid. Fast. IV, 182. Juvenal. Satyr. XI, 191.

Les jeux Mégalésiaques, *LUDI MLGALESIACI*, commençoient le 4 d'avril, & duroient jusqu'au 10. Pendant cette solemnité, une des plus grandes de l'année, on donnoit deux fois les jeux du cirque. Les premiers étoient le 8 d'avril pour l'anniversaire de Castor & de Pollux, dont le culte remontoit au temps du dictateur Postumius; *VI. Idus April. N. CASTORIS ET POLLVCIS CMXXIIII.* Les seconds

Tit.-Liv. II, 20.

ſe donnoient le 10 à l'honneur de la grande déeſſe; *IV. Idus April.* MEGALESIACI CMXXIIII. Ces jeux ſi célèbres de Cybèle, la mère des dieux, n'avoient commencé qu'après l'an 550 de Rome, lorſque la ſtatue de la déeſſe y eut été apportée de Phrygie. *Ovid. Faſt. IV, 255. Tit.-Liv. XXXVI, 36.*

Le lendemain, 11 d'avril, on recommençoit les jeux du cirque pour l'anniverſaire de l'empereur Sévère; *III. Idus April.* N. DIVI SEVERI CMXXIIII. C'eſt l'empereur Septime Sévère, fort renommé par ſes exploits militaires dans l'orient & dans l'occident. Après Trajan, aucun prince ne fit triompher ſi loin les armes Romaines; ſes victoires dans l'Adiabène eurent auſſi les honneurs des jeux du cirque. Ces jeux ne ſont pas marqués dans le calendrier de Herwart, parce que, ſans doute, ils ne ſe donnoient plus du temps de Conſtantin, ou peut-être cette partie du calendrier a-t-elle été altérée. Quoi qu'il en ſoit, on les retrouve dans celui de Polémée Silvius, où ils ſont marqués au 31 de janvier; PRID. *Kal. Februar.* CIRCENSIS ADIABENIS VICTIS.

Auſſitôt après les jeux de Sévère, venoient ceux de Cérès, qui duroient pendant huit jours, depuis le 12 juſqu'au 19 d'avril. Le 12, on donnoit les jeux du cirque; PRID. *Idus April.* LVDI CEREALICI CMXXIIII; ils ſe célébroient avec la plus grande pompe, & n'étoient que la ſuite des fêtes Mégaléſiaques à l'honneur de la grande déeſſe. On les donnoit, parce que c'étoit en ce jour qu'avoit été faite la dédicace de ſon temple ſur le mont Palatin. C'eſt ce qu'expriment les faſtes de Verrius Flaccus; PR. *Idus April.* LVDI IN CIRCO M. D. M. I. IN PAL.... QVOD EO DIE ÆDIS E.... DEDICATA EST. C'eſt-à-dire, *pridie idus Aprilis, ludi in circo Magnæ Deum matri Idææ in palatio, quod eo die ædes ejus dedicata eſt.* Cette dédicace fut faite l'an de Rome 560 par M. Junius Brutus, ſous le conſulat de Scipion-l'Africain & de Sempronius Longus. Le 19, on renouveloit les jeux du cirque; *XIII. Kal. Maii* CEREALICI CMXXIIII. Ce jour devoit être très-brillant,

Ovid. Faſt. IV, 391.

Tit.-Liv. XXXVI. 36.

Ovid. Faſt. IV, 680.

puisque c'étoit le troisième des jeux annuels que donnoient les consuls, comme nous l'apprenons par le calendrier de Polémeus Silvius, *CIRCENSES CONSVLIS TERTIÆ MAPPÆ.* Les plébéïens se donnoient entre eux des festins, comme la noblesse le faisoit dans les fêtes mégalésiaques.

Aul. Gell. Noct. Attic. XVII, 2.

Ovid. Fast. IV, 806.

Le 21 d'avril étoit le jour de l'anniversaire de Rome; jour annoncé d'une manière simple, mais énergique; *XI. Kal. Maii N. VRBIS CMXXIIII.* Romulus avoit jeté les fondemens de la ville; & le peuple, qui a eu l'ame la plus élevée, conçut que Rome seroit éternelle. *ROMA ÆTERNA* devint le cri des Romains: ils ne sont plus, & Rome existe. Toutes les grandes villes de l'Univers ont péri, ou il n'en reste que de tristes ruines: Rome est encore la ville célèbre. Ses monumens lui conservent la supériorité que lui avoit donnée la force des armes; chaque année elle reçoit des étrangers le tribut de leurs hommages & de leur admiration. Comme si dans ce jour tout eût dû respirer l'immortalité, les jeux du cirque qu'on y donnoit se nommoient, pour me servir de l'expression de Dion Cassius, ἱπποδρομία ἀθάνατος. Ces jeux furent interrompus après la mort de Jules-César, & peut-être dans quelques autres occasions, parce qu'ils n'étoient pas fondés. L'empereur Adrien, qui éleva un temple en l'honneur de Rome & de Vénus, les fonda, comme nous l'apprend une de ses plus belles médailles en grand bronze: *ANNO DCCCLXXIIII. NAT. VRB. P. CIR. CON;* c'est-à-dire, *Natali urbis primùm circenses constituti*; jeux fondés l'an 874 pour le jour anniversaire de Rome.

Dio. lib. XLIII, p. 234. Dio. lib. XLV. pag. 273. Dio. lib. LXIX. pag. 789.

Cette même année 874, Marc-Aurèle Antonin naquit à Rome le 26 d'avril. Ce jour fut consacré à célébrer son anniversaire; *VI. Kal. Maii N. ANTONINI CMXXIIII.* On révéroit la mémoire d'un prince qui avoit allié la sagesse & la valeur. Les victoires qu'il avoit remportées sur les Marcomans étoient sur-tout mémorables, parce qu'on y avoit vu autant de constance & de bravoure que dans les guerres Puniques.

Capitolin. in M. Aurel. cap. 1 & 17.

Eutrop. lib. VIII.

MAI.

MAI.

La Nature offre alors le plus brillant ſpectacle. Sous un beau ciel, la terre eſt couverte de verdure; les arbres ſont couronnés de fleurs; l'œil découvre de toutes parts des objets rians, & l'homme contemple avec joie la ſource inépuiſable & toujours renaiſſante de ſes plaiſirs & de ſes richeſſes: mais il ne faut qu'un ſouffle pour perdre l'eſpérance d'une année. Les fêtes & les jeux de Flore, *LVDI FLORALES*, preſcrits d'après les oracles de la Sibylle, furent inſtitués l'an 513 de Rome ſelon Velléius Paterculus, ou l'an 516, ſelon Pline, pour écarter les fléaux qui menacent alors les campagnes, & pour obtenir l'heureuſe iſſue des fleurs. Ces jeux commençoient le 30 avril: *PRID. Kal. Maii LVDI FLORALES.* Ils ſe célébroient pendant quatre jours; & le dernier, qui étoit le 3 de mai, on donnoit les jeux du cirque: *V. NON. Maii FLORALICI CMXXIIII.* Du temps d'Auguſte, ces jeux finiſſoient le premier jour de mai, & commençoient le 28 d'avril. Ce jour étoit celui de la dédicace du temple de Flore. Il eſt marqué dans les faſtes de Verrius Flaccus: *IV. Kal. Maii LVDI FLORÆ FERIÆ EX S. C. QUOD EO DI.... ET VESTÆ IN. DOMV IMP. AVG. ... NTIF. MA. DEDICATA ST. QUIRINIO ET VALGIO COS. EODEM DIE ÆDIS FLORÆ QUÆ REBUS FLORESCENDIS PRÆEST DEDICATA EST PROPTER STERILITATEM FRUGUM*; c'eſt-à-dire, *quarto Calendas Maii, ludi Floræ feriæ ex ſenatus conſulto, quòd eo die ædes & Veſtæ in domo imperatoris Auguſti pontificis maximi dedicata eſt Quirinio & Valgio conſulibus. Eodem die ædis Floræ, quæ rebus floreſcendis præeſt, dedicata eſt propter ſterilitatem frugum.* Le temple de Veſta avoit été dédié dans le palais de l'empereur Auguſte grand pontiſe, ſous le conſulat de Quirinius & de Valgius, l'an de Rome 742, le 28 avril. Le même jour avoit été faite la dédicace du temple de Flore qui préſide aux fleurs, & qu'on invoque contre la ſtérilité des fruits de la terre. Le

Ovid. Faſt. IV, 945.

Vell. Patercul. I, 14.

Plin. Hiſt. Nat. XVIII, 29.

Ovid. Faſt. IV, 946.

temple de Flore fut réduit en cendres : Auguste commença à le rebâtir ; Tibère en fit la dédicace l'an de Rome 770. C'est peut-être alors que le commencement des jeux Floraux fut fixé au 30 avril.

Tacit. Annal. II, 49.

Le surnom de *Maximus*, donné à Constantin, paroît avoir été l'origine des jeux institués en son honneur sous le nom de *LVDI MAXIMATI*; ils duroient six jours. Le 9 de mai, qui étoit le dernier de ces six jours, les jeux se donnoient dans le cirque : *VII. Idus Maii MAXIMATI CMXXIIII.* Peut-être le surnom de *Maximus* fut-il donné à Constantin en 312, après la défaite de Maxence; au moins en étoit-il décoré l'an 315, lorsque fut frappée la médaille de ce prince, où l'on voit sa tête couronnée de laurier, avec l'inscription : *CONSTANTINVS MAX. AVG. P. F. COS. IIII ;* c'est-à-dire, *Constantinus, Maximus, Augustus, Pius, Felix, consul quartùm.* Au revers, le Soleil debout, tient la main droite élevée, & soutient de la gauche un globe, symbole de la terre, avec l'inscription : *SOLI INVICTO COMITI, au Soleil, compagnon invincible de Constantin.*

Le lendemain, 10 de mai, on faisoit l'anniversaire de Claude : *VI. Idus Maii N. CLAVDII CMXXIIII.* C'est l'empereur Claude, vainqueur des Goths, dont nous avons déjà vu célébrer la victoire; elle lui mérita le surnom de *Gothicus* qu'on voit sur ses médailles. Les Romains chérirent un prince en qui ils avoient vu briller la vertu de Trajan, la piété d'Antonin, & la modération d'Auguste.

Trebell. Pollio, in Claud. c. 11.

Les jeux de Mars se célébroient le 12 mai, *IV. Idus Maii MARTIALICI CMXXIIII.* Ce sont les jeux de Mars vengeur, & deux fois vengeur. Auguste révéra Mars vengeur, *MARS VLTOR*, & construisit un temple en son honneur, pour lui rendre hommage de la vengeance qu'il avoit tirée dans les champs de *Philippi* en Macédoine, des meurtriers de César. Il lui rendit les honneurs de deux fois vengeur, *MARS BIS VLTOR*, & lui éleva encore un temple quand

Ovid. Fast. III, 705.

les enſeignes militaires, enlevées à Craſſus, eurent été rendues par les Parthes vaincus. *Ovid. Faſt. V. 550.*

Les jeux des Perſes, *LVDI PERSICI*, occupoient enſuite cinq jours. Le 17 de mai, qui étoit le cinquième jour, on donnoit les jeux du cirque, *XVI. Kal. Jun. PERSICI CMXXIIII.* Les Perſes réſiſtoient toujours aux Romains, qui devoient avoir une jalouſie ſecrète de ſe voir ſi ſouvent aux priſes avec un empire que la bataille d'Arbelle avoit aſſujetti dans une ſeule journée à celui des Grecs. On célébroit, dans ces jeux, les victoires que les empereurs Alexandre-Sévère, Gordien & Probus avoient remportées ſur les Perſes. Dioclétien avoit eu auſſi des avantages ſignalés, & pluſieurs des riches provinces de la Perſe avoient recommencé ſous lui à faire partie de la domination de l'empire Romain. Cependant ſon anniverſaire n'étoit pas célébré dans les jeux du cirque, ſans doute, parce qu'il avoit terni de grandes qualités par de trop grands vices. *Lamprid. in Alexandr. Sev. cap. L & LV.*

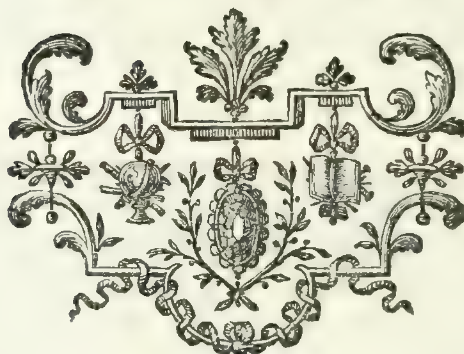
JUIN.

Le mois de juin n'avoit qu'un ſeul jour de jeux; mais ce jour étoit mémorable, parce qu'au milieu de l'opulence & de la ſplendeur Romaine, il rappeloit la ſimplicité des premières mœurs, lorſque l'homme qui ne connoiſſoit ni faſte ni luxe, ſe bornoit aux beſoins de la vie. Ces jeux ſe célébroient le premier jour du mois, & ſe nommoient Fabariques : *Kal. Jun. FABARICI CMXXIIII.* Le plus ingénieux des poëtes, Ovide n'a point craint de parler à la cour délicate d'Auguſte des offrandes ſimples qui caractériſoient cette fête. A ſon exemple, je ne craindrai pas de dire que des fèves, du lard & un peu de farine, étoient les dons qu'on préſentoit à la déeſſe Carna, pour renouveler chaque année la mémoire des anciennes mœurs de l'Italie, & les temps heureux de Janus ſon roi, & l'époux de Carna. *Ovid. Faſt. VI. 169. Macrob. Saturn. I, 12.*

Après ces jeux, on commençoit les récoltes : moment

délicieux pour quiconque aime la Nature. Le goût en fut toujours vif chez les Romains; c'eſt, ſans doute, pour ne pas en altérer le plaiſir, qu'on ſuſpendoit les jeux du cirque. On s'arrachoit à l'agitation tumultueuſe de la ville, pour aller goûter les plaiſirs purs & tranquilles de la campagne. Les vacances qu'on prend encore à Rome dans le courant de juin, peuvent paroître un reſte de l'antique uſage.

Je réſerve à expliquer dans un autre Mémoire les ſix derniers mois de l'année; ils ont un objet particulier de curioſité, parce qu'ils manquent aux faſtes d'Ovide.



TROISIÈME MÉMOIRE

Sur le nombre de Jours consacrés chez les Romains aux jeux du Cirque.

Par M. l'Abbé BROTIER.

SECONDE PARTIE.

LES jeux du cirque étoient plus fréquens dans les six derniers mois de l'année qui me restent à expliquer. Pour les faire connoître, je reprendrai l'ordre du calendrier que j'ai suivi dans la première partie de ce Mémoire. Lû le 8 Mars 1782.

JUILLET.

Constantin combattit l'empereur Licinius près d'Andrinople, & le mit en fuite le 3 juillet, l'an 324 de l'ère chrétienne. Cette victoire, & les jeux consacrés à en perpétuer la mémoire, sont indiqués dans le calendrier de Herwart, *IV. Non. Julii FVGATO LICINIO CMXXIIII*; c'est-à-dire, fuite de Licinius, jeux du cirque; vingt-quatre courses. *Idatius in Fast.*

Deux jours après commençoient les jeux d'Apollon : *III. Nonas Julii LVDI APOLLINARES.* Ils avoient été institués l'an de Rome 542, dans les temps malheureux de la seconde guerre Punique, après la bataille de Cannes & la prise de Tarente. Le temps précis de leur célébration ne fut cependant fixé que l'an 546, pendant les ravages d'une violente épidémie. Ces jeux duroient neuf jours; le dernier, qui étoit le 13 juillet, on donnoit les jeux du cirque : *III. Idus Julii LVDI APOLLINARES CMXXIIII.* *Tit-Liv. XXV, 12.* *Tit-Live XXVIII, 23.*

Il y en avoit auſſi le 18, jour de l'arrivée de Conſtantin: *XV. Kal. Auguſti* ADVENTVS DIVI CMXXIIII. A ſa première entrée dans Rome, au retour de ſes glorieuſes expéditions, le prince recevoit les félicitations de la capitale de l'empire; les réjouiſſances & les jeux animoient l'enthouſiaſme d'un peuple qui ſe flattoit juſque dans le ſein des plaiſirs de vaincre & de gouverner l'Univers. On a pluſieurs médailles de Conſtantin & des empereurs ſes prédéceſſeurs, avec l'inſcription : *ADVENT. AVG*, c'eſt-à-dire, *Adventus Auguſti.*

Trois jours avant de célébrer l'arrivée de Conſtantin; on avoit commencé les jeux Franciques, qui duroient depuis le 15 juillet juſqu'au 20. Ce jour étoit celui des jeux du cirque : *XIII. Kal. Auguſti* LVDI FRANCICI CMXXIIII. Les Francs, ou les François, occupoient alors les terres qui ſont entre le Rhin & l'Elbe; ſouvent ils faiſoient des incurſions dans les Gaules ſoumiſes aux Romains. Probus & Conſtantius Chlorus, père de Conſtantin, les en avoient chaſſés; ils osèrent reparoître. Conſtantin marcha contre eux, vengea l'infraction des traités faits avec ſon père, rappela l'ancienne ſévérité Romaine, punit de mort leurs rois, & ſoumit tout juſqu'à l'Elbe. Rome exprima ſa joie ſur les médailles, où l'on voit la tête du prince couronnée de laurier, avec l'inſcription : *CONSTANTINVS P. F. AVG.* Conſtantin pieux, heureux, Auguſte; au revers, *GAVDIVM ROMANORVM*, avec un trophée au pied duquel la France en pleurs eſt aſſiſe; à l'exergue, *FRANCIA.* Rome ne prévoyoit pas que cette France alors éplorée lui enlèveroit les Gaules, y fonderoit un puiſſant royaume, rétabliroit l'empire, gouverneroit avec douceur les peuples vaincus, & ſeroit l'aſyle des rois malheureux : vertus plus nobles & plus généreuſes que celles des Romains.

Vopiſcus in Probo. cap. 11 & ſeqq. Panegyric. Veter. incert. in Maximian. & Conſtantin. Eumen. in Conſtantin.

Le lendemain on célébroit encore une arrivée de Conſtantin : *XII. Kal. Auguſti* ADVENTVS DIVI CMXXIIII. Toujours infatigable, il partoit aux premiers mouvemens

des ennemis, & revenoit couvert de gloire : les jeux se multiplioient avec ses succès.

Le 24 étoit le jour anniversaire de son règne, lorsqu'il prit la pourpre après la mort de son père Constantius Chlorus, l'an 306 : *IX. Kal. Augusti N. D. CONSTANTINI CMXXIIII.* *Idatius in Fast.*

Le 27, les jeux se donnoient pour les victoires remportées sur les Sarmates : *VI. Kal. Augusti VICT. SARMATICE CMXXIIII.* Ces Sarmates répandus depuis la mer Noire jusqu'aux bords du Danube & de la Teisse, confinoient avec les terres de l'empire, & y portoient souvent le ravage. On entreprit contre eux plusieurs expéditions ; les plus heureuses furent sous Dioclétien, lorsque Constantius Chlorus étoit César. L'empire jouissoit alors du spectacle rare de deux Empereurs & de deux Césars, qui vivoient dans une grande intelligence. On les voit représentés tous les quatre sur le revers des médailles de Dioclétien, où ils offrent des sacrifices pour les victoires, avec les inscriptions, *VICTORIA SARMAT. ET VICTORIÆ SARMATICÆ.* *Eutrop. in Breviar. libr. IX.*

Le mois de juillet finissoit avec les jeux pour la victoire remportée sur les Marcomans : *PRID. Kal. Augusti VICT. MARCOMAN. CMXXIIII.* Cette victoire a illustré le nom de Marc-Aurèle qui dompta, l'an de Rome 927, cette nation redoutable, dissipa la ligue qu'elle avoit formée avec les peuples les plus belliqueux de la Germanie, & affranchit la Pannonie du joug de ces barbares. Les dangers, le secours merveilleux de la divinité & les succès, ont rendu cette journée à jamais mémorable. Sur les médailles de Marc-Aurèle, on le félicita d'avoir subjugué la Germanie, *GERMANIA SVBACTA.* Aurélien & ses successeurs eurent cependant encore bien des combats à soutenir contre les Marcomans. *Jul. Capitol. in Marc-Aurel. c. XVII. Dio, lib. LXXI. pag. 805.*

AOÛT.

Les jeux du premier jour d'août étoient pour l'anniversaire de la naissance de l'empereur Pertinax : *Kal. Augusti* *Jul. Capitolin. in Pertinace, cap. XV.*

N. DIVI PERTINACIS CMXXIIII. Les acclamations données dans le cirque à un cheval, nommé *Pertinax*, furent le premier ſignal de l'élévation d'un homme qui étoit fils d'un affranchi. Ses talens militaires le placèrent ſur le trône; mais ils ne purent pas l'y ſoutenir. Après les déſordres de l'empereur Commode, un légiſlateur ſage, & qui vouloit mettre un frein à la cupidité des ſoldats, parut odieux; il fut immolé. Le ſénat & le peuple reſpectèrent ſa vertu, & lui décernèrent les honneurs divins.

Dio, libr. LXXIII, pag. 831.

Dio, ibidem, pag. 838. Jul. Capitol. in Pertinace, pag. 14.

Le 4, on célébroit la victoire du ſénat : PRID. *Non. Auguſti* VICTORIA SENATI CMXXIIII; c'eſt le jour où Cicéron fut rappelé de ſon exil, l'an de Rome 697. En vain le tribun du peuple, Clodius, balançoit depuis près de deux mois l'autorité du ſénat qui avoit porté le décret de rappel. Toutes les tribus s'aſſemblent; on accourt de toute l'Italie : pour contenir cette multitude immenſe, les comices ſe tiennent dans le champ de Mars; l'autorité du Sénat eſt vengée; Cicéron eſt rappelé par la voix unanime du peuple Romain. Voilà la victoire que remporte le Sénat, & l'hommage que reçoit Cicéron : hommage le plus glorieux qui ait été rendu à un particulier, & bien digne du grand orateur, qui, le premier des Romains, a été appelé père de la patrie. On voit par l'expreſſion *Senati*, que dans Rome la langue ne ſe conſerva pas auſſi long-temps que le reſpect pour les grands hommes. Peut-être, cependant, n'eſt-ce qu'une de ces terminaiſons antiques dont on aura voulu conſerver le ſouvenir.

Cicero, Ep. ad Atticum IV, 1. Orat. poſt reditum in ſenat. cap. II & ſeqq.

Plin. Hiſt. nat. VII, 30.

Le lendemain, c'étoit l'anniverſaire de la déeſſe : *Salus Non. Auguſti* N. SALVTIS CMXXIIII; elle étoit révérée ſur le mont Quirinal, depuis le vœu fait pendant la guerre des Samnites. La religion & les jeux étoient toujours la reſſource des Romains dans leurs plus preſſantes néceſſités.

Tit-Liv. IX, 43. X, 1.

Conſtantin le jeune, fils de l'empereur Conſtantin, avoit auſſi ſon anniverſaire & ſes jeux le 7 août : VII. *Idus Auguſti* N. CONSTANTINI CMXXIIII. Il avoit été créé Céſar l'an

l'an de Rome 317, & il déployoit des talens dignes de son rang & de sa naissance.

Idatius in Fastis. Laterculus Polemei Silvii, mens. Aug.

Le 19, les jeux se donnoient pour l'anniversaire de l'empereur Probus : *XIV. Kal. Septembr. N. PROBI CMXXIIII.* Son règne fut court ; mais en cinq ans il renouvela ce qu'on avoit admiré dans les plus grands princes, & mérita l'éloge que les soldats firent graver sur son tombeau : *Probus empereur, vraiment homme de bien, vainqueur de toutes les nations barbares, vainqueur des tyrans.* Les empereurs, ses successeurs, consacrèrent sa mémoire par la célébration des jeux du cirque.

Vopiscus in Probo, c. XXI & XXIII.

Vulcain étoit révéré le 23 : *X. Kal. Septembr. VOLCANALIA CMXXIIII.* Ces jeux, & les animaux que le peuple jetoit au feu dans cette fête, étoient l'hommage qu'il rendoit à un élément qui entretient l'activité de la Nature, & menace à tout instant de la détruire. Un sol, où l'on découvroit de toutes parts des traces de volcans, le rappeloit toujours à cette pensée ; & les feux souterrains qui sortoient des campagnes de Modène pendant cette solemnité, entretenoient son respect & sa frayeur.

Varro de ling. Latin. libr. V, col. 34.

Plin. Hist. Nat. II, 107.

Le 28, on donnoit les jeux du Soleil & de la Lune : *V. Kal. Septembr. SOLIS ET LVNÆ CMXXIIII.* Ces astres règlent les temps, président aux saisons, portent la lumière & la fécondité. Leur culte étoit ancien dans Rome ; & les monumens élevés en leur honneur, brilloient au milieu du cirque. Sa forme & les courses étoient les images des mouvemens célestes.

Cassiodor. variarum III, 51.

SEPTEMBRE.

L'anniversaire de l'empereur Aurélien se faisoit le 9 : *V. Idus Septembris N. AVRELIANI CMXXIIII.* Son règne eut beaucoup d'éclat; les ruines de Palmyre & les murs de Rome attestent encore sa puissance & sa gloire. Les honneurs rendus à sa mémoire, ne pouvoient manquer d'être brillans sous les princes de la famille de Constantius Chlorus, qui étoit du même sang qu'Aurélien.

Vopisc. in Aurel. c. XXVI & XXXIX.

Vopisc. ibid. cap. XLIV.

Le 12, on commençoit à célébrer les jeux Romains; ils duroient quatre jours, & se terminoient le 15 par les jeux du cirque: *XVII. Kal. Octobr.* LVDI *ROMANIANI CMXXIIII.* Si le mot *Romaniani* n'est pas une faute de copiste, on a encore ici une preuve de la barbarie qui s'introduisoit dans la langue latine. Ces jeux institués par Romulus, & nommés par excellence les jeux Romains, *ludi Romani*, étoient les plus anciens de tous. Ils commencèrent à avoir de la magnificence sous le premier des Tarquins. Du temps de la république, on les a célébrés pendant trois jours; ils en duroient huit sous les premiers empereurs, depuis le 5 jusqu'au 12 de septembre. On les appeloit aussi les grands jeux, parce qu'ils se donnoient avec de grandes dépenses, ou parce qu'ils étoient consacrés aux grands Dieux.

Tit-Liv. I, 35.

Tit-Liv. XXIX, 11.

Gruter, inscript. antiq. p. CXXXIII.

Asconius Pedianus, Orat. in Verrem I, cap. XXXI.

L'anniversaire de Trajan & les jeux triomphaux se célébroient le 18: *XIV. Kal. Octobr.* N. *TRAIANI TRIVMPHALES CMXXIIII.* Trajan, le meilleur des princes, après avoir subjugué les Daces, avoit porté la guerre chez les Parthes, & fait respecter les armes Romaines au-delà de l'Euphrate & du Tigre. Rome lui décerna les honneurs du triomphe pendant sa vie & après sa mort. La gloire de Constantin se trouvoit mêlée avec celle de Trajan. Licinius, qui avoit fui devant Andrinople, avoit été entièrement défait près de Calcédoine le 18 septembre l'an 324. Les triomphes de Constantin furent célébrés comme ceux de Trajan: ces jeux triomphaux duroient deux jours, le 18 & le 20.

Idatius in Fast.

Le 19 étoit l'anniversaire d'Antonin-le-Pieux: *XIII. Kal. Octobr.* PII *ANTONINI CMXXIIII.* Ses vertus pacifiques firent le bonheur de Rome & de l'empire; il étoit révéré des nations étrangères. L'inscription si fréquente sur les médailles & sur les monumens de ce prince chéri, la félicité des temps, *FELICITAS TEMPORVM*, est le plus grand de tous les éloges.

Jul.-Capitolin. in Antonin. Pio. c. I & XIII.

L'empire n'oublia jamais qu'il devoit à Auguste sa forme & sa splendeur. L'anniversaire de ce prince, dont le nom

ſeul après tant de ſiècles rappelle toujours l'idée de la grandeur & de la majeſté, ſe faiſoit le 23, qui étoit le jour de ſa naiſſance : *IX. Kal. Oct. N. DIVI AVGVSTI CMXXIIII.* *Sueton. in Aug. cap. V.*

Les jeux ſe donnoient encore le 27 pour le départ de Conſtantin : *V. Kal. Octobr. PROFECTIO DIVI CMXXIIII.* Nous avons vu les honneurs qu'on lui rendoit, lorſqu'il revenoit de ſes glorieuſes expéditions : nous voyons ici ceux qu'il recevoit quand il partoit pour ſe mettre en campagne. Le départ des empereurs eſt exprimé ſur pluſieurs de leurs médailles. Quand Trajan partit pour ſon expédition contre les Parthes, on en frappa avec l'inſcription : *PROFECTIO AVGVSTI.* Les jeux du cirque, les combats des gladiateurs, les chaſſes étoient dans cette occaſion des exercices militaires autant que des plaiſirs. La politique des princes étoit qu'avant de partir pour la guerre, les Romains viſſent des combats & des bleſſures, afin que dans la mêlée, ils ne redoutaſſent pas les ennemis, n'euſſent point horreur des coups & du ſang, & s'échauffaſſent de la paſſion de vaincre. *Jul.-Capitolin. in Maximo & Balbin. c. VIII.*

OCTOBRE.

Le premier jour étoit l'anniverſaire de l'empereur Alexandre Sévère : *Kal. Oct. N. ALEXANDRI CMXXIIII.* Ce jour étoit religieuſement obſervé à Rome par reſpect pour un prince jeune, doux, humain, ſage, vertueux, ami des lettres, protecteur du mérite, plein de bravoure, & qui avoit triomphé des Perſes. *Lamprid. in Alexandr. Sever. c. LVI, & LXIII.*

Les jeux Alamaniques commençoient le 5, & duroient ſix jours. Le dernier, qui étoit le 10 d'Octobre, on donnoit les jeux du cirque : *VI. Idus Octobr. LVDI ALAMANNICI CMXXIIII.* Ce fut ſous Antonin Caracalla que les Allemands commencèrent à inquiéter l'empire Romain. La ligue étoit composée d'une multitude d'hommes raſſemblés de toutes parts; ils habitoient près des ſources du Danube, s'étendoient ſur les rives du Mein & de la Lohn, & occupoient la partie d'Allemagne, que nous nommons *Spartian. in Antonin. Carac. cap. X.*

maintenant la Suabe. Alexandre Sévère, Aurélien & plusieurs autres princes, soutinrent contre eux des combats. Constantin & les Césars ses fils, Crispus & Constantin le jeune, ne se contentèrent pas de les repousser, lorsqu'ils faisoient des irruptions dans les Gaules; ils allèrent les attaquer dans leurs possessions & les domptèrent. Sur les médailles de ces Césars, on voit l'Allemagne prise & vaincue: *ALAMANNIA CAPTA, ALAMANNIA DEVICTA.* Les Romains firent éclater leur joie, comme ils l'avoient fait pour les victoires remportées sur la France. Elle est exprimée sur les médailles de Constantin, où l'Allemagne en pleurs est assise au pied d'un trophée, avec l'inscription : *GAVDIVM ROMANORVM*; & à l'exergue, *ALEMANNIA.* Sur d'autres médailles de ce prince, la France & l'Allemagne sont réunies près du trophée, pour pleurer ensemble leur captivité; & à l'exergue on lit: *FRANC. ET ALAM;* c'est-à-dire, *Francia & Alamannia.* Le sort des révolutions humaines a amené des temps bien différens : la joie des Romains n'a été que passagère. La puissance de la France & de l'Allemagne s'est toujours accrue; & l'équilibre des pouvoirs leur assure une durée que ne put jamais procurer le système conquérant des Romains.

Eutrop. lib. X.

Après ces jeux, venoient ceux d'Auguste qui se célébroient le 12: *IV. Non. Octobr. AVGVSTALES CMXXIIII.* Auguste avoit parcouru l'Asie, & de toutes parts on avoit accouru pour lui rendre hommage; l'Inde lui avoit envoyé des ambassadeurs pour solliciter son alliance; il étoit au comble de la gloire à son retour l'an de Rome 735. Le Sénat lui décerna les plus grands honneurs; il n'accepta que les jeux du cirque & un autel pour la Fortune de retour, *FORTVNÆ REDVCI.* Ces jeux furent encore confirmés par le Sénat en l'année 743.

Dio, libr. LIV, p. 527. Sueton. in Aug. cap. XXI. Dio, ibid. pag. 544.

Le lendemain commençoient les jeux à l'honneur de Jupiter libérateur; ils duroient six jours. Les jeux du cirque se donnoient le dernier jour qui étoit le 18 Octobre : *XV Kal. Novembr. IOVI LIBERATORI CMXXIIII.* Ce sont ces

jeux que Camille fonda l'an de Rome 364, après avoir chassé & défait les Gaulois. La république dans la guerre des Cimbres & des Marses, Auguste, après la défaite de Varus & le massacre des légions, vouèrent aussi des jeux à Jupiter libérateur.

Tit.-Liv. V, 49.

Sueton. in Aug. cap. XXIII.

Ces jeux étoient immédiatement suivis de ceux du Soleil, qui duroient quatre jours. Le quatrième, ou le 22 octobre, on donnoit les jeux du cirque avec trente-six courses : *XI. Kal. Novembr.* SOLIS CMXXXVI. L'empereur Aurélien, fils d'une prêtresse du Soleil, se fit gloire d'étendre son culte; il lui éleva un temple magnifique dans Rome, & institua ces jeux. En augmentant les dépenses, & multipliant les jeux, il témoignoit son respect pour cet astre, qu'il reconnoissoit, comme on le voit par ses médailles, pour maître de l'empire Romain : SOL DOMINVS IMPERII ROMANI.

Vopiscus, in Aurelian. cap. V *&* XXXIX.

L'arrivée de Constantin dans Rome, après la défaite du tyran Maxence, l'an 312, étoit célébrée par des jeux qui se renouveloient chaque année le 29 octobre : *IV. Kal. Nov.* ADVENTVS DIVI CMXXIIII. La défaite du tyran est marquée le 28, en ces termes : EVICTIO TYRANNI ; événement mémorable qui a changé la face de l'Univers, & placé la croix de Jésus-Christ sur le trône des Césars. Le Sénat & le peuple Romain, sans en prévoir les suites étonnantes, l'ont consacré par un arc de triomphe qui existe encore à Rome, avec l'inscription :

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINO. MAXIMO
P. F. AVGVSTO. S. P. Q. R.
QVOD. INSTINCTV. DIVINITATIS. MENTIS
MAGNITVDINE. CVM. EXERCITV. SVO
TAM. DE. TYRANNO. QVAM. DE. OMNI. EIVS
FACTIONE. VNO. TEMPORE. IVSTIS
REMPVBLICAM. VLTVS. EST. ARMIS
ARCVM. TRIVMPHIS. INSIGNEM. DICAVIT

On y donne à Constantin les titres de libérateur de Rome, & de fondateur du repos:

LIBERATORI. VRBIS. FVNDATORI. QVIETIS.

NOVEMBRE.

Le premier jour du mois étoit le cinquième & dernier jour des jeux d'Isis, qui avoient commencé dès le 28 octobre. Ce culte Égyptien avoit d'abord été proscrit à Rome; il y fut ensuite reçu par autorité du Sénat, avec défense d'en ériger des temples dans l'enceinte de la ville: ils y furent admis sous les empereurs. Commode & Antonin Caracalla, donnèrent la plus grande célébrité au culte d'Isis: le Sénat avoit, ce jour-là, une des assemblées ordinaires qu'il tenoit deux ou trois fois par mois. Tous ces objets sont compris dans l'annonce du calendrier: *Kal. Novembr. ISIA EX SEN. CMXXIIII; SEN. LEG.* c'est-à-dire, *Isia ex Senatus consulto: circenses, missus viginti quatuor; senatus legitimus.* Fêtes d'Isis, par arrêt du sénat; jeux du cirque, vingt-quatre courses; assemblée ordinaire du sénat.

Dio, libr. XL, pag. 142. Tertul. Apolog. cap. VI.

Lamprid. in Commod. c. IX. Spartian. in Antonin. Caracall. c. IX.

Le 8 étoit l'anniversaire de Nerva & de Constantius. Pour cette double solemnité, on doubloit les courses des jeux du cirque: *VI. Non. Novembr. N. NERVÆ ET CONSTANTII CMXLVIII.* Dans un règne très-court, Nerva avoit montré des vertus & des talens; mais sa gloire sera toujours d'avoir adopté Trajan. Constantius, fils de l'empereur Constantin, fut créé César en ce jour l'an 324. Ce qui pouvoit aussi contribuer à rendre ces jeux si solemnels, c'est qu'en célébrant l'anniversaire du jeune Constantius, on honoroit la mémoire de son aïeul Constantius Chlorus, dont il faisoit revivre le nom.

Idatius in Fast.

Les jeux plébéiens commençoient le 12; le second jour on donnoit au Capitole le repas de Jupiter, & dans le cirque les jeux de la course des chars: *IDIBVS Novembr. LVDI PLEBEII IOVIS EPVLVM CMXXIIII.* Ces tables, servies à

l'honneur des Dieux, faisoient partie du culte religieux des Romains. Les courses recommençoient le seizième jour de novembre, qui étoit le dernier jour des jeux plébéiens: *XVI. Kal. Novembr. PLEBEII CMXXIIII.* Ces jeux avoient été institués après l'expulsion des Rois, ou dans le danger extrême que courut la république, lorsque le peuple irrité des usures ruineuses qu'exerçoient les patriciens, s'étoit retiré sur le mont Sacré. Dans un calendrier antique, gravé sur le marbre sous l'empereur Claude, le quatrième des Césars, & trouvé dans les ruines d'Antium en 1725, ces jeux sont marqués au 4 novembre; on y voit la dépense que l'on faisoit pour les donner : *PR. Non. Novembr. LVD. PLEB. COM. HS DC;* c'est-à-dire, *Pridiè Non. Novembris ludi Plebeii commissi sextertiis sexcentis;* jeux plébéiens, donnés pour six cents mille sesterces, qui font cent seize mille sept cents dix-huit livres de notre monnoie. Ils devoient être très-solemnels, puisque dans le même calendrier les jeux d'Apollon, dont j'ai parlé au mois de juillet, ne sont taxés qu'à trois cents quatre-vingt mille sesterces, ou soixante-treize mille neuf cents vingt-une livres de notre monnoie : *PRID Non. Julii LVDI APOLLINI COMM HS CCCLXXX;* c'est-à-dire, *Pridiè Nonas Julii ludi Apollinis commissi sestertiis trecentis octoginta.*

Asconius Pedianus, Orat. I, in Verrem. c. XXXI.

Tabula Antiatina, mens. Novemb.

Le 17 novembre, qui étoit le lendemain des jeux plébéiens, de nouvelles courses se faisoient dans le cirque pour l'anniversaire de Vespasien : *XV. Kal. Dec. N. VESPASIANI CMXXIIII*; après la chute de la maison des Césars, après les troubles d'une guerre civile, il falloit un homme tel que Vespasien pour soutenir l'empire, rendre à Rome son éclat, & réformer les mœurs. Son exemple, plus fort que les loix, modéra le luxe de la table, qui absorboit les fortunes des maisons les plus opulentes. Ce prince sage, économe, mais magnifique dès que l'intérêt public l'exigeoit, connoissoit le génie des Romains : il exécuta le projet d'Auguste; & pour donner plus de liberté aux jeux du cirque, il éleva dans le centre de Rome, pour les

Tacit. Annal. III, cap. LV.

Sueton. in Vespasian.

gladiateurs & pour les combats d'animaux, le ſuperbe amphithéâtre qu'on admire encore aujourd'hui après tant de ſiècles, & au milieu de ſes ruines.

DÉCEMBRE.

Les Sarmates, vaincus ſous Dioclétien, inquiétoient toujours l'empire. Conſtantin marche contre eux avant que de faire la guerre à l'empereur Licinius : ils furent totalement défaits, & leur roi Rauſimode périt dans la mêlée. On voit ſur les médailles de Conſtantin, qui portent l'inſcription *SARMATIA DEVICTA*, la victoire avec la palme, & les dépouilles des ennemis : un Sarmate enchaîné eſt aſſis à ſes pieds. Les jeux, pour cette conquête, duroient ſept jours; le dernier concouroit avec le premier de décembre: *Kal. Decembr. LVDI SARMATICI CMXXIIII.*

La plus grande partie de ce mois étoit employée à des réjouiſſances; c'étoient des jeux de gladiateurs que donnoient les tréſoriers & les candidats, ou ceux qui aſpiroient aux charges. Ces réjouiſſances commençoient le 2 décembre, & finiſſoient le 24; elles ſont indiquées dans le calendrier de Herwart, ſous les noms : *INITIVM MVNERIS. MVNVS ARCA. KANDIDA. MVNVS CONSVMMAT;* c'eſt-à-dire, *munus arcariorum, munus candidatorum, munus conſummatum ;* commencement du ſpectacle, ſpectacle des tréſoriers, ſpectacle des candidats; fin du ſpectacle.

Ces ſpectacles n'empêchoient pas les jeux du cirque; on les donnoit le 15 pour l'anniverſaire de Vérus : *XVIII. Kal. Januarii N. DIVI VERI CMXXIIII.* Vérus avoit été adopté par Marc-Aurèle, décoré des titres de Céſar & d'Auguſte, aſſocié au gouvernement de l'empire. Ce fut-là le premier & le fatal exemple du partage de l'autorité, donné par un prince plus vertueux que politique. Vérus étoit en chemin pour aller faire la guerre aux Marcomans, lorſqu'il mourut. La circonſtance de ſa mort, l'affection de Marc-Aurèle, les ſuccès de l'expédition contre les Parthes, & ſa clémence, lui

Jul. Capitolin. in Vero, c. I & II, in M. Antonin. cap. XIII, XIV & XX.

lui méritèrent les honneurs divins, & des jeux solennels.

Il y avoit encore des jeux pendant les fêtes des Saturnales; ils commençoient le 12, & finissoient le 18. Le calendrier de Herwart & d'autres plus récens, nomment ces jeux *LVDI LANCIONICI.* Les savans conviennent que c'est une faute, & qu'il faut corriger *LVDI HALCYONICI.* Columelle & Pline parlent de ces jours des Alcyons, où la mer est ordinairement tranquille près le solstice d'hiver. Les jeux du cirque se donnoient le 18 : *XV. Kal. Januarii LANCIONICI CMXXIIII.*

Columel. XI, 2. Plin. Hist. nat. X, 32.

Le 25 étoit l'anniversaire du titre d'Invincible, donné à Constantin: *VIII. Kal. Januarii N. INVICTI CMXXIIII.* Ce titre se trouve sur plusieurs monumens érigés à l'honneur de ce prince, où il est surnommé *invincible, & très-invincible. CONSTANTINO INVICTO. CONSTANTINO INVICTISSIMO. INVICTO AVG.* Avant & après Constantin, ce titre a été donné à quelques empereurs qui ne l'avoient pas mérité comme lui.

Gruter. inscript. antiq. pag. cclxxxiii. Muratori, Nov. Thesaur. inscript. tom. I, pag. cclx.

Enfin les jeux du cirque se terminoient le 30 par l'anniversaire de l'empereur Titus : *III. Kal. Januarii N. DIVI TITI CMXXIIII.* C'étoit le jour de la naissance de ce prince, qui a été l'amour & les délices du genre humain. Après dix-sept siècles, son nom est encore aujourd'hui aussi chéri qu'il l'étoit au temps des Romains; voilà la récompense & la gloire des princes bienfaisans.

Tel a été, sous Constantin, le nombre & l'ordre des jeux du cirque pendant le cours de l'année 325. Après l'explication que je viens de donner, il est aisé de distinguer les divers établissemens formés sous les rois, sous la république & sous l'empire. Les honneurs accordés à Constantin & à sa famille, nous font aussi connoître ceux qu'on avoit rendus aux princes & aux maisons qui avoient occupé le trône avant lui. On ne doit pas oublier qu'il y avoit beaucoup d'occasions où l'on donnoit des réjouissances extraordinaires,

qui augmentoient considérablement le nombre des jours consacrés aux jeux. Quand l'empereur Titus fit la dédicace de ses thermes, & de l'amphithéâtre que Vespasien son père avoit fait construire, il donna des jeux pendant cent jours, l'an de Rome 833. Trajan en donna pendant cent vingt-trois jours en 860, après son triomphe pour les victoires qu'il avoit remportées sur les Daces. Il est remarquable que les meilleurs des princes ont été les plus libéraux dans ce genre de magnificence.

Le calendrier de Herwart, monument bien précieux pour la connoissance de l'antiquité, ne nous présente qu'une année ordinaire: & cependant on y compte cent cinquante-sept jours de jeux, sur lesquels il y en avoit soixante-un où l'on donnoit les jeux du cirque. Le nombre auroit été bien plus considérable, sans la nécessité où l'on avoit souvent été de faire des suppressions pour ménager le temps nécessaire aux affaires, & pour diminuer les dépenses de l'État & des particuliers. Auguste, quoique fort partisan des jeux, en avoit supprimé trente jours. Nerva suivit son exemple; & Marc-Aurèle régla qu'il y auroit dans l'année deux cent trente jours pour l'expédition des affaires, & pour l'administration de la justice. À la chute des maisons impériales, à celle des princes qui avoient vécu sans gloire, on supprimoit encore des honneurs qui n'avoient été accordés qu'à la nécessité des temps ou par adulation. On voit même que sous Constantin, on ne célébroit plus l'anniversaire de Jules-César, ni les victoires qui avoient illustré son nom, mais qui avoient perdu la république. Sans doute que des vues politiques avoient présidé à ces suppressions: on ne vouloit point renouveler un souvenir dangereux; on craignoit d'enflammer des esprits ardens, toujours prêts à troubler ou à changer l'État.

Sueton. in Aug. cap. XXXII. Dio, lib. LXVIII, pag. 770. Jul. Capitolin. in Marc-Aurel. cap. X.

C'est par ces réformes que les jeux continuoient à représenter à la nation ses fastes religieux & civils. Ils lui rappeloient sans cesse les périls qui l'avoient menacée; les actes

de ſon culte & les ſolennités qu'elle avoit établies; les grands hommes qui l'avoient défendue; les grands princes qui l'avoient gouvernée; les ennemis dont elle avoit triomphé, & les événemens mémorables de dix ſiècles, depuis Romulus juſqu'à Conſtantin.

Voilà le côté brillant du cirque; mais il en avoit un bien déſavantageux. Sur la fin de la république, & ſur-tout ſous l'empire, la licence s'y étoit introduite avec la corruption des mœurs; les vices s'étoient multipliés à meſure que les fortunes s'étoient agrandies. Ces fortunes déſaſtreuſes pour les provinces, venoient étaler dans Rome un luxe faſtueux, auquel applaudiſſoit un peuple immenſe qui ne ſavoit que flatter, demander & recevoir. Avec de telles mœurs, il n'y eut plus ni nobleſſe dans les ſentimens, ni ardeur pour la gloire, ni amour pour la patrie. Aſſiſter aux jeux, ramper devant les grands, vivre de leurs dons, telle fut la vie du peuple Romain. Les armées inſolentes & mercenaires mettoient l'empire à prix, & elles étoient applaudies: par caprice, par avidité, on vouloit des changemens rapides.

Les Romains pouvoient-ils ſubſiſter? ils le pouvoient encore, s'ils avoient eu des princes tels qu'Auguſte, Veſpaſien & Titus; tels que Trajan & les deux premiers Antonins, tels que Conſtantin. Les grands princes couvrent les défauts des peuples, & les empêchent de s'avilir; mais à peine en vit-on un après Conſtantin, qui approchât de ſes talens. La tranſlation & le partage de l'empire achevèrent d'ôter toutes les reſſources. Voilà ce qui donna l'avantage aux Germains, plus redoutables que les Carthaginois, les Grecs & les Parthes, parce qu'ils n'avoient ni leurs richeſſes, ni leurs plaiſirs, ni les alimens de leurs vices, & qu'ils reſpiroient une liberté indomptable. Depuis quatre ſiècles ils luttoient contre Rome: ils la terraſsèrent enfin; & pour aſſurer leur victoire, ils ſe ſervirent de ce cirque fameux où les Romains avoient tant de fois célébré les défaites

des rois & des peuples vaincus. Théodoric, roi des Goths & maître de l'Italie, eut l'indulgence, ou plutôt la ſage politique de conſerver les jeux, & de fournir à leurs dépenſes, pour contenir un peuple accoutumé à ne vivre que dans le cirque & au théâtre. Ainſi le cirque, ſi long-temps le monument de la gloire de Rome, devint l'inſtrument de ſa ſervitude.

Caſſiodor. Variorum III, 51.

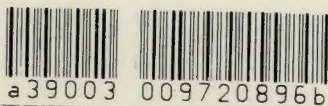
FIN du Tome quarante-cinquième.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.



AS
162 Acad.des inscr,
.P3A545 et belles
1793 lettres,Paris

Histoire avec
mémoires de litté
rature, 45.

